image not available

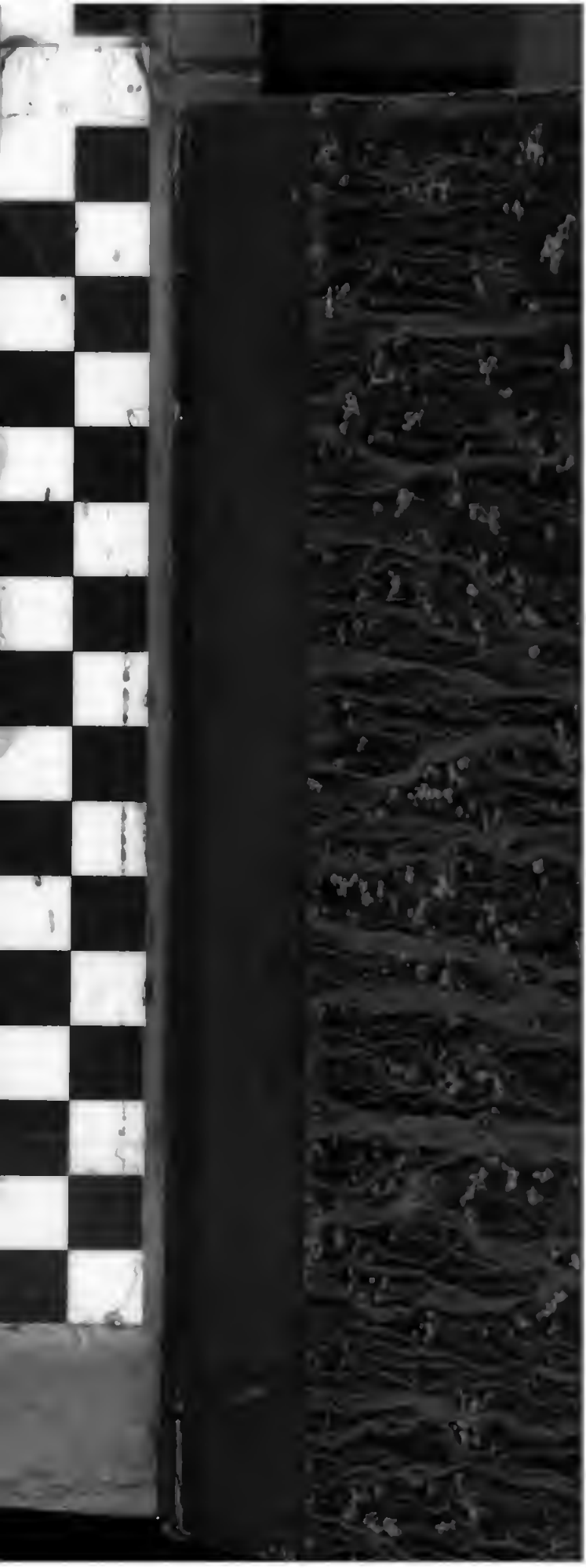

Digitized by Google

EX LIBRIS
JOSEPH M. GLEASON

NORTHWESTERN UNIVERSITY
LIBRARY
~
EVANSTON, ILLINOIS 60208-2300

Digitized by Google

LE
MONOPOLE UNIVERSITAIRE
DESTRUCTEUR
DE LA RELIGION ET DES LOIS.

Propriété de l'Editeur.

LYON, IMPRIMERIE DE POMMET,
Rue de l'Archevêché, 3.

Digitized by Google

LE
MONOPOLE UNIVERSITAIRE

DESTRUCTEUR

DE LA RELIGION ET DES LOIS,

OU

LA CHARTE

ET LA

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

[Deschamps, N)

Education Department

LYON,
LIBRAIRIE CHRÉTIENNE,
Place du Port-du-Roi, 51.

PARIS,
BUREAU DE L'*UNIVERS*,
Rue du Vieux-Colombier.

ET AUX BUREAUX DES JOURNAUX RELIGIEUX.

1843.

Main
377.82
D446m

33628

Education Department

AVIS DE L'ÉDITEUR.

—

Il y a huit mois, au commencement de juin ou à la fin de mai, nous reçûmes d'un ami revenant d'un long voyage, et passant par Lyon pour continuer sa course vers le nord, un manuscrit fort considérable contre l'Université et ses doctrines ; il nous dit que l'auteur, habitant à plus de cent lieues de Lyon, et dont le nom même nous est tout-à-fait inconnu, serait bien aise qu'on le fît imprimer, si l'on y voyait quelque utilité pour le public. Les journaux s'occupaient beaucoup alors de la Liberté de l'Enseignement ; elle était même posée comme condition dans un grand nombre de mandats électoraux. Ayant appris que *le Réparateur*, journal de Lyon,

qui déjà avait abordé cette grande question, désirait pouvoir insérer contre le Monopole universitaire une suite d'articles, nous mîmes en œuvre les matériaux en notre pouvoir, et nous donnâmes successivement dix-huit articles. Ils furent reçus avec plaisir de la plupart des abonnés, et eurent, même en dehors de ce cercle, un assez grand retentissement. La *Gazette du Midi* et la plupart des journaux religieux de Paris : l'*Univers*, l'*Union Catholique*, l'*Ami de la Religion*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *France*, voulurent bien s'en occuper, applaudir à ce travail, et demander, avec une bienveillance marquée, qu'on réunît les différents articles en un seul tout qui pût être distribué de toutes parts. Plusieurs évêques, entr'autres Mgr l'évêque de Chartres, dont l'exemple nous avait été d'un si puissant encouragement, et un grand nombre de particuliers de toutes les nuances d'opinions, joignirent leurs instances privées aux instances publiques des journaux. Un médecin de Paris, et nous devons à la reconnaissance de le faire connaître ici, M. Ferrand de Missol, écrivit même au *Réparateur* une lettre d'éloges, en souscrivant pour cent exemplaires.

Il était difficile de résister, surtout à la vue de toutes nos libertés anéanties par le monopole, des générations perverties et des maux sans nombre

enfantés par son enseignement impie et corrupteur. Nous nous sommes donc aussitôt mis à l'œuvre, et il n'a pas dépendu de nous que ce travail fût achevé avant l'ouverture des chambres. Mais les embarras du journal à qui nous tenions de donner et à qui nous devions la consolation de cette réimpression, au milieu des entraves et des pertes qui de toutes parts fondaient sur lui ; quelques recherches aussi, fort importantes pour l'exactitude de nos citations et pour leur complément, ont retardé jusqu'ici notre publication.

Les gens de bien, les hommes graves et de bonne foi de toutes les opinions, n'auront rien perdu toutefois, nous l'espérons du moins, à ce retard, et puisque la Providence n'a pas permis qu'on présentât dans le commencement de la session le nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement, ils auront le temps de nous lire encore et de voir, à la lumière de nos renseignements, toute la profondeur de l'abîme, où l'on menace de précipiter pêle-mêle tous les cultes, toutes les libertés, les mœurs, les croyances, la patrie, la société elle-même. Les pasteurs des âmes, les magistrats et les législateurs, pourront apprécier, à la lecture de ces pages, des décrets et des mesures qu'elles rapportent, des citations nombreuses et fort authentiques, extraites des cours ou des livres uni-

versitaires et qu'elles réunissent en un seul faisceau, toute l'impiété, toute la corruption de l'enseignement universitaire ; ils comprendront oute la grandeur de nos maux, et connaîtront enfin avec évidence la vraie cause de l'insubordination, de l'ingratitude et de l'immoralité de la jeunesse, de ces crimes qui vont se multipliant partout d'une manière effrayante, de cette indifférence en matière de religion, dans les hommes surtout, qui glace et qui épouvante, de cette cupidité sans frein, de cet égoïsme public et privé qui menace de tout dissoudre, de ce malaise général que tout le monde sent, que tous les partis signalent et qui va toujours croissant. Ils verront avec quelle audace et quelle lâche perfidie tout ensemble certains hommes se jouent des lois les plus sacrées, des promesses les plus claires et le plus souvent renouvelées, de la Charte, des pouvoirs publics, de la France elle-même.

Et comme nos citations embrassent tout l'enseignement universitaire, la religion et l'ordre social tout entier, et qu'à chaque attaque, à chaque blasphème, à chaque principe de sédition et de ruine, nous opposons des réponses claires, courtes, péremptoires, les jeunes gens, qu'on a forcés et qu'on force encore à recevoir cet enseignement impie, trouveront dans notre travail, un préservatif et un

remède, en même temps que les ecclésiastiques et les directeurs de séminaires pourront y puiser la connaissance des erreurs et des besoins de notre époque.

Toutes les parties, du reste, en ont été coordonnées avec soin et se dérouleront sans gêne, nous osons l'espérer, et par conséquent sans effort et sans ennui pour le lecteur. Elles sont d'espèces bien différentes : religieuses et législatives; mais la partie religieuse, tout en conservant son caractère de spécialité, est pourtant présentée aussi dans ses rapports avec la constitution, ou la liberté des cultes et la protection promise surtout à la religion de la majorité des Français. Un grand nombre de citations et d'aperçus nouveaux, la réunion et l'enchaînement de ceux déjà connus, une foule de renseignements, décrets, ordonnances, arrêtés, opinions d'assemblées législatives, pièces diverses, les unes inédites ou peu connues, les autres éparses dans les journaux ou dans un grand nombre de livres fort chers, achèveront d'exciter l'intérêt et de mettre dans tout son jour la question la plus importante, la plus vitale qui ait jamais occupé les peuples qui veulent vivre.

Quelques attaques avaient d'abord été faites contre nos premières citations dans le *Réparateur* ;

nous y avons répondu par le défi solennel de prouver qu'il y ait eu erreur pour le sens et pour l'indication des auteurs; notre défi ayant été sans réponse, nous le maintenons contre une semblable accusation, si jamais elle était renouvelée.

Une table des matières bien détaillée, où tout s'enchaîne et se lie, et qui pourrait au besoin servir d'analyse à tout le livre, donnera à chacun la facilité de trouver et de lire sur-le-champ ce qu'il veut, de passer sans lire même sur ce qui est moins important, et de réunir et de grouper dans son esprit par l'analyse tout ce qui peut lui être d'une immédiate utilité. Elle démontrera aussi la vérité du titre donné à tout le livre : *Le Monopole universitaire destructeur de la Religion et des lois, ou la Charte et la Liberté de l'Enseignement*, ou en le réduisant comme nous avons fait en tête de notre premier chapitre : *La Charte et le Monopole universitaire, ou la Liberté de l'Enseignement.*

N. D., Chne., anc. Offic.

AUX PAIRS ET AUX DÉPUTÉS DE FRANCE ;

Aux Electeurs et aux Pères de Famille.

De toutes parts, au sein de l'église gallicane et de la société française, aux chambres comme dans les journaux, un cri puissant se fait entendre : La liberté de l'enseignement ! C'est le droit naturel des pères de famille; — c'est la lettre et l'esprit des constitutions et des lois depuis 1789, et on pourrait dire depuis qu'il y a des sociétés chrétiennes ; c'est une promesse formelle de la Charte et mille fois jurée avec serment ; c'est la conséquence rigoureuse de la liberté des cultes, de

la liberté de la presse, de la liberté des opinions dont cette Charte est regardée comme le palladium ; c'est, enfin, le droit imprescriptible de tous les Français. Égaux devant la loi, ne contribuant qu'indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État, tous également admissibles aux emplois civils et militaires, aux termes de la constitution, ils se voient frustrés par un monopole aussi absurde qu'illégal, aussi odieux que financièrement injuste, de ces premières et importantes garanties.

Cependant des hommes se rencontrent qui répondent à ce cri de liberté par celui de la servitude, qui repoussent, contre la foi jurée, par des décrets et de simples ordonnances, des droits ainsi consacrés par toutes les lois et toutes les constitutions; étouffent et écrasent la libre concurrence, cette âme de tous les progrès, ce fondement de toutes les chartes, sous le joug oppresseur d'un privilége, de tous les priviléges le plus odieux et le plus absurde, au jugement de Talleyrand et de la Constituante, de la Législative et de la Convention elle-même, avant la dictature de Robespierre et après sa chute. Mais ces hommes qui sont-ils ? des agents de toutes les révolutions qui ont passé et pesé sur la France. Habiles en programmes, et plus encore à saisir les emplois, habitués de longue main à se nourrir des sueurs du peuple, on les a toujours vus s'identifier avec tous les monopoles, s'en engraisser eux et leurs amis, et leurs clients et les enfants de leurs clients. La liberté dans leur bouche n'a jamais été

qu'une sanglante ironie ; les plus saintes promesses, qu'un piége tendu à la bonne foi des honnêtes gens pour les faire concourir, au moins par leur silence, à la stabilité des grasses et influentes sinécures où ils se sont colloqués et qu'ils s'efforcent pour eux de rendre inamovibles. Protées à toutes les formes, vous les voyez se revêtir tour à tour et souvent en même temps, de tous les masques et de tous les travestissements, se glisser dans tous les camps ; amis de tous les régimes, souples pour toutes les prostrations, encensant aujourd'hui l'empereur de Russie, exaltant le lendemain la Pologne, écrivant un jour contre les forts détachés et votant pour eux un autre jour, donnant aux Anglais en 1831 et 1833 le droit de visite et le leur refusant en 1842 ; éclectiques, panthéistes, athées, ils n'ont en horreur qu'une seule chose, la religion catholique, ses prêtres, son enseignement, c'est-à-dire tout ce qui forme la conscience, constitue l'homme libre et fort, craignant Dieu et n'ayant nulle autre crainte, parce qu'ils savent bien que de tels hommes sont, par devoir, ennemis des gros budgets, et ne peuvent vendre au profit de personne ni l'honneur de la patrie, ni leurs droits, ni ceux de leurs concitoyens.

Or, comment se fait-il que dans un pays où la logique a toujours fait le caractère distinctif des intelligences, où la majorité des habitants, d'après la Charte elle-même, professe la religion catholique, et y tient du fond de ses entrailles, cette race d'hommes ait toujours été plus ou moins à la tête des

affaires? Comment se fait-il que depuis douze ans elle domine plus que jamais et qu'avec une incroyable impudence, elle arrache une à une de nos lois, en haine de la religion et au profit de son despotisme, toutes les libertés qu'elle a jurées et que chaque année et sur tous les tons elle nous fait jurer avec elle? La cause de cette anomalie, de cette effrayante contradiction, nous l'avons longuement cherchée et nous ne l'avons trouvée, nous le dirons hardiment, à l'honneur de notre pays, ni dans la cupidité ni dans la peur, quelque progrès qu'aient pu faire, grâce à l'Université, dans la nation du monde la plus désintéressée et la plus courageuse, ces *hideuses* maladies; mais dans notre amour de l'ordre, dans notre bonne foi et notre loyauté. Oui, nous aimons à le redire, cette loyauté française autrefois si célèbre, si féconde en héroïsme et en magnanimes actions, est devenue maintenant, exploitée qu'elle est par une secte de charlatans politiques, une des plus influentes causes, peut-être la cause principale de tous nos maux et de toutes les inconséquences et bassesses qui nous rendent la risée de tous les publicistes de l'Europe et du monde tout entier. A la remorque d'une poignée d'hommes sans foi, sous l'influence quotidienne de leurs journaux, jouets de leurs mensonges, nous sommes les seuls à ne pas voir qu'ils nous trompent, et le rôle honteux qu'ils nous imposent. Ils nous parlent de leur conscience, et nous croyons qu'ils en ont une; de leur amour pour la patrie et pour l'humanité, et nous croyons qu'ils les aiment; de l'honneur national, de la charte, des

lois, des libertés publiques, et nous croyons qu'ils y tiennent et les entendent comme nous, dans leur sens naturel ; de tyrannie, de servitude et d'arbitraire, et nous croyons qu'ils les abhorrent et les repoussent ; d'ordre et de bien public, et nous croyons qu'ils les veulent. Ils proclament que l'Université est fondée sur la religion et que ses écoles font une large part à l'enseignement religieux, que soutenir le contraire est une calomnie ; que prouver son scepticisme et son indifférence pour la religion, c'est démontrer par là même qu'elle doit être détruite ; et nous ne pouvons nous persuader qu'on nous mente si impudemment. Ils soutiennent que c'est le devoir du gouvernement, d'instruire et d'élever la jeunesse, de la former sur son moule qui est eux-mêmes ; que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leurs parents, que c'est la première loi de l'ordre, l'esprit et la lettre de nos constitutions ; et nous croyons qu'il en est ainsi ; et par amour de l'ordre et des lois nous nous soumettons, et malgré les cris de nos consciences et de nos entrailles, nous payons pour qu'on nous enchaîne !

Nous ne pouvons, tant la bonne foi est profondément gravée dans nos cœurs, identifiée avec tout notre être, nous ne pouvons croire que ce langage soit une perpétuelle contre-vérité ; que des hommes, nos concitoyens, Français comme nous, élevés en dignité et en puissance, arbitres des lois, se fassent ainsi un jeu du mensonge et de la perfidie ; et, sous les coups incessants de leurs journaux et de leurs

discours, nous nous laissons entraîner nous et nos enfants dans des abîmes sans fond, dans un avenir sans espérances. En vain nous rappelle-t-on les principes de leur chef, de celui dont ils suivent toutes les leçons, qui est l'âme et le modèle de toute leur polémique : *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu quand il fait du bien* (et de ce bien et de ce mal c'est nous qui sommes juges); *soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours* (1). En vain les maux, fruits de leurs pensées, nous environnent-ils de toute part ; en vain, comme ils l'ont dit eux-mêmes, aux jours des querelles enfantées par le partage de nos dépouilles, et qui se reproduisent sans cesse, en vain, subissons-nous la loi de l'abaissement continu ; en vain les promesses du gouvernement à bon marché se traduisent-elles, chaque année, en budgets monstrueux et en effrayants déficits ; en vain la liberté de la presse tombe-t-elle écrasée sous des amendes qui rappellent les lois de confiscation si solennellement abolies, et celle du jury, sous l'uniformité de choix, auxquelles préside l'arbitraire seul d'agents responsables ; en vain, la corruption des mœurs, en flétrissant nos générations à l'origine même de la vie, tue-t-elle en nous, par l'égoïsme et le

(1) Voltaire : *Correspondance.*

scepticisme, toute énergie et toute conscience; en vain les crimes de tout genre vont-ils grandissant de toute part, et attestant dans l'éducation et l'instruction un vice radical, un chancre hideux qui corrode tout le corps social, nous ne pouvons nous résoudre à ouvrir les yeux et à croire qu'on nous trompe avec tant de perfidie.

Sur quelques-unes de ces questions, il est vrai, et nous le comprenons sans peine, de vieilles haines de parti, l'amour-propre froissé, les vanités compromises, des divisions entre des compatriotes faits pour s'entendre, s'éclairer et vivre unis, longuement et habilement fomentées par ceux qui nous exploitent, d'injustes défiances propagées par la même secte contre les prêtres mêmes qui nous enseignent la religion à laquelle nous sommes pourtant si sincèrement attachés, des fautes aussi, commises de part et d'autre et sans cesse rappelées, quoique condamnées par tout le monde; une foule de causes enfin viennent sans cesse s'interposer entre les esprits et les cœurs, et empêcher la réconciliation. Nos guerres, nos luttes intestines sont d'ailleurs si récentes, nous y avons tous, pères ou fils, pris une si large part, les conséquences matérielles et morales qui en sont résultées sont encore si loin d'être oubliées ou effacées, qu'il n'est pas étonnant que nous ne puissions pas, sur certains points qui tiennent plus à la liberté des opinions et à la politique, qu'à la conscience et à la religion, nous entendre et reconnaître les méchants qui nous trompent; mais sur les questions qui tiennent à nos

devoirs de pères, à nos droits les plus naturels de citoyens français, dont la solution est au fond de tous les cœurs, que toutes les opinions honnêtes ont toujours regardées avec Leibnitz, comme le seul, comme l'infaillible moyen de réformer non-seulement une société, mais le genre humain tout entier; sur l'éducation, l'enseignement de la jeunesse, quoi donc pourrait nous empêcher de nous unir? Quel est le père qui ne désire avoir des enfants vertueux, sains d'esprit et de corps, hommes de conscience et de probité, héritiers de sa foi et de son attachement à la religion, respectant son autorité et ses cheveux blancs? Sur de tels intérêts ne sommes-nous pas tous d'accord? Si donc on nous démontre pièces en main et avec le seul langage de la logique, que sur ce point capital nous sommes indignement trompés, odieusement joués, infernalement exploités par cette poignée d'hommes que nous avons dépeints; ou que l'enseignement du monopole qu'ils louent, qu'ils défendent, qu'ils veulent agrandir encore, et enfin légaliser, est destructeur de la religion, qui seule fait les hommes de conscience et de bonnes mœurs, les bons fils et les bons citoyens; que ce monopole est contraire à la législation entière; pourrons-nous refuser de nous entendre et de réclamer par toutes les voies législatives, la liberté de l'enseignement depuis douze ans promise, chaque année jurée à la face du ciel, et chaque année éludée par la fraude, la mauvaise foi, la haine de la religion et des vertus qu'elle commande?

Eh bien! nous prenons l'engagement de manifester

au grand jour les preuves de cette vérité, et pour que tous les pères de famille, les électeurs, les pairs et les députés de France comprennent bien toute la gravité, toutes les conséquences de la question, et comment elle se lie à l'ordre social tout entier, voici en quels termes et avec quelle confiante franchise nous la posons devant eux.

Au commencement du mois d'août 1830, une révolution fut accomplie. La violation de la Charte, appelée, dit-on, pacte social, quoiqu'elle eût été octroyée par le pouvoir, non comme une condition de son existence, mais comme l'acte d'une souveraineté antérieure à ce pacte, en fut donnée pour raison :

« La Charte formait un contrat synallagmatique; » le prince en avait violé les clauses; le peuple » était par là même délié de ses serments et recou- » vrait tous ses droits, sa libre et indépendante » souveraineté. »

Il ne nous appartient pas de discuter ni ce fait en lui-même, ni la raison qui a servi à le légaliser. L'histoire a recueilli l'un et l'autre dans ses impérissables annales; la postérité, la justice les jugeront. Mais à la place de l'ordre de choses renversé, un autre ordre a été établi; le pacte ancien a été corrigé au nom du peuple, et au nom du peuple offert comme condition essentielle du pouvoir à un prince, parent collatéral de celui qui venait de tomber. Ce prince l'a accepté, l'a solennellement juré et avec lui, et à leur tour, ceux qui l'avaient fait et ceux qui l'avaient proposé. Toute équivoque

a disparu; tous les doutes ont été levés, et c'est en vertu d'un véritable contrat synallagmatique que subsiste le gouvernement actuel. L'ordre n'est maintenu, les lois observées, les impôts payés, qu'au nom et en vertu de ce contrat. Si donc il était évidemment violé dans ses clauses les plus essentielles aux libertés et au bonheur publics, une révolution nouvelle ne serait-elle pas imminente en droit (1), tous les crimes pour la précipiter en fait justifiés aux yeux des fanatiques de tous les partis, et le devoir de tout citoyen qui apercevrait le danger, ne serait-il pas, pour l'éviter, d'en avertir les pouvoirs publics et de les conjurer d'en prévenir les conséquences en rentrant le plus tôt possible dans les conditions sociales acceptées et jurées? Ce devoir, nous venons l'accomplir.

Les conditions essentielles du pouvoir, les clauses

(1) « Pardon ! je suis catholique et ultrà-catholique, j'ai prêté » serment de fidélité à S. M. le roi des Français (c'est l'*Univers* qui parle ainsi) ; mais j'ai bien entendu en le prêtant, » ne m'engager qu'autant que S. M. elle-même serait fidèle » à ses serments de 1830. Il me semble que le jour où le roi » m'a demandé une promesse, il m'en a fait une autre ; ou » plutôt, qu'il m'avait fait cette promesse avant que je con- » sentisse à me lier vis-à-vis de lui ; je compte sur sa pa- » role... De quel droit, vous, ses serviteurs, essayez-vous » de m'en faire douter. » (*Univers*, cité par le *Réparateur* des 11 et 12 mai 1842.)

« L'éloquent orateur (M. Berryer) n'a pas voulu, dit à son » tour M. Villemain, se prononcer sur cette terrible question » de savoir ce qui doit advenir d'un pouvoir qui manque à sa » mission et à ses serments ; je ne crains pas de dire, moi, » que ce qui est tombé en 1830, méritait de tomber.... .. (Disc. sur la régence : *Union cathol.*, 20 août 1842.)

fondamentales du contrat synallagmatique passé avec lui, sont :

1° *La liberté de conscience et la liberté des cultes.* « Chacun professe sa religion avec une égale li- » berté, et obtient pour son culte la même protec- » tion. » (Art. 5 de la Charte.)

2° *L'égalité devant la loi* : « Les Français sont » égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs » leurs titres et leur rang. (Article 1er.) Ils con- » tribuent indistinctement, dans la proportion de » leur fortune, aux charges de l'Etat. (Article 2.) » Ils sont tous également admissibles aux emplois » civils et militaires. » (Article 3.)

3° *L'inviolabilité de la loi* : « Le roi est le chef » suprême de l'Etat..... Il fait les règlements et or- » donnances nécessaires pour l'exécution des lois, » sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles- » mêmes, ni dispenser de leur exécution. » (Art. 3.)

4° *La liberté de l'enseignement* : « Il sera pourvu » successivement par des lois séparées et dans le plus » court délai possible, aux objets qui suivent..... » l'instruction publique et la liberté de l'enseigne- » ment. » (Article 69.)

Or, le monopole de l'enseignement par l'Université, tel que l'ont fait l'arbitraire et la fraude, monopole maintenu et étendu tous les jours par arrêtés ministériels et simples ordonnances, renverse la liberté de conscience et la liberté des cultes, détruit l'égalité devant la loi, est lui-même une violation évidente des lois par décrets, ordonnances et arrêtés ministériels, est inconciliable enfin avec

la liberté de l'enseignement, promise par le contrat social et synallagmatique, et jurée par tous les pouvoirs publics.

Ces attentats contre la constitution, incompréhensibles dans tout autre pays que la France, nous allons, en quatre chapitres, en porter jusqu'à l'évidence la démonstration, et nous en consacrerons un cinquième à prouver que les différents projets présentés jusqu'ici, sous le nom de la liberté de l'enseignement, et qu'on prétend présenter de nouveau dans cette session, ne sont qu'un insigne mensonge, l'extension inconstitutionnelle du monopole sous le nom de loi, l'anéantissement radical de toute liberté.

C'est là tout le but et tout l'ordre de cet écrit; l'amour de la Religion et de la vraie liberté, le respect des lois, en sont les seuls motifs; la conscience et la bonne foi, les uniques moyens; et il ne demande à ceux à qui il s'adresse qu'une seule chose, de vouloir bien le lire jusqu'à la fin.

LA CHARTE

ET LE

MONOPOLE UNIVERSITAIRE,

OU

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

CHAPITRE Ier.

—

Le monopole Universitaire destructeur de toute religion.

—

Elever les enfants et les jeunes gens dans une religion qu'on croit la seule vraie, la seule capable de les rendre heureux en cette vie et dans l'autre, leur enseigner, par soi ou par d'autres, les dogmes et les commandements de cette religion; détourner de leurs yeux et de leurs oreilles les livres et les leçons où elle est perfidement défigurée, indignement calomniée, attaquée dans ses ministres, dans ses croyances, dans ses préceptes; c'est un devoir sacré, impérieux, imposé par la loi naturelle et par la raison elle-même, à la conscience des pasteurs qui ont charge d'âmes, des pères et des mères de famille, des tuteurs, de quiconque a sur l'enfant et la jeunesse autorité qui oblige. Ce devoir est même une conséquence nécessaire, le droit imprescriptible de toute religion véritable.

Aussi la Religion catholique a-t-elle toujours revendiqué pour elle-même ce droit et proclamé dans tous les temps et dans tous les pays cette importante doctrine. Ses luttes dans tous les siècles, le sang de ses martyrs, les livres de ses docteurs, les confessions et les protestations de ses pontifes, depuis Pierre et Paul jusqu'à Pie VIII et Grégoire XVI, jusqu'aux évêques des Flandres et de la Prusse, l'ont inscrit en caractères ineffaçables dans les annales de l'Eglise et du monde.

Protéger la religion et ses pasteurs dans l'exercice de ce droit, garantir aux pères et aux mères de famille l'accomplissement de ce devoir ; c'est donc là, vraiment, le sens de l'article 5 de la Charte, ou il n'en a aucun, et cette Charte elle-même n'est qu'une insulte au bon sens des peuples et une impie dérision. Si donc, il est démontré que le monopole universitaire, en même temps qu'il empêche les pasteurs et les parents d'enseigner par eux, ou par d'autres de leur choix, à l'enfance et à la jeunesse, même le catéchisme, impose aussi à quiconque veut suivre jusqu'à leur terme les cours publics de littérature et de science, et pouvoir entrer dans les carrières, les emplois ou les ordres qui exigent comme condition des diplômes de bacheliers, de licenciés ou de docteurs, un enseignement destructeur de la religion catholique, insultant pour ses ministres, blasphémateur de ses croyances, opposé à ses préceptes, sapant par la base les dogmes, fondement même de toute religion et de toute société ; n'est-il pas évident pour tous les hommes de bonne foi, que ce monopole anéantit les droits les plus sacrés de la religion et de ses pasteurs, et que loin de garantir aux pères et aux mères de famille l'accomplissement d'un des devoirs les plus sacrés de leur conscience, il y met au contraire le plus invincible empêchement ? N'est-il pas manifeste que l'article 5 de la Charte est dès-lors indignement violé, publiquement lacéré, et qu'au lieu de la liberté de conscience et des cultes qu'il doit garantir, il y a injuste et illégale oppression, intolérable tyrannie.

La question que nous avons à traiter dans ce chapitre est donc là tout entière, et elle se formule nécessairement en

ces termes que nous avons pris pour titre : **LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE EST DESTRUCTEUR DE TOUTE RELIGION.**

C'est dans les mêmes termes, d'ailleurs, que M. le grand-maître Villemain l'a posée à la chambre des pairs ; c'est sur ce terrain qu'il a provoqué la discussion. « Prétendre que » l'enseignement universitaire, a-t-il dit, est un enseigne- » ment sceptique et irréligieux, me paraît une *forme de ca- » lomnie*, et pour prouver que cet enseignement ait donné » lieu à de tels reproches, il faut des faits et des exemples, » je les attends. »

Il y a donc accord en ce point, et le titre de notre premier chapitre est exactement écrit ; il ne s'agit plus que de démontrer qu'il est en tout conforme à la vérité, à une vérité lamentable et effrayante.

Les preuves, ces exemples et ces faits demandés par M. Villemain, nous venons les mettre réunis en un seul faisceau, sous les yeux, non du ministre qui ne peut les ignorer puisqu'il en est complice, mais des évêques, des pairs et des députés de France, des électeurs et des pères de famille, qu'on trompe et qu'on veut, contre toutes les lois, rattacher à un monopole impie. Pour mieux en faire comprendre toute la portée, rappelons d'abord quelques articles des décrets et ordonnances impériales qui ont fondé et qui constituent encore l'Université.

« L'enseignement public dans tout l'empire est confié exclu- » sivement à l'Université ; aucune école, aucun établissement » quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Uni- » versité sans l'autorisation de son chef. (*Art.* 1 et 2.) Toutes » les écoles de l'Université doivent prendre pour base de leur » enseignement l'obéissance aux statuts du corps enseignant et » qui ont pour objet *l'uniformité de l'instruction*. (*Art.* 38.) » Tous ses membres promettent obéissance au grand-maître » dans tout ce qu'il leur commande pour le bien de l'en- » seignement (*Art.* 41), et ils sont tenus de l'instruire aussi » bien que tous ses officiers de tout ce qui viendrait à » leur connaissance de contraire à la doctrine et aux princi-

» pes du corps enseignant. (*Art.* 46.) Des peines de discipline » sont établies pour punir la violation de ces devoirs et de ces » obligations, et parmi ces peines se trouve la radiation du » tableau de l'Université. (*Art.* 47.)

» Le grand-maître nommé et révocable par l'empereur, ré- » git et gouverne l'Université. (*Art.* 50.) Il nomme aux places » administratives et aux chaires des colléges et des lycées; il » nomme également les officiers des académies et ceux de » l'Université; il *institue* les sujets qui ont obtenu les chaires » des facultés et fait toutes les promotions dans le corps en- » seignant. (*Art.* 51 *et* 52.) Il a le droit d'infliger les arrêts, » la réprimande, la censure, la mutation et la suspension des » facultés aux membres de l'Université qui ont manqué assez » gravement à leur devoir pour encourir ces peines. (*Art.* 57.)

» L'Université a un conseil qui se compose de trente mem- » bres (*Art.* 70), et qui s'occupe entre autres choses de » l'état et du perfectionnement de l'enseignement et de la po- » lice des écoles. (*Art.* 75.) Il admet ou rejette les ouvrages » qui auront été ou devront être mis entre les mains des élè- » ves, ou placés dans les bibliothèques des lycées et des col- » léges; il examine les ouvrages nouveaux qui sont proposés » pour l'enseignement des mêmes écoles. (*Art.* 80.) Il entend » les rapports des inspecteurs au retour de leurs missions. » (*Art* 81.) Outre le conseil général, il y a, au chef-lieu de » chaque académie, un conseil que le recteur préside et où » l'on traite, au moins deux fois par mois, de l'état des écoles » de l'arrondissement, des abus qui pourraient s'introduire » dans leur discipline ou dans leur enseignement, et des dé- » lits qui auraient pu être commis par leurs membres. » (*Art.* 86 *et* 87.)

Ce n'est pas tout : pour relier les membres de ce colosse et les unir ensemble sous la main du grand-maître, « des inspec- » teurs-généraux nommés par le grand-maître parmi les of- » ficiers de l'Université, au nombre de vingt au moins et par- » tagés en cinq ordres comme les facultés, visitent alterna- » tivement les académies pour reconnaître l'état des études » et de la discipline dans les facultés et les colléges, et s'as-

» surer de l'exactitude des professeurs. (*Art.* 90 *et* 91.) Deux » autres inspecteurs particuliers par académie, nommés » aussi par le grand-maître, sont chargés, par ordre du rec- » teur, de la visite et de l'inspection des écoles de leur ar- » rondissement. (*Art.* 93.) Enfin, les recteurs établis pour » gouverner chaque académie sous l'ordre immédiat du grand- » maître, doivent à leur tour visiter ces écoles le plus sou- » vent qu'il leur sera possible, se faire rendre compte par les » doyens des facultés de l'état de leurs cours et assister aux » examens et réceptions des Facultés. (*Art.* 94, 96, 97, 98.)

» En conséquence du décret du 17 mars 1808, l'Université, » dit le décret du 15 novembre 1811, a juridiction sur tous » ses membres en tout ce qui touche l'observation de ses » statuts et règlements, l'accomplissement des devoirs et des » obligations de chacun; cette juridiction est exercée par le » grand-maître et le conseil, et les inspecteurs devront porter » plainte devant eux des abus, contraventions et délits venus » à leur connaissance (*Art.* 41, 89 *et* 90) aussi bien que tous » les autres membres quels qu'ils soient de l'Université. » (*Art.* 56 *déjà cité du décret précédent.*)

Ainsi, la chose est évidente, d'après l'esprit et la lettre de ces décrets, l'Université forme un seul corps enseignant dont tous les membres ne relevant que d'unseul chef, sont solidairement responsables les uns des autres devant ce chef et son conseil, étant tenus non seulement de lui obéir, mais encore de lui faire connaître tout ce qui viendrait à leur connaissance de contraire à la doctrine et aux principes du corps.

Il est encore évident, que si des grands-maîtres de l'Université, des membres de son conseil, des inspecteurs, des recteurs, un grand nombre de professeurs et les plus célèbres, le conseil lui-même, dans des discours ou des leçons publiques, dans des livres, programmes, règlements imprimés, autorisés, rendus classiques, insultent à la religion, à son sacerdoce, à tout ce qu'elle respecte, s'ils louent et exaltent ses ennemis, tous les hérétiques qu'elle a condamnés, s'ils font gloire de ne lui pas appartenir et de la rejeter avec mépris, s'ils enseignent des doctrines anti-catholiques, anti-chrétiennes, impies

et destructives de toute religion, sans être ni dénoncés par les inspecteurs ou les autres membres, ni réprimandés, ou punis par les recteurs, les grands-maîtres et leurs conseils ; s'ils continuent au contraire d'enseigner au grand jour, et d'imposer cet enseignement par le monopole dont l'Université les fait jouir, il est encore évident que tout homme de sens et de bonne foi est en droit de conclure qu'un tel enseignement, que de telles manifestations, surtout quand elles sont souvent répétées, n'ont rien de contraire ni aux statuts concernant l'uniformité de l'enseignement, ni aux doctrines du corps enseignant, ni à l'obéissance promise par chacun au grand-maître, ou, en d'autres termes, que l'Université, dans ses statuts, dans l'esprit de son enseignement, est impie et destructive de toute religion. Entre ceux qui le nient et ceux qui l'affirment, il sera facile alors de voir où est la vérité et de quel côté sont les fourbes et les calomniateurs. Or, nous affirmons, nous, et cette accusation nous la portons hardiment au tribunal de la France et de toutes les opinions, conjurant les électeurs et ceux à qui ils ont confié leur mandat, tous les pères de famille de prononcer, la main sur la conscience, sur la valeur des preuves que nous allons successivement en donner.

Voici l'ordre que nous suivrons : nous montrerons 1° que l'Université insulte à la religion et à tout ce qu'elle honore, et qu'elle loue et exalte tout ce que la religion condamne et rejette ; 2° qu'elle renverse de fond en comble le symbole catholique ; 3° qu'elle met en question et s'efforce de détruire les dogmes catholiques communs aux sectes dissidentes ; 4° qu'elle attaque et renverse les dogmes qui tiennent à l'essence même de toute religion et servent de fondement à toute société. Enfin, cette impiété de l'enseignement universitaire, établie par des preuves tirées de la constitution même de l'Université, et des paroles des membres le plus haut placés dans sa hiérarchie, nous la confirmerons encore par les résultats généraux et particuliers de l'enseignement universitaire sur les élèves et sur le pays. Unissant ainsi les faits aux exemples, nous espérons satisfaire l'attente de M. Villemain.

PREMIER ARTICLE.

—

L'Université insulte à la Religion et à tout ce qu'elle respecte.

—

Le premier caractère que présente la guerre faite à la religion par l'Université, c'est celui du mépris et de l'insulte. Sa constitution, les projets de lois que présentent ses grands-maîtres et leurs décisions, les livres approuvés par son conseil, les journaux qui la défendent, les écrits de ses officiers et de ses professeurs, tout l'atteste.

Quiconque parcourt les 144 articles du décret de 1808 et les 192 de celui de 1811, est d'abord frappé des dispositions prises par le chef du gouvernement impérial, dans les intérêts de son despotisme, pour mettre sous sa main ce vaste corps enseignant, et par lui, toutes les générations qui apparaissent à la vie sociale; ensuite, des prescriptions, recommandations, moyens de tous genres employés pour grossir le budget universitaire, empêcher les fraudes des maîtres de pension, chefs d'institution, etc., et faire rendre en argent à la matière enseignante et enseignée, tout ce qu'elle peut rendre, bien différente en cela de toutes les universités, fondées autrefois en France et ailleurs, et qui avaient toutes pour base l'enseignement gratuit. Mais ce que l'homme qui réfléchit, ce que l'homme religieux surtout remarque avec étonnement dans ce Code universitaire, ce qui le consterne, c'est le soin qu'on a pris de dépouiller la religion de ses plus imprescriptibles droits, c'est le mépris affecté avec lequel on a évité de parler de la manière dont elle doit intervenir dans l'instruction et l'éducation d'une jeunesse qui lui appartient à tant de titres, de la nommer même en quelque sorte. Pas un

mot, un seul mot là-dessus dans la marche qui doit être suivie par le grand-maître pour la direction à donner à ce vaste corps, par le conseil, dans l'examen et l'approbation des livres, par les recteurs dans la surveillance de leur académie, par les inspecteurs dans leurs visites et leurs missions, par les professeurs dans leur enseignement de tous les jours; pas un mot, un seul mot sur le sacerdoce catholique à qui appartient essentiellement et de droit divin, l'enseignement de la religion et de ses préceptes. Aussi l'article 38, où il est dit que *les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement*, non les dogmes, mais les *préceptes* de la religion catholique, article contraire d'ailleurs et à la Charte et à la liberté des cultes qu'elle établit, est-il abandonné de toute part ou partout tombé en désuétude. Et comment pourrait-il en être autrement? Qu'est-ce que la religion et ses préceptes en dehors des pasteurs chargés de l'enseigner, en dehors de l'épiscopat et du sacerdoce, en dehors de leur juridiction et de leurs droits les plus légitimes? Chose incroyable! dans un pays dont la majorité des habitants est légalement catholique, à mesure que les générations s'avancent dans la vie, elles sont saisies par la force matérielle; toute avenue dans l'ordre social leur est fermée en quelque sorte, si elles essaient de s'y soustraire; et l'autorité spirituelle et les pasteurs des âmes n'auront plus de droit, plus de juridiction légale sur l'enseignement qu'elles reçoivent, et sur les maîtres à qui elles sont livrées corps et âme!

Les préceptes de la religion catholique devront servir de base à cet enseignement, et l'évêque et le prêtre qui en sont les gardiens, les seuls dépositaires de droit divin, ne pourront pas même légalement intervenir? Des préfets, des sous-préfets, en vertu de l'article 34 du décret de 1811, auront le droit d'examiner si les mœurs, si la santé des élèves sont convenablement soignées, et des 336 articles du code universitaire, pas un seul ne reconnaîtra le droit que Dieu a donné aux évêques d'examiner si la foi de ces élèves, si leur innocence ne courent aucun danger. Que dis-je! ce droit divin des évêques, on le méconnaît, on le rejette, dans l'appro-

bation même des livres élémentaires de religion qui peuvent avoir cours dans les écoles et les colléges; on le rejette dans l'examen même de la partie religieuse de leurs règlements; et un conseil qui peut n'être composé que d'hommes impies ou protestants, juifs ou athées, a seul le droit de les revoir, de les examiner, de les rejeter ou de les approuver! On le méconnaît et on le rejette, dans l'examen et le jugement des doctrines des professeurs et des principes de leur enseignement! On le méconnaît, on le rejette dans l'institution même, et la mission des professeurs des facultés de théologie qui ne les reçoivent extérieurement (*Art.* 52), légalement que du grand-maître, qui peut être protestant ou athée, et de qui seul ils relèvent, à qui seul ils doivent obéir (*Art.* 41), dans cet enseignement même, quoique essentiellement spirituel et sacré (1). Bien plus! tout prêtres qu'ils

(1) Quand Joseph II eut fondé en Belgique un séminaire général assez semblable aux colléges de l'Université et à ses facultés de théologie, dont le gouvernement nommait aussi les professeurs, et par où devaient passer les Belges qui voulaient parvenir aux ordres et aux bénéfices ecclésiastiques, le cardinal de Frankenberg s'y rendit, et ayant rassemblé tous les professeurs, il les somma de répondre à ces deux questions:

« 1° Les évêques ont-ils *de droit divin* et de tout temps le droit » d'enseigner et d'instruire ou par eux-mêmes *ou par autrui*, non » seulement en *catéchisant*, en prêchant, mais en *montrant la* » *théologie* à ceux qui veulent embrasser l'état ecclésiastique?

» 2° Ce droit peut-il être ôté ou restreint par l'autorité temporelle? »

Les professeurs ne purent que répondre affirmativement à la première question et négativement à la seconde. Ils prouvirent même de donner leur réponse par écrit, mais le gouvernement leur ayant défendu de tenir leur promesse, le cardinal déclara leur enseignement non orthodoxe, et tout fut dit. On avait pourtant consenti à déclarer par écrit: « que *tout évêque ayant essentiellement droit* » *d'inspection sur l'enseignement dans son diocèse*, ce serait à lui » à procéder suivant les formes canoniques contre les professeurs » trouvés répréhensibles, et on avait accordé à chacun le droit de

sont, quelle que soit la promesse d'obéissance faite à leur évêque, une fois membres de l'Université, ils ne peuvent accepter de lui aucune fonction, aucun ministère public ou particulier auquel salaire soit attaché, sans la permission authentique du grand-maître (*Art.* 49) ; ils ne peuvent même sur son ordre, quitter le corps enseignant qu'après avoir obtenu l'agrément du grand-maître et l'avoir sollicité, s'il le refuse, par trois demandes consécutives et réitérées de deux

» nommer dans le séminaire du gouvernement un ecclésiastique de » son choix, et de veiller, par lui, et sur l'enseignement et sur les » livres qui y étaient adoptés. (*Mém. Eccl.*, t. III, p. 77 et 128.) Plus » tard (juin 1825), Guillaume, le roi des Pays-Bas, ayant rendu deux » arrêtés sur le plan de l'Université française, qui ordonnaient, le » premier : que désormais il ne pourrait être établi aucune école » sans l'autorisation du gouvernement ; que tous les colléges sont » sous sa surveillance, et que la nomination de tous les instituteurs » serait faite par lui ; que les instituteurs devraient avoir obtenu le » grade de candidat ou de docteur ès-lettres dans une université du » royaume ; que pourtant les évêques pourraient élever sous leur » direction des maisons pour les jeunes gens destinés à l'état ecclé- » siastique, mais qui suivraient les cours des colléges ; » (C'est bien là la copie de l'Université de France.)

Le second : « qu'un collége philosophique où l'on enseignerait la » littérature nationale, grecque et hébraïque, l'éloquence, l'histoire, » la morale, le droit canon, etc., serait formé ; que dans les grands » séminaires on n'admettrait aucun élève qui n'eût achevé ses études » pendant deux ans, au moins, dans ce collége ; que les professeurs » seraient désignés par le ministre de l'intérieur, parmi des prêtres » catholiques ou des laïques de cette religion, et après avoir entendu » l'archevêque de Malines ; » (Voilà bien les facultés de théologie de l'Université, avec l'obligation d'y prendre des grades pour être évêque, vicaire-général, chanoine, curé de ville, etc.)

Le pape, consulté par l'archevêque de Malines et les autres prélats, répondit par Mgr Mazio : « qu'il avait appris avec satisfaction que » tous les chefs de diocèses s'étaient réunis à Mgr l'archevêque de » Malines pour faire contre les arrêtés une réclamation commune, » que lui-même en avait fait adresser une très-forte au gouverne- » ment du roi des Pays-Bas ; que Sa Sainteté, dont le cœur a été pé-

mois en deux mois. (*Art.* 43.) Et s'ils sont d'accord avec le grand-maître pour n'en point sortir, tous les évêques du monde ne pourront les y obliger.

Tous ces faits sont là, inscrits, incontestables, dans les codes de l'Université; tous les journaux qui la défendent, tous les écrits qui en font l'apologie, les proclament; ils insultent, ils s'irritent, ils se déchaînent sans respecter même les plus ordinaires bienséances, contre tout évêque fidèle à

» nétré de la douleur la plus vive par la lecture des deux arrêtés, » est convaincue que la réclamation commune sera digne des chefs des » diocèses, qu'elle sera rédigée sur le modèle de celle qui fut faite » par les ordinaires de la Belgique en 1787, contre le séminaire » général érigé à Louvain par l'empereur Joseph, et qu'ils n'auront » pas perdu de vue la déclaration donnée par S. M. le roi des Pays-» Bas, le 18 juillet 1815, en vertu de laquelle elle *assure à l'Eglise* » *catholique son état et sa sûreté.* » (Voilà bien notre article 5 de la Charte.)

Or, l'archevêque de Malines, répondant au gouverneur d'Anvers qui l'invitait à coopérer aux nouvelles mesures, déclara : « qu'il ne » le pouvait, parce qu'elles *se trouvaient en opposition directe avec* » *les intérêts de notre sainte religion*, avec les dispositions du » concile de Trente, relatives à la formation d'un collége vertueux, » régulier et orthodoxe, avec *les droits appartenant à l'épiscopat* » *de droit divin, avec le libre exercice de la religion catholique* » *et la protection qui lui est garantie par la loi fondamentale* » *dont il a juré le maintien*, et l'article 2 du traité qui lui a servi » de base, et enfin, avec plusieurs déclarations et promesses à lui » faites par S. M. elle-même. » (*Ami de la Religion*, t. 44., p. 269, et t. 45, p. 346.) L'évêque de Namur déclara : « qu'on l'arracherait par » lambeaux de son siége, plutôt que de le faire consentir à conférer » les ordres à des élèves sortis du collége philosophique. » Il ne se trouva, dans tous les Pays-Bas, qu'un seul prêtre belge qui consentit à en faire partie, et aussitôt tous les ecclésiastiques attachés à des maisons d'éducation donnèrent leur démission. (*Mémorial catholique*, tome IV, page 195.)

De nos jours, sous la Restauration, M. Frayssinous ayant voulu élever une maison de hautes études théologiques, devant être régie par une commission composée de prélats et d'ecclésiastiques du

son devoir, qui ose, au nom de sa foi et de la liberté promise, protester contre ces sacriléges usurpations.

Etonnons-nous ensuite, que dans les projets de lois présentés aux chambres par les grands-maîtres de l'Université Guizot et Villemain, le sacerdoce soit obligé d'aller mendier à la porte d'un maire un certificat de moralité pour pouvoir enseigner la jeunesse, lui à qui Dieu a dit pourtant : *Allez et enseignez toutes les nations* ! Etonnons-nous que dans ces

second ordre, mais nommée par le gouvernement, Mgr de Quélen prouva que le souverain pontife pouvait seul ériger cette école, ou qu'elle devait dépendre en tout de lui, évêque diocésain, et que, si l'une ou l'autre de ces conditions n'était point remplie, il frapperait l'école et les professeurs d'interdit, et le projet fut abandonné. Et l'on voudrait que des écoles théologiques, dépendantes d'un grand-maître et d'un conseil laïques, et pouvant être opposés à la religion catholique, ne relevant que d'eux, pussent se concilier avec le droit divin des évêques sur l'enseignement théologique et la protection garantie par la Charte à la religion et à ses ministres !

Aussi, le 7 février 1838, dans le cinquième bureau et dans la discussion sur les facultés de théologie, M. de Malleville a-t-il émis le vœu, au nom de la liberté des cultes, que les facultés de théologie fissent partie des grands séminaires et fussent placées sous la direction des évêques. M. Desfougère et M. Rémusat, deux universitaires, les soutinrent seuls telles qu'elles étaient, afin d'*empêcher*, dirent-ils, l'*enseignement ultramontain* ; M. de Lamartine et M. Béchard soutinrent au contraire la proposition de M. de Malleville comme conséquence nécessaire de la liberté religieuse. Ils prouvèrent que l'autorité civile, intéressée à participer, dans l'intérêt de l'ordre public, à la police extérieure du culte, était radicalement incompétente dans l'enseignement du dogme et dans la discipline intérieure ; d'où il suivait que les évêques devaient au même titre qu'ils instituaient les curés et restaient constamment leurs supérieurs et leurs juges, et à plus forte raison, peut-être, nommer les professeurs des facultés de théologie et continuer d'être seuls leurs supérieurs et les juges de leur enseignement. On entendit même en pleine chambre un député protestant, M. Stourm, trouver fort extraordinaire que *le pouvoir séculier, que l'autorité civile eût la prétention de se faire professeur de dogme, et dire hautement que c'était une*

projets, non contents d'étreindre, sous leurs mains de fer, la jeunesse catholique appelée aux fonctions purement civiles ou sociales, ils veuillent encore arracher aux évêques la jeunesse même cléricale et les petits séminaires! Etonnons-nous qu'un autre grand-maître, M. Mérilhou, ait posé par avance, dans la législation de l'enseignement par ordonnance, un principe de loi qui déclare incapable de devenir évêque, vicaire-général, chanoine et curé de ville, tout prêtre qui

atteinte portée à la liberté de conscience. (*Monit.* du 13 juillet 1839.) Et qu'on ne dise pas que les évêques concourent à la nomination des professeurs par leur présentation. D'abord, cette présentation n'est accordée par le code universitaire que pour la première fois, à l'institution même des facultés; et déjà sous M. Salvandy qui, dans son rapport au roi, appelle les dérogations faites en ce genre, au code universitaire, des actes extra-constitutionnels, le conseil entier a demandé que les facultés théologiques rentrassent sous la loi de concours; et la chose se fera, sans aucun doute, aussitôt que l'Université aura *diplômisé* assez de docteurs en théologie pour pouvoir rétablir ce concours, achalander les chaires, par l'appât de ses gros traitements et se passer des évêques. Mais cette présentation elle-même, le roi Guillaume, dans ses arrêtés, l'accordait à l'archevêque de Malines? et quelle part donne-t-elle aux évêques dans l'institution elle-même, la révocation, la suspension ou l'enseignement des professeurs? toutes choses pourtant qui leur appartiennent de droit divin, qu'on ne peut leur enlèver et dont ils ne peuvent se départir. Est-ce en leur nom ou au nom de l'Université que la mission est donnée, et que sont enseignées la Théologie et l'Ecriture-Sainte? Est-ce en leur nom ou au nom de l'Université et de ses grands-maîtres que se font les licenciés et les docteurs, et que des diplômes de doctrine catholique sont délivrés? Est-ce même avec leur approbation ou celle des recteurs, qui peuvent être des Strauss ou des Salvador, que se publient les thèses et les programmes de théologie? M. Salvandy n'a-t-il pas, aussi bien que M. Teste, hautement proclamé: « que l'enseignement de la théologie est un des droits de » l'Université et du gouvernement? et M. Teste, que le gouvernement avait le plus grand intérêt, pour l'avenir, à la création et à » la conservation de chaires théologiques dépendantes de lui; que » les professeurs étant nommés par la puissance temporelle, par le

n'aura pas reçu de l'Université le titre de *docteur* (ordonnance du 25 septembre 1830), et qu'en vertu d'un autre décret du 9 avril 1809, on ait exclu, même des grands séminaires, tout élève qui ne pourrait justifier d'un grade de bachelier dans la faculté des lettres de l'Université (1)! Etonnons-nous que l'Université, ses grands-maîtres, son conseil, prétendent avoir, indépendamment des évêques, et en vertu de ces décrets et de ces ordonnances, dont elle-même s'est gratifiée,

» ministre de l'instruction publique, bien que ce soit, le *plus* » *souvent*, sur la présentation ou sur la désignation des évêques, » les évêques ne prennent pas une très grande confiance dans les » doctrines professées dans ces cours, et que *ce n'est peut-être pas* » *une raison pour que la chambre s'en méfie*; et enfin M. Ville- » main, que les professeurs ne deviendront pas étrangers au sacer- » doce, mais qu'ils appartiendront de plus près à l'état! » (*Moniteur* du 13 juillet 1839.) Eh! quoi donc, y aurait-il déjà une église nationale commencée par l'Université pour qu'on ose se permettre un semblable langage et proclamer à la face de la France catholique que les défiances et les oppositions de son épiscopat contre la théologie universitaire devait être une raison pour le gouvernement d'y avoir confiance; et l'avenir dont parle M. Teste serait-il pour nous l'avenir de l'Angleterre et de la Pologne? Electeurs et députés catholiques c'est à vous de voir.

(1) « Il est une vérité incontestable, » écrivait à l'empereur Joseph II le cardinal Frankemberg pour justifier ses résistances aux universitaires de ce temps-là; « c'est que le dépôt de la foi, ainsi » que tout ce qui concerne le culte divin et l'exercice des devoirs » du Christianisme, a été confié par J.-C. aux évêques comme aux » successeurs des Apôtres, lorsqu'il les envoya prêcher l'Evangile par » toute la terre. En vertu de cette mission, les évêques, revêtus » de ce même pouvoir, dans la partie de l'Eglise qui leur a été » confiée, sont chargés par Dieu même du grand œuvre de l'ins- » truction des fidèles, et c'est à Dieu seul et à son Eglise qu'ils » doivent en rendre compte. » Donc, les examens théologiques imposés et subis de par une autorité temporelle pour obtenir ou accorder des grades constatant la science théologique dont les évêques seuls sont juges et ne doivent compte qu'à Dieu seul et à son

le droit d'enseigner la théologie, l'Ecriture-Sainte, le droit canon, d'exercer sur ces cours essentiellement spirituels et tout religieux, et sur les prêtres qui les font, une juridiction séparée de celle des évêques, et qu'elle pourra, quand elle le trouvera opportun, opposer à la leur (1) ? Etonnons-nous qu'elle s'établisse même surveillante et juge de la science ecclésiastique de tous les prêtres, et qu'elle s'arroge, contre le droit divin de l'Eglise catholique, contre la Charte elle-même, la faculté d'exclure de l'épiscopat, des canonicats, des cures, tout prêtre qui aura refusé de se soumettre à une autorité laïque pour un examen sur la théologie, ou à qui elle aura refusé des grades qu'elle n'a pas le droit de donner? Etonnons-nous que M. le grand-maître Salvandy, dans un rapport fait au roi le 31 octobre 1838, ait osé dire et imprimer : « que l'Université » manquerait trop évidemment à sa *mission* (entendez-vous), » si elle laissait échapper de ses mains *le droit de professer* » *la plus haute des sciences* et de *conférer les grades qui* » *constatent le savoir au sein du Sacerdoce* (2) !! » Etonnons-nous qu'un autre, M. Cousin, ait écrit dans un rapport également officiel : « En vérité, il semble impossible que de » pauvres prêtres isolés dans les campagnes, dépendant de » la population qui les nourrit, échappent long-temps à l'action d'un pouvoir national ; le haut clergé lui-même nous

Eglise, grades essentiellement du domaine spirituel, sont une lésion des droits divins de l'épiscopat et l'on ne doit théologiquement et même constitutionnellement ni y assujétir les autres, ni s'y soumettre soi-même. Les facultés théologiques et leurs grades comme condition nécessaire pour pouvoir être promu à l'épiscopat et aux charges éminentes de l'Eglise sont donc un attentat à la liberté de conscience, dans un point qui touche à la foi.

(1) Extrait d'une délibération du conseil royal de l'Instruction publique, adressée à Mgr l'archevêque d'Amasie, administrateur apost. du diocèse de Lyon, en 1838.

(2) Rapport au roi : *Almanach de l'Université*, 1839, p. 24.

» appartient par la nomination et le temporel; peu à peu il » doit nous revenir. EN ATTENDANT SURVEILLONS-» LE (1). » Etonnons-nous que le même grand-maître ait fait approuver par le conseil universitaire, pour être envoyé à toutes les églises catholiques, un catéchisme (2) où tous les dogmes se réduisent au mystère de la Sainte-Trinité, et à celui de l'Incarnation et de la Rédemption, toute la morale au Décalogue, et où l'on relègue à une troisième partie, intitulée : *du culte*, et le symbole catholique, et les sacrements, et tout ce qui regarde l'Eglise et ses lois; d'où le culte dû à la Sainte-Vierge et aux saints, la salutation angélique elle-même sont bannis, et d'où l'on a retranché, comme inutile sans doute, tout qui regarde l'autre vie et son éternité!

Etonnons-nous qu'à ce catéchisme, et ne faisant qu'un avec lui, ait été ajouté un abrégé de la Bible, où le sens d'une foule de passages et de faits, est essentiellement altéré, où beaucoup d'autres, ceux surtout qui renferment quelque merveille, sont retranchés, et où l'on trouve près de dix chapitres pris mot pour mot dans un livre d'*Histoires de la Bible*, imprimé en 1826, sous le nom de Boissard, pasteur de l'église consistoriale de la confession d'Ausbourg à Paris; étonnons-nous de trouver dans ce même livre une instruction préliminaire, où l'on recommande à tous les maîtres, au nom du conseil universitaire, de *s'en tenir à faire apprendre par cœur aux enfants tout ce qui, dans les catéchismes, regarde le dogme et le culte, mais de développer les grandes maximes de la morale chrétienne qui convient à toutes les créatures humaines, dans toutes les circonstances et toutes les positions*? Comme si une morale sans fondement et sans sanction pouvait exercer quelque influence sur la jeunesse et sur le monde.

(1) *Univers*, n. 851. 1842.

(2) *Livre d'Instruction morale et religieuse*, à l'usage des écoles élémentaires, autorisé par le Conseil royal de Paris. Levrault, 1834.

Que dirons-nous maintenant de la mesure prise encore par le grand-maître M. Salvandy, qui, au mépris de l'art. 3 de la Charte, interdit à tous les étudiants des petits séminaires, la faculté même de se présenter aux examens pour le baccalauréat civil, où on leur ferme, par conséquent, et par la voie de circulaires et d'ordonnances ministérielles, toutes les carrières où ce baccalauréat est requis? Que dirons-nous de la réponse faite par M. le grand-maître Villemain à un évêque qui demandait qu'une institutrice non approuvée par l'Université, mais qui l'était par lui, pût au moins enseigner le catéchisme : « Nul n'a le droit d'enseigner s'il n'est légale-» ment autorisé et institué ... Que c'est en vain que l'on pré-» tendrait apprendre seulement le catéchisme aux enfants qui » se disposent à la première communion ; que la loi n'admet » pas cette distinction, et qu'elle charge spécialement les insti-» tuteurs et non pas d'autres de donner aux élèves l'instruction » morale et religieuse (1). » Que dirons-nous de cet arrêté du conseil universitaire qui force quiconque veut être bachelier, à lire et à étudier un livre enseignant l'hérésie, condamné par l'Eglise catholique ; où, dit un des principaux professeurs de l'Université, *le démon de l'ironie est déchaîné contre les choses saintes*, *la religion est frappée avec ses ministres* ; où Pascal enfin *prépare les voies à Voltaire* (2) ; et de cet autre, renouvelé chaque année depuis douze ans, ordonnant que *le Siècle de Louis XIV* et *l'Histoire de Charles XII*, par Voltaire, ouvrages où respire, comme dans tous ceux du même écrivain, un esprit sceptique et anti-chrétien, soient des livres classiques, non seulement pour le baccalauréat, mais encore pour les classes de 4e et de 3e, obligeant ainsi les enfants de douze à quinze ans à se familiariser avec les dérisions des mystères catholiques, des souverains pontifes et de la constitution de l'Eglise, les sarcasmes d'un libertin contre les pratiques les plus saintes de la religion, les peintures enfin

(1) *Ami de la Religion*, 30 janv. 1840.

(2) *Revue des Deux Mondes*, juin 1842.

les plus séduisantes de l'adultère, la flétrissure de la vertu, et souvent l'éloge des plus grands crimes, comme nous le montrerons plus tard par une foule d'exemples (1).

Que dirons-nous de cet inspecteur de l'Université, devenu depuis conseiller inamovible et directeur des facultés de théologie, se transformant en prophète de malheur aux yeux d'une nombreuse assemblée, le jour même d'une distribution solennelle des prix, pour annoncer publiquement les funérailles d'un grand culte qu'il ne nomme pas, mais que tous nomment (2); de ce journal de l'Université, décidant que *le voisinage de la religion est dangereux pour la science, et qu'elle ne peut entrer dans une voie de découvertes et de progrès, qu'à la condition de s'affranchir de l'autorité religieuse*; de ces mémoires sur l'instruction publique, couronnés d'après le rapport de M. Jouffroy, conseiller et haut professeur de l'Université, où l'on proclame que *l'enseignement secondaire répugne à toute influence sacerdotale, et que l'idée morale qui soutient le monde, ayant perdu son ancienne formule, et n'en ayant pas encore trouvé une nouvelle, devient à peine saisissable* (3)?

Que dirons-nous de ce recteur qui a poussé l'impiété jusqu'à transformer J.-C. en mythe, et à remercier le critique qui l'avait rapproché de Strauss, *de l'avoir placé en si bonne compagnie*, ajoutant : « *Il me fait plus d'honneur que* » *je n'eusse jamais osé en espérer* (4); » de ces inspecteurs,

(1) Arrêté du Conseil royal d'instruction publique, renouvelé chaque année depuis douze ans, comme on peut le voir dans l'*Almanach de l'Université*, à l'article : *Catalogue des livres classiques*.

(2) M. Dubois : *Ami de la Religion*, 4 août 1831.

(3) *Journal de l'Instruction publique*, 16 mars 1834, et rapport de M. Jouffroy à l'Académie des sciences morales. 1840.

(4) Laroque : Lettre à l'*Univers*, du 2 décembre 1839, et insérée dans le n° du 15.

les Matter, les Libri (1), etc., insultant à chaque page de leurs nombreux écrits, les papes, le clergé, toutes les croyances catholiques?

Mais, si les grands dignitaires du corps enseignant traitent de la sorte le catholicisme, qu'attendre de leurs subordonnés et d'eux-mêmes, quand ils l'étaient encore? Ils le bafoueront et l'insulteront dans le Dieu qu'il adore, dans le Dieu qui l'a fondé, dans les plus saints objets de son culte, dans ses docteurs, dans sa morale, dans son chef et ses ministres, en lui-même enfin et dans sa divine autorité. Mais avant de com-

(1) Parmi les inspecteurs de l'Université, place qui donne autorité sur les aumôniers, les proviseurs et les professeurs, se trouve Libri. Réfugié italien, il quitta son pays à la suite des dernières insurrections, dont il avait dû être un des principaux instigateurs. Arrivé en France, il a été sur-le-champ recueilli par l'Université comme tout-à-fait digne d'entrer dans cet illustre corps. Son titre, le seul que nous lui connaissons, est une compilation en quatre volumes, qu'il a intitulée : *Histoire des Sciences Mathématiques en Italie, depuis la Renaissance des lettres, jusqu'à la fin du dix-septième siècle*. Chacun de ces volumes est de quatre à cinq cents pages. Les deux ou trois cents premières se composent par moitié de noms propres et de notes prises de tous les côtés, et les deux ou trois cents autres sont tout simplement des manuscrits pris dans nos bibliothèques et imprimés à son profit. Or, dans le quart qui lui appartient, ce que l'on remarque presque à chaque page, c'est une haine profonde contre le Christianisme et tout ce qui s'y rapporte, un besoin de l'insulter qui tient de la rage et de la folie. Les rois et empereurs chrétiens, Charlemagne surtout et les Médicis, les prêtres, les moines, les papes, les conciles, l'Eglise, la religion tout entière, reviennent sans cesse sous sa plume et à propos de tout pour recevoir l'honneur de ses insultes.

« C'est la démocratie qui a tout fait, le despotisme a voulu tout » arrêter; les rois ne sont que des tyrans, et il est bon de le rappeler » dit-il, les tyrans n'ont jamais fait la gloire d'une nation..... » Les papes, les évêques, les grands, ne sont également que des ty- » rans, *tyrans bourgeois*, *tyrans secondaires*, vendeurs d'indul- » gences, entourés de bûchers, traitres, assassins, rôtisseurs d'écri-

mencer la longue série de blasphêmes par lesquels on flétrit les âmes de nos enfants et on détruit leur foi, nous avons besoin de demander pardon à nos lecteurs et de les prier de se rappeler que nous sommes obligés de publier au grand jour ces insultes impies pour arracher à ceux qui les font entendre, nos droits de chrétiens et de français, qu'ils voudraient étouffer sous leur odieux monopole, et faire retomber sur eux l'épithète de calomniateurs dont ils nous gratifient. Du reste, quelques notes courtes ajoutées, quand il en sera besoin, à leurs paroles sacriléges, en corrigeront le

» vains célèbres, ennemis des progrès de la civilisation, des » lumières; toutes les sciences, toutes les libertés viennent des » Juifs, des Arabes, des Goths, des Lombards, des apostats, des » hérétiques de tous les pays. »

Et presque partout, dans son *Histoire des Mathématiques*, il ressasse les mêmes blasphêmes, les mêmes injures, sans rien ajouter ni pour le fonds, ni pour la forme; c'est la haine qui verse sa bile, haine menteuse, ignorante, sans vie pour l'expression comme pour la pensée, mais qui veut faire quatre volumes pour gagner de l'argent. Les faits historiques les plus avérés, la conservation des lettres et des sciences par les moines, au moyen âge, par l'Eglise depuis; la régénération des mœurs dans le monde par le Christianisme, la civilisation des barbares, l'abolition de l'esclavage, il nie tout et affirme non la contradictoire, mais des propositions tout-à-fait contraires. Il n'est pas jusqu'à l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par le fanatisme musulman, qu'il ne prétende surpassé par le fanatisme chrétien.....; jusqu'à la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, dont il ne fasse à ce grand homme et aux Français un crime de lèse-civilisation. En revanche, trois ou quatre fois, il loue et il exalte comme héroïque et comme une vengeance vraiment nationale les *Vêpres siciliennes*, et il proclame avec Machiavel que tout est permis pour la délivrance de la patrie, de l'Italie par exemple, dans les temps actuels : insurrection, vêpres siciliennes, despotisme le plus brutal, etc. Mais nous y reviendrons.

Eh bien! ce fanatique d'irréligion et de haine anti-chrétienne, anti-monarchique, anti-sociale, les grands-maîtres de l'Université

poison et mettront plus à nu, s'il est possible, leur ignorance et leur mauvaise foi.

Pour mieux faire comprendre aussi l'esprit de l'Université et le complot dont nous sommes les victimes et les dupes, nous citerons de préférence les livres approuvés par l'Université elle-même, les écrits et les cours des professeurs de l'Ecole normale, chargés de former tous les autres professeurs de Paris et des provinces; ceux des professeurs des Facultés de Paris et du Collége de France, dont tous les élèves de l'Ecole normale sont encore, par arrêté universitaire, obligés de suivre les cours (1). On veut sans doute par là leur

l'ont décoré à la première vue, gratuitement, selon toutes les apparences, et sans examen, de tous les titres du bazar universitaire; ils en ont fait un inspecteur, un professeur au Collége de France, un professeur à la Faculté des sciences. On a même supprimé pour lui, dit un journal, les chaires les plus importantes, comme celle de géométrie analytique et descriptive, qui par là n'est plus enseignée nulle part, pour lui en créer une de la plus vaine et de la plus dangereuse inutilité (calcul des probabilités), mais plus en rapport avec ses goûts. On l'exempte même de la plupart des leçons, afin de lui rendre le cumul plus facile. On achète ses livres et on les envoie à la plupart des bibliothèques publiques. On va plus loin, continue le même journal, on le nomme secrétaire de la commission des catalogistes de la France entière, lui, étranger; lui, impie furieux, lui anti-Français qui s'est appliqué, dans plusieurs de ses écrits, a dénigrer, non pas seulement le Christianisme, mais toutes nos gloires scientifiques pour donner la supériorité à des Italiens, la plupart sans nom. Mathématicien du second ordre, dit-il encore, ses premiers travaux sont indéchiffrables, et ses derniers essais ont été de graves erreurs. Voilà l'homme que l'Université choisit, et à qui elle réserve, dit-on, une place d'inspecteur-général ou de membre du Conseil royal. Et maintenant *intelligite !*

(1) L'Ecole normale est placée sous l'autorité immédiate du ministre et du Conseil royal de l'Instruction publique; elle est destinée à former des professeurs dans les sciences et dans les lettres pour tous les Colléges. Indépendamment *des cours* ou *conférences de l'intérieur ;* les élèves de l'Ecole normale suivent les cours pu-

faire perdre d'abord la foi, et les façonner ensuite aux blasphèmes et aux impiétés que, fidèles échos, ils iront répéter d'un bout de la France à l'autre, dans les chaires de philosophie et d'histoire surtout, qui n'ont été fondées, ce nous semble, à si grands frais et avec l'or de nos budjets, que pour décatholiser la France et insulter à tous les grands hommes que lui ont donnés le Christianisme et l'ancienne monarchie.

Lisons donc et comprenons: que les pasteurs surtout lisent et sondent l'effroyable abîme où va incessamment s'engloutir et se perdre le dépôt divin qui leur a été confié, qu'ils comprennent la cause persévérante et présente partout, qui paralyse tous les efforts de leur zèle, et détruit, avec les mœurs, la religion dans le cœur de la jeunesse ! Que les législateurs et les magistrats veuillent bien aussi lire à leur tour et assigner, s'ils peuvent, un autre principe aux crimes de tout genre qui se multiplient autour de nous et semblent menacer de dissolution le corps social.

« Mon Dieu n'est pas l'abstraction de l'unité absolue, le » *Dieu mort de la Scolastique* (religion catholique); mon Dieu, » le Dieu de la conscience (universitaire) n'est pas un roi so- » litaire relégué par la création sur le trône d'une éternité » silencieuse, et d'une existence absolue qui *ressemble au* » *néant même*... c'est un Dieu qui est tout à la fois *Dieu, na-* » *ture, humanité* (1). »

Ainsi c'est au nom du panthéisme ou de l'athéisme plutôt, que nous démontrerons plus tard être le seul Dieu de l'Université, qu'on insulte le Dieu des chrétiens, le Dieu de l'univers.

blics des Facultés des Sciences et des Lettres, du Collége de France, du Muséum d'Histoire Naturelle. (*Almanach de l'Université*, article *Ecole normale*.)

(1) Cousin, ex-grand-maître, ex-directeur, ex-professeur de l'Ecole normale, membre du Conseil royal, chargé de la direction de l'enseignement philosophique de toutes les Facultés de France. (*Fragments de Philosophie*, troisième édition. *Préface*, p. 20 et 76.)

« Jéhova n'était que *l'expression* sublime *de la patrie*, et » dans le vaste plan de Moïse, la *cité de Dieu* n'était pas dis- » tincte *de la cité terrestre* (1).

» Jupiter et Jésus sont deux faces de la vérité également » adorables; les mystères du Christianisme sont une enveloppe » usée et comme une nue obscurcie de mythes, de symboles » et de figures que le soleil de la philosophie dissipera (2), » un culte symbolique, passage de la matière à l'esprit, qui » sera suivi dans l'ère troisième, celle des commerçants, des » industriels et des banquiers, d'un culte en pur esprit et vé- » rité (3).

» Le réformateur de l'Église (Grégoire VII), comme le fon- » dateur, était fils d'un charpentier (4).

» Le fils de Joseph et de Marie, dont on a voulu faire un » Dieu, possédait à un degré éminent la bosse de la bienveil- » lance (5).

» Quand Parny mêla ensemble les dieux du paganisme et » ceux de la chrétienté, il ne voulait pas faire du romantisme, » il ne prétendait que se moquer de ces *prétendus dieux*, et » c'était une faute ; car on doit toujours respecter ce que les

(1) Burette, professeur d'Histoire au Collége Stanislas, *Cahiers d'Histoire*, approuvés pour tous les Colléges par le Conseil de l'instruction publique : *Cours de cinquième, VI° cahier*, p. 116.

(2) Jouffroy, conseiller de l'Université, professeur de philosophie au Collége de France, à la Sorbonne et à l'Ecole normale : *Mélanges philosophiques : de la Sorbonne et des philosophes*, p 49; et *Problèmes de la destinée humaine*, p. 475 et 483. Résumé de ses cours, imprimé par lui-même.

(3) Gatien Arnoult, agrégé à l'Ecole normale, professeur de philosophie à Toulouse : *Doctrine philosophique*, p. 405 et 406.

(4) Michelet : *Histoire de France* (enseignée, dit l'auteur lui-même à la fin de son deuxième volume, aux jeunes professeurs qui ont pu la répandre à leur tour sur tous les points de la France). Tome II, p. 170.

(5) Voisin, professeur de phrénologie à l'Athénée : *Union Catholique*, n. 69.

» masses sont convenues de trouver respectable (1). » (Et vous les respectez, vous, en les appelant de *prétendus dieux*, et vos conseillers universitaires les respectent-ils, en appelant mythes ou fables ce que les monuments de l'histoire et du monde depuis dix-huit cents ans attestent comme réel et certain ?)

« Je crois que jamais usurpation ne fut plus nécessaire que » celle de César ; il succéda à la république devenue désormais » impossible et prit une place légitime entre Brutus et Jésus-» Christ. » Et ailleurs, en parlant de l'homme d'autorité : « Il » s'est rapproché de la raison suprême ; il s'est fait Dieu au-» tant qu'il était en lui ; qu'il s'appelle César ou Jésus-Christ, » Shakespeare ou Platon, peu m'importe. » Et encore : « De » même que Rome était sortie d'une caverne de voleurs, on » apprenait qu'un libérateur des nations venait de sortir d'une » crèche (2).

» Le Christ lui-même a connu l'angoisse du doute, cette » nuit de l'âme où pas une étoile n'apparaît plus sur l'homme ; » c'est le dernier terme de la passion, le sommet de la croix... » c'est là le tragique, le terrible du drame ; c'est ce qui fait » craquer le voile du temple... c'est dans un tel moment que » Brutus s'écriait : « Vertu, tu n'es qu'un nom... à chacun sa » croix et ses stigmates. Les miennes datent du jour où mon » âme tomba dans ce corps misérable, que j'achève d'user en » écrivant ceci. Ma passion commença avec mon incarna-» tion (3). » (Et dix ou douze pages de cette impiété-là.)

« Plus noir que le fiel de Pilate, » fait dire au Christ lui-même un autre blasphémateur, « le doute remplit ma coupe et mouille

(1) Odolant Dunos : *Le Littérateur des Colléges*. Livre donné en prix au Collége de Cambray, le 8 août 1836.

(2) Lerminier, professeur au Collége de France. *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 740 ; tome VIII, p. 471, et aussi son cours, 1837. La *Revue des Deux Mondes* est rédigée en grande partie par les professeurs de l'Université, qui y déposent l'analyse de leurs Cours, et souvent leurs discours même.

(3) Michelet : *Histoire de France*, tom II, p. 638 et suivantes.

» mes lèvres. Si je ne mettais pas le doigt dans ma plaie, ma » bouche ne saurait plus dire mon nom et le Christ ne croi- » rait plus au Christ ! Qui ai-je été ? qui suis-je, qui serai-je » demain ? Verbe sans vie ou vie sans verbe, monde sans » Dieu ou Dieu sans monde ? même néant.... Tout est fini, » mets-moi dans le sépulcre de mon père. Ainsi-soit-il (1).

» La grâce prévalant sur la loi, il se fit insensiblement une » grande révolution religieuse, Dieu changea de sexe pour » ainsi dire : la Vierge devint le Dieu du monde... La piété » se tourna en enthousiasme de galanterie chevaleresque. La » Mère de Dieu fut proclamée pure et sans tache. L'Église » mystique de Lyon célébra la fête de l'Immaculée Concep- » tion, exaltant ainsi l'idéal de la pureté maternelle ; préci- » sément à l'époque où Héloïse exprimait dans ses fameuses » lettres, le pur désintéressement de l'amour (2)... ».

Rien n'est égal à l'indécence d'un pareil langage, si ce n'est l'ignorance d'un professeur qui confond le mystère de l'Annonciation de Marie avec sa Conception Immaculée, ou l'exemption de la tache originelle, et qui croit que, dans cette dernière fête, l'Église exalte l'idée de la pureté maternelle.

» Ange Rachel, dit la Vierge Marie, en montrant son fils » dans l'étable, ne voyez-vous point venir son père ? Est-il vrai » qu'il m'abandonne pour une vierge mieux parée dans une » étoile de printemps ? Dès demain je veux aller pour le cher- » cher, m'asseoir avec mon voile sur le banc des barques des » pêcheurs, à la croix des chemins... dans les chapelles, à la » porte des églises... Par le plus haut escalier je veux monter » dans une cathédrale, sous une niche toute ouverte pour crier » aux quatre vents : « Père nous avons faim et soif, et je n'ai

(1) Edgard Quinet, professeur au Collége de France, chaire à laquelle il a été appelé de l'Académie de Lyon, pour le récompenser probablement de l'ouvrage athée d'où ces paroles sont tirées : *Ahasvérus*, p. 537 et 542.

(2) Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 300.

» plus de lait, apportez à votre enfant votre journée entière de » quoi vivre jusqu'à demain (1).

» Debout sur un croissant, la *moderne Diane* magnétise » douze fontaines; on s'y lave les mains, les yeux, etc.; l'a- » veugle s'y guérit, le sourd entend dès qu'il a bu deux verres » de cette eau... Pénétrons dans le sanctuaire: la vierge noire, » l'Isis de nos aïeux, porte son fils Horus ou Jésus dans un » nuage de lumière. Nous visitâmes la déesse (2)... »

Et voilà ce que des misérables, abrités par le monopole, osent enseigner aux enfants d'un royaume consacré à la Mère de Dieu ! C'est ainsi que, défigurant notre culte par leur ignorance et leur mauvaise foi, ils s'efforcent de le flétrir et de réhabiliter (leur secret nous est connu) les abominables mystères du paganisme, et ces jours de haute science et de sublime vertu où, eux et les leurs, prosternés devant une prostituée, l'adoraient comme le mythe et le fidèle emblême de ce qu'ils appellent encore la raison.

Et qu'on ne dise pas pour les excuser que ce sont là des figures de poésie, des fantômes : de la poésie, des figures, des fantômes, l'enseignement des premiers professeurs de philosophie, d'histoire et de littérature de l'Université ! Sans doute il en est ainsi, mais ces inventions sacriléges, l'ignorance et la mauvaise foi les prêtent à l'impiété la plus éhontée, et c'est pour détruire la religion et l'ordre social tout ensemble dans le cœur de la jeunesse, qu'elle les met en œuvre ; et vous-mêmes législateurs, qui les soutenez, qui les engraissez dans de larges sinécures, fruits des sueurs du peuple, écoutez comme ils vous traitent et comment l'un d'eux explique ces fantômes : « Il faudrait au moins, si l'on veut faire » le procès aux fantômes des poètes, que le monde et les » pouvoirs actuels fussent moins fantômes qu'eux. Or quelle

(1) Edgard Quinet : *Ahasvérus*, p. 78.

(2) *Livre des Beautés et des Merveilles de la Nature en Suisse*, par M. Hermann, p. 219. Ouvrage donné en prix dans l'institution universitaire de M. Meunier, à Paris, le 8 décembre 1839.

» loi, quelle société, quelle église, quelle religion, je ne dis » pas quel homme, mais quelle institution qui ne se donne » aujourd'hui pour une ombre, et qu'on ne traite en ombre ? » Qui a aujourd'hui la prétention de vivre sérieusement et » autrement qu'en rêve ? Qui se figure, par exemple, que nos » lois sont des lois ? que nos rois sont des rois, et ne voit pas » que ce sont des fantômes qui n'ont que le visage ? Êtres » fantastiques s'il en fut, qui viennent on ne sait d'où, dont » le plus grand demeure au plus un jour, qui s'en vont au » hasard et qu'on ne revoit jamais ! Dans quelle poussière les » avez-vous pris hier ? et dans quelle poussière les jetterez-» vous demain ? vous ne le savez pas vous-mêmes. Royautés » plus chimériques que les rêves d'Hoffmann, plus rapides, plus » changeantes que les rêves de la fièvre, leurs couronnes ne » sont pas des couronnes : ce sont des bandeaux que vous » leur mettez sur les yeux. Leurs sceptres ne sont pas des » sceptres, ce sont des verges avec lesquelles vous les frappez » sur le dos ; leurs peuples ne sont pas des peuples ; sans » présent, sans passé, sans nom, sans héritages, véritables » morts habillés du manteau de la vie, ils escortent digne-» ment les royautés décrépites (1) ! »

Et ailleurs : « Puisque la monarchie est morte et qu'au » moins nous avons *le cadavre*, ne songeons plus qu'aux funé-» railles. La société se fait démocrate ; il faut bien endurer que » l'art le soit aussi de quelque pas qu'elle aille (2). » Il aurait été plus vrai de dire : L'Université se *fait impie, et l'art aussi* ; car le peuple dans son immense majorité, repousse l'impiété, et les vrais démocrates aussi bien que le peuple.

Et un autre de ses collègues : « Rejeter le droit divin pour » rester seulement fidèle à l'hérédité du pouvoir monarchique » de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, c'est toujours » contester au peuple français sa souveraineté ; c'est lui refuser

(1) Edgard Quinet : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I, p. 367.

(2) Id. *Ibid.* deuxième série, tome 4, p. 9.

» l'omnipotence là où il importe le plus qu'il la garde pour » l'exercer au jour marqué...» Et autre part: « Continuer la » charte de 1814, en vérité, ce n'est pas une erreur, c'est » une bêtise (1). »

Mais avançons. Après les blasphêmes contre Dieu et le Fils de Dieu, et les outrages contre sa divine mère, blasphêmes et outrages dont nous pourrions extraire un volume entier des livres et cours universitaires, viennent les calomnies et les insultes contre les patriarches et les prophètes, les docteurs de l'Eglise et les saints qu'elle honore :

« Adam, Noé et Moïse sont des mythes (c'est-à-dire, fables » ou chimères). »

« Beaucoup de familles chrétiennes, » disait naguère encore, le *Globe* cité par l'*Union Catholique* (2), « souffrent et doivent » souffrir de voir leurs enfants sous la conduite de professeurs » laïques qui n'ont pas étudié la religion, ou qui l'ayant étu- » diée, ont été assez malheureux pour s'en séparer. Il est » affligeant pour des mères pieuses de voir des enfants de dix » ans, sortis le jeudi de leur pension, et interrogés sur leurs » études, venir dire qu'Adam, Noé et Moïse sont des mythes, » comme cela est enseigné dans plusieurs pensions de Paris. »

Et non seulement dans les pensions de Paris, mais presque partout dans l'Université, depuis le conseiller Jouffroy jusqu'au recteur Laroque, jusqu'à l'auteur des petits-cours d'histoire, approuvés par le conseil universitaire pour les classes de 6e et de 5e, et déjà cités, d'une extrémité de la France à l'autre, on enseigne les mêmes impiétés. Il n'y a pas long-temps qu'à la Sorbonne même un illustre professeur s'efforçait également de prouver que le sacrifice d'Abraham n'était qu'un mythe (3). Il y a plus, dans l'histoire de Charles XII, devenue classique depuis douze ans pour les

(1) Lerminier: *Revue des Deux Mondes*, tome VI, p. 580, et tome VIII, p. 223.

(2) 8 octobre 1842.

(3) *Annales de Philosophie*, tome XVII, p. 265.

étudiants de quatrième par arrêté universitaire, chaque année renouvelé, comme nous l'avons déjà indiqué, on trouve, selon l'édition du moins que nous avons sous les yeux, une espèce de préface par l'auteur, où on lit ces plaisanteries impies, au milieu d'une foule d'autres contre Rollin : « Certes, Noé » envoya sa famille voyager loin; son petit-fils Ménès, en » Egypte, son autre petit-fils à la Chine, je ne sais quel autre » petit-fils en Suède et un cadet en Espagne! Les voyages » alors formaient les jeunes gens bien mieux qu'aujourd'hui; il » a fallu, chez nos nations modernes, des dix ou douze siècles » pour s'instruire un peu de la géométrie; mais les voyageurs » dont on parle, étaient à peine arrivés dans des pays incultes, » qu'on y prédisait les éclipses. On ne peut douter au moins » que l'histoire *authentique* de la Chine ne rapporte des » éclipses calculées il y a environ quatre mille ans (le sa- » vant de pacotille en a vu de ses yeux le manuscrit anté- » *diluvien*); mais ces faits (attestés par moi Voltaire) n'em- » barrassent point ceux qui ont fait Noé grand-père de Fohy; » car rien ne les embarrasse. Il faut que l'homme soit bien » né pour l'erreur puisqu'on prend tant de plaisir à nous dé- » biter des fables d'Hérodote, et des fables encore qu'Hérodote n'aurait jamais osé compter même à des Grecs.

» Moïse est un sublime voleur qui emporta aux Egyptiens, » non seulement leurs vases sacrés, mais leurs idées, l'unité » de Dieu (entr'autres). Les prophètes ne trahirent pas l'idée » persévérante de Jéhovah; ils en auront *la monomanie* di- » vine. Ils *assourdiront* le peuple de leurs sublimes prophé- » ties, et le peuple mettra en croix un *des siens né dans Na- » zareth*, pour avoir annoncé le même Dieu (1). (J.-C., né » dans Nazareth!!!)

» L'imagination donne la foi; l'imagination est l'attribut le

(1) M. Lerminier : *Analyse de son Cours de Législations comparées*, faite par lui-même, et insérée dans la *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 278, et dans le journal communiste le *Bon sens*, 9 août 1831.

» plus distinctif de cette race privilégiée que le peuple pré-
» destiné appelait prophète, que le peuple-roi qualifiait de
» *vates* (poètes) (1). »

L'illustre Saint-Simonien, professeur d'économie politique au Collége de France, qui parle ainsi, ne sait pas sans doute, out homme d'imagination qu'il est, que l'imagination, selon l'étymologie du mot, est une image en action, ou une faculté out-à-fait dépendante des sens, et que la foi au contraire, est, selon saint Paul et saint Thomas, *la conviction de ce qui ne paraît pas*, une croyance ferme et assurée à des vérités que les sens et la raison ne peuvent comprendre, mais qui sont ondées sur la raison divine, attestée par d'irréfragables prodiges. Ces blasphèmes, du reste, sont du nombre de ceux qui composent le fond de l'enseignement universitaire, même dans les classes les plus inférieures. Nous le démontrerons surabondamment dans la suite de ce travail.

« Les apôtres étaient des envoyés, mais ce titre ne leur
» conférait aucun droit de gouverner... J.-C. qui n'a donné
» que les éléments d'un *système* de dogme et d'un *système* de
» morale, sans vouloir donner ce *système*, a bien moins encore
» voulu léguer à ses disciples une théorie de gouvernement.
» Saint Jacques, saint Pierre, saint Paul et saint Jean, furent
» sans doute placés, dans l'opinion des chrétiens, au-dessus
» de leurs collègues, mais ce sentiment de déférence ne don-
» nait aucune *supériorité hiérarchique*.... Et quand ils impo-
» saient les mains à d'autres, suivant *un antique usage*
» *d'Orient*, ils ne prétendaient conférer ainsi ni le droit ni les
» talents de la prédication (2).

(1) Michel Chevalier, *Revue des Deux Mondes*, tome XXIII, quatrième série, p. 237.

(2) M. Matter, professeur à l'Académie de Strasbourg, inspecteur général de l'Académie, etc.: *Histoire de l'Eglise chrétienne*, p. 126, 127 et 128. C'est dans cet esprit que le même universitaire a composé le *Manuel des Ecoles primaires, moyennes et normales*, l'*Instituteur primaire*, le *Visiteur des Ecoles*, le tout approuvé par le conseil universitaire.

» Il me paraît hors de doute, » ajoute à son tour un autre célèbre professeur, M. Guizot, dans la 3e leçon de son cours d'histoire moderne, « il me paraît hors de doute que » dans les idées des premiers chrétiens, les apôtres étaient » regardés comme supérieurs à leurs successeurs, (mais) su- » périorité purement morale ; point légale, ni établie comme » une institution (1). » Et voilà sans doute aussi pourquoi le catéchisme de l'Université n'appelle que *maîtres pour prêcher*, les évêques institués par les apôtres, et qu'il ajoute, que la doctrine divine a passé ainsi d'une génération à l'autre (2).

Or, comme les apôtres enseignaient que l'esprit-saint les avait établis ainsi que les évêques, *pour régir et gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang* (3), il suit évidemment qu'ils se sont rendus coupables d'usurpation; « et que le fait caractéristique, et il faut le dire, *le vice* » *radical* des relations de cette Eglise avec les peuples, » conclut ailleurs M. Guizot, « c'est la séparation des gouver- » nants et des gouvernés, l'indépendance du clergé chrétien » à l'égard des fidèles..... Il y a, dans la nature même de la » société religieuse, une forte pente à élever les gouver- » nants fort au-dessus des gouvernés, à attribuer aux gou- » vernants quelque chose de distinct, de divin. Un tel effet » cependant est plus fâcheux dans la société religieuse que » dans toute autre (4). »

Ainsi, la souveraineté du peuple, que le professeur ni-

(1) Tome I, p. 100.

(2) *Livre d'Instruction morale et religieuse, à l'usage des Ecoles élémentaires,* autorisé par le conseil royal, première partie, p. 200.

(3) Attendite vobis et universo gregi, in quo vos spiritus sanctus posuit episcopos, regere ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. (*Actes des Apôtres,* ch. XX, v. 28.)

(4) *Cours d'Histoire Générale de la civilisation en Europe, VIe leçon,* p. 2 et 3.

nistre poursuit partout dans la société civile, de son implacable puritanisme, il la veut, il la prêche *universitairement* dans la société religieuse ; il s'efforce même de prouver que ce quelque chose de divin que les apôtres et les évêques ont au-dessus des gouvernés ou des simples fidèles, n'est qu'une usurpation ; et comme il dit encore, en blasphémant l'usage de ce droit divin, *une tyrannie, l'emploi illégitime de la force, un despotisme qui livre les croyants à un pouvoir étranger, à un véritable suicide moral, à une servitude cent fois pire que celle de la glèbe* (1).

Chose incroyable ! on insulte tout le Christianisme et ses fondateurs mêmes ; on flétrit de noms infamants le droit d'enseignement donné par J.-C. à ses apôtres et à leurs successeurs et l'obligation imposée à tous ceux qui croient, et reconnue par eux, de se soumettre à cet enseignement ; et l'on appelle liberté, et l'on maintient par la force brute un monopole d'enseignement destructif de tous les droits, de tous les devoirs, et dont la légitimité n'est reconnue par personne, n'est fondée sur aucune autorité, sur aucune loi, mais sur des ordonnances et des décrets contraires aux lois souveraines et aux constitutions même, qui seules lient les peuples au gouvernement !

Serait-il donc vrai, qu'on voulût faire de nous des JOHN BULL ? Mais John Bull possède au moins la liberté d'enseignement, voire même des colléges de jésuites.

« Il y a des esprits qui ne transigent sur rien... colonnes » de feu, tranchantes épées... Ainsi St-Paul, s'il quitte la » synagogue, c'est pour annoncer des choses entièrement » nouvelles, dont l'impitoyable originalité, remplira l'âme » humaine d'étonnement et de douleur... L'objection du bon » sens humain ne l'arrête pas... Il enseigne que l'âme » humaine est foncièrement mauvaise (2). »

Les jansénistes et les protestants, que vous vanterez un

(1) *Cours d'Histoire générale de la civilisation en Europe, Ve leçon*, p. 25 et *VIe* leçon, p. 4.

(2) Lerminier, *Revue des Deux Mondes*.

peu plus bas, ont seuls trouvé dans St-Paul, que vous n'avez sans doute pas lu, les choses que vous lui faites dire. Loin de prétendre que l'âme humaine est foncièrement mauvaise, il affirme, au contraire, que les nations qui n'ont pas la loi, mais qui font *naturellement* les choses de la loi, montrent par là que cette loi et ces œuvres sont écrites dans leurs cœurs. Ailleurs, le même professeur enseigne que la conversion de saint Paul n'a été qu'un changement subit d'idées, dans le même genre que celui de M. de Lamennais.

« Le plus grand nombre des pères de l'Eglise adoptait » généralement comme conséquences de plusieurs textes de » la Bible, entendus à la lettre, et selon la seule interpré- » tation orthodoxe, l'existence de plusieurs cieux et la divi- » sion du monde en deux compartiments ou deux étages: le » plafond, ou plancher percé à jour ou par des *fenêtres*, pour » que la pluie pût passer, c'est-à-dire, le ciel inférieur, et » puis le toit ou le ciel supérieur, avec la terre plate pour » rez-de-chaussée, et ils concevaient les cieux comme une » sorte de grande caisse une fois plus longue que large, une » sorte de grand coffre oblong, ou encore comme un œuf » coupé par moitié perpendiculairement à son grand axe; ou » enfin, comme des hémisphères concentriques qui venaient » s'appuyer sur la terre. Saint Augustin, ajoute-t-on, Lac- » tance, saint Bazile, saint Ambroise, saint Justin, martyr, » saint Jean-Chrysostôme, saint Césaire, saint Grégoire de » Nysse, Procope de Gaza, Severianus de Gabala., Diodore » de Tarses, Cosmas, etc., ne permettent pas que le vrai » chrétien conserve le moindre doute sur ces étranges hypo- » thèses. Ceux qui de nos jours ont voulu expliquer autre- » ment Moïse et en faire un géologue, depuis Burnet jusqu'à » Deluc (car, catholiques et protestants fournissent les mêmes » explications), ne donnent à Moïse l'apparence du savoir » géologique, qu'en lui ôtant jusqu'à *l'ombre du sens com- » mun* (1). »

(1) M. Letronne, inspecteur-général honoraire, professeur d'archéologie au Collége de France. *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I, p. 604 et suiv.

33628

En sorte que la Bible, selon l'illustre professeur, auteur du mémoire d'où sont tirés, mot pour mot, ces honorables imputations, et M. Libri, son savant collègue au Collége de France, qui, dans ses livres et dans ses cours, le vante comme admirable, contient des absurdités, de véritables contes d'enfants, et que les pères de l'Eglise ont enseigné d'après elle, comme autant d'articles de foi des choses aussi ridicules que contraires au bon sens. Ces conséquences sont claires; il n'y a qu'une petite difficulté sur les prémisses; c'est que le professeur voltairien, aussi ignorant que son maître en ces matières, n'a pas pris garde 1° que ces calomnies n'étaient qu'un tissu de contradictions, que tous les SS. Pères n'enseignant pas la même chose, puisque ce que l'on prétend qu'enseignent les uns est contradictoire ou différent de ce qu'on assure être enseigné par les autres, ils n'ont pu l'enseigner comme article de foi; 2° que ces absurdités étaient enseignées par Tacite et la plupart des écrivains antérieurs et contemporains, latins et grecs; qu'elles remontaient toutes, comme on l'avoue, non pas à la Bible, mais *à l'Ecole d'Alexandrie et aux autres écoles philosophiques de la Grèce, que les Pères avaient toujours à cœur de citer à l'appui de leurs propres opinions* en ces matières; 3° qu'il prenait des manichéens ou des rhéteurs grecs sans foi et sans autorité, un marchand devenu moine, par exemple, pour des pères de l'Eglise; 4° que la Bible à l'usage du Collége de France, contenait des textes sur les *fenêtres des Cieux*, par exemple, qui ne se trouvaient dans aucune autre, et que, par compensation, on y cherchait en vain d'autres passages qui se trouvaient partout, et d'où la sphéricité de la terre peut se déduire beaucoup plus logiquement, que le savant professeur n'a déduit des portes du Ciel, dont il est parlé dans un psaume, les fenêtres qui devaient en compléter la façade; 5° que le religieux et savant André-Marie Ampère, qu'il ne faut pas confondre avec son fils, se plaisait à faire remarquer l'accord de la science avec la *Genèse*, et que le célèbre Georges Cuvier, qui s'entendait quelque peu en géologie, avait écrit ceci entre autres choses, dans son discours

sur la révolution du globe : « *Moïse nous a laissé une cosmogonie dont l'exactitude se vérifie chaque jour d'une manière admirable* ; 6° qu'il faisait dire, quelqu'habile qu'il soit en grec et en latin, aux quelques Pères qu'il citait, le contraire de ce qu'ils avaient dit en effet, ou enseigner comme articles de foi ce qu'ils appelaient *philosophie étrangère*, *simplicité*, *enfantillage*, *ineptie* ; et que le jésuite Riccioli, qui a donné aux taches de la lune des dénominations que la science a conservées en considération de son savoir astronomique, n'en déplaise à l'Université, et qui connaissait aussi les SS. Pères, un peu mieux qu'on ne les connaît au Collége de France, avait écrit dans son célèbre *Almageste*, après s'en être assuré, que la grande majorité des Pères, et ceux, entr'autres, cités par le professeur, à part un seul, avaient adopté la sphéricité du ciel et de la terre : *Multo plures sunt patres qui cœli ac terræ rotunditatem agnoverunt.*

Et si M. Letronne et M. Guillaume Libri, ou les élèves-professeurs qui hantent leurs cours veulent avoir, de leurs incroyables assertions, une réfutation plus complète, ils la trouveront dans les *Annales de philosophie*, t. VIII, p. 210 et tom. XVII, p. 260. Passons à d'autres.

Ici on accuse, avec tout le pédantisme de l'ignorance, *les papes d'hérésie*, *les plus grands saints des premiers siècles de l'Eglise*, *d'avoir nié la suprématie pontificale* ; *l'Eglise tout entière, d'avoir penché vers le semi-pélagianisme* ; *on va même jusqu'à comparer les sermons de saint Ambroise à la Gastronomie de Berchoux.* Toutes ces assertions impies servent de texte même à un des cours du Collége de France, et le professeur a été jugé digne par l'Institut, de recevoir dix mille francs par an, à titre d'encouragement sans doute (1).

Là on nous assure avec toute l'autorité d'un futur grand-maître, « que les controverses des anciens Pères n'étaient » que des problèmes et des subtilités mystiques (la divinité

(1) M. J.-J. Ampère fils, professeur de littérature à l'Ecole normale et au Collége de France : *Histoire de la Littérature française avant le XIIe siècle*, citation de l'*Univers*, 31 mars 1842.

» de J.-C., la grâce et la liberté) où ils consumaient leurs » talents et une force de sagacité qui suffirait aux plus su- » blimes conceptions, et qu'il n'est pas besoin de *leurs pré-* » *tendus miracles* (qu'attestent pourtant tous les historiens » ecclésiastiques), pour expliquer leur ascendant. C'est par les » mots mystérieux, dit-il encore, que les peuples se mènent » et s'agitent; et la morale est une chose trop simple et trop » vraie pour suffire à ce besoin qu'un génie ardent éprouve » de dominer les âmes et les subjuguer par sa croyance. » L'intrépide, l'éloquent Athanase a donc souvent rempli ses » ouvrages d'une scholastique subtile..... Tel qu'un chef de » parti, il ne s'expose que pour le succès; il cherche le » triomphe et non le martyre (1). »

Plus loin, « saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, » moins occupés du dogme qu'Anathase (on les dit pourtant, » quelques pages plus bas, zélés pour sa doctrine et parta- » geant avec les catholiques les persécutions de Valens) font » souvent entendre le *langage simple et tout moral des chaires* » *protestantes*, mais animé de cette grâce orientale et de cet » *enthousiasme* dont brillait le Christianisme naissant.

» Saint Grégoire de Nysse, mystique sans être enthousiaste, » *hésite* entre Platon et l'Evangile, et la trace de ses *longues* » *incertitudes* se retrouve dans les *abstractions philosophi-* » *ques qui bigarrent* sa théologie. Ce qui n'a pas empêché son » frère, saint Bazile, de l'avoir fait élire évêque de Nysse.

» Saint Hilaire arrive au Christianisme comme à un *système* » *de philosophie*, et (parce qu'avec la plus noble franchise il » demande à un empereur arien la liberté de la foi) il » donne au monde le monument curieux de *la licence où s'em-* » *portait l'épiscopat contre le pouvoir temporel.*

» Saint Jérôme, las de ne trouver en Orient que les vices » et les querelles de l'Occident, s'enfuit dans un désert avec » trois amis chrétiens et *enthousiastes* comme lui. Deux y

(1) M. Villemain, grand-maître, professeur d'éloquence à la Faculté de Paris: son cours imprimé sous le nom de *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 140, 145, 159, 173, 190 et 384, éd. in-18.

» étant morts, et le courage ou la force ayant manqué à l'au-
» tre, il lui écrit avec une sorte de *férocité religieuse* de re-
» venir. » Pour modèle de son éloquence, entre tant d'écrits qui en sont remplis, on cite de préférence des lettres contre quelques mauvais prêtres, afin de les faire retomber autant que possible sur le clergé tout entier.

« Saint Augustin, au génie, à l'éloquence de qui le monde
» profane asservi, dégradé *n'avait rien à offrir*, rien *qu'une*
» *tâche mesquine*, embrassa la religion, *seule* libre et conqué-
» rante ; parce que le Christianisme, au contraire, nourris-
» sait son âme de spéculations sublimes, l'enivrait de cet
» amour idéal qu'il avait cherché jusque dans les plaisirs des
» sens et lui promettait cette *jouissance si douce de régner sur*
» *les âmes*.

» Le spiritualisme, ajoute-t-il encore, comme si ce qui pré-
» cède ne suffisait pas, naît du désespoir ou du dégoût ; alors
» comme la vie sociale n'offre rien de grand, souvent cette
» ardeur du génie, privilége de quelques hommes, s'emporte
» et s'égare en spéculations mystiques. Ils sont enthousiastes
» du Ciel, parce qu'ils ne sont pas assez dignement occupés
» sur la terre (1). » Ainsi les dogmes les plus fondamentaux du Christianisme ne sont *que des subtilités*, *des problèmes* mystiques ; la foi des SS. Pères n'est que doute ou *enthousiasme*; c'est le mot consacré, convenu dans l'Université, nous le verrons bientôt; tout, dans cette foi et les œuvres qu'elle produit, est imagination, système, ambition, calcul, et en louant les docteurs de l'Eglise de leur éloquence, on trouve le moyen, le mensonge aidant, de leur ôter toute autorité.

Et voilà l'enseignement que le professeur grand-maître, M. Villemain lui-même, forçait naguère, en vertu du monopole, la jeunesse catholique d'entendre de sa bouche (ce dont ses disciples professeurs veulent absolument que nous le remercions); et c'est lui, lui qui avec toute l'assurance (il y aurait un autre mot) d'un maître passé de l'école voltairienne

(1) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 182, 204, 318, 319, 354, 355, 396 et suivantes.

ose en face des chambres et de la France entière, le vanter comme un religieux et catholique enseignement, flétrir du nom de calomniateurs ceux qui l'attaquent et défier qui que ce soit de lui donner des faits et des exemples de l'impiété des leçons universitaires.

L'un appelle saint Augustin « le fondateur du fatalisme » mystique, de ce fatalisme religieux qui immole la liberté » humaine à la prescience divine, et qui devait se reproduire » au moyen-âge, et par le saxon Gotteschall présager le » saxon Luther (1). » L'autre, non content d'appeler Tertullien un génie *impitoyable*, *sévère*, *farouche*, ose montrer encore « saint Augustin du haut de son siége d'Hippone, do» minant, régentant, violentant l'Eglise, entouré de séides » jeunes, ardents, ignorants, qui ne savaient juger que par » la doctrine du maître; ajouter que ses opinions furent » odieuses, inexorables et désolantes, contraires à la charité » et à l'esprit de l'Evangile; qu'il est derrière l'hérésiarque » de Genève, dont il diffère peu touchant la prédestination; » que le poème de saint Prosper *in ingratos*, n'est qu'un reflet » livide de l'enfer, et que les doctrines qu'il renferme sont » les mêmes que celles des jansénistes (2). » Ainsi les violences de saint Augustin fondèrent le protestantisme, et les doctrines de saint Prosper, le jansénisme!!! Hommes inconséquents! si ces docteurs étaient ce que vous les dites, vous les regarderiez comme vos frères, et vous les loueriez, comme vous louez plus bas Luther, Calvin et Jansénius.

« Saint Bernard est une âme malade d'amour, accablé de » douleur en apprenant les progrès d'Abeilard, les envahis» sements *de la logique sur la religion*, *la prosaïque victoire* » *du raisonnement sur la foi* et dans le sentiment de son infé» riorité devant son rival, le faisant condamner sans l'entendre

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 122 et 389.

(2) J. J. Ampère : *Histoire de la Littérature française*, citation de *l'Univers*, n° 794.

» (quoiqu'il refusât lui-même de parler), et hâtant ainsi la fin » du restaurateur de la philosophie au moyen-âge (1). »

Dans la bouche de celui-ci, « saint Pothin, le disciple du » plus mystique des apôtres, fonde la mystique église de Lyon... » saint Martin, cet ardent missionnaire, devient comme un » Dieu pour le peuple; mais ce qui recommande à jamais sa » mémoire, c'est qu'il fit les derniers efforts pour sauver les » hérétiques que Maxime voulait sacrifier *au zèle sanguinaire* » des évêques » (c'est-à-dire de deux prélats courtisans, excommuniés par les évêques). « Les pieuses fraudes ne lui coû- » tèrent rien, il trompa, il mentit, il compromit sa réputation » de sainteté; pour nous, cette charité héroïque » (de mensonges et de tromperies, que faussement on lui impute), » est le signe auquel nous le reconnaissons pour un saint. »

Et plus loin, « Dagobert entouré de ministres romains, de » *l'Orfèvre* saint Éloi et du *Référendaire* saint Ouen, s'occupe » de fonder des couvents, de faire fabriquer des ornements » d'église et, Salomon des Francs, se partage entre ses con- » cubines et ses prêtres (2). » (C'est vraiment du classique à la Voltaire; il suffit.)

Sous la plume de celui-là, saint Avit, de Vienne, saint Césaire, d'Arles, saint Vésontien, archevêque de Tours, et martyr, saint Quentien, évêque de Clermont, etc., deviennent des conspirateurs, des intrigants, des artisans de trahisons et de meurtres, et les plus saints évêques des Gaules, *des meneurs du clergé* Gallo-Romain. C'est une des périphrases obligées de l'auteur universitaire; une lettre de félicitation, on ne peut plus innocente, adressée à Clovis sur sa conversion, suffit pour autoriser d'aussi abominables et d'aussi gratuites calomnies contre le saint archevêque de Vienne, et le pape Anastase. Les vertus de saint Avit, partout célèbres, admirées par Clovis païen, et par Gondebaud lui-même, la confiance que lui portait ce roi, rien ne le mettra à l'abri d'une semblable

(1) M. Michelet, *Histoire de France*, tome II, p. 289.

(2) *Id. Ibid.*, tome I, p. 115, 117, et 250.

insulte; il a écrit à Clovis devenu catholique; donc il conspire contre Gondebaud encore arien. Pour saint Césaire et les autres, il y aura moins encore, et les conjectures et les soupçons d'un esprit dont la haine pour le clergé catholique, semble être de la prêtrophobie, suffira pour autoriser la calomnie (1).

Ici, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, est plein de haine pour les Écossais et les Irlandais; son zèle, quoique désintéressé, est âpre, farouche (2). Saint Colomban excite la jalousie des évêques, compose des règles qui scandalisent les lecteurs (qui ne savent pas traduire le latin, ou qui ne le traduisent qu'avec des contre-sens dictés par un cœur corrompu. Voyez plus loin, article de la pureté des mœurs dans l'enseignement universitaire), et soutient que l'église d'Irlande est supérieure à celle de Rome. « Saint Gall, son prin-
» cipal disciple feint d'avoir la fièvre, pour ne point obéir à
» son supérieur, refuse de le suivre en Italie, et va travailler
» en Suisse, pour son *propre compte* (3). »

Saint François est une espèce de fou, « dont les folles
» représentations, les courses furieuses à travers l'Europe,
» qu'on ne pouvait comparer qu'aux bacchanales ou aux pan-
» tomimes des prêtres de Cybèle, donnaient lieu, on peut le
» croire, à bien des excès. Elles ne furent pas même exemptes
» du caractère sanguinaire qui avait marqué les représenta-
» tions orgiastiques de l'antiquité. Le tout-puissant génie dra-
» matique qui le poussait à *l'imitation complète* de Jésus, ne se
» contenta pas de le jouer dans sa vie et sa naissance; il lui fallut
» aussi la Passion. Dans ses dernières années on le portait sur
» une charrette, par les rues et les carrefours, versant le
» sang par le côté, et imitant, par ses stigmates, ceux du
» Seigneur. Ce mysticisme ardent fut vivement accueilli par

(1) M. Fauriel, professeur de littérature étrangère: *Histoire de la Gaule méridionale*, tome II, p. 42, 51, 52, 63 et suiv.

(2) M. Michelet: *Histoire de France*, tome I, p. 266, 296 et suiv.

(3) M. Michelet: *Histoire de France*, tome I, p. 271.

» les femmes, et en revanche, elles eurent bonne part dans les » distributions des dons de la grâce. Sainte Clara d'Assise » commença les Clarisses (1).» (C'est toujours du voltairianisme depuis longtemps jugé et pour le fond et pour la forme.)

« Saint Dominique est ce terrible fondateur de l'inquisition, » à qui le monde entier apparut dans le capuchon de la Vierge, » comme l'Inde l'a vu dans la bouche de Crishna, ou comme » Brahma reposant dans la fleur du lotos (2). Il passe sa vie à » prêcher aux Mahométans et aux Albigeois, poursuivant avec » ardeur la couronne du martyre, qui lui est refusée, c'est-» à-dire, recevant une grâce qu'il n'accorda jamais quand il » avait la force en main (3). »

La vérité est que saint Dominique n'employa jamais contre les hérétiques, dit l'*Encyclopédie méthodique*, art. *Dominique*, que les sermons et les conférences, la charité et la patience, et M. Michelet lui-même, qui a l'air de peu s'inquiéter de ses propres contradictions, en l'appelant *singulièrement charitable et pieux*, après l'avoir appelé *terrible*, convient avec les encyclopédistes, qu'en arrivant dans la mission des Albigeois, il représenta aux abbés de Cîteaux qui y travaillaient, que le seul moyen d'y réussir était d'imiter la douceur, le zèle et la pauvreté des apôtres; qu'il leur persuada de renvoyer leurs équipages et leurs domestiques, et leur donna l'exemple de la charité apostolique (4).

Là, c'est « Léodigier, ou Léger, le *fameux saint Léger*, » cet évêque que l'Eglise vénère comme saint et comme mar-» tyr, mais sur le compte duquel l'histoire est plus embar-» rassée et plus indécise; accusé à tort ou à droit d'aspirer » au trône (quoique les textes latins mêmes, que les illustres

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 512.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 513.

(3) M. Monin, un des principaux disciples de M. Michelet, professeur d'histoire au Collége de Lyon : p. 180 de son *Cours d'Histoire de France*.

(4) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 478 et 480.

» professeurs apportent en preuve disent le contraire), » chef de conspirateurs, il dirige de sa prison les complots » des grands, dont les menées ont pour effet l'assassinat d'un » roi, Childéric II (1). » Il va sans dire qu'Ebroïn, auteur de son martyre, le monstre auquel il s'était livré volontairement pour sauver son peuple, et qui le fit dégrader, aveugler et tuer, qu'Ebroïn, l'homme de trahisons et de meurtres, l'effroi des provinces, que les professeurs de l'Université appellent eux-mêmes le *terrible*, le *formidable*, était au contraire, « *l'in-* » *trépide restaurateur* de l'ordre public, l'homme de son » temps, qui ne pouvait guère faire le bien dont les uns le » louent, sans commettre aussi beaucoup de ces actes que » d'autres qualifient de cruautés et d'injustices; un homme » remarquable qui défendit, avec succès, la France de l'ouest, » retarda vingt ans le triomphe des grands et organisa un » pouvoir laïque rival de celui du clergé (2).

Plus loin, « c'est le Lyonnais Sidoine Apollinaire (saint), » bel esprit gaulois, grand propriétaire, ambitieux et intrigant, » qui après avoir eu pour gendre un empereur Romain, fut à » la fin évêque par hasard et saint par circonstance. (3) » C'est notre saint Louis, si admirable en tout, si parfait d'après tous les monuments de l'histoire qui *pour se soumettre volontiers aux avis des prêtres*, avoue-t-on, même dans l'Université, *conserve pourtant encore un sens élevé de l'équité*; et que cependant la langue universitaire trouvera le moyen d'atteindre et de souiller. « Cette âme tendre et pieuse, dira-t- » on, blessée au dehors dans tous ses amours, se retire au » dedans et cherche en soi; il s'avance d'un pas dans le

(1) M. Fauriel : *Hist. de la Gaule méridionale*, tome II, p. 463, 465, 469, 472 et 474. M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 273 et 277.

(2) M. Fauriel : *Hist. de la Gaule méridionale*, tome II, p. 473 et 474. M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 279 et 286.

(3) J. J. Ampère : *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome II, p. 503.

» doute ; il éprouve la première défaillance de la foi» (et cela parce qu'il dit un jour à Joinville, *qu'en telle temptacion*, il faut dire seulement à l'ennemi sans raisonner avec lui, *va-t-en*). « Puis il recule et porte la dévotion et le goût des pra-
» tiques religieuses à un point qui semble ridicule à quelques-
» uns de ses propres contemporains (1); prenant de ses mains
» la couronne d'épines, il habitue pourtant le peuple à voir
» le roi se passer des prêtres. Le roi Robert, du reste, valait
» autant que lui ; Rome condamna l'un ; elle a placé l'autre
» sur les autels, sans doute parce qu'il avait eu du succès et
» s'était montré fort (2). »

Ailleurs, c'est saint Édouard, le confesseur, si populaire, si véritablement père de ses sujets, dit un savant historien, l'auteur des *Lois communes*, et qui n'est plus dans l'enseignement universitaire « qu'un bon homme qui est devenu un saint
» pour être resté vierge dans le mariage, et qui ne put faire
» ni bien ni mal (3), etc., etc.

Enfin, de tous les habitants du céleste séjour, nul n'est
» l'objet d'hommages pareils à ceux que saint Jean Népomucène
» reçoit en Bohême... Inventé par les jésuites, ce prêtre qui
» n'était qu'un brouillon politique, devint un martyr... Son
» triomphe consacra celui du catholicisme et de l'empereur et
» fit la fortune des jésuites. A tout prendre, cette légende est
» aussi bien trouvée que celle de Rémus et de Romulus avec
» leur louve, et que toutes celles dont on a repu dans le passé
» l'imagination populaire (4). »

Encore faudrait-il, quand on blasphème et qu'on se croit seul savant, parce qu'on a le monopole de la science, garder

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 612, 617, 620, 636, et Monin : *Cours d'Histoire de France*, p. 182.

(2) M. Michelet et Monin : Id. *Ibid.*,

(3) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 191.

(4) M. Michel Chevalier : *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1842 et son cours, même année.

quelque vraisemblance. Quoi ! les jésuites, institués en 1540, ont inventé un saint mort en 1383 et toujours, depuis ce temps, honoré comme martyr par la vénération publique de tout un peuple ? Que pour avoir été, au nom de Saint-Simon, le don Quichotte de la femme libre, on soit jugé digne d'être élevé au premier rang des professeurs universitaires, il n'y a rien là qui étonne; mais qu'on se donne licence de faire vivre ensemble des personnages séparés par près de deux cents ans, la chose devient tout-à-fait incompréhensible.

Mais si les grands hommes, les saints du Christianisme sont ainsi traités par les professeurs et par l'enseignement de l'Université, que sera-ce de leurs reliques, des honneurs qui leur sont rendus, des autres pratiques de la religion catholique, et des sacrements eux-mêmes ? Que sera-ce des ministres du culte, du Christianisme tout entier, de toute religion même ? Écoutons :

« Le meilleur négoce était celui des reliques. » (Tout le monde sait qu'à Rome et ailleurs, dans l'Église, elles sont remises *gratuitement.*) « On rapportait une dent de saint Georges, un » cheveu de la Vierge. On trouvait à s'en défaire à grand pro- » fit, il y avait toujours quelque évêque qui voulait achalander » son église, quelque prince prudent, qui n'était pas fâché, à » tout événement, d'avoir en bataille quelque relique sous sa » cuirasse (1).

» Sous le point de vue religieux, on ne peut guère signaler » comme une preuve de l'infériorité de la Chine, le fétichisme » idolâtre des sectateurs de Fô; car l'Europe catholique en » offre le pendant par les superstitions et les pratiques des » basses classes *demeurées croyantes*, par leur *dévotion* aux » reliques, et par leur foi aux miracles journaliers des » saints (2). » Dans tout cet article, intitulé *l'Europe et la*

(1) M. Michelet : *Histoire de France,* tome II, p. 184.

(2) M. Michel Chevalier : *Revue des Deux Mondes,* tome XXIII, quatrième série, p. 210 et 211.

Chine, M. Michel Chevalier témoigne pour la Chine une prédilection qui prouve évidemment qu'il serait plus volontiers Chinois que chrétien ; mais que n'a-t-il pris son essor à la suite du grand Père Enfantin, et poussé jusqu'en Chine ; certes l'occasion serait encore belle, et les *lumières économiques* du savant professeur, ne pourraient que servir beaucoup à l'empire céleste, dans sa lutte avec les Anglais.

« Y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand Condé » baiser la châsse de sainte Geneviève dans une procession, y » frotter son chapelet, et prouver par cette *facétie*, que les » héros sacrifient souvent à la canaille (1)? » Voilà le classique *voltairien* imposé à nos enfants de 12 ans, par l'Université !

« Le culte des saints et des martyrs ramenait parmi les » peuples une sorte de polythéisme local (2). » Comme si honorer les amis de Dieu, ceux qu'il prouve, par des miracles certains, avoir admis à sa cour céleste ; croire et avoir confiance en leur crédit, les invoquer par conséquent, ressemblait en rien au polythéisme et au fétichisme. Qui ne sera révolté du passage suivant. « Au moyen-âge, l'Église couvrit tout » de sa robe maternelle ; c'était son principe, dans les » épreuves de l'eau, que l'innocent devait enfoncer... Bons » prêtres, saints évêques, qui ne baiserait vos châsses ver- » moulues? Qui n'honorerait vos reliques ? Vous sauviez » courageusement le pécheur *au péril* de votre salut éternel... » A de tels *mensonges*, Dieu garde son Paradis (3).

» La vénération qui se comprend par celle qu'inspire natu- » rellement la mémoire des grands hommes *de notre espèce* » (il parait que dans les idées et l'enseignement de M. l'inspecteur Matter, il y a des grands hommes de l'espèce des tigres ou de celle des roussins à longues oreilles), « dans sa pieuse exagéra-

(1) Voltaire: *Siècle de Louis XIV*, ch. v.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 382.

(3) M. Michelet : *Origine du Droit français*, Introduction, p. 52.

» tion, la société chrétienne, le docte Chrysostôme lui-même la » transporte sur les restes, les ossements, les *reliques* de ses » saints; l'opinion populaire leur attribua des miracles de tous » les genres (1).... » Et les miracles prouvés au procès de la canonisation des saints, par les plus rigoureuses enquêtes et d'incontestables témoignages, on vous défie de les contredire par des preuves semblables. De là les pélerinages aux sanctuaires de Marie et aux tombeaux des saints qui n'ont pas plus cessé que les miracles ou les grâces spirituelles et autres qui seuls y attirent la foule des pélerins.

« Le plus grand résultat et la plus importante manifestation » de l'esprit de pélerinage furent le jubilé. Le génie fiscal de » Benoît VIII imagina d'exploiter en grand cette branche de » dévotion populaire et le concours de l'an 1300 dépassa ses » espérances (2). »

C'est sans doute Boniface VIII qu'on a voulu dire; mais les savants universitaires n'y regardent pas de si près.

« L'infatuation fut au comble, lorsqu'en l'an 1500 Boniface » promit rémission des péchés à tous ceux qui viendraient vi- » siter pendant trente jours, les églises des saints apôtres... » Quel qu'ait été son motif, fiscal ou politique, je ne lui en » veux pas pour cette belle invention du jubilé. Des milliers » d'hommes, l'en ont, j'en suis sûr, remercié du cœur (3). » MM. les professeurs de l'Université jugent, il le paraît, des autres par eux-mêmes; et parce qu'ils ne font rien que par politique ou pour l'argent, ils s'imaginent qu'il en doit être ainsi des papes. Mais ils ont beau blasphémer, ce que sans doute ils ignorent, la parole dite à Pierre et à ses successeurs : Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre en mon nom, sera lié

(1) M. Matter : *Histoire universelle de l'Eglise chrétienne*, t. I, p. 390.

(2) J. J. Ampère : *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome II, p. 514.

(3) M. Michelet : *Histoire de France*, tome III, p. 54.

ou délié dans le Ciel, ne passera pas, et l'église d'Espagne ne sera pas la dernière qu'un jubilé aura consolée...

« Rien d'absurde comme la prière (1). »

Vaudrait autant dire : « Rien d'absurde comme Dieu. » Car dès qu'il y a un Dieu, maître souverain de l'homme, il y a devoir pour l'homme de le reconnaître et de l'adorer. Et l'adoration, qu'est-ce autre chose que la prière?

« On lit dans la vie de la duchesse de Longueville que la » reine mère se retira dans son petit oratoire pendant qu'on » se saisissait des princes (chefs de la Fronde) ; qu'elle fit » mettre à genoux le roi son fils, âgé de onze ans, et qu'ils » prièrent Dieu dévotement ensemble pour l'heureux succès » de l'expédition. Si Mazarin en avait usé ainsi, c'eût été » une *momerie* atroce. Ce n'était dans Anne d'Autriche » qu'une *faiblesse* ordinaire aux femmes. La dévotion chez » elles s'allie avec l'amour, avec la politique, avec la cruauté » même. Les femmes fortes sont au-dessus de ces PETI- » TESSES (2). »

Engagez donc après de telles paroles la jeunesse à prier.

« La prière, pour moi, soit avec l'autorité de l'Église catho- » lique, soit en dehors de cette autorité ; c'est l'action ; sous » le prétexte d'une extase religieuse, on prêche la contem- » plation égoïste (3). » Et c'est un inspecteur d'école primaire qui parle ainsi dans un livre pour les écoles, approuvé par le conseil royal de l'Université. Étonnons-nous maintenant de voir les hommes disparaître des églises les jours de dimanches et de fêtes et qu'il n'y ait presque plus pour le peuple d'autres tem-

(1) Le professeur de philosophie au Collége de Nancy, cours de 1837. Un des élèves refusa même d'écrire les impiétés dictées par le professeur. Ce professeur, nous assure-t-on, est *juif* et a été promu depuis à la chaire de philosophie de Versailles.

(2) Voltaire : *Siècle de Louis XIV*, ch. IV.

(3) M. Mansion, inspecteur des écoles primaires des Vosges: *Le Presbytère et l'Ecole*, passage cité par l'*Union Catholique*, n° 83.

ples que les cabarets, et d'autres exercices religieux que des danses immorales. Boire et danser sont sans doute *des actions*, la prière n'en est pas une.

« Le Baptême chrétien n'est plus seulement une entrée » solennelle dans la vie ; c'est une initiation morale. *La* » *nature et l'homme* y sont l'un et l'autre épurés, dégagés de » toute souillure, pour se réconcilier et s'unir» (dans un panthéisme parfait) (1).

Nous croyions, nous autres chrétiens, comme la Religion nous l'enseigne, que le baptême était un sacrement institué par N. S. Jésus-Christ pour purifier l'âme de la tache originelle et nous rendre chrétiens, en nous conférant la grâce sanctifiante que le Fils de Dieu y a attachée et dont l'eau dans le baptême et les paroles sacramentelles sont le signe sensible. Il n'en est rien sans doute, puisqu'un des grands-prêtres de l'Université nous enseigne au contraire, que la nature et l'homme y sont l'un et l'autre épurés, que l'enfant lave l'eau probablement et que l'eau à son tour lave l'enfant, et qu'ainsi dégagés de toute souillure ils se réconcilient et s'unissent, attendu qu'ils étaient divisés. Comprenez-vous cette *révélation*, n'est-elle pas sublime? Ecoutez comment plus tard il l'a complétée, du haut de sa chaire au collége de France : « L'enfant est né, la femme le nourrit, elle » fait cuire sa bouillie... C'est ici le *mystère*, *la chose* » *superbe*... Voyez-la ; elle prend du bout du doigt la bouillie » nourrissante et la met sur la langue de l'enfant... Il y a dans » cet acte une révélation profonde (2). » La réconciliation sans doute de l'enfant avec la bouillie, surtout quand elle est trop chaude? Et nous prenons huit à dix mille francs chaque année sur la sueur des peuples pour engraisser, sous le nom de professeurs d'histoire, des fous, des Triboulets de cette espèce!! Voilà pourtant les savants hommes que l'Université présente à

(1) M. Michelet: *Origine du Droit*, p. 9.

(2) M. Michelet : cours au Collége de France, 19 mai 1842.

ses amis et à ses ennemis, et à qui des ordonnances ministérielles attribuent le monopole de l'enseignement, même du catéchisme!

Ce n'est pas tout, dans son *Cours d'histoire*, le même professeur parle encore ainsi de l'Eucharistie: « C'est au neuvième » siècle que Paschase Ratbert enseigna, le premier, d'une » manière explicite cette merveilleuse poésie d'un Dieu en- » fermé dans un pain, l'esprit dans la matière, l'infini dans » l'atôme (1). » Il ignore, le savant historien, qu'après l'Evangile qui raconte de la manière la plus explicite l'institution du sacrement très-saint, il n'y a pas, depuis saint Paul et saint Ignace martyr, jusqu'à saint Bernard et saint Thomas, de SS. Pères et de docteurs de l'Eglise qui n'en aient parlé en termes précis et exprès.

Et plus loin, parlant des cathédrales du moyen-âge: « Ce » n'est pas en vain que le Christ a dit: « Que les pierres » deviennent du pain! » La pierre est devenue pain, le pain » est devenu Dieu; la matière esprit, le jour où le sacrifice » les a honorés, justifiés, transfigurés, transsubstantiés. » Incarnation, Passion, deux mots identiques, qui s'expli- » quent par un troisième: transsubstantiation. A trois degrés » différents, c'est la lutte, l'hymen, l'identification des » deux substances » (de la pierre et du pain; du pain et de Dieu; de la matière et de l'esprit): « dramatique et doulou- » reux hymen, dans lequel l'esprit descend et la matière » souffre. Le médiateur, c'est le sacrifice, la mort, la mort » volontaire. Il y a du sang dans ces noces (le sang de la » pierre). Ce jour terrible, ce jour mémorable, c'était hier, » c'est aujourd'hui, et demain et toujours. Le drame éter- » nel se joue chaque jour dans l'Eglise: l'Eglise est ce drame » elle-même. C'est un mystère pétrifié, une Passion de pierre, » ou plutôt c'est le Patient (2). » Il faut s'arrêter, car il y a

(1) M. Michelet: *Histoire de France*, tome I, p. 388.

(2) M. Michelet: *Histoire de France*, tome II, p. 662.

encore trente ou quarante pages de cette profondeur-là, où l'extravagance de la pensée panthéiste le dispute à la lubricité des images. On dirait que toutes les fois que le blasphémateur libertin touche à certains mystères, il est saisi d'un accès de folie.

« Un des conjurés (dans les troubles de la Fronde) eût la » *bêtise* de se confesser à un prêtre de la Fronde. Ce malheu- » reux prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps- » là du grand Condé. L'entreprise échoua par la révélation » de la confession, si ordinaire dans les guerres civiles.» Et plus loin : « Un doyen de la Sainte-Chapelle, attaché au » prince de Condé, offrit pour secours de faire manœuvrer » tous les prêtres dans la confession (1). » C'est ainsi, avec ce ton de sarcasme et de mépris, que parle, et dans une foule d'autres passages du sacrement de pénitence, le livre Voltairien imposé par l'Université aux classes de troisième. Sans doute les hommes instruits comprennent facilement le motif de l'impie faiseur de contes que l'Université a pris pour type du genre historique, du plus impudent menteur que le monde littéraire ait produit; et tant de prêtres frappés d'aliénation mentale ou ayant apostasié pendant la Révolution française, sans jamais trahir le sceau de la confession, leur sont une preuve trop frappante, entre mille autres, de la providence spéciale de Dieu, sur un sacrement si nécessaire au salut, pour se laisser séduire par la calomnie; mais comment des jeunes gens ainsi prévenus dès l'âge le plus tendre, contre un sacrement déjà par lui-même si rebutant pour l'orgueil, pourront-ils se décider à y recourir volontiers et avec confiance.

Quant aux administrateurs des sacrements, aux ministres du culte catholique, pape, évêques, prêtres, clergé, moines et ordres religieux, les cours d'histoire, de littérature et de philosophie, etc., ne sont à leur égard qu'une longue suite d'outrages, de calomnies et d'insultes.

(2) Voltaire : *Siècle de Louis XIV*, ch. IV.

« Le pape est une copie du *grand Lama* (1), le prêtre qui » siège au Capitole (2), un étranger, un brouillon, un persé- » cuteur, etc. » (Ces mots reviennent sans cesse dans la bouche des écrivains et des professeurs de l'Université). « Rome » est le centre des ténèbres. » (C'est pourtant la seconde ville où l'imprimerie fut établie, et ce sont les papes qui, partout et surtout à Rome et dans l'Italie, ont, dans tous les temps encouragé et défendu de leur autorité et de toute leur puissance, les arts, les sciences, les lettres et la liberté même du monde contre toutes les tyrannies, comme l'attestent tous les chefs-d'œuvre de Rome et tous les monuments de l'histoire. Ils les subordonnaient toutefois, et les faisaient servir à la religion et à la foi dont ils avaient reçu le dépôt sacré, et qu'ils devaient, pour le bonheur des peuples, conserver au péril même de leur vie). « Le servilisme et » la bassesse y sont presque les seuls moyens d'avancement; » les hommes distingués » (par leur esprit révolutionnaire et une impiété extérieurement manifestée) « y sont accablés de » dégoûts, et se trouvent en butte à tous les genres de persé- » cution. La cour romaine a toujours été représentée par les » historiens (qui me ressemblent) comme la plus corrompue » de toutes (3). Elle est implacable contre ce qui est nouveau; » le génie, surtout dans le sein de l'église de France, lui » cause toutes les transes de la peur et tous les déchirements » de l'envie. Ces cardinaux italiens, qui de temps à autre se » donnent un maître ou un serviteur, sont inépuisables en » ruses et en rancunes contre tout ce qui tient à la France (4).

» Le pouvoir qu'avaient acquis les pontifes leur inspira » le désir de s'élever au-dessus des rois, et, ne régnant que

(1) M. Ferari : *Extraits de Vico et de l'Italie*, p. 385.

(2) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 744.

(3) Libri : *Revue des Deux Mondes*, deuxième série, tome I, p. 399 et 400, et *Histoire des Mathématiques*, tome II, p. 262.

(4) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, p. 725, cité plus haut.

» par les idées, ils proscrivirent toutes celles qu'ils n'ensei-
» gnaient pas, interdirent la discussion et punirent le doute.
» Pour faire exécuter ces décrets, il fallait une sanction pé-
» nale, et l'inquisition fut créée; pour faire respecter l'auto-
» rité de l'Eglise, il fallait dompter l'autorité séculière, ou faire
» cause commune avec elle, et après des luttes acharnées avec
» les empereurs, on finit par proclamer le droit divin du
» despotisme. Et l'Eglise est devenue nécessairement l'alliée
» de la tyrannie et ne sait plus s'en séparer (1). »

Il est difficile de trouver injure plus absurde ou plus maladroite, et cependant plus souvent répétée, et de toute part, par les *enseigneurs* universitaires. En effet, ou ils croient que la religion catholique est divine, ou ils pensent qu'elle ne l'est pas: divine, il est évident que toute doctrine qui la contredit, ou tend à en arracher la foi des cœurs, est fausse, funeste, attentatoire aux droits de Dieu et au bonheur des peuples, et que le devoir, le premier devoir des pontifes souverains, à qui ont été confiés le dépôt sacré et la surveillance de toute l'Eglise, est de la condamner, de la proscrire, et d'user de toute l'influence et de toute l'autorité de leur position auprès des rois et dans l'intérêt des peuples, pour la combattre et l'étouffer. Nous défions M. Libri et ses élèves professeurs, de répondre quoi que ce soit de raisonnable. S'ils ne croient pas divine la religion catholique, ce sont donc des hypocrites qui ont l'air de croire, qui crient tout haut que leur enseignement est croyant, pour pouvoir plus facilement et plus impunément attaquer, insulter et détruire nos croyances. Et de quel droit les impose-t-on pour professeurs à nos écoles, pour professeurs à nos enfants, pour chefs de l'instruction publique et universelle d'un peuple légalement reconnu catholique dans son immense majorité? Est-il, peut-il y avoir violation plus flagrante de la Charte et de nos droits; et le czar moscovite en use-t-il autrement? Fait-il pire, en

(1) M. Guillaume Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome IV, p. 3, 4 et 5.

fait-il même autant envers les malheureux Polonais? Nous sommes étonnés, du reste, d'entendre parler de la tyrannie des rois et des papes par l'homme qui a osé faire l'éloge de Machiavel, et écrire ces épouvantables lignes que nous dénonçons hautement au monde civilisé, aux peuples et aux rois : « Machiavel est le chef de cette école politique qui *croit tout* » *permis* pour la délivrance de la patrie » (délivrance que chacun est libre d'entendre comme bon lui semble et au gré de ses passions et de ses intérêts). « S'il était né au milieu » d'une démocratie puissante, il aurait prêché l'insurrection » et de nouvelles Vêpres Siciliennes » (contre qui? c'est aux rois de comprendre et aux notables de chaque population), « dans des temps de décadence et de servitude, il a voulu » confier à un chef hardi et astucieux, les destinées de son » pays. Il ne s'est pas proposé de former un roi bon, mais un » despote fort et propre au combat; et les hommes *qui ai-* » *ment le plus l'Italie*, sont encore à se demander s'il leur » reste d'autre espoir (1). » Peuples, comprenez à votre tour!

Mettez les professeurs de cette espèce dans une Convention, qu'ils agissent en conséquence de leurs principes, et demain la France sera couverte d'échafauds; chaque département et chaque cité auront leur Robespierre et leur Zurbano; les rois auront à choisir, entre le despotisme brutal de Nicolas, ou la mort de Louis XVI; et les peuples, entre la France de 93 ou la Pologne. Courage, donc, députés et pairs de France, et votez, sur les assurances de M. Villemain, le monopole d'un pareil enseignement avec quinze ou vingt mille francs de traitement à l'impie étranger, qu'on impose, en conséquence pour inspecteur de nos écoles, pour professeur des professeurs de nos enfants et de toute la jeunesse française.

« Procurer à l'unité une domination mystique, voilà le » thème des prêtres qui se succédèrent au Vatican... mais

(1) M. Guillaume Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome III, p. 4.

» tout s'altéra dans l'exécution... Le génie, l'audace, la li-
» cence, la ruse, l'ambition, la perfidie, se mêlèrent par
» d'étranges combinaisons, et de grandes comédies furent
» données au monde...

» Il y a deux siècles, l'aspect du Vatican et de Rome eût
» peut-être excité mon indignation; mais en visitant, il y a
» bientôt deux ans, la ville maîtresse, où je cherchais surtout
» l'antiquité, je n'ai trouvé dans mon cœur que de la pitié pour
» les derniers restes de la théocratie romaine, pour cette
» agonie qui s'ignore et qui s'exaspère, pour ce sacerdoce
» dégénéré, qui ne se réveille de sa léthargique mollesse,
» que dans le désir de maudire de temps à autre et d'oppri-
» mer autour de lui l'intelligence et la liberté. » Puis après un trait tiré de l'histoire de la Régence par Lemontey, où rivalisent le persiflage et le mensonge, on ajoute : « Telle
» est Rome, tyrannique avec les faibles, servile avec les
» forts. La réflexion est bonne et devrait profiter à ceux qui
» gouvernent (1). »

Mais, comment donc? Ces pontifes souverains de notre religion, que vous insultez de la sorte, si serviles, dites-vous, avec les forts, les Grégoire-le-Grand, les Léon, les Grégoire VII, les Innocent III, etc., depuis dix-huit siècles, n'ont-ils pas été, presque dans tous les temps, les seuls à lutter pour les libertés des peuples contre la tyrannie des forts? N'est-ce pas eux encore qui ont, de nos jours, maintenu en Prusse la liberté de conscience contre un roi opiniâtre et puissant? N'est-ce pas eux, eux seuls qui osent élever la voix contre le despotisme de la Russie et les lâches vexations du tyran Espartero? Et vous, hommes de l'Université, qui vous dites si justes envers les faibles, et si hardis contre les forts? N'est-ce pas vous qui, par le plus poltron et le plus tyrannique monopole, pesez sur la faiblesse et repoussez

(1) M. Lerminier, analyse de son cours faite par lui-même : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 278; et tome VII, p. 733.

toute libre concurrence? N'est-ce pas vous, vous encore, qui venez de suspendre un des vôtres (1) dans une publique solennité, parce qu'il avait osé flétrir au grand jour et au nom même de la religion que vous blasphémez, les affreuses et illégales persécutions de la Pologne? N'est-ce pas vous, vous en particulier, M. le professeur de législations comparées, qui, dans les paroles mêmes que nous venons de citer, insultez à la faiblesse de nos pontifes en visitant leurs propres états? N'est-ce pas vous-même qui venez de faire appel à la force brutale des gouvernements contre la débilité d'un vieillard désarmé? De bonne foi, et vous osez parler encore de liberté et de tyrannie; allons donc!

« Que sert, » dit, parlant de Goërres, Edgard Quinet, « de » mettre debout l'orgueil national, pour lui dire : Courbe ta » tête sous l'aube du vieux catholicisme! Il s'en va, lui, » comme le maître des Huns, à la rencontre de Rome, et il » manque aussi là sa fortune, au même endroit, pour avoir » tourné bride devant la crosse du *chef de la ville des morts*... » Dites-moi donc, vous qui le savez, je vous en prie, quelle » si grande merveille est cachée sous cette ruine de l'Eglise, » pour que des hommes aussi forts que celui dont je parle, ne » la puissent toucher sans en rapporter sous leur manteau le » tremblement et la peur d'un enfant (2). »

La merveille cachée sous ce que vous appelez *cette ruine de l'Eglise*, nous allons vous la dire, nous qui la savons. Ce n'est qu'une toute petite parole, adressée il y a plus de dix-

(1) Le Professeur de dogme à la Faculté de théologie d'Aix. En vain a-t-il voulu en appeler à son évêque; quel pouvoir restait-il au prélat pour défendre un prêtre qui avait reconnu pour souveraine une autre autorité, une autre juridiction que la sienne, et demander à un pouvoir laïque, à un conseil approuvant et propageant l'impiété, l'institution et le droit d'enseigner la théologie catholique et de faire des docteurs. Certes, ce n'est pas nous qui le plaindrons, quoique nous rendions pleine justice à ses talents et à ses excellentes intentions.

(2) *Revue des Deux Mondes*, tome VI, p. 508.

huit cents ans à un pauvre pêcheur de Galilée, nommé Céphas ou Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. — Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Entendez vous, M. Quinet?

« L'autorité spirituelle du pape, toujours un peu mêlée de » temporel, est détruite et abhorrée dans la moitié de la chré- » tienté ; et si dans l'autre il est regardé comme un père, il » a des enfants qui lui résistent, quelquefois avec raison et » succès. La maxime de la France est de le regarder comme » une personne sacrée, mais entreprenante, à laquelle il » faut baiser les pieds et lier quelquefois les mains... Le » pape donne des bulles de tous les évêchés, et s'exprime » dans ses bulles comme s'il conférait ces dignités de sa seule » puissance. Tous les évêques italiens, espagnols, flamands, » se nomment évêques par la permission divine (la grâce de » Dieu) et par celle du saint Siége (apostolique) ; beaucoup » de prélats français, vers l'an 1682, rejetèrent cette formule » (mensonge)... Le pape a conservé dans tous les états catho- » liques, des prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas » si le temps ne les lui avait pas données. La juridiction, cette » marque essentielle de la souveraineté, est encore demeurée » au pontife romain. La France même, malgré toutes les li- » bertés de l'église gallicane, *souffre* que l'on appelle au pape » en dernier ressort, dans quelques causes ecclésiastiques. » Et ailleurs : « C'est l'art et la souplesse qui conservent à Rome » tout ce qu'elle a pu humainement garder, et ce qu'au- » cune autre nation n'aurait pu conserver. Le pape se sert » des armes usées de l'excommunication dont on ne fait pas » même à Rome plus de cas qu'ailleurs, mais qu'on ne laisse » pas d'employer comme une ancienne formule, ainsi que les » soldats du pape sont armés seulement pour la forme (1). »

(1) Voltaire : *Siècle de Louis XIV*, chap. II, art. de Rome et chap. XIV.

« Je ne conçois pas qu'un pape ait eu la criminelle audace » de faire peser son despotisme sur un personnage aussi in- » téressant que Jocelyn (1): »

Et ce droit que vous appelez despotisme dans le pape, vous trouvez bonne l'usurpation qu'en a faite dans l'enseignement le conseil universitaire ! et alors vous l'appelez liberté !

« Prophètes mal inspirés, les papes ne cessaient de prédire » des succès, et les croisés ne cessaient d'essuyer des revers; » une fois ils s'avisèrent d'anathématiser et de maudire, » et la flotte des croisés entra triomphante et couronnée » dans le port de Constantinople (2). Voyez, soyez convaincus, » la papauté a-t-elle un souffle de vie? Dans notre pays, le » génie la dédaigne, il se tait... mais s'il m'était donné de » vous montrer la secrète indignation qui oppresse cette âme » fière, vous apercevriez les montagnes de mépris qui s'y en- » tassent (3). »

La mauvaise foi vous aveugle et vous ne voyez pas tous les hommes de génie groupés autour de M. Lamennais, tomber à genoux à une parole du pontife qui le condamne, et l'abandonner malgré leur amour.

(1) M. Charles Lacretelle, professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres de Paris : *Cours d'Histoire*, espèce de salmigondis emprunté à la cuisine du *Constitutionnel*, où il est question des Ariens, de saint Ambroise, de Louis XIV, des missions et des missionnaires, des jésuites et de la congrégation, de M. de Lamartine et de Jocelyn, en l'an de grâce 1837, à la Sorbonne : *Ami de la Religion*, tome II, page 43.

(2) M. François, agrégé de l'Ecole normale, 1836, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Lyon : cours de 1840. Extrait donné par un auditeur, dans le *Réparateur*.

(3) M. Lerminier : cours au Collége de France, 1834. *Ami de la Religion*, tome LXXX, p. 66. Toute la leçon, dit ce journal, entremêlée de plaisanteries sur les conciles, celui de Trente en particulier, et sur les jésuites, a été dans le sens de l'extrait que nous en donnons. Il débite ordinairement dans son cours, en style plus familier, ce qu'il imprime avec un peu plus de soin dans la *Revue des Deux Mondes*.

« Quand me sera-t-il donné de revenir rêver sur les ruines » de la cité endormie, sur les débris de deux religions, dont » l'une est morte et dont l'autre ne peut relever ses temples » qui tombent (1). »

En effet, les papes à Rome, et les fidèles dans tout le monde catholique, attendent l'argent de l'Université pour relever St-Paul *extra muros*, et édifier partout de nouvelles églises!

« Quand un voyageur entre dans Rome, il entrevoit la » grandeur de cette domination spirituelle, qui est tombée » comme la première (2). »

Et ainsi tombée, elle envoie ses ambassadeurs aux extrémités du monde, et, à leur voix, les continents nouveaux, avec leurs îles, croient, se soumettent et se civilisent!... Et son ombre seule fait encore chanceler votre Université sur ses bases; et foulant aux pieds toutes les lois, vous vous cramponnez de toutes mains au monopole qui vous fait vivre, persuadés que vous ne pourriez, sans périr, soutenir quelques années seulement de libre concurrence avec cette Eglise que vos fossoyeurs pourtant s'apprêtent de toute part à enterrer.

Les évêques, comme leurs chefs, sont aussi « des ambi- » tieux, des intrigants, des hypocrites, des libertins, des » meneurs de clergé, l'aristocratie épiscopale; et le clergé lui-même tout entier, c'est la faction sacerdotale, le parti » ecclésiastique, oppresseur des peuples et de leurs libertés, » dont l'astuce, l'ignorance, la fourberie, l'intolérance, la » haine, la vengeance, la cupidité, etc., etc., forment l'esprit » et le caractère. » C'est ce que nous avons retrouvé presque à chaque page des cours et des livres historiques de l'Université, depuis les facultés des lettres jusqu'aux cahiers

(1) M. Désiré-Nisard, professeur de Littérature à l'Ecole normale et chef de division au ministère de l'instruction publique : *Mélanges de Littérature*, tome I, p. 38 et 39. Son *Résumé de l'Histoire de la Littérature française*, est tout entier dans l'esprit sceptique et voltairien, et ces ouvrages sont ses cours imprimés.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, etc., tome II, p. 429.

dictés à des enfants, jusqu'aux livres approuvés par le conseil royal pour les classes de troisième, de quatrième, de cinquième, pour les écoles mêmes qui doivent former les maîtres d'écoles des campagnes. Presque tous les professeurs d'histoire, sortis ou dignes de sortir de l'Ecole normale, répètent partout les enseignements impies reçus par eux à l'Ecole normale, au Collége de France, dans les facultés des sciences et des lettres ; et il est impossible qu'il en soit autrement.

« Au dessus des croyances populaires, il y avait un clergé » corrompu, des abus énormes, de grands athées qui jouis- » saient *philosophiquement* de la crédulité du monde catho- » lique (1).

» Il n'est qu'un asile sûr, l'Eglise ; c'est là que se réfugient » les cadets des grandes maisons... Ils chevauchent, ils chas- » sent, ils combattent, ils bénissent à coups de sabre, et im- » posent avec la masse d'armes de lourdes pénitences... Il » ne manquait qu'une chose à ce système. C'est que ces nobles » et vaillants prêtres n'achetassent plus la jouissance des biens » de l'Eglise par les abstinences du célibat ; qu'ils eussent la » splendeur sacerdotale, la dignité des saints et de plus les » consolations du mariage ; qu'ils élevassent autour d'eux des » fourmilières de petits prêtres ; qu'ils égayassent du vin de » l'autel leurs repas de famille, et que du pain sacré ils gor- » geassent leurs petits. Douce et sainte espérance ! Ils gran- » diront ces petits ; s'il plaît à Dieu ! ils succéderont tout » naturellement aux abbayes, aux évêchés de leurs pères. Il » serait dur de les ôter de ces palais, de ces églises ; l'Eglise, » elle leur appartient ; c'est leur fief à eux. Ainsi l'hérédité » succède à l'élection, la naissance au mérite. L'Eglise imite » la féodalité et la dépasse ; plus d'une fois elle fit part aux » filles ; une fille eut en dot un évêché. La femme du prêtre » marche près de lui à l'autel, celle de l'évêque dispute le » pas à l'épouse du comte (2). »

(1) M. Ferari, italien réfugié, professeur de philosophie à Strasbourg : *Extrait de Vico et l'Italie*, p. 9 et 10.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 165 et 167.

C'est ainsi que, sans oser précisément l'affirmer, autrement qu'en note et sur l'autorité d'autres écrivains aussi véridiques que lui, le professeur voltairien insinue et fait entendre que les évêques et les prêtres, avant Grégoire VII, étaient mariés la plupart, et que le célibat ne date guère que de ce pontife ; c'est le vieux thème des protestants. Malheureusement tous les monuments de l'histoire et tous les vrais historiens le déclarent mensonge et calomnie. Saint Jérôme atteste en effet, avec tous les historiens ecclésiastiques, dans son apologie contre Jovinien, que les apôtres furent vierges, ou qu'ils gardèrent la continence après leur élection, et que depuis, l'usage constant de l'Eglise romaine, a été de ne choisir pour évêques, pour prêtres ou pour diacres, que des hommes vierges, ou veufs, ou promettant de garder à perpétuité la continence. Les conciles d'Elvire, l'an 300; de Carthage, l'an 396; de Tolède, l'an 400; d'Orange, d'Arles, de Tours, etc., etc., ont tous, et des siècles avant Grégoire VII, confirmé, régularisé ou fait exécuter cette sage et sainte discipline. Justinien lui-même en avait fait une loi civile pour les évêques; et Fleury, qui s'entendait quelque peu en histoire, assure que le premier exemple de prêtre marié, après le sacerdoce dans l'Eglise romaine, depuis J.-C., eut lieu en 893; et que le malheureux qui s'en rendit coupable, fut sur-le-champ excommunié et déposé par le Concile de la province. L'universitaire Matter lui-même, après avoir cité en faveur du célibat comme d'une loi déjà établie, une lettre de Siricius, de l'an 385, ajoute : « On voit bien par ce document que ce » n'est pas Grégoire VII qui a improvisé le célibat des prêtres. » Ce n'est pas non plus Siricius, ni aucun autre pape, c'est » l'opinion publique qui l'a fait, et cela nous apprend qui seul » peut le défaire (1). » L'opinion publique! quelle découverte! et qui s'en serait jamais douté?

» Le clergé prit une grande place dans la société du moyen-» âge et y exerça une grande influence..... Qui prétendra

(1) *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome I, p. 428.

» qu'au VIe siècle les peuples dussent s'inquiéter de la *suprématie* des papes, des jésuites ou de l'inquisition...

» Au milieu d'une domination anarchique et sauvage, le » clergé seul se présente *au nom* d'une force morale... Ce fut » le *secret* de sa puissance : il en pouvait faire et *en faisait* » *chaque jour des usages coupables* et qui devaient être *funestes* » *à l'avenir*; mais dans le présent cette puissance était salu- » taire. (1) » (C'est-à-dire, que d'abord moins mauvaise qu'autre chose, elle l'est actuellement tout-à-fait.)

« *L'hiérarchie* (d'autres auraient dit *la hiérarchie*) sacerdo- » tale, gouvernement d'un culte faux rendu à Dieu, est la » constitution d'une Église dans laquelle le fétichisme est » exercé et reçu comme une religion..... Certaines formes de » l'Eglise présentent en effet un fétichisme si varié et si mé- » canique, qu'il semble devoir écarter toute moralité, même » toute religion, et se rapprocher beaucoup du paganisme.... » Quant à sa constitution, elle est et reste toujours despotique. » Partout où les statuts de la foi sont regardés comme lois » constitutionnelles, là règne un clergé qui croit pouvoir se » passer de la raison, et même enfin de l'érudition doctrinale, » parce qu'il est seul interprète et gardien autorisé de la vo- » lonté du législateur invisible; parce qu'en cette qualité, il » dispose exclusivement de la croyance écrite, et que, muni » de ce pouvoir, il n'a que faire de convaincre ; il n'a besoin » que d'ordonner.

» Comme, hors de ce clergé, tout le reste est laïque dans » la société, sans en excepter le chef public, l'Eglise gouverne » définitivement l'Etat, sinon par la force, du moins par son » influence sur les âmes, et par le leurre de l'utilité que » l'Etat est supposé pouvoir retirer d'une autorité absolue, à » laquelle la discipline spirituelle accoutume le peuple jusque » dans sa pensée. Mais l'habitude de l'hypocrisie mine insen- » siblement l'honnêteté et la fidélité des sujets; elle les rend

(1) M. Guizot : *Essais sur l'Histoire de France*, quatrième édition, p. 217.

» rusés, au point de se contenter de paraître remplir leurs de-
» voirs de citoyens. Comme toute fausse application de prin-
» cipes, elle produit justement le contraire de ce qu'on s'était
» proposé. (1) » C'est là ce que M. Bouillier appelle un admirable catéchisme. Mais la religion admise comme divine, n'est-il pas évident qu'elle doit avoir un moyen sûr de se conserver; autrement cette œuvre de Dieu serait une œuvre sans sagesse et contradictoire? Son fondateur l'a donc pourvue d'un corps de pasteurs pour l'enseigner infailliblement à tous les peuples, et la conserver pure de tout alliage étranger. Lui reprocher un tel moyen, c'est lui reprocher sa sagesse, sa divinité; c'est de l'absurde. Nous comprenons, du reste, qu'ainsi faite, elle gêne bien des gens qui trouveraient plus commode de pouvoir, sous les noms de raison et de philosophie, la changer, la renouveler, l'exploiter au gré de leurs intérêts et de leurs passions, et en décréter les croyances comme on décrète des ordonnances de police réformables chaque matin. C'est vraiment fâcheux qu'avant de donner la religion au monde, le Dieu que nie M. Bouillier ne lui ait pas demandé et avis et permission. Quant à l'insulte de *fétichisme* et de *paganisme* ramassée dans l'égoût calviniste, il y a longtemps qu'on en a fait justice, et elle n'est plus exploitée que par le *chauvinisme* universitaire.

« Cherchez bien dans l'Histoire, vous verrez que pour la
» première fois, au XVIIIe siècle, les hommes en majorité
» (dans la Convention sans doute) ont cru ardemment à la
» puissance de la raison (philosophique ou voltairienne). C'est
» seulement alors que l'esprit humain se sentit indépendant
» et libre, voulut rompre avec la tradition, s'insurger contre
» *les mensonges* et *l'idiotisme d'une vieille autorité*, et ne re-
» lever enfin que de la *nature des choses*, c'est-à-dire de Dieu
» (Panthée). Glorieuse époque! victoire signalée, dont nous

(1) M. Bouillier, agrégé de l'Ecole normale, classe de philosophie 1833, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon: *Théorie de Kant*, p. 82.

» avons abondamment profité. Que faisaient cependant les » ministres de la religion chrétienne? Ils gardaient un morne » silence, ou plutôt ils ouvraient la bouche pour se plaindre » aux rois de ce que sur le trône ils prêtaient l'oreille à des » doctrines empestées... » (Vous diriez plus vrai en reconnaissant que d'abord ils ne laissaient sans réponse solide aucun blasphème, aucune accusation, et que, plus tard, ils mouraient sur vos échafauds en priant pour leurs persécuteurs.) « Et le génie philosophique poursuivait sa course; les stupides » clameurs (d'un morne silence) qui bourdonnaient à l'entour » lui servaient d'aiguillon (1).

» Gustave Vasa, à peine établi sur le trône, tenta une entre- » prise plus difficile que des conquêtes. Les véritables tyrans » de l'état étaient les évêques, qui, ayant presque toutes les » richesses de la Suède, s'en servaient pour opprimer les su- » jets et faire la guerre aux rois. (Autant de mensonges que » de mots.) Cette puissance était d'autant plus terrible, que » *l'ignorance des peuples l'avait rendue sacrée.* Il punit la » religion des attentats de ses ministres; en moins de deux » ans il rendit la Suède luthérienne par *la supériorité de sa* » *politique* plus encore que par son autorité. Ayant ainsi » conquis le royaume, comme il le disait, sur les Danois et » *sur le clergé*, il régna *heureux et absolu* jusqu'à l'âge de » soixante-et-dix ans, et mourut *plein de gloire*, laissant sur » le trône sa famille et sa religion. »

Plus de deux cent cinquante pages écrites dans cet esprit anti-catholique, composent l'*Histoire de Charles XII*, par Voltaire, imposée depuis douze ans comme livre classique, aux enfants catholiques qui fréquentent les classes de quatrième.

« Mont-Rouge fut le foyer de tous les complots occultes » de la cour et de l'Eglise contre la Charte et nos institutions... » Des missionnaires, la plupart ignorants et fanatiques, par-

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes,* tome VI, p. 571 et suivantes.

» coururent le royaume, affiliés à la congrégation et imbus de » ses doctrines.... Ils prêchèrent sous la protection des sabres » et des baïonnettes, et l'on vit des prêtres appeler les châti- » ments de la justice humaine sur ceux qu'ils n'avaient pu » convaincre par l'autorité de leur parole (1). »

Qu'un orateur de club eût tracé, en 1830, ce portrait de la religion et du clergé sous la restauration, il n'y aurait peut-être pas eu de quoi s'étonner beaucoup ; mais qu'en 1842 un auteur, dans un livre qu'il adresse au public et en particulier à la jeunesse, ose consigner ces plates, ignobles et calomnieuses déclamations; que ce livre soit adopté spécialement pour les écoles militaires et les écoles normales, il y a de quoi ouvrir les yeux aux plus aveugles sur l'Université et l'esprit de son enseignement.

« Il y a sans doute des hommes qui honorent le sacerdoce » actuel, mais ceux-là n'ont pas assez de larmes pour pleurer » ce qui se passe dans l'Eglise....., la corruption est encore » le fait général dans le clergé. Cette corruption, pour être » plus circonspecte et plus décente, sous l'active surveil- » lance de l'opinion, n'est pas moins profonde depuis les plus » bas degrés jusqu'aux plus hauts.... La cour pontificale elle- » même a été mal corrigée par le protestantisme et la révo- » lution..... La foi est dans la conscience de bien peu de » ceux qui la servent.....; c'est parce qu'ils ne croient pas » aux dogmes qu'ils exploitent ; c'est parce qu'ils vivent » d'une hypocrisie de tous les jours que tant de prêtres ont » une si déplorable conduite (2). Combien qui gouvernent » avec leurs propres moyens, qui sont la superstition et les » pratiques dévotes.... Ils font adorer la religion sous la figure » de la superstition. Ici, c'est un tonsuré, de mine honnête, » sauf les habitudes de l'état..., sérieux de bouche quand » il ne l'est pas d'esprit. Là, c'était un de ces mille prêtres

(1) M. Em. de Bonnechose, *Histoire de France*, tome II, p. 404, 422 et 423.

(2) M. Joquet, professeur d'histoire au Collége de Nancy : *Siècle*, 18 mai 1839.

» qui faisaient leur fortune par leur habit, et se poussaient aux » honneurs spirituels pour leurs projets temporels : exemple » assez commun d'une vie agitée, d'une ambition mondaine, » et d'une ardeur insatiable pour les biens de ce monde, sous » la triple robe de prieur d'abbaye, d'évêque et de cardinal ; » triple cilice d'orgueil, d'impureté et de convoitise, *alors* » *comme depuis* (1). »

Enfin, il s'est bien trouvé un professeur de poésie des hautes facultés, et maintenant encore professeur au Collége de France, pour expliquer l'*Auri sacra fames* de Virgile, par *la soif sacerdotale de l'or.*

Ainsi les professeurs de l'Université traitent les premiers pasteurs de la religion, ces évêques que l'histoire atteste avoir fait notre beau royaume de France, comme les abeilles une ruche ; c'est ainsi qu'ils flétrissent le sacerdoce de Jésus-Christ qui, presque seul, lutte encore contre la force et les penchants brutaux, pour la conservation des mœurs et de la civilisation. Ce langage, du reste, n'est pas nouveau ; les devanciers de l'Université, ceux qu'elle exalte et qu'elle copie, parlaient des prêtres dans les mêmes termes aux jours qui précédèrent les massacres des 2 et 3 septembre, et de tant d'autres sanglantes journées.

Or, si le clergé séculier est ainsi insulté, qu'on juge, s'il est possible, des outrages prodigués aux moines et aux ordres religieux. Il nous suffira, pour en donner une idée, de rapporter quelques passages principaux et tirés toujours des cours ou écrits des professeurs qui forment les autres et constituent l'esprit universitaire.

« La vie monastique naquit de l'abus du mysticisme (2). » Quand on regarde cette cité céleste que la croyance des

(1) M. Désiré Nisard : *Mélanges littéraires*, tome I, p. 217.

(2) M. Desmichels, recteur de l'Académie d'Aix, puis de Rouen : *Précis historique du moyen-âge*, approuvé par le conseil royal, cité par l'*Ami de la Religion*, tome CIV, p. 373.

» peuples substituait aux intérêts de gloire et de patrie, on » conçoit alors que l'empire devait périr, quand tout ce qui » restait d'énergie morale dans le monde civilisé, se tournait » vers ces pieuses contemplations et cédait l'univers aux Bar- » bares » (comme au temps de Constantin et de Théodose-le-Grand, de Charles V et de Louis XIV). « On oubliait les » fortes vertus pour les abstinences monacales, la patrie pour » le cloître et la guerre pour la controverse (1). En Orient, » les hommes qui se retiraient dans la Thébaïde voulaient se » livrer seuls, hors de tout commerce social, aux élans de » *leur imagination* et aux rigueurs de leur conscience (2). » Ils rejetaient toute loi, et s'abandonnaient aux écarts d'un » mysticisme effréné (3).

» Des rigueurs impitoyables et une imbécille quiétude, » caractérisent les moines égyptiens, vrais faquirs du Chris- » tianisme; la solitude est mère des grandes pensées; mais, » pour les âmes trop faibles ou trop ardentes, elle se peuple » de fantômes; les extases, les manies mélancoliques trans- » formées en prétendues possessions, remplissent l'histoire de » cette époque » (IVe siècle, siècle de Constantin, de saint Athanase, d'Osius et de tous les grands hommes du concile de Nicée); « de la rude école du désert, il sort des grands » hommes ou des fous (4).

» On aperçoit alors une exaltation mystique dans la vie des » ermites et des moines, une glorification de la sainteté du » célibat, par laquelle un grand nombre d'hommes devinrent » inutiles au monde; de prétendus miracles qui, à la faveur » d'une superstition aveugle, pesaient sur le peuple. La hié- » rarchie et l'orthodoxie de certains articles de foi, divisaient

(1) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 430 et 446.

(2) M. Guizot : *Histoire de la Civilisation en France*, tome I, p. 154.

(3) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 113, note.

(4) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, p. 188 et 237.

» le monde chrétien en partis acharnés. En Orient, l'Etat » tout occupé de règlements du clergé, relatifs à la foi, et de » querelles de moines, devint la proie des Barbares. En Occi » dent, le prétendu vicaire de Dieu anéantit l'ordre civil et les » sciences, châtie les rois comme on châtie les enfants; excite » aux croisades, à des hostilités réciproques, dispose les su- » jets à la révolte contre leurs supérieurs, et fait naître des » haines sanglantes pour des différences d'opinions, entre » ceux qui professent également le Christianisme (1). » Il n'y a rien à ajouter à ce fatras déclamatoire et calomniateur.

» En général, le monachisme, réglé en Orient par saint » Basile, en Occident par saint Benoît, » (loué et recommandé par les Athanase, les Augustin, les Ambroise, les Jérôme, les Martin, les Césaire, tous les évêques les plus saints et tous les docteurs du monde catholique, et dès le commencement), « a formé dans le sein de la société chrétienne, une » société nouvelle, que n'avaient point prévue les fondateurs » de la première, et qui exerça sur elle une influence, qui » n'entrait certainement pas dans leurs vues. » (Et comment donc, si le fondateur de la société chrétienne est Dieu, ne l'a-t-il pas prévue, et posé, si elle était contraire à ses desseins, des règles pour l'empêcher ou en détourner du moins son Eglise?) « Que, poussant plus loin qu'eux (les fondateurs) » les préceptes moraux qu'ils joignaient à leur doctrine, on » allât un jour diviser les chrétiens, en séquestrant les uns » dans les bois ou dans des maisons interdites aux autres, en » rompant d'une main téméraire les relations établies par la » nature ou par les lois civiles, c'est ce qu'assurément les fon- » dateurs de la religion chrétienne n'avaient pas fait entrer dans leur plan. » (Mais c'est toujours la même pensée; M. l'inspecteur-général, ex-professeur d'histoire chrétienne dans l'académie de Strasbourg, n'a donc jamais lu dans l'Evangile selon saint Mathieu, chap. XIX, v. 10 et suiv. l'éloge et les avantages de la virginité, pour ceux à qui il est donné de la

(1) M. Bouillier : *Théorie de Kant*, p. 63.

garder, et qui restent vierges à cause du royaume des Cieux; et ailleurs, et souvent, l'éloge et les avantages de la pauvreté et de l'obéissance; ou l'Evangile, par hasard, ne viendrait-il pas des fondateurs de la religion, dans l'enseignement de M. Matter ?) « L'Histoire n'a point à examiner » ce que serait devenue la société chrétienne, si elle ne se fût » pas affaiblie par cette division ; si une partie de sa jeunesse » ne se fût pas annulée pour la vie civile dans la retraite des » couvents; mais elle doit conjecturer que, si les états chré- » tiens eussent joui des avantages qui résultent toujours des » rivalités qu'enfantent les populations nombreuses, la civili- » sation moderne serait beaucoup plus ancienne (1). »

Et comment se fait-il, s'il y a tant d'avantages dans les populations nombreuses, que parmi les grâces que demandait votre patron Luther, une des principales fût beaucoup de femmes et peu d'enfants (2); et qu'après avoir, de nos jours, fermé les couvents et aboli les ordres religieux, des cris d'alarme s'élèvent de toute part contre l'accroissement de la population, et que le philosophisme impie que vous enseignez, pousse partout, pour l'arrêter, à des excès monstrueux, à des vices contre nature.

« L'ordre de Saint-Benoît était tout un peuple. Au onzième » siècle se forma un ordre dans l'ordre, une première congré- » gation, la congrégation bénédictine de Cluny. Le résultat » fut immense : il en sortit Grégoire VII. Ces réformateurs

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne,* tome I, p. 422 et suivantes.

(2) Voici la traduction de cette singulière prière, écrite de la main même de Luther dans une Bible qui lui a appartenu, et conservée au Vatican : « Mon Dieu ! par votre bonté, pourvoyez-nous » d'habits, de chapeaux, de capotes et de manteaux, de veaux bien » gras, de bœufs, de moutons et de génisses; de beaucoup de femmes » et de peu d'enfants. Bien boire et bien manger est le vrai moyen de » ne pas s'ennuyer. » Et bientôt nous entendrons les professeurs universitaires nous vanter les vertus de ce moine impudique et gourmand !

» eurent cependant bientôt besoin d'une réforme. Il s'en fit » une en 1098, à l'époque même de la première croisade. » Cîteaux s'éleva à côté de Cluny, toujours dans la riche et » vineuse Bourgogne, le pays des grands prédicateurs, de » Bossuet et de saint Bernard. »

Quelle finesse et quelle profondeur de vues! Parce que deux hommes célèbres dans la chaire, sont sortis de la vineuse Bourgogne, la vineuse Bourgogne est le pays des prédicateurs. Que prétend-on par là? insinuer que c'est le vin qui fait les prédicateurs, et cela, à propos de saint Bernard et de Bossuet; c'est vraiment un trait de génie.

« Les moines de Cîteaux étaient alors les seuls moines pour » le peuple. On les forçait de monter en chaire et de prêcher » la croisade. Saint Bernard fut l'apôtre de la seconde, et » le législateur des Templiers. Les ordres militaires d'Espagne » et de Portugal, Saint-Jacques, Alcantara, Calatrava, etc., » relevaient de Cîteaux et lui étaient affiliés. Toute cette » grandeur perdit Cîteaux; elle se trouva, pour la discipline, » presque au niveau de la voluptueuse Cluny. Celle-ci, du » moins, avait de bonne heure affecté la douceur et l'indul- » gence... Mais Cîteaux corrompue, conserva, dans la ri- » chesse et le luxe, la dureté de son institution primitive. Elle » resta animée du génie sanguinaire des croisades, et continua » de prêcher la foi, en négligeant les œuvres. Plus même » l'indignité des prédicateurs rendait leurs paroles vaines » et stériles, plus ils s'irritaient... Furieux d'impuissance, ils » menaçaient, ils damnaient (1). » Ailleurs, ces bénédictins, qui ont laissé pourtant par le monde quelque réputation de science et des livres où les professeurs de l'Université vont souvent puiser de la science toute faite, pour se l'approprier en la corrompant, ne savent pas même le latin. C'est M. Michelet, si habile en cette langue, qui vient de faire cette découverte. « Les bénédictins, dit-il, ne demandent pas mieux » que de nous persuader que la règle de saint Colomban, n'es

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 474 et suiv.

» autre que celle de saint Benoît, et les textes mêmes qu'ils » allèguent prouvent évidemment le contraire (1). » Les trapistes, conservateurs de la règle de Cîteaux, répondent de reste aux autres calomnies.

Après les bénédictins, viennent les ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Nous avons vu plus haut les injures prodiguées à leurs saints fondateurs; voyons si les enfants seront mieux traités que les pères.

« Contre de tels prêcheurs (les albigeois et les autres héré- » tiques), l'Eglise eut ses *prêcheurs*, c'est le nom même de » l'ordre de Saint-Dominique. Le monde venant moins à elle, » elle alla à lui. » (Ne dirait-on pas que les prédicateurs ne datent que de saint Dominique, et que les apôtres et leurs successeurs, les pères de l'Eglise, etc., etc., n'allaient pas au monde pour prêcher l'Evangile? Voilà la science ou la bonne foi universitaire!) « Ces missionnaires puisèrent à la source » où le Christianisme se désaltère toutes les fois qu'il est fati- » gué et haletant, à la source de la grâce. Il en jaillit deux » ordres, ceux de Saint-Dominique et de Saint-François. » (Voyez-vous la belle image! des missionnaires qui jaillissent de la source où ils puisent). « La source étant rouverte, il y » en eut pour tout le monde; tous y vinrent: les laïques y fu- » rent admis, le tiers-ordre de Saint-Dominique et de Saint- » François reçut une foule d'hommes qui ne pouvaient quitter » le siècle, et cherchaient à accorder les devoirs du monde et » la perfection monastique. Saint Louis et sa mère apparte- » naient au tiers ordre de Saint-François.

» Telle fut l'influence commune des deux ordres. Toutefois » ils eurent dans cette ressemblance un caractère divers. » Celui de Saint-Dominique, fondé par un esprit austère, par » un gentilhomme espagnol, né sous l'inspiration sanguinaire » de Cîteaux, au milieu de la croisade de Languedoc, s'ar- » rêta de bonne heure dans la carrière mystique, et n'eut ni » la fougue ni les écarts de l'ordre de Saint-François. Il fut le

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 269.

» principal auxiliaire des papes jusqu'à la fondation des jésui-
» tes. Les dominicains furent chargés de régler et de répri-
» mer. Ils eurent l'inquisition et l'enseignement de la théo-
» logie dans l'enceinte même du palais pontifical. Pendant
» que les franciscains couraient le monde dans le déverson-
» dage de l'inspiration, tombant, se relevant de l'obéissance
» à la liberté, de l'hérésie à l'orthodoxie, embrassant le monde
» et l'agitant des transports de l'amour mystique; le sombre
» esprit de saint Dominique s'enferma au sacré palais de
» Latran, aux voûtes granitiques de l'Escurial.

» L'ordre de Saint-François fut moins embarrassé; il se
» lança, tête baissée, dans l'amour de Dieu; il s'écria, comme
» plus tard Luther : *Périsse la loi, vive la grâce!* » (N'est-ce pas bien trouvé ? l'ordre de Saint-François, premier auteur du protestantisme.) « Le fondateur de cet ordre vagabond fut
» un marchand ou colporteur d'Assise (1). »

Et ailleurs : « La pensée soutenue jusque-là, il lui faut, seu-
» lette et timide, cheminer par sa propre voie dans ce vaste
» désert du monde..... Elle chemine; à côté d'elle marchent
» les nouveaux guides qui veulent la conduire; ceux-ci, fran-
» ciscains, dominicains, parlent encore au nom de l'Eglise.
» Ce sont des moines voyageurs, mendiants... Ils savent de
» belles histoires, ils les content, les chantent, les jouent,
» les mettent en action; ils en ont pour tout rang, pour tout
» âge. La foi élastique en leurs mains, s'allonge, s'accour-
» cit à plaisir; tout est devenu facile. Après la loi juive,
» la loi chrétienne; après le Christ, saint François. Saint
» François et la Vierge remplacent tout doucement J.-C. Les
» plus hardis de l'ordre annoncent que le Fils a fait son temps
» (absolument comme MM. Jouffroy, Damiron et Michel Che-
» valier); c'est maintenant le tour du Saint-Esprit. Ainsi, le
» Christianisme sert de forme et de véhicule à une philoso-
» phie anti-chrétienne. L'autorité est ruinée par ceux qu'elle

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 536 et suiv.

» avait institués ses défenseurs (1). Ces franciscains et ceux » qui se joignirent à eux, donnèrent d'abord dans des austé- » rités forcenées, comparables à celles des faquirs de l'Inde, se » pendant à des cordes, se serrant de chaînes de fer et d'en- » traves de bois. Puis quand ils eurent un peu calmé cette soif » de douleur, saint François chercha long-temps en lui- » même lequel valait mieux de la prière ou de la prédication. » Il y serait encore s'il ne se fût avisé de consulter sainte Claire » et le frère Sylvestre : ils décidèrent pour la prédication. » Et tels furent les progrès du nouvel ordre, qu'en 1219 » saint François reçoit cinq mille franciscains en Italie, et il » y en avait dans tout le monde... Ces apôtres effrénés de la » grâce, couraient partout, pieds nus, jouant tous les mystè- » res dans leurs sermons, traînant après eux les femmes et » les enfants, riant à Noël, pleurant le Vendredi-Saint, dé- » veloppant sans retenue tout ce que le Christianisme a d'élé- » ments dramatiques. Le système de la grâce où l'homme » n'est plus rien qu'un jouet de Dieu, le dispense aussi de » toute dignité personnelle; c'est pour lui un acte d'amour » de s'abaisser, de s'annuler, de montrer les côtés honteux » de sa nature ; il semble exalter Dieu d'autant plus. Le scan- » dale et le cynisme deviennent une jouissance pieuse, une » sensualité de dévotion. L'homme immole avec délices sa » fierté et sa pudeur à l'objet aimé (2). » Déjà il avait représenté ailleurs les moines de Fontevrault soumis à une abbesse, *et vivant sous elle dans une voluptueuse obéissance mêlée d'amour et de sainteté.*

Nous ne savons quel est l'objet aimé par le disciple de Voltaire, et ce qu'il pourrait lui immoler de pudeur et de dignité; mais ce que nous affirmons, c'est que dans cet odieux travestissement qu'il vient de faire de la grâce et de la sainteté chrétienne, son cynisme rivalise d'impiété avec les plus éhon-

(1) M. Michelet : ouverture de son cours, 9 janvier 1834, et imprimé par lui dans la *Revue des Deux Mondes*.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 539 et suiv.

tées et les plus scandaleuses pages de son ignare et lubrique patron. Ainsi, rien n'est épargné dans ces ordres monastiques si chers à la religion et si utiles aux peuples; le missionnaire même, celui qui, armé de la seule croix, sacrifiant son repos, ses affections les plus chères, sa vie même, va à travers mille périls évangéliser les nations barbares et civiliser les sauvages, n'est plus, sous la plume d'un brutal étranger devenu universitaire, qu'*un esprit aventureux, un marchand allant exploiter les peuples, prêt à se réjouir de son non succès apostolique pour un petit morceau de mouton* (1).

Au reste, un écrivain célèbre, à la bonne foi et au génie duquel tous les partis ont rendu justice, s'écriait, au souvenir de ces ordres religieux qu'insultent ainsi Messieurs de l'Université, et des services qu'ils rendaient à la société, dans l'Orient aussi bien que dans tous les pays du monde : « Dieu » des chrétiens, quelles choses n'as-tu point faites! Partout » où l'on tourne les yeux, on ne voit que les monuments » de tes bienfaits...» Et il emploie trois cents pages de son *Génie du Christianisme* à raconter ceux que dans les quatre parties du monde, et dans tous les genres de véritable civilisation, Dieu a accordés aux hommes par les moines.

D'ailleurs, ce qui de ces moines a survécu à nos fureurs, ces frères de la Doctrine chrétienne, que l'Université insultait naguère comme *ignorantins*, elle les vante maintenant qu'elle les a forcés de s'incliner sous son monopole, et s'en sert, en attendant qu'elle puisse s'en passer, pour relever et établir solidement son autorité sur les écoles primaires et les enfants du peuple.

Nous avons omis les jésuites; et il faut pourtant bien en parler, ne fût-ce que pour ne pas faire crier haro contre nous, comme si nous appartenions à cette corporation célèbre au moins comme affiliés et comme jésuites à robe courte. Il est pourtant fort douteux que nous prévenions le reproche, pour peu que nous voulions répondre, en le citant, à ce qui

(1) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome II, p. 133.

est dit contre eux par l'Université. Essayons toutefois; le trop de prudence est souvent de la poltronnerie, et passer pour jésuite n'est une honte ou un malheur que pour les méchants ou les niais. Mais comment redire, imaginer même tout ce que les professeurs universitaires ont inventé et inventent chaque jour contre ces pauvres disciples d'Ignace de Loyola. Leur ombre est vraiment encore le cauchemar de *nos enseigneurs*. En vain ils la pourchassent dans leurs cours, dans leurs livres, dans leurs journaux, dans leurs revues, en latin, en français, en prose, en vers, en amplifications et en thèmes, à la Sorbonne, au Collége de France et jusqu'à l'Académie; partout elle est là se dressant devant eux, opiniâtre et terrible, grandissant, grossissant, s'allongeant et semblant à toute heure les envelopper de ses bras fantasmagoriques et les dominer de toute part. On dirait la tête sanglante du juste et vertueux Symmaque poursuivant son meurtrier, l'ombrageux Théodoric, jusque dans les poissons qu'on lui servait à table ; ou plutôt la femme d'Antoine se vengeant *glorieusement* sur la langue glacée de l'orateur romain, des mortels déplaisirs qu'il lui avait causés aux jours de ses triomphes.

C'est, en première ligne, le grand-maître calviniste, le très-célèbre professeur, *celeberrimus professor*, le grave écrivain d'histoires, *scriptor historiarum gravis*: car c'est ainsi qu'on l'appelle dans les solennités, probablement pour qu'on ne le confonde pas avec M. Michelet, très-célèbre aussi, mais qui n'a pas apparemment, même à l'Université, la réputation d'écrivain grave.

« Personne n'ignore, dit-il, que la principale puissance » instituée pour lutter contre la réforme (ou le protestan- » tisme) a été l'ordre des jésuites. Jetez un coup d'œil sur » leur histoire; ils ont échoué partout; partout où ils sont » intervenus avec quelque étendue, ils ont porté malheur à » la cause dont ils se sont mêlés. En Angleterre, ils ont » perdu des rois; en Espagne, des peuples. Le cours général » des événements, le développement de la civilisation moder- » ne, la liberté de l'esprit humain, toutes ces forces contre » lesquelles les jésuites étaient appelés à lutter, se sont dres-

» sées contre eux et les ont vaincus. Et non-seulement ils ont » échoué, mais rappelez-vous quels moyens ils ont été con- » traints d'employer. Point d'éclat, point de grandeur; ils » n'ont pas fait de brillants événements, ils n'ont pas mis en » mouvement de puissantes masses d'hommes, ils ont agi par » des voies souterraines, obscures, subalternes, par des voies » qui n'étaient nullement propres à frapper l'imagination, à » leur concilier cet intérêt public qui s'attache aux grandes » choses, quels qu'en soient le principe et le but. Le parti » contre lequel ils luttaient, au contraire, non-seulement a » vaincu, mais il a vaincu avec éclat; il a fait de grandes » choses et par de grands moyens; il a soulevé les peuples; » il a semé en Europe de grands hommes; il a changé, à la » face du soleil, le sort et la forme des Etats. Tout, en un » mot, a été contre les jésuites, et la fortune et les apparen- » ces; ni le bon sens qui veut le succès, ni l'imagination qui » a besoin d'éclat, n'ont été *satisfaits* par leur destinée. Et » pourtant rien n'est plus certain, ils ont eu de la grandeur; » une grande idée s'attache à leur nom, à leur influence, à » leur histoire. C'est qu'ils ont su ce qu'ils faisaient, ce qu'ils » voulaient; c'est qu'ils ont en pleine et claire connaissance » des principes d'après lesquels ils agissaient, du but auquel » ils tendaient; c'est-à-dire qu'ils ont eu la grandeur de la » pensée, la grandeur de la volonté, et elle les a sauvés du » ridicule qui s'attache à des revers obstinés et à des misé- » rables moyens (1). »

Ainsi le but de l'ordre des Jésuites était de combattre le protestantisme et le philosophisme impie qui en a été la conséquence. La question est posée avec une bonne foi admirable, et quoiqu'elle soit évidente, du reste, au point de vue historique, nous n'en louons pas moins M. le professeur-ministre et nous en tirons pour première conséquence : DONC, CEUX QUI ATTAQUENT LES JÉSUITES, CEUX QUI LES ONT POURSUIVIS AVEC TANT DE HAINE ET QUI LES ONT

(1) M. Guizot : *Histoire de la Civilisation en Europe*, p. 350.

DÉTRUITS, CEUX QUI LES REPOUSSENT ET LES EMPÊCHENT ENCORE D'ATTEINDRE LEUR BUT, DÉFENDENT ET FAVORISENT LE PROTESTANTISME ET L'IMPIÉTÉ. Dieu aidant, la France finira peut-être par y voir clair. Continuons. Ce but de leur institution (combattre le protestantisme), les jésuites le connaissaient; ils y tendaient; ils avaient une pleine et entière connaissance des principes dans lesquels ils agissaient; ils savaient, en un mot, ce qu'ils faisaient, ce qu'ils voulaient; ou, en d'autres termes, ils avaient la grandeur de la pensée et la grandeur de la volonté; ou encore, ils étaient grands par l'intelligence, grands par le cœur. Or, quand le but conçu est étroit, petit, méchant, funeste; qu'il n'est pas élevé, noble, généreux, éminemment utile; ou lorsque la volonté qui agit pour l'atteindre et qui sait ce qu'elle fait, n'est à son tour ni élevée, ni forte, ni généreuse, ou qu'elle suit des voies fausses, étroites, tortueuses, mesquines, intéressées, peu morales; il n'y a, il ne peut y avoir ni grandeur d'intelligence, ni grandeur de volonté; la chose est encore évidente. Le but que se proposaient les jésuites et qu'ils doivent probablement se proposer encore, car leur institut n'a pas changé, était donc grand, noble, éminemment utile; leur volonté agissant pour l'atteindre, ou leur action était donc bonne, droite, généreuse, grande. Mais comme il ne peut pas y avoir utilité, moralité, grandeur, dans deux pensées, dans deux volontés ou actions contradictoires ou contraires, les pensées et les volontés qui se sont opposées et qui s'opposent encore au but et à l'action des jésuites, c'est à-dire le protestantisme et le philosophisme, ne sont donc ni utiles, ni morales, ni grandes, mais au contraire immorales et funestes. Qu'en pensent Messieurs de l'Université? la logique est vraiment une terrible chose.

Cependant M. le professeur a ajouté : « Rappelez-vous » quels moyens les jésuites ont été contraints d'employer. Point » d'éclat, point de grandeur; ils ont agi par des voies souter- » raines, obscures, subalternes, etc., etc. »

Eh! quoi donc, il y a eu grandeur dans leur but, grandeur dans la science de ce qu'ils voulaient, grandeur encore dans

la science de ce qu'ils faisaient, et par conséquent des moyens ou des voies qui faisaient l'objet de leur vouloir et de leur faire; et pourtant ce vouloir, ce faire, ces moyens ont été misérables, sans éclat, sans grandeur, ces voies ont été souterraines, obscures, subalternes ! Y aurait-il, pourrait-il y avoir une aussi grossière contradiction dans un homme de la gravité et de l'importance de M. Guizot ? Si c'était M. Michelet, nous le comprendrions sans peine; il ne se pique, lui, ni de logique, ni de raison, quoiqu'il en parle de temps à autre; il a même avoué que dans son histoire de France (et ailleurs aussi), il avait fait divorce avec le *sens commun*; mais M. Guizot ! c'est impossible. Ces contradictions, en effet, ne sont qu'apparentes; le protestantisme seul en est cause; et au point de vue catholique, qui est toujours celui du sens commun, elles disparaissent pleinement, tout-à-fait.

Trois moyens, trois voies pour conduire les jésuites à leur but, sont tracés d'une manière ineffaçable dans leur institut et semblent le composer tout entier. Trois seulement, tout le reste pour eux semble n'être qu'accessoire. Ces trois moyens, ces trois voies toujours et partout pratiqués autant que les circonstances ont pu le leur permettre, ce sont : les prédications et missions, la direction des âmes par le tribunal de la pénitence, l'éducation chrétienne et catholique de la jeunesse par les lettres et les sciences, avec défense partout répétée de s'immiscer en quoi que ce soit, par ces différents ministères, dans la direction politique des cours et dans les raisons d'état, et de repousser la violence autrement qu'en secouant la poussière de leurs souliers et en tendant la joue selon le conseil de l'Évangile. Qu'on pèse bien cette clause, elle explique, à notre avis, bien des mystères, bien des événements en plus d'un sens incompréhensibles.

Or ces moyens, avec de telles restrictions au point de vue protestant et philosophique, nous en convenons, sont évidemment sans éclat, sans grandeur; ils ne peuvent ni produire de brillants événements, ni mettre en mouvement de puissantes masses d'hommes. Ils ne peuvent amener ni émeute ni insurrection ni révolution, ni changer à la face du soleil le sort politique

et la forme des états. Rien de plus obscur aux yeux du philosophisme que la vie et la mort du missionnaire de la Chine, des forêts du Canada ou des montagnes de l'Ardèche; rien après l'égoût, de plus souterrain, pour le protestantisme, que le confessionnal; rien de plus subalterne pour toute espèce d'ambition, qu'une classe de cinquième ou de physique même avec la discipline du cloître pour récréation et pour tout traitement une soutane grossière et un repas vanté pour sa sobriété par Voltaire lui-même. Ces voies, M. Guizot a raison, mille fois raison, ne sont nullement propres à frapper l'imagination, à concilier aux jésuites cet intérêt public qui s'attache aux grandes choses, *quels qu'en soient le principe et le but*, même la ruine des empires et l'asservissement des peuples. Mais au point de vue chrétien, catholique, ces moyens que vous appelez misérables, tendent-ils au but? sont-ils évangéliques, et ceux-là mêmes que Jésus-Christ notre Dieu et le vôtre, quoi qu'en dise l'Université, a pratiqués lui-même et qu'il a prescrits à ses disciples? C'est toute la question, ce nous semble, et si elle se résout affirmativement, c'est sur Jésus-Christ même et non plus sur ceux qui portent son nom que retombent les attaques et les blasphèmes. Or, prenez la vie du Sauveur, tournez et retournez l'Évangile tant qu'il vous plaira; vous y retrouverez toujours pour atteindre le but de la rédemption auquel par conséquent encore s'oppose le protestantisme, ces trois choses : 1° Prêcher l'Évangile; 2° réconcilier l'homme coupable avec Dieu, le consoler, le relever dans ses chutes et le fortifier dans les voies de la justice; 3° instruire l'enfance et façonner dès ses premières années le cœur de la jeunesse au joug du devoir et de la vertu. « Allez, prêchez l'Évangile » à toute créature, et baptisant les croyants au nom du » Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez leur à gar- » der tout ce que je vous ai enseigné. — Tout ce que vous » lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le Ciel. » — Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, » et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.—Lais- » sez venir à moi les enfants, et gardez-vous bien de les en » empêcher. »

Les moyens employés par les jésuites pour arriver à leur fin, qui n'est, en dernière analyse, quoique vous en disiez, que la fin de l'Eglise catholique et du Christianisme même, sont donc éminemment évangéliques, et ceux-là même que J.-C. a commandés à tous les prêtres; et ce n'est que pour les employer avec plus de fruits que les jésuites y joignent la pratique des conseils. Si ces voies, après tout, rudes et laborieuses, et où l'homme tout entier est immolé à la gloire de Dieu et au service de ses frères, sont pour vous, protestants, pour vous, hommes de l'Université, comme la croix pour les juifs, des moyens obscurs, souterrains, subalternes, misérables; pour nous catholiques, ils sont, non seulement grands, généreux, mais sublimes et divins; ce sont eux, et eux seuls qui ont relevé le genre humain dégradé, quoique vous en puissiez dire encore, les seuls qui ont conquis le monde au Christianisme, à la liberté, à l'égalité devant Dieu, par douze pauvres pêcheurs.

Vous chantez pourtant victoire; le parti, dites-vous, contre lequel les jésuites luttaient, c'est-à-dire le protestantisme et le philosophisme son héritier, sous bénéfice d'inventaire, non seulement a vaincu, mais se souciant peu et du principe et de la fin, c'est vous qui le dites, il a vaincu avec éclat; il a fait de grandes choses et par de grands moyens; c'est-à-dire, comme vous l'expliquez encore et avec vous l'histoire, que par les mensonges, les calomnies, les complots, les trahisons, la corruption des mœurs et la violence, il a soulevé les peuples contre toute autorité, placé le bon sens et la justice dans le succès, remplacé le droit par la force et la ruse, assassiné et détrôné les rois, saccagé et détruit les plus beaux monuments des arts et des sciences, jeté les nations dans des abîmes, créé et maintenu partout où il a dominé, la plus dure et la plus immorale aristocratie qui ait jamais pesé sur le monde. Si c'est là ce que vous appelez vaincre avec éclat, triompher avec grandeur, vous avez vaincu et vous pouvez vous en vanter. Ce genre de gloire ne vous sera jamais disputé par les jésuites.

Pour eux, « ils ont échoué, dites-vous, échoué partout:

» partout où ils sont intervenus avec quelque étendue, ils ont » porté malheur à la cause dont ils se sont mêlés. » Prenez garde, professeur-homme-d'état, et à l'histoire et à la logique. Selon l'histoire et selon vous, mis d'accord avec vous-mêmes par nos explications logiques, il n'y a que deux choses à remarquer dans les jésuites : le but pour lequel ils ont été institués : combattre le protestantisme ; but noble, grand, éminemment social, la logique vous a forcé d'en convenir. Puis, les moyens employés pour atteindre ce but, par leur volonté grande aussi, morale et religieuse. Or, selon l'histoire et la logique encore, dans laquelle de ces deux choses ont-ils donc échoué? Dans le but? Citez-nous donc, avant leur destruction, un pays dans lequel ils se soient fixés, une institution à laquelle ils se soient attachés, où le protestantisme ait prévalu? Est-ce en Italie, en Espagne, en Portugal, en Bavière, en Belgique, dans les provinces Rhénanes, en Pologne, en Savoie, en Autriche, en France, à Fribourg, à Lucerne, etc.? Citez, citez donc? Et depuis leur rétablissement, montrez-nous donc encore un seul pays où leur présence reconnue, avouée, n'ait pas été pour le protestantisme et les idées anarchiques qu'il enfante, un point d'arrêt, et pour les catholiques, une victoire. Mais vous le savez bien, vous n'avez eu le champ libre, et les catastrophes des peuples et des rois ne se sont précipitées qu'après avoir condamné les jésuites, les avoir égorgés, sans preuves, sans témoins, sans défense, sans jugement, en guet-apens, et le guet-apens le plus lâche, le plus monstrueux que jamais nuit d'hiver ait enveloppé dans ses ombres. Ils n'essayèrent pas même de résister et de se défendre; et ce fut peut-être une faute, dans les intérêts catholiques; ils ne virent qu'eux et le conseil de l'Evangile, et frappés sur la joue droite, ils présentèrent la gauche, et le manteau enlevé, ils donnèrent encore la tunique.

Quant à leurs moyens si misérables, si obscurs, si subalternes et pourtant si évangéliques; montrez-nous donc encore en quoi et dans quel pays ils ont échoué? Est-ce dans leurs missions auprès des infidèles, dans les Indes, au Japon, à la

Chine, ou chez les sauvages de l'Amérique; au Paraguay, au Brésil ou dans les Echelles du Levant? Est-ce dans leurs prédications auprès des fidèles en Europe? Est-ce en France, en Italie, en Allemagne, etc.? Mais, partout où ils ont été, sur dix prédicateurs qui ont laissé quelque nom, six au moins n'ont-ils pas été des leurs? Est-ce dans la direction des âmes? Mais interrogez les remontrances du clergé de France, et elles vous instruiront? Consultez les plus anciens de nos populeuses cités, et ils vous répondront? Est-ce dans les colléges et l'éducation de la jeunesse? Ecoutez un des vôtres, un historien protestant, dans un livre qui vient de paraître : « Les succès des jésuites, sous le rapport de l'enseignement, » furent prodigieux, dit Ranke, dans son *Histoire de la Pa-* » *pauté*. On observa que la jeunesse apprenait, chez eux, beau- » coup plus en six mois, que chez les autres en deux ans; des » protestants mêmes rappelèrent leurs enfants des gymnases » éloignés, pour les confier aux jésuites... L'instruction, dit-il » ailleurs, avait été jusque là entre les mains des littérateurs, » qui, après s'être livrés longtemps aux études dans un es- » prit profane, étaient revenus plus tard, prendre une direc- » tion religieuse, dont la cour de Rome se défiait beaucoup, » et qu'elle finit par repousser. Les jésuites furent chargés » de les remplacer. D'abord, ils étaient plus méthodiques; ils » divisèrent leurs écoles en classes, depuis les premiers élé- » ments jusqu'au dernier perfectionnement des études; ils » donnèrent leur instruction dans le même esprit; ils sur- » veillaient de plus les mœurs et formaient des hommes » élevés religieusement; enfin, *ils enseignaient gratuitement*. » Si la ville ou le prince (ou de riches particuliers, par » des legs ou autrement) avaient fondé un collége, les » particuliers n'avaient besoin de rien payer; il était expres- » sément défendu aux jésuites de demander ou de recevoir » un salaire ou une aumône; l'instruction était gratuite » comme la prédication et la messe; dans l'église même il n'y » avait point de tronc. Une pareille institution était de la plus » immense utilité, surtout quand on pense que les jésuites en- » seignaient avec autant de zèle et de succès que les institu- » tions salariées... Ils achevèrent de se constituer en un corps

» enseignant, qui, en se répandant sur tous les pays catho-
» liques, en donnant à l'instruction le caractère religieux
» qu'elle a conservé depuis, en maintenant une unité sévère
» dans la discipline, dans la méthode de l'enseignement, s'est
» acquis une influence incalculable...

» L'effet immédiat de leur destruction se fit sentir sur les
» pays catholiques..... L'opposition philosophique avait donc
» remporté la victoire. L'anéantissement de cette société, qui
» avait fait sa principale œuvre de l'instruction de la jeunesse,
» devait nécessairement ébranler le monde catholique jusque
» dans ses profondeurs, jusque dans la sphère où se forment
» les nouvelles générations. Les boulevarts extérieurs ayant
» été pris, l'attaque du parti victorieux contre la forteresse
» intérieure devait commencer encore avec plus d'énergie.
» Le mouvement révolutionnaire s'accrut de jour en jour, la
» défection des esprits se propagea avec rapidité... De tels pro-
» grès n'étaient-ils pas les symptômes d'un bouleversement
» général (1) ? »

(1) Ranke : *Histoire de la Papauté*, tome III, p. 41 ; tome I, p. 303 et 304 ; tome IV, p. 500 « Cette institution, disait en 1820 le *Journal* » *des Débats*, née dans le XVIe siècle, des besoins mêmes de l'Église, » était devenue la sentinelle vigilante de cette unité précieuse, déjà si » scandaleusement violée. Les philosophes, puissance nouvelle, qu'a- » vait fait éclore la corruption de la Régence, se liguèrent dans la suite » avec des gens qu'ils n'aimaient pas, mais qu'ils craignaient moins, » contre des gens qu'ils redoutaient plus et qu'ils haïssaient davan- » tage. Les parlements, toujours en garde contre ce qui s'élevait, et » par conséquent toujours plus ou moins complices de l'envie, sur- » veillants dangereux des droits de la couronne, censeurs habituels » de ceux de la tiare et partisans déclarés des doctrines de Jansénius, » entrèrent facilement dans la ligue. Il fallait quelque fait marquant » qui devînt un prétexte et une occasion. La rage d'un forcené s'of- » frit. Un misérable de la lie du peuple osa porter sa main impie et » meurtrière sur la personne sacrée du roi. Aussitôt des bruits sourds » se répandirent, effrayèrent les faibles et persuadèrent les crédules ; » la calomnie entretint longtemps ces rumeurs qu'elle avait semées ; » les trames s'ourdirent plus étroitement, et le moment vint de re-

Aussi un des plus célèbres écrivains des *Débats* (Geoffroy), a-t-il écrit : « Choiseul a contribué plus qu'aucun autre à la » ruine de l'éducation et à la corruption des mœurs publiques, » en détruisant une société célèbre par ses grands hommes, » ses services et ses malheurs; chef-d'œuvre d'institution re- » ligieuse, qui par son dévouement à l'instruction publique, » par ses talents et ses succès en ce genre était un des plus » fermes soutiens de la monarchie; société qu'il eût fallu » créer en France, si elle n'y eût pas existé, et qu'un fou seul » a pu détruire (1). »

Que signifie maintenant « la résistance passionnée de tant » d'hommes éclairés et vertueux, si vantés par le rhéteur » grand-maître et en pleine académie, dont Paschal était » l'âme et la voix, contre cette société remuante et impérieuse, » que l'esprit de gouvernement et l'esprit de liberté repous- » sent avec une égale méfiance ? » Que veut dire le professeur de législations comparées, en affirmant que « les jé- » suites sont venus trop tard offrir à l'Église leur dévouement » et leur médiocrité, » et appelant néanmoins les hommes éclairés et vertueux de son grand-maître, « une secte prude, » étroite, chagrine, bilieuse, travaillant à se créer un milieu, » une doctrine entre l'indépendance et la soumission, protes- » tante sans l'avouer, hypocritement rebelle, sifflée par les » philosophes, abhorrée par les vrais catholiques, remplaçant » la charité par les plus rudes rancunes, sans véritable gran- » deur, etc (2). » Que veut dire le faiseur de discours latins au

» cueillir le fruit de tant d'intrigues. Cinq ans après l'attentat, la » destruction des jésuites est prononcée; il ne leur servit de rien » d'être protégés par l'héritier du trône, par le souvenir des services » qu'ils avaient rendus, par la reconnaissance d'une foule d'excel- » lents élèves qu'ils avaient formés, par tant de renommée qui leur » appartenait en propre. La calomnie ne cessa de les poursuivre au- » delà même de la proscription. »

(1) M. Villemain : Discours à l'Académie, 30 juin 1842.

(2) M. Lerminier : analyse de son cours, par lui-même : *Revue des Deux Mondes*, tome III, p. 279, et tome VII, p. 736.

collége St.-Louis, et à la distribution des prix de concours, devenu depuis chef de bureau du grand-maître, quand il crie à gorge déployée : « Avec eux (les jésuites) c'en serait fait » des travaux et des fruits de tant d'années; c'en serait fait » de l'espérance de la patrie et des mœurs de la jeunesse, » soustraite à la tutelle maternelle de l'Université et ramenée » par les haines *novercales* d'un pouvoir occulte à l'ignorance » et à la superstition (1). » Et le très-célèbre historien qui n'est pas grave : « L'esprit indépendant de l'Irlande, ce sont » les jésuites qui l'ont fait : apôtres et conspirateurs, ils se » montrèrent lions et renards. » (Le Chansonnier vanté par les professeurs universitaires avait dit moitié loups, moitié renards ; c'est un progrès.) « Ils savaient mentir et mourir pour » la patrie (2). »

Que prétendent les Nisard, les Vailly, les Roux-Ferrand, les Lacretelle, les Chevalier, les Bonnechose, etc., etc., et toute la cohue universitaire, en criant aux jésuites comme à des loups-garous, comme à des artisans de fourbe et de mensonge, à des inventeurs et des trafiquants de saints, à des boutiquiers d'instruction, à des envahisseurs de chaires et de colléges, à des ignorants, à des républicains assassins de rois, à des despotes de droit divin, égorgeurs et mangeurs de peuples, à des corrupteurs de l'Évangile, vrais centaures à morale relâchée, etc. Mais n'est-ce pas aussi par trop absurde de crier aux artisans de fourbe, quand soi-même on met en pratique le précepte de Calvin : *Pour les jésuites, tuez-les; et si vous ne pouvez pas, calomniez-les jusqu'à ce qu'on les chasse de partout*; de parler d'invention et de trafic de saints, quand soi-même on fait chaque jour des religions et des Dieux, à tant l'article; de boutiques d'instruction privée, quand soi-même on fait de l'instruction publique un vaste bazar; — de crier aux envahissements de colléges, quand seul on exploite un ty-

(1) M. Bellaguet : *Almanach universitaire*, 1833, p. 364.

(2) M. Michelet : Cours de 1834, citation de l'*Ami de la Religion*, XX, p 210.

rannique monopole, quand on sait d'ailleurs qu'il est impossible que les jésuites en France forment une société indépendante, et qu'à l'état de simples particuliers dépendants des évêques, ils pourraient tout au plus élever de huit à dix colléges ? N'est-ce pas aussi par trop impudent de parler d'ignorance, quand les anachronismes, les contradictions et les fautes de latin et de français surabondent dans ses propres écrits ; quand plus de trente ans de monopole ont à peine produit un ou deux professeurs qui fûssent des hommes vraiment remarquables comme théologiens ou comme philosophes, comme orateurs ou comme poètes, et que la plupart des hommes de nos jours, les plus célèbres sous ces différents rapports, ont été formés par des corporations religieuses : Berryer, le grand orateur, par les oratoriens de Juilly, Lamartine, par les pères de la Foi de Belley, les Châteaubriand et les Bonald, par l'éducation libre qui a précédé 1789? N'est-il pas aussi par trop absurde de parler de république et de régicide, quand on fait soi-même une religion et un Dieu de la souveraineté du peuple, et un grand homme, un homme de sublime vertu, de Robespierre ou de Marat ; — de parler de patrie, de despotes et de mangeurs de peuples, quand on met la patrie dans une riche sinécure, quand on prend pour soi dix-huit à vingt millions par an sur les sueurs du peuple, qu'on ravit aux pères et aux mères de famille, jusqu'à la liberté de conscience, jusqu'au droit de choisir les maîtres de leurs enfants et de leur transmettre par eux, leur foi et leurs doctrines ; — de corrupteurs de l'Évangile et d'hommes à morale relâchée, quand on fait un mythe de Jésus-Christ même, qu'on enlève à la morale tout fondement divin, aux mœurs de la jeunesse tout frein, toute règle, toute sanction ? N'est-ce pas enfin par trop compter sur le *pas même académicien* de Piron, que d'oser en pleine Académie, affirmer que l'esprit de liberté et l'esprit de gouvernement repoussent les jésuites avec une égale méfiance, quand au grand jour, au su et au vu de tout le monde, ils ont des colléges publics en Angleterre, en Amérique, en Belgique, dans toutes les Républiques de la Suisse catholique, en Piémont, en Savoie, à Naples, à Modène, dans toute l'Ita-

lie, dans les états polonais et lombards de l'Autriche elle-même; quand toute l'histoire atteste qu'après leur destruction même, Marie-Thérèse, Catherine et le grand Frédéric voulaient les conserver malgré le pape, pour leurs provinces catholiques?

Tant d'injures, tant de sottes calomnies sont évidemment de la mauvaise comédie de carrefours et de tréteaux, et nous nous serions contentés d'en hausser les épaules, si l'escamotage de toutes nos libertés n'en devait être le dénouement.

Mais c'en est assez des différents ministres de la religion; et s'ils sont ainsi calomniés, insultés, et avec eux, comme nous l'avons montré, tous les objets de leur culte, que deviendront dans l'enseignement universitaire, la religion catholique elle-même, le Christianisme, toute religion? Écoutons encore :

« A l'heure qu'il est, » dit du catholicisme le *Manuel de Philosophie*, approuvé par le conseil d'instruction publique, pour tous les colléges royaux et communaux, « il ne reste à la philo-» sophie éclectique (universitaire), d'autre ennemi que le théo-» cratisme fanatique qui proscrit l'indépendance de la raison » humaine, et la soumet à contrôle supérieur, c'est-à-dire à » l'intervention de la raison divine en ce monde par l'inter-» médiaire de Dieu ici-bas, le pape. Mais peu redoutable et » comme frappé d'impuissance, le mysticisme n'amènera pas » aisément l'époque actuelle à abdiquer aux mains de l'auto-» rité théocratique l'indépendance de la pensée (1).

» Le système théocratique (l'église catholique), » dit à son tour, dans un livre également approuvé, un professeur-ministre, « est en fait, par l'abolition des garanties, le plus erro-» né et le plus pernicieux de tous. » La parole d'un Dieu, appuyée par des miracles sans nombre, par l'établissement et la conservation depuis dix-huit siècles de la religion elle-même, par la dispersion des juifs, etc., etc., n'est pas sans doute pour les professeurs doctrinaires, une garantie suffisante; et ils veulent que sur leur parole seule, sans autre garantie, nous

(1) P. 238 et 223.

croyions à l'éducation religieuse et morale de nos enfants, par un monopole à leur profit.

« L'Église catholique, ou l'indépendance de la religion, » dit-il ailleurs, « est un développement naturel de l'ambition, de » l'orgueil humain... Deux mauvais principes dans elle, nui- » sent au respect des libertés légitimes : le premier c'est la dé- » négation des droits de la raison individuelle... Le second, » c'est le droit de coaction qu'elle s'arroge. » Et encore : « Son » clergé favorisa le despotisme, il consacra des principes gé- » néraux à cette cause, et déduisit du droit divin la ruine de » tous les droits (1). »

Mensonge et ignorance ! Nous vous défions de prouver que la religion ait jamais contesté à la raison l'usage de ses véritables droits, et nous vous défions encore d'établir aucun droit hors du droit divin et sans lui. « L'Église a été haineuse et » persécutrice à l'égard des Albigeois (2). Au bout de mille » ans, la croix opprima l'humanité au lieu de la secourir (3). » Le catholicisme a voulu frapper d'immobilité la science hu- » maine, il a fait passer dans les flammes les novateurs et les » ouvrages : il a voulu que les sociétés restassent immobiles ; » sur tous les points, on le trouve excommuniant le génie de » l'homme, immolant l'esprit à la forme, le présent au passé, » mais une fois qu'on est dans l'ornière on y reste seul (4). »

Ce que vous dites là, sophistes, des novateurs brûlés, s'est vu plusieurs fois à Genève, sous ce Calvin que vous faites ap-

(1) M. Guizot : *Essais sur l'Histoire de France*, p. 304, et *Histoire de la Civilisation en Europe*, Ve leçon.

(2) M. François, agrégé de l'École normale, 1836, professeur d'histoire à Lyon : son cours, 1840.

(3) M. Roux-Ferrand, professeur d'histoire, à Nîmes, 1832 : Son cours imprimé sous le titre d'*Histoire des Progrès de la Civilisation*, analysé, *Ami de la Religion*, tome LXXXIV, p. 158.

(4) M. Lerminier : Lettres philosophiques à un Berlinois, VIII : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 733.

peler par l'*écho de vos écoles, l'homme du devoir et de la conscience*; mais nous vous défions encore de nous en montrer un exemple, un seul à Rome, la ville par excellence des papes, la seule où le catholicisme unisse ensemble le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Quant aux ouvrages, où quelquefois alors, comme ordinairement aujourd'hui, l'ignorance le disputait à la mauvaise foi, il valait mieux, n'est-ce pas, les laisser, comme plus tard, mettre le feu aux quatre coins du monde, quoique les peuples ne dussent pas y voir plus clair, que de les brûler eux-mêmes, pour conserver la paix et les véritables lumières ?

« Les réactions catholiques enveloppèrent la science et l'art » dans leurs proscriptions : Bruno, le grand panthéiste, » (exalté aussi par l'Italien Libri et par le *Manuel de Philosophie universitaire*), « fut brûlé à Rome en 1598 ; la littérature » classique fut condamnée, il devint impossible de reproduire » LES MAGNIFIQUES SCANDALES DE L'ARETIN ET DE » BOCCACE (1). »

Ainsi on fait un crime à la religion catholique d'avoir proscrit les scandaleuses leçons du libertinage et de l'immoralité. On le lui pardonnerait pourtant sans peine, comme on l'a pardonné à Platon bannissant les poètes de la république, si, comme lui, elle donnait en compensation cette communauté des femmes, qu'en plein cours et du haut de la chaire universitaire, soi-même on a loué. Quant à ce Bruno si cher à l'Université, quoique *moine*, *apostat* et *athée* ou *grand panthéiste*, comme ils disent, s'il a été brûlé à Rome, ce que de savants biographes contestent, il l'a été, selon les autres, après sentence des tribunaux et pour des crimes prévus par les lois ; ce qui n'a pas eu lieu à Genève sous le philantrope Calvin, dans l'autodafé de Servet.

L'Italien professeur universitaire ajoute : « Le Christianisme » était une religion exclusive : il avait persécuté les juifs,

(1) M. Ferari, professeur de philosophie à Strasbourg : *Extraits de Vico et l'Italie*, p. 50 et 85.

» les païens, les hérétiques; il avait commandé de longues » guerres, des massacres; les souvenirs de la révocation de » l'édit de Nantes étaient encore palpitants, et l'on frémit à » la pensée de cette intolérance qui aurait pu anéantir l'in- » dustrie de l'Europe (1). »

Nous avions cru jusqu'ici, d'après les monuments de l'histoire, que c'étaient les juifs et les païens qui avaient persécuté le Christianisme, et les hérétiques qui avaient, les premiers, ouvertement violé les lois, non seulement de la religion à laquelle ils étaient soumis, mais encore des sociétés civiles dont ils étaient membres, et avaient par là appelé sur eux les répressions de l'ordre social établi; nous avions cru encore que les souverains pontifes avaient toujours protégé les juifs comme des témoins vivants, conservés dans tout l'univers par la justice de Dieu, pour attester partout la divinité du Christianisme; il fallait qu'un impie étranger, poussé par la haine de notre foi et imposé par elle pour professeur de nos enfants, vînt donner publiquement à l'histoire le démenti de ces faits. Quant à la révocation de l'édit de Nantes, œuvre toute politique d'un grand roi, créateur de la marine et du commerce en France, ce n'est point à nous, et ici surtout, à la défendre.

« Pendant que l'empire romain tombait sous son propre » poids, il se préparait deux grands événements: le *Christia-* » *nisme et l'invasion des barbares* qui, renversant tout ce qui » existait déjà et remettant tout à neuf, menacèrent d'abord » *d'anéantir toute civilisation*, mais qui finirent, après des » siècles de ténèbres, par enfanter la civilisation moderne (2).

» La sorbonne et la philosophie sont comme deux mourants » se disputant qui vivra, ou comme ces deux voleurs de la » fable, qui se battaient à qui aurait l'âne qu'ils avaient pris; » un troisième vint qui monta dessus et s'en alla... Sans savoir » encore quelle sera sa direction, la génération nouvelle se

(1) M. Ferari, professeur de philosophie à Strasbourg : *Extrait de Vico et l'Italie*, p. 85.

(2) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 64

» promet bien au moins de ne pas rentrer dans leurs vieilles » ornières, et de ne pas se *renflammer* pour leurs vieilles » passions... Quand une époque rejette l'opinion d'une époque » précédente, c'est parce qu'elle en a reconnu, sinon la com- » plète fausseté, au moins les imperfections et les vices. Et à » qui la faute si ces imperfections la frappent, sinon au siècle » précédent lui-même qui les a laissé subsister... Qu'est-ce » qui a fait naître le protestantisme, sinon les abus du catho- » licisme? »

Et ailleurs : « La vérité (dans le dogme catholique) est restée » pure, tant que la lutte engagée pour lui donner le pouvoir » a subsisté; mais après... la paresse humaine l'a enveloppée » de formules dont la mémoire s'est chargée et qui ont dis- » pensé l'intelligence de comprendre; l'oubli du sens a permis » la corruption des formes... en sorte qu'aujourd'hui cette » doctrine jadis si pleine de vérité et de vie, ne présente plus » qu'un assemblage informe de vieux symboles mutilés à tra- » vers lesquels le sens primitif ne perce plus, et de maximes » despotiques ou superstitieuses ajoutées par l'ambition du » pouvoir ou l'abrutissement du peuple (1).

» Il n'y a point de gouvernement spirituel, visible, consti- » tué, réclamant et exerçant le droit de dicter les opinions... » Tel est à peu près aujourd'hui l'état du monde (2). »

« A moitié de l'histoire romaine, je l'ai rencontré vieillissant et affaissé (le catholicisme), je n'ai pas voulu y toucher; car je me rappelle les nuits où je veillais une mère malade; *elle souffrait d'être immobile*; elle demandait qu'on l'aidât à changer de place et voulait se retourner. Les mains filiales hésitaient; comment remuer ces membres endoloris? —Pauvre vieille mère du monde moderne, reniée, battue par son fils, ce n'est pas nous qui voudrions la blesser encore

(1) M. Jouffroy : *Mélanges philosophiques; de la Sorbonne et des Philosophes*, p. 37, 38, 45 et 46. Puis : *Comment les dogmes finissent*, p. 4 et 5.

(2) M. Guizot : *Histoire de la Civilisation en Europe*, cinquième leçon, p. 50.

en montrant ses *plaies*. Sa faiblesse, c'est d'avoir voulu *satisfaire* à la fois les *principes contradictoires* de l'esprit humain... Elle a reçu de toute part une foule de *croyances locales*; ayant embrassé l'humanité entière, *elle en a subi les misères et les contradictions*; elle a reçu les souillures du monde (1).»

Homme inconséquent! mais vous venez d'insulter l'Eglise à cause de son immobile unité, et parce qu'elle n'a pas voulu suivre l'esprit contradictoire du monde!... Il faudrait du moins vous accorder avec vous-même.

« Le catholicisme a-t-il suivi l'esprit humain? Non, il s'est » jeté de côté, puis il a réprouvé, maudit le spectacle auquel » il a été condamné... Il a vu passer Galilée tout meurtri de » ses fers » (il faudrait prouver au moins qu'il en ait jamais porté), « Keppler, la réforme... Que fait-il? Il vit, il respire, » mais enchaîné sur sa base par une insurmontable torpeur; » il occupe, il oppresse encore une partie du monde, mais il » ne vivifie plus la terre; c'est la décrépitude d'un grand » corps lent à mourir (2). »

« La foi (à son enseignement) n'est qu'une raison *aveugle*, » *ignorante*, *enveloppée* (3).»

Il y paraît! et vous avez beaucoup d'hommes dans l'Université à opposer aux Origène, aux Chrysostôme, aux Augustin, aux Thomas d'Aquin, aux Bossuet, aux Fénélon, aux Massillon, aux Descartes, aux Malebranche, aux Bonald, aux Châteaubriand, etc,, etc., ces hommes à la raison ignorante et enveloppée.

« La violence du spiritualisme avait trop long-temps do- » miné le monde. *Il en avait assez* de cette compression ma- » gnifique et douloureuse. Quand le spiritualisme *eut fatigué*

(1) M. Michelet : *Histoire de Luther*, *préface*, p. 12, 14, et suivantes.

(2) M. Lerminier : *Lettres à un Berlinois*, VIII ; *Revue des Deux mondes*, tome VII, p. 731 et suivantes.

(3) Gatien Arnoult : *Doctrine philosophique*, p. 422.

» *l'humanité*, lorsqu'elle fut lasse d'abnégation, lorsqu'elle se » sentit épuisée de macérations et de veilles, lorsqu'on sentit » que le spiritualisme avait dit son dernier mot, il se fit, » pendant deux siècles, une lente et progressive réaction du » matérialisme contre le spiritualisme, et du corps asservi » contre l'âme impérieuse. D'année en année, on avait » adressé de vifs reproches à cette austérité qui écrasait » l'homme, lui ordonnant une sorte d'assassinat matériel et » moral, à ce spiritualisme, auquel s'étaient d'ailleurs mêlés » les vices dont l'humanité n'est jamais exempte : hypocrisie, » avarice, cupidité, tyrannie.... Puis, lorsque ce même spi- » ritualisme a fait son œuvre et compromis sa propre créa- » tion, en l'exagérant, retour progressif par l'examen à la » réhabilitation de la matière (1). »

Certes, la magnifique réhabilitation ! Voyez plutôt l'Angleterre : aux jours du spiritualisme, quand il épuisait le monde de macérations, et qu'il lui ordonnait une sorte d'assassinat matériel et moral, le peuple, dit le chancelier Fortescue, possédait de l'or, de l'argent, toutes les choses nécessaires et agréables à la vie ; il ne buvait pas de l'eau, si ce n'est à certains temps, par un sentiment religieux et pour faire pénitence ; il se nourrissait avec profusion de viandes et de poissons, que l'on trouvait partout en abondance ; il était vêtu de bonnes étoffes de laine... et le suicide, ajoute Cobett, y était tout-à-fait inconnu. Mais depuis, au contraire, que la matière a repris son empire, le peuple ne boit que de l'eau, manque de pain, n'a pas même de paille pour se coucher, et le suicide y est devenu un mal endémique.

« La théologie, qui convenait peut-être dans l'enfance du » monde, n'a plus aucun crédit. Les bonnes, pour faire obéir » les enfants, leur disent que Croque-Mitaine va les mettre » dans son sac et l'enfant craintif se soumet. Les prêtres disaient » aux hommes, que s'ils ne pratiquaient pas la morale reli- » gieuse, le bon Dieu les livrerait au feu de l'enfer, et les

(1) Philarète Chasles : *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1842, répétition de son cours.

» hommes crédules obéissaient. Aujourd'hui que le monde at-
» teint sa majorité, il se rit du diable, comme le jeune homme
» de Croque-Mitaine... Le temps n'est plus aux rêves théolo-
» giques (1), ni à la superstition et à la rouille des vieilles
» croyances et des hommes à imagination aventureuse (2). » Et voilà pourquoi nous avons des budjets de treize cents millions et que les suicides vont en augmentant chaque année; que nos prisons regorgent et ne sont plus assez vastes; que tous les crimes, de 1825 à 1836, ont augmenté du quart, du tiers ou de la moitié, que le nombre des parricides s'est élevé à plus du triple, (Rapport de M. Guerry à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques), et que le tiers des habitants de Paris va mourir à l'hôpital. (*Statistique de la ville de Paris*, 1836.)

« Baader, Goerres font la veillée du catholicisme et se
» consument à ranimer ce souffle. Ce n'est plus une religion,
» ce n'est plus une philosophie, ce n'est plus une poésie;
» c'est le débris de tout cela ensemble, une science sans nom,
» une foi sans nom, une *Poussière divine.* Pour cette pous-
» sière creusez un grand tombeau (3). »

« Vainement on a entrepris de ranimer au fond des cœurs la croyance aux anciennes doctrines et de faire renaître le vieux temple de ses ruines dispersées... Après avoir *recommencé l'œuvre impie, les nouveaux Julien* sont obligés de se déclarer comme lui, vaincus; car Dieu *n'a pas voulu* que l'humanité fût semblable à l'animal impur qui se nourrit une seconde fois de ce qu'il a vomi : *Sicut canis qui redit ad vomitum* (4). »

(1) M. Auguste Comte : *Cours d'Astronomie.* Paris, mairie du 3e arrondissement, 1842. *Union Catholique, n° 66.*

(2) M. Gatien Arnoult, agrégé de l'École normale, professeur de philosophie, à Toulouse : *Doctrine philosophique,* p. 258.

(3) M. Edgard Quinet : *Revue des Deux Mondes,* troisième série, tome 1, p. 361.

(4) M. Gatien Arnoult : *Doctrine philosophique,* p. 65.

« Le catholicisme n'est qu'un débris ; ce fut jadis une belle plante qui souriait au soleil et purifiait l'atmosphère, et maintenant elle jonche la terre *desséchée* et *putride* (1). »

Les termes nous manquent pour exprimer notre indignation contre d'aussi sales blasphèmes ! Mon Dieu ! et c'est à ces blasphémateurs publics que, catholiques, nous sommes forcés de livrer nos enfants comme à des maîtres ; et l'on dit que nous jouissons de la liberté des cultes et de la liberté de conscience !... Et quand nous réclamons contre de telles indignités, on crie à la calomnie et à l'esprit de parti ! Où en sommes-nous donc ? Cependant les catholiques ne sont pas les seuls qui aient droit de se plaindre ; les protestants et les juifs le doivent aussi bien que nous, puisque le Christianisme, le judaïsme, et toute religion même, sont aussi bien insultés par l'Université que le catholicisme. Quelques exemples suffiront pour en convaincre.

« La loi nouvelle (le Christianisme), dit M. Villemain, était » comme la philosophie des Antonins, fondée sur l'*enthou-* » *siasme* et sur la morale (2). Cette religion qui devait si for- » tement remuer le monde, sortie d'une ÉCURIE de Naza- » reth, fut dès son origine ennemie de la science ; car elle » voulait régner seule sur les esprits. Les canons de l'Eglise » préparèrent les ténèbres dans lesquelles se trouvait plon- » gée l'Italie lorsqu'arrivèrent les Goths ; les Goths qui selon » l'expression d'un illustre historien (l'impie, le menteur, » le frénétique Gibbon), furent moins nuisibles aux lettres » que ne le fut l'établissement du christianisme (3). » Il paraît que ce n'est pas lui qui a détruit la science de M. Libri, car à l'exemple de M. Lerminier, il prend Nazareth pour Bethléem. M. Roux-Ferrand, autre savant professeur d'histoire dans l'Université, a fait mieux ; il a placé à Jérusalem même la naissance du Sauveur (4).

(1) M. Joguet, professeur d'histoire à Nancy : *Siècle*, 18 mai 1839.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome 2, p. 110.

(3) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 66 et 73.

(4) Son Cours imprimé, tome I, p. 11.

« Deux partis divisaient alors et partagent encore aujour-
» d'hui l'Europe chrétienne et surtout l'Allemagne. Le pre-
» mier est celui des catholiques plus ou moins soumis au
» pape, le second est celui des ennemis de la domination
» spirituelle et temporelle du Pape et des prélats catholiques.
» Nous appelons ceux de ce parti protestants, quoiqu'ils
» soient divisés en luthériens, calvinistes et autres, qui se
» haïssent entre eux presqu'autant qu'ils haïssent Rome.....
» Non-seulement l'Allemagne, mais tous les états chrétiens
» saignaient encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de
» guerres de religion, fureur particulière aux chrétiens,
» ignorée des idolâtres et suite malheureuse de l'esprit dog-
» matique introduit depuis si longtemps dans toutes les con-
» ditions (1). »

Voilà bien tout ensemble et la haine du Christianisme et la grosse ignorance voltairienne; et où avait-il donc appris qu'il n'y avait eu de guerres de religion que dans le Christianisme? Qu'étaient donc les guerres d'extermination de Nabuchodonosor et d'Holophernc contre les Juifs au temps de Judith, et et plus tard celles d'Antiochus au temps des Machabées, sinon d'atroces guerres de religion. Qu'étaient de toute part chez les païens ces guerres où les dieux de chaque pays avaient une si grande part; chez les Egyptiens, ces guerres civiles dont parle M. Villemain, qui souvent armaient une ville contre l'autre pour venger l'injure prétendue de quelqu'une de ses innombrables divinités. Et chez les mahométans, ces guerres si sanglantes, si épouvantables, si longues des Fatémites et Ismaïlites contre les Abassides, etc. A quoi a-t-il tenu que les persécutions si sanglantes, si atroces des Néron, des Dioclétien, ne se changeassent en d'épouvantables guerres de religion, sinon à la patience et à la mansuétude des fidèles? Mais non, il n'y a que les chrétiens qui aient eu des guerres de religion. Il aurait mieux valu sans doute pour les empêcher, que l'autorité temporelle, que les gouvernements

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. 2.

catholiques, parce qu'ils étaient catholiques, eussent déposé leur pouvoir devant les hérétiques et les eussent laissés impunément changer les monarchies en républiques, les républiques en tyranniques aristocraties, piller, saccager, égorger les populations catholiques! Qu'y a-t-il à répondre à une rage anti-chrétienne de cette stupidité-là? Et ces admirables choses sont pourtant tirées d'un livre imposé par décret universitaire à toutes les classes de troisième du royaume. On y lit encore, entre mille autres traits du même genre: «Les calvinistes » opposaient à nos *superstitions* populaires, souvent *remplies* » *de débauches*, une dureté farouche et des mœurs féroces, » caractère de presque tous les réformateurs (1).

» Des Christ précurseurs, Bouddha, Fo-hi, Lao-Dseu, » naissent de vierges inconnues dans les Bethléem de la » Haute-Asie; la nature, mère *immaculée*, les nourrit de son » lait; elle les berce sur le sein des tièdes océans, et le mur- » mure des forêts impénétrables est le cantique de la Ma- » dona du Christianisme primitif. On ne sait quels scribes » divins écrivent sur l'écorce des bambous les *évangiles du* » *chaos* (n'est-ce pas prodigieux de bêtise autant que d'im- » piété)? L'Asie, à ses deux extrémités, proclame le même » dogme... La fleur de la Judée a ses racines dans les Eden du » haut Orient; *tout* se retrouve en germe dans la prophétie » païenne, *hormis la croix* du Golgotha (2). » C'est-à-dire, au pied de la lettre, que tout s'y retrouve, excepté tout; puisque l'arbre entier que doit porter ce germe et qui sera la Croix, n'y est pas.

« Ce fut dans une des tribus qui restèrent nomades, après » avoir peuplé l'Iran, que naquit la doctrine de Zoroastre, » d'après le témoignage même du Zenda-Vesta. La religion de » Zoroastre ne convertit pas d'un seul coup toutes les tribus » de la famille perse... Avant d'adorer Ormudz, le dieu de la » lumière, les Perses proprement dits avaient d'autres divi- » nités auxquelles ils rendaient un culte... Ils dûrent être, à

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. II, p. 26.

(2) Edgard Quinet : *Génie des Religions*, p. 297.

» l'époque de la nouvelle doctrine et par rapport à elle, ce » que les premières divinités de Chanaan étaient à l'égard de » la religion de Jéhovah, lorsqu'elle s'établit entre l'Euphrate » et la mer, c'est-à-dire, dans un état constant de luttes d'où » elles devaient sortir vaincues (1). »

Ainsi le Dieu trois fois saint, qui a créé le monde, Jéhovah, le Tout-Puissant, qu'adorent et les juifs et les chrétiens comme le seul et véritable Dieu, n'est qu'un dieu d'invention humaine, semblable au dieu trouvé par Zoroastre, et qui s'est établi entre l'Euphrate et la mer, comme Ormudz chez les Perses. Voilà ce qui est enseigné aux jeunes élèves des classes de sixième, avec l'approbation du Conseil royal d'instruction publique! Et pour mieux faire comprendre l'esprit de tous ces cours d'histoire, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, dont il nous est impossible de donner de longs extraits, qu'il nous suffise de citer une des analyses officielles de l'un d'eux, telle qu'elle se trouve à la tête de chaque collection :

« HISTOIRE LITTÉRAIRE.

» Quand l'histoire et la géographie ont fait connaître les » grands hommes, les grands événements et les lieux qui en » ont été le théâtre, tout n'est pas dit encore de ce qui in- » téresse l'humanité : SON HISTOIRE LA PLUS INTIME, » CELLE DE SES DEVOIRS ET DE SES PENSÉES, DE SES » OPINIONS ET DE SES CROYANCES, reste encore à faire; » c'est-à-dire, qu'à côté du tableau des révolutions et des » guerres, doit se placer celui des LETTRES, des SCIENCES » et des ARTS : après l'histoire politique, l'histoire LITTÉ- » RAIRE; après l'histoire des faits, celle de la pensée. Une his- » toire universelle, si exacte qu'elle puisse être, reste donc » incomplète et infidèle, si l'histoire littéraire, qui est celle de la

(1) Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, à l'usage des colléges et des écoles normales primaires; cours de sixième, 3e cahier, p. 113 et suivantes.

» civilisation même, n'en donnait, pour ainsi dire, le dernier » mot. Aussi l'éditeur a-t-il cru devoir clore et compléter son » utile entreprise par cette histoire de l'*intelligence humaine* » *grandissant et se fortifiant à travers les siècles. Commencée* » *avec éclat par les Egyptiens*, et les anciens peuples de l'Asie, » développée et portée sur plusieurs points jusqu'à la perfec- » tion par les Grecs, enfin habilement soutenue par les Ro- » mains, la civilisation, après le repos si long, mais aussi si » utile du moyen-âge a reparu à la renaissance plus brillante, » plus féconde, plus générale, grâce aux travaux et aux dé- » couvertes des grands hommes de la France et de l'Italie, » de l'Allemagne et de l'Angleterre. Etudier ces grandes ré- » volutions de l'esprit humain, et les bien faire comprendre, » tel est le but, et nous le désirons du moins, le mérite de » notre nouvelle publication (1). »

Ainsi l'histoire la plus intime de l'humanité, c'est-à-dire la religion, les devoirs, les pensées, les opinions et les croyances des Egyptiens et des Grecs (on ne mentionne pas même expressément le peuple choisi pour conserver les vraies croyances), des Romains et du moyen-âge (le catholicisme), du moyen-âge, *longtemps de repos de la civilisation*, et des révolutions de l'esprit humain par le protestantisme et ses successeurs, tout est mis au même rang, et tout n'est qu'une affaire de littérature, l'objet d'une histoire littéraire qui vient après l'histoire politique, ou encore l'histoire de l'intelligence humaine grandissant à travers les siècles. Ce sont là les cours vantés comme les meilleurs!

« A-t-on pris pour principe un culte qui n'est pas pure- « ment moral. » (C'est-à-dire, comme on l'explique plus haut qui a des temples et des prêtres, qui prescrit la prière, la sanctification de certains jours, l'usage de sacrements, l'aumône ou le sacrifice de ses biens naturels, la mortification ou le sacrifice même de sa personne, quoiqu'évidemment toutes ces pratiques soient par elles-mêmes des actes mo-

(1) *Cahiers d'Histoire universelle*, Cours de sixième, 1er cahier, p. 4.

raux par lesquels on demande et l'on obtient de Dieu d'en faire de plus parfaits encore.) « A-t-on pris pour principe un » tel culte, qui peut au besoin réconcilier avec le dieu auquel » il est agréable, à ce que l'on prétend ; il n'y a pas de différen- » ces assez considérables dans la manière également méca- » nique de le servir, pour qu'il vaille la peine de préférer » l'une à l'autre. Toutes ont le même prix, ou plutôt n'en » ont aucun. C'est pure grimace que de regarder comme su- » périeur celui qui s'écarte du principe intellectuel de la pure » adoration de Dieu, plus subtilement que celui auquel on » reproche de s'abaisser grossièrement jusqu'à flatter les » sens (1). »

Ainsi, catholiques, chrétiens, protestants, mahométans, juifs, vous n'êtes que des grimaciers, des mannequins qui ne différez que par une variété de grimaces, des adorateurs de fétiches, de crocodiles ou de crapauds, des idolâtres de l'Inde, de la Chine ou des forêts de l'Amérique. Il n'y a en France que celui qui vient de promulguer toutes ces belles et profondes découvertes, sous le nom de *Catéchisme admirable*, pour toutes les conditions et pour le peuple même, M. Bouillier, agrégé de l'Ecole normale et professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, et quelques autres âmes privilégiées, comme M. Lortet, son associé, qui aient vraiment trouvé la religion véritable. Aussi savons-nous que pour éloigner de ses enfants le danger de la perdre par le contact du fétichisme chrétien, l'un de ces deux associés a empêché qu'on ne les baptisât.

« A certaines époques, les hommes ont été surtout frappés » de la nature et des droits de cette vérité universelle, ab- » solue, maître légitime au règne duquel ils aspirent ! ils se » sont flattés qu'ils l'avaient enfin rencontrée, qu'ils le possé- » daient, et, dans leur *folle confiance*, ils lui ont accordé le » pouvoir absolu qui, bientôt et inévitablement, a engendré

(1) M. Bouillier : *Théorie de Kant sur la religion*, p. 156. Ce livre, que le professeur de philosophie de Lyon déclare *plein* de vérités fortes et fécondes, est l'esprit de tout son cours.

» la tyrannie. Après l'avoir longtemps subie, respectée mê-
» me, l'homme l'a reconnue; il y a vu le nom, les droits de
» la vérité usurpés par des forces ignorantes ou perverses;
» alors il s'est plus irrité contre les idoles, qu'occupé de
» Dieu même... L'imperfection humaine ne permet pas du
» reste que la société spirituelle (ou la religion) soit jamais
» complète et pure; mais la raison générale doit servir de
» mesure et de touche à tous les esprits (1). »

Donc, dans toutes les religions, quelles qu'elles soient, les hommes se sont vainement flattés d'avoir rencontré la vérité absolue, universelle, Dieu enfin; ils ont toujours été obligés de reconnaître, et c'est M. le professeur Guizot qui l'assure et en plein cours d'histoire de civilisation, que ce qu'ils avaient longtemps respecté n'était qu'idoles vaines, forces ignorantes ou perverses. C'est encore lui qui assure qu'il est même impossible à l'imperfection humaine de trouver ici-bas une religion complète et pure, mais qu'en revanche la *raison individuelle libre et provoquée à se développer atteindrait la raison universelle qui devait être sa mesure et sa pierre de touche.* C'est vraiment fâcheux que M. le professeur doctrinaire n'ait point expliqué ni pourquoi ni comment cette raison générale devait nous servir de mesure, ni même quelle était cette raison générale, où elle était, comment elle se distinguait de la particulière, si c'était celle de M. Lamennais, ou celle de M. Cousin l'éclectique, celle de MM. Pierre Leroux, Lerminier et compagnie, ou celle du père Enfantin, Michel Chevalier et consorts.

« Dans la première manifestation de la vérité, il fut natu-
» rel aux hommes *de se faire illusion* et d'imaginer que *quel-*
» *qu'inspiration d'en haut était descendue en eux et la leur*
» *avait révélée.* Que s'ils ne le crurent pas, l'*enthousiasme* du
» peuple le crut et dut le croire; et quand quelques géné-
» rations furent passées, les circonstances qui avaient pu *pa-*

(1) Guizot : *Cours d'Histoire moderne*, tome I, leçon douzième, p. 430.

» *raitre humaines* dans l'événement *devinrent divines* comme » le reste... Que si vous tenez compte de l'*exaltation* des » hommes qui découvrirent ces solutions, de l'*imagination* » *naturellement poétique et* du langage *nécessairement figuré* » des nations primitives, enfin du *penchant au merveilleux*, » qui est le propre de toutes les peuplades *perdues au sein de* » *la nature*... Vous concevrez que si la foi dut être le caractère des croyances primitives, *le mythe et la figure durent* » *être la forme des premiers dogmes*. Tels sont en effet les » deux caractères des antiques solutions du problème de la » destinée humaine, et de *toutes celles qui dans la suite des* » *temps* sont sorties spontanément comme elle du sens commun des masses. Tels sont, en d'autres termes, et avec la » différence du plus au moins, les caractères de *toute religion*... Les systèmes philosophiques ne s'appuient pas sur » la même autorité et ne se produisent point sous la même » forme... Le titre d'un système est son évidence, sa forme » est rationnelle, ou l'expression simple et exacte de la vérité sans poésie... Pendant bien des siècles, le commun » des hommes est incapable d'accepter la vérité sous la forme » philosophique... Les *symboles* et les *mythes* qui envelop- » paient les religions primitives... c'était la langue du peuple... A mesure que l'intelligence des masses fait des progrès et acquiert de la finesse, cette langue *se dépouille et* » *devient plus spirituelle*; et de là vient qu'en se succédant » les religions parlent aux masses un langage de moins en » moins figuré, qui se rapproche de plus en plus du langage » philosophique, et qu'aux *innombrables mythes* des temps » primitifs elles substituent des symboles de plus en plus » simples... Les solutions religieuses sont faites pour les » masses, aussi longtemps du moins que celles-ci ne sont » point parvenues à un haut degré de civilisation et de lumières (1). »

(1) M. Jouffroy : *Mélanges Philosophiques : du problème de la destinée humaine*, p. 429 jusqu'à 433.

» L'enthousiasme, après avoir entrevu Dieu dans le monde, » crée le culte (ou la religion)... la foi s'attache au symbole ; » elle contemple ce qui n'y est pas (1)... »

Ainsi tous les cultes, toutes les religions quelles qu'elles soient, sont une invention humaine, l'illusion d'une imagination naturellement poétique, le résultat de l'enthousiasme et de l'exaltation, une poésie, des mythes, des symboles où l'on contemple ce qui n'y est pas, toutes choses bonnes pour des peuples barbares et non civilisés. Tel est, on a dû déjà le remarquer, et la démonstration en deviendra de plus en plus manifeste à mesure que nous avancerons, tel est l'enseignement officiel de l'Université depuis la sixième jusqu'aux cours les plus élevés de philosophie et de législations comparées, dans les classes intérieures des colléges aussi bien que dans les chaires publiques des facultés. Et voilà pourquoi le catéchisme donné aux écoles primaires par l'Université, relègue à la partie du culte le symbole des apôtres, les sacrements, toute la religion catholique, et qu'il recommande aux maîtres d'écoles de n'expliquer et de ne donner de l'importance qu'à la morale ; et voilà pourquoi le *Manuel de Philosophie*, approuvé aussi par l'Université, et presque tous ses professeurs enseignent que *les cultes quels qu'ils soient et les pratiques religieuses importent peu* et qu'ils sont tous légitimes, ou plutôt tous également méprisables, comme l'enseigne expressément le catéchisme de M. Bouillier (2). Et voilà pourquoi l'instituteur de la presqu'île de Lézardieux (Côtes-du-Nord), s'efforçait de prouver naguère, dans une allocution, à la distribution des prix de son école, *que le dogme n'offrait que des idées spéculatives et arbitraires, et qu'il était indifférent pour l'homme d'être chrétien, juif ou musulman* (3) ; et qu'un certain nombre de professeurs d'écoles primaires, interrogés par des

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, première leçon, p. 23.

(2) *Manuel de la Philosophie de l'Université*, p. 137.

(3) 15 août 1842 : *Union Catholique*, n° 290.

inspecteurs où ils en étaient par rapport au culte et à la morale religieuse, répondaient d'une manière plus insultante encore, mais plus progressive : JE N'ENSEIGNE PAS CES BÊTISES-LA (1). C'est sans doute aussi pour les mêmes raisons que M. Guizot prononce que l'époque de Charlemagne, alors que dominaient surtout les mythes et les symboles du Christianisme, *était le temps de la force pure, un brigandage intraitable* (2), et que M. Michelet, lui *qui est la France* et *qui l'a refaite*, comme il parle, veut que notre *ère nationale* ne commence qu'au XIVe siècle, quoiqu'il convienne que le royaume, alors *sans force, se mourant, perdant conscience de soi, gisait comme un cadavre.* « *L'ère nationale de* » *la France*, dit-il, *est le XIVe siècle*; *c'est de ce siècle seule-* » *ment que date cette locution* : *un bon Français.* Et les bons » Français, selon lui, étaient le paysan de la Jacquerie et l'al- » lié de Charles-le-Mauvais, le prévôt Marcel. La raison qu'il » en donne, c'est que jusque là la France était moins » FRANCE QUE CHRÉTIENTÉ, et qu'alors aux prêtres, au- » chevaliers, succédaient les légistes; à la poésie, la prose, à » l'épopée, la chronique; après la foi, la loi; un droit hu- » main et non divin; c'est que le petit-fils de S. Louis mettait » la main sur le pape, ou, comme il dit ailleurs : c'est qu'a- » lors commençait la destruction du symbolisme. Un légiste » du XIVe siècle mit la main sur le pape, un légiste du XVI, » la mit sur l'Eucharistie (3). »

Enfin, c'est sans doute aussi pourquoi la plupart des professeurs qui *refont* la France et les autres peuples, dans l'Université, s'appliquent tous à l'envi à dénigrer et à souiller de leur plume irréligieuse quiconque a, par le monde et surtout

(1) M. Lorain, proviseur du collége St-Louis : *Tableau de l'instruction primaire en France.*

(2) M. Guizot : *Histoire de la Civilisation en Europe*, cinquième leçon, p. 32.

(3) M. Michelet, tome III, préface, p. 6, p. 389, *et Origines du Droit*, introduction, p. 120.

en France, noblement porté le nom de chrétien, ou protégé la religion d'une manière efficace. Nous pourrions, pour le prouver, extraire plus d'un volume des livres et des cours historiques de l'Université ; mais ce n'est point notre but et des citations sur quelques princes et sur quelques hommes les plus marquants suffiront pour convaincre que nous n'avançons rien que les preuves sous les yeux.

« Constantin, selon M. Michelet, n'est qu'un chef de parti » qui se présente à l'empire comme un libérateur et un sau- » veur, mais quoique la vue seule de la croix triomphante » consolât déjà le cœur, le christianisme ne pouvait rien aux » souffrances matérielles de la société ; et les empereurs chré- » tiens n'y remédièrent pas mieux que leurs prédéces- » seurs (1). »

Pour M. Lerminier, Constantin fut moins encore, et après l'avoir montré avant sa conversion « calculant habilement » tout le parti qu'il pourrait tirer du Christianisme pour se » mettre à la tête de ce grand mouvement révolutionnaire, » il le réduit après sa conversion à la proportion d'une espèce » de marguillier de paroisse, d'un chef de congréganiste en- » touré de dévôts et de dévotes qui l'assiégent pour accapa- » rer toutes les places et les faveurs... Il cesse d'être légis- » lateur et guerrier ; son âme devient molle et paresseuse, » incapable de rien qui vaille ; il a des visions, c'est un illu- » miné, un fanatique qui croit au droit divin et se fait vanité » d'être empereur par la grâce de Dieu. Aussi qu'arrive-t-il, » c'est qu'on n'est chrétien que pour lui faire la cour ou pour » avoir des places, et qu'on se promet bien de retourner aux » dieux de l'empire aussitôt qu'on verra jour à secouer ce » régime de bigotisme (2).

» L'histoire de THÉODOSE le Grand, selon M. Roux-Fer- » rand, est celle de l'Eglise. Il persécuta l'arianisme, *convo-*

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome 1, p. 102.

(2) M. Lerminier, son Cours, 1837 : *Ami de la Religion*, tome 92, p. 315.

» *qua le fameux concile de Nicée*, « (cinquante ans avant d'être associé à l'Empire et vingt-un seulement avant sa naissance. Cela nous rappelle de savants protestans qui font chanter un *Te Deum* en action de grâces de la Saint-Barthélemi, à Pie V, mort plusieurs mois avant ce déplorable événement). » Il déclara hérétiques, par un édit, tous ceux qui ne » partageaient pas sa croyance, les *menaça* de sa colère, et fit » *exposer à la risée* du peuple *les bustes renversés* des divers » sectaires opposés au pur catholicisme. » (Voyez donc, n'est-ce point affreux? quelle effusion de sang, menacer de sa colère et montrer au peuple des bustes renversés.) » De grandes » vertus rachetaient cet *excès de piété*. Juste et clément dès » qu'il ne s'agissait plus de religion (témoin Thessalonique), » il mérita l'amour de ses sujets par un sage gouvernement... » Il n'avait contre lui que son *fanatisme* orthodoxe et l'impé- » tuosité de la colère qu'il cherchait en vain à réprimer (1).

» On ne savait guère alors dans le monde chrétien, dit à » son tour le grand-maître Villemain, que souffrir ou persé- » cuter. Théodose, en adoptant la foi de Nicée, s'empressa de » rendre des édits tyranniques contre toutes les sectes dissi- » dentes (2).

» CLOVIS est un fourbe, un barbare, ne vivant que de tra- » hisons et de meurtres. Converti au Christianisme par sa » femme, poussée et endoctrinée par les prêtres, il devint le » champion des catholiques et l'ennemi des ariens. C'est une » conspiration universelle du clergé en sa faveur contre les » Bourguignons et les Visigoths. Le clergé qui l'a fait chrétien » et catholique, peut désormais le recommander à la piété et » à la reconnaissance des Gallo-Romains; il a avec lui une mul- » titude d'intérêts communs; c'est un champion enfin qu'il » peut opposer aux hérétiques Visigoths et Bourguignons » (les privilégiés partout de l'histoire universitaire, précisément parce qu'ils sont ariens...) » Clovis et Alaric se jurèrent ami-

(1) Son Cours imprimé par lui-même, tome I, p. 76.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges Littéraires*, p. 214

» tié; mais *il est fort douteux* que Clovis fût de bonne foi dans » cette promesse. Zélé défenseur des biens de l'Eglise, il de- » vait trouver en elle de puissants secours contre le roi des » Visigoths. Bien que déchue de son ancienne prospérité, » l'Aquitaine était une proie qui avait encore de quoi le ten- » ter, lui et les Francks; et le clergé catholique était là pour » accroître, pour seconder la tentation; il était là, intrigant, » conspirant sans relâche pour mettre sous la domination du » nouveau Constantin tout ce que les ariens possédaient dans » le midi... Ces intrigues catholiques avaient commencé im- » médiatement après la conversion de Clovis..... Poussés par » les évêques, quoiqu'ils eussent hypocritement prié pour » Alaric, les catholiques de son armée avaient contre lui des » vues sinistres. *Il est plus que probable* que la victoire de » Clovis, à Vouglé, fut l'effet d'une trahison..... » (Il est vrai qu'Apollinaire, fils de saint Sidoine, commandant les Gallo-Romains de l'armée d'Alaric, fut bravement tué dans le combat avec la plupart des catholiques; mais qu'importe, ils auront été capables de se tuer eux-mêmes pour mieux cacher leur complot; les nobles ne brûlaient-ils pas aussi leurs châteaux pour faire haïr les douceurs du régime de Robespierre.) « Il faut dire aussi que l'histoire d'une guerre » inspirée et célébrée par le clergé, ne peut pas être » exempte de particularités merveilleuses; c'était la poésie du temps (1). »

Et les écrivains universitaires de raconter avec une ironie pleine de sarcasmes les merveilles attestées par l'historien Grégoire de Tours, qu'ils appellent le *bon* évêque. Selon eux, du reste, les conquêtes de Clovis, après comme avant sa conversion, n'étaient que des expéditions de barbares, en quête d'esclaves et de butin, pillant, ravageant et dévastant tout sur leur passage; et si les écrivains ecclésiastiques semblent avoir

(1) M. Fauriel : *Histoire de la Gaule méridionale*, tome II, p. 33, 37, 51, 56 et suivantes. M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 198, 200 et suivantes. M. Moniu : *son Cours d'Histoire de France*, p. 32.

dissimulé de leur mieux ce côté tout barbare de ses exploits; ce qu'ils en ont laissé de temps à autre entrevoir n'en est que plus frappant et donne lieu par conséquent de tout conclure. Les Visigoths et les Ostrogoths, les Burgondes, eux, étaient de bien plus parfaits philantropes, car ils étaient ariens. Toutes ces conquêtes de Clovis ne firent donc qu'ajouter à la désorganisation, etc.

« CHARLES-MARTEL n'était pas chrétien. Son surnom de » Marteau était un signe d'association païenne qui en fait vo- » lontiers douter M. Michelet. Il est vrai que lui-même cite » un peu plus bas une chronique qui donne pour parrain à » Charles-Martel, Rigobert évêque de Rheims (1).» Mais les contradictions embarrassent peu M. Michelet. Du reste les victoires de Charles-Martel sur les Sarrasins n'ont fait, selon M. Libri, que retarder la civilisation et la renaissance des lettres, qui ne pouvaient nous venir que par eux (2). Cependant, dans leurs conquêtes du midi de la France, ils détruisirent tous les monuments des arts; et la terreur de leur nom, conservée d'âge en âge, nous donnerait l'idée de la civilisation qu'ils nous réservaient, si ce qui s'est passé en Afrique et partout où l'islamisme a dominé, pouvait laisser quelque doute dans les esprits.

« PEPIN-LE-BREF, son fils, est un élève et un protecteur » de l'Eglise. L'alliance de Pepin avec l'Eglise lui donna d'a- » bord la royauté. Cette royauté fondée par les prêtres, fut » dévouée aux prêtres. Le descendant de l'évêque Arnulf, » le parent de tant d'évêques et de saints, donna grande in- » fluence aux prélats.... Partout les ennemis des Francks se » trouvaient être ceux de l'Eglise: Saxons, païens; Lombards, » persécuteurs du pape; Aquitains, spoliateurs des biens ec- » clésiastiques. La grande guerre de Pepin fut contre l'Aqui- » taine. Il ne fit qu'une campagne en Saxe, obtenant la liberté » de prédication pour les missionnaires. Deux campagnes

(1) *Histoire de France*, tome I, p. 288.

(2) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 152.

» suffirent contre les Lombards.... Pepin triomphant par la » *perfidie*, se vit donc enfin seul maître de toutes les Gaules, » tout puissant en Italie par l'humiliation des Lombards, tout » puissant dans l'Eglise par l'amitié des papes et des évêques » auxquels il transféra presque toute l'autorité législative. Sa » réforme de l'Eglise par les soins de saint Boniface, les nom- » breuses translations de reliques dont il dépouilla l'Italie » pour enrichir la France, *lui firent un honneur infini*. Lui- » même paraissait dans les cérémonies solennelles, portant les » reliques sur ses épaules (1). »

» **CHARLEMAGNE** était rusé, intrigant, d'une hypocrisie » puérile ; *issu d'usurpateurs*, la religion devait sanctionner » ses droits ; issu de barbares, Rome devait l'adopter... Il ne » fut pas, comme on l'a prétendu, le restaurateur des lettres » en Italie, ce furent au contraire les Italiens qui lui inspirèrent » le goût de l'étude.... Tout annonce que les Francs étaient » alors moins policés que les Lombards, dont on a fait un » portrait si effrayant... Ce fut seulement après que Charle- » magne eut dompté les Saxons, repoussé les Maures d'Es- » pagne, rendu l'éclat et la puissance à l'Eglise, et rétabli » l'empire d'Occident, que l'Europe *tomba dans le dernier de- » gré d'abrutissement*. » (Et ailleurs on est forcé d'avouer soi-même que l'Eglise, en même temps qu'elle conservait les institutions municipales, réprimait de bonne heure la féodalité et que le moyen-âge connaissait et conservait toutes les sciences sacrés et littéraires des indiens mêmes.) « Person- » nage cruel et grotesque, tour à tour affublé de la chappe » du moine ou de la peau de bête sauvage, il n'a guère laissé » d'autres souvenirs que la défaite de Roncevaux, d'autres » institutions que des chants d'église et des liturgies..... Il » se piquait de bien chanter au lutrin et remarquait impi- » toyablement les clercs qui s'acquittaient mal de cet office..... » La nuit, il se levait fort régulièrement pour les matines. Ce » Salomon des Francs eut pourtant bien des maîtresses et fut

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p 298 et 505. M. Monin : son Cours, p 52.

» marié cinq fois ; mais à la mort de sa cinquième femme, » il ne se remaria plus et se choisit quatre concubines dont » il se contenta désormais (1).»

Et on a bien l'impudence, pour paraître confirmer ce ramas de calomnies et de sarcasmes de mauvais goût par quelque autorité, de citer en note un passage d'Eginhart qui dit tout le contraire. Le voici : *Post cujus (Luitgardis) mortem, quatuor habuit concubinas* ; ce qui signifie qu'après la mort de de Luitgarde ou Hildegarde, sa première femme selon M. Michelet, sa seconde selon l'histoire, quatre fois veuf de nouveau, il n'épousa successivement que des femmes à qui il ne donna ni le rang, ni le titre de reine, et qu'on appelait alors concubines; mariages dont plusieurs rois dans ces derniers temps nous ont donné des exemples. Tous ces rois du clergé, comme on les appelle, ne cessèrent cependant, dit un auteur contemporain, Théodulfe d'Orléans, d'exciter les prélats à l'étude et à l'amour de la religion, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la régularité, les courtisans à la modération et à la sagesse, les juges à l'équité et au désintéressement, les militaires à la discipline et à la bravoure, les supérieurs à la charité, les inférieurs à l'obéissance, tous à l'amour du devoir et à la concorde. Outre les grandes écoles fondées dans les monastères et dans leurs palais et toujours gratuites, ils établirent encore presque partout de petites écoles où l'on apprenait à lire, à écrire, l'arithmétique, la grammaire, le chant et surtout la religion et la pratique des vertus. Ils se montraient ainsi tout à la fois les apôtres, les souverains et les pères de leurs sujets, et donnaient les premiers l'exemple des vertus qu'ils recommandaient aux autres. Ils étaient bénis,

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 329 et 334 M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p 88 et 89, tome II, p. 6 et 7. — M. Monin : son Cours, p. 54. — L'inspecteur Matter dit à peu près les mêmes choses et de pires encore, en lourd et mauvais français, et sur le ton du pamphlet qui est le genre du savant professeur protestant et panthéiste selon toutes les apparences.

canonisés par leurs peuples et rendaient d'Occident en Orient le nom de notre pays célèbre et glorieux. Nous voudrions bien savoir ce que font de plus les gouvernements philosophes. Le clergé, de son côté, comme est forcé de l'avouer un élève même de M. Michelet, « détruisait partout l'esclavage ou réfor-
» mait la servitude. Ce ne furent pas d'ailleurs les seuls ser-
» vices que l'Eglise ait rendus alors, bien que ce soient les
» plus importants. Les derniers restes des sciences et de la
» littérature antique étaient conservés à l'ombre du cloître;
» une partie des moines devait s'occuper à en transcrire les
» monuments. Les seules écoles qui existaient étaient des
» écoles monastiques ou épiscopales. En un mot, tout ce qui
» nous reste de la civilisation romaine, n'a été sauvé que par
» la puissante intercession de l'Eglise ; et c'est le clergé qui a
» préparé la grande tentative de Charlemagne pour la réta-
» blir (1).

» **Hugues Capet** est un hypocrite, qui, pour ne pas
» inquiéter la féodalité jalouse, se fait aussi petit et aussi
» humble que possible ; il ne voulut jamais porter la cou-
» ronne, quoiqu'elle fût l'objet de tous ses vœux et de toute
» son ambition. L'histoire de ce temps-là nous parle obscu-
» rément de la vaillance et des succès de Hugues Capet,
» dans de nombreuses expéditions militaires; mais, selon
» toute apparence, ces exploits n'étaient que la répression
» des hostilités commises contre les grands monastères dont
» il avait la protection. A son lit de mort, il ne donna pas
» d'autres recommandations à son fils Robert, que de bien
» défendre les églises, et de ne pas permettre à des indivi-
» dus indignes d'occuper des abbayes et des évêchés (2).

» **Robert**, son fils, élevé au milieu du clergé, se montra
» toujours son disciple soumis et fidèle, et fut, par conviction
» et par faiblesse de caractère, ce que son père, Hugues Ca-
» pet, avait été *peut-être surtout* par politique. C'était un

(1) M. Monin : son Cours, p. 50 et 51.

(2) M. Monin : son Cours, p. 113 et 114.

» homme d'une bonté, d'une douceur sans pareilles, mais en » même temps d'une faiblesse presqu'incroyable et d'une » naïveté tout-à-fait enfantine. Il est, sans contredit, le re- » présentant le plus parfait du *souverain ecclésiastique*. Il » passait à peu près tout son temps » (car alors les soins du gouvernement étaient nuls), « à remplir dans les églises l'of- » fice de chantre, chantant mieux et plus fort que les au- » tres (1). ». Et ailleurs, tout en appelant ces rois d'églises des rois aussi de la bourgeoisie, des rois du peuple et de la loi, on verse sur eux à pleines mains le mépris et l'insulte : « Le » bon roi Dagobert, Louis-le-Débonnaire, Robert-le-Pieux, » Louis-le-Jeune, S. Louis, sont les types de cet honnête roi » d'une pâle et médiocre figure, mais qui grandit d'une végé- » tation puissante, d'une progression continue, lente et fatale » comme la nature. Tous vrais saints, quoique l'Eglise n'ait » canonisé que le dernier, celui qui fut puissant. Le scrupu- » leux Louis-le-Jeune est déjà saint Louis, mais moins heureux » et ridicule par ses infortunes politiques et conjugales. Le » jeune roi avait été élevé bien dévotement dans le cloître de » Notre-Dame; c'était un enfant sans méchanceté, et fort » *livré aux prêtres*. Le vrai roi fut son précepteur Suger, » abbé de Saint-Denis.... Aussi grandissait-il, ce bon roi de » France, et selon Dieu et selon le monde. Vassal de Saint-De- » nis, il plaçait le drapeau de l'abbaye, l'oriflamme à son » avant-garde. Il avait mis dans ses armes la mystique fleur » de lys, où le moyen-âge croyait voir la pureté de la » foi (2).

» **Philippe-Auguste** ne dégénéra pas. Aucun roi ne fut » davantage selon le cœur des prêtres. C'était un prince cau- » teleux, plus pacifique que guerrier, *quelles qu'aient été* » *sous lui les acquisitions de la monarchie*. La Philippide de » Guillaume-le-Breton nous a trompés sur le véritable carac-

(1) M. Monin : son Cours, p. 114.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 309, 310 et 389.

» tère de Philippe, et les romans ont achevé de le transfigu-
» rer en héros de la chevalerie. Dans le fait, les grands suc-
» cès de son règne, et la victoire de Bouvines elle-même fu-
» rent des fruits de la politique de l'Eglise. Nous le voyons
» d'abord, à quatorze ans, malade de peur, pour s'être égaré
» la nuit dans une forêt. Le premier acte de son règne est
» éminemment populaire et agréable à l'Eglise. D'après le
» conseil d'un ermite, il chasse et dépouille les Juifs » (dont les friponneries horribles, disent les historiens impartiaux, étaient arrivés à un excès intolérable). « Les blasphémateurs,
» les hérétiques furent impitoyablement poursuivis, etc. En
» un mot, la prévoyance et la perfidie sont les deux caractè-
» res de son règne; c'était l'homme de son temps le plus
» étranger à tout dévouement, à tout enthousiasme; et il ne
» faut pas se laisser tromper à l'auréole poétique et chevale-
» resque dont les contemporains et la tradition se sont plu à
» l'entourer. » (Misérables calomniateurs, comme si toutes les conquêtes et toutes les brillantes qualités de ce prince, à part quelques faiblesses de sa jeunesse, ne justifiaient pas les titres d'Auguste, de Conquérant, de Dieu-Donné que lui confèrent la reconnaissance des peuples et toutes les histoires (1).)

» CHARLES V, dit le Sage, est un politique égoïste, indif-
» férent au bien et au mal. Dans ses instructions à ses en-
» voyés, l'on ne trouve pas trace d'un sentiment d'homme ou
» de roi. On voulut le faire pape, mais il aurait refusé comme
» infirme d'un bras et ne pouvant célébrer la messe (2).

» Ceux même d'entre nos rois qui affranchirent dans ces
» temps-là les serfs de tous les domaines royaux, ne les af-
» franchirent que dans leurs intérêts et malgré les serfs eux-

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 389 et 390. — M. Monin : son cours, p. 155.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome III, p. 489, 500 et 504.

» mêmes, pour extorquer l'argent qu'ils avaient pu amasser » et leur faire payer de plus forts impôts (1).

» FRANÇOIS Ier signe le traité honteux de Madrid avec » l'intention *peu loyale* de ne pas l'exécuter. De peur d'être » téméraire, il se fait prudent jusqu'à la *timidité* et la *perfi-* » *die*. Toujours fidèle à ses *habitudes de despotisme*, il pousse » jusqu'à la *démence* la persécution contre les publications re- » ligieuses et politiques qui contrariaient ses principes. » (C'est-à-dire qui étaient protestantes et subversives de tout ordre) (2).

» HENRI IV se fait catholique par hypocrisie et sans con- » viction, reconnaissant qu'il lui serait impossible de triom- » pher autrement (3).

» LOUIS XIII, que des flatteurs ont surnommé *le Juste*, fut » un prince incapable de régner par lui-même, sombre, » soupçonneux, jaloux, inconstant, n'aimant personne... En- » tre les actes qui émanèrent de son autorité propre, l'His- » toire cite l'assassinat du maréchal d'Ancre, et le vœu par » lequel, en relevant de maladie, il mit son royaume sous la » protection de la Vierge (4). » Est-il rien de plus bassement impie que ce rapprochement?

« LOUIS XIV est un prince égoïste, d'un indomptable *or-* » *gueil*..., dont les résolutions furent surtout inspirées par » l'*orgueil* et la superstition..., à qui ses cruelles persécutions » contre les réformés, furent suggérées par *son orgueil* en- » core plus que par sa dévotion; ce prince odieux croyait » posséder un droit absolu sur la vie et sur les biens de ses » sujets, et se disait lieutenant de Dieu sur la terre (selon » la parole de l'apôtre saint Paul). Il en vint presque au point » de se croire d'une nature supérieure à l'humanité, de se » persuader que sa gloire rendait légitime de sa part, ce qui,

(1) M. Monin : son Cours, p. 204.

(2) M. Monin : son Cours, p. 273 et 280.

(3) M. Monin, *Ibid.* p. 308.

(4) Émile de Bonnechose : *Histoire de France*, tome I, p. 475.

» devant Dieu, était coupable de la part des autres hommes... » Dans la seconde partie de son règne, ce monarque se laissa » dominer par la veuve de Scarron, qui était une *bigotte in-* » *trigante*; et un *cagotisme* tracassier et cruel pénétra dans » ses conseils et le rendit persécuteur... Aveuglé par l'*or-* » *gueil*, par une dévotion superstitieuse et impitoyable, et » par l'habitude du pouvoir absolu, il s'avançait au tombeau, » le corps chargé de reliques et la tête encore remplie de » projets désastreux. La mort, en s'approchant, le trouva » méditant d'assembler un concile national pour faire proscrire » une partie de son clergé (le jansénisme) par l'autre (1). » Quel pitoyable jargon, quel misérable pamphlet! C'est cependant de l'histoire adoptée par le conseil royal de l'instruction publique, et imposée par le monopole, non plus seulement aux colléges, mais aux écoles normales, voir même à l'Ecole de Saint-Cyr et à tous les corps de l'armée française. M. le conseiller-chancelier Rendu a prouvé, quelque part, que l'Université n'était qu'un plagiat fait par l'empire, à l'ancien royaume de Sardaigne; mais en voyant toute notre Histoire, toute notre France, ainsi refaite par elle avec de la boue, tous nos rois les plus grands, les plus célèbres, les plus sages, ceux qui ont porté le plus haut et le plus loin la noble bannière et le grand nom de la France, ainsi bafoués, ainsi insultés par ses professeurs, on se demande si elle ne serait pas, elle et eux, subventionnés et stipendiés par les ennemis de la France, par l'Angleterre, ou la Turquie ou une république de sans culottes. Il semble impossible, en effet, que le fanatisme impie aille ainsi seul jusqu'à renier son pays, et ne

(1) Émile de Bonnechose : *Histoire de France*, tome II, p. 44, 46 et 76. Selon cette espèce de fou furieux, presque tous nos rois ont été des princes ineptes, ambitieux, cruels, superstitieux, fanatiques, n'ayant pas le moindre souci du bonheur de leurs sujets; saint Louis n'est pas même épargné. A peine en trouve-t-il un ou deux qui lui paraissent avoir droit à quelque indulgence : *Bibliographie Catholique*, n° 3, 1842.

reculant pas même devant l'absurde, jusqu'à jeter aux gémonies, aux cloaques, contre toutes les traditions des peuples et tous les monuments de l'Histoire, les grands noms de la monarchie française. Car si nous ne parlons que de nos rois, c'est que le temps nous manque pour montrer à côté d'eux, et flétris, par l'Université, des mêmes insultes tous leurs ministres célèbres, et tous les grands noms de leurs règnes. Qu'on nous laisse pourtant citer encore quelques exemples, les premiers qui se présentent sous notre main.

» DUGUESCLIN n'est grand, d'après l'Université, que dans » des histoires qui ne sont elles-mêmes que des traductions » en prose d'une épopée chevaleresque que l'on composa » probablement pour animer l'esprit militaire de la noblesse » et où il n'est pas facile de dégager le sérieux et le vraiment » historique, de la poésie. Ce qu'on peut en croire, c'est que » s'il fut *bon enfant*, prodigue et intraitable batailleur, comme » tous les Bretons, il fut en revanche *avide* et *pillard*, rude » en guerre et sans quartier, *préférant la ruse* à tout autre » moyen de vaincre et restant toujours *libre de sa parole et* » *de sa foi* (1).

» TURENNE, né calviniste, s'était fait catholique l'an 1668. » Aucun protestant ne pensa que la persuasion seule eût fait » ce changement dans un homme de guerre, dans un politique » âgé de cinquante années, qui avait encore des maîtresses... » On sait que Louis XIV en le créant maréchal (plus de vingt » ans auparavant), lui avait dit : *Je voudrais que vous m'obli-* » *geassiez à faire quelque chose de plus pour vous*. Ces paro- » les *pouvaient* avec le temps opérer une conversion.... Il » *était possible* aussi que cette conversion fût sincère. Enfin ! » il était *très vraisemblable* que Turenne ne quitta la religion » de ses pères (de son père) que par politique (2). » Qui ne

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome III, p. 446 et 447.

(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. XII. Le président Hénault raconte ainsi la conversion de Turenne : « Il commençait depuis long- » temps à entrevoir la vérité ; mais il tenait encore à l'erreur par les » préjugés de l'éducation, et par l'attachement qu'il portait à madame

reconnaît à ce style, à ce ton, l'homme qui s'est fait un jeu du mensonge et de la calomnie, dont les meilleurs écrits historiques, comme l'a avoué du haut de sa chaire un des premiers universitaires, un de ses plus intrépides imitateurs, sont un *factum, un pamphlet, où il poursuit à outrance les papes, les moines et les prêtres, et dont la polémique pleine d'injures et sans dignité est comme le charivari de l'intelligence* (1). Eh bien! le passage que nous venons de citer est tiré entre cent autres du même genre, de celui de ses écrits historiques et polémiques, tout ensemble rendus classiques pour les enfants, par ordonnance universitaire.

BOSSUET, selon les uns, *pousse le Christianisme jusqu'à l'abnégation de la raison humaine*; c'est un fanatique qui a condamné Luther, Zwingle et Calvin uniquement parce que leurs doctrines étaient nouvelles. (Comme si dans une religion divinement révélée et existant depuis quinze siècles, il pouvait, il devait en être autrement) (2). Selon un autre, au-

» de Turenne, sa femme, fille du duc de la Force, et calviniste de » bonne foi. Sa mort arrivée en 1666, et les instructions de M. de » Meaux achevèrent de décider Turenne. Ce fut pour lui que ce prélat » composa son livre de *l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise* » *catholique*, ouvrage *raisonnable* et solide, que les protestants » laissèrent sans réplique. »

(1) M. Lerminier : cité par les *Annales de Philos.* t. VII, p. 271.

(2) Saint-Marc-Girardin, conseiller, professeur de poésie à la Faculté des Lettres de Paris : son Cours, 1835. Ce Cours, écrit dans l'*Ami de la Religion* un des auditeurs, est un composé de toutes choses, d'erreurs, de passions, de protestantisme, de philosophie, d'incrédulité, d'aversion pour l'Église et pour les rois, voir même de *Poésie française*. C'est un hors-d'œuvre complet où l'on parle de tout à propos de rien. (Tome LXXXIV, p. 223.) C'est aussi M. Girardin qui le premier dans un rapport imprimé sur le projet de loi d'instruction publique proposé par M. Guizot, appela INDUSTRIE le noble ministère de l'Enseignement, comme s'il n'était autre chose pour l'Université et ses membres. M. Lerminier parle aussi du grand Bossuet, comme M. Girardin : *Revue des deux Mondes*, tome VII p. 731 et 732, et dans son Cours.

teur classique, pamphlétaire, approuvé par le Conseil royal, « *on assure* qu'il y eut un contrat de mariage secret entre » Bossuet, encore très jeune, et mademoiselle Des Vieux ; que » cette demoiselle fit le sacrifice de sa passion et de son état » à la fortune que l'éloquence de son amant devait *lui* procu- » rer dans l'Eglise ; qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir » de ce contrat, qui ne fut point suivi de la célébration ; que » Bossuet, cessant ainsi d'être son mari, entra dans les or- » dres... Jamais cette demoiselle n'abusa du secret dange- » reux qu'elle avait entre les mains. » (Seulement, quelques années après sa mort, elle apparut à M. de Voltaire pour le lui confier à l'oreille, après quoi elle disparut sans laisser aucune trace). « Au reste, on a prétendu que ce grand homme avait » des sentiments philosophiques différents de sa théologie, à » peu près comme un savant magistrat qui, jugeant selon la » lettre de la loi, s'élèverait quelquefois en secret au-dessus » d'elle par la force de son génie. » (1) (Ceux qui me l'ont dit le tenaient du ministre Jurieu, qui l'avait appris du ministre Claude, à qui Ninon, la plus honnête femme du royaume, l'avait communiqué.) « Quant à son *Histoire universelle*, dit » M. Cousin, les défauts en sont évidents aujourd'hui ; il est » inutile de parler de la faiblesse extrême des détails. Tout y » repose d'ailleurs sur la religion, et la religion n'est pas la » base de la vie ; cette base c'est la loi, c'est l'État (2). »

«FENELON n'est qu'un hypocrite, un ambitieux, un in- » crédule, dont l'indépendance d'esprit était sans bornes, un » factieux, tour à tour adversaire du pape et du roi, de l'or- » thodoxie et de la puissance absolue ; d'un mysticisme raf- » finé dans l'imagination, d'une tendresse, d'une sensibilité » de femme ; d'une ambition sans limites et sans décourage- » ment, profond dans ses ruses, inépuisable en ses détours,

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXII, et encore : *Catalogue des Ecrivains*.

(2) *Histoire de la Philosophie*, IIe leçon, p. 18.

» faisant de ses vertus l'instrument d'une grandeur à venir;
» la proie toujours vive et toujours saignante d'une ambition
» persévérante (1). »

« PASCAL est d'une dégoûtante malpropreté, emporté
» jusqu'à la plus fougueuse colère. Il croit aux miracles,
» porte sur lui des espèces d'amulettes (reliques) à faire dou-
» ter qu'il est fou. Son âme est dévorée par le doute; la géo-
» métrie seule la retient toujours captive; elle n'échappe au
» scepticisme que par la superstition (2). » Ainsi cet homme en qui l'Université exalte l'ennemi des Jésuites, n'est plus à ses yeux qu'un fou lorsqu'il se montre chrétien.

Ces basses calomnies et mille autres du même genre, nous les ramasserions sans terme et sans fin dans les écrivains et professeurs universitaires, si ce que nous en avons cité et ce que nous en citerons encore ne suffisait pour donner une idée de l'enseignement de l'histoire dans les colléges, et de l'esprit surtout de cet enseignement. On dirait un complot organisé dans l'Université contre la religion, complot qui aurait pour but de réaliser le conseil donné par Voltaire, et qu'on retrouve encore, quoique en d'autres termes dans une des préfaces de l'histoire de Charles XII, et dans l'introduction du *Siècle de Louis XIV*, mis l'un et l'autre au nombre des livres classiques, comme nous l'avons déjà dit : « Ecrasez l'infâme! men-
» tez, mentez, il en restera toujours quelque chose.. Il est
» nécessaire de remettre souvent sous les yeux les usurpa-
» tions des papes, les scandaleuses discordes de leurs schis-
» mes, la démence des disputes de *controverse*, les persé-
» cutions, les guerres enfantées par cette démence et les
» horreurs qu'elles ont produites; de montrer le génie des
» Français presque toujours rétréci sous un gouvernement
» gothique, les nobles sans discipline, ne connaissant que

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XLIII, et *Catalogue*. Puis M. Lerminier : *De l'Influence de la Philosophie du XVIIIe siècle, sur la Législation du XIXe*. *Annales de Philosophie*, tome VII, p. 267.

(2) Libri : *Revue des Deux Mondes*, août 1842.

» la guerre et l'oisiveté, les ecclésiastiques vivant dans le » désordre et dans l'ignorance, et les peuples sans indus- » trie, croupissant dans leur misère, etc. » Mais en voilà assez pour les moqueries et les insultes directes; voyons comment l'Université insulte encore à la religion, en louant et exaltant tous les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise.

DEUXIÈME ARTICLE.

—

Le monopole universitaire loue et exalte tous les ennemis de la religion.

—

Blasphémer et calomnier la religion catholique, flétrir toutes les gloires de la France chrétienne, faire naître d'odieux et avilissants soupçons sur toutes les vertus sincères; tels furent la tactique du philosophisme et l'esprit des ouvrages de ses principaux chefs; tels sont aussi, nous venons de le voir, la tactique de l'Université et l'esprit des cours et des livres de ses premiers professeurs. Il est évident que familiarisée ainsi dès l'âge le plus tendre avec le mépris des choses saintes, ayant constamment sous les yeux toutes ces grandes figures historiques et religieuses, admiration ou vénération des âges, réduites par la calomnie aux misérables proportions de l'ambition, de l'égoïsme, de l'hypocrisie, de la cruauté et du libertinage, la jeunesse ne peut que prendre en dégôut (et ordinairement pour toujours) la religion tout entière, et secouant tout frein, toute contrainte, se précipiter librement dans les larges voies de tous les vices qui lui sont représentés comme le chemin universel. Cependant, rapetisser les grands noms de Constantin et de Charlemagne, ou prendre à deux mains aux profondeurs de son âme la boue que le vice y a entassée, pour la jeter à la face de Bossuet ou du pape n'a point été assez pour Voltaire. Au mépris de la religion et des hommes religieux, il a ajouté constamment l'éloge de tous les ennemis du Christianisme, depuis l'héré-

tique jusqu'à l'athée, depuis Mahomet jusqu'à Cromwel, jusqu'aux matérialistes Temple et Helvétius. Fidèle imitatrice, l'Université a suivi en tout son modèle, et depuis le paganisme jusqu'à Robespierre, depuis les gnostiques jusqu'aux saint-simoniens, il n'est pas de culte faux, de sectaire, d'hérétique, de persécuteur ou d'impie un peu célèbres que ses professeurs ne louent et n'exaltent à l'envi.

Ici encore nous serons forcés de nous borner à quelques passages seulement, en prévenant toutefois que nous pourrions indéfiniment les multiplier.

« C'est une tournure d'esprit, dit M. Lerminier, et une » habileté de discours familière dans tous les temps aux apo- » logistes du Christianisme, depuis saint Augustin jusqu'à » M. de Lamennais, de rabaisser le polythéisme. Mais sortons » de ces passions de circonstance pour nous élever à la vraie » justice de l'histoire, et nous verrons les sociétés païennes » riches et fortes par leurs doctrines (l'adoration de leurs » passions et des animaux les plus vils), leurs lois (force » brute et esclavage), et leurs vertus héroïques épanouies, » brillantes (l'orgueil et l'impudicité). Là l'humanité se déve- » loppait avec vigueur et beauté, elle composait, pour ainsi » dire, un groupe harmonieux et magnifique, dont l'œil ne » saurait se détacher : l'antiquité est la sculpture de l'histoire. » Là, dès que l'homme était reconnu grand, rien ne le con- » traignait à descendre. Il s'appuyait sur des qualités telle- » ment sensibles et puissantes, qu'elles le soutenaient contre » tout. Le mérite du paganisme est d'avoir dans l'homme » exalté la force. Nous aurions besoin aujourd'hui de quel- » ques vertus antiques et païennes, et dans la *refonte* qui se » prépare des opinions, des idées et des mœurs de l'humanité » (et dont MM. les universitaires prétendent bien, en vertu » du monopole, être les seuls *refondeurs*), les côtés vrais de » notre nature (c'est-à-dire, les passions matérielles et gros- » sières) qu'avait fortifiés la civilisation antique, et que le » Christianisme avait trop éclipsés, reparaîtront pour contri- » buer à la *matière première* et aux éléments d'une nouvelle » humanité. Il est donc inique de représenter les sociétés

» comme déchues et ravalées par l'empire du polythéisme. » Le Christianisme a servi l'humanité, mais il ne la constitue » pas. Avant sa venue, le monde vivait; il n'a pas commencé » l'histoire, pas plus qu'il ne la consommera (1). »

Cependant, malgré M. Lerminier et ses collègues en impiété, la religion chrétienne naquit le jour où naquirent les jours, et ne finira qu'avec eux; et ce sont les écrivains d'Athènes et de Rome, qui tous attestent que les temples du polythéisme étaient des écoles de libertinage, qui tous dénoncent également les prières impures que l'on y faisait, les offrandes que l'on y adressait aux dieux pour en obtenir les choses les plus honteuses. Il ne serait pas même impossible de trouver parmi les collègues de M. le professeur de législation, un rhéteur publiciste avouant à travers mille témoignages de ses prédilections panthéistiques, que le polythéisme n'était que «reli» gion immorale et mercenaire, impiété malfaisante, crédulité » sans suite, qui s'attachait à mille impostures bizarres, con» fusion de toutes les religions et de tous les vices, dégra» dation de l'esprit par l'esclavage, par la bassesse et l'oisi» veté.» Et si cela ne pouvait suffire, nous y ajouterions le tableau de l'influence du polythéisme sur l'administration sociale, laissé par Lactance, et trouvé vrai par M. Michelet » lui-même. «Tellement grande était devenue la multitude de » ceux qui recevaient, en comparaison du nombre de ceux » qui devaient payer, telle l'énormité des impôts, que les » forces manquaient aux laboureurs, les champs devenaient » déserts et les cultures se changeaient en forêts... Je ne sais » combien d'emplois et d'employés fondirent sur chaque » province, sur chaque ville, *magistri*, *rationales*, vicaires » des préfets. Tous ces gens-là ne connaissaient que con» damnations, proscriptions, exactions; exactions, non pas » fréquentes, mais perpétuelles, et dans les exactions d'into» lérables outrages... Mais la calamité publique, le deuil uni» versel, ce fut quand le fléau du cens ayant été lancé dans » les provinces et les villes, les censiteurs se répandirent

(1) M. Lerminier, *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 742.

» partout, bouleversèrent tout : vous auriez dit une invasion » ennemie, une ville prise d'assaut. On mesurait les champs » par mottes de terre, on comptait les arbres, les pieds de » vigne. On inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes. » On n'entendait que les fouets, les cris de la torture; l'es- » clave fidèle était torturé contre son maître, la femme con- » tre son mari, le fils contre son père; et, faute de témoignage, » on les torturait pour déposer contre eux-mêmes; et quand » ils cédaient, vaincus par la douleur, on écrivait ce qu'ils » n'avaient pas dit. Point d'excuse pour la vieillesse ou la » maladie : on apportait les malades, les infirmes; on ajoutait » des années aux enfants, on en ôtait aux vieillards. Tout » était plein de deuil et de consternation. Encore ne s'en » rapportait-on pas à ses premiers agents; on en envoyait » toujours d'autres pour trouver davantage, et les charges » doublaient toujours, ceux-ci ne trouvant rien, mais ajoutant » au hasard, pour ne pas paraître inutiles. Cependant les » animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en » payait pas moins l'impôt pour les morts (1). Une sorte de » guerre (ajoute Amien Marcellin), s'établit entre le fisc et » la population, entre la torture et l'obstination du silence. » Et toutes ces insultes et toutes ces vexations endurées par » des hommes libres, retombaient sur les esclaves, sur les » colons ou le cultivateur dépendant, dont l'état devenait » chaque jour plus voisin de l'esclavage », conclut à son tour M. Michelet (2).

M. Lerminier voudrait-il nous dire maintenant laquelle de ces diverses choses il regrette ou désire pour notre ordre social, tel que le font tous les jours le philosophisme et l'Université?

« Chassées d'Occident, les sciences s'étaient réfugiées à » Alexandrie. Le Christianisme apparaît, s'avance au milieu » des tortures et finit par escalader le trône. Au despotisme

(1) *Lactance : de mal. Persécut.*, chap. VII et XXIII.

(2) Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 100.

» et à la corruption des empereurs, succèdent le despotisme » et la corruption des moines. Le labarum qui a remplacé » l'aigle romaine ne sait plus avancer. Au lieu d'assiéger des » villes ennemies, on monte à l'assaut des temples païens, » dernier refuge de l'antique savoir. A cette époque la science » est ou païenne ou hérétique. » Et ailleurs: « Sous Théodose, » le fanatisme de Théophile, patriarche d'Alexandrie, » amena la destruction du temple de Sérapis, dernier asile » de la science païenne et la perte des plus précieux monu- » ments littéraires (1).» Or, cette époque où la science était ou payenne ou hérétique, l'époque de la destruction du temple de Sérapis, était celle des Damase, des Hilaire, des Athanase, des Basile, des Grégoire, des Amphiloque d'Icone, des Chrysostôme, des Ambroise, des Augustin, des Jérôme, des Epiphane, tous ignorants, ou païens et hérétiques, comme chacun sait. Quant à la destruction du temple de Sérapis, cet asile de la science et où périrent les plus précieux monuments littéraires, voici ce qu'en rapporte l'histoire contemporaine : « Dans une sédition contre les chré- » tiens, les païens d'Alexandrie s'étaient réfugiés dans ce » temple fort vaste, et construit sur une terrasse où l'on » n'arrivait que par plus de cent marches. De là, ils faisaient » des sorties imprévues, enlevaient ceux des chrétiens qu'ils » pouvaient surprendre, forçaient les lâches à sacrifier, cru- » cifiaient les autres, leur brisaient les jambes, les jetaient » demi-morts dans les égoûts destinés à recevoir les immon- » dices et le sang des victimes. Cependant le préfet d'Egypte, » à la tête de la force publique, étant parvenu à bloquer le » temple avec toutes ses avenues, envoya vers l'empereur » afin de recevoir ses ordres. Théodose ordonna d'abattre » l'idole et le temple, et d'épargner le sang des séditieux. Il » regardait comme autant de martyrs les chrétiens massacrés » en cette occasion, et ne voulait pas, en conséquence, qu'on

(1) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 70, 186 et 187.

» punit les auteurs de leur mort, qu'il espérait, d'ailleurs, » attirer au Christianisme par sa clémence.

» Mais c'était une persuasion enracinée dans l'esprit des » païens, que si la main d'un mortel touchait à l'idole du » grand Sérapis, le ciel et la terre se confondraient à l'ins- » tant, et que le monde rentrerait dans l'ancien chaos. Cette » idole représentait la figure d'un homme avec une grande » barbe et de longs cheveux, et d'une stature si gigantesque, » que de ses deux mains il touchait les deux murailles colla- » térales. Il portait sur sa tête un boisseau, ce qui a fait » croire qu'il figurait le patriarche Joseph, à qui les Egyp- » tiens avaient rendu après sa mort les honneurs divins, à » cause de l'abondance qu'il leur avait procurée au milieu de » la stérilité. Un soldat intrépide ayant donc pris une coignée » et l'ayant enfoncée de toute sa force dans la mâchoire du » Dieu redouté, tout le peuple jeta un cri d'alarmes; mais le » ciel et tous les éléments demeurèrent tranquilles. Le soldat » portant un second coup sur le genou de l'idole, elle tomba » et fut mise en pièces. Il sortit alors de sa tête une quantité » de rats, qui firent aussitôt succéder au respect de ses plus » timides adorateurs, le mépris, l'indignation, et une honte » extrême de leur longue crédulité. » (Les rats dont ce temple et sa statue étaient l'asyle, seraient-ils par hasard les sciences et les monuments littéraires dont a voulu parler l'illustre M. Libri? Peut-être, du moins, comme mythes ou symboles: car la plupart devaient se nourrir parfois d'hiéroglyphes et de papyrus.)

« Après l'idole, on s'attacha au temple: en le démolissant, » on trouva des croix gravées sur plusieurs pierres. Cette » figure signifiait la vie future chez les Egyptiens, qui se » convertirent en foule quand ils l'aperçurent. Comme c'était » encore parmi eux une tradition que leur religion prendrait » fin lorsque cette figure de la croix paraîtrait, les mieux » instruits, tels que leurs sacrificateurs et leurs devins, se » montrèrent les plus empressés à demander le baptême (1).

(1) Rufin : *Histoire*, p. 11, 23.

» La plupart des empereurs provinciaux, de ces tyrans, » comme on les appelait, furent de grands hommes... Les » plus coupables comme hommes, ne furent pas les plus » odieux. Souvent les provinces respiraient sous ces princes » cruels qui versaient à flots le sang des grands de Rome. » L'administration de Tibère fut sage et économe ; celle de » Claude, douce et indulgente. Néron, lui-même, fut re- » gretté du peuple, et pendant longtemps son tombeau était » toujours couronné de fleurs nouvelles. Il aimait le grand, » le prodigieux; il fit venir à Rome un sculpteur gaulois, » pour élever au pied du Capitole sa statue haute de cent » vingt pieds, cette statue qu'on voyait du Mont-Albano. » Ainsi, une main gauloise (sous la direction de Néron) don- » nait à l'art cet essor vers le gigantesque, cette ambition de » l'infini qui devait plus tard élancer les voûtes de nos cathé- » drales. Domitien rendait la justice avec assiduité et intelli- » gence; souvent il cassait les sentences des centumvirs » suspects d'être influencés par l'intrigue.

» Après l'époque philosophique et sophistique des Antonin, » la grande pensée de l'Orient, la pensée de César et d'An- » toine s'était réveillée; ce mauvais rêve qui jeta dans le dé- » lire tant d'empereurs, et Caligula, et Néron, et Commode; » tous possédés dans la vieillesse du monde, du jeune sou- » venir d'Alexandre et d'Hercule. Caligula, Commode, Cara- » calla, semblent s'être crus des incarnations de ces deux » héros. Cette idée, si ridicule au point de vue grec et occi- » dental, n'avait rien de surprenant pour les sujets orientaux » de l'empire, Egyptiens et Syriens. Si les empereurs deve- » naient dieux après leur mort, ils pouvaient fort bien l'être » de leur vivant (1). »

Ainsi, ces monstres, ces prodiges de débauche et de cruauté contre les chrétiens, dont toutes les traditions et tous les monuments historiques ne nous ont transmis les noms

(1) M, Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 87, 88, 89, 90 91 et 93.

que chargés de l'exécration de tous les âges, sont traités plus favorablement par les professeurs universitaires, que Charlemagne, François Ier, Louis XIV et nos plus grands rois. On les salue du titre de grands hommes !!!

« Près de Grégoire de Naziance et de Bazile, ces hommes » d'imagination vive et d'enthousiasme ardent, pour qui le » merveilleux et l'incompréhensible étaient devenus l'ordre » naturel et la réalité, passe souvent sans leur parler un jeune » homme à la démarche irrégulière et précipitée, au regard » brillant et plein de feu... Il porte le manteau philosophique; » mais la foule qui le suit annonce sa fortune, ou plutôt ses » périls; c'est le frère de l'un des Césars, c'est Julien qui, dé- » sarmant la jalouse haine de l'empereur Constance, est venu » dans Athènes pour étudier les lettres dans leur sanctuaire. » Il passe pour chrétien, et Constance lui a même fait prendre » le titre de *lecteur* dans une église; mais son amour d'Homère » est l'espérance des Grecs encore attachés à l'ancien culte. » On vante son génie, sa passion des sciences; on annonce de » lui de grandes choses, que semblent justifier son rang, ses » talents, sa jeunesse préservée par un merveilleux hasard » des cruautés de Constance. Devenu maître de l'empire, il » écrivait des satyres contre les chrétiens, ses sujets, et se » contenta pour principale persécution, de prohiber l'ensei- » gnement des lettres grecques parmi les chrétiens (1).

Cet éloge d'un apostat n'a rien de surprenant de la part de gens qui semblent avoir à cœur de lui ressembler. Comme lui, en effet, ne veulent-ils pas passer pour chrétiens, ne se font-ils pas non-seulement *lecteurs*, mais encore catéchistes, docteurs et faiseurs de docteurs, seuls catéchistes, seuls docteurs; et, en même temps, cette persécution principale de l'empereur impie, ne semblent-ils pas la renouveler en fermant les écoles catholiques et en faisant peser sur nous le monopole d'un enseignement sacrilége et anti-chrétien? Julien même alla-t-il aussi loin, et s'il fermait aux chrétiens les

(1) M. Villemain : *Mélanges de Littérature*, tome II, p. 148.

écoles publiques, ne les laissait-il pas libres d'en avoir au moins de particulières? Nous devons pourtant apprendre à M. le grand-maître que cette persécution, la plus tyrannique, la plus perfide, *la plus injuste*, *la principale*, comme il l'appelle, et contre laquelle réclamèrent avec éloquence les orateurs chrétiens, ne fut pas pourtant la seule; mais que plus d'une fois et en plus d'un lieu le sang des chrétiens coula par les ordres et sous les yeux de l'empereur apostat.

« Julien eut aussi des visions, dit à son tour M. Lerminier, » mais ces visions ne furent pas des visions comme celles de » Constantin, des visions de fanatiques et d'obscurants. Il » rêve qu'une vieille femme le salue dans un temple païen » où *il se rend en cachette* pour sacrifier à Mercure. C'est le » *génie de l'empire* qui pendant la nuit lui apparaît et vient » converser avec lui. Et ce génie de l'empire lui apprend qu'il » le destine à relever les autels des anciens dieux (1). »

Et de ces singulières superstitions non-seulement le professeur ne se moque pas, mais il en tire les plus belles espérances à l'avantage de Julien l'apostat, précisément parce qu'il est apostat; comme il avait déduit les plus sinistres prédictions, avec accompagnement d'injures, des visions du grand Constantin, précisément parce que le grand Constantin avait quitté les faux dieux pour le Dieu véritable.

Il n'est pas jusqu'à l'imposteur Apollonius, de Tyane, dont Dupin a prouvé la fausseté de l'histoire et les impostures, qui n'ait reçu d'un grand-maître universitaire un éloge qu'il pourrait comparer sous plus d'un rapport à celui qu'on a prétendu faire des Pères de l'Eglise : « Ce fut sur les bords » du Gange qu'Apollonius alla rajeunir les traditions de l'é- » cole pythagoricienne. Cet homme singulier, témoignage de » l'esprit à la fois novateur et superstitieux de son temps; cet » homme qui fut un moraliste sévère et un charlatan théur-

(1) Cours de 1837, leçon analysée par l'*Ami de la Religion*, tome LXXXXII, p. 315.

» gique, visita les brachmanes, et se vantait d'avoir puisé » dans leurs entretiens des leçons de sagesse et des secrets » magiques. Il avait trouvé dans l'Inde les rois soumis au sa- » cerdoce; et, de retour dans l'empire romain, il essaya de » dominer les âmes par les illusions d'une espèce d'illumi- » nisme, que soutenaient la pureté des mœurs et l'enthou- » siasme de la vertu (1). »

Porphyre lui-même, ce philosophe païen, si violent ennemi du Christianisme, « est le pieux Porphyre; il a, dans ses » attaques contre la religion chrétienne, la modération et » l'équité d'un homme profondément religieux (2). »

On accordera même aux druides les louanges qu'on a refusées au clergé catholique et à sa divine hiérarchie : « Les » auteurs grecs et romains, malgré tous leurs mépris pour » tout ce qui était barbare, ne parlaient qu'avec admiration » de la science et de la religion de ces prêtres gaulois. Ils » avaient soin de ne rien écrire, bien qu'ils se servissent de » l'alphabet grec dans quelques rares occasions. L'enseigne- » ment était seulement oral. Tout était formulé, selon la cou- » tume ancienne, dans une forme métrique. Tout était appris » par cœur, et il fallait environ vingt ans. C'était une ency- » clopédie complète, qui renfermait toutes les connaissances. » Les druides étaient les seuls théologiens, les seuls méde- » cins, les seuls astronomes, les seuls devins.

» Comme cet enseignement religieux ne devait pas être » révélé, les anciens eux-mêmes n'en connaissaient que des » parties détachées. Dans le peu que nous en savons, nous » pouvons voir que c'était un système plus complet et plus » savant que le polythéisme des Grecs et des Romains. Les » druides enseignaient que la matière et l'esprit sont éter- » nels, que l'univers est soumis à des changements de forme, » mais qu'il reste indestructible et inaltérable dans sa subs-

(1) M. Villemain : *Mélanges de Littérature*, tome II, p. 85.

(2) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 107.

» tance. » (Voilà le panthéisme gratuitement prêté aux druides contre les témoignages formels et de César et de Tacite.)

» Les druides formaient une seule association hiérarchique, » un ordre sacerdotal fortement organisé. Ce n'était point » pourtant une caste, comme dans l'Inde et en Egypte. Ils se » recrutaient dans tout le reste de la nation. Le mérite et l'é- » lection décidaient de tous les rangs. » (Les monuments de l'histoire montrent au contraire que le sacerdoce des druides proprement dits, se transmettait de père en fils, et que les filles elles-mêmes étaient prêtresses; et s'il en eût été autrement, comment l'enseignement religieux serait-il demeuré si longtemps un secret et un mystère ?) « Tout ce qui tou- » chait de près ou de loin à la religion, à la science, relevait » d'eux exclusivement. Les fonctions inférieures du sacer- » doce étaient exercées par le second ordre des druides. Les » bardes ou poètes formaient le troisième, la poésie étant à » leurs yeux un sacerdoce. Ainsi ils avaient discipliné la plus » volontaire et la plus indépendante des professions. Leurs » temples étaient placés dans les endroits les plus déserts et » les plus sauvages... C'était là que les druides consultaient » les entrailles des victimes humaines...,. Quelque fois on » offrait en sacrifice aux dieux un grand nombre de captifs » renfermés dans une immense idole de paille et d'osier, » que l'on faisait brûler sur l'autel. Des prêtresses ou prophé- » tesses prédisaient l'avenir en observant minutieusement de » quelle manière coulait le sang des malheureux qu'elles égor- » geaient : Du reste, ces sacrifices humains furent connus de » tous les peuples anciens, les Juifs exceptés. Plus d'une fois » les Romains, pour détourner les prédictions de la sibylle, » enterrèrent vivants dans le Forum un gaulois et une gau- » loise. Les Carthaginois et les autres villes puniques beau- » coup plus civilisés que les Gaulois, sacrifiaient continuel- » lement à Moloch des victimes humaines.....

» Les Romains, fort tolérants pour les superstitions, pour » les cultes, pour les dogmes de toute espèce, étaient *sans* » *pitié pour les hiérarchies sacerdotales, indépendantes et* » *exclusives qui pouvaient faire un état dans l'état.* Ils bri-

» sérent par la persécution l'organisation savante et redou a-
» ble des prêtres gaulois... » (C'est sans doute avec une intention voltairienne qu'on parle de l'opposition des Romains aux hiérarchies sacerdotales indépendantes. Celle des Juifs était plus forte que celle des Gaulois et pourtant l'histoire ne dit pas qu'ils aient rien entrepris contre elle.)

» Les druides périrent, mais l'opposition religieuse semble
» continuer de la part des classes populaire ; seulement elle
» a changé de forme et d'objet. Le Christianisme pénètre de
» bonne heure en Gaule, et y fait de rapides progrès, bien
» qu'une partie du peuple, là comme partout, la repousse
» d'abord avec horreur. (Et ailleurs ils disent que partout au
» contraire, le Christianisme n'était embrassé que par le bas
» peuple.) La persécution s'organise de suite avec autant de
» rigueur que contre les druides, et ne se relâche qu'à de
» rares intervalles. Lyon, la première capitale des Gaules
» romaines, fournit les premiers martyrs sur lesquels nous
» avons conservé des détails authentiques. Les fidèles de
» Lyon écrivirent à leurs frères d'Asie tous les détails de la
» *mystique victoire* (1). »

Quelle expression et quel rapprochement impie ! Et c'est à Lyon et dans l'intérieur des classes du collége qu'ont été enseignées de telles leçons; c'est le conseil royal qui les a approuvées lui-même pour la France entière; et celui qui trouve des paroles pour excuser les sacrifices humains des druides, est le même qui appelle, sous François Ier, fanatisme poussé jusqu'à la démence, la poursuite et la condamnation selon les lois des livres et des doctrines protestantes et subversives de tout ordre.

» Ce fut pour moi une grande émotion, lorsque j'entendis
» pour la première fois le chœur universel des peuples et des
» siècles. Le miracle devenait sensible. De ma petite exis-
» tence d'un moment, je voyais, je touchais, indigne, l'éter-
» nelle communion du genre humain... J'entendais avec ra-

(1) M. Monin : *Cours d'Histoire de France*, p. 8, 9, 10 et 17.

» vissement les voix multiples de l'Inde, il est vrai, aux-
» quelles la nature fait un trop puissant écho pour que le
» droit s'y distingue; voix variées à l'infini, quelquefois si
» basses, si douces, qu'on dirait un soupir des fleurs; sou-
» vent passionnées et profondes, comme gronde le tonnerre
» quand la bayadère éperdue tombe entre les bras du brah-
» mane, l'éclair tient lieu des flambleaux sacrés, la foudre
» bénit, la formule est dans l'orage.» (Et comme si ce n'était point assez pour l'imagination de ces impures images, le professeur a soin d'indiquer en note où l'on trouvera la description plus étendue de cette dernière scène, qu'il appelle admirable.)

» Contre ces bénédictions s'élèvent des malédictions du
» côté de la Judée. C'est l'Asie qui maudit l'Asie. Aigre et
» perçante est cette voix, cette trompette de Sinaï : L'écho
» n'est plus celui des grands fleuves, des forêts sacrées, des
» brillantes pagodes, mais les rochers mal vêtus de vignes,
» ou l'austérité du désert. »

» Rome (païenne) ne bénit, ni ne maudit : elle juge. La
« loi parle encore en oracles, mais ce sont les oracles de
» l'homme. Il faut voir le pontife du droit siégeant à son
» foyer, parmi les *imagines majorum*, près de ses dieux et
» *dieu* lui-même (1). » Ainsi, ce romain qui n'était tout-à-l'heure qu'un homme, trois lignes plus bas devient un dieu. Remarquons aussi ce qu'on voit dans presque tous les écrivains universitaires : l'Inde, image, selon eux, du panthéisme est toujours placée avant la Judée, dont la religion n'est jamais qu'une réforme des doctrines de l'Inde, qu'une invention toute humaine.

» La doctrine de l'Egypte forme, avec ses symboles, une
» science si riche, si immense, qu'on ne saurait encore se
» flatter de l'embrasser toute entière... Le système égyptien,
» loin de se rattacher au fétichisme de quelques populations
» barbares de l'Afrique, est au contraire l'une des plus belles

(1) M. Michelet : *Origines du Droit Français*, introduction, p. 106 et suivantes.

» branches de l'antique théosophie de l'Asie, dont nous » voyons deux autres rameaux dans les spéculations des » Indous et des Perses. C'est par ce caractère qu'il se re- » commandait à l'attention des théosophes du gnosticisme » qui se sont imposé la tâche de joindre aux croyances chré- » tiennes tout ce que la sagesse ancienne avait produit de » plus profond.

» Comme dans les systèmes de Zoroastre et des gnostiques » de la Syrie, l'être suprême des Egyptiens est un dieu » occulte et caché, c'est le père inconnu des autres doctri- » nes... Il est la source de toute force, il est celle de la puis- » sance royale sur la terre. Il réunit en général tous les attri- » buts que l'ancienne théosophie orientale découvrait dans » l'être suprême; il est la lumière, car il est le dieu-soleil; il » est invariable au milieu de tout ce qui est phénoménal dans » ses mondes; il ne crée rien, mais tout émane de lui. Lorsque » le moment de créer fut venu, l'Être suprême, qui *ne pouvait* » *opérer la création* directement, fit sortir de lui par sa voix, » ce qui rappelle le logos, un être femelle nommé Neith qui » devint la mère divine de toutes choses. Ce ne fut pourtant » pas un être différent de l'Être suprême; ce ne fut qu'un » déploiement de Dieu, qu'on peut comparer avec la pri- » mitive pensée, avec la femme-esprit. Son symbole de gé- » nération est le vautour (1).

» Le système de Zoroastre est le plus remarquable et le » plus célèbre de ceux que les Juifs rencontrèrent en Asie. » L'Être suprême y est qualifié de *temps sans bornes*, puis- » qu'on ne sait lui assigner aucune origine; il est tellement » enveloppé dans sa gloire, sa nature et ses attributs sont si » peu accessibles à l'intelligence humaine, qu'il ne peut être » pour elle que l'objet d'une silencieuse vénération. Le com- » mencement de la création se fit par émanation. La première » émanation de l'éternel fut la lumière primitive, et de cette » lumière sortit le roi de lumière Ormuzd. Au moyen de la

(1) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, tome II, p. 7, 8 et 11.

» parole Ormuzd créa le monde pur. Il en est le conservateur » et le juge ; il est un être saint et céleste ; il est l'intelligence » et la science. Le second, né de l'éternel fut Ahriman, émané » aussi de la lumière primitive, mais ambitieux et plein d'or- » gueil..., etc. Ces doctrines offraient aux Juifs des analogies » qui ne manquèrent pas de les conduire *aux emprunts les* » *plus patents*. Les pharisiens y prirent leur lutte constante » entre l'empire du bien et celui du mal. Comme les Perses, » ils attribuaient le mal et la chute de l'homme aux démons » et à leur chef, et comme eux ils admettaient une protection » spéciale des bons par les agents inférieurs ou les anges de » Jéhova. Leur doctrine sur ce sujet était beaucoup plus ri- » che que celle des saints codes, et la source à laquelle ils » l'avaient puisée est trop en évidence pour qu'il soit besoin » de la rechercher.

» Il paraîtrait même que le sadducéisme ne fut dans l'ori- » gine qu'une opposition essentiellement judaïque contre les » enseignements étrangers adoptés par les Pharisiens. Quant » aux Esséniens et aux Thérapeutes, leurs méditations et leurs » pratiques morales partaient presque toutes du principe zo- » roastrien : qu'il faut dégager l'âme des entraves et des in- » fluences de la matière, ce qui les entraînait dans des absti- » nences et des macérations entièrement opposées aux an- » ciennes idées hébraïques. En général, la vie et les mœurs » de ces associations mystiques semblent être l'image de ce » que le *Zend-Avesta* prescrit aux fidèles adorateurs d'Or- » muzd, et quelques-unes de leurs observances ne s'expli- » quent que par lui... En sorte que les Juifs dont les institutions » religieuses présentent dès leur origine des affinités si remar- » quables avec celles de l'Égypte, ont dû connaître surtout » celles de Zoroastre (1). »

La haine des hommes de l'Université pour la vraie religion, ne recule pas, on le voit ici clairement, même devant l'ab-

(1) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*, tome I, p. 76, 77, 78, 90 et suivantes.

surde. Quoi ! la religion des Juifs, les institutions mosaïques, la Genèse et les autres livres de l'Ancien Testament, que Juifs, Chrétiens, Catholiques et Protestants, reconnaissent également comme saints et inspirés, renferment des emprunts patents faits aux Indiens, à l'Egypte, à la Perse, aux doctrines du Zend-Avesta ? Mais la Genèse n'est-elle pas, de l'avis de tous ceux qui savent quelque chose en histoire et en monuments historiques, le premier et le plus ancien des livres ? Comment a-t-elle donc pu faire aux autres des emprunts patents sur la chute de l'homme et sur les anges surtout, dont il y est parlé en termes si clairs et si précis ? N'est-ce pas au contraire tous les autres qui ont emprunté à la Genèse et aux autres livres saints et qui ont altéré et défiguré ce qu'ils en tiraient, en l'interprétant mal et en y mêlant toutes les fables et toutes les rêveries d'une imagination flétrie et matérialisée par les passions les plus basses. Cette fable égyptienne de *Neith*, par exemple, cet esprit générateur dont le vautour ou l'épervier sont l'emblême ; toutes celles du même genre qu'on retrouve chez les Indiens, chez les Perses, etc, et dont les savants professeurs de l'Université font tant de bruit, qu'est-ce autre chose que l'altération des premiers versets de la Genèse et du *Spiritus Dei ferebatur super aquas*, ou comme parle aussi l'Hébreu, *Circumvolitabat super faciem aquarum*, ou encore : *Incubabat, alas expandens super aquas* ; ce que les Egyptiens avaient traduit hiéroglyphiquement par l'épervier ou le vautour, oiseau qui vole en tournoyant dans les airs, et choisi par eux en conséquence pour l'emblême de l'esprit générateur qui volait, en tournant, sur la face des eaux ; puis par le bélier, placé au-dessous, symbole du fort, de Dieu, et enfin par quatre têtes du serpent (emblême des eaux chez tous les peuples de l'Orient), qui étaient placées sous les quatre pattes du bélier; ce qui formait exactement la phrase de la Genèse, *Spiritus*, l'esprit, *Dei*, du fort, de Dieu, *ferebatur*, était porté, *super faciem aquarum* , sur la surface des eaux pour les féconder et en tirer le monde ? De là encore, la fable indienne de l'œuf que couvait l'oiseau de Dieu, etc. Ainsi du verset suivant : *Dixitque Deus : fiat lux et facta est lux*,

mal traduit, mal interprété, sont sortis la plupart des systèmes et des fables des Perses. Un homme, du reste, à fortes et patientes études, esprit droit et ferme, s'occupe maintenant, nous assure-t-on, d'un travail, à ce point de vue, qui sera immense et fera pâlir plus d'un savant de la force de M. Matter. Ce pauvre M. Matter, dans son béat amour et sa niaise admiration pour le *Zend-Avesta* et les Perses, a oublié sans doute que le grand-maître de l'Université, Voltaire, a dit en parlant de ce livre et de Zoroastre son auteur : « C'est un fatras abo» minable dont on ne peut lire deux pages sans avoir pitié de » la nature humaine. L'auteur est un fou dangereux. Nostra» damus et le médecin des urines sont des gens raisonnables » en comparaison de cet énergumène. » Il ne sait pas non plus que c'est un savant académicien de l'Académie des inscriptions et belles lettres qui a dit dans un mémoire sur *l'Origine des lois* : « Nous ne pouvons méconnaître entre quel» ques-unes des fictions de la mythologie et certains traits con» servés dans la Genèse, un rapport assez sensible.... Toutes » les sectes du paganisme ne sont, à le bien prendre, que des » hérésies de la religion primitive... En vain l'incrédulité pré» tendrait faire revivre ces obscures chimères enfantées par » l'orgueil et l'ignorance. Tous les fragments des annales du » monde, réunis avec soin et discutés de bonne foi, concou» rent à faire regarder la *Genèse* comme le plus authentique » des anciens monuments, etc (1). »

Solon, Lycurgue, Arius, d'impurs gnostiques, Mahomet, sont aussi, dans l'enseignement universitaire, de grands hommes, les hommes vraiment inspirés, les véritables législateurs, les hommes vertueux, les seuls savants, héritiers de toutes les grandes doctrines de l'Orient et du monde, qu'on fera admirer à la jeunesse depuis la sixième jusqu'au cours de *calcul des probabilités*.

« Solon aux vertus du sage joignait les qualités du guer» rier. (La preuve, c'est que sur point de faire banqueroute,

(1) M. Joguet : *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome IX, p. 1, et *Origine des Lois*.

il se fit commerçant) « Ses voyages lui donnèrent dans le » *commerce* le moyen de réparer sa fortune, et les connais- » sances qu'il en rapporta lui assurèrent un rang parmi les » sept sages de la Grèce. Ces hommes illustres ne se livraient » point aux recherches souvent trompeuses de la philosophie » spéculative, mais embrassaient dans toutes *ses* parties la » science de la morale et celle de la politique, alors inséparables. Epiménide-le-Phestien, était un saint homme, religieux, » et *savant dans les choses célestes* par *inspiration* et *révélation* » *divines*. Etant donc venu à Athènes et y ayant contracté » amitié avec Solon, il lui aida beaucoup et lui prépara le che- » min à établir ses lois, en ordonnant certains sacrifices qu'il » voulait que l'on fît incontinent après les obsèques d'un tré- » passé ; mais ce qui est encore plus que tout cela, en accoutu- » mant la ville à sainteté et à dévotion par continuels sacrifices » de propitiation, par prières aux dieux, purgations, of- » frandes et fondations, il rendit petit à petit les cœurs des » hommes plus souples pour obéir à justice, et plus traitables » pour conduire à union et concorde. » (Ce morceau est du vieux Plutarque. Il n'est rapporté là et rapproché de ce qui suit que pour donner une leçon d'impiété aux écoliers de sixième et mettre une contradiction de plus dans leurs jeunes têtes.)

« Mais les bienfaits d'Epiménide furent presque bornés à » son séjour à Athènes. Il ne s'adressait qu'à *l'imagination*, » (Il recommandait la prière pour les morts et les pratiques d'un culte religieux;) « et ne fit qu'une impression passagère. » Solon était celui qui devait mettre enfin un terme aux dé- » chirements intérieurs par une constitution sage, complète, » protectrice des *intérêts de tous*... Elle déplut en effet, dit- » on un peu plus bas, aux pauvres, en refusant le partage des » terres ; aux riches, en proclamant l'abolition des dettes, et » en mettant, à l'avenir, sous la sauve-garde des lois la liberté » des débiteurs ; à tout le monde, en punissant, par une de » ses lois les plus admirables, les citoyens qui dans un temps » de trouble ne se déclaraient pour aucun parti, et en con- » damnant à mort celui qui était convaincu d'avoir aspiré à

» l'autorité souveraine. Aussi à peine le grand législateur » était-il allé interroger la sagesse chez les prêtres égyptiens » et peut-être lui-même en donner des leçons aux rois, que » les séditions et les guerres civiles éclatèrent de toute part, » et qu'il fallut que le tyran, son cousin Pisistrate, y rétablît » l'ordre en usurpant le pouvoir. Par son admirable consti- » tution, il faisait pourtant nager les enfants, » nous dit-on ensuite ; » après quoi, lisant et apprenant par cœur les leçons » et les exemples des poètes, ils se disposaient aux études » les plus sévères de l'éloquence et de la philosophie, sans » compter la musique, la géométrie et le dessin, qui *parais- » sent être entrés par la suite* dans le plan d'une éducation » libérale (1) ! »

« Lycurgue est l'Homère de la politique : un grand nom » environné de gloire et d'obscurité. Le poète et le législa- » teur sont frères (n'est-ce pas touchant ?) Tous deux appar- » tiennent à l'âge héroïque (c'est-à-dire de la fable), par le » génie, sinon par l'ordre des temps. (N'est-ce pas admira- » ble ?) Ajoutons, pour dernier trait de ressemblance, que si » les chants d'Homère n'ont été déposés que dans la mé- » moire des hommes, Lycurgue, sans rien écrire, se contenta » de graver ses lois dans le cœur des Spartiates. » (Ce cœur n'est-il pas monumental comme un ossement antédiluvien ?)

» Il dirigea d'abord sa route vers l'île de Crète, célèbre » encore par les lois de Minos, quoique bien déchue de son » ancienne splendeur depuis la guerre de Troie. A la con- » naissance de cette constitution, dont le spectacle avait déjà » inspiré Thésée, (grandiose illusion !) il joignit le *commerce » des sages et des artistes.* Le poète lyrique Thalès, qui joi- » gnait les vertus et les connaissances les plus profondes aux » talents les plus agréables, devint son ami et le confident de » de ses pensées. Lycurgue l'envoya comme un précurseur à

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire Universelle.* Cours de sixième, quatrième cahier, p. 102, 103, 107, 109 et suivantes.

» Sparte pour préparer les esprits par la gravité et la douceur » de ses chants. L'Egypte, les royaumes florissants de l'Asie, » *peut-être* les régions les plus éloignées de l'Inde, furent en- » suite le théâtre de ses observations.

» La découverte des poèmes d'Homère fut le plus grand » événement de ses voyages, celui qui décida de sa vie et du » caractère de ses institutions. Il y eut une sorte de commu- » nion intime entre l'âme du chantre d'Achille et celle du lé- » gislateur de Sparte. (C'est vraiment merveilleux!) Le voile » poétique ne l'empêchait pas de découvrir les vérités de » la raison universelle solidement empreintes dans ces poè- » mes.

» Lycurgue se détermina à imiter la beauté simple de cet » illustre modèle; et afin que la constitution de Sparte pût y » acquérir un degré de permanence et de stabilité, dont le » régime de la *police héroïque* n'avait pas joui, il résolut d'évi- » ter les *écueils* sur lesquels ce *régime* avait fait *naufrage*, » d'éteindre l'ambition des conquêtes éloignées ou étendues, » d'égaliser les fortunes, de détruire les effets du luxe et de » l'opulence jusque dans leurs causes; en un mot, d'arrêter » les progrès de tout ce qui s'appelle raffinement, et qui pa- » raissait aux yeux de ce législateur clairvoyant, la corruption » de la société humaine. » (Et on crie contre la morale évan- gélique, comme étant contraire au luxe et au progrès qu'il amène.) « Un tel plan n'était pas l'ouvrage *d'un homme ordi-* » *naire*, et pour l'exécuter, il fallait un courage et une persé- » vérance rares, exercés surtout par la méditation et le désir » constant d'être utile aux hommes.

» Lycurgue sentit que pour enchaîner les passions et chan- » ger les bases de la société, il lui fallait une *force plus qu'hu-* » *maine.* » (Il y a rapide gradation. Cinq lignes plus haut, il fallait un homme extraordinaire, maintenant il faut plus qu'un homme, un Dieu sans doute.) « A cette époque, les » oracles dirigés par la science et la piété (c'est-à-dire l'im- » posture), se montraient fidèles à la mission généreuse de » faciliter les progrès de la civilisation sur tous les points de » la Grèce. Celui de Delphes appela Lycurgue : l'ami des dieux,

» et lui annonça qu'il formerait la constitution la plus parfaite » qui eut encore gouverné les hommes. Le réformateur ne » cessa d'entretenir des rapports étroits avec la pythie, qui » lui promit en toute occasion l'appui du ciel. Il ne négligea » point cette *précaution salutaire*, (d'abuser de la superstition » de ces peuples pour les tromper), et ses lois, successive- » ment approuvées par l'oracle, rappellent les communica- » tions fréquentes de Mahomet, cet *autre grand législateur*, » avec l'ange Gabriel, dont les réponses recueillies ensuite, » formèrent le *Coran*, le livre sacré de l'islamisme. » (Est-il possible d'abuser avec plus d'impiété de l'autorité tyrannique que donne sur l'enfance et la jeunesse un monopole inconstitutionnel !)

Malgré ce secours et ce pouvoir divin, « Lycurgue, » dit-on, « ne trouva point assez de ressources dans son génie, pour » oser porter la main à la plaie sociale des esclaves ou ilotes, » ou race déshéritée, dont le sort est fixé par la conquête. » (C'est ainsi que les appelle le savant professeur.) Ils te- » naient à ferme les terres des Spartiates. Plusieurs exer- » çaient les arts mécaniques avec succès. Plus tard, on les » employa dans la marine et dans l'armée. Malgré ces avan- » tages apparents, leur sort n'en était pas moins misérable. » Une casaque, un bonnet de peau, un traitement rigoureux, » des décrets de mort portés contre eux pour des fautes légè- » res, ou sur de simples soupçons, leur faisaient cruellement » sentir leur dégradation. »

Et voilà ce que des hommes, qui ne trouvent point d'injures assez fortes contre le peuple Juif, et nos sociétés, et nos rois du moyen-âge, appellent une admirable constitution, le plus bel édifice politique de l'antiquité ! Quoi donc ! n'appuierait-on si longuement dans l'Université sur les éloges de Lycurgue et de sa législation, que pour nous en préparer une semblable ; et le monopole universitaire qui tend à faire des ilotes des catholiques et de quiconque croit sincèrement à une religion, serait-il un commencement d'exécution? Qui sait ! Mais continuons l'analyse de la *grande constitution* telle que l'Université la donne, à travers un concert de louanges, à l'enfance et à la jeunesse qui fréquentent ses classes et ses cours.

« L'ordre des grands avait acquis trop d'influence pour que » le législateur ne lui accordât pas une attention particulière : » au lieu d'engager avec lui un combat funeste, Lycurgue » aima mieux l'associer à ses desseins. Il forma, de vingt-huit » d'entre eux, un sénat présidé par un roi, dont le suffrage » était compté pour deux ; ce sénat discutait librement toutes » les matières de gouvernement et d'administration, qui » étaient ensuite portées devant le peuple pour y être accep- » tées ou rejetées purement et simplement, sans aucune *alté-* » *ration.* Le sénat était aussi un tribunal judiciaire. Il pro- » nonçait sur toutes les questions où la vie et la fortune des » Spartiates étaient intéressées. Réunis au corps des Ephores, » *il jugeait les rois* accusés de trahison. Il y avait ensuite des » assemblées particulières, où tout citoyen âgé de trente ans » avait droit de prendre la parole, attendu, dit le professeur, » qu'à Sparte l'éloquence était encore la vertu. (Certes, quel » relief pour les professeurs de rhétorique.)... Puis venait le » droit d'aînesse, cet épouvantail de l'égalité dans les temps » modernes, et qui devient entre les mains de Lycurgue un » des plus fermes remparts de cette même égalité. »

Et le professeur en rapporte de délicieuses raisons que voici : « D'abord, tout enfant né avec une constitution vicieuse était *exempté de vivre*, ce qui commençait par ne pas mal déblayer le terrain, attendu que les enfants en naissant étaient remis entre les mains d'une nourrice qui, au lieu de les laver avec de l'eau, employait des lotions de vin, qui occasionnaient, dit-il, des accidents funestes dans les tempéraments faibles, et c'était sur cette épreuve que la sentence était prononcée. Puis, ajoute-t-on, les guerres fréquentes détruisaient un grand nombre de ceux qui survivaient à l'épreuve ; les autres enfin allaient au loin fonder des colonies. » Si maintenant les cadets et les puinés ne sont pas contents de la constitution de Lycurgue, ils sont bien difficiles.

Mais ce qui tient le plus de place dans les éloges que fait l'Université de la constitution de Lycurgue, c'est l'éducation. « Un Spartiate ne devait connaître d'autre science que celle » de la guerre et du gouvernement. L'agriculture et les arts

» mécaniques étaient abandonnés aux ilotes.... L'éducation » commence avec la vie. Les lois ordonnent qu'elle soit publi- » que et commune à tous. Quand une femme a déclaré sa » grossesse, on suspend dans son appartement des portraits » où brillent la jeunesse et la beauté, tels que ceux d'Apol- » lon, de Narcisse, d'Hyacinthe, de Castor, de Pollux. » (Ainsi la vue du mari ne suffisait pas, quoi qu'il dût être, selon l'analyse universitaire, d'une beauté mâle, d'une taille avantageuse, d'une santé brillante.) « A peine l'enfant a-t-il reçu le jour et » passé par la lotion de vin qu'il est posé (quand toutefois il » n'a pas été exempté de la vie) sur un bouclier, et l'on place » auprès de cette espèce de berceau une lance, afin que ses » premiers regards se familiarisent avec cette arme.

» On ne doit ni s'émouvoir à la vue des pleurs que lui ar- » rache la nature, ni les faire couler à plaisir ; il faut que la » naissance de l'enfant ne soit, pas plus que la mort du vieil- » lard, une occasion d'amollir les cœurs. A l'âge de sept ans » finit l'éducation domestique. » (Le professeur oublie qu'il a dit plus haut que l'éducation était publique et commune à tous, et qu'elle commençait avec la vie.) « Alors on demande » au père s'il veut que son enfant soit élevé suivant les lois ; » s'il refuse, il est lui-même privé des droits de citoyen. » (Absolument comme chez nous en 93, sous les grands législateurs Robespierre et Danton; maintenant c'est sur les enfants eux-mêmes que la peine retombe.) « S'il y consent, » l'enfant est mis entre les mains de la république, et confié » à l'homme respectable placé à la tête des enfants. Cet » homme les distribue en différentes classes, à chacune des- » quelles préside un chef distingué par sa sagesse et son cou- » rage (comme à la mutuelle ou à la Lancastre). Ils doivent se » soumettre sans murmurer aux ordres qu'ils en reçoivent, aux » châtiments qu'il leur impose et qui leur sont infligés par des » jeunes gens armés de fouets et parvenus à l'âge de puberté. » (Eh! quoi donc, cet usage du fouet dont le chansonnier de l'Université gratifie si poétiquement les jésuites, vient de la grande constitution de Lycurgue, et c'est l'Université qui en fait l'éloge!)

« La peine devient de jour en jour plus sévère. On les dé-
» pouille de leurs cheveux « (c'est-à-dire qu'on les rase comme
des galériens, et pour cause) » ; ils marchent sans bas et sans
» souliers (c'est poétique) : pour les accoutumer à la rigueur
» des saisons, on les fait quelquefois combattre tout nus « (c'est
tout-à-fait moral). » A l'âge de 12 ans « (leurs combats précé-
dents étaient à coups de poings, selon toute apparence), » ils
» quittent la tunique (comme de vrais *descamisados*), et ne se
» couvrent plus que d'un simple manteau qui doit durer toute
» une année. Chaque troupe couche ensemble sur des lits de
» roseaux qui croissent dans l'Eurotas (pas ailleurs), et qu'ils
» arrachent sans le secours du fer. Chaque division de jeunes
» gens est commandée par un chef de leur âge, appelé Irène;
» c'est lui qui préside à table, qui ordonne aux uns de chanter,
» aux autres de répondre sur une question de politique ou de
» morale. Presque toute la journée se passe en gymnase et
» dans des exercices et des travaux de toute espèce. Quand
» une génération touchait à l'âge viril, les Ephores choisis-
» saient dans son sein trois jeunes gens d'un mérite supé-
» rieur, à chacun desquels on permettait de choisir à son tour
» une centaine de ses compagnons destinés à servir dans la
» cavalerie. Rarement se rencontraient-ils dans les rues ou
» sur les chemins sans découvrir leur animosité par les repro-
» ches dont ils se chargeaient et qui quelquefois étaient suivis
» de coups. On voit par là, ajoute le professeur, que le sys-
» tème d'éducation développé dans l'*Emile* « (et qui a fait en
quelques années plus de bossus et de sourds dans les famil-
les de niais qui ont voulu le suivre, qu'il n'en paraissait en
plusieurs siècles sous le régime gothique), » n'était que l'imi-
» tation d'une réalité historique, qui offre un grand nombre
» de rapprochements entre le génie de Lycurgue et le génie
» de Rousseau (plus qu'humains l'un et l'autre).

» Nous omettions la restauration des droits naturels de la
» femme que les autres législations de l'antiquité » (les Juifs
et les Romains, sans doute), » condamnaient à un esclavage
» plus ou moins rigoureux. Or, voici en quoi consistaient
» ces droits, quant à l'éducation au moins, selon l'abbé Bar-

» thelemy d'universitaire mémoire, et dont le professeur » rapporte ici, pour les enfants de sixième, le passage sui- » vant :

» Les filles de Sparte ne sont point élevées comme celles » d'Athènes; on ne leur prescrit point de se tenir renfermées, » de filer la laine, de s'abstenir du vin, et d'une nourriture » trop forte; mais on leur apprend à danser, à chanter, à » lutter entre elles, à courir légèrement sur le sable, à lancer » avec force le palet ou le javelot, à faire tous les exercices » sans voile et demi nues, en présence des rois, des magis- » trats et de tous les citoyens, sans en excepter même les » jeunes garçons qu'elles excitent à la gloire, soit par les » éloges flatteurs, soit par des ironies piquantes (1)... »

De toutes ces belles choses : lois, constitution, éducation, voilà ce qui résulta, exactement extrait, mais en abrégé du livre classique que nous avons sous les yeux. Dès les premières guerres, les Spartiates furent battus par les *Femmes des Tégéates* ; ensuite et presque toujours par les Messéniens ou d'autres voisins pendant près d'un siècle, si bien que durant une de ces expéditions, le sénat des vingt-huit vieillards, « craignant le manque de population, rappela les jeunes hom- » mes pour donner de nouveaux habitants à la ville. Les fruits » de ces mariages (qui n'en étaient pas) fortuits et illégitimes, » s'appelèrent Parthéniens (c'est-à-dire enfantés hors ma- » riage). Privés de patrimoine, ils voulurent sortir de cette » condition précaire par une révolte.

» La conspiration fut découverte, mais on les laissa partir, » pour aller fonder une colonie où ils purent (2). »

Voilà, pères de famille, les admirables, les sublimes modèles que l'Université exalte au-dessus des lois et des mœurs de tous les peuples du monde : Juifs, chrétiens, moyen-âge surtout;

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle,* cours de sixième, quatrième cahier, p. 62, 78 et suivantes.

(2) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, cours de sixième, quatrième cahier, p. 82 et suivantes.

ce à quoi elle ne peut dignement comparer que le *Koran de Mahomet, cet autre grand législateur*, que nous entendrons bientôt nommer le rénovateur de l'Orient. Voilà les immorales et impies leçons dont on gorge vos enfants, depuis la sixième jusqu'au cours de législations comparées ! Et puis, qu'on ose démentir M. Villemain et prétendre que l'enseignement dans l'intérieur des colléges n'est pas religieux, de la religion au moins de Lycurgue ! Nous devons pourtant ajouter comme décharge, et sauf le respect dû au Conseil royal de l'instruction publique, qu'après avoir lu un grand nombre de Cours d'histoires anciens et modernes, pour l'enfance et la jeunesse, nous n'en avons jamais rencontré, même chez les jésuites, d'une érudition plus mal digérée, d'aussi légèrement pensés et d'aussi lourdement écrits ; d'une science aussi plate et aussi obscure, d'aussi ridiculement au-dessus de la portée des enfants que les cours de M. Burette ; et nous tenons pour certain que l'obligation de les étudier de mémoire, ou autrement, doit être pour les pauvres écoliers de sixième une tâche plus rude que toutes les épreuves de l'éducation lacédémonienne, à part pourtant celle qui exempte de vivre. Passons aux gnostiques.

« Le gnosticisme est peut-être le système le plus original » de tous ceux qu'a produits l'ancien monde ; il en est du » moins le plus riche. Ce qui en forme l'esprit, ce qui domine » dans ses idées, diffère de l'esprit de toute autre doctrine, » précisément parce qu'il est né d'un besoin tout particulier. » (Et un peu plus bas le savant professeur emploiera cent cinquante pages et trente autres dans le second volume, pour prouver que le gnosticisme n'est qu'un éclectisme composé de toutes les autres religions). « Il naquit d'une ardeur d'esprit immodé- » rée, de franchir enfin les bornes du monde sensible... évitant » d'un côté ce que la mythologie avait d'anti-philosophique ; » d'un autre, ce que la philosophie avait d'anti-dogmatique. » (Comme si la philosophie universitaire n'était pas en tout et partout anti-dogmatique.) « Elle prit quelques-unes des » croyances les plus fortes du Christianisme, et créa dans cinq » ou six articles fondamentaux, un système, ou plutôt des

» systèmes qui, s'étendant sur l'ensemble de ce que peut em-
» brasser l'esprit humain, présentent une série de dogmes
» dont l'enchaînement est remarquable au plus haut point:
» Émanation du sein de Dieu de tous les êtres spirituels, dé-
» génération progressive de ces émanations, rédemption et
» retour vers la pureté du Créateur, l'établissement de la
» primitive harmonie de tous les êtres, vie heureuse et vrai-
» ment divine de tous dans le sein même de Dieu.

» La hauteur à laquelle se place le gnosticisme, lui permet
» peu le raisonnement qui caractérise le génie de l'Occident.
» C'est plutôt le génie de l'Orient avec ses contemplations,
« ses irradiations et ses intuitions, qui parle dans ses doc-
» trines. Son langage est plein d'images, si plein qu'il en
» porte tous les inconvénients, et que dans les temps postér-
» rieurs, il pose comme dogme ce qui, dans l'origine, n'avait
» été qu'une sorte d'allégorie. C'est là en général la destinée
» des systèmes originaires de l'Asie et de l'Afrique » (Par conséquent de l'Ancien et du Nouveau Testament et de la religion véritable, que l'auteur appelle également partout *système* et qui est ici confondue avec toutes les sectes. C'est aussi, comme nous avons vu déjà, le langage des Cousin, des Jouffroy, etc).

« Au reste rien n'est plus séduisant que le gnosticisme ; il
» n'est arrêté par aucune difficulté ; il méprise la philosophie
» vulgaire beaucoup plus qu'il n'en est dédaigné. En effet, il
» explique non-seulement les choses telles qu'elles sont, mais
» encore la manière dont elles se sont faites : ou plutôt il n'ex-
» plique pas les choses, il les montre et la nature vient en
» quelque sorte à son secours... Le gnosticisme est donc une
» doctrine aussi originale que féconde. Il est le produit des
» idées, des tendances et des besoins de son temps. C'est ce
» qui explique le nombre prodigieux de ses partisans et la ri-
» chesse de ses branches. Né dans une époque où l'esprit hu-
» main était plus avide de croyances qu'il ne l'avait jamais
» été » (C'est-à-dire à la naissance même du christianisme, comme le professeur l'affirme, époque au contraire où, selon toutes les histoires, le scepticisme et l'indifférence semblaient

dominer partout avec le matérialisme), « offrant à la fois les » croyances les plus fortes et les plus riches, de tous les sys- » têmes, comment n'aurait-il pas eu de nombreux suffrages? » Les gnostiques bientôt furent si puissants, si multipliés, » qu'ils menacèrent d'envahir la Société chrétienne toute en- » tière; et plus ils avaient d'enthousiasme et de science, plus » il leur fut facile d'entraîner les esprits simples, et de com- » battre ceux qui ne l'étaient pas. S'ils ont succombé néan- » moins sous les coups d'une doctrine plus fortement consti- » tuée et disons aussi plus puissamment protégée que la leur » (sans doute par les Néron, par les Dioclétien et par les Empereurs, la plupart schismatiques, du Bas-Empire), « ce n'a » été qu'après une lutte de six siècles, et non sans avoir » laissé des traces remarquables long-temps après eux. Le » gnosticisme n'est mort réellement qu'au quinzième siècle » de notre ère (1). » (Avec les Albigeois sans doute laissant leur héritage aux Hussites d'abord, puis aux protestants méthodistes, puis aux philosophes matérialistes du XVIIIe siècle, et enfin à l'Université). « Car, » dit ailleurs le professeur-inspecteur que nous analysons, « l'âme, ou l'idée mère, qui » anime tout ce système et qui perce plus ou moins dans toutes » les écoles de la gnose... C'est le panthéisme (2). »

L'illustre professeur entreprend ensuite l'apologie des chefs principaux du gnosticisme, de ceux qu'il place à la tête de ces *Sages*, comme il les appelle ; et en exposant leurs doctrines il trouve constamment le moyen de les louer, ou s'il les corrige quelquefois, ce n'est qu'avec une extrême bienveillance. Le gnosticisme étant de toutes les sectes la plus dépravée, il importe à notre but de faire connaître, quelque longs qu'ils soient, les jugements que porte sur ceux qui en furent l'âme,

(1) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*, tome I, p. 17 et suivantes, jusqu'à 22.

(2) M. Matter : *Histoire de l'Eglise Chrétienne*, qu'il serait plus juste d'appeler : la satyre calomnieuse du Christianisme, ou l'apologie de toutes les hérésies, tome I, p. 174.

un homme aussi haut placé dans les faveurs et l'influence universitaire que l'est M. l'inspecteur Matter.

Le premier chef du gnosticisme après Euphrate, dont il déclare ne connaître que le nom, fut, dit-il, « Simon-le-Magi» cien, que l'on bannit depuis quelque temps du Christianisme, » et dont on fait le plus astucieux et le plus méchant des » hommes quoiqu'il ne se montrât pas tel aux apôtres, qui le » traitèrent avec beaucoup plus d'indulgence. Car, lorsque » saint Pierre lui refusa ses trésors avec une sorte d'impré» cation, *qui ne fut que l'effet de sa vivacité*, Simon répondit » avec une modération qui constatait en même temps sa bonne » foi et sa déférence pour les apôtres : « Priez Dieu pour moi, » afin qu'il ne m'arrive aucun de ces maux dont vous parlez. » » C'est là le langage d'un *enthousiaste*, ce n'est pas celui d'un » imposteur.

» Simon était en effet un enthousiaste philosophe et non pas » un imposteur politique. Avec cet esprit de syncrétisme qui » caractérise cette époque, il s'attacha à quelques-unes des » idées chrétiennes, tout en se plaçant *hors de la société qui » les professait. Habitué* à trouver des vérités partout et la » vérité nulle part » (absolument comme MM. Cousin, Guizot, Jouffroy, Michelet, Damiron, etc, etc.), « *celles* qu'il entrevit » dans les enseignements apostoliques excitèrent dans son » âme crédule, une fermentation qui finit par produire un sys» tème où rien ne peut étonner si ce n'est le rang que s'y as» signe l'auteur. » (Refaites la phrase si vous la voulez française, sauf pourtant le respect dû à M. l'inspecteur général, qui peut-être est allemand.[1]) « Ce rang même ne devra pas » surprendre ceux qui pardonnent à Pythagore le récit de ses » hauts faits au siège de Troyes.

» Il est vrai que la pneumatologie moderne est tellement bor» née, tellement détachée de la théologie et de l'anthropolo» gie, que nous ne concevons plus la hardiesse de celle des » anciens, qui la mettaient dans les plus intimes rapports » et qui la confondaient avec la théologie, l'anthropologie, et » souvent avec la cosmologie, au point d'en faire un seul tout, » d'une richesse, d'une harmonie à laquelle nous n'entendons

» plus rien aujourd'hui... » (Oh ! M. Matter, à coup sûr vous êtes allemand, et allemand d'au-delà du Rhin).

« L'idée que tout ce qui existe se rattache à un seul Etre su-
» prême, qui, élevé au-dessus de tous les autres et ordinai-
» rement caché aux hommes, se révèle presque sans cesse à
» ceux qui le cherchent sous des noms divers et sous diverses
» formes, était une des opinions les plus anciennes de l'Orient»
(selon M. Matter et non pas selon les catholiques et les vrais savants). « Elle s'était même renouvelée par les évènements
» dont l'une de ces régions venait d'être le théâtre « (la Judée et N. S. J.-C.) ; » Simon, plus crédule et plus enthousiaste
» que *d'autres* s'en persuada plus fortement que tout *autre*.
» Il en fit la base de son système. *On y pouvait joindre* la
» croyance que par la volonté de l'Etre suprême qui est un,
» la vérité qui est une aussi se trouvait la même dans toutes
» les doctrines, quoiqu'elle fût revêtue de formes différen-
» tes », (c'est-à-dire que le oui et le non sur tout sont la même chose pour le fond, et ne diffèrent que par la forme. Avez-vous jamais entendu aux petites maisons des raisonnements de cette extravagance-là ?) « Simon admit encore ce principe. Il lui
» permit d'envisager, non-seulement *le polythéisme*, *mais*
» *encore son culte et l'idolâtrie tout entière*, *comme une chose*
» *permise par Dieu même*. C'était établir sous un nom diffé-
» rent, un principe qu'un écrivain distingué de nos jours a
» fait valoir comme une maxime de la plus haute civilisation
» politique et de la plus pure philosophie religieuse. C'est le
» *sentiment religieux* se conciliant avec toutes les formes,
» suivant le système de M. Benjamin Constant (1). »

Pourquoi ne pas ajouter, suivant le système de MM. Cousin, Guizot, etc. du *Manuel de la Philosophie officielle de l'Université et de l'Université elle-même*. Mais enfin, voilà donc Simon le magicien, proclamé le premier chef de l'éclectisme moderne, et le premier grand-maître de l'Université !

(1) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*, tome I. p. 185, 188 et suivantes.

« Ménandre fut, après Simon, le véritable chef de l'école » gnostique. Il éclipsa tous les autres simoniens. Aussi se » disait-il envoyé par la *puissance suprême de Dieu*, ambition » que, depuis lui, parmi tous les chefs de *systèmes* (c'est-à-dire » religions), Montanus, Manes et Mahomet ont seuls répétée, » chacun à sa manière (1).

» Le troisième fut Cérinthe, *plus chrétien* et moins am- » bitieux que Simon et Ménandre. Il ne se disait ni Dieu, ni » puissance de Dieu, ni Messie, ni prophète ; seulement, » suivant Eusèbe, il s'attribuait des révélations de la part des anges, ce qui était une *opinio n très modeste pour son* » *temps*... Ses études déterminèrent son amour pour les rites » du mosaïsme, auxquels l'allégorie prêtait des idées si pro- » fondes. Il en désirait la conservation dans le Christianisme » et ce désir paraît avoir entraîné dans quelque résistance » contre les chefs de la nouvelle doctrine, avec lesquels il » doit s'être rencontré, soit en Palestine, soit à Ephèse. » Cérinthe considère les Livres saints comme une révélation » d'un ordre inférieur, provenant d'esprits subalternes, et » cette manière de voir est très modérée auprès de celles de » quelques gnostiques postérieurs » (et que tout à l'heure nous louerons comme les autres) « qui représentaient le Jéhovah » des codes judaïques comme un être aussi méchant que jaloux » du bonheur et de la science des hommes. Quand au nouveau » code (l'Evangile) *qui se rédigeait pour ainsi dire sous ses* » *yeux*, Cérinthe qui croyait que les Juifs se trompaient su- » perstitieusement sur la *nature* de Jéhova et de ses organes, » pensait aussi que les chrétiens et leur chef saisissaient mal » la nature de l'Etre supérieur qui venait de se manifester » aux juifs pour perfectionner leurs lois religieuses, et y trou- » vant de bonnes choses, il passait sur les autres. Il attribuait » une naissance ordinaire, et pourtant une haute mission à » J.-C. ; il le croyait fils de Joseph et de Marie : cependant » il le considérait comme un être d'une origine ou d'une na-

(1) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, p. 218 et 219.

» ture distinguée. » (A peu près comme M. Lerminier et les autres professeurs de l'Université qui le placent à côté de Spinosa, ou entre Brutus et Caton, ou qui en font un grand homme (1).)

« Après Cérinthe vint Nicolaüs. On reproche aux nicolaïtes, » en fait de morale, des principes qui montrent clairement » qu'ils avaient sur les actes extérieurs, *les actes de chair*, » et par conséquent sur ce qu'on appelle pureté du corps, » **DES OPINIONS** *entièrement différentes de celles des chrétiens* » *apostoliques*. Ce qu'on rapporte sur l'offre plus que *géné-* » *reuse* de leur chef, qui doit avoir mis sa femme en commun, » pour ne pas subir le reproche d'être jaloux de sa beauté, » n'est certainement qu'une légende inventée par la mauvaise » foi, et débitée par la crédulité ; mais ce conte nous sem- » ble devoir se rattacher au moins à quelque chose, soit au » **GRAND PRINCIPE** de la communauté des biens et des fem- » mes, soit à celui de l'*indifférence des actes de chair*, soit à » celui de l'*épuration de l'âme par l'avilissement du corps*, soit à » celui de l'adoration des mauvais anges par toute sorte d'in- » dignités. Or, tous ces principes furent établis peu de temps » après Nicolaüs, ou bien ils l'étaient déjà, de son temps, par » les gnostiques ou leurs précurseurs (2). »

Ainsi l'immoralité la plus monstrueuse, la communauté des femmes, tous les excès du libertinage, enseignés et pratiqués, ne sont que des opinions différentes de celles des chrétiens apostoliques, c'est-à-dire catholiques ; l'indifférence des actes de la chair ; peut-être une légende ; peut-être une épuration de l'âme par l'avilissement du corps, **UN GRAND PRINCIPE ENFIN** !! Et c'est un professeur de l'Académie de Strasbourg, un inspecteur-général, qui donne les plus magnifiques éloges aux sectaires qui pratiquent et enseignent de telles doctrines. Qu'on s'étonne maintenant que dans la même Académie de Strasbourg, M. Ferari ait loué le sys-

(1) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, p. 220 et suivantes.

(2) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, p. 231.

tème de la communauté des femmes de Platon! Pourquoi lui aurait-il été défendu de faire pour Platon ce que l'inspecteur Matter faisait pour Nicolaüs et les gnostiques?

Le chef qui apparaît ensuite, selon l'historien-philosophe de l'Université, est « Saturnin, que plusieurs anciens nom-» ment disciple de Simon et de Ménandre. Il était né dans la » capitale de la Syrie et y vécut sous le règne d'Adrien, en-» seignant une doctrine qu'il composa des éléments répan-» dus autour de lui, mais dédaignant de nommer quelqu'un » son maître, et de recevoir des théories toutes faites. » (Tout-à-fait encore comme la plupart des professeurs universitaires qui repoussent le Catholicisme et la révélation comme des théories toutes faites et contraires à l'indépendance de la raison et au progrès.) « Il confondait l'Être suprême, » tel que le lui révélaient les codes sacrés avec l'Être suprême » du Zend-Avesta, et se rapprochait de Simon tout en corri-» geant ses opinions sur la révolte des anges contre la Sophia, » dogme ou mythe que le théosophe d'Antioche rejette » comme trop contraire au Christianisme. (La chute des » anges n'est, elle aussi, qu'un mythe et un mythe con-» traire au Christianisme.) Ces anges ne pouvant plus rece-» voir sur eux-mêmes qu'un faible *reflet* de *lumière*, ce *reflet* » leur inspira néanmoins le désir de rentrer dans le domaine » de la *lumière*; et ne pouvant y réussir isolément, ils réuni-» rent leurs efforts pour fixer ces *reflets* dans un ouvrage de » leurs mains et dont ils fussent les maîtres. (Quel style !) Ils » ne produisirent pourtant qu'un ver rampant avec peine » sur la terre et ne pouvant s'élever jusqu'à Dieu » (certes on le croit sans peine), » c'était l'*homme*. Heureusement pour cette » triste créature (ver rampant), la puissance supérieure, à » *l'image de laquelle l'homme était fait*, eut pitié de lui et lui » envoya un rayon de vie qui l'*anima*. Depuis ce moment » l'homme eut une *âme* : ce mythe quelque singulier qu'il pa-» raisse est dans le fait d'une grande beauté, *si la vérité est* » *belle*, et *si les vérités religieuses sont plus belles que les* » *autres*. » (Il faut lire deux fois ces sottes et impies admirations pour en croire capable un inspecteur-général, même

de l'Université. Pourquoi néanmoins s'en étonner; ce qu'on exalte ainsi, après tout, n'est-ce pas du panthéisme)? « Saturnin ajouta même, que le rayon divin, émané de Dieu sur » l'homme, est tout ce qui un jour retournera dans son sein » (le sein de Saturnin, de l'homme, de Dieu, ou du rayon? Apprenez donc au moins la grammaire française.) » ou sera immortel, si cette émanation est de l'immortalité. Il pensait » aussi que les Juifs ne connaissaient que les sept anges auteurs du monde visible, et qu'ils avaient choisi le chef de » ces anges pour leur dieu national. C'est une idée qui doit » nous surprendre d'autant moins que nous avons vu de nos » jours des écrivains qui proclamaient comme une importante découverte, l'opinion que les Juifs considéraient leur » Dieu, non comme le Dieu de l'univers, mais comme leur » divinité nationale (1). » C'est, en effet, ce que l'Université fait enseigner dans les petits cours d'histoire de M. Burette, comme on l'a vu dans un passage cité plus haut, quoique chaque page de la Bible soit un démenti formel donné à cette impie supposition.

« Bardesanes, fondateur de la seconde école gnostique, est » l'un des hommes les plus célèbres dans les fastes chrétiens » des premiers siècles. (En avez-vous entendu parler ?) Le » sort l'avait placé sur un *théâtre* remarquable, sur le *confluent* des doctrines persannes, judaïques, chrétiennes et » grecques. Il était né dans un temps où ces doctrines se croisaient encore dans tous les sens, où *nulle encore n'avait* » *remporté de victoire décisive*. Attaché de préférence aux » idées des chrétiens qu'il avait reçues dans sa première » éducation, il se familiarisa bientôt avec toutes celles qui » l'entouraient. Aimant la philosophie et surtout la dialectique, il ne pouvait que se plaire dans les études grecques. » Il était versé surtout dans les sciences des Chaldéens, celles » des astres... Il était d'une piété sincère, profonde et dévoué à la cause chrétienne. Son caractère imprimait une

(1) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*, p. 276 et suivantes.

» velles croyances, et surtout pour la morale chrétienne « (il y parut en effet), » qu'il a voulu d'un côté pratiquer cette morale dans toutes ses sublimes rigueurs, et qu'il a pu croire » d'un autre côté que rien d'analogue au Christianisme ne » s'était jamais révélé aux hommes... Marcion conçut l'idée » que le Dieu du Nouveau-Testament était tout autre que » celui de l'ancien. Dès lors, tout fut antithèse à ses yeux en » somme et en détail, entre le judaïsme et le Christianisme. » Sans être meilleur interprète que ses concitoyens, il était » *chrétien plus moral, plus délicat.* Ne pouvant adopter les » livres saints qui enseignaient à ses yeux des doctrines inconciliables avec des sentiments chrétiens, il conçut pour » la première fois l'idée que ces écrits pouvaient être falsifiés ou totalement faux, et, dès ce moment, il se crut appelé non seulement à défendre le Christianisme dans toute » sa pureté, mais encore à rétablir ses véritables sources » elles-mêmes dans leur primitive condition. Marcion se rendit à Rome, et ayant rencontré saint Polycarpe dans cette » cité et lui ayant demandé s'il le reconnaissait, cet évêque » lui répondit : Oui, je te reconnais pour le fils de Satan. Le » fait étant possible, et se conciliant avec la chronologie, » nous l'adoptons (Quel honneur pour ce fait !), quoiqu'il put » bien n'être qu'un pendant à la légende sur saint Pierre et » Simon le magicien. Quelques écrivains rapportent, qu'à la » demande de son père, Marcion fut excommunié à Rome » dès son arrivée : il parait au contraire avoir été reçu dans » la communauté de Rome, avoir demandé un grade dans cette » église, et ne s'en être séparé qu'à cause du refus qu'il avait » essuyé. Mais cette explication bannale de tous les schismes » doit obtenir peu de foi, surtout quand il s'agit d'un homme » d'une trempe de caractère aussi forte... et qui ne cherchait » des solutions que ne lui offrait pas l'orthodoxie, que pour » répondre aux besoins de *son cœur religieux et à des sentiments moraux.* La lutte qu'il fallut entreprendre contre elle, » (l'Eglise catholique) » l'affligea, mais ne l'effraya pas. Il regardait la vie comme un combat continuel ; il se faisait un » tel mérite de ses souffrances, que *ses adversaires* eussent dû

» en bonne guerre, le lui ravir. On ne conçoit pas d'ailleurs » qu'ils aient eu le courage d'affliger un homme qui jetait sur » la vie des regards si tristes, et qui se croyait obligé de ven- » ger les siens par des sentiments si tendres, de la haine dont » ils pouvaient être l'objet. Du reste, s'étant lié avec Cerdon » qu'il rencontra à Rome, il prétendit que les Apôtres » n'avaient pas compris le Sauveur, et que les successeurs des » apôtres avaient altéré, à leur tour, l'imparfaite doctrine qu'ils » en avaient reçue. » « Ils se chargèrent donc, entre eux deux, » de refaire l'Evangile avec une indépendance d'opinions, » continue l'historien universitaire, » que les écrivains mo- » dernes les plus téméraires ne professent qu'en balbutiant. » Les contemporains ont dû s'élever vivement contre ces pro- » cédés; l'Église apostolique ayant à lutter à la fois contre le » peuple et les philosophes du paganisme, contre les juifs » *qu'elle avait quittés*, et les hérétiques qui se séparaient » d'elle, a dû juger *avec rigueur* des tendances qui déchiraient » son sein; mais nous, que n'agitent ni le *même enthousiasme* » *ni les mêmes craintes*, nous devons plus *de justice* à Mar- » cion, et reconnaître dans son œuvre une *entreprise des plus* » *méritoires* (1). »

Ainsi, le premier fou ou le premier libertin venu trouvant leur condamnation dans les Livres saints, non seulement seront libres d'enseigner, que l'Ancien-Testament est l'ouvrage d'un esprit mauvais, que les apôtres n'ont rien compris aux leçons du Dieu leur maître, que le Nouveau-Testament contenant sa doctrine, inspiré par lui, est altéré, défiguré; qu'en conséquence c'est un devoir de rejeter tous les Livres saints ou de les refaire, de changer, d'ajouter, de retrancher, à peu près comme fait l'abbé Châtel; mais en l'entreprenant ils feront œuvre méritoire, et dont nous leur devrons savoir gré; ils seront eux-mêmes des hommes religieux et moraux. Encore une fois, il faut lire et relire d'aussi sots blasphèmes pour se convaincre que l'inspecteur-général d'un enseignement qu'on

(1) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, p. 339 et suivantes.

prétend religieux, chrétien, catholique, a pu et les écrire et les enseigner ; car, ce que nous rapportons de l'histoire du Gnosticisme se retrouve encore, en abrégé et quant à l'esprit, dans le cours d'histoire du professeur imprimé par lui-même.

Aussi, M. Ampère dans ses leçons au collége de France et à l'école normale, leçons dont il a fait des livres ensuite, enseigne-t-il la plupart des mêmes choses, et s'écrie-t-il dans une religieuse admiration : « Marcion est le plus intéressant » des gnostiques, ce fut un *ultra-chrétien.* »

Valentin vint après Marcion : « Son école que Tertullien » nomme la plus fanatique et la plus nombreuse des gnosti- » ques, fut au moins celle qui professa la *plus grande richesse* » *de doctrines.* Rival de Marcion, de Saturnin et de Basilide, » il transporta dans ses croyances les anciennes traditions » théogoniques de l'Egypte et les spéculations infinies du » zoroastrisme et de la kabbale judaïque. *Eloquent et instruit,* » *il occupa une place distinguée parmi les penseurs* du second » siècle de notre ère. En Egypte, à Rome, en Chypre, par- » tout où il vint enseigner ses doctrines, il se fit des disciples » enthousiastes. Le nombre des sectateurs d'un système (lisez » religion) ne prouve rien, ou peu de chose en sa faveur ; » le nombre des partisans que se fait un philosophe parmi ses » contemporains atteste le jugement qu'ils portent de sa ca- » pacité. Ses disciples, sous le nom de caïnites ou judaïtes, » dans leur haine du demiurge Jéhova, allèrent jusqu'à pro- » clamer les hommes les plus éminents du monde ancien, les » patriarches, les législateurs et les prophètes, ennemis de » l'Etre suprême, fauteurs de la création du demiurge et » oppresseurs de la race sainte de Caïn, d'*Abiram*, de Judas. » Ils furent à la fois les plus hardis de tous les gnostiques, » les adversaires les plus *conséquents* de toutes les institutions » du *mosaïsme*, et les *défenseurs les plus intrépides de l'indé-* » *pendance de l'esprit, de tous les actes du corps.*

» Il se trouve de loin en loin des hommes qui osent entre- » prendre de relever de leur condamnation des personnages » chargés de la malédiction de tous les siècles : les Caïnites » ont surpassé sous ce rapport tous les autres genres de cou-

» rage. Pour eux, Caïn, Cham, Esaü, les habitants de So-
» dome et de Gomorrhe, les enfants de Coré, Dathan et
» *Abiram*, sont de nobles victimes, formant la véritable fa-
» mille de Sophia et comme tels, adversaires de l'orgueil et
» des mauvaises institutions du demiurge Jéhova. Ce point de
» vue, ils l'appliquèrent avec une hardiesse toute nouvelle,
» et avec une *conséquence imperturbable* à l'histoire entière du
» mosaïsme. Ils le portèrent plus loin; ils considérèrent les
» Evangiles et les Epîtres des chrétiens orthodoxes comme
» autant d'ouvrages entachés de judaïsme, comme expliquant
» aussi mal la véritable histoire que la véritable doctrine du
» Sauveur. Suivant eux, la majorité des premiers apôtres était
» elle-même aveuglée par le judaïsme. Judas, le seul apôtre
» pneumatique, connaissait parfaitement l'état des choses,
» les rapports du monde inférieur avec le monde supérieur,
» en un mot, toute la céleste gnosis. C'est par elle qu'il sa-
» vait que l'empire de Jéhovah serait anéanti par la mort du
» Sauveur, et c'est pour amener ce résultat qu'il le trahit...»
(Aussi ajoutaient-ils que le Sauveur n'était descendu dans les
limbes, que pour délivrer Caïn, Judas, les Sodomites, etc.)
« On voit par là que les caïnites étaient *loin d'être ennemis*
» *du Christianisme*; ils prétendaient au contraire être les seuls
» véritables chrétiens et meilleurs en tout point que tous les
» autres (1). »

Ainsi, reconnaître comme des saints et de nobles victimes, Caïn, Judas, les habitants de Sodome et de Gomorrhe, regarder Jéhova le Dieu des Juifs et des Chrétiens, le Dieu trois fois saint, le seul Dieu véritable comme un Démiurge, un démon, tous les apôtres à l'exception de Judas, comme des aveugles judaïsants, proclamer la pleine indépendance de l'esprit de tous les actes de la chair, c'est-à-dire l'innocence de toutes les turpitudes et des plus monstrueuses impudicités,

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise Chrétienne*. tome I, p. 165, et suivantes; et *Histoire du gnosticisme*, tome II, p. 251, 252 et suivantes.

c'est non-seulement n'être point *ennemi du christianisme*, mais encore *professer la plus grande richesse de doctrines, et prendre une place distinguée parmi les penseurs*. C'est un professeur de l'Université, un inspecteur-général de toutes nos écoles qui le proclame, qui l'enseigne, qui l'imprime à la face de la France, et nous portons encore le nom de chrétiens, et l'on nous vante comme un peuple libre !

« Les Séthiens, autres membres de la même école, ratta-
» chaient d'une manière *très hardie et très ingénieuse*, la doc-
» trine de Zoroastre aux premières feuilles du code judaïque.
» Ces pages renferment à leurs yeux une série de mythes,
» que les esprits vulgaires ont eu le tort de convertir en ré-
» cits historiques. » (encore le langage universitaires).

« Carpocrate suit Valentin. Son école se composa de doc-
» trines plus tranchantes que toute autre, quoiqu'elles fus-
» sent cosmopolites » (comprendra qui pourra, surtout avec ce qui va suivre). « Elle est non-seulement anti-judaïque,
» dans ce sens qu'elle combat les lois imparfaites du mosaïsme;
» elle proscrit toutes les lois (sous-entendu *mais encore*):
» elle n'en connait qu'une, la loi de la nature. On l'a désignée
» quelquefois par l'épithète d'*éclectique*; elle la mérite sous
» quelques rapports ; elle combine certaines idées du plato-
» nisme avec quelques opinions du Christianisme... Carpo-
» crate, né dans Alexandrie l'érudite, élevé dans le Christia-
» nisme, contemporain de Basilide, de Valentin et de tous les
» chefs les plus célèbres des diverses écoles gnostiques, n'a
» pu manquer d'être un peu éclectique. Il joignit au Christia-
» nisme, auquel il voulait donner la plus grande simplicité,
» les opinions de l'Orient, telles que l'Occident les avait
» faites, et celles de l'Occident lui-même » (C'est un singulier moyen, il faut l'avouer, pour rendre une chose simple, que de la doubler de mille autres). « Aucune secte
» gnostique ne consulta plus de sources que celle de Carpo-
» crate; aucune n'indiqua mieux qu'elle les sources qu'elle
» consulta. Les carpocratiens, en vénérant les images de Zo-
» roastre, de Platon, d'Aristote et de Jésus-Christ, comme
» celles de leur propre chef, déclaraient, par là-même, leur

» large manière de considérer la grande cause de la vérité. » Ils regardaient les anciens instituteurs de tous les peuples » comme des hommes supérieurs, comme des maîtres com- » muns.

» Une branche de l'école carpocratienne, celle des *Prodi- » ciens*, qui s'attribuaient exclusivement le nom de gnostiques, » possédait les apocalypses de Zoroastre. Les carpocratiens » attachaient beaucoup plus de prix à ces ouvrages qu'aux écrits » les plus authentiques du judaïsme et du Christianisme. Ils » ne voyaient dans les *Codes des Juifs*, que l'œuvre d'esprits » inférieurs; ils n'admettaient de la partie historique de ceux » des Chrétiens, que le seul évangile de saint Mathieu, et ils » interprêtaient le reste à leur gré. Ce jugement sur les codes » sacrés *simplifia singulièrement leur dogmatique*: en général » ils aimaient peu les dogmes. Le seul élément spéculatif qui » domine un peu chez eux, était tiré du platonisme de leur » temps. A la tête de tous les êtres et de toutes les œuvres, » il plaçait la monade, le père inconnu, que nous rencontrons » dans tous les systèmes gnostiques, et en général dans toutes » les doctrines de l'Ancien Monde (ce qui est faux), dans l'Inde » comme en Perse. Tout est émané de cet être, tout doit » rentrer un jour dans son sein. Les carpocratiens étaient en- » core disciples de Platon dans leur anthropologie; ils croyaient » à la préexistence des âmes et considéraient les idées comme » une réminiscence d'une primitive et céleste condition » (absolument encore comme MM. Cousin, Jouffroy, Damiron, Géruzès, etc.); « ils s'accordaient par conséquent en théorie » générale (bien générale à coup sûr), avec les théosophes de » l'Orient et ceux de l'Occident, sur le principe que l'homme » n'est plus ce qu'il fut dans l'origine... Pour s'expliquer la su- » périorité de J.-C., ils lui attribuaient un haut degré de force » d'âme et de clarté de réminiscence » (comme à Pythagore et à Platon). « *Présentes* à son intelligence *ces idées*, *ces types* des » choses la conduisaient aux contemplations les plus sublimes » et ces contemplations l'unissaient avec la monade. Or ceux » qui sont unis avec elle, qui lui ressemblent, peuvent dis- » poser de son pouvoir et opérer les choses les plus extraordi-

» naires. Ce fut par le secours des puissances divines communi-
» quées à son âme, que J.-C. révéla un autre monde ; qu'il fit
» des miracles dans celui-ci ; qu'il s'y affranchit des lois élémen-
» taires; qu'il y renversa la religion de l'imparfaite divinité des
» Juifs. Un pas de plus, et les carpocratiens étaient *orthodoxes.*»
(C'est accommodant). « Le rationalisme, plus il est pur, plus
» il est ramené jusque dans le centre du christianisme, qui est
» une émanation de Dieu manifestée à une époque donnée,
» comme la raison humaine en est une primitive, permanente »
(et voilà pourquoi MM. Cousin et Matter sont d'excellents
chrétiens).

« Les carpocratiens se rapprochaient des simoniens et des
» ménandriens par leurs tendances grecques, comme ils se
» rapprochaient des nicolaïtes et des caïnites par leur morale
» anti-judaïque et anti-chrétienne. Le mépris de toute
» législation morale était leur morale ; ils la pratiquaient en
» telle perfection, qu'ils atteignirent, qu'ils débordèrent les
» nicolaïtes et les caïnites, dont ils furent les frères, sinon les
» descendants. Tout ce que les docteurs orthodoxes appelaient
» les bonnes œuvres, ils le traitaient de choses extérieures,
» indifférentes. La prière elle-même était comprise dans les
» choses extérieures, dans les pratiques indifférentes. Ceux
» qui attachent du prix à ces choses sont encore les esclaves
» des dieux inférieurs qui ont fondé les institutions religieuses
» et morales de tous les peuples. Esclaves de ces dieux pen-
» dant leur vie, ils le seront encore après leur mort. Ils ne
» pourront jamais s'élever au-dessus de ces maîtres imparfaits.
» Tout ce que les orthodoxes enseignaient sur la Rédemption
» et la mort expiatoire d'un Sauveur était donc de pures su-
» perstitions. Toutes les âmes étaient de la même condition
» que celle de J.-C., toutes peuvent aller aussi loin que la
» sienne ; celle qui pousserait plus loin que lui le mépris des
» choses inférieures, le dépasserait lui-même. *C'était placer*
» *J.-C. très bas*, mais *c'était s'élever très haut* sur ses traces
» avec les doctrines et avec la vie-type du fondateur des
» croyances chrétiennes. La nature révèle deux grands prin-
» cipes, ceux de la communauté et de l'unité de toutes choses.

» Les lois humaines contraires à ces lois naturelles sont des in-
» fractions coupables à l'ordre légitime et divin. Pour rétablir
» cet ordre, il faut instituer la *communauté du sol, des biens*
» *et des femmes*. En général, plus on méprise les lois du dé-
» miurge c'est-à-dire toutes les législations existantes, plus on
» se délivre de *tout ce que le vulgaire nomme religion*, plus
» on honore l'Être suprême, plus on devient semblable à
» Dieu. (1).

Ainsi, fouler aux pieds toute loi, toute morale, se prétendre égal et supérieur à J.-C. même, rejeter comme pure superstition tout ce que la religion enseigne sur la Rédemption et la mort expiatoire du Sauveur, appeler le véritable Dieu, démiurge, ou démon, c'est, selon M. l'inspecteur-général des écoles universitaires, *s'élever très haut sur les traces du Fondateur des croyances chrétiennes, combattre les lois imparfaites du judaïsme, considérer d'une large manière la grande cause de la vérité, être ramené enfin à la raison qui est une émanation primitive et permanente de Dieu!*

Viennent ensuite et Montan et les montanistes et Priscillien et les priscilianistes. Tous ces chefs de secte sont des hommes supérieurs en talents et en vertus, tous sont traités par l'organe de l'Université, avec la même bienveillance et les mêmes éloges.

Enfin paraît « Manès, qui se dit le Paraclet lui-même. Élevé
» au milieu des mages de la Perse et disciple d'un Kabbaliste
» du judaïsme, il offre avec les gnostiques des analogies frap-
» pantes. Comme eux il voulut épurer la religion chrétienne,
» la dégager des altérations qu'elle avait subies, et y joindre
» les développements qui lui manquaient encore. Comme les
» gnostiques, il porta, sur les codes sacrés des juifs et des
» chrétiens, un jugement de *théosophie supérieure*, et se fit
» des codes suivant sa doctrine. Il rejeta l'Ancien Testament
» tout entier, sans doute comme ouvrage d'une divinité secon-

(1) *Histoire du gnosticisme*, tome II, p. 261 et suivantes; et *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 169 et 170.

» daire; il ne conserva du nouveau, altéré, suivant lui, par le » judaïsme, que ce qui pouvait être conforme à son but. Du- » rant son exil, il composa un Évangile qu'il enrichit de pein- » tures allégoriques, et qu'ensuite il dit tombé des Cieux. Il » est très-probable qu'il ne s'y borna pas plus aux doctrines » vraiment évangéliques qu'il ne se gênait dans son enseigne- » ment. Il entendait la *révélation dans le sens le plus large*, et » il attribuait aux sages et aux prophètes du paganisme des » révélations si sublimes qu'il les préférait à celles des Juifs. » Il proscrivait le mariage par un mépris profond pour la mul- » tiplication de l'espèce humaine, tout en permettant les plai- » sirs... L'âme ou l'idée-mère qui animait tout son système » est le panthéisme qu'il avait rapporté, sans doute, de son » antique berceau, des régions de l'Inde et des confins de la » Chine, qu'il avait parcourus pour satisfaire son ardeur pour » les spéculations théosophiques. La cause de tout ce qui existe » est suivant lui en Dieu, mais Dieu est en tout, toutes les » âmes sont égales; Dieu est dans toutes; et cette animation » ne se borne pas aux hommes et aux animaux, elle est la » même dans les plantes (1). »

Ainsi encore, rejeter l'Ancien Testament tout entier, ne prendre du Nouveau que ce qui convient à ses passions ou à ses intérêts, proclamer le panthéisme le plus abject, comme l'âme d'un système ou d'une religion, proscrire le mariage avec un mépris profond et en haine de la multiplication de l'espèce humaine, tout cela s'appelle dans l'Université, porter un jugement de théosophie supérieure, entendre la révélation dans le sens le plus large!!! Aussi M. le grand-maître lui-même vient-il à la suite de son inspecteur assimiler les manichéens aux Catholiques mêmes. « Nulle » part qu'en Afrique, dit-il, la secte des manichéens, qui, » partie des confins de la Perse, s'était répandue presque » partout sur les pas du Christianisme, n'avait plus de parti- » sans et de plus habiles missionnaires. Elle adoptait en partie

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 173 et suivantes.

» les dogmes du chrétien, contrefaisait sa hiérarchie ; et il n'é-
» tait pas rare de trouver dans une petite ville de la province
» d'Afrique un évêque catholique, un évêque donatiste et un
» évêque manichéen, animant *chacun ses sectateurs, se dispu-*
» *tant la foi des peuples et distribuant des livres et des sym-*
» *boles* (1). »

Mais non content d'avoir ainsi justifié, loué, exalté chaque secte du gnosticisme en particulier et chacun de ses chefs, on entreprend de le louer lui-même en général et en résumant toute son histoire.

« Les trois puissances qui dominèrent les premiers siècles
» de la nouvelle ère du monde : le Christianisme, qui *était*
» *venu sanctionner, au nom de Dieu, quelques-unes des plus*
» *belles vérités découvertes par la raison humaine*, en reje-
» tant une foule d'erreurs qu'elle y avait jointes ; le gnosti-
» cisme, qui prétendait conserver et allier avec le Christia-
» nisme un grand nombre de doctrines qu'il venait de con-
» damner ; et la philosophie de la Grèce, qui voulait les sauver
» toutes, et se défendre, par elles, contre la *nouvelle ennemie*
» (la religion chrétienne), qui s'était répandue de la Syrie sur
» le monde civilisé ; ces trois puissances, disons-nous, se
» maintinrent indépendantes l'une de l'autre jusqu'au moment
» où une autre force que celle du raisonnement, celle des
» armes, vint établir entre elles une sorte de paix par une
» sorte de guerre à mort.

» Dans l'origine et à plusieurs époques de son existence,
» le gnosticisme affectait la mission de rapprocher les partis,
» d'opérer la fusion des doctrines, et d'ennoblir ce syncré-
» tisme par des *révélations supérieures* non interrompues. Il
» n'accomplit pourtant jamais cette belle œuvre, et, dans le
» fait, il ne la regarda jamais comme son devoir. Sa mission
» était plus haute. Professer, sans égard pour aucun adver-
» saire, la vérité, que, de tous les temps, avait possédée la
» *race sainte*, que le monde des intelligences avait lui-même

(1) M. Villemain : *Mélanges Nouveaux*, tome II. p. 392.

» révélée aux hommes, et qui, seule, pouvait élever les pneu-
» matiques au dessus de la matière qui retient leur âme, rayon
» émané de Dieu même et destiné à rentrer dans son sein,
» telle était l'unique affaire des véritables gnostiques : c'est à
» ce but que tendaient leur dogme, leur morale, leur culte,
» toutes leurs institutions, tout ce qui s'y rattachait. Et, sans
» doute, c'était une *noble vocation* que celle de faire triom-
» pher le ciel dans le monde ; mais les gnostiques ont-ils at-
» teint ce résultat ?

» Cette question renferme une injustice aux yeux du tri-
» bunal de l'histoire. Ils n'ont pas fait ce que le genre humain
» ne peut pas faire, ce que n'a fait aucune autre secte, ni re-
» ligieuse, ni philosophique ; ce que peut faire, seul, celui qui
» a fait le genre humain.

» Aussi, les seules questions que l'histoire doive élever à
» cet égard, sont celles-ci : Qu'ont fait les gnostiques pour
» résoudre les problèmes que la raison humaine doit cher-
» cher sans cesse à résoudre ? Et qu'ont-ils fait pour arriver
» eux-mêmes à ce degré de perfection dont l'idéal est prescrit
» à l'homme partout, et dont lui-même n'offre l'image nulle
» part ?

» Le gnosticisme, dans sa *psychologie*, a dit à l'homme que
» son âme était un rayon de l'essence de lumière qui consti-
» tue la Divinité ; qu'elle était de même nature que le monde
» des intelligences les plus sublimes ; que l'Être suprême
» l'avait confiée à la matière, que ses malheurs mêmes, dans
» cette existence transitoire, étaient la preuve de son état
» d'exil ; que si elle se souvenait de sa céleste origine, écou-
» tait le Sauveur que lui adresse le plérôme, elle repren-
» drait, au terme de sa carrière terrestre, le rang que lui assi-
» gnent sa nature et ses vertus, et rentrerait dans le sein de
» celui qui est tout.

» *La psychologie moderne n'a pas fait un pas de plus sur*
» *les grandes questions dont s'occupait celle des gnosti-*
» *ques.* »

En effet, tous les philosophes de l'Université, depuis les Cousin, les Jouffroy et les Damiron, jusqu'aux Simon, aux

Bersot et aux Lafaiste, etc., depuis le *Manuel officiel de philosophie universitaire* jusqu'au *Catéchisme* de M. Bouillier; tous les historiens depuis les Guizot et les Michelet jusqu'aux Monin et aux Bouchitté, enseignent la même psychologie, c'est-à-dire le panthéisme; on l'a déjà vu et nous le démontrerons encore plus amplement à la fin de ce chapitre.

« En s'élevant des esprits terrestres aux esprits célestes, de » la psychologie à la *pneumatologie*, la gnose disait à l'homme » les mystères d'un monde innombrable d'intelligences. Elle » distinguait les classes, expliquait les travaux et analysait le » degré de bonheur de tous les esprits; elle révélait à l'homme » son degré d'affinité avec eux.... Que notre pneumatologie » est pauvre auprès d'une telle science ! Le fait est que nous » n'avons plus de pneumatologie; car tout ce qui nous reste » de savoir sur les esprits, ce sont quelques définitions. Mais » existe-t-il réellement des esprits supérieurs, ou n'en existe-» t-il pas ? S'il en existe, quelle est leur nature, quels sont » leurs travaux, quelles sont leurs relations avec les mortels ? » C'est sur quoi notre pneumatologie (universitaire) ne sait » plus que dire; (parce qu'elle rejette la religion chrétienne).

» Ne sachant rien sur les bons esprits, notre science s'est » débarrassée également des esprits mauvais, et, pour nous, » la démonologie, qui expliquait tant d'énigmes aux anciens, » a cessé d'exister. Mais les questions sont encore là, et leur » existence atteste hautement l'inconséquente légèreté de nos » doctrines. En effet... les hommes sont bons ou mauvais; il » est donc de mauvais anges, s'il en est de bons.

» Le mal est-il dans la création entière, ou bien a-t-il des » limites, et quelles sont-elles ces bornes ? En général, d'où » vient ce mélange, si tout est de Dieu ? Et si tout n'est pas » de Dieu, de qui est-il ? Pourquoi est-il quelque chose hors » de Dieu ? Jusqu'à quand sera-t-il ? — La gnose répondait » sinon parfaitement, du moins *très richement* à toutes ces » questions. Elle a fait pour la solution des principaux pro-» blèmes qui agitent sans cesse les esprits, tout ce que paraît » devoir faire la raison humaine.

» On doit au moins leur laisser le mérite d'enseigner dans

» leurs doctrines, une *Providence* admirable, et d'y assigner » à l'homme un rang dont il peut à juste titre s'enorgueillir. » Sa destinée y est tracée, en effet, de la manière la plus sé- » duisante. Il est dans le monde matériel, selon les uns, par » suite d'un grand désordre auquel il fut étranger ; suivant les » autres, par suite d'une chute qui est de sa propre faute ; » mais, encore qu'il y soit exilé, il y trouve une noble mission; » il y combat pour la sainte cause de la lumière; il est l'ami, » il est l'aide de son Dieu ; il en est aidé, il en est protégé à » son tour. En même temps, il s'épure lui-même, et, dès qu'il » est épuré, il est Dieu aussi. »

Et ce fatras où l'homme, portion de Dieu, n'est qu'un ver rampant qui a besoin de s'épurer et qui s'épure par tous les désordres et redevient Dieu, probablement parce qu'il a cessé de l'être, s'appelle *Providence admirable*. Et des hommes qui non-seulement enseignent, mais impriment de semblables folies, sont inspecteurs-généraux de nos colléges, au lieu d'être enfermés aux petites-maisons.

« La *morale* que la gnose prescrivait à l'homme répond » parfaitement à sa destinée. Fournir au corps ce qu'il lui » faut, lui retrancher tout ce qui lui est superflu » (le mariage entr'autres choses) ; « nourrir l'esprit de tout ce qui peut » l'éclairer, le fortifier, le rendre semblable à Dieu, dont il » est l'image; l'unir avec Dieu, dont il est une émanation, » telle est cette morale. C'est celle du platonisme, c'est celle » du Christianisme. Sans doute le gnosticisme offre quelques » déviations scandaleuses de cette sublime introduction à » l'immortalité : mais le soleil aussi a des taches; il n'en est » pas moins un foyer de lumière. »

Et comment donc, si nous sommes une émanation de Dieu, une portion de Dieu, Dieu par conséquent, avons-nous besoin de nous éclairer et de nous fortifier pour devenir semblables à lui ? Ces savants hommes ont bonne grâce ensuite à nous assurer qu'ils rejettent les mystères et qu'ils n'admettent rien que la raison ne comprenne ! C'est donc à tort qu'on compare ici le Christianisme au gnosticisme : le Christianisme a pour fondement des mystères et non des absurdités.

Et puis, *ces taches semblables* à celles du soleil ne sont-elles pas bien trouvées pour exprimer le renversement de toutes les lois, l'immoralité la plus absolue, la plus universelle? Et ces *quelques déviations* ne sont-elles pas admirables de logique pour excuser et pouvoir louer à l'aise, le fond même de la doctrine dont les déviations sont la conséquence rigoureuse? Car si nous sommes Dieu, ou portion de Dieu, comme l'enseigne le panthéisme qui est l'âme du gnosticisme, qui donc peut nous imposer des lois? Le tenter est non seulement impie, mais absurde.

« Le *culte*, l'organisation religieuse, les institutions disci-
» plinaires des partisans de la gnose nous sont peu connus, par
» suite de la proscription de leurs ouvrages; mais tout ce que
» nous en savons, répond au grand but que les gnostiques
» ne devaient jamais perdre de vue ni dans la vie, ni à la
» mort.

» Quant à leur *culte*, tout y était calculé pour l'instruction
» et l'édification; tout y était initiation à une doctrine qui
» méprisait la terre. Ils paraissent y avoir affecté peu de
» pompe. Il est même probable que la plupart de leurs sectes,
» ainsi que celles du manichéisme n'eurent jamais de tem-
» ples.

» Condamnant la recherche du martyre comme une supers-
» tition indigne d'un pneumatique, les disciples de la gnose
» solennisaient moins de fêtes que les orthodoxes. » (Ne dirait-on pas que toutes nos fêtes sont des fêtes de martyrs et de martyrs qui eux-mêmes ont recherché la mort? Est-ce que l'Eglise catholique, d'ailleurs, a jamais approuvé la recherche du martyre?) « Ils attachaient peu de prix aux tom-
» beaux de leurs frères, n'érigeaient point de chapelles
» dans leurs cimetières » (Nous le croyons sans peine, puisqu'à leurs yeux les corps de leurs frères ne sont plus qu'un vil fumier, patrimoine de Satan ou du Dieu ennemi de la lumière.) «Mais quant *aux véritables mystères* du Christianisme» (la résurrection des corps et l'honneur qui leur est dû, ne sont point à ce qu'il paraît, des vérités pour M. Matter), « celui
» de l'initiation à la classe des pneumatiques, le baptême,

» et celui de l'union avec le sauveur céleste, la cène, ils les » célébraient avec le soin le plus religieux. Si quelques-uns » d'entre eux rejetèrent toute cérémonie extérieure, d'autres » y attachèrent la plus haute importance. Il en était qui avaient » même plus de symboles et de cérémonies que les ortho- » doxes, mais non pour se laver des péchés, *cette superstition* » n'était nullement conforme à leur système.» (Pour eux, en effet, Dieu ou portion de Dieu, il ne pouvait point y avoir de péchés.) « Aussi leur baptême était-il entièrement mysti- » que, ainsi que leur cène, qui n'était qu'un emblême de leur » union mystique avec un être appartenant au plérôme; en y » joignant les agapes comme les orthodoxes, ils encoururent » de la part de ces derniers les mêmes reproches que les » païens et les juifs avaient d'abord articulés contre les or- » thodoxes, et que l'on doit par conséquent traiter de la même » manière.

» Le culte des gnostiques offrait encore à l'homme une foule » d'autres rites et d'autres actes religieux : la lecture des » codes sacrés, reçus dans leurs écoles; des *discours* et des » *homélies* prononcés par les chefs les plus distingués, quelques » prophétes es, et les plus éminents parmi les *Téléoi* (ou par- » faits); des *hymnes* qui attiraient de nombreux partisans » dans les communautés de la gnose, et qui comblaient de » gloire les Basilide, les Valentin, etc.; des *prières* récitées » en présence des catéchumènes; l'*imposition des mains*; » l'*extrême-onction* qui devait protéger les mourants dans » leur pélerinage à travers les régions occupées par le dé- » miurge et ses anges; des prières pour chacun de ces redou- » tables démons.

» Ainsi que les cérémonies du culte, les institutions et les » pratiques de la gnose tendaient d'un côté à arracher l'hom- » me à la matière et aux génies qui la gouvernent; d'un » autre côté, à l'élever au dessus de cette matière et de ces » mauvais génies, pour l'unir avec les intelligences pures du » plérôme. » (Mais puisque l'homme est Dieu, émanation, portion de Dieu, qu'il doit nécessairement retourner dans le sein de la lumière éternelle d'où il est sorti; que d'ailleurs, vous

l'avez dit plus haut, ces cérémonies ne purifiaient d'aucune tache, ne procuraient aucune grâce, qu'elles n'étaient que des symboles vides et inefficaces, n'étaient-elles pas de pures grimaces, une complète absurdité ?)

« Tel était le but de toute la *théurgie*, de toute la magie qui » s'associait à la gnose ; tel était le but des *images* que l'on » présentait aux adeptes pour leur rappeler les *traits des* » *pneumatiques les plus éminents de tous les siècles* ; tel était » encore le but des *talismans* dans lesquels la gnose réunis- » sait les symboles les plus imposants et les plus mystérieux » de l'ancien monde, et qu'elle délivrait, dans des formes si » variées, aux pneumatiques et aux psychiques.

» *L'organisation* entière des gnostiques était basée sur les » mêmes principes et l'autorité dont jouissaient leurs chefs, » leurs anciens et leurs *prophétesses*, autorité supérieure, sui- » vant leur opinion, à celle de l'épiscopat ordinaire qu'ils re- » jetaient pour la plupart, était assez puissante pour ne con- » duire les catéchumènes et les psychiques aux grades » supérieurs de leurs mystères qu'à mesure qu'ils s'en ren- » daient dignes. » (Il y paraît par Nicolaüs et les caïnites, par Carpocrate et Épiphane son fils, par Marcion, Manès, etc., etc., et tous les chefs de ces sectes impures.)

« Réunissant ainsi, dans ses écoles et ses sanctuaires, ce » que l'Eglise chrétienne avait de plus imposant, avec tout ce » qu'elle trouvait de plus théosophique dans les sanctuaires » et les écoles de l'ancien monde, la gnose pouvait encore » passer pour une école d'érudition ; mais ses disciples n'eu- » rent point une *ambition aussi secondaire*. Et en effet, l'*his-* » *toire*, *la critique* et la *philologie* ont peu gagné à leurs tra- » vaux; mais aussi, suivant leurs principes, ils n'avaient aucun » besoin de ces connaissances vulgaires : la seule théosophie » était l'objet de tous leurs efforts. » (Et pourquoi en faites-vous donc une école d'érudition, puisque vous ne savez même ce qu'ils ont été, suivant votre aveu, que par les chrétiens orthodoxes.) « D'ailleurs, sous le rapport de la critique » comme sous celui de l'érudition historique et philosophique, » la gnose se trouvait au moins à la hauteur de ses deux ri-

» vales. » (Mais vous vous mentez à vous-même, puisque vous dites plus haut des Pères de l'église orthodoxe, qu'ils connaissaient également bien et le Christianisme des apôtres, et les sectes hérétiques et les écoles gnostiques et mythologiques et les enseignements des philosophes, et que vous êtes obligé de tout leur emprunter, tandis que les gnostiques n'ont rien laissé, rien appris à la postérité, ni sur eux-mêmes ni sur autre chose (1).)

Enfin « sous quelque point de vue que nous puissions l'exa-
» miner, le gnosticisme a occupé dans les annales du genre
» humain, et par conséquent dans les desseins de la Provi-
» dence, une place des plus remarquables (2). »

Telle est l'histoire ou plutôt l'apologie du gnosticisme par M. Matter, professeur à l'Académie de Strasbourg, inspecteur-général, auteur ou approbateur d'une foule de petits livres, manuels et autres pour les écoles normales-primaires, etc., rédacteur, nous assure-t-on, d'un journal pour ces mêmes écoles, qu'on force même les Frères de la doctrine chrétienne de recevoir pour les leurs. La secte la plus antichrétienne, la plus absurde, la plus impie, la plus immorale dont les annales du monde aient conservé le souvenir, devient, sous la plume universitaire, le système ou la religion la plus riche et en même temps la plus simple, la plus originale et pourtant la plus commune et la plus cosmopolite. Dans elle se trouvent les plus fortes et les plus riches croyances; la science y marche de pair avec l'enthousiasme, l'indépendance avec la vertu; seule elle renferme le principe de la plus haute civilisation politique et de la plus pure philosophie religieuse; c'est, en un mot, l'éclectisme de l'Orient et de l'Occident unis ensemble.

Tous les chefs de cette secte sont des hommes de bien, philosophes, enthousiastes, mais non imposteurs, d'une piété

(1) *Histoire du gnosticisme*, tome I, p. 29.

(2) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*. Conclusions générales de tout l'ouvrage, tome II, p. 481 et suivantes, jusqu'à 498.

éminente, d'une sagesse consommée, d'une moralité profonde, de la plus vaste érudition, d'une vertu et d'un talent peu ordinaires. De tous ces éloges, aucune preuve n'est apportée; on convient même qu'on ne connaît et la doctrine et les auteurs dont on fait ainsi l'apologie, qu'on n'a pu les connaître, et on le déplore plusieurs fois, que par leurs ennemis, les Pères de l'Eglise, qui les ont traités de la manière la plus injuste, comme des adversaires, et par jalousie pour leurs immenses succès (1).

Et pourtant on les élève au dessus de tout ce qui a existé et de tout ce qui existe. Le génie et la sagacité de M. l'inspecteur-général ont percé tous les voiles, franchi tous les espaces, tout deviné, tout compris, suppléé à tout. Le panthéisme le plus abject, celui qui fait Dieu : démon, homme, porc, citrouille, en est l'âme et le fond; la fatalité la plus écrasante en est la suite nécessaire; les absurdités et les contradictions s'y accumulent; c'en est assez : cette religion est une philosophie, une théosophie supérieure, c'est la philosophie de l'Université; à elle donc honneur, louange, gloire, admiration !

La naissance merveilleuse de J.-C., sa divinité elle-même y sont reniées, ses mystères anéantis, ses sacrements supprimés, tous les livres de l'Ancien-Testament proscrits, anathématisés, ceux du Nouveau, mutilés, changés, travestis au gré d'une tourbe de rêveurs fanatiques. A ces dogmes catholiques si admirables de sainteté et d'unité, est substitué un ramassis de folles et incohérentes imaginations, vieilles friperies arrachées aux cadavres de toutes les idolâtries défuntes ou agonisantes, où le Verbe divin est adoré à côté d'Ennoya et du Logos platonien, la Néith égyptienne à côté de l'Esprit saint, Ormudz à côté d'Ahriman, Zoroastre à côté de Platon, Patrikos à côté de Métrikos, Aristote avant Jésus-Christ. Et tout cela s'appelle de l'éclectisme platonien, de l'éclectisme à la Cousin et à la Jouffroy; sublimes intuitions, merveilleuses

(1) *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 171 et 172.

irradiations, principes de la plus haute civilisation politique et de la philosophie la plus pure ; Christianisme enfin, Christianisme vrai, sincère; car c'est celui-là même qu'on enseigne dans l'Université.

Au milieu de ces sectes que tous les caprices, toutes les passions, tous les fanatismes fractionnent sans fin, se trouvent ici ou là un culte, des images, des symboles, des talismans, des prières pour chacun des redoutables démons; plus de mystères, plus de cérémonies que chez les catholiques même, mystères et cérémonies sans objet, sans dignité, où tout est absurde de quelque point de vue qu'on les considère ; des chants, des hymnes, des prophétesses, des *Téléoi* ou parfaits, des anciens, des évêques et plus que des évêques, l'imposition des mains, l'extrême onction, des *continents* même qui déduisent la continence ou le célibat de l'Évangile : et toutes ces choses qu'on appelle chez les catholiques, abominables, idolâtriques, ridicules, fétichisme abrutissant, grimaces puériles, inventions de l'hypocrisie et de la cupidité, usurpation des droits de tous, ambitieuse aristocratie, attentats à la nature, toutes ces choses deviennent chez les gnostiques et sous la plume universitaire, de la transcendante théosophie, de la sublime pneumatologie, une organisation forte, de riches variétés des mêmes doctrines, d'admirables institutions, de saintes initiations, une magnifique poésie, une phsychique hiérarchie, d'admirables moyens où tout est calculé pour l'instruction et l'édification, où tout tend à rappeler les traits des pneumatiques les plus éminents de tous les siècles, à arracher l'homme à la matière et aux génies qui la gouvernent, et à le faire arriver aux grades supérieurs des mystères, une imposante réunion enfin de tout ce que le Christianisme, les sanctuaires et les écoles de l'ancien monde ont de plus théosophique !!!

La licence la plus effrénée, d'abominables mystères, les plus monstrueuses impudicités sont l'âme de toutes ces sectes. On avoue soi-même qu'elles proscrivent le mariage, qu'elles proclament l'abolition de toutes les lois et de tout ce que le vulgaire nomme religion, qu'elles posent en principe et comme

Digitized by Google

unique loi, la communauté du sol, des biens et des femmes ; que Caïn, Judas, les sodomites sont les patrons, les saints qu'on y honore. Toutes les histoires, d'ailleurs, tous les monuments, toutes les générations, tous les peuples qui ont vu passer ces infâmes troupeaux de bêtes immondes, attestent avec horreur ces abominations sordides. Les Saints Pères qui les ont racontées aussi bien que les païens, connaissaient la plupart également bien, on l'avoue encore, le Christianisme apostolique, les sectes principales, les écoles gnostiques, les traditions de la mythologie et les écrits des philosophes ; ils méritent, on le dit encore, autant de confiance que les historiens de tout autre système de l'antiquité : *Nous n'avons*, ajoute-t-on même, *aucune raison suffisante de refuser l'autorité de leur témoignage* (1). Les ramifications de ces associations abominables se prolongent même jusqu'aux temps modernes; tous les historiens en trouvent les traces dans les Albigeois et autres hérétiques; certains meetings américains, certaines prédications méthodistes, en sont la continuation et avouent les gnostiques pour leurs ancêtres... N'importe, on ne reculera devant aucune contradiction ; le besoin de justifier ces horreurs fera affronter l'absurde ; on affectera de les confondre, sous le nom commun de calomnies, avec les imputations même faites aux chrétiens à cause des gnostiques ; on ira plus loin et l'on osera entreprendre de les excuser, de les justifier, et ces fangeuses et anarchiques doctrines ne seront plus sous la plume universitaire, que quelques *déviations*, *des taches* légères comme on en découvre dans le soleil, *des idées contraires aux idées apostoliques* ou orthodoxes que constamment on s'efforce de couvrir de mépris, une MORALE, *une morale anti-judaïque*, *une morale anti-chrétienne* !!!

Vraiment on recule d'épouvante en lisant une telle apologie, en entendant un tel langage sortir de la bouche d'un professeur de facultés, d'un inspecteur-général, d'un directeur spe-

(1) M. Matter : *Histoire du gnosticisme*, tome Ier p. 29, 41, 194 et suivantes.

cial des écoles normales primaires; et après avoir repris ses sens, on est forcé de se dire : ou cet homme est frappé d'aliénation mentale, ou cette audace, cette rage contre la religion véritable, ce besoin de justifier ou d'excuser de semblables abominations, a un motif, une cause, un grand motif, une grande cause : quels sont-ils ? quels peuvent-ils être ? Pères et mères de famille, pasteurs des âmes, magistrats et législateurs de la France, achevez la lecture de ce livre, et la main sur la conscience, vous répondrez !

Plus cette apologie des gnostiques nous paraissait révoltante, impossible même, plus nous avons dû multiplier les citations qui en renfermaient à nos yeux les pénibles et effrayantes preuves ; tout le monde nous aura compris et aura excusé ces longueurs (1). Nous serons plus courts désormais.

(1) C'est pour ne pas fatiguer nos lecteurs que nous ne cherchons pas de semblables apologies dans les autres écrivains de l'Université; qu'il nous soit permis cependant de citer encore un passage tiré du *Cours d'histoire de Philosophie* de M. Cousin. Quoiqu'il ne traite pas directement comme M. Matter du gnosticisme, le peu qu'il en dit en passant indique assez que l'esprit de l'Université sur ce point est l'esprit de M. Matter : « La liberté grecque était finie sans retour; » la puissance romaine, à-peu-près achevée, déjà se dévorait elle-» même et laissant l'âme sans aucun intérêt pratique général, la » livrait à la merci de tous les caprices d'un oisif égoïsme. De là » dans le grand nombre les bassesses de l'épicuréisme ; dans quel-» ques solitaires, la folie sublime du stoïcisme ; partout le besoin » d'émotions nouvelles, partout des raffinements infinis. Tel était le » monde au second siècle de l'ère chrétienne. » (tout excepté le christianisme.) « aussi commencent à paraître de toutes parts » des sectes religieuses et des écoles philosophiques dont le ca-» ractère *dominant* est un caractère *religieux* et qui toutes em-» ploient pour procédés, non plus l'abstraction, non plus l'analyse, » mais l'inspiration, l'enthousiasme, l'illumination. De là la cabale » des juifs et le gnosticisme ou connaissance de l'être divin : Simon » le magicien, Ménandre le samaritain du premier siècle, Saturni-» nus, Basilides, Carpocrate et Valentin, Marcion, Cerdon, Barde-» sanes, presque tous les syriens du deuxième siècle et le persan

« Cependant, de toutes les sectes qui consultaient la raison » plutôt que l'imagination, celle qu'on est le plus surpris de » trouver en rapport avec les gnostiques, est celle d'Arius. » En effet, ce *savant théologien* de la docte Alexandrie, qui » prétendit porter, plus loin que tout autre, dans la dogmati- » que de ses contemporains, le pur flambeau de la critique, » ne devait guère se rencontrer dans ses opinions avec le » gnosticisme. Il lui emprunta cependant quelques-unes de » ses idées fondamentales, dans l'espoir de terminer par elles » les questions, depuis longtemps agitées, sur les rapports du » Père et du Fils (1). »

Et ailleurs :

« Constantin, à peine depuis six ans, appartenait aux chré- » tiens, qu'il s'éleva, sur la plus fondamentale de leurs » doctrines, une querelle qui menaça de les séparer à jamais » en deux sociétés ennemies, qui ébranla non-seulement les » anciennes populations de l'empire, mais encore celles des » barbares qui l'entouraient, et que toute une série de lettres » impériales ou épiscopales, de professions de *fois*, d'accom- » modements, de conciles, de bannissements et de destitu- » tions, parvinrent à peine à terminer au bout de trois siècles » de durée.

» Tel fut l'*arianisme*.

» Manès du troisième; de là le mysticisme dans la philosophie ou « l'école éclectique d'Alexandrie : école religieuse où ce qui joue le » principal rôle est la théorie religieuse, la théodicée. » (Cette théodicée, comme l'a montré M. Matter, n'est autre que le fond du gnosticisme ou le panthéisme.) « Or cette théodicée » continue M. Cousin » « est *extrêmement profonde*, il faut une longue *étude* pour en *ap-* » *précier les beautés*. On ne voit pas facilement *ce qui manque à cette théodicée*. Cependant elle renferme dans son sein une erreur » fondamentale. » M. Cousin le montre dans les pages suivantes, c'est d'admettre la création et un monde distinct de Dieu, c'est-à-dire de n'être point assez panthéiste ou de ne point tirer les dernières conséquences du panthéisme. (Tome I, p. 316 et suivantes.)

(1) Matter, *Histoire du gnosticisme*, tome II, p. 434.

» Un prêtre d'Alexandrie, Arius, homme de *mœurs pures* » et d'*un talent distingué*, mais *méconnu de ses adversaires*, » donna naissance à cette scission, en essayant de résoudre » d'une manière populaire et au moyen des vérités de l'a- » rithmétique ou de la géométrie, le mystère de la Trinité, » qu'il importait d'autant plus aux chrétiens de bien expli- » quer, qu'il les exposait souvent au reproche d'enseigner » un singulier polythéisme. Un intérêt beaucoup plus puissant » encore rendait cette solution désirable. L'antiquité avait » souvent cru reconnaître, dans quelques-uns de ses plus » grands hommes, des êtres surnaturels, célestes, divins, qui » étaient descendus dans les régions inférieures pour y mani- » fester la Divinité. Ces manifestations appartenaient toutes » au polythéisme. Cependant, un système nouveau et mono- » théiste, le Christianisme, non-seulement *enseignait aussi* » *une manifestation de ce genre*, mais la prenait pour sa base » et la montrait à titre de *phénomène historique établi par les* » *témoignages les plus positifs*. Il s'agissait d'expliquer ce » phénomène, cette manifestation; de la défendre comme le » fait pneumatologique le plus extraordinaire qu'ait jamais vu » le genre humain, ou d'y renoncer comme à une tradition » que *trois siècles de critique pouvaient faire apprécier à sa* » *juste valeur*. La solution était difficile; celle que proposait » Arius ne fut pourtant pas plus heureuse que celle des gnos- » tiques qui l'avaient précédé en Egypte.

» Oracle naturel de l'orthodoxie de son vaste diocèse, » Alexandre, évêque d'Alexandrie, blâma sévèrement son » opinion, PEU NOUVELLE EN ELLE-MÊME » (quoique de toute part dans l'Eglise on l'anathématisât comme une nouveauté impie), « mais établie pour la première fois avec une » telle suite de raisonnements. Sa censure n'ayant fait qu'ani- » mer Arius, il appela l'attention des évêques de la Palestine » et de la Syrie sur ces hérésies, les fit condamner par les » évêques de l'Egypte, en excommunia et destitua l'au- » teur.

» Cependant, Constantin apprend avec douleur la division » qui éclate dans la société religieuse qu'il vient d'adopter;

» on lui rapporte que les païens s'en félicitent ; aussitôt il » écrit à Alexandre et à Arius, reprochant à l'un *d'avoir agité* » *avec ses prêtres des questions inutiles* ; à l'autre d'avoir en- » seigné des choses qu'il n'aurait pas dû penser, engageant » l'un et l'autre à rétablir l'union dans l'Eglise. *Hosius*, évê- » de Cordoue, ou plutôt évêque de cour, porte ces lettres en » Egypte, et y ajoute des paroles de concorde ; il échoue » cependant, et Constantin ne connaît plus qu'une seule voie » de pacification. Il écoutera les évêques de son empire, et » fera respecter ce qu'ils auront décidé ensemble. Il les ap- » pelle à Nicée, y discute avec eux, et ne pouvant faire ré- » soudre une question, sur laquelle s'épuisent l'ingénieux » Arius et le savant Athanase, il *fait signer* une profession de » foi qui proclame *le Fils de la même nature que le Père*, exile » tous ceux qui refusent d'y souscrire, et voit avec plaisir » les autres s'occuper de quelques points de discipline.

» Mais bientôt après, Constantin reçut Arius lui-même à sa » cour et ordonna sa réintégration dans Alexandrie, après » avoir examiné, pour la forme, une profession de foi, que » d'avance il était résolu de trouver bonne. En apprenant » peu après qu'Alexandrie, pleine d'enthousiasme pour Atha- » nase, refusait de recevoir Arius, il enjoignit au synode de » Jérusalem de le reconnaître pour orthodoxe, et l'Eglise de » Constantinople allait, malgré elle, l'admettre dans son sein, » lorsqu'une mort aussi subite que violente l'enleva à son » parti. Il est bien entendu que les orthodoxes ont dû expli- » quer cette mort par la colère du ciel ; les ariens l'attribuè- » rent à la magie de leurs adversaires, *quelques modernes au* » *poison* (1). »

Et voilà ce qu'est l'histoire universitaire : une guerre acharnée contre la foi chrétienne, avec l'ignorance, la mauvaise foi, les plus atroces calomnies pour armes. Le contempteur du Fils de Dieu, l'impie qui attaque et renie la divinité du Christ, l'orgueilleux qui met en chansons ses blasphèmes et ses louan-

(1) M. Matter, *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 329 et suivantes.

ges sur des *airs infâmes*, disent les historiens, devient à son tour, sous la plume universitaire, un homme de mœurs pures, d'un talent distingué, mais méconnu, consultant la raison plus que l'imagination, tandis que les catholiques sont ses adversaires. L'un des principaux, des plus grands dans l'histoire, n'est qu'un *évêque de cour*, à qui l'on retire en quelque sorte son titre d'évêque de Cordoue. Les autres discutent sans pouvoir s'entendre, l'empereur discute lui-même avec eux et cela en plein concile ; soumis enfin par la force, ils ne sont plus que les Nicéens, comme si le concile œcuménique de Nicée n'était qu'une assemblée de sectaires, rivaux des ariens. On ose même insinuer que la mort tragique de l'apostat n'a été que l'effet de la magie ou du poison des catholiques, plutôt que d'y reconnaître, avec tout le monde chrétien, le juste châtiment d'un Dieu vengeur.

« Mais une secte nouvelle s'élevait, plus méthodique, plus » simple, plus faite pour devenir universelle : c'était la doc- » trine d'Arius, doctrine encore enveloppée à sa naissance de » subtilités scolastiques ; mais qui recelait au fond le pur » déisme, et par cela même, pouvait s'accorder davantage » avec la réforme graduelle des anciens cultes. Un siècle » plus tôt, cette secte eût peut-être secondé l'essor du Chris- » tianisme et facilité son empire ; mais alors elle effaçait le » caractère distinctif de la foi nouvelle, elle détruisait sa vic- » toire ; elle la faisait rentrer, elle l'ensevelissait, pour ainsi » dire, dans la croyance plus ou moins confuse, mais géné- » rale dont se rapprochaient tous ceux mêmes qui n'étaient » pas chrétiens. » (Sa doctrine était donc nouvelle, et la doctrine opposée n'était donc ni un dogme obscur, ni une subtilité scolastique, puisque c'était le fond même du Christianisme.) « Ces motifs peuvent mieux faire comprendre les » efforts extraordinaires opposés à l'arianisme.... Il ne s'est » rien conservé des écrits d'Arius. Les vainqueurs ont détruit » les *monuments* de leur adversaire ; mais le fondateur d'une » secte si fameuse, l'homme qui tant de fois chargé d'ana- » thèmes sut gagner à sa cause un nombreux parti dans le » peuple, dans les évêques, à la cour des princes, et qui divisa

» le Christianisme triomphant, était *sans doute* doué de tous » les talents qui font un grand sectaire. Cependant, il fut sur- » tout aidé par le sentiment secret qui commençait à rendre » redoutables aux empereurs la *puissance et l'ambition du sa-* » *cerdoce chrétien....* Les évêques accusés d'arianisme, la » minorité vaincue dans le concile de Nicée, montraient plus » de complaisance pour le pouvoir impérial et cherchaient » son appui contre les censures de leurs orthodoxes, mais » *impérieux* collègues. Constance aima mieux protéger les » ariens que d'obéir aux catholiques (1).

» Du sein de l'Eglise celtique sortit Pélage, qui posa la loi » de la philosophie celtique, apporta au Christianisme l'idée » de la personnalité libre, prononça le premier le grand nom » de liberté, et proclama l'indépendance de la moralité hu- » maine. L'Eglise, sous le nom de grâce, lui opposa un fata- » lisme mystique (2).

» C'était un homme bien né, instruit, de mœurs graves et » pures, de bonne foi (3), qui volontiers eût accommodé ses » idées, et n'en voulait, après tout, qu'aux opinions extrêmes » de saint Augustin. Pour le faire condamner, il fallut un » rescrit impérial et une émeute populaire, tant l'Eglise pen- » chait vers son opinion (4). »

Or, voici ce que l'histoire dit de Pélage : A peine eut-il fait connaître ses erreurs, qu'il fut obligé de les rétracter pour n'être point condamné. Il le fut plus tard, à Carthage et à Milan pour les avoir reprises. Il fut banni de Rome par l'empereur Honorius, puis d'Ephèse, puis d'Antioche, et loin qu'il y eût nulle part émeute pour le soutenir, il disparut tellement

(1) M. Villemain, *Nouveau Mélange*, tome II, p. 160 et suivantes.

(2) M. Michelet, *Histoire de France*, p. 119, 121, 122.

(3) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 5e leçon, tome I, p. 199. (Paris.)

(4) Ampère, J. J., *Histoire de la littérature française*, cité par l'Université, n° 791.

de la scène du monde, que l'histoire n'a pas même conservé le nom du lieu où il mourut. Du reste, hypocrite, dit le célèbre Orose, historien contemporain, il aimait la bonne chère, et vivait dans les délices. Il niait le péché originel et la nécessité de la grâce, et c'est ainsi qu'il a inventé la liberté humaine, comme disent messieurs de l'Université, de la même manière que Luther et Jansénius l'ont restaurée en enseignant tout le contraire, comme ces messieurs l'affirment encore. Pitoyables sophistes !

« Le pélagianisme mourant laissait un héritier ; les semi-» pélagiens rengagèrent aussitôt la lutte dans le midi de la » Gaule, au sein des monastères de Lerins et de Saint-Victor, » alors le refuge des hardiesses de la pensée (1). »

Chose singulière ! les jansénistes et les universitaires ont toujours poursuivi les jésuites comme pélagiens et semi-pélagiens, et tout à la fois comme les serfs du pouvoir et les ennemis de la liberté ! Nous voudrions bien avoir le mot de cette énigme.

Avant Pélage, que M. Matter loue avec plus d'effusion encore que ses collègues, en même temps qu'il attaque et insulte et les papes, et saint Augustin, et l'Eglise catholique, l'inspecteur-général avait entrepris l'éloge et la justification de Nestorius, cet hérésiarque qui niait et la maternité divine de la sainte Vierge, et la nature divine de J.-C. « C'était, » dit-il, un prélat distingué, que la science et ses mœurs » avaient fait remarquer parmi les prêtres d'Antioche... On » l'applaudit d'un côté, on le blâma de l'autre ; les moines de » son diocèse (c'est-à-dire un avocat, nommé Eusèbe) l'inter-» pellèrent dans son église et jusque dans sa maison... Rien, » cependant, *ne semble plus juste, ni mieux fondé que sa* » *doctrine* ; aussi fut-elle accueillie avec distinction, surtout » en Egypte, où les études théologiques étaient les meilleu-» res. » (C'est là, au contraire, qu'elle fut combattue avec le plus de force et de constance.) « Ce fut peut-être une raison

(1) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, tome I, cinquième leçon, p. 208.

» de plus pour mécontenter saint Cyrille, à qui son oncle » Théophile paraissait avoir légué une profonde antipathie » pour les patriarches de Constantinople (1). » Or, ces éloges donnés à Nestorius et à sa doctrine n'empêchent pas le moins du monde l'illustre universitaire de louer un peu plus bas le moine Eutychès, quoiqu'il ait enseigné le contraire, et qu'il ait poussé la doctrine de saint Cyrille jusqu'à l'hérésie pour laquelle il fut aussi condamné. Il prétendait, lui, qu'il n'y avait qu'une seule nature en J.-C., la nature divine. « C'était un pieux vieillard archimandrite de » l'un des populeux couvents de Bysance; il enseigna la théo- » rie d'une seule nature dans l'*Homme-Dieu*, comme l'avaient » enseignée Cyrille, Athanase, Jules.» (Calomnie! tous avaient enseigné les deux natures dans une seule personne, comme l'attestent encore leurs écrits.) « Il était instruit, quoiqu'en » dise Léon-le-Grand. Sa conduite ne manqua pas non plus » de *prudence*... Une *imprudente* assertion, celle que, *depuis* » *l'union des natures divine et humaine, l'Homme-Dieu* n'en » avait plus qu'une, le fit condamner, destituer et excommu- » nier... La théorie alexandrine, ou le dogme d'une seule » nature, triompha un instant par les trésors de l'Egypte (2).» On se rappelle que plus haut toute l'Egypte était pour Nestorius.

A la suite des gnostiques, d'Arius et de Pélage, et comme leur conséquence, apparaît Mahomet, Mahomet et ses Arabes, les privilégiés des éloges de l'Université. Voici comment s'en exprime d'abord le grand inspecteur, le savant historien Matter :

« La société chrétienne est parvenue à force de résigna- » tion et de zèle, au terme de ses vœux les plus *ambitieux*; » elle règne enfin dans l'empire d'Auguste, où d'abord elle » n'avait dû demander que la tolérance; elle règne encore » sur des provinces qui n'avaient jamais connu le joug de

(1) M. Matter, *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 345 et suivantes.

(2) M. Matter, *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 354 et suivantes.

» Rome.... Cependant, il n'est pas encore de repos pour » elle... Sur ses frontières orientales, parmi les populations » *qu'elle n'a pu gagner*, naît tout-à-coup une nouvelle société » religieuse, qui se répand avec une brutale rapidité sur les » trois parties connues du monde, y fonde toute une série de » brillants empires, y établit une foule de puissantes dynas- » ties... Mahomet est le fondateur de cette nouvelle société, » qui compte aujourd'hui autant de membres que celle des » chrétiens (1). »

Il faut d'abord arrêter là M. le professeur. Nous ne pouvons laisser passer, sans le faire remarquer, un des plus insignes, des plus injurieux et des plus grossiers mensonges qui soient sortis d'une plume universitaire, à moins que M. le professeur, inspecteur-général, ne veuille prendre sur lui de le rejeter dans le volumineux chapitre de ses ignorances : ignorance ou mauvaise foi, peu nous importe. Le mahométisme, vient-il de dire, compte aujourd'hui autant de membres que la religion des chrétiens : voyons ce qu'il en est. Il existe quatre statistiques célèbres et faites récemment sur le nombre des croyants des différentes religions qui partagent le monde ; toutes quatre sont plus ou moins hostiles au Christianisme. Ce sont celles de Balbi, de Maltebrun, de Graberg, de Valkenaer et Eyriès. Or, voici les proportions entre les chrétiens et les mahométans de toutes les branches :

	Chrétiens.	Mahométans.
En 1810, selon Malte-Brun,	228,000,000	110,000,000
En 1813, selon Graberg,	236,000,000	120,000,000
En 1827, selon Valkenaer, etc.	253,000,000	120,000,000
En 1833, selon Balbi,	260,000,000	96,000,000
Sur lesquels	139,000,000 catholiques.	

De sorte que l'erreur de l'inspecteur général est seulement de cent soixante-quatre millions !!! Excusez du peu.

« Instruit dans les idées du mosaïsme par un docteur juif

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome II, pag. 2.

» qu'il connut dans sa patrie, et dans celles des chrétiens par » un moine qu'il vit en Syrie, durant ses voyages; témoin des » discussions qui divisaient les chrétiens et des reproches qu'ils » s'adressaient sur les altérations de leur croyance, Maho- » met, enthousiaste ou imposteur, avait conçu, dans la retraite, » le projet d'enseigner enfin la religion la plus pure que pus- » sent recevoir les hommes.

» Des combinaisons trop profondes pour un enthousiaste et » des inspirations trop généreuses pour un imposteur vulgaire » le guidèrent dans l'exécution (1). »

Ainsi, Mahomet, enthousiaste ou imposteur, quatre lignes plus haut, n'est plus, quatre lignes plus bas, ni l'un ni l'autre.

« L'ancien sabéisme, *quoique il* eût pour objet l'adoration » des lumières célestes, s'était altéré en Arabie plus qu'ail- » leurs; le judaïsme avait eu le même sort dans ces brûlants » climats. Il se trouvait d'ailleurs en état d'accusation, par le » seul fait de l'existence du Christianisme, qui était venu le » réformer. Le Christianisme, connu en Arabie, depuis que » saint Paul y avait cherché un asile, était devenu à son tour » un objet de discussion et de récriminations entre les partis » qui le professaient. » (L'illustre universitaire a dit plus haut que le Christianisme n'avait pu gagner l'Arabie.) « Ce fut » aux accusations des gnostiques contre l'église orthodoxe » que le nouveau réformateur rattacha ses projets. Plus que » tout autre, il reprocha aux chrétiens d'avoir dénaturé la » doctrine d'un seul Dieu. » (En quoi donc? Le professeur ne le dit pas.) « Pour conquérir tous les suffrages, il ménagea » toutes les croyances, sauf à établir un jour les siennes avec » plus ou moins d'exclusion. » (C'est-à-dire qu'il fit encore comme l'Université de l'éclectisme)... « Dans son ignorant » enthousiasme, Mahomet non content des miracles racontés » dans les Evangiles véritables attribue à J.-C. tous ceux des » Evangiles apocryphes. » Comment donc? vous venez de dire qu'il avait trop de profondeur pour un enthousiaste, trop de

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome II, p. 3.

chrétiennes et françaises d'Alger, de Constantine, de Cherchell et de Mazagran, dans le pays de Charles Martel et de saint Louis, qu'un étranger séditieux, à la solde de l'Université, et armé d'un brutal monopole vient tenir aux enfants de la France cet insultant langage, et mettre sous les pieds musulmans la valeur française, la valeur du monde chrétien !!! Quoi donc, l'Université voudrait-elle nous enlever, avec la foi, jusqu'au sentiment de l'honneur !!!

« Chez l'Arabe, » dit à son tour le professeur de législations comparées, tout en contredisant le professeur et inspecteur Libri, « il n'y a pas eu progrès; la parole de Mahomet est » tombée en vain; en repoussant Mahomet, l'Arabe du désert » a repoussé l'avenir, l'intelligence et la gloire; il s'est con- » damné à n'être rien dans la vie de l'humanité; il devait suivre » le prophète; car il faut toujours suivre les idées (1).

Ainsi, un sabre et le sérail : voilà les IDÉES pour tous ces énergumènes de liberté et de philosophie panthéiste ! Le cordon et le harem, l'abrutissement de l'homme et de la femme, l'opprobre de l'humanité : voilà ce qu'ils appellent intelligence et gloire. Ce sont là les passions fortes qui ont fait plus haut regretter le paganisme et qu'on voudrait, par l'éducation du monopole, réhabiliter parmi nous !

Viennent ensuite et le collègue J.-J. Ampère, qui fait « tour- » ner dans son lointain orbite l'Orient que Mahomet a *renou-* » *velé* (2), » et le Voltairien Michelet, qui pour éviter ici la contradiction qu'il semble chercher partout ailleurs, trouve le moyen d'insulter le Dieu véritable en en faisant le Dieu du mahométisme, et de faire dominer son Dieu à lui, la volupté matérielle.

« L'islamisme, la plus récente des religions asiatiques, est » aussi le dernier et impuissant effort de l'Orient, pour échap-

(1) M. Lerminier : son Cours analysé par lui-même. *Revue des Deux Mondes*, tome III, p. 230.

(2) M. Lerminier : *Discours d'ouverture de son Cours à la Sorbonne. Revue des Deux Mondes*, 2e série, tome I, p. 26.

» per au matérialisme qui pèse sur lui. La Perse n'a pas suffi, » avec son opposition héroïque du royaume de la lumière » contre celui des ténèbres, d'Iran contre Turan. La Judée » n'a pas suffi, tout enfermée qu'elle était dans l'unité de son » Dieu abstrait, et toute concentrée et durcie en soi. Ni l'une » ni l'autre n'a pu opérer la rédemption de l'Asie. Que sera-» ce de Mahomet qui ne fait qu'adopter ce dieu judaïque, le » tirer du peuple élu pour l'imposer à tous? Ismaël en saura-» t-il plus que son frère Israël ? Le désert arabique sera-t-il » plus fécond que la Perse et la Judée ?

» Dieu est Dieu, voilà l'islamisme, c'est la religion de l'u-» nité. Disparaisse l'homme, et que la chair se cache : point » d'images, point d'art. Ce Dieu terrible serait jaloux de ses » propres symboles. Il veut être seul à seul avec l'homme. Il » faut qu'il le remplisse et lui suffise. La famille est à peu près » détruite, la parenté, la tribu encore, tous ces vieux liens » de l'Asie. La femme est cachée au harem ; quatre épouses, » mais des concubines sans nombre. Peu de rapports entre les » frères, entre les parents ; le nom de musulman remplace ces » noms. Les familles sans nom commun, sans signes propres, » sans perpétuité, semblent se renouveler à chaque génération, » Chacun se bâtit une maison, et la maison meurt avec l'hom-» me. L'homme ne tient ni à l'homme ni à la terre. Isolés et » sans trace, ils passent, comme la poussière vole au désert ; » égaux comme les grains de sable, sous l'œil d'un dieu nive-» leur, qui ne veut nulle hiérarchie... Cette religion, c'est vrai-» ment l'Arabie elle-même... Ce dieu que Mahomet a volé à » Moïse, il pouvait rester abstrait, pur et terrible sur la mon-» tagne juive, ou dans le désert arabique ; mais voilà que les » cavaliers du prophète le promènent victorieusement de » Bagdad à Cordoue, de Damas à Surate. Dès que la rotation » du sabre, la ventilation du cimeterre, n'allumera plus son » ardeur farouche, il va s'humaniser. Je crains pour son aus-» térité les paradis du harem, et ses roses solitaires, et les fon-» taines jaillissantes de l'Alhambra. La chair maudite par » cette religion superbe s'obstine à réclamer ; la matière » proscrite revient sous une autre forme, et se venge avec la

» violence d'un exilé qui rentre en maître. Ils ont enfermé la » femme au sérail, mais elle les y enferme avec elle; ils n'ont » pas voulu de la Vierge, et ils se battent depuis mille ans » pour Fatema. Ils ont rejeté le Dieu-Homme et repoussé » l'incarnation en haine du Christ; ils proclament celle » d'Ali (1).

» L'espoir de la croisade, dit-il plus loin, pour préparer » l'éloge du panthéisme, des Albigeois et des sectes des XIIe et » XIIIe siècles par de nouvelles insultes contre l'Église ca- » tholique, l'espoir de la croisade avait manqué au monde. » L'autorité ne semblait plus inattaquable; elle avait promis, » elle avait *trompé*. La liberté commençait à poindre, mais » sous vingt aspects fanatiques et choquants, confuse et con- » vulsive, multiforme, difforme. La volonté humaine enfantait » chaque jour, et reculait devant ses enfants. C'était comme » dans les jours séculaires de la grande semaine de la créa- » tion : la nature s'essayant, jeta d'abord des produits bizarres, » gigantesques, éphémères, monstrueux avortons dont les » restes inspirent l'horreur.

» Une chose perçait dans cette mystérieuse anarchie du » XIIe siècle, qui se produisait sous la main de l'Église irritée » et tremblante, c'était un sentiment prodigieusement auda- » cieux de la puissance morale et de la grandeur de l'homme. » Ce mot hardi des Pélagiens : *Christ n'a rien eu de plus que » moi, je puis me diviniser par la vertu*, il est reproduit au » XIIe siècle sous forme barbare et mystique. L'homme dé- » clare que la fin est venue, qu'en lui-même est cette fin; il » croit à soi, et se sent Dieu; partout surgissent des messies. » Et ce n'est pas seulement dans l'enceinte du Christianisme, » mais dans le mahométisme même, ennemi de l'incarnation, » que l'homme se divinise et s'adore. Déjà les Fatémites d'É- » gypte en ont donné l'exemple. Le chef des Assassins dé- » clare aussi qu'il est l'iman si long temps attendu, l'esprit

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 213 et suivantes.

» incarné d'Ali. Le méhédi des Almohades d'Afrique et d'Es-
» pagne est reconnu pour tel par les siens. En Europe, un
» messie » (un misérable qui courait tout nu à la façon des
caïnites et des adamites, et qui voulait que ses disciples en
fissent autant) « paraît dans Anvers, et toute la populace le
» suit. Un autre en Bretagne, semble ressusciter le vieux gnos-
» ticisme d'Irlande. » (C'était un fou nommé Eon, qui entrant
dans une église, se crut désigné par ces mots : *per* EUM *qui
venturus est judicare vivos et mortuos*, et par conséquent le
messie.) « Amaury de Chartres et son disciple, le breton
» David de Dinan, enseignent que tout chrétien est matériel-
» lement un membre du Christ, autrement dit, que Dieu est
» perpétuellement incarné dans le genre humain. Le fils a ré-
» gné assez, disent-ils, règne maintenant le Saint-Esprit.
» C'est sous quelque rapport, l'idée de Lessing sur l'éducation
» du genre humain » (et l'idée de Jouffroy, de Damiron, etc.)

Puis, après avoir transformé la Sorbonne en école de scep-
ticisme où Aristote prend place presque au niveau de Jésus-
Christ, Aristote tout haut, tout bas les Arabes et les Juifs avec
le panthéisme d'Averrohès et les subtilités de la cabale, il
ajoute : « Telle est l'ivresse et l'orgueil du moi à son premier
» réveil. Par le philosophisme, par le républicanisme, il at-
» taque le non-moi » (c'est ainsi qu'on appelle Dieu en lan-
gage philosophique-universitaire) « sous trois formes. Il brise
» l'autorité, il dompte la nature (1).

» Cependant un immense mouvement religieux éclatait dans
» le peuple sur deux points à la fois : le rationalisme vaudois
» dans les Alpes, le mysticisme allemand sur le Rhin et aux
» Pays-Bas. C'est qu'en effet le Rhin est un fleuve sacré, plein
» d'histoires et de mystères; *une immense poésie dort sur le
» fleuve*. Cela n'est pas facile à définir; c'est l'impression
» vague d'une vaste, calme et douce nature, peut-être une
» voix maternelle qui rappelle l'homme aux éléments, et,

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 893 et suivantes.

» comme dans la ballade, l'attire altéré au fond des fraîches » ondes ; peut-être l'attrait poétique de la Vierge, dont les » églises s'élèvent tout le long du Rhin jusqu'à la ville de Co- » logne, la ville des onze mille vierges... L'église de la Vierge » n'existait pas, mais la Vierge existait.

» Elle était partout sur le Rhin, simple femme allemande, » belle ou laide, je n'en sais rien, mais si pure, si touchante » et si résignée... La Vierge aussi a eu sa passion ; c'est elle, » c'est la femme qui a restauré le génie allemand. Le mysti- » cisme s'est réveillé par les béguines d'Allemagne et des » Pays-Bas. Les chevaliers, les nobles minnesinger chantaient » la femme *réelle* » (la Sainte-Vierge, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ n'est qu'un mythe), « la glorieuse épouse du land- » grave de Thuringe, tant célébrée aux combats poétiques de la » Wartbourg. Le peuple adorait la femme idéale ; il fallait un » Dieu-Femme à cette douce Allemagne. Chez ce peuple, le » symbole du mystère est la rose ; simplicité et profondeur, » rêveuse enfance d'un peuple à qui il est donné de ne pas » vieillir, parce qu'il vit dans l'infini, dans l'éternel. » Ce sont toujours les mêmes insultes à notre foi, un grossier et dégradant panthéisme où l'expression rivalise de niaiserie avec la pensée.

« Ce génie mystique devait s'éteindre, ce semble, en des- » cendant l'Escaut et le Rhin, en tombant dans la sensualité » flamande et l'industrialisme des Pays-Bas. Mais l'industrie » elle-même avait créé là un monde d'hommes misérables et » sevrés de la nature, que le besoin de chaque jour renfermait » dans les ténèbres d'un atelier humide. » (Suit un portrait des ouvriers flamands du XIIIe siècle, qui ne peut convenir qu'à ceux de notre époque.) « Solitaires et presque sauvages, » au milieu des cités les plus populeuses du monde, ils em- » brassèrent le dieu de leur âme, leur unique bien ; le Dieu » des cathédrales, le Dieu riche des riches et des prêtres, » leur devint peu à peu étranger. Voulait-on leur ôter leur » foi, ils se laissaient brûler, pleins d'espoir, et jouissant de » l'avenir. Quelquefois aussi, poussés à bout, ils sortaient de » leurs caves, éblouis du jour, farouches, avec ce gros et dur

» œil bleu, si commun en Belgique, mal armés de leurs outils, » mais terribles de leur aveuglement et de leur nombre... Et » c'était une sombre poésie de révolte (1).

» Bien loin de là, au fond des Alpes, un principe différent » amenait des révolutions analogues. De bonne heure, les » montagnards piémontais, dauphinois, gens raisonneurs et » froids, sous le vent des glaciers, avaient commencé à re- » pousser les symboles, les images, les croix, les mystères, » *toute la poésie chrétienne*. Là, point de panthéisme comme » en Allemagne, point d'illuminisme comme aux Pays-Bas; » pur bon sens, raison aride et prosaïque... Les sectaires » laissaient là le clergé, brisaient les croix, ne voulaient plus » du culte que la parole. Réprimés un instant, ils reparais- » sent à Lyon sous le marchand *Vaud* ou Valdus; en Italie » à la suite d'Arnaldo de Brixia. Aucune hérésie, dit un do- » minicain, n'est plus dangereuse que celle-ci, *parce qu'aucune* » *n'est plus durable*. Il a raison, ce n'est pas autre chose que » *la révolte du raisonnement contre l'autorité, de la prose* » *contre la poésie*. Les partisans de Valdus, les Vaudois, s'an- » nonçaient d'abord comme voulant seulement reproduire » l'Eglise des premiers temps, dans la pureté, dans la pauvreté » apostolique : on les appelait les pauvres de Lyon. L'Eglise » de Lyon, comme nous l'avons dit ailleurs, avait toujours eu » *la prétention* d'être restée fidèle aux traditions du Christia- » nisme primitif. Ces Vaudois eurent *la simplicité* de deman- » der autorisation au pape ; c'était demander la permission de » se séparer de l'Eglise. Repoussés, poursuivis, proscrits, ils » n'en subsistèrent pas moins dans les montagnes, dans les » froides vallées des Alpes, premier berceau de leur croyance, » jusqu'à la naissance du zuinglianisme et du calvinisme, qui » les adoptèrent comme précurseurs, et tâchèrent de créer » par eux, à leur église récente, je ne sais quelle perpétuité » secrète, pendant le moyen-âge, à l'envi de la perpétuité » catholique.

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 396 et suivantes.

» Le caractère de la réforme au XIIe siècle fut donc le ra-
» tionalisme dans les Alpes et sur le Rhône, le mysticisme
» sur le Rhin. En Flandre, elle fut mixte et plus encore en
» Languedoc (1).

» Puis (dans les pages suivantes), la noblesse du Midi, qui
» ne différait guère (selon lui), de la bourgeoisie, était toute
» composée d'enfants de juives ou de sarrazines, *gens d'es-*
» *prit* bien différents de la chevalerie *ignorante et pieuse* du
» Nord; elle avait pour la seconder et en grande affection les
» montagnards. Ces routiers, dit-il, maltraitaient les prêtres
» tout comme les paysans, habillaient leurs femmes des vê-
» tements consacrés, battaient les clercs et leur faisaient
» chanter la messe par dérision. C'était encore un de leurs
» plaisirs de salir, de briser les images du Christ, de lui
» casser les bras et les jambes. Ils étaient chers aux princes,
» précisément à cause de leur impiété, qui les rendait insensi-
» bles aux censures ecclésiastiques. Impies comme nos mo-
» dernes, et farouches comme les barbares, ils pesaient
» cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au
» hasard, faisant un guerre effroyable... Les femmes le plus
» haut placées, avaient l'esprit aussi corrompu que leurs
» maris ou leurs pères, et les poésies des troubadours
» n'étaient que des impiétés amoureuses. A la tête de ce
» parti et comme le plus vieieux, il place avec tous les
» historiens le comte de Toulouse. Enfin, cette Judée de la
» France, comme on a appelé le Languedoc, ne rappelait
» pas l'autre seulement par ses bitumes et ses oliviers; elle
» avait aussi Sodome et Gomorrhe, et il était à craindre que
» *la vengeance de l'Eglise* ne lui donnât sa mer Morte.

» Que les croyances orientales, le dualisme persan, le ma-
» nichéisme et le gnosticisme aient pénétré dans ce pays,
» c'est ce qui ne surprendra pas. Toute doctrine y avait pris;
» mais le manichéisme, la plus odieuse de toutes dans le monde

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 400 et suivantes.

» chrétien (l'Université n'en fait pas partie), a fait oublier les » autres (1). »

Après cela, oubliant lui-même tout ce qu'il vient de dire, l historien universitaire rapporte comme autant d'*imputations* de leurs ennemis tout ce que les historiens racontent des abominables doctrines des Albigeois et que l'Eglise a condamnées ; mais il le fait en style voltairien, *sarcastique* et moqueur et avec des expressions que nous ne pouvons rapporter dans la crainte de souiller les oreilles et les imaginations de nos lecteurs.

« Ainsi, à côté de l'Eglise, s'élevait une autre église dont » la Rome était Toulouse. Un Nicétas, de Constantinople, avait » présidé près de Toulouse, comme pape, le concile des » évêques manichéens. L'Orient, la Grèce bysantine envahissaient définitivement l'église orientale. Les Vaudois » eux-mêmes, dont le rationalisme semble *un fruit spontané* » de l'esprit humain avaient fait écrire leurs premiers livres » par un Grec. Aristote et les Arabes entraient en même » temps dans la science. Les antipathies de langues, de races, de peuples disparaissaient. Des princes s'alliaient ou » avaient le projet de s'allier par des mariages et autrement » avec les mahométans et les princes d'Orient. Il semblait » que les deux familles humaines, l'européenne et l'asiatique, allassent à la rencontre l'une de l'autre ; chacune d'elles » se modifiait, comme pour différer moins de sa sœur. Tandis que les Languedociens adoptaient la civilisation mauresque et les croyances de l'Asie, le mahométisme s'était » comme christianisé, en adoptant sous diverses formes le » *dogme de l'incarnation.* » (L'incarnation d'Ali et de Fatema, comme il le dit ailleurs.)

« Quels devaient être le danger de l'Eglise le trouble et » l'inquiétude de son chef visible. Guindé à une hauteur immense, il n'en voyait que mieux les périls qui l'environ-

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 404 et suivantes, 409 et 472.

» naient. Ce prodigieux édifice du Christianisme au moyen-
» âge, cette cathédrale du genre humain, il en occupait la
» flèche, il y siégeait dans la nue, à la pointe de la croix...
» Position glissante et d'un vertige effroyable... Le pape
» était alors un Romain, Innocent III. Tel péril, tel homme.
» Grand légiste, habitué à consulter le droit sur toute ques-
» tion, il s'examina lui-même et crut à son droit. Dans la
» réalité, l'Eglise avait certainement alors pour elle l'immense
» majorité, la voix du peuple, qui est la voix de Dieu. Elle
» avait partout, en tout la *possession actuelle*; possession
» ancienne, si ancienne qu'on pouvait croire à la prescrip-
» tion. L'Eglise, dans le grand procès, était le défenseur,
» propriétaire reconnu, établi sur le fonds disputé; elle en
» avait les titres : le droit écrit semblait pour elle. Le *de-*
» *mandeur, c'était l'esprit humain*; il venait un peu tard. Puis
» il semblait s'y prendre mal, dans *son inexpérience*, chica-
» nant sur des textes, au lieu d'invoquer l'*équité* (1). »

Ainsi, l'Eglise avait le droit, mais non pas l'équité; les titres écrits, mais non la justice et la raison ou l'esprit humain. C'était bien pourtant la religion chrétienne telle que J.-C. l'avait fondée et avec laquelle il avait promis d'être jusqu'à la consommation des siècles, puisqu'on convient que l'Eglise possédait partout et en tout et de toute antiquité. S'il était vraiment le Fils de Dieu, c'était donc la vraie religion; le procès était entre elle et les passions, comme toujours, mais non entre elle et l'esprit humain ou la raison. J.-C. n'est donc pas le Fils de Dieu, puisque sa religion est contraire à l'équité et à la raison, et que l'esprit humain et la justice sont au contraire du côté de la secte infâme des Albigeois. Le professeur chargé de former à l'Ecole normale tous les professeurs d'histoire des colléges et des Facultés de France donne donc la main avec un accord parfait à l'inspecteur-général Matter, faisant l'éloge des gnostiques. Les raisonnements de l'un sont parfaitement semblables aux raisonnements

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 417 et suivantes et 420.

de l'autre. L'enseignement universitaire est vraiment *uniforme*, comme le veut sa législation; il est partout anti-catholique et impie. Continuons.

« Tels apparaissaient alors les ennemis de l'Eglise, et l'E-
» glise était peuple. Les préjugés du peuple, l'ivresse sangui-
» naire des haines et des terreurs, tout cela remontait par tous
» les rangs du clergé jusqu'au pape et aux chefs de l'Eglise
» qui *étaient encore convaincus de leur droit.* (Ils ne le furent
» plus dans la suite.) Ce droit admis, *tous les moyens leur*
» *furent bons* pour le défendre. L'Eglise se fit une arme
» des antipathies de races pour retenir le Midi qui lui échap-
» pait. Elle transféra la croisade des infidèles aux hérétiques.
» Les prédicateurs furent les mêmes, les bénédictins de
» Cîteaux, puis saint Dominique parcourant les campagnes
» du Midi, *seul et sans armes*, au milieu des sectaires qu'il
» envoyait (seul et sans armes) *à la mort*, cherchant et don-
» nant le martyre avec la même avidité. » Et plus bas le conséquent professeur dit encore que saint Dominique n'employa contre les hérétiques que la prière et la prédication. Ce qui n'a pas empêché, comme nous l'avons vu plus haut, M. Monin, un des élèves de M. Michelet, de répéter les mêmes outrages contradictoires au collége de Lyon. Suivent trente pages où la bienveillance pour les Albigeois n'est nulle part dissimulée, où le pape, ses légats et les principaux chefs des croisés sont peints comme des *traîtres*, des *perfides*, des *hommes de sang*, que l'*orgueil* et la *superstition*, l'*ambition* et la *vengeance* animent, et où le célèbre Montfort, à qui pourtant on est forcé d'accorder des vertus héroïques est appelé le *membre d'une race néfaste*, le *terrible exécuteur des décrets de l'Eglise*, le *farouche général du Saint-Esprit* (1).

« Plus l'Eglise *penchait*, plus son chef porta haut l'orgueil.
» Plus on niait, plus il affirmait. A mesure que ses ennemis
» *croissaient de nombre*, il *croissait d'audace* et se raidissait
» d'autant plus. Ses prétentions montèrent avec son péril au
» dessus de Grégoire VII, au dessus d'Alexandre III. Aucun

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 422.

» pape ne brisa comme lui les rois. » (On veut parler sans doute de Jean-Sans-Terre, usurpateur du trône d'Angleterre et assassin de l'héritier légitime.) « Ceux de France et de » Léon, il leur ôta leurs femmes; » (c'est-à-dire leurs concubines; il aurait mieux valu sans doute, à vos yeux, qu'il leur eût permis un sérail, comme Mahomet, ou comme Luther au landgrave de Hesse.) « A Rome résidait l'Eglise elle-même, » le trésor des miséricordes et des vengeances; le pape, seul » juge du juste et du vrai, disposait souverainement du » crime et de l'innocence, défaisait les rois et faisait les » saints (1).

C'est avec ce ton de mépris, de censure amère, d'insulte impie, que sont traités les plus grands papes, ceux mêmes que les protestants ont loués comme Innocent III. Oh! que n'ont-ils fait pour le Koran, et le sabre à la main, ce qu'on leur reproche avec tant de haine d'avoir fait pour l'Evangile, et selon les lois divines et humaines! On manquerait de termes pour célébrer leurs louanges. Ecoutons plutôt celles qu'on adresse avec tant d'effusion, quelques pages plus bas au grand sultan Saladin; Saladin, l'usurpateur de l'Egypte, l'usurpateur aussi de la Syrie, le meurtrier de ses frères dissidents, celui qu'on raconte avoir soi-même *poursuivi avec acharnement et impitoyablement mis à mort* et par milliers les *alides*, les *schismatiques musulmans d'Egypte*, les *esprits forts ou philosophes du Koran*, *comme on les nomme*. « Ce » Kurde, le Godefroi ou le saint Louis du mahométisme, » grande âme au service d'une toute petite dévotion, nature » humaine et généreuse qui *s'imposait l'intolérance*, apprit » aux chrétiens une dangereuse vérité; c'est qu'un circoncis » pouvait être un saint, qu'un mahométan pouvait naître » chevalier par la pureté du cœur et la magnanimité (2). »

Mais non-seulement les évêques, les papes, les héros chrétiens sont mis bien au-dessous des Turcs et des Albi-

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 424.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 433.

geois ; l'Eglise elle-même et ses conciles œcuméniques sont insultés à leur sujet par les plumes et les langues universitaires. « L'Eglise, « dit l'un, » s'est montrée *haineuse* et » *persécutrice* contre les Albigeois (1). Ce fut, «dit un autre, « une cause immense, une cause inouïe, plaidée devant le » pape Innocent III par les parties intéressées ; les unes (les » Albigeois) puissances déchues qui réclamaient *contre la* » *violence et la fraude*; les autres, puissances nouvelles qui » demandaient à être maintenues dans leur usurpation. La » violence et la fraude l'emportèrent... Le pape Inoncent III, » quoique convaincu qu'il y a eu en toute cette affaire des » intrigues et des injustices dont il gémit, cède cependant à » la majorité des évêques du concile (concile œcuménique de » Latran 1215), et à la crainte des conséquences fâcheuses » que pourrait avoir pour l'autorité et la dignité de l'Eglise un » retour sur les décisions prises au détriment du comte de » Toulouse (2). » Tout un long article en faveur des Albigeois est écrit dans cet esprit-là et tend à faire des catholiques un parti de fourbes et de scélérats, le tout appuyé sur un poème du temps, écrit évidemment par un partisan du vieux comte Raymond et du parti hérétique. M. Salvandy, dans son rapport au roi en faveur de l'Université, rend compte de la traduction de ce poème du provençal en français, par un professeur de l'Université et de l'impression de cette traduction aux frais de l'Etat comme d'un travail important et digne de l'argent de nos budgets.

Mais avant les Albigeois, ces nobles chevaliers de la liberté de penser et de faire, les universitaires en chœur, saluent de leurs acclamations et exaltent à l'envi, quoiqu'il se soit rétracté et ait fait pénitence, le *chevalier errant de la dialectique*, comme ils l'appellent, un dogmatiseur libertin, le séducteur d'une jeune fille, d'une pupille confiée par un oncle, chanoine et tuteur de l'orpheline, aux soins du professeur-[illegible]

(1) M. François, déjà cité.

(2) M. Fauriel : *Revue des Deux-Mondes*, tome VIII, p. 153

de la pensée, pour être initiée par lui aux lettres et aux sciences.

« La chaîne des libres penseurs rompue, ce semble, après » Jean-le-Scot » (qu'ils font tous aussi plus mauvais qu'il n'é- tait, en effet, pour pouvoir le louer plus à l'aise), » s'était re- » nouée par notre grand Gerbert, qui fut pape en l'an 1000.» (Et excellent pape, plein *de foi et de science*, quoiqu'en dise M. Michelet.) « Gerbert eut pour disciple Fulbert de Chartres » dont l'élève, Bérenger de Tours, effraya l'Eglise par le pre- » mier doute sur l'Eucharistie. » (Paschase Ratbert ne l'avait donc pas inventé un siècle avant, comme vous le dites dans votre ignorance ou votre mauvaise foi.) « Peu après, le cha- » noine Rosselin osa toucher à la Trinité. Il enseignait de » plus que les idées générales n'étaient que des mots; (c'est- » à-dire n'étaient pas des êtres proprement dits). Cette réforme » hardie ébranlait toute poésie, toute religion... Ce n'était » pas moins que le passage de la poésie à la prose. » (Quel besoin, quelle soif d'impiété.) ..... « Une autre lutte allait » commencer bien plus grave dans la sphère de l'intelli- » gence.... alors que la moralité même du Christianisme se- » rait mise en question. Ainsi Pélage vint après Arius, Abai- » lard après Bérenger. Paris allait devenir la *capitale de la* » *pensée humaine*. Celui qui commença cette révolution n'é- » tait pas un prêtre; c'était un beau jeune homme, brillant, » aimable, de noble race. Personne ne faisait comme lui des » vers d'amour en langue vulgaire; il les chantait lui-même. » Avec cela, une érudition extraordinaire pour le temps... Il » allait, ce chevalier errant de la dialectique, démontant les » plus fameux champions. Les prodigieux succès d'Abailard » s'expliquent aisément. Il semblait que pour la première fois » l'on entendait une voix libre, une voix humaine. Tout ce qui » s'était produit dans la forme lourde et dogmatique de l'en- » seignement clérical, apparut dans l'élégance antique, qu'A- » bailard avait retrouvée. Le hardi jeune homme simplifiait, » expliquait, popularisait, humanisait. A peine laissait-il quel- » que chose d'obscur et de divin dans les plus formidables » mystères. Il semblait que jusque-là l'Eglise eût bégayé, et

» qu'Abailard parlait. Tout devenait doux et facile ; il *traitait* » *poliment la religion*, la maniait doucement, mais *elle lui* » *fondait dans la main*. Rien n'embarrassait ce beau diseur ; » *il ramenait la religion à la philosophie, la morale à l'hu-* » *manité. Le crime n'est plus dans l'acte*, disait-il, *mais dans* » *l'intention*, dans la conscience. Ainsi plus de péché d'habi- » tude et d'ignorance. » (Et pourquoi donc, je vous prie, quand l'ignorance est crasse et volontaire, que l'habitude à son tour est la répétition d'actes voulus et consentis? Vraiment, il ne vous suffisait pas, pour être ridicules, d'accumuler les contradictions et les erreurs historiques et philosophiques à pleines pages, de n'avoir ni principe, ni jugement, ni tenue, il vous manquait encore d'essayer de faire de la théologie.) « Qu'est-ce que le péché originel ? Moins un péché qu'une » peine. Mais alors, pourquoi la Rédemption, la passion, s'il » n'y a pas eu péché ? (1) »

Victorieuse conséquence, vraiment ; il n'y a pas péché quand il n'y a pas de volonté, donc il n'y a point de péché, et la Rédemption est inutile. — Le péché originel est moins péché que peine, donc il n'est point du tout péché, et la peine elle-même n'a pas besoin de Rédemption. Comprend-on une ignorance, une absence de logique aussi complète dans un homme chargé d'enseigner l'histoire aux professeurs d'histoire, et qui a le courage de faire imprimer ses leçons ? Comprend-on que ces raisonnements sur les doctrines d'Abailard soient précisément là ce qu'il prétend affranchir l'esprit humain et renverser la moralité même du Christianisme, faire fondre la religion entre les mains ! Pourrait-on croire, si la chose n'était imprimée, qu'après ces quelques lignes, sans y rien ajouter pour le fond, on puisse s'écrier ;

« Cette philosophie circula rapidement ; elle passa en un » instant la mer et les Alpes ; elle descendit dans tous les » rangs. Les laïques se mirent à parler de choses saintes.

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 278, 281 et suivantes.

» Partout, non-seulement dans les écoles, mais sur les places, » dans les carrefours, grands et petits, hommes et femmes, » discouraient sur les plus graves mystères. Le tabernacle » était comme forcé ; le saint des saints traînait dans la rue » Les simples étaient ébranlés, les saints chancelaient, l'Eglise » se taisait. Il y allait pourtant du Christianisme tout entier ; » il était attaqué par la base.

» Saint Bernard, qui entreprit de combattre Abailard, n'é- » tait pas un logicien comparable à son rival ; » (certes, il fallait alors qu'il fut bien faible si son rival raisonnait comme vous le faites raisonner vous-même); « mais celui-ci travaillait » lui-même à sa propre ruine.... Toute jeune, belle, savante, » déjà célèbre, Héloïse fut confiée par son oncle aux leçons » d'Abailard, qui la séduisit. Cette faute n'eut pas même » l'amour pour excuse. Ce fut froidement, de propos délibéré » par passe-temps, qu'Abailard trompa la confiance de Ful- » bert, l'oncle de son élève. On sait qu'il en fut cruellement » puni. Il renonça au monde.... et finit par se réfugier au » monastère de Cluny, où il mourut.

» Telle fut la fin du restaurateur de la philosophie au » moyen-âge, fils de Pélage, pére de Descartes et breton » comme eux. Sous un autre point de vue, il peut passer pour » le précurseur de l'*école humaine et sentimentale* qui s'est » reproduite dans Fénélon et Rousseau. On sait que Bossuet, » dans sa querelle avec Fénélon, lisait assidûment saint » Bernard. » (De sorte que ce n'est plus la philosophie hardie d'Abailard que saint Bernard poursuivait, et que les erreurs de Fénélon ressemblaient aux infamies d'Abailard.) « Quant à Rousseau, pour le rapprocher d'Abailard, il faut » considérer en celui-ci ses deux disciples, Arnaldo et Hé- » loïse, le républicanisme classique et l'éloquence passionnée. » Dans Arnaldo est le germe du *Contrat social*, et dans les » lettres de l'ancienne *Héloïse*, on entrevoit la *Nouvelle* (1).»

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 285 et suivantes 295.

C'est-à-dire que le Genevois ressemble à Abailard, parce qu'il ressemble aux disciples de ce breton. Laissons de côté la moralité et l'édifiante leçon donnée à la jeunesse. Mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est qu'on fasse Abailard chef d'une école sentimentale, quand, quelques lignes plus haut, on lui a reproché, non d'avoir séduit, mais d'avoir séduit *sans amour*, c'est que quelques lignes plus bas, on le blâme encore de *sa froideur*, de *sa dureté* et de *sa lâche brutalité*; tandis qu'on exalte la grandeur d'Héloïse, qu'on vante le désintéressement et l'exaltation de ses sentiments, qu'on se délecte à raconter qu'elle aurait mieux aimé être la concubine de son séducteur que son épouse, sa maîtresse et sa *meretrix*, que sa femme et son *imperatrix*. Et il y a plusieurs pages sur ce ton-là, des pages où le blasphème le dispute à la lubricité! Quand on songe que ce sont là les leçons qu'une force brutale impose à la jeunesse et aux professeurs de nos enfants, qui, sans aucun doute, les répètent à leur tour, la rougeur monte au front, on se couvre le visage de ses deux mains, et on s'écrie : Malheureuse France, à quelles calamités es-tu donc réservée encore!!!

Mais il faut se hâter; la course est longue et pénible, et sans citer sur Abailard les éloges de la foule universitaire, mentionnons seulement les louanges çà et là données aux briseurs d'images de tous les pays, et à différents personnages qui, pour les mériter, n'avaient d'autre titre que celui d'hérétique; puis arrivons à Jean Huss et au protestantisme.

« Wiclef, professeur à Oxfort, fut le premier qui tenta la sé-
» paration de l'Eglise. Ses études et son penchant naturel le
» portèrent à un enseignement plus libre qu'on ne le faisait
» ordinairement à cette époque, ses premiers succès l'encou-
» ragèrent. Les ordres mendiants qui s'étaient formés pour la
» prédication et l'enseignement, étaient surtout un objet de
» mécontentement pour l'Angleterre, où déjà un clergé riche
» et une hautaine aristocratie pesaient lourdement sur la po-
» pulation. Wiclef attaqua ces ordres. Blessé dans ses vœux
» (d'ambition) par l'archevêque de Cantorbéry et Urbain VI,
» il se prononça avec une nouvelle véhémence... Encouragé

» par les suffrages des grands, en possession d'un riche béné-
» fice, il demanda une réforme fondamentale... Le pape, à ses
» yeux, était *l'ante-christ*; les évêques n'étaient pas plus que
» de simples prêtres. De la constitution de l'Eglise il passa à
» ses dogmes, à son culte, et attaqua tous les sacrements...
» Wiclef eut de nombreux partisans et de puissants protec-
» teurs; les moines et l'épiscopat lui firent une guerre animée...
» Mais lorsqu'une troupe de deux cent mille fanatiques, sous
» la conduite d'un de ses partisans, se fut portée à Londres,
» eut massacré le chancelier du royaume, l'archevêque de
» Cantorbéry, et commis d'autres désordres; condamné comme
» hérétique, il quitta l'Université et ne tarda pas à mourir.

» Dans les premières années des attaques de Wiclef, était
» né, à Prague, Jean Huss. Huss, qui d'abord s'emporta con-
» tre Wiclef, qui ensuite professa pour lui la plus profonde
» admiration, se borna à ses doctrines. Il ne fut ni un profes-
» seur célèbre, ni un homme d'un talent distingué. L'opposi-
» tion qu'il forma contre l'Eglise fut pourtant plus puissante
» que celle de Wiclef.... Persécutée comme celle de Wiclef
» par le pouvoir, loin de s'éteindre comme elle, elle grandit
» dans la résistance... Jean Huss, l'un des hommes *de forte*
» *volonté que les classes inférieures de la société sont à peu*
» *près exclusivement en possession de fournir à l'histoire*, oc-
» cupa successivement à Prague, depuis l'an 1393, les places
» de professeur, de prédicateur, de recteur de l'Université et
» de confesseur de la reine. Dans chacune de ces positions, il
» était appelé à se prononcer pour ou contre le mouvement
» de son siècle. La communication qu'il eut des écrits de
» Wiclef, le détermina pour le mouvement. Il les traduisit; il
» en adopta chaudement les opinions les plus prononcées. Le
» pape, pour lui comme pour la plupart des *antagonistes* de
» l'Eglise, était hérétique et simoniaque, était *l'ante-christ*. Le
» combattre était un mot d'ordre, un signe de ralliement.
» Quelques mystiques (c'est-à-dire presque tout le parti) y
» joignaient ces idées d'une absolue égalité, d'une fraternité
» religieuse, qui *prennent leur source la plus sainte dans une*
» *sorte de panthéisme*, suivant lequel tout est émané de Dieu

» et né pour rentrer un jour dans son sein. » (Or, ce panthéisme est sans cesse proclamé par le sieur Matter et presque par tous les premiers professeurs de l'Université, comme nous le démontrerons plus tard.) « Déjà le peuple, qui gagnait le plus » à ces opinions, et la jeunesse, toujours passionnée pour l'in» novation, ne penchaient plus seuls pour ces *téméraires hé*» *résies*; la noblesse et le clergé s'y associaient dans quelques » pays, et l'exemple du péril que ces nouveautés avaient » offert en Angleterre, ne put empêcher le clergé et la no» blesse d'y prendre leur part. Huss trouva de l'écho. Ses » partisans furent nombreux et leurs exigences, précises, sé» vères. Ce n'était plus une affaire de hiérarchie seulement » que la leur, c'en était une de MORALE, de PIÉTÉ, *en un* » *mot, de réforme radicale.* Du même coup, ils menaçaient et » les abus et le vice. Il faut extirper, s'écrièrent-ils bientôt, » avec le feu et le glaive, toute débauche, tout luxe de vête» ments, la paresse elle-même, dussent les coupables s'en» tourer des voiles du mystère. Les lettres, les études étaient » comprises dans l'anathème. Huss, quoique professeur, dé» clara que les universités et les colléges, avec les degrés » qu'on y prenait, avaient été introduits par une vanité païenne » et ne servaient pas plus à l'Eglise qu'à Satan.....

» Les hussites, commandés par Ziska et maîtres de la Bo» hême, profitèrent du moment (la mort de Wenceslas) pour » opérer les réformes. Ils les firent à la manière du peuple » (et selon le mode recommandé et prêché par Jean Huss), » pillant les abbayes (et les châteaux aussi), brûlant les égli» ses, égorgeant les prêtres et les moines. Dans le peuple, » l'enthousiasme est fanatisme, et le mysticisme lui-même est » sanguinaire (1).

» Wielef et Jean Huss étaient d'ardents patriotes (2). La » réforme populaire de Jean Huss émanait de la même cause

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome III, p. 375 et suivantes.

(2) M. Michelet : *Mémoires sur Luther*, introd., p. 13.

» et tendait au même but que les réformes demandées par les » conciles de Constance et de Bâle (1). Jean Huss n'est pas » mort ; car les idées ont ce privilége de ne pouvoir être » brûlées ni décapitées ; *ses erreurs n'ont rien de bien ra-* » *dical* (2).»

Non, ils enseignaient seulement que l'Eglise pouvait se passer de chefs, qu'il fallait établir par le pillage, le meurtre et l'incendie, l'égalité et une république universelle ; et, en effet, ces idées ne sont pas mortes, quand il n'y aurait que l'Université et les communistes pour leur conserver la vie. Qu'en pensent M. Guizot et M. Villemain ?

« En Allemagne se trouva aussi un disciple des nouvelles » idées, homme de science.... le défenseur du dogme de » la prédestination et de la justification par la grâce (indé- » pendamment des œuvres, ou du fatalisme). Luther ne vit » dans toutes les innovations de son temps qu'une affaire de » *conscience*, *de foi*, *de piété*. *Sa piété était profonde*, *sa* » *conscience timorée*, *sa foi* souvent ébranlée par des doutes » sur son salut... Un homme de ce caractère, de ces tendan- » ces, tenant à la fois à l'opposition du nouveau mysticisme » et à celle de la science, doué d'une énergie extraordinaire » et d'un *talent créateur*, dut donner à l'esprit du temps une » direction nouvelle. En lui la réforme était incarnée (3).

» Condamné aux flammes par le concile de Constance (li- » sez par l'empereur et les magistrats de la ville), Jean Huss » disait : Vous voulez me brûler, mais de mes cendres il » renaîtra un cygne qui, dans cent ans, vous chantera un » autre chant que moi, et celui-là vous ne pourrez le brûler. » La prédiction de ce malheureux homme eut son accomplis- » sement.

(1) M. Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe*, deuxième leçon, p. 323.

(2) M. François, cours d'Histoire à la Faculté de Lyon, cité par un auditeur dans le *Réparateur*.

(3) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 35.

» Le cygne harmonieux dont la voix devait charmer l'Al-
» lemagne et *dominer* les conciles vint en son temps. La
» bulle qui le condamnait était à peine arrivée, que le réfor-
» mateur la fit solennellement brûler. Ainsi se vérifièrent les
» dernières paroles de Jean Huss. Luther vengea son précur-
» seur : cette puissance pontificale, devant laquelle les em-
» pereurs d'Allemagne s'étaient humiliés à genoux, était
» donc humiliée, *jugée*, *condamnée* à son tour : et par qui ?
» par un simple moine, qui faisait ce que n'avaient pu faire la
» féodalité et le saint empire germanique (1). »

Voyez donc quelle joie ! Qu'on dise ensuite que Messieurs de l'Université ne sont pas catholiques ! ! !

« Aussi ce moine fut *un homme à la plus haute puissance*,
» *une personne réelle* et *une idée*, un homme complet de
» pensée et d'action. Il fit de la liberté un énergique usage;
» c'est son *restaurateur* dans ces derniers siècles. Il a cou-
» rageusement signé de son nom la grande révolution qui
» légalisa en Europe le droit d'examen. Si nous jouissons
» de ce droit, nous le devons au libérateur de la pensée mo-
» derne (2).

» C'est un grand homme reconnu pour l'organe, non plus
» seulement d'un besoin, mais d'une doctrine contempo-
» raine. Ceux qui, *tels que nous*, *honorent la pensée philoso-*
» *phique de Luther*, comme une théorie de transition et de
» rénovation d'une grande valeur, ont un nouveau motif, un
» motif bien grave de persister (3).

» Par lui furent brisées les traditions du passé, la chaîne
» de la hiérarchie religieuse ; l'examen précéda la foi ; la li-

(1) L'*Echo des Ecoles primaires*, composé sous la direction de MM. les universitaires Cousin, de Gerando, etc., et destiné à propager dans les écoles les meilleures idées et les meilleures méthodes.

(2) M. Michelet : *Mémoires du Luther*, introd. VI, XI et XII.

(3) M. Joguet, *Siècle*, 18 mai 1839.

» berté se posa devant l'autorité et la conscience humaine » reprit ses droits (1).

» Ce grand et malheureux homme fut l'Arminius de l'Allemagne moderne; il remit en marche l'esprit humain (2). » Sa réforme est un grand élan de liberté intellectuelle, un » besoin nouveau de penser et de juger librement, et, pour » appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain, contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. Elle amena et consacra le droit d'examen, qui est un » résultat de la civilisation, et fit que des hommes qui savaient quelque chose voulurent enfin penser eux-mêmes » et pour leur compte (3). Les idées nouvelles fermentaient » en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre; » Charles-Quint semblait hésiter entre le pape et Luther. » L'Italie n'était pas étrangère aux convictions protestantes : » toutes les *âmes pieuses* et scandalisées par le désordre de » Rome, s'alliaient au protestantisme allemand (4).

» Henri VIII, qui ne recule devant aucune de ses fantaisies, » montre encore plus de pudeur que ses sujets. *Son langage* » *au moins est toujours religieux*. Sa femme lui déplaît, et il » en aime une autre; mais, à l'entendre, ce n'est pas la passion nouvelle qui le rend infidèle, c'est un scrupule de » conscience.

» C'est du moins ainsi que débute Henri VIII. Quand il » s'est aperçu qu'il peut tout oser et que tout ce qu'il ose est » applaudi, il se fait proclamer chef de l'Eglise et en joue le » rôle; l'Angleterre a soin de lui persuader qu'en se livrant à » ses caprices, il remplit d'augustes fonctions. L'histoire a-t-» elle le droit de blâmer un homme qu'adule et trompe tout

(1) *L'Echo des Ecoles primaires*, déjà cité.

(2) M. Michelet : *Mémoires de Luther*, introd.

(3) M. Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe*, douzième leçon, p. 339.

(4) Ferari : extrait de *Vico et l'Italie*, p. 47 et 48.

» un peuple (1) ? » Mais elle a le droit, mais c'est son devoir de flétrir ceux qui osent entreprendre de justifier ou d'excuser un pareil monstre, ceux qui le reconnaissent, et le louent comme le fondateur et le chef d'une Eglise chrétienne, ceux surtout qui poussent les gouvernements et les peuples à suivre l'exemple de l'Angleterre et de cet infâme roi.)

« Les petites sociétés hérétiques auxquelles la réforme donna » naissance, ferventes par le péril et la liberté, isolées et » partant plus pures, plus à l'abri des tentations, méconnais» saient l'église cosmopolite et se comparaient avec orgueil... » Le pieux et profond mystique du Rhin et des Pays-Bas, » l'agreste et simple Vaudois, *pur comme l'herbe* des Alpes, » avaient beau jeu pour accuser d'adultère et de prostitution » celle qui avait tout reçu, tout adopté. Ils pouvaient lui dire, » chacun comme le ruisseau à l'Océan : Moi, je viens de ma » montagne, je ne connais d'eaux que les miennes ; toi tu » reçois les souillures du monde (2). C'est donc avec quelque » raison que la réforme se compara à l'église primitive ; com» me elle, elle était *simple et austère* ; elle voulait comme elle » ramener le dogme et le culte au texte des saintes Ecritures » (entre autres le Nouveau-Testament, qui ne fut complet qu'à la fin du Ier siècle) ; « enfin, pour que la ressemblance fût » plus frappante, elle eut aussi ses persécuteurs et ses mar» tyrs ; il ne lui manquait plus qu'un Tertullien pour présen» ter son apologie. Ce défenseur qu'elle attendait parut tout» à-coup et se montra dans *Jean Calvin*. Il publia son fa» meux livre de l'*Institution chrétienne* ; on y voit briller ce » qui *se trouve toujours dans cet écrivain*, *la conscience du* » *droit et d'un devoir accompli*. Pourquoi faut-il que cette » défense n'ait pas été entendue ? Les dernières lignes n'eus» sent pas été une prophétie menaçante pour l'avenir (3). »

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 194.

(2) M. Michelet : *Mémoires de Luther*, introd.

(3) *Echo des Ecoles primaires.... Rapsodies historiques*, M. Dantier.

« La réforme de Suisse reçut un cachet politique à part. » Elle l'accepta, à Genève, de la main de Calvin, homme » tout d'une pièce, absolu, d'un caractère vigoureux, d'une » volonté nette, incapable de jamais reculer. Si Zwingli, » Œcolampade et Haller qui firent la réforme à Zurich, à » Bâle et à Berne ne furent que des *théologiens*; si Farel et » Viret ne se montrèrent habiles qu'à renverser, Calvin sut » faire plus; Calvin fut *législateur*, *politique et dictateur* » *religieux*, et Calvin fit de *Genève* la *métropole d'un en-* » *semble d'institutions morales et littéraires*, qu'en d'autres » parties on put bien imiter, mais non pas éclipser, et qui » éclipsèrent même une partie de celles de la Saxe. » (Elles ont abouti en effet à faire élever au milieu de Genève une statue à Rousseau, comme au patron le plus illustre de la ville et de la réforme, à Rousseau, le déiste à Rousseau, l'homme immoral, à Rousseau l'homme le plus inconséquent des écrivains, et à faire chasser les momiers à coups de pierre, et aux cris de *à bas Jésus-Christ.*) « Calvin était à la fois *Aaron* » et *Moïse...* » Il est vrai que le panégyriste universitaire a eu soin de dire ailleurs que « les apôtres ne furent ni des » Moïse, ni des Aaron, ni des législateurs, ni des grands » prêtres, qu'ils furent même sujets à l'erreur comme les au- » tres hommes. » Il est clair que Calvin et Luther ont été beaucoup plus que les apôtres. Et voilà pourquoi l'Université les loue et qu'elle insulte aux apôtres (1). Ainsi parlent, ainsi enseignent les Libri, les Lacretelle, les Lerminier, les Monin, les Macé, les Bonnechose, etc..., presque tous les professeurs-élèves de l'Ecole normale, et aussi le Voltaire des colléges... Et les preuves de ces magnifiques éloges du protestantisme et de la mauvaise foi, ou de l'ignorance des catholiques et savants professeurs? C'est à nous de les donner une fois pour toutes, puisque ce thème paraît si cher à l'Université.

1° Le protestantisme, disent-ils, a restauré la liberté, lé-

(1) M. Matter: *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 133 et tome I, p. 127.

galisé en Europe le droit d'examen, rendu à la conscience ses droits ; voici en effet ses doctrines :

« *Il est surtout nécessaire et salutaire au chrétien*, dit Luther, dans un livre intitulé : **DU SERF ARBITRE**, *de savoir* » *que Dieu fait toute chose avec une immuable, éternelle et in-* » *faillible volonté ; que par ce dogme foudroyant est entièrement* » *renversé et détruit le libre arbitre* : (*Hoc fulmine sternitur et* » *conteritur penitùs liberum arbitrium* ;) *que quoique nous* » *fassions nous le faisons non avec liberté mais par nécessité.* »

Calvin affirme la même chose en cent endroits et dans son *Exposition de la foi* ; il va jusqu'à dire que *Dieu fait toutes choses selon son conseil défini*, c'est-à-dire, absolu et irrévocable, *voir même celles qui sont méchantes et exécrables*, *et que le péché d'Adam lui-même fut l'ouvrage de Dieu.* Le concile protestant de Dordrect définit, sess. 36, que *quoiqu'on fasse, on ne peut être sauvé que par la foi, et la foi seule indépendamment des œuvres ; et que cette foi n'est donnée de Dieu et en vertu d'un décret absolu et immuable, qu'à ceux qu'il veut retirer de la damnation commune, et à eux seuls.*

Certes, c'est bien là le fatalisme comme on le trouve à peine en Turquie, destructeur de toute loi, de tout devoir, de toute vertu, de toute méthode, de toute étude, de toute science, de tout examen, de toute philosophie, de toute morale, de toute société, de tout droit et de toute liberté politique. Aussi, partout où s'est établi le protestantisme, on a vu la conscience et la religion livrés en proie à la force brute des gouvernements, les croyances se décréter comme des règlements de police, les arts et les sciences disparaître, les crimes surabonder, les notions de droit et de devoir s'effacer sous les fers du despotisme, dans l'arbitraire de l'oligarchie, ou les fureurs de l'anarchie (1). Or, c'est ce fatalisme à la turque que MM. de l'Université saluent en chœur du nom de

(1) « C'est absurde, disait au conseil genevois un syndic catho- » tique, que Calvin voulait forcer à aller l'entendre prêchant ses » erreurs à Saint-Pierre ; il est absurde de gêner la conscience et » les hommes n'ont aucun droit sur icelle ; elle vient de Dieu ; » Dieu seul peut la diriger, et la mienne me défend d'entendre des

liberté : on comprend maintenant pourquoi, et il est utile que tout le monde, et surtout les catholiques, le sachent et ne l'oublient pas. Il faut aussi publier bien haut que c'est pour avoir condamné cette doctrine aussi impie qu'immorale, aussi cruelle que dégradante, pour avoir proclamé à la face du monde, et dans toutes les occasions, que les hommes étaient libres, que tous pouvaient, par les mérites de Jésus-Christ, mais aussi, *en conséquence de leurs œuvres*, obtenir un bonheur éternel, que l'Eglise catholique est appelée, par l'Université, une religion de servitude, ennemie de la conscience et du droit d'examen. Au reste, ils l'ont avoué, c'est uniquement en haine de l'autorité de Dieu dans son Eglise, qu'ils louent le protestantisme et le revendiquent comme un de leurs aïeux. « De nos jours, les amis de la liberté se recom-» mandent volontiers du fataliste Luther. Cela semble bizarre » au premier coup d'œil... C'est que leurs doctrines, quelque » opposées qu'elles paraissent, se rencontrent toutefois dans » leur principe d'action : la souveraineté de la raison in-» dividuelle, la résistance au principe traditionnel, à l'AU-» TORITÉ (1). »

Et voilà pourquoi le journal de l'abbé Châtel, les *Débats* et tous les journaux qui rejettent la religion catholique et poussent à une église nationale, le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *National* et le *Peuple*, prennent si chaudement en main la cause de l'Université et de ses professeurs.

Secondement, le protestantisme, ajoute-t-on, ramena la

» ministres. » Et les deux cents se regardaient les uns et les autres et ne savaient que résoudre. Calvin y fit répondre par l'argument du bannissement. En Angleterre, on exilait, on confisquait les biens, on sciait entre deux planches. Dans l'espace de trois cents ans, plus de quatre-vingt mille catholiques de l'Irlande furent égorgés, dit un historien, par l'inquisition protestante, tandis que dans le même espace de temps, 2,982 coupables périssaient condamnés par le tribunal de Castille, sur les déclarations de l'inquisition d'Espagne, et pour des crimes la plupart punis de mort dans tous les pays.

(1) M. Michelet : *Mémoires de Luther*, introd., p. XI.

pureté, la simplicité et l'austérité de la primitive Eglise. Voici, là-dessus, ce qu'a pensé Luther prêchant le premier dimanche de l'Avent, à ses réformés, à ce peuple *plus pur que les herbe des Alpes* :

« La morale se détériore de jour en jour ; les hommes de-
» viennent plus vindicatifs, plus avares, plus durs envers leurs
» frères, plus impudiques, plus impatients de tout joug, en
» tout, pires qu'ils n'étaient sous la papauté. »

Erasme en disait autant. Smidelinus, pasteur protestant, s'exprimait ainsi dans un de ses sermons cités par un historien du temps :

« On reconnaît assez à vos mœurs que vous n'êtes point
» papistes, et que vous ne mettez plus votre confiance dans
» vos œuvres : vous avez remplacé le jeûne par des orgies qui
» durent le jour et la nuit ; la charité pour vos frères, par des
» usures et des fraudes qui les dépouillent et les dévorent ; la
» prière, par des blasphèmes et des exécrations du nom de
» Dieu, telles qu'on n'en trouve pas de semblables chez les
» Turcs eux-mêmes. »

En sorte que Mélanchton s'écriait : « que l'Elbe avec tous ses
» flots ne lui fournirait pas assez de larmes pour pleurer les
» maux de la Réforme (1). » Or, cette licence effrénée, ce renversement radical de tout ce qu'on nomme vertu, ordre, c'est là ce que MM. de l'Université enseignent être la *vertu simple et austère, les mœurs de la primitive Eglise, une pensée philosophique d'une grande valeur* ; et voilà sans doute pourquoi l'Eglise catholique, qui a condamné encore ces infamies et les principes d'où elles découlent, est appelée par eux *le réceptacle de toutes les souillures du monde.*

Troisièmement, les chefs du protestantisme furent : en Al-

(1) Hill, ministre méthodiste, enseigne ouvertement que l'adultère et l'infanticide, loin d'affaiblir la grâce, la rendent plus abondante. « Je ne suis pas de ceux qui disent : Péchons afin que la grâce surabonde ; mais il n'en est pas moins certain que l'adultère, l'inceste et le meurtre me rendront plus saint sur la terre et plus joyeux dans le Ciel, etc. » Voyez *Moelher symbolique*, tome II.

lemagne, un moine apostat, le séducteur d'une vierge consacrée à Dieu (Luther); à Genève, un clerc marqué sur l'épaule par l'autorité publique, pour un crime exécrable (1) (Calvin); en Angleterre, un tyran qui ne respecta jamais, dans sa lubricité, l'honneur d'une femme, et, dans sa colère, la vie d'un homme. Voilà ceux que l'Université proclame *grands hommes*, *restaurateurs de la liberté*, *hommes de* CONSCIENCE *et de devoir*, *hommes complets de pensée et d'action*, *personnes réelles et* IDÉES, et qu'elle essaie par là de donner pour patrons et pour modèles à la jeunesse française!!! Et elle crie à la calomnie, quand nous disons que son enseignement n'est ni catholique, ni chrétien, et que c'est une indigne tyrannie de nous forcer à lui confier tout ce que nous avons de plus cher : la conscience, la foi et les mœurs de nos enfants.

L'Université ne se borne pas à glorifier l'hérésie, elle la loue et l'exalte dans ses conséquences les plus désastreuses.

« La réforme socinienne eut pour objet essentiel de rentrer, » par l'interprétation critique des textes, dans les doctrines » primitives de Jésus-Christ, et de débarrasser la religion de » l'*erreur fondamentale* qu'y a rattachée le moyen-âge, et que » la Réforme elle-même a maintenue, c'est-à-dire, de *cette* » *sorte de polythéisme*, qui est enseigné sous le nom de *Trinité* » *chrétienne*. Le monothéisme a été le premier symbole de la » révélation, le grand progrès de Moïse sur les prêtres de l'E- » gypte, le progrès plus universel de Jésus-Christ sur les prê- » tres de l'Orient, de l'Occident, du monde. L'ignorance de » quelques pères et celle de plusieurs conciles ont altéré le » monothéisme ; Zwingli, Luther et Calvin, n'ont pas su

(1) Ce fait est attesté par Stapleton, auteur anglais, qui, en 1587, en avait vu de ses yeux la preuve sur les registres de la ville de Noyon ; par Bolsec, auteur français, qui en avait vu une attestation par écrit du notaire juré et contresignée des principaux habitants de Noyon (il a écrit en 1582) ; par Simon Fontaine en 1557 ; par Laracquerie, en 1561 ; par de Monchy, en 1582 : par Surius, en 1566 ; du Préau, en 1567, etc..., et par les plus célèbres protestants allemands eux-mêmes.

» le rétablir. Un Suisse, Hetzer; un Allemand, Campanus; » un Espagnol, Servet; quelques Italiens et quelques Po- » lonais, eurent la prétention de le rétablir, et d'achever la » Réforme.

» Servet, dans sa *Restitutio Christianismi*, dit que, depuis » Constantin, la vérité était universellement altérée, qu'aupa- » ravant même, elle n'avait été connue que du petit nombre; » qu'elle est exprimée tout entière dans ces mots : Dieu s'est » révélé dans sa parole, *in verbo*, et communiqué par son » intelligence, *in spiritu*. Tel est le mystère de la Tri- » nité, de Dieu, du Verbe et de l'Esprit. On ne pouvait » s'exprimer plus nettement, et certes, *à beaucoup de nos* » *contemporains*(universitaires surtout), une telle profession » conviendrait beaucoup. Les contemporains de Servet, catho- » liques, protestants et baptistes, la trouvèrent abominable et » impie; Servet l'avait écrite *d'un ton de piété et même de dévo-* » *tion, priant Dieu le Fils, de conduire lui-même sa plume.*

» La Réforme, cependant, qui se croyait plus compromise » par son audace, le poursuivit avec plus de colère que ne le » faisait le catholicisme. Mélanchton supplia la république de » Venise de le chasser de son territoire. *C'était l'esprit du temps.* (Les protestants sont seuls excusés pas cet esprit du temps.) » La Réforme voulait bien prêcher les *principes du XVe siècle*, » mais elle ne voulait pas qu'on allât au-devant du XVIIIe siè- » cle. Capiton déclara que cet hérétique méritait qu'on lui *ar-* » *rachât le cœur et qu'on l'écartelât*, et Calvin lui-même le fit » brûler tout vif au milieu de Genève.» (O liberté d'examen! ô tolérance!)

« Lelius Socin, qui avait comme Servet, parcouru la Suisse » et l'Allemagne pour suivre les progrès de la Réforme, et qui » était, comme lui, *arrivé au dogme de l'unité de Dieu*, vint » prêter l'appui de son talent et de son crédit aux communau- » tés naissantes de l'Eglise anti-trinitaire (1). » Pour M. Matter, comme pour M. Laroque, croire en la divinité de

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 233, 236 et suivantes.

N. S. J. C. ce n'est pas croire en un seul Dieu. Ils ne savent, ni les uns ni les autres, le cathéchisme dont ils veulent pourtant avoir le monopole.

« Spinosa, ce chef de l'athéisme et du panthéisme moderne, dont le système, dit Bayle lui-même, n'a pour appui » que des contradictions et des hypothèses tout-à-fait insoutenables, *Spinosa fut un sublime adorateur de la Divinité* (1). » Il n'eut d'autre tort que de s'être laissé trop absorber par » le sentiment du souverain être ; quoique *maudit* par le » clergé de trois religions, *quelle vie fut plus pure* et plus » sainte que la sienne ? Une contemplation continuelle de la » Divinité, telle fut son unique occupation. Son livre (où il » enseigne le panthéisme), est un des plus beaux hommages » rendus à la *souveraineté de la raison.* Je n'en renie ni l'esprit, ni les principes (2). »

L'apostat, l'athée Giordano Bruno ou Bruni, est aussi, selon M. Libri et M. Cousin, *un homme supérieur*, *un des hommes les plus remarquables de son temps*, *le dernier homme célèbre de l'idéalisme platonicien*, *un martyr* ; l'inspecteur Libri appelle même, *livre très hardi*, un ouvrage de lui, où, sous prétexte, on l'avoue hautement, d'attaquer le paganisme, l'auteur sape les fondements de toutes les religions (3). Le Manuel de la philosophie universitaire, adopté pour tous les colléges, après l'éloge de Bruno, fait aussi, en copiant M. Cousin, celui de Vanini, cet autre athée, convaincu, non seulement d'être athée, mais de prêcher l'athéisme à la jeunesse, et dont tous les écrits, disent les biographes, sont remplis d'infamies et d'impiétés.

« Temple, dit à son tour le Voltaire des classes de troisième,

(1) M. Lerminier : *Cours au collége de France*, 1837. M. Cousin et toute la cohue éclectique en disent à peu près autant.

(2) M. Bouillier, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Lyon, 1840.

(3) *Histoire de la Philosophie*, tome I, p. 403 ; *Histoire des Mathématiques*, tome IV, p. 151, et *Manuel de Philosophie*, p. 143.

» était un philosophe qui joignait les lettres aux affaires; » homme de bien, malgré les reproches que l'évêque Burnet » lui a faits d'athéisme. » Et plus loin : « Helvétius, fameux mé» decin, était père d'*un vrai philosophe*, qui a eu le sort de » plusieurs philosophes : persécuté pour un livre et pour sa » vertu. » Et partout, quand il parle d'un impie; il a vécu et il est mort en vrai philosophe. Dans ce même livre classique, « Cromwel est un usurpateur digne de régner, et quoiqu'on » avoue la barbarie de son âme et qu'il fut tantôt fanatique, » tantôt fourbe, il rendit pourtant l'Angleterre plus heureuse » et plus riche qu'elle n'avait jamais été, tandis que tout était » désordre et languissait en France. On appelle grands des» seins ses fourberies et ses trahisons, et on montre le pro» testantisme comme plus convenable que la religion catho» lique à des peuples jaloux de leur liberté (1).

» Au commencement du dernier siècle, il se trouva en » Europe un homme, à la fois *philosophe éclairé, critique* » *habile et savant historien*; il était banni de son pays pour » sa religion (ses blasphèmes et ses impiétés); toutes ses » publications y étaient proscrites. A Toulouse, il avait fui le » clergé catholique : cherchant un asile sûr, il s'était réfugié » en Hollande. Et à Rotterdam le clergé protestant le persé» cuta encore... C'est un pénible spectacle de voir ainsi une » grande monarchie et la plus heureuse des républiques, se » coaliser pour combattre un homme. C'est un spectacle bien » plus affligeant encore, de voir le protestantisme et le ca» tholicisme s'unir pour opprimer un savant qui se bornait à » parler l'histoire avec cet esprit de critique qui fait la » science. Comment Bayle, privé de toute position supé» rieure, de tout moyen de haute influence, simple, érudit et » compilateur de cabinet, pouvait-il être dangereux? Ses » vastes compilations, faites avec plus d'érudition que de » goût, et plus de prolixité que d'éloquence, n'offraient au» cun genre de séduction aux bons esprits et se trouvaient hors

(1) *Siècle de Louis XIV* chap. ix, et *Catalogue des écrivains*.

» de la portée du vulgaire » (Plus haut pourtant, il est si habile, si savant, si éclairé !). « S'acharner sur un tel homme, » c'était une faute sans excuse. On comprend la proscription » d'ouvrages licencieux, mais la condamnation au feu et la » lacération, par la main du bourreau, de volumes *vraiment* » *scientifiques*, sont des actes dont la barbarie elle-même doit » rougir. » (Tout cela est permis pourtant, s'il s'agit d'ouvrages attaquant des magistrats bien pensants, ou des gouvernements constitutionnels). « On cite d'Omar un fait de » barbarie de ce genre, mais on le révoque en doute. » Ainsi, protestantisme et Catholicisme, république et monarchie, sont moins tolérants qu'Omar. Puis après avoir loué et justifié, un à un, tous les autres impies du XVIIIe siècle, jusqu'à Diderot, on entreprend de les louer en masse :

« Dans cette lutte, qu'on doit juger avec d'autant plus d'im» partialité, qu'on tient davantage aux institutions chrétien» nes, il faut le dire, ce n'est pas le plaisir de combattre le » pouvoir, ce n'est pas la manie de s'attaquer aux choses » saintes qui dirige les écrivains du dernier siècle. On se trom» perait d'une manière étrange en les accusant d'hostilités » gratuites ou d'erreurs volontaires. Ce qui inspire leur pensée » et leurs livres, c'est le sentiment des injustices qu'a subies » l'humanité; c'est la conscience des prérogatives qu'a perdues » et que redemande la raison. *Ils cherchent le vrai* ; *ils le* » *cherchent avec bonne foi....*

» On a résumé cette polémique, en l'appelant d'un côté *la* » *ligue des philosophes contre le trône et l'autel* ; d'un autre » côté, *la ligue de l'autel et du trône contre la philosophie* : » c'était formuler le débat avec plus de symétrie que de pro» fondeur. Ce débat était entre des institutions caduques et » des mœurs nouvelles.... Entre ces deux camps se débat» taient toutes les questions morales, toutes les questions » religieuses, toutes les questions politiques... Or, ce siècle, » dont Voltaire était l'incarnation, a su, en justice et » politique, faire ce qui était dans sa mission, puisque, mieux » qu'aucun autre, il a su mettre en lumière *tous les principes* » *les plus purs*, principes sur lesquels les esprits les plus

» avancés de notre siècle vivent encore, et qui souvent les » *épouvantent par la pureté même qui les distingue*; princi- » pes dont l'application n'est possible qu'avec des mœurs » fortes et sincères; mais principes dont il faut sans cesse pré- » parer l'application par le perfectionnement des institutions » et des doctrines morales (1) » (De là l'Université !!!)

» L'esprit humain, véritable souverain du XVIIIe siècle, a » possédé un pouvoir à peu près absolu.... Son élan était *très* » *bon, très beau, très utile*, et s'il fallait exprimer une *opinion* » *définitive*, je me hâterais de dire que le XVIIIe siècle me » paraît un *des plus grands siècles de l'histoire*, celui peut- » être qui a rendu à l'humanité *les plus grands services*, qui » lui a fait faire le plus de progrès et les progrès les plus » généraux. Appelé à prononcer dans sa cause comme minis- » tère public, c'est en sa faveur que je donnerais mes con- » clusions (2). Sa gloire, c'est d'avoir voulu rompre avec la » tradition et de s'être insurgé contre *les mensonges et l'idio-* » *tisme d'une vieille autorité* (3). Les philosophes du XVIIIe » siècle avaient été chargés d'être les exécuteurs de la ven- » geance divine; véritables fléaux de Dieu, ils ont accompli » leur mission terrible avec ferveur et dévoûment. Gloire à » eux et reconnaissance (aux fléaux de Dieu)! que la sincé-

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 380, 387 et 398.

(2) M. Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe*, quatorzième leçon, p. 126. Si M. Guizot a pu faire ainsi l'apologie d'un siècle où on a travaillé avec tant de mauvaise foi et tant d'impudence au renversement de tous les principes religieux, moraux, sociaux, il ne faut pas s'étonner, qu'un autre universitaire, M. Bouillier, ait ouvert son cours de philosophie à Lyon en 1841, par un discours consacré tout entier à la réhabilitation de la philosophie de ce même siècle, et que le journal officiel de l'Université ait loué sans réserve ce discours.

(3) Lerminier : *Influence de la Philosophie du XVIIIe siècle sur la Philosophie du XIXe* p. 127, et *Revue des Deux-Mondes*, tome VI, p. 571 et suivantes.

» rité de leur zèle leur obtienne pardon de quelques excès » devant celui qui les avait envoyés, et, de la part des hommes, indulgence respectueuse! Comme Moïse, ces sages » ont fait leur œuvre en délivrant Israël de la tyrannie d'Egypte, en le faisant sortir de la terre et de la maison de » servitude (1).

» La *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et même les *Confessions* » sont des ouvrages qui exaltent l'âme, et où l'on respire » la poésie la plus pure (2). Avoir été Voltaire est une des » plus grandes gloires qui puissent échoir à un homme! »

Le génie de la philosophie doit être content de son représentant (3). Or, ces hommes que l'Université, depuis ses grands-maîtres jusqu'à ses Gatien et ses Nisard, loue et exalte à l'envi, dont elle exige qu'on étudie les livres comme classiques et comme condition du baccalauréat, et dont elle aime sans doute à suivre toutes les leçons dans l'éducation de la jeunesse, ces hommes enseignent des doctrines subversives de toute morale et de toute société. Rousseau dit que *l'enfant ne doit rien à ses père et mère, lorsqu'il n'a plus besoin d'eux; que le peuple est toujours le juge de ses rois et qu'il peut les déposer quand il veut; que l'homme qui pense est un animal dépravé*; il ajoute : *Mon Emile ne saura pas, à quinze ans, s'il a une âme, et il est peut-être trop tôt à dix-huit ans pour le lui apprendre.* Voltaire, ce vrai représentant de la philosophie moderne, enseigne à son tour, dans toutes ses œuvres que cette philosophie doit se formuler ainsi : *Le plaisir est le but universel, quiconque l'attrape a fait son salut.* Ce qui implique pour conséquence, que tous les moyens d'arriver au plaisir : vol, faux, trahison, adultère,

(1) Gatien Arnoult : *Doctrine philosophique*, p. 65.

(2) Gatien Arnoult : *Cours de philosophie*, 1842. Eloge prononcé en présence du recteur de l'Académie, Nouzeilles, et rapporté par un auditeur qui en garantit et le sens et l'expression. (*Univers*, n. 820.)

(3) Lerminier : *Influence de la Philosophie*, déjà cité.

viol, infanticide, concussion, meurtre, incendie, parricide non-seulement ne peuvent être défendus que par la plus absurde tyrannie, mais qu'ils sont le droit et le devoir de chacun; le premier devoir d'un être, étant d'arriver à sa fin. Mais dans une société, dit un publiciste célèbre, où de tels maximes n'ont pas été flétries par la justice, et leurs auteurs bannis hors des confins du monde civilisé, toute éducation publique ne devient-elle pas impossible ? Mais dans des écoles, ajouterons-nous, où l'on force la jeunesse d'avoir pour maîtres des hommes qui exaltent et recommandent avec tant d'ardeur les auteurs de ces abominables maximes, l'amour de l'ordre, la vertu, la fidélité, la probité, le respect pour les parents, les mœurs, la religion peuvent-ils exister ? Que les pères de famille, de toutes les opinions honnêtes, les députés et les magistrats veuillent bien en juger.

Enfin, les doctrines philosophiques portent leur fruit, les conséquences de ces exécrables principes sont déduites par les Marat et les Robespierre; écoutons comment l'Université en parle et les juge : « Tous ensemble, papes, rois, seigneurs » ou nobles, prêtres, parlements, philosophes, tiers-état, » tous tant qu'ils restaient, fuient, tombent, roulent et sont » dispersés, comme les feuilles d'automne par le vent d'hiver, » au souffle de ces hommes terribles dont la *naïveté* brutale » n'avait pas craint d'inscrire sur un drapeau de mort : Trem- » blez ! voilà les bouchers ! Scènes *sublimes* de désolation et » de meurtre... Ceux qui les firent apparaissent aujourd'hui » comme des géants, fléaux de Dieu (auxquels sont dues » gloire et reconnaissance), *dieux eux-mêmes*, détruisant la » vieille France comme jadis l'antique Ilion. Silence donc à » qui ose les accuser et les calomnier, les disant ignorants, » faibles, ineptes ! Silence ! car ne craignez-vous pas qu'ils » ne s'en indignent au fond de leurs tombeaux, et qu'un » seul mouvement de leurs ombres ne suffise pour faire ou- » vrir le sol et vous engloutir ? Tel est le géant enseveli sous » l'Etna. En ce temps-là... vous savez qu'il y eut un homme » contre qui toutes les malédictions se sont tournées, et » qu'on s'*imagine* généralement avoir pesé sur la France,

» comme un ange du mal, Robespierre... Que ce jugement » soit vrai ou faux *peu importe*... (1).

Enfin, les débats élevés sur la tombe du panthéiste Jouffroy, entre MM. Leroux et Damiron, en confirmant tout ce que nous avons avancé, viennent d'apprendre à la France que M. Cousin, l'ex-grand-maître de l'Université, l'ex-directeur de l'Ecole normale, le conseiller-directeur de toutes les chaires et classes de philosophie de France, lisait habituellement à ses élèves, la plupart professeurs maintenant, *les journaux les plus incendiaires* DES SANS-CULOTTES DE 93, et qu'il ne craignait pas de leur dire du haut de sa chaire : « Je connais les *fautes* du dernier des Brutus. Je pourrais » les dire ; mais IL Y A POUR CET HOMME, AU FOND » DE MON COEUR, UNE INVINCIBLE TENDRESSE. J'ai » entendu moi-même, ajoute M. Leroux, j'ai entendu » M. Thiers (ce grand *souteneur* de l'Université) à qui » M. Cousin reprochait *son admiration pour Robespierre*, » lui reprocher à son tour SA TENDRE SYMPATHIE POUR » MARAT (2) !!! »

Ainsi, depuis le paganisme jusqu'à la Convention, depuis Néron jusqu'à Cromwell, depuis Pélage jusqu'à Mahomet, depuis Simon-le-Magicien et les caïnites jusqu'à Luther, Calvin et Servet, depuis les albigeois et les hussites jusqu'aux philosophes du XVIIIe siècle, jusqu'à Voltaire, Rousseau, Diderot, jusqu'à Marat et Robespierre, logique et rigoureuse conséquence du protestantisme et de la philosophie du XVIIIe siècle, tout ce que la religion, tout ce que l'ordre social lui-même ont eu d'ennemis, est exalté, glorifié par les professeurs de l'Université ! Peu s'en faut que, comme aux beaux jours de la Convention, Messieurs les grands-maîtres

(1) Gatien Arnoult: *Doctrine philosophique*, p. 189 et 217, et aussi dans son cours en présence du recteur de l'Académie, Nouzeilhes, et rapporté par un auditeur qui en garantit et le sens et l'expression. *Univers*, n. 820.

(2) *Revue indépendante*, citée par la plupart des journaux.

n'obligent les candidats aux grades, à aller se prosterner à la suite du conseil royal dans le Panthéon rouvert, pour vénérer ce qui nous reste de ces grands hommes !... Dira-t-on encore maintenant que c'est l'esprit de parti qui nous pousse et nous soutient dans la lutte que nous avons entreprise contre l'Université? Et tous les pères de famille, tous les catholiques, tous les hommes de sens, quelle que soit leur opinion politique, ne comprendront-ils pas enfin qu'il s'agit ici des intérêts les plus graves de la famille et de la société, de la religion, des mœurs et des fondements mêmes de l'ordre social ?

Au reste, en contemplant, les larmes aux yeux, ces accès de prêtrophobie, cette rage d'impiété, ces insultes frénétiques, cette haine si acharnée, si opiniâtre, si aveugle même et si stupide contre Dieu et son Christ, contre la religion catholique et l'Eglise des apôtres, l'homme de foi sent sa conviction se ortifier et grandir encore, et regardant le ciel, il répète avec une indicible persuasion cette parole sublime de notre philosophe chrétien : « Je rends grâces à mon siècle de me donner » cette preuve de plus de la vérité de ma religion, il est philosophiquement impossible que l'homme poursuive avec » tant d'acharnement ce qui n'est qu'une erreur (1). » Mais il ne suffit pas à l'Université, pour assouvir sa haine contre Dieu, d'insulter directement ou indirectement la religion catholique, la religion chrétienne, toute religion ; elle cherche encore à détruire dans les cœurs les dogmes particuliers qui les constituent et servent de fondement et d'appui aux devoirs, aux droits, à la vertu, aux familles et à la société elle-même. Nous devons donc la suivre encore, comme nous l'avons promis, dans ces diverses attaques, les montrer au grand jour et arracher le masque grimacier sous lequel elle cherche et parvient encore à cacher son impiété aux yeux d'un grand nombre de pères de famille, de magistrats, de pasteurs même.

(1) M. de Bonald : Discours contre la vente des biens du clergé, sous le ministère Decaze.

TROISIÈME ARTICLE.

—

L'Université met en question, attaque et renie les dogmes qui appartiennent exclusivement à la Religion catholique.

—

A la tête du symbole catholique se trouve un mot, une parole sublime que tout chrétien, que le pauvre paysan, l'artisan ignoré, la femme faible et le petit enfant répètent tous les jours, et qu'il n'a pas été donné aux philosophes païens, aux plus vastes génies, éclairés des seules lumières de la raison de pouvoir prononcer. Cette parole est : JE CROIS. Ce qu'elle représente est une conviction calme, intime, profonde, d'une suavité inénarrable ; c'est la FOI. « La » foi, don surnaturel, a dit un homme que nous aimions et » que nous pleurons toujours, don infini dans sa nature » comme dans ses effets, et qui nous conduisant à la certitude » par des routes souvent inconnues à l'intelligence qui ne » veut pas réfléchir, nous fait entrer en participation de ce » sentiment intérieur par lequel Dieu prononce qu'il existe. » *Je suis*, dit-il, *celui qui suis* ; et le petit enfant qu'il a » instruit dans le secret du cœur répète : *Il est celui qui* » *est* ! »

Or, cette foi il faut la faire connaître d'abord en elle-même, ensuite dans son objet, et y opposer successivement les attaques universitaires. Nous jetterons par là quelque variété sur un travail ingrat, et nous mettrons plus à nu l'impiété du monopole.

Enseignement Catholique.

Dieu a manifesté, il a fait connaître et révélé lui-même aux hommes les vérités religieuses ou la religion. Cette révélation a été faite d'abord aux premiers hommes et aux patriarches; elle a été ensuite confirmée à Moïse, et par lui au peuple juif, conservée et sans cesse rappelée à ce même peuple par des hommes inspirés ou prophètes; enfin, complétée et pleinement achevée par Notre Seigneur Jésus-Christ, en qui se sont accomplis toutes les promesses, tous les événements annoncés par les premières révélations. Ce sont là tout autant de faits historiques qui se prouvent, comme tous les autres faits de ce genre, par d'autres faits, par des témoignages, par des traditions, par des monuments, par des effets qui les supposent et les demandent impérieusement comme causes, par les nécessités individuelles et sociales.

Les traditions constantes, identiques pour le fond, de tous les peuples prouvent le premier fait, la première révélation et sont sans elle incompréhensibles, absolument inexplicables, des effets partout existants et n'ayant aucune cause. Cette révélation est attestée encore par le plus ancien des livres, celui du législateur des Hébreux qui l'avait reçue avec toutes ses circonstances et de Dieu et des premiers témoins par une tradition facile, et qu'il est impossible à tout homme de bonne foi de ne pas comprendre ou de révoquer en doute. Les premières années de cet historien étaient peu éloignées des dernières années d'Abraham, dont la naissance concourait avec la mort de Noé, qui avait vécu pendant plusieurs siècles avec Mathusala et Lamech, tous deux contemporains d'Adam.

Le second fait, la seconde révélation est prouvée à son tour par des faits miraculeux, prophétiques ou autres, qui ont eu pour témoin tout un peuple, dont les yeux pour voir, les oreilles pour entendre, étaient aussi sûrs que les nôtres, par l'existence et la conservation merveilleuse de ce même peuple, par ses fêtes, ses traditions, tous les monuments de

son histoire, qui seuls encore peuvent jeter quelque jour sur l'histoire des autres peuples.

Le troisième fait ou la troisième révélation est démontrée par les paroles, par les vertus et par les miracles de son auteur, par sa résurrection glorieuse, attestée elle-même par plus de cinq cents témoins, qui n'ont ni pu être trompés, ni voulu, ni pu tromper, et qui, la plupart, ont sacrifié leur vie et tout ce qu'ils avaient de plus cher en témoignage de ce fait. Elle est démontrée par la dispersion, depuis dix-huit siècles et la conservation, pleine de merveilles encore, du peuple juif, par l'établissement et la conservation sur toute la terre de cette révélation elle-même, malgré toutes les passions et tous les intérêts ligués contre elle au commencement et souvent encore depuis, par des miracles sans nombre et sans cesse renouvelés, miracles plus incontestables que la plupart des autres faits historiques dont personne ne doute. Elle est démontrée enfin, par la nature même de l'homme, qui ne peut exister, au moral comme au physique, ni se perfectionner selon les lois de son être, sans la société, par la nature de la société qui ne peut, à son tour, être et se conserver que par des liens, des droits et des devoirs obligatoires pour tous, par la nature de ces droits et de ces devoirs qui ne peuvent obliger qu'autant qu'ils ne sont pas l'ouvrage des hommes, mais qu'ils viennent de plus haut, de Dieu lui-même, et qu'ils sont par conséquent révélés et sanctionnés par lui.

Ces trois faits se prouvent encore par leur liaison, leur dépendance réciproque, leur nécessaire connexion. Par eux et leur enchaînement, la vérité religieuse ou la religion offre à tous les yeux, dans tous les temps, à tous les peuples, les caractères essentiels qui ont toujours distingué la vérité et qui ne convenant qu'à elle seule, entraînent comme invinciblement la conviction : *unité*, *perpétuité*, *universalité*. Elle naquit le jour que naquirent les jours et ne finira qu'avec eux. « La chose même qu'on appelle maintenant re-
» ligion, dit saint Augustin, existait chez les anciens, et n'a
» jamais cessé d'exister depuis l'origine du genre humain

» jusqu'à ce que le Christ lui-même étant venu en la chair, on » commença à appeler *chrétienne* la vraie religion qui existait » auparavant (1). » Elle répond, du reste, à toutes les objections, à toutes les découvertes, à tous les besoins de l'esprit et du cœur; elle résout et résout seule tous les problèmes de l'homme-individu et de l'homme-société; elle maintient tous les droits, enseigne tous les devoirs, prescrit et fait pratiquer toutes les vertus, et élevant l'homme au dessus de la terre, au dessus de lui-même, lui fait goûter une paix, une félicité qu'il cherche en vain partout ailleurs et qu'il n'a jamais trouvées et ne trouvera jamais qu'en elle.

On le voit, il n'y a ici ni mythe ni figure, rien qui sente l'imagination, rien qui puisse être l'ouvrage de la passion et de l'enthousiasme; tout y est positif comme un fait historique; tout y est ferme et calme comme la logique, et c'est évidemment, pour toute âme droite, la raison et la science conduisant l'homme à la foi.

Le fait de la révélation une fois admis, et il est impossible à la raison sincère et réfléchie, de le rejeter, tant les preuves en sont nombreuses, variées, incontestables, à la portée de tous, tant son évidence est frappante; le fait de la révélation une fois admis, la raison voit clairement encore qu'étant finie, bornée, il est une infinité de choses dans l'ordre divin, surtout, qu'elle ne peut ni comprendre, ni discuter; elle voit avec évidence que Dieu, parlant, révélant, elle ne peut, aidée de la grâce, que s'incliner, se soumettre et croire; que vouloir saisir, renfermer, comprendre, mettre au-dessous de soi et à la portée de sa vue, les vérités révélées elles-mêmes, c'est non seulement un blasphème, une prétention d'égalité et de supériorité à l'égard de Dieu, une insurrection de l'orgueil contre l'infini, mais une absurdité, une folie, conduisant nécessairement à une autre absurdité, à une autre folie, à toutes les absurdités, à toutes les folies réunies,

(1) Saint Augustin : *Rétractat.*, lib. I, chap. XIII, n° 3, tome I, édit. Bened.

au panthéisme. La raison le voit, encore une fois, avec tant d'évidence, que vous la briseriez plus facilement que de l'en faire douter.

L'acte de foi que saint Thomas définit : « Un acte par lequel l'intelligence, sur l'ordre de la volonté, mue elle-» même par la grâce, acquiesce aux vérités révélées de Dieu, » sans les comprendre ni sans les voir, et pourtant sans crainte » d'errer (1), » est donc un acte que, de tout point, la raison ne peut qu'approuver. L'intelligence elle-même ne peut autrement adorer Dieu; car adorer Dieu, c'est reconnaître son souverain domaine sur toute créature, âme et corps, intelligence et volonté; c'est s'incliner devant lui, se soumettre, croire en un mot. Aussi Rousseau, parlant de Dieu, a-t-il été obligé de dire : « Plus je m'efforce de contempler son essence » infinie, moins je la conçois, mais *moins je la conçois, plus* » *je l'adore* ; » — et M. de Lamennais : « *Crois et adore* ; car » l'inaccessible hauteur de la doctrine qui fait le désespoir de » ton esprit, est la plus invincible preuve de son origine cé-» leste. Une religion sans mystère serait une religion fausse, » puisqu'elle ne nous donnerait ni l'idée, ni le sentiment de » l'infini ; une religion sans obscurité serait une religion ab-» surde, ou plutôt, ce ne serait rien, puisque cette religion » nous laisserait dans une ignorance complète de la Divinité, » qui est évidemment au-dessus de notre intelligence, et, par » conséquent, n'établirait, entre elle et nous, aucun rap-» port (2). »

La foi est donc en elle-même un acquiescement de l'intelligence qui exclut tout doute; elle a pour objet des vérités révélées de Dieu, que nous ne pouvons ni comprendre, ni voir, mais dont la révélation nous est attestée par des faits historiques mieux prouvés que la plupart des faits du même

(1) Saint Thomas : *Summ.*, part. 2æ. 2æ, quæst. I, art. 4 et quæst. II, art. 9.

(2) M. de Lamennais : *Mélanges, la Foi*. J. J. Rousseau *Emile*. tome III, p. 96.

genre, dont personne ne doute. Le motif, la raison de la foi est la raison, l'autorité infaillible de Dieu même qui a révélé, et démontré sa révélation par des œuvres que lui seul peut faire; le moyen est la grâce de Dieu, poussant la volonté à agir sur l'intelligence pour lui faire produire les actes de la foi, ce qui les rend libres, surnaturels et méritoires, liberté et mérite qui ne pourraient exister s'il y avait évidence; telle est la foi chrétienne, la foi catholique. Or, c'est contre elle que, depuis dix-huit siècles, l'orgueil et les passions se ruent avec fureur; contre elle, pierre immuable, qu'ils viennent se briser. C'est là aussi que l'Université, après avoir loué et exalté toutes ces attaques impies, et s'armant des mêmes armes, porte tout l'effort de ses combats sacrilèges; c'est là qu'après avoir précipité les âmes et les sociétés dans des abîmes sans fond, elle viendra, sans aucun doute, se briser à son tour. Ecoutons d'abord les formules générales, d'**APOSTASIE**, enseignées de toutes parts par ses professeurs.

Enseignement Universitaire.

« La philosophie est la lumière de toutes les lumières, l'au-
» torité des autorités, l'unique autorité. En effet, ceux qui
« veulent imposer à la philosophie et à la pensée une autorité
» supérieure, ne songent pas que, de deux choses l'une, ou
» la pensée ne comprend pas cette autorité, et alors cette au-
» torité est pour elle comme si elle n'était pas; ou elle la
» comprend, s'en fait une idée et l'accepte à ce titre, et
» alors c'est elle-même qu'elle prend pour mesure, pour rè-
» gle, pour autorité dernière. » (Comme si de ce que je ne comprends pas mon œil, mon cerveau lui-même, ainsi qu'en convient Broussais, il en résultait que mon œil et mon cerveau dussent être pour moi comme n'existant pas). « Or, la
» philosophie c'est la pensée réfléchie, et la pensée sous sa
» forme naturelle, c'est les idées, et les idées ne représentent
» rien, absolument rien qu'elles-mêmes.

» Peut-être *la philosophie que j'enseigne ébranle-t-elle la*

» *foi chrétienne... c'est moins criminel, car n'est pas toujours* » *orthodoxe qui veut l'être* (1).

» Une conviction n'entre point dans l'intelligence humaine, » si l'intelligence ne lui ouvre la porte ; il faut qu'elle se fasse » accepter. De quelque manière qu'elle se présente, quel que » soit le nom qu'elle invoque, la raison y regarde, et si elle » pénètre, c'est qu'elle est acceptée (sinon, non). Ainsi, il y » a toujours, sous quelque forme qu'on la cache, action de la » raison individuelle sur les idées qu'on prétend lui imposer. » Il est très-vrai, cependant, que la raison *peut être altérée*; » elle peut, jusqu'à un certain point, s'abdiquer, se mutiler ; » on peut l'induire à *faire un mauvais usage de ses facultés*, à » *n'en pas faire tout l'usage qu'elle a le droit d'en faire*. Telle » a été, en effet, la conséquence *du mauvais principe admis* » *par l'Eglise* (la religion chrétienne) (2). » Et ailleurs : « Ce » sera l'honneur de notre temps, Messieurs, d'avoir ainsi pénétré dans l'essence de la société spirituelle... Nous savons » maintenant qu'elle a deux conditions : 1° la présence d'une » vérité générale, absolue, *règle des croyances et des actions* » *humaines* ; 2° *le plein développement de toutes les intelli-* » *gences*, EN FACE *de cette vérité*, et la libre adhésion des âmes » à son pouvoir... En *respectant donc la raison de chacun*, » ne perdons pas de vue la raison unique et souveraine.

» L'histoire de la société humaine s'est passée, jusqu'ici, en » alternative de l'une à l'autre de ces dispositions. A certaines » époques, les hommes ont été surtout frappés de la nature » et des droits de cette vérité universelle, absolue, maître » légitime, au règne duquel ils aspirent ; ils se sont flattés » qu'ils l'avaient enfin rencontré, qu'ils le possédaient, et » dans *leur folle confiance*, ils lui ont accordé le pouvoir ab-

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, introduction, première leçon, p. 29 et *Fragments philosophiques*, troisième édition, deuxième préface, p. 32.

(2) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne, Civilisation en Europe*, cinquième leçon, p. 144 et 145.

» solu qui, bientôt et inévitablement, a *engendré la tyrannie.* » Après l'avoir longtemps subie, respectée même, l'homme » l'a reconnue ; il y a vu le nom, les droits de la vérité usur- » pés par des forces ignorantes et perverses; alors il s'est » plus irrité contre les idoles, qu'occupé de Dieu-même ; » l'unité de la raison divine, si cette expression m'est per- » mise, n'a plus été l'objet de sa contemplation habituelle; il » a surtout songé au *droit de la raison humaine*, dans les ro- » lations des hommes, et a souvent fini par oublier que, si » elle est libre, la volonté n'est point arbitraire ; que s'il y a » droit d'examen pour la raison individuelle, elle est cepen- » dant subordonnée à cette raison générale, qui sert de me- » sure, de pierre de touche à tous les esprits ; et de même » que dans le premier cas, il y avait eu tyrannie, de même » dans le second, il y a eu anarchie, c'est-à-dire, absence de » croyances générales, absence de principe dans les âmes et » de ciment dans la société. Double respect : la raison uni- » verselle sera recherchée comme la loi suprême et le der- » nier but ; *la raison individuelle sera libre et provoquée à » se développer comme le meilleur moyen d'atteindre à la rai- » son universelle* ; et si la société spirituelle *n'est jamais com- » plète et pure, ce que ne permet pas l'imperfection humaine,* » du moins, son unité ne courra plus le risque d'être factice » et trompeuse (1). »

Comprenne qui pourra ce gâchis doctrinaire. Pour nous, nous nous contenterons de demander au professeur-ministre : 1° Qu'est-ce que la raison universelle, l'autorité générale, absolue, qui doit servir de règle aux croyances et aux actions humaines, et où se trouve-t-elle ? 2° Cette raison universelle est-elle divine, ou est-elle humaine ? Divine ! comment alors peut-elle être tyrannique, et quel droit reste-t-il à la raison individuelle devant Dieu qui parle, sinon le droit ou le devoir de se soumettre ? Humaine ! quel droit a-t-elle à notre res-

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne, Civilisation en France*, tome I, douzième leçon, p. 429 et suivantes.

pect, et pourquoi sommes-nous obligés de la prendre pour règle et pour mesure de nos croyances et de nos actions? Individus et minorité, qui nous obligera d'obéir? La force numérique? l'autorité de la majorité? Mais de toutes les forces, la plus brutale est précisément la force numérique. Que deviennent alors vos lois, vos sociétés? Le fondement de la foi divine arraché, l'autorité absolue de Dieu méconnue, détruite par vos impies enseignements, que pouvez-vous mettre à la place, sinon la force, la force brute encore une fois. Et voilà comment les principes du professeur appellent *les ordres impitoyables* du ministre; comment, pour éviter l'anarchie que soi-même on a faite, on se jette, les yeux fermés, dans toutes les cruautés et toutes les oppressions de la tyrannie? Et voilà pourquoi encore, par un monopole abrutissant et violateur des droits les plus saints de la nature et de la conscience, en même temps que vous poussez les gouvernements à se faire les raccoleurs de raisons générales, vous précipitez les peuples dans les abîmes du scepticisme, de l'immoralité et de la plus abjecte anarchie. 3° Nous demanderons comment une loi que personne ne reconnaît, que personne n'a le droit d'interpréter, qu'aucun juge, qu'aucun tribunal n'applique, que chacun, au contraire, peut examiner, violer ou rejeter impunément, est *une loi suprême?* 4° Comment la raison universelle peut être la règle et la mesure des croyances et des actions des individus lorsque la raison des individus, *libre* et *provoquée* à se développer, est elle-même le meilleur moyen d'atteindre la raison universelle; ou, en d'autres termes, comment avoir pour règle et mesure de ses opérations, ce que ces opérations elles-mêmes doivent avoir pour but d'atteindre? 5° Comment pouvoir prendre pour mesure et pour règle de ses croyances et de ses actions la raison universelle sans s'y soumettre ou en s'y soumettant autrement que par la foi catholique? 6° Enfin, comment, dans l'Eglise catholique, celui qui croit à la révélation, n'acquiesce-t-il pas *librement* à la vérité révélée de Dieu et qui lui est proposée par l'Eglise, en qui il a reconnu librement encore le droit divin d'enseigner, d'interpréter, de juger souverainement?

« Si vous voulez explorer les problèmes religieux, trois » chemins s'offrent à vous : la philosophie, la réforme, le ca- » tholicisme. Pour nous, nous avons fait notre choix, et nous » nous en référons philosophiquement, sur toutes choses, à » l'autorité de l'esprit humain (1).

» Le spiritualisme naît du désespoir ou du dégoût; alors, » comme la vie sociale n'offre rien de grand, souvent cette » ardeur de génie, privilége de quelques hommes, s'emporte » et s'égare en *spéculations* mystiques. Ils sont enthousiastes » du Ciel, parce qu'ils ne sont pas assez dignement occupés » sur la terre; leur âme, incapable d'inaction, prend l'infini » pour carrière..... et le merveilleux et l'incompréhensible » deviennent pour eux l'ordre naturel et la réalité (2). »

Voilà avec quel insultant mépris le rhéteur grand-maître a formulé presque à chaque page de ses leçons imprimées, son injurieuse et pédante apostasie.

« Sur tous les points, j'avoue n'avoir que des connaissances » incomplètes dans mes facultés intellectuelles, et je reste » avec le sentiment d'une intelligence coordonatrice, que je » n'ose appeler créatrice, quoiqu'*elle doive l'être* ; mais je ne » sens pas le besoin de lui adresser un culte extérieur autre » que celui d'exercer, par l'observation et le raisonnement, » l'intelligence.... Il y a longtemps que j'étais aussi déiste que » je le suis. On avait beau me dire : La nature ne peut pas » s'être faite elle-même, donc une puissance intelligente l'a » faite. — Je répondais oui, mais *je ne puis me faire une* » *idée de cette puissance.*— Dès que je sus que du *pus* accu- » mulé à la surface du cerveau détruisait nos facultés, et que » l'évacuation de ce *pus* leur permettait de reparaître, je ne » fus plus maître de les concevoir autrement que comme des » actes d'un cerveau vivant, quoique je ne susse ni ce que » c'est qu'un cerveau, ni ce que c'est que la vie. Beaucoup

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux-Mondes*, tome VII, p. 738.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 144 et 396.

» d'autres hommes sont comme moi : le sentiment ne suffit » donc pas pour prouver les faits extérieurs à toutes les intel- » ligences, parce qu'il ne démontre rien (comme l'idée), que » sa propre existence (1). » C'est là l'apostasie d'un professeur de médecine. Qui ne la reconnaît au PUS !

« Le physiologiste reçoit de la religion la croyance conso- » latrice de l'existence de l'âme; mais la sévérité de langage » et de logique que comporte maintenant la science, exige » que nous traitions de l'intelligence humaine comme si elle » était le résultat d'un organe (2). » Donc la religion et ses croyances consolatrices sont contraires à la science et à la logique.

« La tendance qui porte invinciblement l'esprit humain à » s'émanciper de ce qui le domine et le contient, à chercher » en lui-même, à ses risques et périls, son principe et sa rai- » son; cette tendance n'a pas péri et *il faut l'accepter*, car » elle ne périra pas.... Et maintenant, la religion catholique, » brisée par les deux grands marteaux du seizième et du dix- » huitième siècle, le protestantisme et l'incrédulité, nous » poursuivons notre chemin comme le voyageur qui s'éveille » après la nuit, et reprend sa route, éclairé par le soleil qu'il » a vu se lever sur les montagnes (3).

» Il faut donc, sans autres préliminaires, entrer dans le » sujet qui me touche le plus, qui m'effraie le plus, duquel » dépendent tous les autres, et qui, s'il renferme l'abîme, » renferme aussi la seule vérité capable de le combler..... » Chaque lieu de la nature, chaque moment de la durée ayant » son génie propre, représente la Divinité sous une face par- » ticulière ; de *chaque forme du monde s'élève une révéla-*

(1) M. Broussais, professeur de médecine. Sa profession de foi, dix ou quinze ans enseignée dans son cours.

(2) M. Magendie, professeur de médecine au collége de France, *Précis élémentaire de physiologie*, tome I, p. 175, 2e édition.

(3) J. J. Ampère, *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome XIX, p. 192 et 193.

» *tion*... Il n'est pas un point égaré dans l'espace ou le temps,
» qui ne figure pour quelque chose dans *la révélation tou-*
» *jours croissante de l'Eternel*... Et *la terre enfante véritable-*
» *ment son Dieu dans le travail des âges* (1).

» Il y a déjà quelque temps qu'une grande guerre a éclaté
» en Europe entre *la raison humaine* d'une part, et *les imper-*
» *fections d'une solution* qui gouverne depuis dix-huit cents
» ans cette partie du monde, de l'autre.... Quelle sera la so-
» lution future? Je l'ignore.... Sera-t-elle religieuse ou philo-
» sophique? Peut-être n'est-il pas impossible de le prévoir...
» Rappelez-vous, Messieurs, qu'en vertu des définitions que
» nous avons données, ce qui distingue la solution religieuse,
» c'est de tirer son autorité du Ciel et de s'envelopper de for-
» mes plus ou moins symboliques. Eh bien! je vous le de-
» mande, croyez-vous que dans l'époque actuelle une solution
» puisse être proposée à l'acceptation des masses, à ce titre
» qu'elle a été révélée? Croyez-vous qu'elles sentissent du
» goût pour une doctrine qu'on leur envelopperait de figures?
» *Quant à moi, Messieurs, j'incline fortement pour la néga-*
» *tive*.... Je le dis parce que je le crois..... Il ne reste donc,
» selon moi, pour venir au secours de la société menacée,
» qu'une seule voie, qu'un seul moyen; c'est d'agiter philo-
» sophiquement ces redoutables problèmes dont il lui faut
» nécessairement une solution; c'est d'en chercher franche-
» ment, par les procédés rigoureux de la science, une solu-
» tion rigoureuse aussi, qui puisse soutenir les regards sévères
» de cette raison aux mains de laquelle *la civilisation a fait*
» *passer le sceptre de l'autorité*. Au fond, c'est là tout ce qu'ont
» fait et tout ce qu'ont pu faire ceux-là mêmes qui, dans une
» intention bienveillante pour les masses, enveloppent d'un
» voile religieux les essais qu'ils proposent (les saint-simo-
» niens); car si des esprits éclairés peuvent croire à l'unité
» d'une pareille enveloppe, il ne dépend pas d'eux d'y voir
» autre chose qu'une figure. Maintenant, Messieurs, vous

(1) Edgard Quinet : *Génie des religions*, p. 7, 8 et 9

» connaissez les motifs qui, dans un moment et dans un pays » comme celui-ci, m'ont engagé à poser dans toute son étendue le problème de la destinée humaine, et à l'aborder avec » l'arme mâle et sainte de la science. Je ne vous promets de » ce problème *ni des solutions complètes*, *ni des solutions* » *incontestables*. Je ne suis qu'un ouvrier à la tâche immense » que j'ai tracée. Après *quinze années d'inquiètes méditations* sur l'énigme de la destinée humaine, je suis arrivé à » des convictions sur beaucoup de points, à des doutes raisonnés sur les autres. Ces convictions et ces doutes, je vous » les dirai; leurs motifs, je vous les exposerai. Heureux si » ces solutions ébauchées peuvent servir un jour à construire » l'édifice, et, en attendant, porter dans vos âmes un peu du » calme qu'elles ont répandu dans la mienne (1). »

Ainsi, les grands-maîtres, les conseillers inamovibles de l'Université, les professeurs des professeurs ne se contentent plus seulement de l'apostasie pour eux-mêmes; ils la proclament hautement, ils provoquent dans les autres, ils y poussent la jeunesse par la force continue d'un enseignement anti-religieux, sceptique et tout-à-fait impie. La religion par eux est indignement travestie, impudemment calomniée; la foi catholique et chrétienne, n'est plus, sous leur plume et leur langage, qu'une illusion, un égarement de l'imagination, l'effet du désespoir et du dégoût, une rêverie, une spéculation mystique, une tyrannie, conséquence du mauvais principe admis par l'Eglise; une usurpation de forces ignorantes et perverses. Cette foi n'a plus pour objet que des mythes, que des figures, que des symboles sans réalité, que le merveilleux et l'incompréhensible pris dans l'égarement mystique pour l'ordre naturel et la réalité, qu'une solution tellement imparfaite, qu'elle ne peut plus convenir à personne. On brise tous les principes, on arrache des cœurs tous les fondements de la société elle-même;

(1) M. Jouffroy : *Mélanges philosophiques*, ses leçons, imprimées par lui-même. *Du problème de la destinée humaine*, p. 436 et toutes les dernières pages.

on appelle la jeunesse à délibérer sur l'impossibilité de la révélation, sur les chances d'existence qu'elle peut avoir encore et, sans attendre même la réponse de ceux qu'on interroge, on tranche sur tous les faits, on prononce la déchéance sans retour, la mort de la religion et l'on jette au nom d'une nébuleuse philosophie qu'on ne comprend pas soi-même un interdit sur le Ciel. Tout au plus, on accorde que le CATHOLICISME EN A ENCORE POUR TROIS CENTS ANS DANS LE VENTRE, et ajoutant à l'insolente grossièreté du cocher, la plate hypocrisie du valet, *on lui tire néanmoins très humblement son chapeau et on continue la philosophie* (1).

Et quand les ruines se sont accumulées dans les intelligences, que le vide s'est fait dans les cœurs, large, immense, béant, qu'il y a dévoré toutes les vertus, tous les nobles sentiments; quand enfin l'anarchie se croisant dans tous les sens, montant, descendant des hautes classes au peuple, du peuple aux hautes classes, se traduit partout dans les familles et les sociétés en crimes qui épouvantent, on apporte à grands frais, après de longues et laborieuses méditations, pour remplacer la religion qu'on a déclaré morte, et que si long temps et avec tant d'acharnement on a travaillé à détruire en effet; on apporte une philosophie qui n'est elle-même qu'une idée, laquelle idée ne représente rien, rien qu'elle-même, une raison universelle qui doit être partout et qui n'est nulle part, que l'imperfection humaine ne permet pas même de rencontrer jamais, un cerveau vivant, mais qu'on ne peut comprendre, qu'on se déclare impuissant à définir, un sentiment qui, comme l'idée, ne démontre rien que lui-même, des solutions qu'on a été quinze ans à chercher et qui ne sont encore qu'ébauchées, incomplètes, contestables, des motifs de doute, des doutes raisonnés!!! Voilà ce qu'on jette en proie à la généreuse avidité de la jeunesse, ce qu'on donne à nos

(1) M. Cousin, ses paroles, imprimées mot pour mot, par M. Pierre Leroux, son interlocuteur, et citées par la plupart des journaux.

malheureux enfants, à la place de la foi divine, de la religion paternelle qu'on leur ravit; voilà ce qu'un monopole inconstitutionnel, impie, grassement alimenté par l'or de nos budgets et par les sueurs du pauvre leur impose sous peine d'ilotisme !... Et le pays où depuis vingt-cinq ans pèsent impunément toutes ces monstrueuses tyrannies, où tous les jours un lâche arbitraire les étend et les rend plus écrasantes encore, se nomme la FRANCE !!! Dans ce pays il y a une CHARTE qui proclame et garantit LA LIBERTÉ DES CULTES, LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, LA LIBERTÉ DES OPINIONS, une charte qui déclare CATHOLIQUE LA MAJORITÉ DES CITOYENS, une charte enfin que, depuis douze ans, on assure être UNE VÉRITÉ !... Mais passons, passons vite, car il est long dans l'Université le chapitre de l'APOSTASIE.

» La certitude, effet et suite de l'évidence, n'est jamais qu'en » raison de la cause qui la produit, c'est-à-dire, en d'autres ter- » mes, que rien n'est certain que ce qui se montre, et que le » caractère de la certitude dépend de celui de la manifesta- » tion. De là cette conséquence idéologique, que l'on ne croit » que ce que l'on voit; que mieux on voit, mieux on croit; que » moins on voit, moins on croit... Voir et croire sont deux » faits liés entre eux, de telle manière que l'un amène l'autre » nécessairement; leur rapport constitue une loi; invariable, » universel, il ne donne lieu à aucune exception, il ne » souffre aucune restriction, il ne se suspend, ni se modifie... »
On ajoute pourtant :

« Il est aussi à remarquer que souvent on adhère à des dog- » mes ou à des théories dont on n'a pas par soi-même la » perception et l'intelligence; on les reçoit dans son âme » comme si on en comprenait le sens, et cependant on ne le » comprend pas, on s'y fie comme à des principes évidents et » certains, et néanmoins on n'y saisit ni évidence, ni certi- » tude. Croire alors est-ce voir? Non, sans doute, et même » il faut convenir que quand la foi se donne ainsi, il n'est » pas rare qu'elle soit plus vive en raison même de l'obscu- » rité qui enveloppe son objet; l'inconnu la séduit, le mys- » tère lui impose; moins elle entend, plus elle se livre. Mais

» d'où vient ce penchant? de ce que l'autorité a parlé, de ce » que les sages et les savants ont affirmé la vérité comme » l'ayant eux-mêmes saisie ; les ignorants, le peuple, tout ce » qui n'a pas assez de lumière pour être juge par lui-même, » tous se confient aux intelligences qui, plus instruites et plus » éclairées, enseignent ce qu'elles comprennent et certifient » ce qu'elles savent. Ils acceptent leur témoignage parce qu'ils » le regardent comme l'expression d'une conscience bien » informée. Ils admettent sans doute des choses qui sont au-» dessus de leur portée ; ils n'en ont ni la perception, ni la » démonstration, et voilà pourquoi ils croient. La science leur » manque, mais elle ne manque pas à tout le monde ; et c'est » parce qu'elle est quelque part, et qu'ils la reconnaissent à » certains signes, qu'ils prêtent l'oreille aux paroles des per-» sonnes auxquelles ils la supposent. Il faut toujours que » quelqu'un sache et fasse preuve de connaissance pour » qu'autour la foule ait foi aux choses qu'on lui affirme. Un » homme qui viendrait et dirait : Je n'ai ni perçu, ni conçu, » ni entrevu d'aucune manière la vérité que je vous annonce, » et cependant je la confesse, ce qui n'ajouterait pas : Je la » tiens d'hommes qui l'ont perçue, conçue ou entrevue, ne » trouverait pour ses paroles aucune espèce de crédit. Il fau-» drait au moins qu'il pût dire : Si par moi-même j'ignore » cette vérité, d'excellents juges qui la comprennent, me la » garantissent et me l'assurent ; et alors il ne resterait plus » qu'à rechercher si ces juges sont excellents en effet, et si » leur interprète est fidèle ; à ces conditions la foi viendrait, » mais seulement à ces conditions. En sorte que, définitive-» ment on n'accepte pas ce qu'on ne comprend pas, par la » raison qu'on ne le comprend pas, mais parce qu'à défaut » de sa propre science, on se fie à celle d'autrui que l'on » suppose sûre et digne de foi. Les théories et les dogmes, » quand ils sont révélés, profonds, obscurs, sont tout-à-fait » dans ce cas ; ils n'ont pas cours parmi le peuple à titre de » choses inintelligibles, mais de choses intelligibles pour quel-» ques âmes d'élite qui les expliqueraient s'il le fallait, et en at-» tendant les affirment. Les mystères comme mystères, comme

» vérités dont personne n'aurait jamais eu le sens, qui ne se » seraient révélées à aucun âge de la pensée, qui n'auraient » pas même été l'objet de ces intuitions inspirées dont les » premiers hommes furent éclairés, les mystères, à ce compte, » n'obtiendraient aucune foi. Si les fidèles y croient, si les » prêtres y croient, sans cependant les pénétrer, c'est qu'ils » les supposent éclaircis au moins aux yeux de quelques-uns; » c'est qu'ils ont au moins leur divin maître et ses disciples » immédiats auxquels ils prêtent l'intelligence de ces saintes » obscurités, et alors ils peuvent bien accepter le *Testament* » qui leur est donné; mais sans cela le pourraient-ils? Et les » paroles qui leur viendraient d'esprits tous inintelligents, » depuis le premier jusqu'au dernier, feraient-elles jamais » sur leur confiance aucune espèce d'impression. »

» On ne croit que ce qu'on voit ou que ce qu'on suppose » vu par autrui. La science seule fait la foi, qu'elle soit intime » ou personnelle, ou qu'elle réside dans un témoin.....

» Les idées et les croyances ne s'imposent pas aujourd'hui, » elles se démontrent : il n'y aura pas d'exception pour les » idées et les croyances religieuses... L'enseignement des » sciences physiques et morales, voilà la vraie prédication » qui convient en ce siècle (1). »

Donc, si celui qui voit est Dieu même; si l'instrument dont il se sert pour révéler aux hommes les vérités divines que la raison voit évidemment ne pouvoir pas comprendre, manifeste sa mission divine par des œuvres, évidemment encore au-dessus de toutes les forces humaines, de toutes les forces connues; s'il montre ainsi, aux plus aveugles, que c'est Dieu qui parle par lui, on ne sera pas obligé de croire ni de se soumettre! Mais un tel enseignement n'est pas seulement le plus impie des blasphèmes, c'est encore, et selon vous-même, la plus absurde des prétentions. Eh quoi donc! vous conve-

(1) M. Damiron : *Cours de Philosophie*, tome I, p. 53, 55, 56 et suivantes, et encore : *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France, au XIXe siècle*, trosième édition, p. 241 et suivantes.

nez que le peuple, que les ignorants croient raisonnablement, et font bien de croire sur l'autorité des savants; les aveugles, sur l'autorité et le témoignage de ceux qui ont des yeux, et les sourds sur celui de ceux qui entendent, et vous ne voulez pas que nous, ignorants devant Dieu, quelque savants que nous prétendions être, nous ayons raison de croire sur l'autorité de sa parole manifestée par des miracles; vous refusez à Dieu même, à Dieu, intelligence infinie, vérité éternelle qui ne peut ni tromper, ni se tromper, l'autorité et les droits que vous octroyez si largement à l'esprit et au génie du savant, si faillible pourtant, ou si trompeur! Mais cela conduit à dire : ou qu'il n'y a aucune vérité, quelque infinie, quelque divine qu'elle soit, que l'homme ne puisse et ne doive comprendre, qu'il est Dieu, par conséquent; ou que Dieu lui-même n'a pu se faire connaître à l'homme, lui révéler les vérités de l'ordre divin, et lui faire un devoir de les croire sur sa parole et sur son autorité. Or, l'un est la négation de Dieu et l'autre, le panthéisme, c'est-à-dire, impiété, absurdité de toutes parts. Et dans ce dernier cas, qui est le vôtre, car vous êtes panthéiste, et le fond de la philosophie universitaire, de la philosophie éclectique, est le panthéisme, nous le démontrerons bientôt jusqu'à la dernière évidence; dans ce dernier cas, que répondriez-vous à l'homme du peuple, à l'ignorant qui se permettrait de vous demander: « Comment se fait-il que l'émanation, la portion de Dieu, qui est en moi, ne voie pas elle-même, et sans science et sans étude, ce que l'émanation ou la portion de Dieu qui est en vous, voit si clairement, selon que vous l'affirmez? De quel droit prétendez-vous enseigner aux autres et leur imposer vos opinions? etc., etc. » Si donc, il y a folie, contradiction, absurdité, que le monde juge et dise, la main sur la conscience, si la folie, la contradiction, l'absurdité sont du côté de l'homme qui a la foi? Ainsi, toutes ces apostasies de la foi chrétienne, de la foi catholique, l'enseignement universitaire, par conséquent, ne sont qu'une suite d'absurdités enfantant toutes les immoralités, toutes les injustices. Continuons :

« Je crois à la légitimité, à la *souveraineté*, à l'infaillibilité

» de la raison (1). Dieu qui nous a fait raisonnables et libres » a mis en nous la raison pour être le *dernier juge* de nos » croyances et de nos actions (2). C'est toujours à elle qu'il » appartient de juger, en *dernier ressort*, dans l'alliance de la » foi et de la raison ; la foi n'est que témoin et la raison est » juge... La vraie méthode pour arriver à la vérité sur Dieu, » consiste dans l'alliance de la foi et de la raison, mais avec » la clause formelle que la *raison demeure invariablement la » régulatrice et le juge de la foi* (3). Quand la théologie chré- » tienne donne sur quelque grande question, une solution op- » posée à la raison, je n'ai pas pris l'engagement d'étouffer la » voix de ma conscience (4). Je ne suis pas tenu de recon- » naître dans le Christianisme mon seigneur suzerain (5).

» Si on me demande une profession de foi, je réponds que » je n'en ai point à faire et que *personne n'a le droit de m'en » imposer une* (6). J'attaque le Christianisme de ceux qui re- » poussent comme principes hétérodoxes *la liberté de cons- » cience et la souveraineté du peuple* (7). Je ne suis pas des

(1) M. Bouillier : *Cours de Philosophie*, Lyon, 1840.

(2) M. Jules Simon, professeur de philosophie à la Sorbonne, agrégé à l'Ecole normale 1836, cl. de phil. *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome XXVII, p. 542.

(3) M. Gatien Arnoult : *Doctrine philosophique*, p. 423.

(4) M. Patrice-Laroque : *Cours de Philosophie*, p. 297.

(5) M. Charma, professeur de philosophie à Douai, agrégé à l'Ecole normale classe de philosophie, 25 octobre 1830. *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, p. 403.

(6) M. Bersot, professeur de philosophie au collége royal de Bordeaux, agrégé à l'Ecole normale classe de philosophie, 1839, article publié dans l'*Indicateur* au sujet des Conférences de M. Lacordaire.

(7) M. Nizard, professeur de littérature à l'Ecole normale, chef de bureau de M. Villemain, *Mélanges de Littérature*, son Cours sous ce nom, tome I, p. 209.

» vôtres (catholiques) (1). La religion est devenue impuissante » à régler les mœurs et les croyances de la société ; il faut » donc que la philosophie vienne à son tour exercer, au nom » de la raison et du libre examen, un empire qui échappe à » l'autorité et à la foi (2).

» L'abstraction vient en aide à la faiblesse de l'intelligence, » sans elle, l'esprit n'aurait que des perceptions vagues et » confuses, et par l'abstraction l'esprit devient dupe de lui-» même ; il adore son œuvre, sans songer qu'elle n'a d'autre » substance que lui-même. Les qualités et les rapports n'ont » au dehors d'autre existence que celle de la substance qu'ils » manifestent (par l'évidence), et au dedans que celle de la » pensée. L'illusion qui leur prête une vie réelle a chargé » l'Olympe des anciens du poids de trente mille divinités, sous » lesquelles il s'est écroulé ; c'est elle qui a enfanté toutes » les idées chimériques qui déshonorent les sciences et entra-» vent la marche de l'esprit humain. La philosophie qui de-» vait en faire justice, en a créé pour sa part plus que toutes » les autres... L'esprit de l'homme n'est sanctuaire de vérité » que lorsqu'il est dans ses jugements irrésistiblement forcé » par l'évidence.... L'évidence est la lumière qui éclaire les » objets et qui pénètre dans l'esprit par *la conscience, la per-» ception et la raison* ; or (écoutons bien ceci), tous les philo-» sophes admettent la vue intérieure ou *la conscience, quoi-» que ce fait soit incompréhensible* ; mais *ils sont loin de » s'accorder sur la perception intime et sur la raison.* Tous » les philosophes, jusqu'à Reid, ont admis que l'âme saisissait » en elle-même le monde extérieur dont elle était le miroir : » cette hypothèse a mis en péril la certitude objective du » monde extérieur. En effet, si l'âme ne voit qu'elle-même,

(1) M. Ferari : *Lettre pour sa défense*, citée par l'*Univers*, n. 842.

(2) M. Lafaiste, professeur au collége de Marseille, agrégé à l'École normale, classe de philosophie, 1832. Son cours dicté à ses élèves, et cité par la *Gazette du Midi* et l'*Univers*, n. 893.

» comment s'assurer qu'il existe quelque chose hors d'elle-
» même? L'idée ne vaut que pour l'idée et non pour l'objet ;
» on a même été plus loin et l'on a dit : Si l'idée du monde
» extérieur ne prouve pas ce monde, et elle ne le prouve
» pas, l'âme elle-même qui ne se connaît qu'en idée, ne peut
» pas conclure de la connaissance des phénomènes qui la ma-
» nifestent à son existence substantielle. » Et comme si tout cela n'était point assez clair, il ajoute : « La certitude est
» subjective et l'évidence est objective; l'une est le produit
» de l'autre; et de même que *l'évidence* peut être *trompeuse*
» *la certitude peut être erronée* (1). »

Et le savant professeur qui réduit ainsi toute la philosophie à la conscience, et qui affirme que la conscience est pourtant un fait incompréhensible et qui par conséquent doit être rejeté selon les principes universitaires, se nomme M. Géruzez; il est professeur d'éloquence, suppléant de M. Villemain à la Sorbonne, et le livre où il dit toutes ces lucides choses est dédié à M. Villemain, son protecteur, et se compose, assure-t-il, de la quintessence philosophique des cours de MM. Cousin, Jouffroy, Damiron, Garnier, Charma, etc., etc.

Entre les innombrables formules d'apostasie données par M. Michelet dans ses leçons et dans ses livres, qui ne diffèrent que par l'édition, en voici une qui ne laissera pas que de paraître piquante. *L'avale qui pourra*, dirons-nous en répétant les paroles d'un homme d'esprit sur la philosophie d'un ami de M. Lerminier, *elle étranglerait, je crois, Grangourier, Gargantua et Pantagruel; il faudrait, pour la faire passer, tout le* Rhin *de M. Victor Hugo* :

« On vous dira que le monde est vieux, qu'il pâlit chaque
» jour, que l'idée divine s'éclipse ici-bas; n'en croyez rien....
» Non, Messieurs, au milieu des variations de la forme, quel-
» que chose d'immuable subsiste. Ce monde où nous vivons

(1) M. Geruzez, agrégé à l'Ecole normale, classe supérieure, 1828. *Nouveau cours de Philosophie pour le baccalauréat*, p. 23, 59, 60, 97, 98.

» est toujours la cité de Dieu. L'ordre civil, si chèrement » acheté par nous, est divin de justice et de moralité.... » (Témoin, entr'autres, le procès de la préfecture de Paris.) « Nous aussi, nous avons vu, touché des martyrs. Leurs reli» ques ne sont ni à Rome, ni à Jérusalem; elles sont au mi» lieu de nous, dans nos rues, sur nos places; chaque jour » nous nous découvrons devant leurs tombeaux. Quels que » soient nos doutes, nos incertitudes, dans ces âges de tran» sition, *croyons* fermement au progrès, à la science et à la » liberté (1). » De l'enseignement surtout et de la conscience; car la charte, selon la définition de la foi donnée par M. Cousin, est pour nous un *symbole où l'on contemple ce qui n'y est pas!*

« L'esprit ne nous doit de la vérité que celle qui naît spon» tanément dans son sein; mais quand à celle dont la con» naissance lui est communiquée par la révélation, la tradi» tion ou l'histoire, il faut encore qu'il se l'assimile en la » soumettant aux formes qui déterminent son action, autre» ment elle n'arrive pas jusqu'à lui. Ce n'est, dans ce cas, que » par la méfiance ou par le doute qu'elle l'accueille; nous le » répétons, elle n'arrive pas jusqu'à lui (2).

» Le Christianisme, comme *toutes les religions*, semble » plus propre à commencer l'éducation d'un peuple qu'à » l'achever. » (M. le professeur-inspecteur Libri oublie qu'il a dit, dans un volume précédent, que la religion chrétienne fut, dès l'origine, ennemie de la science, parce qu'elle voulait être adoptée sans discussion, et par conséquent elle ne doit pas plus être propre, selon lui à commencer l'éducation d'un peuple qu'à la finir). « Après avoir semblé devoir » délivrer le monde, elle lui forgea des fers... Elle ne com» mençait à instruire que pour asservir et s'opposer aux

(1) M. Michelet : *Ouverture de son Cours*, 1834, *Revue des Deux-Mondes*, troisième série, tome I, p. 19.

(2) M. Bouchitté, professeur d'histoire au collége de Versailles; *Rationalisme chrétien*, introduction, p. 65.

» progrès qui pouvaient conduire à l'affranchissement. Bien-
» tôt toute innovation lui parut une menace, et elle se fit le
» soutien du passé. Longtemps elle combattit et résista, et
» lorsqu'elle se sentit vaincre par les idées nouvelles, elle
» s'enferma dans une armure de vieux préjugés, et sans céder
» sur aucun point, laissa à d'autres le soin de présider à la
» marche de l'humanité. Déchue de son ancienne puissance,
» redoutant l'esprit d'innovation et de révolution... désor-
» mais elle est plutôt destinée à entraver qu'à faciliter le pro-
» grès des lumières (1). »

Mais il faut s'arrêter, aussi bien serions-nous obligés, pour épuiser cette matière, de suivre tous les colléges et toutes les facultés, et nous avons tant d'autres chapitres à parcourir encore. Qu'il suffise donc, pour montrer combien est générale et officielle l'apostasie de l'enseignement universitaire, de clore les formules diverses que nous venons d'en donner, par deux de celles qui ont été adoptées par le conseil même, pour toutes les écoles primaires, moyennes et normales et pour tous les colléges royaux et communaux de la France :

« La raison, dit le *Manuel des Ecoles primaires, moyennes*
» *et normales*, est la loi *souveraine* dans l'homme... Les con-
» victions fortes sont, ou l'effet d'une foi primitive et entière,
» ou celui d'une *instruction complète et consciencieuse. Notre*
» *siècle nous renvoie à cette dernière source* (2).

» L'école théocratique, dit à son tour le *Manuel de Philo-*
» *sophie*, adopté pour tous les colléges royaux et commu-
» naux, proscrit l'*indépendance de la raison humaine* (dans
» les choses de la religion) ; elle la soumet à contrôle supé-
» rieur, et ce contrôle n'est autre chose que l'intervention
» de la raison divine en ce monde par l'intermédiaire de Dieu
» ici-bas, le pape.

» L'éclectisme, la philosophie officielle de l'Université),

(1) *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 66, et tome IV, p. 2 et 3.

(2) M. Matter, *Manuel*, etc., p. 48, 146.

» a deux sortes d'adversaires ; savoir : d'une part, et ce sont » là ses ennemis naturels, les disciples du théocratisme. » Et plus loin : « A l'heure qu'il est, il ne reste plus à l'éclectisme » d'autre ennemi que le sensualisme exclusif et le théocra- » tisme fanatique ; mais l'un et l'autre peu redoutables, et » comme frappés d'impuissance... Le *mysticisme* (la reli- » gion) n'amènera pas aisément l'époque actuelle à *abdiquer* » aux mains de l'autorité théocratiques (les papes et les » évêques) l'indépendance de sa pensée, conquête précieuse, » qui a coûté huit siècles de labeurs et de combats (1). » Ces combats ont, apparemment, été commencés par les Albigeois ou manichéens et gnostiques de France ; ces infâmes sectateurs sont donc bien décidément les aïeux de nos universitaires ; c'est officiellement que l'Université se pose ici, comme leur héritière, en ligne directe.

L'apostasie générale de l'Université, ainsi signalée du haut en bas de sa hiérarchie, passons aux détails de ses blasphèmes et de ses attaques contre chaque dogme, chaque croyance, en particulier, de la religion catholique.

Il est, dans notre sainte religion, des dogmes qui lui appartiennent exclusivement et la constituent en quelque sorte ; d'autres, qui lui sont communs avec les sectes dissidentes ; d'autres enfin qui tiennent à l'essence même de toute religion et constituent les fondements mêmes de toute société. Or, il n'y a aucun de ces dogmes qui ne soit mis en question, combattu et renié par l'Université ; et c'est avec vérité qu'un de ses dignitaires d'aujourd'hui, et qui la connaissait bien, la représentait autrefois comme un principe destructif

(1) *Manuel de Philosophie*, à l'usage des élèves qui suivent les cours de l'Université, rédigé d'après le *programme officiel* du Conseil royal de l'instruction publique, pour l'enseignement des colléges royaux et communaux, troisième édition, par M. C. Mallet, docteur ès-lettres, agrégé des classes de philosophie et des classes des lettres à l'Ecole normale, 1830, et depuis sept ans membre des commissions d'examen pour les grades.

de toute croyance (1), et qu'un autre aurait dit, après 1830, nous a-t-on assuré : « Qu'on nous accorde quinze ans encore le monopole universitaire, et nous ne laisserons plus aux prêtres catholiques que leurs églises et quelques femmes. » Pour confirmer ces jugements, rapprochons, sous le triple rapport que nous venons d'indiquer, l'enseignement universitaire de l'enseignement catholique.

Un des caractères distinctifs de la religion catholique, ce qui sert d'abord à la faire discerner de toutes les hérésies et de toutes les sectes, c'est son nom même de catholique; c'est la constitution divine de son Eglise, la hiérarchie de son sacerdoce, l'infaillibilité de son enseignement et, par conséquent, la souveraine indépendance de son pouvoir spirituel, de ce pouvoir qu'elle tient de Jésus-Christ, et qu'elle ne peut céder à personne. Sur tous ces points, nous rencontrons partout les attaques et les mensonges impies de l'Université. Exposons d'abord succinctement la foi catholique sur chacun d'eux en particulier, et comparons lui l'enseignement universitaire.

Enseignement Catholique.

La religion, divinement instituée par Jésus-Christ, embrasse et doit embrasser tous les lieux et tous les temps; c'est un point de foi qu'attestent tous ses symboles : *Allez, et enseignez toutes les nations*, a dit à ses apôtres le Christ, Fils du Dieu vivant, *voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Partis sur cette parole, ajoute le texte sacré, *les apôtres prêchèrent partout l'Evangile, aidés de Dieu et appuyés sur les prodiges* (1); et jusqu'à la consommation des siècles, sans interruption, cette prédication durera. La religion catholique est donc la religion même fondée par Jésus-Christ; son nom seul l'indique; elle n'a, en effet, retenu

(1) M. Dubois: *Globe*, 1829.

(2) Saint Matthieu, chap. XXVIII, v. 19-20. Saint Marc, chap. XVI, v. 20.

ce nom que comme un signe caractéristique, propre à la distinguer de toutes les sectes. Aussi la retrouve-t-on constamment et partout, et est-elle la seule où l'on puisse, sans interruption, remonter des évêques actuels jusqu'aux temps apostoliques? C'est une chaîne continue, dont le premier anneau est dans les mains de Jésus-Christ et le dernier dans celles de Grégoire XVI. Avant Luther, point de luthériens, mais des catholiques; avant Pélage, point de pélagiens, mais des catholiques; avant Arius, point d'Ariens, mais des catholiques; avant Manès, point de manichéens, mais des catholiques. Ainsi, le catholicisme possède évidemment la primauté d'origine et, comme il ne porte le nom d'aucun homme, il ne peut être incontestablement que l'œuvre de Jésus-Christ. De là cet enseignement des SS. Pères aux premiers siècles de l'Eglise : *Ne cherchez pas simplement où se trouve l'Eglise mais où se trouve l'Eglise catholique; car Catholique est le nom propre, le véritable nom de la sainte Eglise, qui est la mère de tous les fidèles, et l'épouse de Notre Seigneur, le Fils unique de Dieu* (1).

Enseignement Universitaire.

« Le cardinal et le quaker sont *également* chrétiens. Car » le catholicisme ne remonte pas au Christ. Le catholicisme » n'est qu'une forme. Je ne puis en indiquer l'inventeur : » cette invention n'appartient à personne, tout y a contri- » bué (2).

» Dans les premiers temps, tout-à-fait dans les premiers » temps, la société chrétienne se présente comme une pure » association de croyances et de sentiments communs; les » premiers chrétiens se réunissent pour jouir ensemble des

(1) Saint Justin : *Dialogues*, n. 100; Saint Irénée, livre I, chap. x; Tertullien contre Marcion, livre V, chap. xix; saint Cyrille, saint Augustin, etc.

(2) M. Lerminier : *Cours au collége de France*, 1834, analysé par l'*Ami de la Religion*, tome LXXXVI, p. 66.

» mêmes émotions, des mêmes convictions religieuses. On » n'y trouve aucun *système de doctrine arrêté*, aucun ensem- » ble de règles, de discipline, aucun corps de magistrats..... » A la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, le Chris- » tianisme (au contraire) n'était plus simplement une croyance » individuelle, c'était une institution ; il s'était constitué ; il » avait son gouvernement, un corps de clergé, une hiérar- » chie déterminée... En un mot, à cette époque, le Chris- » tianisme n'était pas seulement une religion, c'était une » église (1).

» Jésus-Christ fonda une œuvre immense, mais il ne put, » ou ne voulut point l'achever ; il ne put ni exposer tout son » système, ni réunir en association ou église, ses partisans » épars en plusieurs provinces, dans tous les rangs de la so- » ciété... On voit bien les diverses communautés s'organiser » peu à peu, mais aucune théorie ne préside à cette organi- » sation. On a exprimé quelquefois le désir que Jésus-Christ » eût tracé lui-même la constitution de l'Eglise, comme il a » tracé son dogme et sa morale. Mais Jésus-Christ, qui n'a » donné que les *éléments d'un système de dogmes* et *d'un sys- » tème de morale*, *sans vouloir donner ce système*, a bien » moins encore voulu léguer à ses disciples *une théorie de » gouvernement* (2)...

» Deux principes contraires peuvent présider à l'organi- » sation intérieure de la société religieuse : ou la société re- » ligieuse se gouverne elle-même, ou la société ecclésiasti- » que est seule constituée et possède seule le pouvoir.

» Il est clair que cette dernière forme ne saurait être celle » d'une église naissante ; aucune association morale ne com- » mence par l'inertie de la masse des associés, par la sépa- » ration du peuple et du gouvernement. Aussi est-il certain » qu'à l'origine du Christianisme, les fidèles prenaient part à

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire Moderne*, *Civilisation en Europe*, deuxième leçon, p. 52, 49 et 50.

(2) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 61 et 126.

» l'administration de la société. Le système presbytérien, » c'est-à-dire, le gouvernement de l'Église par ses chefs spi- » rituels, assistés des plus considérables d'entre les fidèles, » tel a été le régime primitif. Beaucoup de questions peuvent » s'élever sur les noms, les fonctions, les relations de ces » chefs, ecclésiastiques et laïques, des congrégations nais- » santes; leur concours au gouvernement des affaires com- » munes ne semble pas douteux.

» Nul doute aussi, qu'à cette époque, les sociétés séparées, » les congrégations chrétiennes de chaque ville ne fussent » beaucoup plus indépendantes l'une de l'autre, qu'elles ne » l'ont jamais été depuis; nul doute qu'elles ne se gouver- » nassent, je ne dirai pas complètement, mais à beaucoup » d'égards, chacune pour son compte et isolément.

» Nul doute, enfin, que dans ces petites sociétés chré- » tiennes, naissantes, éloignées les unes des autres, souvent » dépourvues de moyens de prédications et d'instruction, nul » doute, qu'en l'absence d'un chef spirituel institué par les » premiers fondateurs de la foi, il ne soit souvent arrivé que, » poussé par un élan intérieur, un simple fidèle ne se soit » levé, n'ait pris la parole et n'ait prêché la petite association » dont il faisait partie.

» Voilà déjà quelques-unes des formes de la société reli- » gieuse qui se rencontrent dans le berceau de l'Eglise chré- » tienne... Il en contenait bien d'autres...

» Et d'abord, il est incontestable que les premiers fondateurs, » ou, pour mieux dire, les *premiers instruments de la fonda- » tion* du Christianisme, les apôtres SE REGARDAIENT » comme investis d'une mission spéciale, reçue d'en haut, et » à leur tour, transmettaient à leurs disciples, par l'impos- » tion des mains ou sous toute autre forme, le droit d'ensei- » gner et de prêcher. L'ordination est un fait primitif dans » l'Eglise chrétienne. De là un ordre de prêtres, un clergé » distinct, permanent, investi de fonctions et de droits par- » ticuliers.

» Autre fait primitif. Les congrégations particulières » étaient, il est vrai, assez isolées; mais elles tendaient à se

» réunir, à vivre sous une foi, sous une discipline commune; » c'est l'effort naturel de toute société qui se forme, c'est la » condition nécessaire de son extension, de son affermisse- » ment. Le rapprochement, l'assimilation des éléments di- » vers, le mouvement vers l'unité : tel est le cours de la créa- » tion. Les premiers propagateurs du Christianisme, les apô- » tres ou leurs disciples, conservaient, d'ailleurs, sur les » congrégations mêmes dont ils s'éloignaient une certaine » autorité, une surveillance lointaine, mais efficace. Ils avaient » soin de former ou de maintenir entre les églises particu- » lières, des liens, non seulement de fraternité morale, mais » d'organisation. De là, une tendance constante vers un gou- » vernement général de l'Église, une constitution identique » et permanente (1).

» Il me paraît enfin hors de doute que dans les idées des » premiers chrétiens, dans leur sentiment simple et commun » les apôtres étaient regardés comme supérieurs à leurs dis- » ciples, supériorité purement morale, point légale ni établie » comme une institution, mais réelle et avouée. De là le pre- » mier germe religieux du système épiscopal. Il est aussi » venu d'une autre source. Les villes où pénétrait le Chris- » tianisme étant très inégales en population, en richesse, en » importance et même en développement intellectuel et en » pouvoir moral, l'influence se distribua inégalement entre les » chefs spirituels des congrégations. Les chefs des villes les » plus considérables, les plus éclairées, prirent naturellement » de l'ascendant, exercèrent une véritable autorité, d'abord » morale, ensuite réglée, sur les congrégations environ- » nantes. C'est là le germe politique du système épiscopal.

» Ainsi, Messieurs, en même temps que vous reconnaissez, » dans l'état primitif de la société religieuse, l'association des » laïques aux prêtres dans le gouvernement, c'est-à-dire, le » système *presbytérien*, l'isolement des congrégations parti-

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilisation en France*, tome I, troisième leçon, p. 97, 98, 99 et 100.

» culières, c'est-à-dire le système des *indépendants*; la pré-
» dication libre, spontanée, accidentelle, c'est-à-dire le sys-
» tème des *quakers*; en même temps vous voyez naître,
» contre le système des quakers un ordre de prêtres; un
» clergé permanent, contre le système des indépendants, un
» gouvernement général de l'Eglise, contre le système pres-
» bytérien, un régime d'inégalité entre les prêtres même,
» le régime épiscopal (1). »

De sorte que la religion chrétienne et la société qui devait la croire et la conserver jusqu'à la fin des temps, n'a reçu de son divin fondateur aucune constitution, aucune *forme*, aucun ensemble ni de dogmes, ni de morale, ni de gouvernement; à peine *des germes*, *des éléments de système* lui ont-ils été transmis; de sorte que tout y a été humain, contradictoire, une répétition de la tour de Babel; que les quakers sont tout aussi bien chrétiens, comme dit M. Lerminier, que les catholiques, les presbytériens que les épiscopaux, les schismatiques que ceux qui ont conservé l'unité. Les circonstances et les passions jointes au temps et à la nature ont seuls établi ces formes diverses. C'est le pêle-mêle de toutes les aberrations, de tous les systèmes, une espèce de répertoire philosophique où tout le monde ajoute, où tout le monde retranche, où chacun interprète et décide en pleine liberté selon ses passions, ses intérêts et ses caprices. Des preuves! n'en demandez pas. Le genre historique voltairien adopté par l'Université ne les admet pas: *Mentez, mentez toujours*; tel est le principe, telle est la règle que pratiquent et suivent le *celeberrimus professor*, le *scriptor historiarum gravis*, aussi bien que les Michelet et les Bonnechose. Plus même la forme du mensonge est affirmative et tranchante; plus elle affecte de certitude et de sécurité, plus vous êtes digne du *grand corps*; plus vous avez de chances pour les chaires les plus importantes, pour les places d'inspecteurs et

(1) M. Guizot: *Cours d'Histoire moderne Civilisation en France*, troisième leçon, p. 100, 101 et 102.

de conseillers, pour la *grande-maîtrise* elle-même. On vient de le voir dans les longs passages que nous avons cités ; on le verra dans tous ceux que nous citerons encore, dans les Leçons entières, si on veut soi-même en tenter la lecture. Nul monument, nulle autorité, nul fait, nulle discussion, nulle réfutation, nulle mention même des preuves et des témoignages contraires à ce que l'on avance et rapportés dans toutes les histoires catholiques de l'Eglise. Le pédantisme doctrinaire supplée à tout ; les formules tranchantes tiennent lieu d'érudition, de logique même, et on croit avoir tout prouvé avec ces mots placés en tête de toutes les principales affirmations : « *Il* » *est clair que... aussi est-il certain que... nul doute que... il* » *est incontestable que... c'est un fait naturel... une condition* » *nécessaire... il est hors de doute que... donc, etc....* et mon- » tons au Capitole, et vive l'Université ! *Quelle vaste science,* » *quelle profondeur dans son enseignement ! quel progrès elle* » *a fait faire aux sciences historiques !* » Et les niais d'applaudir et les boursiers, pères et fils, *de battre* des mains, et les professeurs de faire la roue et de poser comme des puissances !!!

Eh bien ! nous voulons montrer ici, une fois pour toutes, et peu de mots suffiront, que ces *axiômes historiques* avancés avec tant d'assurance, non-seulement n'ont pas pour eux les faits et les témoignages, mais qu'ils heurtent de front la logique elle-même.

« *Il est clair*, dit le professeur ex-grand-maître, que dans » une société religieuse naissante, la société ecclésiastique » ne saurait être seule constituée, seule posséder le pouvoir ; » *aussi est-il certain* qu'à l'origine du Christianisme les fidè- » les partageaient le gouvernement. » Mais non, très célèbre professeur, le principe n'est pas clair ; la conséquence n'est pas certaine ; bien plus, c'est la contradictoire qui est la vérité, et une vérité logiquement manifeste. Il est évident, en effet, qu'une société religieuse qui n'est pas fondée sur l'imposture, a et doit avoir, pour base et pour principe, des vérités révélées de Dieu et enseignées par des hommes qui montrent et doivent montrer leur mission, leur droit d'en-

seigner et de faire des lois par des œuvres divines. C'est ainsi que la foi et l'histoire nous présentent Moïse, ainsi que tous les monuments et la foi encore nous attestent que furent et Jésus-Christ et ses apôtres ; c'est même ainsi que s'est posé Mahomet, et les sociétés politiques, elles-mêmes, offrent toujours quelque chose de semblable. Un homme surgit de la foule ou d'une famille influente ayant le génie du commandement ; il ordonne et tout le monde obéit. Jamais, historiquement, une société n'a commencé par la république ; et logiquement, une telle hypothèse est absurde et impossible. Or, il est évident encore que dans une société religieuse, ainsi fondée sur la révélation, et surtout dans ses commencements il est impossible que le peuple des croyans, que les fidèles partagent ni le pouvoir d'enseigner ni le droit de régir ; pouvoirs et droits qui n'appartiennent, qui ne peuvent appartenir qu'aux envoyés, aux dépositaires de la religion révélée, qu'à ceux à qui sont successivement transmis et les droits et les pouvoirs, et selon la mesure de cette transmission.

Aussi est-il certain par les actes des apôtres et tous les monuments de l'antiquité qu'il en fut ainsi du Christianisme ; qu'aux successeurs de Pierre et qu'à eux seuls furent transmis tous les pouvoirs, qu'aux autres ils furent donnés avec mesure et dépendance, et que jamais nulle part, excepté chez les sectaires, les fidèles ne les partagèrent en aucune façon. Bientôt nous en donnerons les preuves historiques.

« *Nul doute* aussi, continue le grave écrivain d'histoires, » qu'à cette époque les sociétés séparées, les congrégations » religieuses ne fussent beaucoup plus indépendantes. » Nul doute au contraire qu'il en fût autrement ; d'abord, selon la logique qui demande que dans une religion révélée, vraiment divine, rien ne soit laissé à l'arbitraire et à l'usurpation, que tout, doctrine et gouvernement, soit dans l'unité et réglé par le droit et le devoir ; ensuite selon l'histoire qui atteste, en effet, qu'il en fut ainsi, par de nombreux monuments, par les actes et les épîtres des apôtres, par le premier concile de Jérusalem tenu par les apôtres, par les missions, les ordres,

les excommunications même conférées et intimées par les apôtres.

« *Nul doute enfin*, que dans ces petites sociétés les pré-
» dicateurs et les chefs ne s'improvisassent *poussés par un*
» *élan intérieur.* » Beaucoup de doute, au contraire, M. le professeur, et nous vous défions, vous et tous vos échos, de nous montrer une seule Eglise, si petite que vous la supposiez, fondée dans le sein du Christianisme par quelqu'un qui n'ait eu une mission expresse des apôtres ou de ceux à qui les apôtres l'avaient donnée, et la logique, ici encore, nous apprend avec l'histoire qu'il n'en peut être autrement dans une religion divine, puisque l'enseignement ou le pouvoir tels que vous les supposez et tels qu'ils se rencontrent, en effet, chez les protestants sont ou une usurpation ou du fanatisme.

« *Il est incontestable*, ajoute-t-on, que les premiers fonda-
» teurs *se regardaient* comme investis d'une mission spé-
» ciale. » Non, sophiste impie, non, il n'est point incontestable que les apôtres *se regardaient* comme envoyés ; mais il est incontestable, catholiquement et historiquement, qu'ils *étaient* RÉELLEMENT *investis d'une* MISSION DIVINE, et qu'ils la montraient par des œuvres que Dieu seul pouvait faire. Ce que vous dites ensuite sur *la condition nécessaire*, sur *l'effet naturel* des sociétés naissantes, de se rapprocher et de s'assimiler est encore une assertion contraire à l'histoire dans sa généralité ; il n'y a que la vérité à qui une pareille condition soit naturelle et nécessaire : le contraire a toujours lieu, en effet, pour l'erreur qu'il constitue, pour ainsi dire, témoins le protestantisme et ses milliers de sectes ; témoins toutes les hérésies dans tous les temps et dans tous les pays.

« *Il me paraît enfin hors de doute*, c'est le dernier prin-
» cipe du docteur ès-lettres, que dans les idées des premiers
» chrétiens, les apôtres étaient regardés comme supérieurs »
(ce qui est la contradiction de tout ce qui précède), « mais
» d'une supériorité avouée, non légale, réelle, non établie
» comme institution. » Or, c'est encore la contradictoire qui

logiquement et historiquement est hors de doute ; logiquement, parce que si la supériorité des apôtres n'eût pas été établie comme institution et légalement par leur maître, ils l'auraient alors usurpée, et Jésus-Christ en ne l'instituant pas aurait manqué aux premières conditions de législateur ; deux choses qui ne peuvent se concilier ni avec la divinité de Jésus-Christ et de la religion chrétienne, ni avec le titre d'apôtres et d'envoyés de Jésus-Christ. Ainsi tout est faux dans les prétendus axiômes du très célèbre professeur, et c'est l'impiété bien évidemment, la haine contre l'Eglise catholique qui l'a poussé à des mensonges aussi impudents... Qu'on juge maintenant des conséquences déduites de pareils principes. Mais avant d'en dérouler la suite et de multiplier les citations, exposons clairement, et selon le dogme et selon l'histoire, la doctrine catholique sur la hiérarchie.

Enseignement Catholique.

Qu'il existe dans l'Eglise catholique, et de droit divin, une hiérarchie composée d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs, c'est un article de foi défini par le concile de Trente, et que tout chrétien est obligé de croire sous peine d'anathème (1). Que personne ne puisse faire partie de cette hiérarchie et enseigner légitimement dans l'Eglise, ou administrer les choses saintes sans avoir été ordonné selon les règles par la puissance ecclésiastique et canonique, et sans avoir reçu d'elle la mission ou juridiction, c'est encore un point défini par le même concile, et qu'aucun catholique ne peut révoquer en doute. Ces deux principes appartiennent essentiellement à la divine constitution de l'Eglise, et forment les fondements du gouvernement qui la régit (2).

(1) *Si quis dixerit, in Ecclesiâ catholicâ non esse hierarchiam divinâ ordinatione institutam, quæ constat ex episcopis, presbyteris et ministris anathema sit.* Sess. XXIII, can. 6.

(2) *Idem*, sess. XXIII, can. 7.

Il suit de là deux choses : la première, que puisqu'il existe de droit divin une hiérarchie de trois degrés, ces degrés sont par là même, de droit divin distincts entr'eux, et, de droit divin encore, subordonnés les uns aux autres; la seconde, que si pour appartenir à un degré quelconque de cette hiérarchie, il faut être revêtu d'un caractère spécial et sacré, on n'a pourtant, même ainsi ordonné, de pouvoir dans l'Eglise qu'en vertu de la mission reçue, et selon l'étendue, par conséquent, et la mesure prescrites et fixées par les supérieurs ecclésiastiques qui donnent cette mission.

Les évêques sont donc, de droit divin, supérieurs aux prêtres, et cette supériorité fait partie de la constitution de l'Eglise, non-seulement comme conséquence nécessaire de la hiérarchie instituée par Dieu même et définie par le concile de Trente, mais encore comme dogme, décidé en termes exprès par le même concile.

Jésus-Christ n'a donc pas laissé la société, qu'il était venu fonder, en proie à une irrémédiable anarchie, comme le prétendent les professeurs universitaires que nous avons déjà cités. Lui-même a voulu et a pu constituer son Eglise. Le nier, c'est lui ôter la sagesse, la prévoyance ; c'est lui refuser ces grandes qualités de législateur divin, que l'enseignement universitaire accorde avec tant de facilité et avec tant de largesse, à Lycurgue, à Solon, à Mahomet, à Luther, à Calvin, à tous les chefs de sectes; c'est renier impudemment sa divinité ; c'est encore une espèce d'apostasie. Aussi voyons-nous que dans l'Evangile même, Jésus-Christ compare sans cesse son Eglise à un royaume, à une cité, à une maison, à une famille, à un bercail, tout autant de sociétés où il y a un supérieur, un roi, des chefs, des magistrats, des pères, des bergers, qui commandent, qui jugent, qui décident, qui conduisent, et des inférieurs, sujets, gouvernés, enfants, qui obéissent, qui se soumettent aux décisions, qui sont conduits comme des agneaux, comme des brebis par leurs pasteurs. Aussi voyons-nous encore ce divin fondateur, avant de remonter au Ciel, donner à ses apôtres les mêmes pouvoirs qu'il avait reçus lui-même de son Père : « *Tout pouvoir m'a*

» *été donné au ciel et sur la terre*; *comme mon Père m'a* » *envoyé*, *ainsi je vous envoie*; *tout ce que vous lierez* » *et délierez sur la terre*, *sera lié et délié dans le Ciel*; *les* » *péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, *et ils* » *seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*....—*Faites* » *ceci en mémoire de moi*, (ou changez ce pain en mon corps » et ce vin en mon sang, comme je viens de le faire moi-» même).... *Enseignez*, *prêchez toutes les nations*, *baptisez-* » *les au nom du Père*, *et du Fils et du Saint-Esprit*; *apprenez* » *leur à observer et à conserver tous les préceptes*, *tous les* » *dogmes que je vous ai révélés et que j'ai confiés à votre* » *garde*; *voilà que je suis avec vous tous les jours*, *jusqu'à la* » *consommation des siècles*. *Data est mihi omnis potestas in* » *cœlo et in terra*... *Sicut misit me pater*, *et ego mitto vos*... » *Euntes ergo docete omnes gentes*, *baptisantes eos in nomine* » *Patris et Filii*, *et Spiritus Sancti*; *docentes eos servare* » *omnia quæcumque mandavi vobis*; *et ecce ego vo-* » *biscum sum omnibus diebus usque ad consummationem* » *sæculi* (1). »

Aussi l'histoire et tous les monuments attestent-ils de siècle en siècle, sans interruption, cette constitution divine de l'Eglise : « Prenez garde à vous et au troupeau sur lequel le » *Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise* » *de Dieu*, » disait l'apôtre saint Paul aux premiers pasteurs, aux pasteurs distingués des autres prêtres, comme l'ont constamment entendu et expliqué les Pères et les conciles : « *At-* » *tendite vobis*, *et universo gregi*, *in quo vos Spiritus Sanctus* » *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*. »

« Ne recevez pas, dit ailleurs le même apôtre, écrivant à » l'évêque Timothée, d'accusation contre un prêtre, autre-» ment que sur la déposition de deux ou trois témoins; re-» commandation, dit saint Epiphane, qu'il n'aurait pu faire à » un évêque, si l'évêque n'était supérieur aux prêtres : *Ad-*

(1) S. Math., cap. XVIII, v. 18; cap. XXVIII, v. 18, 19 et 20. S. Luc cap. XXII, v. 19. S. Joan., cap. XX, v. 21, 22 et 23.

» *versus presbyterum accusationem noli accipere, nisi sub* » *duobus auttribus testibus* (1). »

« Que les prêtres et les diacres, disent les canons apostoliques, ne tentent pas de rien faire sans l'autorité de l'évêque ; car c'est à lui que le peuple de Dieu a été commis, et » c'est lui qui doit un jour rendre compte des âmes (2). »

« L'évêque, dit l'auteur des *Constitutions apostoliques*, est » après Dieu, le Dieu de la terre, honoré de la dignité de Dieu » même ; c'est par elle qu'il tient le clergé sous sa puissance » et qu'il commande à tout le peuple (3). »

« Il n'est pas permis, dit saint Ignace, disciple de saint » Pierre et de saint Jean, évêque d'Antioche dès l'année 62 » et martyr, d'offrir sans l'évêque le saint sacrifice de la » messe. »

Et ailleurs :

« Honorez l'évêque comme le prince des prêtres ; car il » porte l'image de Dieu, la principauté selon Dieu, le vrai » sacerdoce selon Jésus-Christ, qui seul est par nature le » prince des prêtres. — Que les laïques soient soumis aux » diacres, les diacres aux prêtres, et les prêtres à l'évêque (4). »

Saint Cyprien, au troisième siècle, nous apprend que l'Evangile a soumis les prêtres à l'évêque dans le gouvernement ecclésiastique. Il se plaint de ceux qui communiquent avec les pécheurs publics, et condamne en plein concile le prêtre Félicissime.

(1) Act., cap. xx, v. 28, I. Tim., cap. v, v. 19.

(2) Can. 40e, M. Matter avoue au moins que ces canons sont une compilation des arrêtés des évêques et des conciles des IIe, IIIe et IVe siècle. *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 229. M. Guizot et tous ses échos universitaires ne disent donc pas la chose vraie en affirmant que ce n'est qu'à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve qu'apparaît la hiérarchie et le gouvernement de l'Église.

(3) *Const. Apost.*, lib. II, cap. xxvi.

(4) S. Igna. : *Epist. ad Smyrnenses.*

Le concile d'Antioche, en 341, enseigne que tout ce qui regarde l'Eglise doit être administré selon le jugement et par la puissance de l'évêque, chargé du salut de tout son peuple. Ainsi parle, quelques années après, le concile de Sardique, où assistèrent, selon saint Athanase, trois cents évêques. Déjà auparavant, le premier concile œcuménique avait fait un canon pour établir l'uniformité dans l'ordination des évêques.

« Pourquoi rappeler (car tout le monde le sait), dit saint » Optat dans le même temps, les laïques et les ministres inférieurs, les diacres placés au troisième degré de l'ordre » hiérarchique, les prêtres constitués au second? Les évêques eux-mêmes ne sont-ils pas les chefs et les princes de » tous (1) ? »

« L'Eglise consiste en plusieurs degrés, dit saint Jérôme : » elle se termine enfin ou elle est dominée par les diacres, les » prêtres et les évêques (2). »

Ainsi s'expriment, dès les premiers siècles de l'Eglise, les Pères grecs et latins, qu'il serait trop long de citer ici, mais qu'on peut voir dans Thomassin, Petau et presque tous les écrivains catholiques et même anglicans qui ont traité cette question.

Aussi Melanchton lui-même, dans l'un des douze articles qu'il présente à François Ier, reconnaît que les ministres de l'Eglise sont subordonnés aux évêques; que ceux-ci *doivent veiller sur leur doctrine et sur leur conduite*; et qu'il *faudrait les instituer, s'ils ne l'étaient pas*. Preuve incontestable qu'ils viennent de Dieu même, dit Bossuet. Jésus-Christ n'ayant pu, en fondant son Eglise, avoir négligé l'ordre nécessaire à son gouvernement.

Qu'on traverse donc, l'histoire à la main, tous les siècles chrétiens, partout et toujours on retrouve les mêmes faits, les mêmes témoignages, partout les évêques sont supérieurs

(1) S. Optat : lib. I.

(2) S. Hiér : *Adv. Jovin. Apol.*

aux prêtres, et les prêtres aux laïques; et quand, pour la première fois, Aérius fit entendre ces paroles : *Entre les évêques et les prêtres point de différence, même ordre, même honneur, même dignité*, il fut mis au ban de l'Eglise, et saint Augustin et saint Epiphane, avec l'approbation universelle, le stigmatisèrent, en écrivant sur son front : **HÉRÉTIQUE.**

Enseignement Universitaire.

« Le sacerdoce ne s'est établi, dans la nouvelle religion, » qu'avec le dogme qui considéra les prêtres et les évêques » de la nouvelle alliance comme les lévites et les pontifes de » l'ancienne, et surtout avec celui qui regarde la Sainte-Cène, » comme le sacrifice constamment répété du Sauveur. Qui- » conque eût prétendu se constituer organe spécial de la Di- » vinité auprès des hommes, ou médiateur entr'elle et ses » enfants *eut singulièrement surpris les fondateurs du Chris- » tianisme.* »

Jésus-Christ lui-même, sans doute; et pourtant c'est lui qui a envoyé ses Apôtres, comme son père l'avait envoyé, avec la mission d'enseigner, de lier et de délier, avec le pouvoir souverain, signifié par les clés du royaume des cieux qu'il leur remit; et c'est lui encore qui a institué la Cène comme un sacrifice qui devait être constamment répété.

« Une conjuration publique et cérémonieuse succédant à » l'ancienne imposition des mains » (toujours employée et comme essentielle dans l'administration du sacrement de l'ordre), « constitua le clergé en *ordre distinct.* Dès ce moment, » les laïques furent exclus des fonctions sacerdotales. »

Quelle nécessité alors pour Jésus-Christ et ses apôtres de choisir et d'envoyer des apôtres, de séparer certains fidèles des autres, pour leur imposer les mains et les ordonner comme évêques, comme prêtres, comme diacres, si tous sans distinction et sans l'imposition des mains, pouvaient exercer les fonctions apostoliques et sacerdotales. Il n'y a que des grands-maîtres, des inspecteurs-généraux de l'Université ou les pro-

fesseurs les plus éminents qui soient de force à pousser ainsi l'impiété jusqu'à l'absurde. Les autres ne doivent oser vraiment répéter de telles sottises qu'au nom et sous l'autorité de leurs maîtres.

« Les apôtres tenaient de Jésus-Christ le caractère le plus » saint, le plus imposant, celui d'envoyés. » (Ils avaient donc été *constitués par lui organes spéciaux de la Divinité.*) « Ce » titre ne leur conférait *aucun droit de gouverner*; il n'impli- » quait que le droit d'instruire (1). »

Pourquoi donc alors Jésus-Christ leur avait-il confié les clés de son royaume et le pouvoir de lier et de délier; pourquoi saint Paul en concluait-il que Dieu avait établi les évêques pour régir ou gouverner l'Eglise, acquise au prix de son sang ?

« Il y a, dans la nature même de la société religieuse, une » forte pente à élever les gouvernants fort au-dessus des gou- » vernés, à attribuer aux gouvernants quelque chose de dis- » tinct, de divin. » (Mais comment cela pouvait-il se faire si dès le principe il n'y avait pas de gouvernants, comme vous le prétendez.) « Il n'y avait d'abord dans la société chrétienne » aucun magistrat institué. Mais à mesure qu'elle avance et » très promptement, puisque la trace s'en laisse entrevoir » dans les premiers monuments, on voit poindre un corps de » doctrines » (de sorte que quand Jésus-Christ donna aux apôtres la mission d'aller évangéliser le monde, il ne leur avait pas même appris de quelle doctrine se composait l'Evangile), « des règles de discipline et des magistrats : les uns appelés » *presbiteri* ou anciens (c'est-à-dire prêtres), *qui sont deve-* » *nus prêtres* ; les autres *episcopi* ou inspecteurs-surveil- » lants (c'est-à-dire évêques), qui sont devenus des évê- » ques (2). » L'ignorance ici le dispute au sophisme et à la mauvaise foi.

(1) M. Matter : *Histoire du Christianisme*, tome I, p. 134, 351 et 127.

(2) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilisation en Europe*, cinquième leçon, p. 159, édition in 12, et deuxième leçon p. 52.

« Comment se sont développés ces principes si divers et » quelquefois si contraires? quelles causes ont abaissé les uns, » élevé les autres? Et d'abord, comment s'est accomplie la » transition du gouvernement partagé par les fidèles au gou- » vernement du clergé seul? Comment la société religieuse » a-t-elle passé sous l'empire de la société ecclésiastique?

» On a fait, dans cette révolution, Messieurs, une large » part à l'ambition du clergé, aux intérêts personnels, aux » passions humaines. Je ne prétends point *la réduire*; il est » vrai, toutes ces causes ont contribué au résultat qui nous » occupe, et pourtant s'il n'y avait eu que de telles causes, » c'est-à-dire *des causes illégitimes*, jamais ce résultat ne » serait arrivé... Aucun grand événement n'arrive par des » causes complètement illégitimes; soit à côté, soit au » dessous de celles-là, il y a toujours des causes légitimes, » de bonnes et justes raisons pour qu'un fait important s'ac- » complisse. Nous en rencontrons ici un exemple.

» C'est, je crois, un principe certain et maintenant établi » dans un grand nombre d'esprits, que la participation au » pouvoir suppose la capacité morale de l'exercer: où la ca- » pacité manque réellement, la participation au pouvoir périt » naturellement. Le droit continue de résider virtuellement » dans le nature humaine; mais il sommeille ou plutôt il » n'existe qu'en germe, en perspective, attendant que la » capacité se développe pour se développer avec elle et pa- » raître au jour. »

Donc la capacité est la règle et la source du pouvoir; le *droit n'est qu'une chimère*. Proclama-t-on jamais en chaire et devant la jeunesse un principe plus anarchique en soi et plus subversif de tout ordre? N'est-ce pas là le fondement du saint-simonisme? Et c'est-là l'homme qui s'est élevé contre le droit divin comme destructeur de tous les droits?

« Or, continue-t-il, Messieurs, c'est là, quand on a fait » la part de toutes les passsions humaines, de tous les inté- » rêts personnels, c'est là la véritable cause qui a fait passer » la société religieuse sous l'empire de la société ecclésias-

» tique, qui a exclu du pouvoir les fidèles pour le livrer au » clergé (1).

Voici la conséquence : donc puisque le clergé maintenant n'est plus capable, comme on le répète de toutes parts, dans l'Université, à la philosophie universitaire appartient et doit appartenir la société religieuse, c'est le cri des Jouffroy, des Lerminier, des Cousin, etc., etc., etc.

Aussi, M. Salvandy, dans son rapport au roi, parle-t-il comme si la chose était déjà un fait accompli : « Le dépar- » tement de l'instruction publique comprend presque tous les intérêts intellectuels de la France. (Le presque est là pour indiquer la religion ; les Facultés de théologie venaient seulement de se reconstituer.) « L'Université, en effet, continue- » t-il, par les salles d'asile, saisit l'enfant presque au berceau; » par l'instruction primaire et ses nombreux rameaux, écoles publiques et privées, classes d'adultes, cours usuels, » professionnels, commerciaux, elle dispense au peuple en- » tier les connaissances qui assurent sa richesse et sa MO- » RALITÉ; par l'instruction secondaire, elle prépare cette » élite des générations qui doit, à l'aide de l'enseignement » littéraire et scientifique, soutenir la civilisation française à » son niveau ; par l'instruction supérieure enfin, et les cinq » ordres de facultés qui y concourent, elle conduit la jeu- » nesse jusqu'au seuil de toutes les *professions libérales* qui » veulent les fortes et saines études. » (L'épiscopat entre autres et le sacerdoce dans les grands vicariats, les canonicats et les cures importantes.)

« L'Université, dans l'étendue de son action, ne connaît » NULLE PART, *ailleurs*, aucune institution qui puisse lui » être comparée. Elle ne suffit à SA MISSION IMMENSE que » parce qu'au lieu de former simplement un *administration* » comme toute autre, ELLE EXISTE A TITRE DE CORPS » ET POSSÈDE TOUTE LA PUISSANCE D'UNE HIÉRAR-

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilisation en France*, tome I, troisième leçon, p. 102, 103 et 104.

» CHIE CONSIDÉRABLE, PAR SON UNITÉ, PAR SES GA-
» RANTIES, PAR SES LOIS (1). »

Et voilà pourquoi M. Philarète Chasles, un des hauts professeurs, ou prêtre plutôt de la nouvelle église, rendant compte dans le *Journal des Débats* de la grande solennité universitaire des prix de concours de l'année 1842, s'exprime ainsi :

« Je ne pouvais m'empêcher d'admirer ces honnêtes mas-
» siers de l'Université, portant leurs boules d'argent blason-
» nées et brandissant leurs sceptres universitaires au milieu
» de la foule respectueuse... Tous les symboles sont morts,
» les signes de l'autorité et de la hiérarchie languissent dé-
» pouillés de pouvoir et excitent le mépris : l'UNIVERSITÉ
» SEULE a gardé sa pompe. L'étiquette est morte avec la mo-
» narchie, le blason s'efface, les ordres de chevalerie sont
» réservés aux panneaux des voitures; mais les quatre Fa-
» cultés » (la cinquième, celle de théologie ne représentant qu'une chaîne pour lier le clergé, doit disparaître des solennités) « ont gardé leur attitude, leur marche processionnelle,
» leurs droits à la *vénération générale*, et les héraults d'armes
» n'ont rien perdu de leur majesté... Le *caractère* PAIEN *de*
» *l'architecture* (du temple universitaire) *vraie fille du siècle où*
» *régnait* VOLTAIRE et peu convenable aux mystères chré-
» tiens, s'associe, on ne peut mieux, à la pensée même du
» concours et aux souvenirs classiques dont l'Université s'en-
» vironne et se pare (2). »

Ainsi, l'Université survit à tout, domine tout, tient dans sa main tous les intérêts intellectuels, saisit dès le berceau toutes les générations pour ne les plus quitter qu'à l'âge mûr, et la pensée et les souvenirs dont se pare ce vaste corps hiérarchique sont païens ou fils du siècle où RÈGNAIT VOLTAIRE. La solennité, du reste, avait commencé par la *Mar-*

(1) M. Salvandy : Rapport au roi, *Almanach de l'Université*, 1839, p. 1, 2 et 11.

(2) *Journal des Débats*, 17 août 1842.

seillaise chantée deux fois à la demande et aux applaudissements des élèves. Un professeur du collége Charlemagne avait prononcé un discours panthéiste sur l'esprit humain, discours où l'on proclamait hautement que l'âme humaine est une portion de la divinité, *mens humana, divinæ mentis particula*; et le grand-maître avait terminé son éclectique allocution par cet éloge pompeux du conseiller-professeur dont de récents débats viennent de mettre au grand jour l'*athéisme et l'impiété*, et qui est donné pour le type officiel de tous les professeurs universitaires : « PUISSE LA SCIENCE NOUS RENDRE PAR UNE SUCCESSION CONSTANTE DES HOMMES QUE L'ÉTUDE AIT FORMÉS POUR TOUS LES DEVOIRS PUBLICS, DES HOMMES DE BIEN ET D'ÉLOQUENCE ET S'IL EST POSSIBLE DES MAITRES TELS QUE CELUI QUI FIT ENTENDRE DANS CETTE ENCEINTE DE SI PURES LEÇONS ET QUE LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, L'ACADÉMIE ET LA TRIBUNE REGRETTENT SI JUSTEMENT POUR SA SAGESSE ET SES LUMIÈRES (1).

Voilà comment l'Université accomplit l'*immense mission* qu'elle se donne et pourquoi elle ne veut voir dans la religion et sa divine hiérarchie qu'une institution humaine qu'elle travaille à détruire pour en prendre la place. Reprenons : et des grands-maîtres Salvandy et Villemain, revenons au grand-maître Guizot.

« Comment s'opéra la seconde révolution dont nous avons » déjà saisi l'origine? Comment, dans le sein même de la so- » ciété ecclésiastique, le pouvoir passa-t-il du corps des prêtres » aux évêques ?

» Ici, messieurs, une distinction importante est à faire; l'état » des choses n'était point le même au Ve siècle, quant au pou- » voir des évêques dans leur siége, et au gouvernement général » de l'Église. Dans l'intérieur du diocèse, l'évêque ne gouver- » nait pas seul ; il agissait avec le concours et l'assentiment » de son clergé. » (Et saint Paul a eu tort de dire : l'Esprit Saint a lui-même institué les évêques pour régir et gouverner

(3) *Union Catholique*, 18 août 1842.

l'Eglise de Dieu; ou de ne point ajouter que cela ne se ferait pourtant qu'à l'aide du *représentatif*, ou de deux chambres, l'une composée de prêtres, l'autre des principaux laïcs, sous la présidence des Guizot ou des Thiers que chaque diocèse aurait le bonheur de donner au monde dans la suite des âges.) « Ce n'était pas là une véritable institution; le fait » n'était pas réglé d'une manière fixe, ni selon des formes » permanentes; mais, *il est évident* toutes les fois qu'il s'agit » de l'administration urbaine ou diocésaine. S'agit-il, au con» traire, du gouvernement général, soit de la province ecclé» siastique, soit de l'Eglise tout entière? Les choses changent; » les évêques vont seuls aux conciles investis de ce gouver» nement; et quand de simples prêtres y paraissent, c'est » comme délégués de leur évêque. Le gouvernement général » de l'Eglise, à cette époque, est entièrement épiscopal.

» N'attachez cependant pas à ces mots le sens qu'ils ont » emporté plus tard : ne croyez pas que chaque évêque allât » aux conciles, uniquement pour son propre compte, en » vertu de son propre droit. Il allait comme représentant de » son clergé. L'idée que l'évêque, chef naturel de ses prêtres, » parlait et agissait partout pour leur compte et en leur nom, » était alors dans tous les esprits, dans celui des évêques eux» mêmes, et limitaient leur pouvoir, tout en leur servant » d'échelon pour monter plus haut et s'affranchir. » L'institution divine des évêques, telle que nous l'avons montrée, quoique si fort en abrégé, et tous les monuments des conciles et de l'histoire, donnent encore ici le démenti le plus formel, le plus absolu, au très-célèbre professeur. Il est absurde, d'ailleurs de faire limiter des pouvoirs reçus de Dieu par des inférieurs qui y étaient soumis et qui n'y avaient d'autre part que celle que les premiers dépositaires voulaient bien leur communiquer, et toujours avec dépendance selon la divine institution.

« Une autre cause encore plus décisive, peut-être, bornait » les conciles aux seuls évêques, c'était le petit nombre des » prêtres et l'embarras de leur fréquent déplacement. » (Il paraît que d'après les monuments fournis par l'imagination

du très-célèbre professeur, les évêques étaient plus nombreux que les prêtres, et leur déplacement plus facile. M. Michelet aurait été de force à trouver cette raison-là). « Tout » tendait donc à faire passer le gouvernement de l'Eglise en» tre les mains des évêques, et au VIe siècle le système épis» copal avait presque complètement prévalu. » Et ailleurs : « du VIe siècle au VIIIe, le fait général, évident, c'est la » domination exclusive et, on peut le dire, *despotique* des » évêques (1). »

Nous avouons avec ingénuité, que nous ne pouvons comprendre, comment on a l'impudence de parler ainsi de la constitution de l'Eglise quand on a lu seulement avec attention l'Évangile, les actes et les épîtres des apôtres, consulté dans leur source les monuments les plus connus, les autorités les plus vulgaires de l'Histoire ecclésiastique, ou comment, quand on ne l'a pas fait, on ose venir traiter ainsi, *ex professo*, et, à toute occasion, des matières essentiellement théologiques, et attaquer en face, à l'abri d'un tyrannique monopole, les croyances de tout un peuple, la religion de la majorité, la foi d'une jeunesse catholique, de futurs professeurs catholiques, la plupart, et qu'on force à opter entre l'ilotisme et leur conscience, qui leur fait un devoir de ne point entendre de semblables blasphèmes. Mais l'impiété, la haine de Jésus-Christ et de son Eglise, et l'aveugle lâcheté de bien des hommes expliquent tout. Ecoutons maintenant quelques-uns des échos qui répètent de toutes parts, et dans presque tous les colléges, les sons anti-catholiques de ces menteuses ou ignorantes voix.

« Pendant les trois premiers siècles, la hiérarchie n'exis» tait pas ; elle s'est élevée avec l'aristocratie.

» Originairement, les évêques n'étaient pas supérieurs aux

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilis. en France*, tome I. troisième leçon, p. 104, 105 et 106, et tome II, p. 27, première leçon, toute pleine d'outrages et d'imputations calomnieuses contre le pape et les évêques.

» prêtres. Dans la primitive église les inspecteurs (ou évê-
» ques), étaient également pasteurs. » (Sans doute, et les premiers pasteurs, puisqu'ils veillaient sur tout le troupeau, et, par là-même, avaient le nom d'évêques; vous ignorez donc jusqu'au sens même des mots que vous employez); « mais bientôt ils absorbèrent, eux, toute l'administration et » les droits de voter. » (Saint Pierre, d'abord, qui eut bien l'audace de prendre, à la lettre, les pouvoirs que lui avait donnés Jésus-Christ, et de parler et de voter, en conséquence, le premier au concile de Jérusalem ; puis les autres apôtres et les évêques ordonnés par eux, qui seuls y prirent part; ce qui fut imité depuis partout et à Antioche, et à Nicée et a Alexandrie). « Ainsi se forma peu à peu, dans » les églises, une aristocratie épiscopale. Du reste, dès-lors, » il y eut des réclamations en faveur de l'égalité primitive du » clergé (1). » C'est vraiment fâcheux que l'illustre professeur de l'Ecole normale et du Collége de France, ne nous donne aucun échantillon des réclamations faites, dès-lors, par les prêtres contre les évêques. Mais passons, et pour abréger nos citations et montrer l'uniformité d'ignorance ou d'impiété de l'enseignement, du haut en bas de l'échelle universitaire, avec variante, néanmoins, d'imaginations et de sottises, donnons un extrait d'un des cours universitaires, le plus curieux qui nous soit tombé sous la main. C'est un cahier d'histoire romaine, dicté à des enfants de quatrième et de cinquième, dans un collége royal du Midi. Sur les plaintes de quelques parents, le professeur a été transféré, avec avancement, dans un grand collége de l'Est. « Dans » une petite ville de Judée, » dit-il à la septième page d'un chapitre qui a pour titre : *Histoire politique du Christianisme*, « naquit *un dieu ou le plus grand des hommes*; 33 ans après » il mourut. Il ne s'était pas adressé aux riches, aux nobles

(1) M. J. J. Ampère : *Cours de Littérature étrangère*, 1836; extraits rapportés avec éloge par le *Journal de l'Instruction publique*, n° 58, p. 461.

» de l'époque, mais aux pauvres et aux ignorants. » (Lazare, et ses sœurs, Joseph d'Arimathie et Nicodème, habitaient pourtant des maisons qui ressemblaient assez à des châteaux). « Il allait par les chemins de la Judée, accompa-
» gné d'une foule nombreuse qui applaudissait à ses paroles,
» et dont il guérissait les *douleurs physiques* autant que les
» douleurs morales. Les Pharisiens furent effrayés de la po-
» pularité de Jésus-Christ; ils le mirent à mort. Les apôtres
» que d'abord la frayeur avait dispersés, se réunirent et con-
» tinuèrent l'œuvre du maître. Bientôt la première église
» prit naissance... Il ne faudrait pas se faire de l'Eglise, dans
» ses commencements, *la même idée que de l'Eglise actuelle-*
» *ment établie.* Rien n'était plus saint que la famille chré-
» tienne; la communauté des biens y était établie *en prin-*
» *cipe* (où a-t-il pris cela?), et l'apôtre qui avait reçu du Fils
» de Dieu, ou le disciple qui avait reçu d'un apôtre la mis-
» sion évangélique, exerçait au sein de la société une influence
» presque absolue. Cependant ce disciple, plus tard, fut
» remplacé par le surveillant (episcopus); mais le disciple,
» l'évêque, s'entourait volontiers des hommes les plus âgés
» et les plus sages, dont les conseils l'aidaient dans ses tra-
» vaux et surtout dans le maniement des fonds de l'Eglise.
» (ecclesia), le conseil des Anciens, que l'on pourrait com-
» parer aux conseils de Fabrique de nos jours, était celui des
» presbiteri (prêtres). Ainsi, à l'origine, l'Eglise était soumise
» au gouvernement théocratique... Lorsque *les apôtres furent*
» *morts ainsi que les premiers disciples,* ou les fondateurs des
» églises, le principe du gouvernement intérieur changea
» complètement. A la forme théocratique nous voyons suc-
» ceder la démocratie pure... » (Il a de bons yeux l'intéressant professeur). « Le nombre des chrétiens ayant d'ailleurs
» augmenté, il fallait un plus grand nombre de ministres char-
» gés des soins du culte et, d'abord les anciens prêtres
» (les marguilliers), qui, auparavant n'avaient eu d'autres at-
» tributions que de conseiller l'évêque furent chargés des
» plus nobles fonctions du ministère; ils prêchaient et fai-
» saient le sacrifice; leur âge ne permettait pas les soins

» *actifs*, tels que la distribution des aumônes et le ca-
» téchisme à faire aux catéchumènes, c'est-à-dire, aspi-
» rants au baptême; on appelait *diaconoi*, diacres, les minis-
» tres chargés de ce double soin..... Ils accompagnaient aussi
» le prêtre ou l'évêque dans la distribution aux fidèles *du pain*
» *et du vin consacrés.* » Et voila l'enseignement universitaire! et voilà comment l'œuvre du Rédempteur et le Rédempteur lui-même sont travestis et outragés. La cour d'Hérode vit toujours; elle s'est faite universitaire, et dans les outrages faits au Christ, il n'y a que la forme qui soit changée. Mais achevons d'exposer l'enseignement catholique sur la constitution de l'Eglise et d'y opposer l'enseignement universitaire.

Enseignement Catholique.

« A la tête de l'épiscopat, et de droit divin, est l'évêque de
» Rome, le successeur de Pierre, qui a été établi par Jésus-
» Christ *comme la base et la pierre fondamentale de son*
» *Eglise*; à qui il a confié *la clé de la juridiction universelle,*
» *pour lier et délier dans l'Eglise entière*; qu'il a chargé *du*
» *soin de paître et les agneaux et les brebis, et les pasteurs,*
» *et le troupeau*; que les conciles, dans tous les temps et dans
» toutes les définitions de foi, ont reconnu *tenir de* DIEU
» MÊME *la primauté, le pouvoir du jugement, la princi-*
» *pauté sur tous et dans l'Eglise universelle, la garde de la*
» *vigne entière, la plénitude du gouvernement, la suprême*
» *puissance pour paître, régir, gouverner toute l'Eglise*;
» dont la chaire, dit Bossuet, a été tant célébrée par les Pè-
» res, qui y ont exalté comme à l'envi *la principauté de la*
» *chaire apostolique, la principauté principale..... l'Eglise*
» *mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres*
» *églises*; *le chef de l'épiscopat, d'où part le rayon du gou-*
» *vernement*; *la chaire unique en laquelle seule tous gardent*
» *l'unité.* »

Ainsi parlent les Evangiles, les conciles de Nicée, d'Ephè-

se, de Chalcédoine, de Lyon, de Florence, etc. Ainsi s'exprimèrent, dès les commencements, les Pères et les docteurs, Origène, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Théodoret, saint Jérôme et saint Augustin, etc., etc. C'est la foi de l'Afrique, des Gaules, de la Grèce, de l'Asie, de l'Orient et de l'Occident unis ensemble (1). Ainsi, l'autorité de l'évêque de Rome est souveraine dans l'Eglise de Jésus-Christ; sa juridiction ou son pouvoir des clés s'étend à tous ceux qui en sont membres.

Enseignement Universitaire.

« Quant au système de la *monarchie pure*, le seul dont » nous n'ayons encore rien dit, parce que les faits ne nous » l'ont pas encore montré, il était fort loin de dominer à cette » époque; de prétendre même à dominer; et la sagacité la » plus exercée, l'ardeur même de l'ambition personnelle » n'eût pu pressentir ses futures destinées. Il est impossible de » consulter avec impartialité les monuments du temps, sans » reconnaître que de toutes les parties de l'Europe, on s'a- » dresse à l'évêque de Rome pour avoir son opinion, sa » décision même en matière de foi, de discipline, dans les » procès des évêques; en un mot, dans toutes les occasions » où l'Eglise est intéressée. Souvent ce n'est qu'un avis qu'on » lui demande, et quand il l'a donné, ceux à qui l'avis déplaît » ne s'y soumettent pas; mais un parti puissant s'y range » toujours, et d'affaire en affaire, sa prépondérance devient » plus marquée. Deux causes y contribuaient surtout alors: » d'une part, le système du patriarchat était encore puissant » dans l'Eglise; au-dessus des évêques et des archevêques, » avec des priviléges plus nominaux qu'efficaces, mais généra- » lement avoués, un patriarche présidait à une grande con- » trée. L'Orient avait eu et avait encore plusieurs patriar-

(1) Bossuet : Discours sur l'unité de l'Eglise.

» ches... en Occident, l'évêque de Rome l'était seul; et cette » circonstance aida beaucoup à l'élévation exclusive de la » papauté; la tradition d'ailleurs que saint Pierre avait été » évêque de Rome, et l'idée que les papes étaient ses suc- » seurs, étaient déjà fort étendues parmi les chrétiens d'Oc- » cident.

» Ainsi, Messieurs, on aperçoit clairement, dans les cinq » premiers siècles, le fondement historique de tous les systè- » mes qui ont été soutenus ou appliqués, tant sur l'organisa- » tion intérieure que sur la situation extérieure de la société » religieuse.... Ils sont de dates très diverses et d'importance » très inégale; mais tous peuvent se rattacher à quelque fait, » invoquer quelque autorité.

» Quand on se demande quels principes prévalaient au sein » de cette variété de principes, quels grands résultats étaient » consommés au cinquième siècle, on reconnaît les faits sui- » vants :

» 1° La séparation de la société religieuse et de la société » ecclésiastique, la domination de la société ecclésiastique » sur la société religieuse? résultat dû surtout à l'extrême iné- » galité intellectuelle et sociale qui existait entre le peuple et » le clergé chrétien.

» 2° La prédominance du système aristocratique dans l'or- » ganisation intérieure de la société ecclésiastique. L'inter- » vention des simples prêtres dans le gouvernement de l'E- » glise devient de jour en jour plus rare et plus faible; le » pouvoir se concentre de plus en plus entre les mains des » évêques.

» Tels sont les faits qui caractérisent l'état de l'Eglise au » commencement du cinquième siècle. A leur seul énoncé, sur » simple apparence générale, il est impossible d'y méconnaître » des germes menaçants, d'une part, dans le sein de la so- » ciété religieuse, pour la liberté de la masse des fidèles; de » l'autre et dans le sein de la société ecclésiastique, pour la » liberté d'une grande partie du clergé lui-même. »

Et ailleurs :

« De cette époque (huitième siècle, Charlemagne) date vé-

» ritablement la domination intellectuelle du pape, source de » toutes les autres (1). »

Il n'y a rien à répondre, après notre exposition de la foi catholique, à une ignorance ou à une mauvaise foi de cette force-là, surtout quand elle regarde un ex-grand-maître et un professeur de la célébrité de M. Guizot. M. Matter, l'inspecteur général, tout en blasphémant comme le grand-maître, va lui donner du reste une toute petite leçon qui ne laissera pas que de faire ressortir et la science de l'un et la logique de l'autre.

« Dès que les apôtres s'aperçurent que la conversion des » Juifs serait lente, ils invitèrent leur communauté à se cons» tituer... S'il était vrai qu'ils eussent voulu imiter les insti» tutions du judaïsme, ils auraient élu un grand-prêtre dans » leur sein (Jésus-Christ y avait déjà pourvu)... Mais ils » n'ont, dans le fait, jamais songé à organiser... » (C'est singulier, et vous venez de dire qu'ils avaient au moins *chargé les fidèles de se constituer*). « Ils ont écouté les circonstances » et satisfait aux besoins du temps. Ce que l'on appelle » *Eglise apostolique* ne saurait offrir de type à aucun autre » âge. » (Nous voyons pourtant se pratiquer encore, dans l'Eglise catholique, tout ce qui se pratiquait alors d'essentiel). « Sur les faits que présentent les siècles primitifs, se » sont édifiés quatre systèmes, dont aucun n'a pu triompher » encore. Ce sont ceux du monarchisme, de l'aristocratisme, » du républicanisme et du démocratisme... L'histoire ne re» connaît aucun de ces systèmes; elle ne rapporte pas ce que » l'on a fait de ce qui a été, elle ne rapporte que ce qui a eu » lieu... » Comment! aucun n'a pu triompher encore, et votre grand-maître a dit plus haut que, du VIe siècle au VIIIe, *le fait général, évident*, c'est *la domination exclusive*, et on peut dire *despotique* des évêques; l'aristocratisme triomphait donc

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilis. en France*, tome I, troisième leçon, p. 108, 109, 110 et 111, et tome III, vingt-septième leçon, p. 73.

alors dans l'Eglise. Il ajoute que, du VIIIe siècle, date véritablement la domination intellectuelle du pape; le monarchisme triomphait donc à son tour. Qui doit l'emporter, de l'inspecteur ou du grand-maître? Mais vous ajoutez vous-même, homme inconséquent : « Le haut rang qu'occupait la célèbre » cité de Rome, lorsque le Christianisme y établit des évê- » ques, fut la première cause de leur grandeur. La circons- » tance que saint Pierre et saint Paul étaient venus y ensei- » gner, en fut la seconde. Seule, elle eut été sans influence; » mais, appuyée de la conduite *ferme et mesurée* que tenaient » sans cesse les évêques, elle ne manqua pas d'effet. Des » conquêtes lentes, mais toujours progressives, s'étendant de » l'Italie jusqu'aux extrémités de l'Occident, et des richesses » offertes par la piété et distribuées au loin avec une charité » généreuse, étant venues se joindre à tant d'éléments de » grandeur, les évêques de Rome furent bientôt considérés » par leurs collègues, *comme investis par la Providence d'une* » *supériorité incontestable.* » Et ailleurs : « Déjà quand Rome » était encore dominée par le paganisme, Aurélien avait dé- » claré l'évêque de la capitale juge de l'orthodoxie d'un évêque » d'Antioche. » Non, M. Matter, ce n'est point tout-à-fait cela; Aurélien ne déclara pas l'évêque de Rome juge, mais dans les troubles excités à Antioche par l'hérésie de Paul de Samosate, il donna gain de cause à ceux qui *étaient dans la communion* de l'évêque de Rome, qu'il regardait, avec tous les chrétiens, comme le chef et le grand pontife de la religion chrétienne, et il obligea l'hérésiarque à abandonner la maison épiscopale à celui à qui *le pape adressait ses lettres.* Et plus d'un siècle avant, l'évêque et martyr, le Grec et Lyonnais Irénée avait constaté la croyance universelle au souverain pontificat de l'évêque de Rome, par ces mémorables paroles citées partout : « C'EST UNE NÉCESSITÉ pour toutes » les églises chrétiennes et pour tous ceux qui portent le nom » de fidèles, quelque part qu'ils soient, d'être en communion » avec l'Eglise de Rome, à cause de son éminente princi- » pauté : *Ad hanc enim ecclesiam propter potiorem princi-* » *palitatem* NECESSE EST *omnem convenire ecclesiam, hoc*

» *est eos qui sunt undique fideles* ». Origène, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Cyprien, etc., avaient aussi enseigné et prêché la même doctrine. « Déjà un évêque » d'Alexandrie, continue M. Matter, Athanase, était venu, » sous Constance, en appeler à l'autorité de Rome » (et avant lui et sous les empereurs païens et persécuteurs, Denys d'Alexandrie, Cécilien de Carthage, etc., etc, en avaient fait autant, aussi bien que, plus tard, saint Chrysostôme, saint Cyrille, etc., etc.) « *et déjà les évêques d'Italie, de Gaule,* » *d'Espagne, de Sicile et d'Afrique avaient pris l'habitude* » *d'y recourir*, lorsque le concile de Sardique déclara que si » un évêque avait été condamné et croyait n'avoir pas une » mauvaise, mais une bonne cause, en sorte qu'il pût deman- » der un nouveau jugement, ceux qui l'auraient jugé écri- » raient, POUR HONORER LA MÉMOIRE DE PIERRE, à » l'évêque de Rome. Dès ce moment (an 347), l'évêque de » Rome était placé hors de pair. » Entendez-vous, M. Guizot ; votre inspecteur le confesse, bien malgré lui ; une assemblée de trois cents évêques, et des monuments sans nombre l'y obligent ; il confesse que dès le IVe siècle, l'évêque de Rome a une autorité suprême, incontestable dans l'Eglise ! et vous le plus célèbre des professeurs, l'ex-conseiller-directeur de la science historique dans l'Université, l'ex-grand-maître, *le grave écrivain des civilisations*, vous, que les Michelet, les Monin et les *tutti quanti* de l'histoire universitaire, saluent dans toutes leurs préfaces du nom de maître, vous affirmer dans vos cours, vous imprimez dans vos livres, qu'au Ve siècle, les faits ne vous ont encore rien montré sur la suprématie des pontifes romains ; vous assurez, vous jureriez presque qu'elle ne date que du VIIIe siècle, de Charlemagne !!! En vérité, il n'y a qu'un nom dans notre langue qui vous convienne, et le respect dû au public nous empêche de l'imprimer sur votre front comme le signe caractéristique du maître auquel vous appartenez. Cependant, M. Matter n'a pas fini ses aveux ; l'histoire, avec son inexorable vérité, pèse sur lui comme un cauchemar et il se débat en vain sous la dure étreinte des faits. Ecoutons donc encore :

« Mais il y a plus, le même concile arrêta qu'après avoir » destitué un évêque, on se garderait de lui nommer un suc- » cesseur avant que celui de Rome eût connu et décidé sa » cause. C'était là l'établir *juge* (non, mais le reconnaître » juge) des synodes. CES FAITS SONT INCONTESTABLES; » mais *peuvent-ils constater le droit?* » (Ce pauvre M. Matter, comme il souffre ! comme l'histoire le meurtrit de son lourd gantelet de fer; c'est vraiment une pitié) ! « Autant en fit le » concile de Chalcédoine. Au surplus, ce n'est pas même sur » ces faits, ces décrets ou ces honneurs que Rome appuie ses » prétentions au pontificat suprême (sans aucun doute); c'est » uniquement sur le vicariat de saint Pierre, ou la suite non » interrompue de ses évêques, tous vicaires de Jésus-Christ. » (Très-certainement, et c'est aussi, et uniquement pour la même raison, pour honorer la mémoire de Pierre, que les évêques et les conciles reconnaissent sa suprématie ; mais vous-même venez de le dire, l'avez-vous déjà oublié?) « C'est » à la véridique histoire à dire si ce n'est pas là briser un » chêne pour s'appuyer sur un roseau (1). »

Non, encore, M. Matter, non, ce n'est point là briser un chêne pour s'appuyer sur un roseau; c'est au contraire s'ûnir, s'identifier avec le chêne divin, Jésus-Christ, qui a donné ses pouvoirs et la juridiction suprême à Pierre et à ses successeurs, et laisser aux vents et aux tempêtes, qui les broient et les emportent chaque jour dans les bas-fonds où ils disparaissent dans la boue, les roseaux sans racines des institutions et des juridictions humaines, comme celles de Photius et d'Elisabeth, de Guillaume de Prusse, et de Nicolas de Russie, d'Espartero et de l'Université. Car, et il faut bien vous l'apprendre et à cette malheureuse jeunesse à qui vous arrachez la foi, ce n'est point, comme vous le dites, parce que Rome était la capitale du monde, parce que ses évêques tenaient une conduite ferme et mesurée ; ce n'est point par des con-

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne* ou *du Christianisme*, tome I, p. 66, 121, 303, 308 et suivantes.

quêtes lentes, mais progressives, par des richesses offertes par les peuples et distribuées au loin avec charité, que le monarchisme, selon votre langage, ou l'autorité des souverains pontifes s'est établie dans l'Eglise. Non, ce n'est point à cause de tous ces éléments de grandeur qui n'existaient point, la plupart, sous les empereurs païens, ou qu'il était si facile de contester, que les évêques de Rome furent *considérés*, par tous leurs collègues, *comme investis par la Providence d'une supériorité incontestable*. Mais ce fut, au contraire, et uniquement parce qu'ils étaient les successeurs de Pierre, et que Pierre avait été établi comme le fondement de l'Eglise, qui devait durer toujours, et toujours avec son fondement, c'est-à-dire, avec Pierre vivant dans ses successeurs; mais ce fut uniquement parce que c'était Pierre encore, et lui seul qui avait reçu mission de confirmer ses frères dans la foi; lui seul qui avait reçu, en particulier et séparé des autres apôtres, les clés du *royaume* des Cieux, que les autres n'avaient reçues que tous ensemble et réunis à Pierre, du royaume des Cieux, entendez-vous, c'est-à-dire de l'Eglise, que le divin fondateur compare sans cesse, et pour cause, à un ROYAUME, à une MONARCHIE; mais ce fut uniquement parce que Pierre, toujours Pierre, et lui seul, avait reçu, séparé des autres, le pouvoir souverain de lier et de délier, la mission universelle de paître tout le troupeau et les agneaux et les brebis, les brebis, pasteurs pour les agneaux, c'est-à-dire pour les fidèles, mais brebis par rapport à Pierre; parce que c'est Pierre encore qui, en conséquence de sa suprématie, est toujours nommé le premier dans l'Evangile, tandis que les autres apôtres sont toujours nommés après lui, sans aucun ordre; lui, qui le premier prêche aux Juifs, le premier admet les gentils dans le sein de l'Eglise, le premier parle et vote au concile de Jérusalem; le premier ordonne et règle l'élection de Mathias, le premier dispose et ordonne tout à la formation de l'Eglise.

Oui, c'est là et là seulement que se trouve le principe, le fondement de la suprématie des pontifes romains; ce sont là es monuments qui font de cette suprématie, la pierre immuable

contre laquelle sont venus et viendront se briser, dans tous les temps, tous les schismes et toutes les erreurs. Et ces monuments attestés par tous les âges, consignés dans les livres saints, ainsi entendus, ainsi expliqués, ainsi enseignés par tous les SS. Pères, tous les évêques, tous les conciles, toutes les histoires, ces monuments, vous et votre grand-maître vous les ignorez, vous les passez sous silence, ou vous les mutilez, et vous vous faites professeurs d'histoire dans un royaume très-chrétien, et le corps, dont vous êtes la tête ou le bras, décrète en sa faveur le monopole de l'enseignement; et votre ignorance ou votre mauvaise foi, vous l'imposez à la France entière; et vos blasphèmes et vos outrages impies, vous forcez la jeunesse catholique, les professeurs catholiques de les entendre et de les répéter. Citez, citez-nous donc un pays au monde, un seul, où pèse une si honteuse, une si absurde et si lamentable oppression! Mais je vous entends; vos murmures nous apportent le nom de la malheureuse Pologne, le nom d'un cadavre sur lequel vous n'oseriez pas étendre la main pour jurer que vous êtes innocent de sa mort! Il suffit. Ce nom, hélas! parle plus haut que tous les livres. Puissent les malheurs du peuple qui l'a porté, nous instruire et nous sauver nous-mêmes!.... Mais écoutons encore quelques-uns des échos des Guizot et des Matter; ils retentissent dans toutes les facultés, dans tous les colléges.

« C'est pour avoir été charitable, moral et pratique, que » le Christianisme réussit dès son début. Plus tard il se fit une » théologie et une métaphysique; *plus tard* encore, il passa » de la variété infinie des petites sociétés ou églises démocra- » tiques à l'unité monarchique de la théocratie romaine... » Mais si l'esprit du Christianisme se revêtit des insignes de » la papauté...; s'il eut pour ministres des prêtres plus que » rois, il finit par s'oublier..., il s'identifia dans l'Eglise; il » personnifia l'Eglise dans le pape, et l'étreinte fut un instant » si forte, que le Christianisme sembla près d'expirer dans les » liens et le contact d'une solidarité mortelle (1).

(1) M. Lerminier : *Rev. des Deux Mondes*, t. VII p. 752 et suiv.

» Au IVe siècle, l'universalité impériale est détruite, mais » l'universalité catholique apparaît. La primauté de Rome » commence à poindre confuse et obscure. Innocent I » (au commencement du Ve siècle, lui à qui les Pères du concile de Milan exposèrent, comme au *Père commun des fidèles et au surveillant général*, l'état déplorable des églises d'Afrique et de Palestine, ravagées par les pélagiens) « a été le premier » pape qui ait avancé de timides prétentions. On disputait » beaucoup sur *tu es Petrus*; saint Jérôme et saint Augustin » ne l'interprétaient pas en faveur de Rome. » (Saint Jérôme, dont les doctes écrits fournissent tant et de si beaux passages sur la suprématie des pontifes romains, et saint Augustin, dont le cri : « Rome a parlé, la cause est finie, » est devenu l'axiome de toutes les églises chrétiennes). « C'est dans le » monde carlovingien que l'aristocratie épiscopale échoue : » il faut qu'elle s'humilie et devienne, pour être efficace, la » monarchie papale (1). Rome, au IVe siècle, cherche à do- » miner les églises, elle tâche de se rendre l'arbitre des con- » troverses, et sans égaler la gloire des églises d'Orient, elle » devait, à la longue, l'emporter sur elles, par une sorte de » prudence temporelle et de ténacité (2). Irénée, dans la ques- » tion de la Pâque.... protesta pour l'indépendance des égli- » ses, et contre une des premières tentatives des évêques de » Rome, tentative si souvent renouvelée depuis, pour faire » reconnaître d'abord leur supériorité, ensuite leur suprê- » matie aux autres évêques.... Il écrivit à un grand nombre » d'évêques pour les exhorter à *tenir bon* et à maintenir l'in- » dépendance de leurs églises (3). » Le passage de saint Irénée

733, et son Cours analysé par lui-même, tome III, troisième série, p. 278.

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 112 et 433.

(2) M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 153 et 156.

(3) M. J. J. Ampère : *Histoire de la Littérature étrangère*, citée par *l'Univers*, n. 789.

rapporté plus haut, suffit pour démontrer l'imposture. C'est encore M. J. J. Ampère qui, dans le même cours et le même ouvrage, traduisit par le futur ces vers de saint Prosper :

Roma. . . . . .
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis
Religione tenet. . . . . .

en affirmant qu'ils annonçaient un fait qui allait s'accomplir, plutôt qu'ils ne signalaient un fait accompli...

« Jusqu'au concile de Sardique, le pape, au moins dans la » pratique, n'avait joui que d'une primauté d'ordre et d'hon- » neur et non de pouvoir et de juridiction (1).

» Jean Huss enseignait que la dignité papale devait son » origine aux empereurs romains ; il n'y a dans cette erreur » rien de bien radical, etc., etc. (2). »

Il faut abréger et montrer, sur ce point, par un seul passage, l'enseignement anti-catholique, de tous les colléges :

« Le pape a conservé, dans tous les Etats catholiques, des » prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas si le *temps* » ne les lui avait données... La juridiction, cette marque es- » sentielle de la souveraineté, est encore demeurée au pontife » romain. La France même, malgré toutes les libertés de » l'Eglise gallicane, *souffre* que l'on appelle au pape en der- » nier ressort dans quelques causes ecclésiastiques. » Ainsi parle Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, imposé aux classes de troisième, dans tous les colléges, par décret universitaire, chaque année renouvelé (3).

On peut y ajouter encore le *Manuel officiel de la Philosophie universitaire*, adopté pour tous les colléges royaux et

(1) M. Desmichel : *Cours d'Histoire* adopté par le Conseil, passage cité par l'*Ami de la Religion*, tome CIV, p. 373.

(2) M. François : son Cours, 1840, cité par le *Réparateur*, journal de Lyon.

(3) Ch. II : De Rome.

communaux, où l'on déclare qu'elle n'a pour ennemi que le *théocratisme* ou l'intervention de la raison divine en ce monde *par l'intermédiaire du pape*, *ennemi peu redoutable et frappé d'impuissance*. Continuons.

Enseignement Catholique.

L'épiscopat uni à son chef suprême, le pontife romain, constitue ce haut tribunal de la foi que Jésus-Christ a placé au milieu de son Eglise pour prononcer en dernier ressort et avec une souveraine autorité sur toutes les controverses religieuses et ramener les intelligences divisées à une indissoluble unité. C'est à lui surtout qu'ont été dites les grandes paroles : *Euntes*, *docete*, *etc.*, *Allez*, *enseignez*, *etc.* Ce tribunal est proprement l'Eglise enseignante avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles ; et dès-lors il ne peut errer. Organe infaillible de la vérité révélée, il n'invente point, mais il transmet immuablement, à travers les siècles, la doctrine que les apôtres ont puisée dans le sein même du Fils de Dieu, toujours pure, toujours intacte, toujours vierge ; en sorte que son enseignement, toujours le même, immobile, comme on le lui reproche, et devant l'être, n'est que l'enseignement même de Jésus-Christ venu jusqu'à nous, et devant subsister jusqu'à la fin des temps.

Ainsi l'ont enseigné tous les siècles, ainsi l'ont toujours cru tous les catholiques et en inclinant leur intelligence devant l'enseignement de ce tribunal que Dieu lui-même a établi le dépositaire infaillible de la vérité révélée ; loin de se plaindre que les droits de leur raison soient méconnus, ils comprennent, au contraire, ils voient avec évidence que cette raison faillible et bornée doit ainsi croire à la raison de Dieu, comme l'enfant croit sans comprendre à la raison de son père. Cette foi est éminemment raisonnable, et c'est librement et avec l'approbation de la raison elle-même, qu'aidée de la grâce, la volonté commande à l'intelligence d'acquiescer et de croire à la parole de Dieu enseignée par l'Eglise, et

qu'elle acquiesce et quelle croit fermement, sans voir pourtant et sans comprendre, comme nous l'avons déjà expliqué.

Enseignement Universitaire.

« A mesure que la pensée humaine, sous la forme reli-
» gieuse, prétendit à plus de pouvoir et sur la conduite des
» hommes et sur le sort des Etats, elle perdit de sa liberté.
» Au lieu de rester ouverte et livrée à la concurrence,
» comme chez les anciens, la société intellectuelle fut organi-
» sée, gouvernée; au lieu des écoles philosophiques, il y eut
» une église. Ce fut au prix de son indépendance que la pensée
» acheta l'empire.... A la fin du dixième siècle, le double fait
» qui caractérise la première révolution, je veux dire l'abdi-
» cation de la liberté de l'intelligence humaine et l'accroisse-
» ment de sa puissance sociale était déjà consommé. Dès le
» dixième siècle, vous voyez la société spirituelle prétendre
» au gouvernement de la société temporelle, c'est-à-dire,
» proclamer que la pensée a droit de gouverner le monde;
» et en même temps, vous voyez la pensée soumise aux rè-
» gles, au joug de l'Eglise, organisée suivant certaines lois.
» Ce sont là les deux résultats les plus considérables des vi-
» cissitudes que l'ordre intellectuel a subies du cinquième au
» dixième siècle (1). »

Mensonges encore et toujours même méthode. On a fait *à priori* un système impie, et on cherche à l'implanter dans l'esprit de la jeunesse par de misérables sophismes, sans se soucier des faits et des monuments historiques qu'on n'examine même pas, et cela s'appelle cours d'histoire et de civilisation. Il n'est personne en effet qui ne comprenne ici que la vérité de la révélation divine une fois posée en principe, et ce principe est incontestable en droit comme en fait, la foi ou la soumission d'esprit a été un devoir, et que ce devoir a dû

(1) Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilisation en France*, tome III, trentième leçon, p. 196 et 198.

s'accomplir dès les commencements, à l'origine même du Christianisme. Aussitôt que le Fils de Dieu a eu dit à ses apôtres, c'est-à-dire à son Eglise : *Allez, enseignez toutes les nations, voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, dès-lors il y a eu obligation pour ceux qui devaient être enseignés, c'est-à-dire pour toutes les nations, rois et sujets, philosophes ou artisans, de croire et de se soumettre, ou de regarder Jésus-Christ comme un imposteur. Tous les faits, tous les monuments de l'histoire attestent que cette obligation de croire dans le Christianisme a été toujours et partout reconnue, toujours et partout pratiquée. Les faits, la raison, la reconnaissance des droits de Dieu, la logique, sont donc encore ici du côté catholique ; la mauvaise foi, l'inconséquence et l'impiété, du côté universitaire.

« La tendance de la société religieuse aspire à l'unité dans » les lois, elle y atteint.»

Mais sa constitution ayant été instituée par Dieu même, a toujours été une. Un chef lui a été donné par son divin fondateur, dit saint Jérôme, afin d'en retrancher toute occasion de division et de schisme : *Inter duodecim unus eligitur ut capite constituto schismatis tolleretur occasio.* C'est par l'unité, dit saint Cyprien, témoin de la foi du troisième siècle, que l'Eglise commence, et la primauté a été donnée à Pierre afin que l'unité de l'Eglise apparaisse clairement à tout le monde : *Exordium ab unitate profiscitur et primatus Petro datur ut una Christi ecclesia monstretur.* C'est par la foi, dit saint Irénée, témoin de la croyance du deuxième siècle ; c'est par la foi et l'enseignement de l'Eglise romaine, la plus éminente et la plus ancienne Eglise, l'Eglise connue de tout l'univers, l'Eglise fondée par les très glorieux apôtres Pierre et Paul, l'Eglise principale avec laquelle il est nécessaire que tous soient en communion ; c'est par la foi de l'Eglise romaine que tous sont ramenés à l'unité : *Maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et* CONSTITUTÆ *Ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem, per* SUCCESSIONES EPISCOPORUM *perve-*

nientem usque ad nos, indicantes, confundimus omnes eos qui... præterquàm oportet colligunt. Ad hanc enim, etc.,

« Et ce n'est pas que la société religieuse puise exclusi-
» vement ses lois dans les monuments primitifs, dans les
» Livres saints, toujours et partout les mêmes... » (Montrez-nous-le donc pour quoi que ce soit qui tienne à la constitution de l'Eglise et à la foi.) « A mesure qu'elle se développe,
» il faut des lois nouvelles (de discipline), *un nouveau*
» *législateur*. (Ecoutons bien.) Quel sera-t-il? Les conciles gé-
» raux. » Et qu'est-ce donc que les conciles généraux, sinon les successeurs des apôtres réunis au successeur de Pierre et présidés par lui ou ses légats, c'est-à-dire l'Eglise enseignante, ceux à qui le fondateur divin a dit : *Allez et enseignez*. Et à qui comptez-vous donc en imposer par de si ignares sophismes?

« Il y a eu, du quatrième au huitième siècle, six con-
» ciles œcuméniques ou généraux ; ils ont tous été tenus en
» Orient, par les évêques d'Orient, sous l'influence des em-
» pereurs d'Orient : à peine quelques évêques d'Occident y
» ont-ils paru. » Vous vous trompez ici comme ailleurs ; tous les évêques d'Occident qui purent assister à ces conciles y assistèrent ; ils furent tous présidés par les légats du pontife de Rome et souscrits par eux avant tous les autres. Au premier, celui de Nicée, il y eut des évêques des Gaules, de l'Italie, de l'Afrique, et celui qui y présida comme légat du pontife romain et souscrivit le premier en cette qualité, fut un évêque d'Espagne, le célèbre Osius de Cordoue ; il avait pour collègues dans sa légation, les prêtres Viton et Vincent, comme l'attestent les auteurs même grecs et toutes les histoires. Le concile de Sardique, convoqué d'après les instances du pape Jules, et qui fut la continuation et comme l'appendice de celui de Nicée, fut présidé de la même manière, et compta aussi des évêques de toutes les parties du monde. Dans l'un et l'autre, ainsi que dans tous les conciles suivants, fut unanimement reconnue et vénérée cette suprématie, cette juridiction universelle des pontifes romains comme successeurs de saint Pierre et vicaires de Jésus-Christ, que vous prétendez ne dater que du huitième siècle.

« Eh ! bien, malgré tant de causes de mésintelligence et de » séparation, malgré la diversité des langues, des gouverne- » ments, des mœurs; bien plus, malgré la rivalité des patriar- » ches de Rome, de Constantinople et d'Alexandrie (rivalité qui n'a existé en ce temps-là entre Rome et Constantinople que dans l'imagination de M. Guizot, et il y en a une excellente raison : c'est qu'à l'époque du concile de Nicée, Constantinople n'existait pas encore et que ce n'est qu'au quatrième concile, celui de Chalcédoine qu'il fut question de placer l'évêque de Constantinople jamais avant celui de Rome mais avant ceux d'Alexandrie et d'Antioche, ce que saint Léon-le-Grand refusa d'approuver.) « La législation des conciles généraux est par- » tout adoptée ; l'Occident s'y soumet comme l'Orient, » tant l'idée de l'unité est déjà puissante dans l'Eglise, tant » le lien spirituel domine tout. (1) » Et voilà pourquoi tous les hommes de sens s'écrient : *Digitus Dei est hic*, *le doigt de Dieu est là*, et se prosternant ils croient et adorent.

« Sur les questions supérieures, il y avait dans l'Eglise des » doctrines arrêtées, des partis pris, des solutions déjà don- » nées ; et lorsque de nouvelles questions s'élevaient, les » chefs de la société religieuse étaient obligés de mettre leurs » idées en accord avec ses idées générales, ses croyances éta- » blies. Voici donc quel était, en pareil cas, la complexité de » leur situation. Certains faits, certains problèmes moraux » attiraient leurs regards ; ils auraient pu les examiner et les » juger en philosophes, avec toute la liberté de leur esprit, » abstraction faite de toute considération extérieure, sous le » point de vue purement scientifique » (c'est-à-dire en cessant de croire ou d'être chrétiens) ; « mais ils possédaient un » pouvoir officiel qui pesait sur la pensée du philosophe et la » courbait en un certain sens.» (Non, mais la foi qui les éclairait et les rendait soumis à Dieu.) « Ce n'est pas tout ; philo-

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilis. en France*, me I, douzième leçon, p. 432 et suivantes.

» sophes et politiques, ils étaient en même temps tenus de se » réduire aux fonctions de purs logiciens, de se conformer en » toute occasion aux conséquences de certains principes, de » certaines doctrines immuables. » Sans aucun doute, puisqu'il y avait eu révélation divine. Après Dieu, il n'y a qu'un impie et absurde orgueil qui se permette d'examiner.

« Créée dans les cinq premiers siècles, par les Pères grecs » et romains, la théologie chrétienne avait reçu, même de ceux » qui la combattaient, l'empreinte de cette civilisation antique » au sein de laquelle elle était née. Le *système* de dogmes mis » au jour et coordonné par saint Basile, saint Athanase, saint » Jérôme, saint Hilaire, saint Augustin, etc., différait essen- » tiellement de tous les systèmes stoïciens, platoniciens, péri- » patéticiens, néoplatoniciens, etc., et pourtant il y tenait, » c'était aussi une philosophie, une doctrine dont les décisions » de l'Eglise n'étaient pas l'unique source, l'autorité de » l'Eglise l'unique appui. »

Nous défions encore ici l'imposture et tous ses échos d'en donner un seul exemple et de fournir une seule preuve de ces calomnieuses imputations ! nous les défions de montrer que les Pères, quels qu'ils soient, aient jamais inventé de nouveaux dogmes ou seulement coordonné entre eux les anciens !

« Au neuvième siècle, les théologiens surtout étaient deve- » nus tout-à-fait étrangers au point de vue philosophique ; » leur doctrine reposait exclusivement sur les textes des » Pères qui les avaient précédés, et s'appliquait uniquement » à déduire les conséquences des règles de croyance déjà » posées. A partir de l'époque où nous sommes arrivés, c'est » le caractère essentiel de l'esprit théologique de ne jamais » examiner les choses en elles-mêmes et de juger de toutes » les idées par leur seul rapport avec certains principes dé- » terminés. Les théologiens ont joué, à cet égard, dans l'Eu- » rope moderne, le même rôle que les jurisconsultes dans le » monde romain... Les jurisconsultes avaient pour point de » départ certains axiomes, certains précédents légaux ; et » leur habileté consistait à en démêler subtilement les consé- » quences pour les appliquer aux cas particuliers à mesure » qu'ils se présentaient....

» Les théologiens du moyen-âge ont été dans la même situation, se sont adonnés au même travail, et sont parvenus » aux mêmes mérites, c'est-à-dire à la rigueur et à la subtilité logique, en tombant dans les mêmes défauts, c'est-à-dire dans l'absence de toute étude des faits en eux-mêmes, » de tout sentiment de la réalité (1). »

Il résulte évidemment de ces extraits des leçons de M. Guizot, qui représentent fidèlement l'esprit d'impiété de tout son cours, qu'il ne sait pas même en quoi consiste la foi de l'Eglise, des saints Pères et des théologiens qu'il attaque; et que tous les reproches qu'il leur fait se réduisent à les blâmer de ce que, bien différents des professeurs de l'Université, ils sont conséquents à leur principe et ne se contredisent jamais. Tous les blasphèmes que nous allons citer encore sur ce sujet sont marqués à ce même caractère de bon sens ou sont en contradiction avec tous les monuments de l'histoire.

« Malgré la vénération qu'on professait pour les apôtres, on » les considéra comme des hommes sujets à l'erreur, d'autant » plus qu'ils venaient eux-mêmes à la rencontre de cette » opinion, ne s'attribuant aucune espèce d'infaillibilité.... » (Ils ne croyaient, par conséquent, ni à leur mission, ni aux promesses de Jésus-Christ; et quand ils disaient : *Il a paru au Saint-Esprit et à nous* : *visum est Spiritui Sancto et nobis*, ils n'attachaient aucun sens à ces paroles.) « Bientôt on osa » différer de leurs sentiments et attaquer leurs doctrines (2). » Les preuves où sont-elles?

« Le catholicisme s'appuie sur l'Eglise et la tradition; il » ne peut entendre l'Ecriture en ce qui regarde la foi et les » mœurs, que suivant le sens des Pères; l'Eglise catholique » professe de ne s'en départir jamais, et elle ne reçoit aucun » dogme qui ne soit conforme à la tradition de tous les siècles » précédents. Il est donc avéré qu'elle se considère comme

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilis. en France*, tome I, cinquième leçon, p. 196, 197, tome III, vingt-huitième leçon, p. 121, 122, 125 et 126.

(2) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 180.

» close et consommée... A ses yeux, toutes les grandes véri-
» tés sont trouvées, tous les travaux de l'homme ne sauraient
» être que des commentaires plus ou moins heureux d'un
» texte une fois écrit et toujours vrai. Comment donc innover
» au sein de cette Eglise ? Comment le pouvoir sans être héré-
» tique ?

» Ainsi donc, le catholicisme a failli parce qu'il a cru à
» l'immobilité ; il a voulu se fabriquer une théologie immo-
» bile, et il s'est irrité contre ceux qui cherchaient dans des
» textes spirituellement écrits un esprit progressif, un sens
» nouveau ; il a voulu frapper d'immobilité la science hu-
» maine, et il a fait passer dans les flammes les novateurs et
» leurs ouvrages. »

Et ailleurs :

« Le Christianisme est l'idée pure, s'élevant à la passion... Il
» est curieux d'observer comment, de cet idéalisme passionné,
» sortit une théocratie nouvelle... Procurer à l'unité une do-
» mination mystique, voilà le thème légitime des prêtres qui
» se succédèrent au Vatican... Mais tout s'altéra dans l'exécu-
» tion.... La papauté romaine fut une magnifique tentative
» vaincue par la liberté de l'esprit humain et ses propres
» erreurs (1).

» La tâche de l'Université s'est agrandie dans ces temps
» où la pensée humaine ne reconnaît plus d'autorité domi-
» nante qui lui commande sans examen, et où toutes les
» croyances, toutes les opinions, tous les droits ont flotté sur
» leur base. *C'est à nous de gouverner l'incertitude des esprits*
» *et de les diriger* (2). »

C'est ainsi que, dans un discours pour la distribution des

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 732 et suivantes, 738 et 739, et résumé de son Cours par lui-même, troisième série, tome III, p. 278. Dans son Cours de 1834, il cherchait aussi à amuser ses auditeurs par des plaisanteries sur les conciles.

(2) *Almanach de l'Université*, 1838, p. 188.

prix de concours, le grand-maître Salvandy prononçait la déchéance de l'Eglise, et lui substituait, dans le gouvernement des esprits, l'Université.

« La philosophie scolastique ne put jamais se relever du » coup que Galilée lui avait porté ; et l'Eglise, qui se fit l'ins- » trument de la haine des péripatéticiens, partagea leur dé- » faite. Comment, en effet, oser prétendre à l'infaillibilité, » après avoir déclaré fausse, absurde, hérétique et contraire » à l'Ecriture, une des vérités fondamentales de la philosophie » naturelle, un fait incontestable et admis désormais par tout » le monde (1).»

Avant de prononcer d'une manière si décisive, il faudrait, surtout quand on ne s'appelle que Guillaume Libri, prouver d'abord deux choses : la première; qu'une bulle ou un concile œcuménique ait condamné le système de Copernic et de Galilée; la seconde, que ce système soit démontré comme une vérité incontestable et non pas seulement comme une hypothèse qui ne manque pas de probabilités.

« Dans le quatrième concile œcuménique de Latran, la vio- » lence et la fraude l'emportèrent sur la justice dans la cause » des Albigeois (2).

» La question, à l'égard de la différence et de l'accord entre » la croyance religieuse et celle de l'Eglise, n'a jamais été » tranchée d'une manière aussi positive qu'elle l'est dans ce » moment, où la raison, dans toutes les choses qui, de leur » nature, doivent être morales et améliorer l'âme, s'efforce » visiblement de se délivrer du fardeau d'une croyance » constamment en butte à l'arbitraire de ses commenta- » teurs (3).

» Les évêques et les prédicateurs se sont mis à la besogne. » Ils ont coupé ces côtes fâcheuses (les côtes du Christia-

(1) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome IV, p. 293.

(2) Fauriel, passage déjà cité.

(3) Catéchisme de M. Bouillier, théorie de Kant, p. 66.

» nisme) ; ils ont abaissé les cimes de la religion et *raboté* les » mystères. On peut aller maintenant au Ciel en litière, en » chaise à porteur ; on ira bientôt en chemin de fer : c'est » charmant. Il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas se » prêter à être sauvé (1).»

Il faut avouer que voilà du français et de la plaisanterie, qui feraient de Voltaire un dévot, dit le *Globe*, qui cite le passage, et qu'il n'y a rien de moins universitaire que le style de cet honorable professeur de *littérature française* défendant l'Université. Si d'ailleurs l'Eglise eût fait ce qu'il lui reproche, à coup sûr il serait demeuré ou se ferait chrétien. Car c'est toujours, selon la pensée pleine d'esprit et de profondeur de M. de Lamothe, parlant des impies, c'est toujours le cœur qui leur fait mal à la tête.

« Sur la question de savoir si le Saint-Esprit procède du » Père et du Fils, ou du Père seul, le concile de Nicée s'est » prononcé pour cette dernière opinion ; la France et l'Es- » pagne, ainsi que les papes, ont embrassé la première (2). »

Autant de mensonges que de mots. L'Eglise a toujours cru que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, comme le démontrent plusieurs passages de l'Evangile, le symbole de saint Athanase, les lettres dogmatiques de saint Cyrille, lues et approuvées au concile d'Ephèse et au deuxième de Constantinople, et les écrits de saint Chrysostôme, de saint Epiphane, etc. ; seulement le second concile de Constantinople, et non celui de Nicée, qui n'eut pas à s'en occuper, n'inséra pas dans son symbole l'expression de ce dogme, ainsi que de tant d'autres, parce que ce n'était point son objet. Et quand, plus tard, cette expression y fut catholiquement ajoutée, ce fut non par les églises particulières de France et d'Espagne, mais par l'Eglise tout entière réunie au second concile de Lyon,

(1) M. Genin, professeur de LITTÉRATURE FRANÇAISE à la Faculté des lettres de Strasbourg, agrégé de l'École normale, cl. sup., 1831, art. inséré dans le *National* et cité par le *Globe*.

(2) M. François, déjà cité, 1840. Son cours d'histoire.

qui comptait, avec le pape et les patriarches d'Antioche et de Constantinople, cinq cents évêques, plus de mille docteurs, les ambassadeurs des principales puissances, de l'empereur d'Orient entr'autres.

« L'Eglise penchait vers l'opinion de Pélage, plus tard, elle » a embrassé les opinions des semi-pélagiens, et si elle ne l'a » pas *avoué publiquement*, cela a tenu à l'emportement des » disciples de saint Augustin et au renom de celui-ci. Aussi, » en anathématisant les doctrines du grand docteur, on ne les » lui a pas attribuées, on a affirmé même son orthodoxie; de » même, en flétrissant le semi-pélagianisme, en *apparence*, *de* » *fait* on l'appuyait; à l'aide de ce tour de passe-passe, la paix » a été rétablie (1).

» Vous admirez saint Augustin aux prises avec Pélage, » mais ces deux hommes ne sont qu'un singulier monu- » ment, un mystique labyrinthe du fatalisme et de la li- » berté (2). »

Encore des calomnies. L'Eglise n'a jamais été ni pélagienne, ni semi-pélagienne, ni luthérienne, ni janséniste; elle a toujours cru et enseigné avec saint Paul et saint Augustin, que la liberté humaine, affaiblie par la chute originelle, avait besoin de la grâce pour accomplir la loi, et que cette grâce, fruit des mérites de Jésus-Christ, était un don de Dieu tout-à-fait gratuit; que loin de détruire la liberté, elle la perfectionne et la divinise en quelque sorte en donnant à nos opérations un mérite surhumain; que ce secours divin n'est pas subi nécessairement par la volonté, mais qu'à l'instant où il lui est offert, elle peut, selon l'enseignement catholique, l'accepter ou le rejeter. De là la parole de saint Paul : *Gratia Dei mecum*, *la grâce de Dieu avec moi*. Le contraire a toujours été condamné comme hérétique, dans Pélage et les semi-pélagiens, aussi bien que dans Luther et les jansénistes.

(1) Ampère : *Histoire de la Littérature étrangère*, déjà cité.

(2) M. Villemain : *Mélanges historiques et littéraires*, tome II, p. 431.

« C'est peut-être un *abus de mots* que de donner le nom » d'*hérétiques* à des sectaires qui, comme les iconoclastes, » ne portèrent pas la plus légère atteinte à la foi de Ni- » céc (1). »

Comme si tous les articles de foi étaient dans le symbole de Nicée. Quelle ignorance !

« Trois cents évêques condamnèrent à Francfort ce que » trois cents évêques venaient d'approuver à Nicée, touchant » le culte des images. Les hommes de l'Occident, qui luttaient » dans le Nord contre l'idolâtrie païenne, devaient réprouver » les images ; ceux de l'Orient, les honorer en haine des » Arabes qui les brisaient. Le pape, qui partageait l'opinion » des Orientaux, n'osa pas cependant s'expliquer contre Char- » lemagne (2). »

Et qui ne sait que les évêques, réunis à Francfort, ne jugèrent que d'après des actes falsifiés, où il était question d'*adorer* les images, et qu'aussitôt qu'ils eurent connaissance des actes authentiques du deuxième concile de Nicée, où il s'agissait seulement de les *vénérer*, ils y adhérèrent comme tout l'univers catholique ?

« Ce fut au neuvième siècle, Paschase-Ratbert qui, le pre- » mier, enseigna d'une manière explicite la *merveilleuse poésie* » d'un *Dieu enfermé dans un pain*..... Les anciens Pères » avaient *entrevu* cette doctrine, *mais le temps n'était pas* » *venu;* ce ne fut qu'au neuvième siècle que Dieu daigna des- » cendre pour confirmer le genre humain dans ses extrêmes » misères, et se laisser voir, toucher, goûter. »

Et encore :

« Vers ce temps-là (le onzième siècle), des révélations, des » visions merveilleuses firent partout découvrir de saintes » reliques... Le Seigneur lui-même descendit sur l'autel ; le » dogme de la présence réelle, jusque-là obscur et caché à

(1) M. Desmichel, recteur de l'académie d'Aix, de Rouen : *Précis historique*, passage cité par l'*Ami de la Religion*, tome CIV, p. 375.

(2) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 347.

» demi dans l'ombre, éclata dans la croyance des peuples, » ce fut comme un flambeau d'immense poésie qui illumina, » transfigura l'Occident et le Nord (1). »

C'était sans doute en faisant allusion aux assertions de ce genre, que M. Michelet disait naguère, au milieu de son cours, qu'il s'était mis *hors du bon sens*. Car, pour venir dire à des catholiques qui savent seulement leur catéchisme, qui connaissent les paroles de l'Evangile et de saint Paul sur la présence réelle, et peuvent lire de leurs yeux, en ouvrant le premier livre de controverse catholique, les témoignages constants des Pères et des conciles, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, en faveur de la croyance catholique sur la présence réelle dans la Sainte-Eucharistie, pour venir affirmer que cette croyance ne date que du neuvième ou du onzième siècle, il faut être fou en effet, ou singulièrement compter sur la maxime du MAITRE :

Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose.

Disons en autant de l'assertion suivante :

« Dès l'origine, le baptême avait été symbolique, mystique, » c'est-à-dire que par un acte extérieur, on indiquait un acte » intérieur. » (Mais que produisait, en vertu de l'institution divine la grâce attachée à l'acte extérieur, qui était dans le baptême la purification de la tache originelle.) « Ce rite n'ap- » partenait cependant pas au culte; ce ne fut qu'un rite » d'admission dans l'association chrétienne, un rite accom- » pli une fois pour toutes, formant un objet de discipline » plutôt qu'un objet de culte. » En sorte que c'est l'Eglise qui a fait du baptême un sacrement, et le premier des sacrements, et que ce n'est pas Jésus-Christ qui a dit : « En » vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne renaissez de » l'eau et de l'Esprit-Saint, il vous est impossible d'entrer » dans le royaume des Cieux : *Amen, amen, dico tibi; nisi* » *quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto, non po-*

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 388 et tome II, p. 115.

» *test introïre in regnum Dei* ; » et aux apôtres : « *Allez, en-*
» *seignez toutes les nations et baptisez-les, etc.*, ou qu'il les
» envoyait ainsi aux extrémités du monde et au péril de
» leur vie, pour faire une pure cérémonie, sans conséquence
et sans effet; une vraie grimace, comme dit le *Catéchisme* de
» M. Bouillier, et qui ne tenait pas même au culte.

» Dans l'origine, le baptême pouvait s'administrer par tous
» les chrétiens baptisés» (et encore maintenant, dans le cas
de nécessité, selon tous les catéchismes), « par les prêtres, les
» diacres (sans aucun doute et encore maintenant). Mais
» bientôt d'un fait relaté aux actes des apôtres, on induisit
» que l'évêque seul pouvait conférer (de droit commun) les
» dons du Saint-Esprit par l'imposition des mains ou la con-
» firmation.»

Sans aucun doute, puisque c'est ainsi que faisaient les apôtres, ainsi que firent saint Pierre, saint Jean, qui allèrent de Jérusalem à Samarie pour y donner la confirmation aux habitants du pays qui avaient été en grand nombre baptisés par Philippe ; sur quoi Simon-le-Magicien, qui s'était attaché à Philippe, leur demanda pour de l'argent à eux et non à lui le pouvoir d'en faire autant. Eh! quoi, vous êtes inspecteur-général, professeur d'histoire du Christianisme, et vous ignorez ces choses, ou plutôt les sachant, vous osez ainsi les travestir ! Et vous vous arrogez le monopole de l'enseignement même du catéchisme ! Et vous ajoutez encore, pour rendre plus éclatantes et votre ignorance et votre impiété :

« Dès-lors, les enfants qui n'avaient pas reçu le baptême
» d'un évêque (et lors même qu'ils l'avaient reçu), durent re-
» cevoir extraordinairement *cette bénédiction épiscopale dont*
» *on fit plus tard la confirmation.*

» Les actes de la pénitence étant symboliques, l'absolution
» était également regardée comme telle, et la rémission des
» péchés abandonnée à celui qui seul peut les remettre. »
(En sorte encore que les paroles dites aux apôtres par le divin Fondateur : « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie ; tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le Ciel ; les péchés seront remis à ceux

à qui vous les remettrez et retenus à ceux à qui vous les retiendrez, » étaient une pure momerie qui ne signifiait rien, absolument rien. Et puis, qu'on ose dire qu'un enseignement qui attaque et cherche à détruire ainsi tous les sacrements les uns après les autres, n'est point un enseignement religieux et chrétien.) « Plus tard, on attribua aux actes symboliques de » l'absolution humaine, tous les effets de l'absolution divine » dont elle était l'emblème (1).

» L'idée du purgatoire ne fit partie de la croyance générale » qu'au dixième siècle. Car c'est de cette époque que date la » légende de saint Patrice (2). »

Et le livre des Machabées, et les Évangiles, et les Epître de saint Paul, et les écrits de presque tous les Pères de l'Eglise qui enseignent ou supposent comme partout établie la croyance au purgatoire; en avez-vous seulement entendu parler ! Mais c'est assez pour cet article, que nous pourrions, ainsi que tous les autres, étendre indéfiniment. Continuons :

Enseignement Catholique.

La mission du corps enseignant dans l'Eglise, venant incontestablement de Dieu, a donc évidemment encore et essentiellement pour objet d'intimer, par voie d'autorité, la vérité religieuse, et non d'en donner l'évidence intrinsèque; ce qui serait impossible, soit à cause des mystères impénétrables renfermés dans la parole divine, soit à cause du peu de cul-

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 190, 196, 198 et 199.

(2) M. Magnin, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris. Son Cours 1835. Il enseignait encore dans ce Cours analysé par l'*Ami de la Religion* : que les premiers chrétiens jouaient la comédie et dansaient des danses hiératiques dans les catacombes ; que les fêtes des martyrs furent le sujet de drames sérieux, que les agapes dégénérèrent, au quatrième et au cinquième siècle, en comédie historique, etc., etc.

ture intellectuelle de la presque totalité des hommes; et cette intimation de la vérité religieuse, par voie d'autorité, durera autant que le monde. Car c'est Jésus-Christ qui a dit : *Allez, enseignez toutes les nations*; prêchez mon Evangile à *toute créature, voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*; c'est lui, Fils de Dieu, Dieu lui-même qui a fondé cette autorité sur Pierre et ses successeurs comme sur le roc, et qui a dit que les *portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle*. De là aussi la souveraine indépendance de cette autorité de toute autre puissance. Et de qui pourrait-elle dépendre? Autorité de Dieu même, infaillible, permanente jusqu'à la fin, n'est-elle pas dans son objet nécessairement au-dessus de tout, et tout, ici-bas, individu ou peuple, ne doit-il pas s'incliner devant elle pour recevoir et pour conserver la vérité qui demeure et fait vivre, et hors de laquelle tout périt et disparaît.

Enseignement Universitaire.

« La séparation du spirituel et du temporel a son origine dans le chaos du moyen-âge; c'est par le développement » naturel de l'ambition, de l'orgueil humain que l'Eglise a » tenté d'établir l'indépendance du pouvoir spirituel. Cette » tendance à l'indépendance constitue son vice radical; elle » est en quelque sorte l'histoire même de l'Eglise depuis son » berceau (1).

» Ce vieux monde qui s'éteignait alors (sous Boniface VIII, » quatorzième siècle), avait vécu sur deux idées d'*ordre*: le » saint pontificat romain, le saint empire romain, deux hié- » rarchies universelles, deux ordres, deux absolus, deux » infinis. Deux infinis ensemble, c'est chose absurde; un ordre » double, c'est désordre (2). »

(1) M. Guizot: *Cours de civilisation en Europe*, cinquième leçon, p. 151 et sixième leçon, p. 158.

(2) M. Michelet: Ouverture de son cours, 9 janvier 1834, inséré

Il faut donc imiter la Russie ou l'Angleterre, et préparer une église nationale et dépendante de l'Etat. De là encore l'Université.

« Saint Paul et les autres docteurs travaillèrent à soumet-
» tre l'intelligence aux croyances enseignées. Ils lui donnè-
» rent pour office de commenter les objets de la foi, et ne lui
» permirent que des développements dociles et soumis. Mais
» l'indépendance est dans la nature de la raison : pour vivre,
» elle a besoin d'être sa loi à elle-même; elle s'insurge pour
» ne pas mourir (1).

» La réforme n'est autre chose que cette insurrection con-
» tre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel; elle a consacré
» le droit d'examen (2), le premier droit de l'intelligence hu-
» maine ; nous ne pouvons penser, parler, écrire, que cet
» immense bienfait de l'affranchissement intellectuel ne se
» renouvelle à chaque instant (3).

» L'*Ecole théocratique* proscrit cette indépendance et
» exige que la raison humaine soit soumise au contrôle des
» papes (4).

» Deux mauvais principes se rencontraient dans l'Eglise et
» son gouvernement ? l'un avoué, incorporé, pour ainsi dire,
» dans les doctrines de l'Eglise ; l'autre, introduit dans son
» sein par la faiblesse humaine, nullement par une consé-
» quence légitime des doctrines. Le premier c'était la déné-
» gation des droits de la raison individuelle, la prétention de
» transmettre les croyances de haut en bas dans toute la so-

par lui-même dans la *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I, p. 191.

(1) M. Lerminier : *Cours au collége de France*, 1834, cité par l'*Ami de la Religion*, tome LXXX, p. 67.

(2) M. Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 359, 6e., douzième leçon.

(3) M. Michelet : *Mémoires de Luther*, introd. p. 12

(4) M. Mallet : *Manuel de Philosophie*, approuvé par le conseil royal, déjà cité.

» ciété religieuse, sans que personne ait le droit de se débattre » pour son propre compte. » C'est-à-dire la croyance à la divinité de la religion. « Le second mauvais principe, de » l'Eglise, c'est le droit de correction » (c'est-à-dire d'excommunier ou de mettre hors de son sein ceux qui non-seulement refusent de se soumettre à ses lois dogmatiques et morales, mais travaillent à soulever contre elle et à perdre les autres), » que s'arrogeait l'Eglise, droit contraire à la nature de la so- » ciété religieuse » (c'est-à-dire qui est de l'essence de toute société bien ordonnée et qui veut vivre), « à l'origine de » l'Eglise même, à ses maximes primitives » (comme si ce n'était pas Jésus-Christ lui-même qui eût dit : Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour vous comme un païen ; saint Jean, l'apôtre de la charité, qui eût prescrit aux premiers chrétiens de se séparer entièrement, et de ne pas même saluer ceux qui apportaient des doctrines différentes de celles qu'il leur annonçait, sur la divinité de Jésus-Christ entr'autres ; saint Paul, qui eût excommunié l'incestueux de Corinthe) ; « droit contesté par plusieurs des illustres Pères : saint » Ambroise (qui en usa avec tant de vigueur contre l'empe- » reur Théodose lui-même), saint Hilaire (qui le porta jusqu'à » la licence contre les princes, dit M. Villemain lui-même), » saint Martin (qui pleura avec tant d'amertume la faiblesse » qu'il avait eue de communier avec des indignes pour sauver » des innocents), mais qui prévalait cependant et devenait un » fait dominant... La persécution de l'hérésie, c'est-à-dire le » mépris de la liberté légitime de la pensée humaine » (la révolte contre Dieu, l'insurrection contre son Eglise et ses enseignements, liberté légitime), « c'est là l'erreur qui, déjà » bien avant le cinquième siècle, s'était introduite dans » l'Eglise et lui a coûté si cher (1). » Comprend-on d'aussi absurdes insultes ?

« La raison, il est vrai, a divisé le protestantisme, mais au

(1) M. Guizot : *Histoire de la civilisation*, p. 144 et 145, cinquième leçon.

» lieu de s'offenser de la multiplicité des sectes et de la licence » des esprits, la réforme devait l'avouer : elle devait soutenir » la légitimité de leur libre développement (1).

» La civilisation a fait passer le sceptre de l'autorité aux » mains de la raison.... La mission du Christianisme semble » avoir été d'achever l'éducation de l'humanité et de la ren- » dre capable de connaître la vérité sans figure et de l'accep- » ter sans autre autorité que sa propre évidence. Cette œuvre » terminée dans un esprit, il est nécessaire que le Christia- » nisme s'en retire (2).

» Le jour où l'esprit d'examen, c'est-à-dire l'esprit philoso- » phique, a pris possession et s'est fait reconnaître comme » une puissance indépendante au sein du Christianisme, ce » jour-là le Catholicisme a péri : il ne pouvait vivre qu'autant » que se prolongerait le régime sous lequel la philosophie se » résignerait à n'être que la servante de la théologie (3). Les » révolutions l'ont frappé de mort (4).

» Peut-être assisterons-nous à ses funérailles (5)! Ne vien- » dra-t-il pas une autre époque, où une autre croyance » nouvelle, héritière et fille du Christianisme, en reproduira » les dogmes, mais sous des formes qui conviendront mieux » que les précédentes à la manière dont le monde voit au- » jourd'hui les choses? Le doute de Lessing s'est, de nos jours, » à peu près converti en certitude. Il semble que nous ne » sommes pas loin du moment où commencera pour nous » cette ère nouvelle de la pensée. L'indifférence, jointe au » fait du développement progressif de la religion, porterait à

(1) M. Guizot : *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 361 et suivantes, douzième leçon.

(2) M. Jouffroy : *Mélanges phil.*, p. 391.

(3) M. Charma : *Essai sur les bases et les développements de la morale*, p. 110.

(4) M. Nisard : *Mélanges de littérature, Voyage à Liège.*

(5) M. Dubois, déjà cité, p. 18.

» croire que la crise est prochaine.... Les vérités seront les » mêmes, mais la manifestation sera différente : cette fois » elle sera toute scientifique, ce sera la découverte rationelle » de l'inconnu par le connu... Elle ne se prêchera plus, elle » se démontrera au lieu de s'imposer.... On sera donc théo- » logien comme on sera physicien et philosophe, ou plutôt » le théologien se formera du physicien et du philosophe..... » L'enseignement populaire des sciences physiques et mo- » rales... voilà la vraie prédication qui convient en ce siècle » aux classes inférieures. Quant à l'unité de foi, qu'on ne » s'inquiète pas : elle se fera en même temps que la foi. Il » ne sera pas besoin d'une autorité qui la proclame et la com- » mande (1).

» La philosophie est le mouvement éternel de l'esprit » humain ; elle outrepasse le schisme ; elle sort des voies » de la conception primitive pour se retrouver entièrement » libre ; sa forme la plus positive et la plus sévère est le ra- » tionalisme, qui consiste dans la connaissance et l'application » de la raison qui, à la fois, se reconnaît dans ses propriétés » et ses limites, qui se sert de l'instrument connu (2). On » peut la définir : la réflexion entièrement émancipée, défi- » nitivement sortie des liens de l'autorité, et ne s'appuyant » que sur elle-même dans la recherche de la vérité. Elle est » la lumière des lumières, l'autorité des autorités, l'unique » autorité (3). »

Ainsi sont attaqués publiquement et renversés dans l'esprit de la jeunesse, et d'une extrémité de la France à l'autre, par l'Université et par ses professeurs de philosophie et d'histoire surtout, les fondements et la constitution divine de l'Eglise

(1) M. Damiron : *Essai de l'Histoire de Phil. au XIXe siecle*, tome I, p. 241, etc.

(2) Lerminier : *Influence de la Philosophie au XIXe siècle*. p. 345 et 347.

(3) M. Cousin : *Cours de l'Hist. de la philosopie*. Première leçon, p. 24, 27 et 29.

catholique ; mais ce n'est pas assez pour la secte impie qui a usurpé le monopole de l'instruction, d'attaquer les dogmes qui appartiennent plus particulièrement à l'Eglise catholique ; nous allons voir comment elle met en question et s'efforce d'anéantir les croyances même qui sont communes au Catholicisme et aux sectes qui se sont séparées de lui ; c'est-à-dire tout le Christianisme.

Digitized by Google

QUATRIÈME ARTICLE.

Le monopole universitaire attaque, nie et renverse autant qu'il est en lui les dogmes de la Religion Catholique, communs aux sectes dissidentes.

—

Les principales vérités enseignées par la religion catholique et admises et professées par les sectes qui se sont séparées d'elle, sont d'abord : les preuves les plus remarquables de la divinité du Christianisme, prophéties et miracles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, courage et force héroïques des martyrs, propagation rapide de la foi par toute la terre ; la dispersion des juifs et la ruine de Jérusalem, selon la prophétie de Notre Seigneur Jésus-Christ ; ensuite, le fait même de la révélation divine qui constitue la religion chrétienne, l'inspiration des Livres saints, Ancien et Nouveau-Testament, et la vérité de ce qu'ils enseignent ; création, chute de l'homme et péché originel, déluge ; mystères : Sainte-Trinité, Incarnation du Fils de Dieu, Rédemption, jugement dernier ; vertus : humilité, chasteté et mortification, amour de Dieu.

Or, sur tous ces points, l'enseignement universitaire cherche à détruire le Christianisme et viole la liberté de tous les cultes auxquels la charte l'a promise avec la protection des ois. Exposons successivement encore toutes ces vérités, et opposons-leur les doctrines et les leçons imposées par le monopole aux enfants de la France.

Enseignement chrétien.

Les bases divines, sur lesquelles repose tout l'édifice de la religion et qui sont, en même temps, et l'objet de la foi chrétienne et des faits dont la vérité brille de tous les caractères de la certitude historique la plus haute et la plus complète (1), ces bases sont : les oracles prophétiques, les faits merveilleux ou les miracles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, le courage et la force héroïque des martyrs, la propagation rapide de la foi par toute la terre, la ruine enfin totale et absolue de ce temple si célèbre de Jérusalem, dont Jésus-Christ avait dit : *Il ne restera pas pierre sur pierre qui ne ne soit détruite* (2). Quelles preuves plus propres en effet que celles-là à montrer le doigt de Dieu dans l'établissement du Christanisme ? Dieu seul peut lire dans l'avenir, à travers plusieurs siècles, les détails d'immenses événements qui tiennent à des causes libres ; Dieu seul, pour des raisons dignes de sa suprême sagesse, peut déroger, dans les cas particuliers, à ces lois de la nature que sa main a librement posées pour être la source de cet ordre admirable qui fait la beauté de l'univers ; Dieu seul, dans toutes les conditions de la société, à toutes les saisons de la vie, sur tous les points du globe, à travers une grande multitude de siècles, peut élever plus de quinze millions d'hommes au-dessus d'eux-mêmes, et en témoignage de la vérité d'une doctrine, les rendre supérieurs à tous les genres de supplices les plus atroces ; Dieu seul peut faire triompher partout, et d'une manière rapide, malgré la faiblesse et les instruments qu'il emploie et qui deviennent souvent un obstacle, une religion qui soulève contre elle, et toutes les passions humaines, par la sainte rigueur de ses préceptes, et la raison elle-même, par la hauteur et la sublimité de ses mystères. Dieu seul,

(1) Tous les apologistes, Bergier, Frayssinous, etc.

(2) S. Mathieu, 24, 2.

enfin, contre toute prévision humaine, peut annoncer l'entière destruction d'un temple qui devait naturellement trouver dans sa beauté et sa solidité admirables un gage de respect et de durée. Dès-lors donc que le Christianisme, appuyé sur les prophètes, précédé et accompagné de prodiges incontestables, ceint de la couronne de plus de quinze millions de martyrs de tout rang, de tout âge, de tout pays, de tout sexe, s'élève rapidement sur les débris du temple de Jérusalem, et, malgré tous les obstacles conjurés, conquiert le monde, n'est-il pas évidemment divin ?

Enseignement universitaire.

« Un prophète n'est qu'un homme qui possède la faculté » d'inspiration à sa plus haute puissance, ou l'idée du fini et » de l'infini et de leurs mutuels rapports antérieurs à toute » réflexion. » Certes, dans ce cas, M. Cousin est un grand prophète, lui qui a inventé cette idée triangulaire !

» L'inspiration prophétique, la faculté divinatoire a pour » fondement la vertu cachée de l'âme, qui, lorsqu'elle est » retirée et recueillie en elle-même, peut voir d'avance l'a- » venir, dans le songe, dans l'extase et dans le voisinage de » la mort ; le phénomène est plus rare dans l'état de veille et » dans l'état de santé.

» Quand l'intelligence est assoupie dans le sommeil ou » dans la maladie, il n'est pas impossible qu'il y ait une » communication plus directe entre la divinité et elle.

» Voilà, Messieurs, des règles bien remarquables par » leur vénérable indépendance, leur modération et leur » étendue (1).

(1) M. Cousin : introduction à l'*Histoire de la Philosophie*, sixième leçon, p. 13 et 15. *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, tome I, p. 145 et 146.

» Les prophètes ne trahiront pas l'idée persévérante de » Jéhovah ; ils en auront la monomanie réelle (1).

» L'imagination donne la foi, l'imagination est l'attribut » le plus distinctif de cette race privilégiée que le peuple » prédestiné appelait prophète, que le peuple-roi qualifiait » de *vates* (poètes) (2).

» Non-seulement Moïse lui-même et son frère, mais en- » core toute la série des grands prêtres, le conseil des » soixante-dix anciens et la chaîne des prophètes étaient, » suivant l'opinion générale, en possession d'une science » supérieure, ou gnose puisée dans les initiations des mystè- » res égyptiens. » (Les preuves de ces inqualifiables asser- tions on ne les donne pas ; je me trompe, on s'appuie sur un verset du quatrième livre de Moïse où il est dit que l'esprit de Dieu reposa sur les soixante-dix anciens, et qu'ils prophéti- sèrent.) « Les grands prêtres et les prophètes recevaient des » communications directes de l'Etre suprême et l'on distin- » guait encore en eux l'homme inspiré momentanément et » l'homme en son état ordinaire. Peu de gnostiques ont imité » ces hautes prétentions... Jérémie était aussi allé en Egypte » pour s'y faire initier (3).

» Vous ne parlez que d'inventions d'arts mécaniques, de » constructeurs de huttes de feuillages, d'équarisseurs de » troncs d'arbres... Et moi je ne vois partout que des pro- » phètes, des poètes, des voyants, des prêtres, c'est-à- » dire des hommes qui étaient en même temps les institu- » teurs, les juges et les artistes de leur *temps*. Le premier » prophète a écrit son livre dans les *lignes muettes* des con- » tinents encore inhabités (4). »

(1) M. Lerminier : son Cours analysé par lui-même, *Revue des Deux Mondes*, tome III, p. 287.

(2) M. Michel Chevalier : *Revue des Deux Mondes*, tome XXIII, quatrième série, p. 237.

(3) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, tome I, p. 73 et 74. 61 et 62.

(4) M. Quinet : *Génie des Religions*, p, 9 et 29.

Et pour que tout le monde soit bien convaincu que, là comme partout, l'impiété descend des plus hautes chaires aux plus basses, des livres approuvés et adoptés pour les élèves de philosophie aux livres approuvés et adoptés pour enfants de Sixième, voici sur les prophètes un blasphème plus à la portée de ces derniers : » Quant aux passages des » prophètes qui ont trait aux expéditions des Assyriens, nous » les considérerons et nous les présenterons pour ce qu'ils » sont, c'est-à-dire comme *des vérités historiques poéti-* » *sées.* » M. le professeur de littérature hébraïque à la Faculté de théologie de Lyon ignorait sans doute ce trait, lorsqu'il a donné pour titre à son cours sur les prophètes, celui d'*Etudes littéraires* sur les POÈTES BIBLIQUES.

Et plus haut : « Si les ressources qu'offre la Bible sont nom- » breuses, elles prêtent peu à la *discussion critique*, en ce » que la plupart nous viennent des prophètes et qu'il est *assez* » *difficile* de déterminer jusqu'à quel point est historique *le* » *fond de ces poésies sacrées*, *tout moyen de comparaison* » *manquant avec d'autres histoires* (1).

« Si Dieu est une cause absolue, il ne peut pas ne pas » créer (2) ; » et alors, comment le miracle serait-il possible? Car le miracle suppose la liberté dans Dieu.

« Tenons-nous en garde contre l'idée que, savoir, croire » et confesser des miracles, fasse partie de la religion et soit » un moyen essentiel de nous rendre agréable à Dieu. On doit » *combattre une telle opinion* de toutes ses forces, parce que » sans elle, chaque homme peut devenir meilleur, et par elle » nul ne le deviendra jamais (3). » En sorte que l'Incarnation du Fils de Dieu, les merveilles qu'il a opérées durant sa vie, sa résurrection après sa mort et son ascension au Ciel, ne

(1) M. Burette: *Cahiers d'Histoire universelle.* Cours de sixième, deuxième cahier, p. 38 et 37.

(2) M. Cousin : *Cours de Philosophie*, cinquième leçon, 1828, p. 28.

(3) Catéchisme de M. Bouillier. *Théorie de Kant*, p. 13.

font pas partie de la religion ou ne sont point des miracles! On ne peut que hausser les épaules et gémir devant d'aussi impies absurdités.

« C'est une circonstance, sans doute, fort embarrassante » pour l'esprit que celle d'un fait qui paraît contradictoire » aux lois de la nature, et qui, en même temps, est attesté » par d'imposants témoignages; le parti le plus raisonnable » est alors le doute et l'expectative (1). » Ainsi, Dieu n'a aucun moyen de se manifester clairement à sa créature, et les miracles les plus avérés ne peuvent et ne doivent avoir d'autre effet que de produire le doute. Tel est l'enseignement du *Manuel de Philosophie*, adopté, par décret du Conseil royal de l'instruction publique, pour tous les colléges royaux et communaux de la France, et pour que l'enseignement des classes inférieures et de l'enfance ne soit pas, sur ce point encore, en contradiction avec l'enseignement des classes supérieures, et qu'il y ait partout uniformité d'impiété, voilà ce que l'on lit dans les *Précis Historiques* adoptés par le Conseil royal de l'Université, et prescrits pour l'enseignement, dans les colléges et autres établissements d'instruction publique : « On ne doit pas attendre de nous, disent les auteurs, que nous » discutions certains faits qui sortent des limites ordinaires de » la nature; »(et pourtant, les auteurs renvoient, pour la discussion de quelques-uns de ces faits, à l'ouvrage sur l'Egypte, de M. Dubois-Aymé, où tout est mis en œuvre pour faire disparaître le merveilleux des prodiges racontés par Moïse, et les expliquer par des causes toutes naturelles); « un exa- » men critique serait ici déplacé; » (et pourquoi donc, s'il est favorable à la religion et conforme à la vérité?) « Aussi, pour » tout ce qui concerne l'*Histoire Sainte*, nous avons jugé con- » venable de présenter les faits dans leur simplicité, sans af- » faiblir et sans rejeter (l'hypocrisie et la prudence nous en » font un devoir) les circonstances qui leur sont propres « (c'est-à-dire, qui en font des miracles), et qui empêchent

(1) *Manuel de Phil.*, p. 8.

» qu'on ne les soumette aux règles de la critique (1). » Et pourquoi, donc encore? Est-ce que, par hasard, quand il s'agit des faits prodigieux de la destruction de Sodome et de Gomorrhe, par exemple, du passage de la mer Rouge, de la révélation du mont Sinaï, etc, etc., les yeux cessent de voir, les oreilles d'entendre, la raison de réfléchir et de juger? Est-ce que les témoignages, les traditions, les monuments de tout un peuple cessent d'avoir quelque valeur et sont frappés d'interdiction, en semblables occurences? N'admettriez-vous donc la suspension de toutes les lois du monde moral, n'admettriez-vous de bien plus grands prodiges que lorsqu'il s'agit de nier les miracles, dans l'ordre physique, et la possibilité, pour Dieu, de déroger aux lois du monde matériel, que lui-même a posées? Marivaux disait un jour à lord Bolingbroke, impie singulièrement superstitieux, comme tout le monde sait, au point de ne vouloir se mettre à table quand on était treize : « Il faut avouer, milord, que ce n'est pas le défaut de foi qui » vous empêche d'être chrétien. » Ne pourrait-on pas dire la même chose, et dans un sens bien autrement sévère, à tous ces faiseurs de livres universitaires qui, pour ne pas admettre, parce qu'ils sont merveilleux, des faits plus authentiques, mieux prouvés que les faits historiques les plus certains, renversent toutes les lois du monde moral, détruisent la certitude de la relation des sens et du témoignage des hommes, se précipitent dans les abîmes les plus prodigieux de l'aveuglement et de l'absurde.

« L'histoire n'attache pas aux miracles de Jésus-Christ, » plus d'importance qu'il n'y en attache lui-même... Jésus-» Christ n'en appelle à ces événements, ni pour attester la » divinité de sa personne, ni celle de sa mission. Il en appelle » à sa doctrine, ou plutôt à la pratique de sa doctrine. Sans » doute il exige la foi en sa personne et en sa mission..., mais » il rend néanmoins la pratique, juge de la croyance, et *atta-*

(1) Préambule du chapitre VI.

» *che plus de valeur à la morale qu'au dogme* (1). » Et quel Evangile a donc lu M. Matter, car c'est encore lui? Quel traité de logique a-t-il donc étudié avant de faire des cours d'histoire, de devenir inspecteur-général de l'instruction publique? Car, dans l'Evangile que nous connaissons, que nous croyons, nous autres chrétiens, nous voyons Notre-Seigneur Jésus-Christ en appeler sans cesse à ses œuvres, partout prouver sa doctrine, sa mission, sa divinité, par ses œuvres, ses œuvres divines ou ses miracles; et dans la logique du bons sens, dans celle du catholicisme, il ne peut en être autrement. Nous ne pouvons croire, nous autres, à la divinité d'une religion, à la divinité incarnée dans un homme, qu'autant que nous voyons, dans cette religion, dans cet homme, des œuvres que Dieu seul peut faire; toute autre croyance est pour nous du fétichisme, de l'idolâtrie, du fanatisme; et nous laissons la honte et l'absurdité de semblables religions, les louanges de tels cultes, aux païens, aux mahométans, aux protestants, et aux professeurs de l'Université. Et c'est d'après l'Evangile, que vous n'avez sans doute pas lu, M. Matter, d'après l'Evangile, et à presque toutes ses pages, que nous raisonnons ainsi : « Etes-vous le Christ, le Messie qui doit » venir, ou devons-nous en attendre un autre, demandent » à Notre-Seigneur les disciples de Jean-Baptiste, de la part » de leur maître? — Allez, leur répondit-il, et rapportez » à Jean ce que vous avez vu; les aveugles voient, les boi- » teux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds enten- » dent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangéli- » sés (2). Etes-vous le Christ, lui demandèrent à leur tour » les pharisiens et les scribes, » (espèce d'universitaires de ce temps-là)? — « Voyez mes œuvres, leur répondit-il encore; » elles rendent témoignage de moi; mon père et moi ne som- » mes qu'un; — vous êtes donc Dieu? Et comme ils veulent le » lapider parce qu'il blasphème, disent-ils; que leur répond-il

(1) *Histoire de l'Eglise chrétienne*, p. 57 et 58.

(2) S. Mathieu, chap. XI, v. 3, 4 et 5.

» il de nouveau? — Vous dites que je blasphème parce que je » me dis le Fils de Dieu; si je ne fais pas les œuvres de mon » père, des œuvres divines, vous avez raison; mais si je les » faits ces œuvres que Dieu seul peut faire, croyez donc à ces » œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyez que je » suis en mon père et que mon père est en moi : *Si autem » facio opera patris mei, operibus credite ut cognoscatis quia » pater in me est et ego in patre* (1). » Aussi, et partout dans l'Evangile, est-ce après quelque miracle qu'il est dit : « Et » ses disciples crurent en lui... et il crut et toute sa maison... et » se prosternant, ils l'adorent..... » C'est encore au miracle de sa résurrection que J.-C. renvoie, peu avant sa mort, les Juifs endurcis : « Cette génération incrédule demande encore des » miracles, et il ne lui en sera point donné d'autre que celui » du prophète Jonas; car, de même que le prophète Jonas, » fut trois jours et trois nuits dans le ventre d'une baleine, ainsi » le Fils de l'homme sera-t-il trois jours et trois nuits dans le » sein de la terre, après lesquels il ressuscitera (2). » Quant à la foi, à l'Evangile, aux dogmes qu'il révèle, à sa divinité, Notre-Seigneur Jésus-Christ la demande sans cesse, la demande partout, absolue, sans restriction aucune; « Dieu, dit-il, a » tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique » afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il » ait la vie éternelle... Celui qui croit au Fils a la vie éter- » nelle, et celui qui refuse de croire en lui ne verra pas la » vie; il est déjà jugé et la colère de Dieu repose sur lui : » *Qui credit in Filium habet vitam æternam; qui autem in- » credulus est Filio, jam judicatus est, non videbit vitam sed » ira Dei manet super eum* (3).

» La Résurrection et l'Ascension (de Jésus-Christ) mettent » sa doctrine, ainsi que sa personne et toute son apparition » dans ce monde, au-dessus de la sphère habituelle de l'his-

(1) S. Jean, chap. x

(2) S. Mathieu, chap. XII, v. 39 et 49.

(3) S. Jean, chap. III, v. 16, 19 et 36.

» toire... » Pourquoi donc, puisqu'il s'agit ici de l'histoire de l'Eglise chrétienne, cette résurrection et cette ascension ne sont-elles pas, d'ailleurs, des faits dont la relation des sens et le témoignage des hommes démontrent la certitude aussi bien, et beaucoup mieux, que de la plupart des autres faits historiques, qui sont l'objet habituel de la sphère historique, et dont personne ne doute ?

« L'histoire ne saurait pourtant les passer sous silence... » D'un autre côté, sans chercher à expliquer ce qui n'est pas » de son domaine, elle n'attache pas aux miracles de Jésus-» Christ, plus d'importance qu'il n'y en attache lui-même. » Aux yeux de la postérité, sa vie et sa doctrine fussent-elles » isolées de tout événement extraordinaire, ne perdraient rien » de leur éclat (1). » Non sans doute, mais elles seraient dénuées de toute sanction et de toute force obligatoire, et c'est ce que vous voudriez.

« Peu importe donc que la personne du maître de la seule » religion convenable à tous, soit un mystère » (c'est-à-dire, qu'elle soit Dieu : quel blasphème et quelle absurdité tout ensemble !); « que son apparition sur la terre, son enlèvement » au ciel, sa vie active et ses souffrances, aient été autant de » miracles ; il importe même peu que l'histoire qui doit *ac-» créditer* le récit de ces miracles, soit aussi un miracle. » (Ou, en d'autres termes, peu importe que l'Evangile soit un livre inspiré, un livre saint. Peu importe que la religion soit divine ou non, une suite de vérités ou une suite d'impostures). « Nous devons respecter l'*enveloppe* (Jésus-Christ et l'Evan-» gile) sous laquelle a été répandue une doctrine dont l'au-» thenticité repose sur un document impérissable, parce qu'*il* » *est dans l'âme de chaque homme* (la raison sans doute), et » n'a besoin d'aucun miracle (2). » Comprend-on tant d'inconséquence ?

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome I, p. 57.

(2) Catéchisme de M. Bouiller : *Théorie de Kant*, p. 42 et 43.

« *A chaque découverte*, *Dieu reculait* d'un pas, mais il » restait toujours assez de *miracles* et de *prodiges* pour rem- » plir les peuples d'étonnement et d'admiration (1). Nous serions bien curieux d'apprendre de M. le réfugié italien professeur à l'Académie de Strasbourg quelles sont les découvertes qui ont pu faire *reculer Dieu d'un pas* ou d'une ligne dans les miracles opérés par Moïse ou dans ceux par lesquels Notre Seigneur Jésus-Christ rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts, et ressuscitait lui-même du tombeau trois jours après y avoir été déposé.

» Vous lisez partout des prodiges, des prédictions accom- » plies, des guérisons miraculeuses opérées dans les temples » d'*Esculape* » (tout le monde va comprendre ce que l'impiété voltairienne cachait sous ce nom d'Esculape) ; « n'en » croyez rien. » (Etudiants de quatrième, c'est moi Voltaire qui vous le dit dans une des préfaces de l'histoire de Charles XII, rendue classique pour vous par décret universitaire.) « Mais cent témoins ont signé le procès-verbal de ces mira- » cles sur des tables d'airain ; mais les temples étaient rem- » plis d'*ex voto* qui attestaient les guérisons. Croyez qu'il y a » eu des imbéciles et des fripons qui ont attesté ce qu'ils n'ont » point vu ; croyez qu'il y a eu des dévots qui ont fait des » présents aux prêtres d'*Esculape* quand leurs enfants ont été » guéris d'un rhume ; mais pour les miracles d'*Esculape*, » n'en croyez rien ; ils ne sont pas plus vrais que ceux du » jésuite Xavier, » (de la sainte Vierge et de son divin Fils; car tout ce qu'on dit ici des prétendus miracles d'Esculape dont personne n'a jamais parlé, n'est dit que pour qu'on l'applique à ceux du Christianisme, et voilà pourquoi on ajoute immédiatement et sans restriction) : « Je me défierai de tout ce qui » est prodige(2).» Ce qui signifie ou que Dieu ne peut déroger par des miracles aux lois qu'il a lui-même posées, et dont il demeure nécessairement le maître, ou que dans des faits de cette

(1) M. Ferari : *Extraits de Vico et l'Italie*, p. 63.

(2) Voltaire : *Du Pyrrhonisme de l'Histoire*, préface de l'*Histoire de Charles XII*, édition faite sur celle de Genève.

espèce les yeux cessent de voir, les oreilles d'entendre, les hommes de dire la vérité, quoiqu'ils n'aient aucun intérêt au mensonge, qu'ils y aient souvent tout à perdre, et la vie même, comme les apôtres. En d'autres termes, comme nous l'avons déjà remarqué, pour rejeter les miracles les mieux avérés, il faut admettre et en plus grand nombre des prodiges absurdes et impossibles; et on appelle ce raisonnement dans l'Université et ailleurs : science, philosophie, force d'esprit. C'est ainsi, du reste, que dans une classe de sixième, que nous pourrions désigner, dit l'*Union Catholique*, n. 84, on s'efforçait d'expliquer d'une manière naturelle les miracles de Moïse et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Il paraît que les masses ont besoin de croire à une *certaine classe de faits*, dont on ne saurait démontrer l'existence et qui ont d'autant plus de charmes pour le vulgaire » qu'ils s'éloignent davantage de la réalité... Rome, riche, » sceptique, corrompue, indifférente à tout, embrassa avec » ferveur une foi nouvelle, et ces hommes qui ne savaient » plus mourir pour la gloire, coururent en foule au martyre » pour la religion de Jésus. Il ne faut pas voir dans le Christianisme un fait isolé, ni *la puissance d'un seul homme*. Ce » fut *peut-être une grande nécessité*. » Ainsi, un misérable *peut-être* et un mot vide de sens ou qui ne peut signifier ici qu'un effet sans cause ; voilà tout ce qu'un inspecteur, tout ce qu'un professeur de hautes sciences peut opposer dans sa délirante impiété au fait le plus étonnant, le plus merveilleux, le plus incontestable, la conversion d'un monde riche, sceptique et corrompu à la foi d'un Homme-Dieu pauvre et mort sur un gibet infâme, et à sa loi la plus mortifiante pour la nature, la plus gênante pour les passions qu'il soit possible d'imaginer.

« Lorsque des monstres couronnés, » (et dont pourtant M. Libri et ses collègues ont trouvé le moyen de faire l'éloge), « eurent répandu la désolation et l'effroi du Tage à l'Euphrate, on embrassa avidement une religion d'égalité qui » promettait le paradis aux malheureux et menaçait les Césars;» (en recommandant de respecter leur autorité comme venant

de Dieu et de leur payer le tribut.) « D'autres sectes tentè-
» rent en vain de lutter contre le Christianisme; il n'était
» donné qu'à des hommes non corrompus, doués d'une im-
» mense énergie et d'une imagination puissante de pouvoir
» sortir d'une écurie de Nazareth pour aller s'asseoir sur le
» trône impérial (1). » Plus haut pourtant, ces hommes, non corrompus et si énergiques maintenant, étaient corrompus, sceptiques et indifférents à tout; la puissance d'imagination devait d'ailleurs servir beaucoup sur les roues, sur les chevalets, entre les dents des lions et des tigres. Vraiment, nous comprenons que des découvertes de cette importance aient fait parvenir si rapidement cet autre réfugié italien aux premières chaires de l'Université.

« Il n'y a qu'un *fait humanitaire* dans la naissance, la vie
» et la prédication du Rédempteur. C'est un simple *fait hu-*
» *manitaire* qui s'est accompli, parce que le temps de son
» accomplissement était venu et qu'il y avait là une révolution
» politique (qui s'en serait douté!) devenue nécessaire, iné-
» vitable, qui ne pouvait plus être retardée et que tout autre
» événement aurait produite. »

Dans une autre leçon, le fait humanitaire devient *un fait hébraïque* : « De même que Rome était sortie d'une caverne
» de voleurs, on apprenait qu'un libérateur des nations
» venait de sortir d'une crèche. Il n'en fallut pas davantage
» pour que ce *fait hébraïque* remuât vivement les esprits et
» se fit accepter. Il n'eut besoin pour cela que de ranger, at-
» tirer et agglomérer autour de lui, les idées et les espérances
» qui étaient de nature à s'y associer et à s'en emparer. Ce
» travail de l'humanité ne s'opéra pas sans quelque lenteur,
» parce qu'il *faut aux religions des provisions immenses*,
» et le temps de conquérir des assentiments. Elles rencon-
» trent sur la route des difficultés, des résistances, des per-
» sécutions; ces luttes ne finissent pour elles que quand le
» plus fort emporte le plus faible, et que la majorité des idées,

(1) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 64, 65 et 66.

» des intérêts et des besoins nouveaux leur est acquise. Voilà » *comment se fabriquent les religions.* »

Ne demandez pas au savant professeur de législations comparées comment cette religion qui soumet la raison au joug de la foi, qui combat toutes les passions, commande toutes les vertus, ne promet ici-bas que des humiliations et des souffrances, a pu si vite, si vivement et si rapidement remuer les esprits, amasser ses immenses provisions et se faire accepter; comment elle a pu, depuis dix-huit siècles, conserver son empire malgré l'inconstance de l'esprit humain et tous les autres faits humanitaires, arabiques, goths, ostrogoths, francs ou saint-simoniens, qui ont pu venir heurter et contrecarrer le sien ; l'illustre et profond penseur vous répondra toujours : « C'est que la chose devait être ainsi, » ou bien encore : « A l'approche du Christianisme, les temples et les idoles » tombèrent ; pourquoi ? C'est qu'il était une évolution de » l'humanité. Il est vrai qu'il enseignait des choses qui rem- » plissaient l'âme humaine d'étonnement et de douleur ; mais » l'humanité est ainsi faite ; elle se précipite avec un enthou- » siasme douloureux sur les pas de celui qui la condamne ; » elle aime au fond ce qui la heurte, ce qui la déroute, ce » qui la contredit (1). »

Trois sectes divisent le peuple Juif : les Pharisiens, les Saducéens : « Une troisième ne trouvant ni calme ni repos » dans l'état actuel des nations, se jette dans un monde spi- » rituel à l'abri du choc des armées, des discordes intérieures » et du ravage. C'est la secte Esséniene PRINCIPALE » SOURCE DU CHRISTIANISME. » Qui s'en était jamais douté ! C'est cependant la grande découverte qu'enseigne aux élèves de cinquième l'histoire adoptée par le conseil universitaire, et que M. Villemain, le grand-maître, avait entrevue dans sa leçon sur le polythéisme (2).

(1) M. Lerminier : son cours, ou plutôt trois leçons de ce cours rapportées dans l'*Ami de la Religion*, tome LXXX, p. 66 et tome LXXXXII, p. 66 et 213.

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, cours de cin-

« C'est une entreprise quelquefois très aisée de rendre une » religion dominante dans un pays. Constantin, Clovis, Gus- » tave-Vasa, la reine Elisabeth firent recevoir sans danger, » chacun par des moyens différents, une religion nouvelle ; » Mais pour de pareils changements, deux choses sont ab- » solument nécessaires : une profonde politique et des cir- » constances heureuses (1). » C'est-à-dire que Constantin et Clovis rendirent le Christianisme dominant parce que déjà il dominait dans tous les esprits et était reconnu par l'immense majorité de l'empire ou des Gaules ; mais comment était-il parvenu à dominer ainsi, malgré trois siècles de persécutions, malgré toutes les passions, toutes les sectes et tous les intérêts ligués ensemble ; voilà le prodige que nous voudrions bien voir expliquer par Voltaire et ses disciples. Quant à Gustave-Vasa et Elisabeth, tout le monde sait par quels moyens tyranniques et violents ils établirent le protestantisme et seulement dans deux petits pays que toutes les passions et la cupidité avaient déjà si admirablement préparés en faveur de la réforme, qui ôtait elle-même tout frein aux passions.

« Les attestations de Tertullien, de Justin, etc., sur la pro- » pagation de la foi chrétienne dans le monde entier, dès le » premier et le second siècle ne sont que des EXCLAMA- » TIONS ORATOIRES. » (Ainsi, en vrais universitaires, ils avaient l'impudence d'adresser hautement et publiquement au sénat des réclamations qui n'avaient d'autre base qu'un mensonge patent, un faux matériel, grossier, que tout le monde et partout pouvait facilement démentir. Il n'y a qu'un Matter au monde pour enseigner et imprimer des choses comme celles-là ; il est vrai qu'il accorde largement au Koran, comme nous l'avons montré, ce qu'il refuse ainsi à l'Evangile.) « Dans deux camps opposés, les amis et les ennemis du » Christianisme ont souvent exagéré en sens contraire,

quième, sixième : Cahier, p. 123, et M. Villemain : *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 98 et 101.

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. xv.

« lorsqu'il a été question des progrès de cette religion, » les uns admettant une rapidité miraculeuse, les autres une » lenteur extrême ; les faits donnent le démenti à ceux-ci, la » raison à ceux-là. Si, *dans les premiers siècles* de notre ère, » l'homme a été ce qu'il est toujours (sans miracle); une reli- » gion qui demandait de tels sacrifices, et prescrivait une » morale si austère, ne pouvait faire que des progrès *modé-* » *rés*. C'est tout ce que l'on peut établir à ce sujet (1). »

Il s'agit ici de deux faits opposés : la religion chrétienne s'est-elle établie avec une rapidité qui, en tenant compte des devoirs qu'elle impose et des obstacles sans nombre qu'elle a dû rencontrer, soit au-dessus des forces humaines, ou prodigieuse? ou s'est elle établie avec une lenteur extrême, et qui ne puisse s'expliquer que d'une manière tout-à-fait naturelle ? Evidemment, c'est par l'histoire, les témoignages et les monuments historiques, le grand ou le petit nombre des martyrs, par exemple, et dans tous les pays, que l'un et l'autre de ces faits doit être décidé. On procède ainsi, en effet, à l'égard du second, et on prononce que les faits historiques sont contraires à la lenteur extrême, qui seule, du reste, était dans la nature. Puis, tout-à-coup, quand il s'agit du premier, comme s'il cessait d'appartenir à l'histoire, on le traite philosophiquement; et l'on fait ce raisonnement : « Si les hommes ont été alors ce qu'ils sont toujours, la religion chrétienne n'a pu faire que des progrès modérés. Or, les hommes ont été alors, etc., donc etc. » Ensorte qu'on suppose comme certain philosophiquement, ce qui est à examiner historiquement, après quoi on tire les conséquences. Et voilà pourquoi M. Matter est professeur d'histoire et inspecteur-général.

M. le grand-maître Villemain, lui, regarde encore de moins près, et éclectique émérite, il dit le pour et le contre, et quelque chose qui tient le milieu entre le pour et le contre, le tout dans l'espace de quelques pages :

« Le Christianisme seul eut la *puissance* de ranimer l'esprit

(1) *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome I, p. 119.

» de Rome et de lier les nations entr'elles; il profita de l'or-
» dre et de la paix établis dans l'empire (par les persécutions)
» pour se répandre avec *une incroyable rapidité*. Il marche,
» pour ainsi dire, à grandes journées, sur les vastes chemins
» que la politique romaine avait ouverts d'un bout de l'em-
» pire à l'autre, pour le passage des légions. Il s'empara de
» toutes les dispositions que la haine du joug romain laissait
» dans le cœur des peuples asservis. » (Et comment put-il opé-
rer semblable merveille, prêchant partout, comme l'avouent,
au milieu d'inconcevables contradictions les universitaires
même, pratiquant partout une charité sans bornes ?) « Il re-
» leva, par l'enthousiasme, les âmes abattues par l'oppres-
» sion. » (Mais expliquez donc comment la répression de toutes
les passions, la perspective d'humiliations et de mortifica-
tions inévitables, les épouvantables tortures du martyre avec
l'humilité pour point de départ et pour but, pouvaient huma-
inement produire cet enthousiasme qui joue un si grand rôle
sous votre plume, quand il s'agit de religion). « Parlant au
» nom de l'humanité » (ce mot ne se trouve pas même une
seule fois dans l'Evangile, et c'est toujours au nom de Dieu
en trois personnes, que tout commence et que tout finit
dans le Christianisme), « de la justice, de l'égalité primitive
» entre les hommes » (devant Dieu et dans les souffrances,
l'obéissance et l'humilité), « il devait avoir bientôt pour lui
» tout ce qui était esclave ou sujet, c'est-à-dire l'univers. »
M. Matter dit, lui, que la chose est impossible, si les hommes
ont été alors ce qu'ils sont toujours.

Mais, quelques pages plus loin, le rhéteur grand-maître parle
ainsi : « Il y a peut-être autant d'*exagération* que d'*enthou-*
» *siasme* dans les paroles d'un Grec écrivant à la fin du
» deuxième siècle : Il n'est point une seule race d'hommes, ou
» grecque ou barbare, ou réunie sous quelque nom que ce soit,
» ou vivant sur des chars, ou errant sans asile, ou abritée sous
» des tentes, chez laquelle, au nom de Jésus-Christ, des
» prières et des actions de grâce ne soient adressées chaque
» jour au père et au créateur de toutes choses. » (On ne com-
prend pas trop comment, après avoir dit soi-même que la

rapidité de la propagation de la foi chrétienne a été *incroyable*, on trouve exagérée l'assertion d'un témoin contemporain, qui atteste, à la face du monde, qui peut si facilement le démentir, que cette foi est partout. Cependant on ajoute encore : « Mais on ne peut douter qu'à cette époque, sous l'empire » même de Marc-Aurèle, les chrétiens ne fussent très-nom- » breux dans l'empire (qui s'étendait encore aux extrémités » du monde); des légions entières étaient chrétiennes (et elles » se composaient d'hommes de tous les pays); des villes, de » vastes provinces comptaient à peine quelques sectateurs » du paganisme, prêtres ou magistrats, dont la foi toute po- » litique aurait suivi la volonté du prince ; la Grèce, presque » entière, croyait échapper à la puissance romaine, en se sé- » parant des dieux de Rome (ils n'y pensaient même pas), » et reprenait, par l'exercice d'un culte nouveau (qui ne pré- » chait que la soumission), l'indépendance qu'elle avait perdue » par la conquête. Une portion de l'Italie et tout le midi de » la Gaule adoptaient la même religion ; elle se répandait » avec *une incroyable rapidité* (encore une fois) chez les » peuples barbares réunis à l'empire ; ils la recevaient plus » vite que les lois romaines, parce qu'elle semblait une li- » berté (quelle liberté, sinon celle des enfants de Dieu ?) » dans l'esclavage qui venait les engloutir. » C'était fait depuis longtemps, et à l'esclavage qui écrasait le monde venaient se joindre, depuis près de deux siècles, contre les chrétiens, les plus atroces persécutions. Et c'est vous, grand-maître de l'enseignement et de l'éducation, d'un peuple libre et catholique, qui osez appeler *préjugé*, seulement, ces horribles attentats aux droits de la conscience et du genre humain, et placer au même rang, dans vos louanges, les bourreaux et les victimes, si toutefois les bourreaux ne l'emportent pas encore, et si vos louanges pour les victimes ne sont point, aux yeux de la religion, une insulte impie. « Cependant, dites- » vous, cette même époque, où le Christianisme était déjà si » puissant par le nombre de ses sectateurs et la réforme » qu'ils exerçaient dans le monde, vit renouveler, contre » eux, ces persécutions qui, depuis deux siècles, étaient une

part au public d'une grande découverte, à savoir, que « les » flammes qui chassèrent les ouvriers de Julien l'Apostat, » occupés à relever les fondements du temple de Jérusa- « lem, pour faire mentir la prophétie de Jésus-Christ, » n'avaient rien de bien extraordinaire, et que, jusqu'à un » certain point, ce fait pouvait avoir sa raison *dans quelques* » *lois de la nature* ! »

Enseignement Chrétien.

Puisque la religion chrétienne est une religion divine, comme le démontrent à la raison les preuves que nous avons données plus haut, et comme la foi l'enseigne, Dieu a donc véritablement parlé aux hommes, il les a donc réellement enseignés. Ce fait, que la mauvaise foi seule peut nier, en présence de tous les monuments qui l'attestent, est l'élément primordial et constitutif de la foi ; car en quoi consiste la foi sinon à croire les vérités que Dieu a fait connaître au monde par une révélation extérieure et surnaturelle, comme nous l'avons déjà expliqué ?

Le Christianisme étant divin, aussi bien que la religion mosaïque qui n'en a été que le prélude, il est donc contraire à la foi aussi bien qu'à la raison, de chercher sur la terre et dans des moyens humains sa céleste origine ; de le présenter comme l'œuvre des hommes et du temps, sujet aux changements, aux améliorations, à la mort; de vouloir le perfectionner en le mêlant à des éléments terrestres, comme si l'œuvre de Dieu était incomplète elle-même et avait besoin du secours de l'homme pour être complétée ; d'annoncer sa fin, sa résurrection et sa transformation humaines, par la science et la raison. De tels blasphêmes constituent l'impiété pour quiconque croit à la religion chrétienne, fût-il membre de sectes dissidentes. Or, de toutes parts ces blasphèmes sont enseignés par l'Université, avec un acharnement qui semble tenir du complot et qui n'est pas même arrêté par l'absurde.

Enseignement Universitaire.

« Dieu n'a pas parlé aux hommes (1) ; il n'a point voix et » langage, il n'a enseigné que sous voile et n'a révélé que » par symbole. C'est comme père des humains, comme au- » teur de tout ce qui est et paraît, que se manifestant par » toutes les puissances de la nature et tous les phénomènes » de l'univers, il s'est fait sentir aux âmes et les a inspi- » rées (2).

» Les catéchismes ne sont que des traductions de la cons- » cience humaine... Sans dessein et sans but, sans recher- » ches et sans méthode, une somme d'idées est acquise à la » société, en vertu de laquelle elle se fait telle ou telle reli- » gion (3).

» L'auteur de toute inspiration, c'est la raison, mais la » raison rattachée à son principe, parlant au nom de ce » principe au moment où, antérieurement à toute réflexion, » il fait son apparition dans elle ; c'est elle *seule* qui, en se » développant, nous révèle d'en haut les vérités qu'elle nous » impose immédiatement et que nous acceptons d'abord, » sans consulter la réflexion.» Et ailleurs : « L'inspiration est » la perception de la vérité sans l'intervention de la volonté » et de la personnalité. Elle a pour caractère l'*enthousiasme*... » L'inspiration, l'enthousiasme, est une révélation véritable. » Voilà pourquoi, dans le berceau de la civilisation, celui qui » possède à un plus haut degré le don merveilleux de l'inspi- » ration passe à leurs yeux pour le confident et l'interprète » de Dieu. Il l'est pour les autres, Messieurs, parce qu'il

(1) M. Bouillier, dans une de ses leçons, a produit toutes les objections de Spinosa contre la révélation, sans rien dire des réponses péremptoires qu'y ont faites les apologistes de la religion.

(2) M. Damiron : *Globe*, p. 388.

(3) M. Jouffroy : *Mélanges philosophiques, Eclectisme en morale*, p. 356, et *Réflexions sur la philos. de l'Histoire*, p. 56.

» l'est pour lui-même, parce qu'il l'est, en effet, dans un sens » philosophique. Voilà l'origine sacrée *des prophéties, des pon-* » *tificats* et DES CULTES... La forme nécessaire, la langue » de l'inspiration est la poésie. Nous ne débutons pas par la » prose, mais par la poésie.

» Il suit encore que nous ne débutons pas par la science, » mais par la foi, par la foi dans la raison; car, *il n'y en a* » *pas d'autre*; car la foi implique une croyance sans bornes » à quelque chose qui ne soit pas nous, et qui par conséquent » devienne pour nous une autorité sacrée que nous invo- » quions contre les autres et contre nous-mêmes, qui de- » vienne la mesure et la règle de notre conduite et de notre » pensée.

» Or, ce caractère de la foi est précisément un caractère » essentiel de la raison; car il est certain que rien n'est » moins personnel que la raison et qu'elle ne nous appartient » pas (1).

» La révélation ne se faisant que par l'organe de la nature, » toutes les religions naissent les unes des autres. Le Dieu » hébreu est né des cultes antiques; le Christianisme, de » l'amalgame de l'Orient, de la Grèce, et de Rome... Chaque » lieu de la nature, chaque moment de la durée ayant son gé- » nie propre, représente la divinité sous une forme particu- » lière. De chaque forme du monde s'élève une révélation; de » chaque révélation une société,.. et chaque point de la terre » produit son Dieu, son culte (2). »

N'est-ce pas là la réhabilitation du paganisme et de tous les genres de fanatisme?

« Le judaïsme n'est qu'un essai impuissant de théocratie » que Moïse voulait transplanter de l'Egypte où il avait étudié » les secrets du sanctuaire. » Et ailleurs : « L'homme a l'idée

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, quatrième leçon, tome I, p. 161, et *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, sixième leçon, p. 11, 12, 13 et 14.

(2) E. Quinet : *Génie des relig.*, livre 1, p. 9.

» de l'absolu ; l'idée lui en donne l'amour, l'amour le désir ; » le désir éveille l'imagination ; l'idée, l'amour, le désir, » l'imagination enfantent la religion... Si la religion est le su- » prême effort de l'humanité, elle n'en est pas moins sou- » mise aux conditions mêmes de l'humanité. Or, rien n'existe » sur la terre hors du temps et de l'espace ; rien ne peut se » mouvoir dans ces deux formes sans en supporter les em- » preintes et les limites... Donc si la religion est une idée » éternelle et universelle, elle n'a pas de symbole éternel et » catholique....

» Le Christianisme est une des formes passagères qu'a re- » vêtues le sentiment religieux... Nous le vénérons encore » parce qu'il est dans la nature des choses, mais nous ne » saurions lui reconnaître d'autre mérite (1)... »

Qu'il est bon ce M. Lerminier ! Voyez-vous, il veut bien accorder au Christianisme quelque vénération parce qu'il est dans la nature des choses, non pas seulement possibles mais existantes, comme le boudhisme, le brahmanisme, le mahométisme, le saint-simonisme. Vraiment ce savant professeur mérite bien son gros traitement pour l'égale protection qu'il accorde à tous les cultes.

» Le Christianisme qui, comme *expression de la raison* » *humaine*, a reçu successivement son mot d'ordre et de » Platon et d'Aristote, est le noble fils de la science (2). »

M. Gatien Arnoult dit pourtant qu'il n'est que le fils d'une raison ignorante, aveugle et enveloppée.

« Le Verbe du Sinaï est le résultat du parfait mélange des » races orientales ; le Verbe du Christianisme, c'est l'épa- » nouissement de l'unité juive, fécondée du génie de la Perse » et de l'Egypte grecque (3).

(1) M. Lerminier : son Cours analysé par l'*Ami de la Religion*, tome LXXX, p. 66, et *de la Philosophie des XVIII*e *et XIX*e *siècles*, ch. de la Religion.

(2) Ferari : *Cours de Phil.*, Strasbourg, 21 janvier, 1842, cité par l'*Union Catholique*, n° 75.

(3) M. Michelet : *Introduction à l'Histoire universelle.*

» C'est un résumé de deux grands systèmes religieux qui » ont régné tour à tour dans l'Orient et la Grèce (1) ; un fait » humanitaire qui se distingue des autres par des principes et » des résultats meilleurs (2).

» Si nous sommes encore condamnés envers lui à un *hom-* » *mage forcé*, qu'on peut appeler, si l'on veut, du respect, » mais qui au fond n'est qu'une dépendance véritable (3), » cette dépendance ne sera pas de longue durée ; il est usé, » et la puissance de transformation passée de la matière dans » l'homme, nous *prépare une nouvelle religion qui doit tout* » *éblouir* et ramener la paix que le monde a perdue... L'Asie » et l'Europe ont fait leur temps ; elles ont passé avec leur » religion ; l'Amérique est encore neuve, c'est à elle qu'est » réservé le rôle de donner naissance à la nouvelle reli- » gion, qui conciliera le génie de l'Orient et celui de l'Oc- » cident (4).

» Le Christianisme a fait son temps, c'est au verbe social » qu'appartient désormais l'avenir. Au point du plus parfait » mélange des races européennes, sous la forme de l'égalité » dans la liberté, éclate ce verbe social. Sa révélation est suc- » cessive, elle doit transporter le ciel sur la terre, et c'est » à la France qu'il appartient de faire éclater cette révélation » nouvelle et de l'expliquer (5). »

Et, comme l'on voit, l'Université se dispose, par le don de prophétie, à tenir l'encensoir et à fournir les prêtres de la nouvelle religion.

« Soit qu'on suive la tradition d'Adam à Jésus-Christ, de » Christ à nous, c'est toujours une pensée qui a été mise dans

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, tome I, deuxième leçon, p. 54.

(2) M. Roux-Ferrand : *Histoire des progrès de la civilisation*. Discours d'ouverture, tome I.

(3) Charma : *Essai sur les bases*, etc., p. 401.

(4) Ed. Quinet : *Génie des Religions*, liv. I, p. 10.

(5) M. Michelet : *Introd. à l'Histoire universelle*.

» le monde... Qu'il y ait eu, *si l'on veut*, révélation ou ma-
» nifestation de l'idéal humain, dans Adam, puis dans Christ,
» nous ne le discutons pas, nous l'accordons... De nos jours,
» la vérité, avec ses voiles et ses symboles, peut-elle entrer
» dans les esprits qui demandent une démonstration ration-
» nelle et évidente? Il la fallait avec des images, peut-être
» *avec des illusions*, à des âmes qui n'avaient de sens que
» pour les figures et les mystères; mais à celles chez les-
» quelles une autre faculté, la réflexion, s'est développée et
» exercée, il la faut simple et lumineuse; l'évidence seule
» en fait la force (1). Le Christianisme est sans doute le ber-
» ceau de la philosophie moderne, et j'ai moi-même signalé
» plus d'une haute vérité cachée *sous le voile des images*
» *chrétiennes*... Mais il ne faut pas prétendre que jamais la
» raison n'essaie de se rendre compte de la vérité *sous une*
» *autre forme que celui-là*... Ce serait s'opposer à la marche
» nécessaire des choses (2).

» Pour si grande que soit la société chrétienne, elle n'est
» pourtant pas *surnaturelle* ni *privilégiée* dans l'ordre de l'hu-
» manité. Par la révolution française, *le Verbe sera fait chair*
» *et il habitera parmi nous*, il y aura triomphe éclatant et
» développement complet des principes du Christianisme re-
» connus identiques à ceux de la révolution française expli-
» qués et interprétés... Dieu sera l'objet non d'un culte sym-
» bolique, passage de la matière à l'esprit, mais d'un culte
» en pur esprit et vérité » (ayant comme au bon temps la raison pour déesse, l'échafaud pour autel, le bourreau pour prêtre, un nouveau Robespierre pour grand pontife, et les honnêtes gens pour victimes). « La souveraineté du peuple
» remplacera l'affranchissement des communes. La femme,
» esclave sous le paganisme, affranchie par le Christianisme,
» *sera libre* (3). » Ce sera la femme de Saint-Simon.

(1) M. Damiron : *Essai sur l'Hist. de la Philos*, tome I, p. 278.

(2) M. Cousin : *Fragm. phil.*, tome I, préf., p. 38, et encore : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, première et cinquième leçon.

(3) M. Gatien Arnoult : *Doctr. phil.*, p. 186, 405, etc.

» En attendant, il faut que le vieux monde s'efface, que » nous voyions mourir tout ce que nous aimions, ce qui » nous allaita tout petits, ce qui fut notre père et notre mère, » ce qui nous chantait si doucement dans le berceau... C'est » en vain que la vieille Eglise catholique élève toujours au » ciel ses tours suppliantes, ce monde condamné s'en ira » avec le monde romain, le monde grec, le monde orien- » tal; il mettra sa dépouille à côté de leurs dépouilles. Dieu » lui accordera tout au plus, comme à Ezéchias, un tour » de cadran..... Mais il se transformera pour vivre en- » core (1). »

Enseignement Chrétien.

L'Eglise et toutes les sectes chrétiennes ont toujours cru, comme un dogme de foi, l'inspiration des livres sacrés ou de la Bible, et tenu pour certain et leur authenticité et tout ce qu'ils enseignent. Les monuments, les traditions constantes, la possession paisible et du peuple Juif et de tous les peuples chrétiens, dont ces livres renferment l'origine, l'histoire, les lois, les croyances sont une preuve incontestable de leur authenticité, et nul homme raisonnable ne peut douter des faits qu'ils renferment. Presque tous, et principalement les plus merveilleux, sont des faits publics; ils se sont passés à la vue d'une multitude d'hommes à qui on n'a pu faire illusion et qui n'ont pu ni se tromper eux-mêmes, ni vouloir tromper les autres. Ils composent une histoire dont toutes les parties s'enchaînent, se supposent mutuellement et qu'il est impossible d'ébranler sans renverser toutes les autres histoires, et rendre tout-à-fait inexplicables, incompréhensibles, absurdes, les traditions constantes de tous les peuples.

Ils offrent, d'ailleurs, des caractères de vérité si manifestes, si frappants, si parfaitement inimitables, que les inventeurs,

(1) M. Michelet : *Hist. de France*, tome II, p. 697.

comme Rousseau le disait lui-même de l'Evangile, en seraient plus étonnants que les héros.

Enfin, ce qui achève de donner à la Bible une autorité incomparable, c'est l'inspiration divine de ses auteurs, inspiration que suppose nécessairement la divinité de la religion, dont nous avons, dans notre dernier article, indiqué les principales preuves.

Enseignement Universitaire.

« Les prétendues révélations divines contenues dans les » livres sacrés de bien des peuples, ne sont que des conjec» tures humaines (1). Les traditions de la Bible, que les chré» tiens avaient *adoptées*, aidèrent l'orgueil des Européens à » croire, pendant une longue suite de siècles, que toute » l'histoire ancienne devait se grouper autour de celle de » trois peuples : les Juifs, les Grecs et les Romains. » (Et pourquoi pas les Egyptiens, les Assyriens et les Perses ?) « Cependant les Grecs avaient déjà reconnu la suprématie » des Orientaux, et ils savaient qu'il ne fallait pas chercher » l'origine des sciences et de la civilisation dans les *livres* » *sacrés d'un petit peuple qui avait tout emprunté à ses* » *voisins* (2). »

Ainsi, pour combattre l'inspiration biblique, on fait de tous les peuples, chrétiens et autres, mahométans même, puisque la plus grande partie du Coran est tirée des traditions juives et chrétiennes, des peuples d'imbéciles et d'idiots qui croient à la Bible comme à un livre venu de Dieu, et qui sont persuadés en même temps que tout, dans ce livre, a été emprunté par les Juifs aux peuples leurs voisins.

« Je ne parle point ici des emprunts faits par Moïse aux » croyances et aux institutions de l'Egypte, quoiqu'ils soient

(1) M. Gatien Arnoult : *Eléments de Philosophie*, p. 39 et 41.

(2) M. Guillaume Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome p. 93.

» élevés au-dessus de *toute espèce de doute* » (parmi les savants, grands et petits, de l'Université), « ni de ceux qu'ont » pu faire l'auteur du livre de Job, Samuel, Salomon ou quel- » ques autres écrivains distingués, soit à la littérature de » l'Arabie, soit à celle de l'Orient en général ; mais de ce » syncrétisme si frappant et si curieux qui s'établit entre *les » belles doctrines de la Perse* » (du *Zend-Avesta* dont l'illustre M. Matter nous a déjà parlé ailleurs), « et celles de la » Palestine, depuis la transplantation des Juifs sur les bords » de l'Euphrate et du Tigre. »

Nous prions avec instance l'érudit et judicieux inspecteur de vouloir bien ne pas priver plus longtemps le public de la connaissance des ouvrages *de la littérature de l'Arabie* ou *de celle de l'Orient en général*, auxquels Moïse, et l'auteur du livre de Job, Samuel et Salomon, *ont emprunté* ce qu'ils nous ont laissé dans leurs livres, que nous persistons, nous autres ignorants, à regarder comme *inspirés*. Il nous le doit ; ne fût-ce qu'en compensation de la petite leçon d'arithmétique qu'il a reçue de nous, à propos du nombre des croyants chrétiens et mahométans, et de quelques autres leçons de logique qu'il aura su sans doute apprécier.

« Daniel, dit encore M. Matter, élevé au *collége* des Mages » (dont l'eunuque Malazar était inspecteur-général), appelé » ensuite à la *tête même du collége* » (M. Matter a oublié de dire si c'était comme recteur ou comme grand-maître, à peu près comme M. Villemain, et s'il ne tenait pas aussi au monopole), « revêtu des charges de confiance, ami et ministre des rois, » joua dans Babylone le rôle que Philon, élevé dans la philo- » sophie platonique, jouait en Egypte. Cette circonstance » extraordinaire, quelque sens que l'on doive d'ailleurs atta- » cher aux fonctions de *chef des Mages*, autorisait les Juifs à » opérer entre la doctrine de leurs maîtres et la leur toute » espèce de fusion. » (L'éclectisme, par exemple, comme M. Cousin essaie d'en faire entre le Christianisme et sa philosophie, comme il a voulu qu'en fût M. Damiron avec les manuscrits de feu M. Jouffroy.) « L'exemple d'un prophète ne pouvait » qu'être bon à suivre. Car IL EST A PRÉSUMER que les com-

» munications entre les vainqueurs et les vaincus se sont éten-
» dues jusque sur les idées religieuses, qui ont toujours été
» pour les peuples de l'antique Asie, l'objet de leurs plus chères
» *spéculations.* » (Commerciales ou philosophiques, M. l'inspecteur ne le dit pas; mais c'est toujours, comme l'on voit, un incontestable motif de présumer que, etc.) « Les doctrines de
» la Perse offraient *d'ailleurs* (voici une seconde raison pour
» corroborer la première) aux Juifs *quelques analogies qui*
» *ne manquèrent pas* (conclusion infaillible, nécessaire) de les
» conduire aux *emprunts les plus patents* (1). »

Essayons de donner à ce raisonnement quelque forme logique, comme parlait autrefois l'école, et voyons : Les Perses et les Juifs, pendant la captivité, étaient entr'eux comme des vainqueurs et des vaincus, de telle sorte cependant que quelques-uns d'entre les Juifs (par l'effet d'une science évidemment inspirée selon le livre de Daniel, le seul qu'il soit possible de consulter sur ce fait), étaient aussi ministres du roi, (gouverneurs-généraux de tout l'empire, chefs de toutes les magistratures des Sages, comme parle le même livre : *Principem super omnes provincias Babylonis et præfectum magistratuum super cunctos sapientes Babylonis.* Or, *il est à présumer* que les communications entre les vainqueurs et les vaincus s'étendirent jusque sur les idées religieuses, d'autant plus qu'il y avait entre celles des deux peuples quelques analogies. Donc les Juifs, marchant sur les *traces* du prophète, ne *manquèrent pas* de faire aux doctrines idolâtriques de Babylone *les emprunts les plus patents* !!! Mais c'est le contraire qu'il faudrait conclure ; c'est le contraire que raconte Daniel dans le livre saint qui seul a pu vous donner là-dessus quelques lumières ; tous les exemples donnés à ses frères, toutes les traces, comme vous le dites, laissées par le prophète sont opposées à ce que vous les faites. Tous les monuments historiques, conservés dans son livre, attestent que le roi Nabuchodonosor, frappé et des prophéties de Daniel et des

(1) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, tome I, p. 74 et suivantes

miracles opérés devant lui, devant les satrapes, les magistrats et tout le peuple, par le Dieu des Juifs, pour sauver, au milieu d'une fournaise ardente, la vie que ses serviteurs lui avaient sacrifiée avec toutes leurs dignités, plutôt que de participer à un culte idolâtrique, avait reconnu et fait reconnaître dans tout l'empire, le seul vrai Dieu, le Dieu que Daniel adorait. Le décret même de Nabuchodonosor est là, dans sa forme première, dans sa teneur orientale, attestant tous ces faits et le triomphe du Dieu Très-Haut et de la foi invincible des enfants de la Judée. Vous convenez vous-même que Daniel était parvenu à la plus haute faveur, qu'il dominait les peuples et marchait presque l'égal du roi; et vous en concluez qu'il s'est fait le plagiaire de leur culte idolâtrique, que plutôt que d'user de son influence pour les ramener, comme il fit, à l'adoration du Dieu des Dieux, du seul vrai Dieu qui ne leur était point inconnu, ce fut lui, au contraire, qui fit à leurs erreurs des emprunts patents, et qu'il les introduisit dans la religion de son peuple; et vous osez imprimer d'aussi audacieuses impostures!!! Et vous voulez que l'indignation ne fasse pas bouillonner le sang à la vue d'un monopole qui impose à nos enfants, à tous les enfants de la France, une si ignorante ou si impudente impiété!!! Mais il faudrait pour cela que bonne foi et bon sens aient délogé à la fois de nos esprits et de nos cœurs, et, grâce à Dieu, l'Université n'a pas encore eu le temps de nous abrutir à ce degré-là! Continuons cependant :

« Nous ne savons pas qui a écrit le Pentateuque; Moïse » s'occupait à fonder un peuple et non point à faire un livre, » c'est à tort qu'on lui attribue cet ouvrage. »

C'est ainsi qu'on croit détruire par le doute et l'ignorance, la foi des Juifs et des chrétiens, et toutes les preuves historiques et autres recueillies par tous les savants de tous les pays et de tous les siècles, en faveur de l'authenticité du Pentateuque. Mais écoutons : l'impiété, en multipliant les blasphèmes va se mentir à elle-même :

« L'unité de Dieu ne devait pas rester confinée dans Thèbes » et dans Memphis, et Moïse la tira d'Egypte avec la race

» d'Héber, sublime voleur qui emportait aux Egyptiens, non-
» seulement leurs vases sacrés, mais leurs idées. »

D'où il suit que Noé, Abraham, Israël, Jacob, Esaü et toutes leurs familles si nombreuses ne connaissaient pas l'unité de Dieu, ainsi que tout le reste du monde à cette époque, et qu'il a fallu que leurs descendants allassent la voler à cette Egypte qu'on va nous faire bientôt, et dès le commencement du monde, panthéiste, et adorant les crocodiles et autre chose encore ; M. Michelet et M. Burette pourront nous dire quoi ou qui, eux qui reconnaissent, dans *les scarabées de toutes les espèces*, des frères et des sœurs, des membres comme eux de la Divinité et des co-portionnaires du Dieu Panthée. « Pour son peuple, Moïse fut et fit tout. Il le tire d'Egypte ;
» il lui apprend Dieu, lui donne une loi, un culte, une jus-
» tice, un gouvernement ; il est général, prophète, médecin,
» poète, puissant meneur d'hommes.... (1) » Et où avez-vous appris toutes ces choses, sinon dans le Pentateuque et les traditions juives et chrétiennes, qui sont la réfutation la plus manifeste et la plus incontestable et de vos doutes et de vos blasphèmes?

« Contre les bénédictions de l'Inde s'élèvent des malédictions,
» du côté de la Judée. C'est l'Asie qui maudit l'Asie. Aigre et
» perçante est cette voix, cette trompette de Sinaï. L'écho
» n'est plus celui des grands fleuves, des forêts sacrées, des
» brillantes pagodes, mais les roches mal vêtues de vignes ou
» l'austérité du désert (2). » C'est une des mille conséquences absurdes du panthéisme, qui fait venir les religions des différents peuples, des climats et des différents pays qu'ils habitent. Elles poussent là comme des champignons, s'aplanissent avec les plaines, s'arrondissent avec les collines, deviennent perçantes, profondes, mystérieuses avec les

(1) M. Lerminier : Cours au collége de France, 1831. *Ami de la Religion*, tome LXXX, p. 66, et résumé de son Cours fait par lui même. *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 278.

(2) M. Michelet : *Origine des Lois*, introd., p. 107.

montagnes, les vallées et les forêts et *la terre enfante véritablement son Dieu*, comme dit M. Quinet, *dans le travail des âges*. Et ces monstrueuses impiétés, ce n'est point au collége de France seulement qu'elles sont enseignées; voici comment l'historien universitaire des enfants les raconte à toutes les classes de sixième du royaume et à tous les maîtres d'école, dans le livre adopté par le Conseil royal pour tous les colléges et toutes les écoles normales primaires.

« Placé à l'enfance du monde, sur cette terre miraculeuse de » l'Egypte, l'homme, frappé du spectacle des phénomènes phy- » siques, se prosterna devant la nature et l'adora. *Ses forces* » (on veut dire celles de la nature) furent personnifiées. En » présence du désert et de la vallée du Nil, *la pensée religieuse* » *conçut le dualisme des principes* ; *le bien et le mal*, la séche- » resse et la fécondité, la vie et la mort eurent leur expression » symbolique dans Nephtis et Isis, dans Osiris et Typhon. » Bien plus, tout ce que la nature produit pour l'homme de » mauvais et de bon, reçut, vivant comme inerte, un culte, » témoignage de reconnaissance et d'effroi. De la plante à » l'arbre, de l'ichneumon au crocodile, toute la chaîne des » êtres fut divinisée. Cependant la préoccupation de la ma- » tière n'étouffa point dans l'homme le principe de l'esprit, » et l'âme, ayant conscience de soi, *créa* bientôt des puis- » sances spirituelles qui s'identifièrent avec les personnifica- » tions de la nature. Tous les dogmes tirent de ce mélange ; » la migration des âmes s'en ressentit, et la croyance de leur » retour passager aux demeures mortelles des corps, s'al- » liant à celle de leur retour définitif aux demeures éternel- » les et célestes, il en résultat la métempsycose et l'*immor-* » *talité*. Ainsi, toutes les doctrines égyptiennes furent » conçues dans le point de vue *d'une mystérieuse unité*, *où* » *le Dieu suprême et l'univers se confondent*. Ce Dieu, sans » nom, sans figure, incorporel, immuable, infini, *origine* » (et non créateur) de toutes choses et qui doit être adoré » en silence, ce Dieu est dans l'éternité ; de l'éternité vient » le monde, du monde le temps, du temps la génération. » Tout vit dans l'univers, tout *vit d'une seule vie* et *cette vie*

» *c'est Dieu.* De même que le ciel, la terre, l'eau, l'air sont » les parties intégrantes du monde; de même la vie, l'im- » mortalité, la nécessité, la providence, la nature, l'âme, la » raison sont les membres de Dieu; leur point de réunion, » c'est la bonté; rien n'a été ni ne sera où Dieu ne se » trouve; il *est le tout, dans le tout et par le tout.* Cet être » unique, indivisible, éternel, infini, fut antérieur au pre- » mier né des Dieux, qui fut aussi le premier-né des rois.

» Telles étaient les doctrines religieuses de l'Egypte. Nous » verrons que les lois, les arts et le gouvernement des an- » ciens Egyptiens découlaient de la pensée religieuse et ce » peuple nous fournira le type par excellence des *théocraties* » *orientales*; » par conséquent du peuple et de la religion juive. C'est ainsi, du reste, que ces petits cours parlent de toutes les religions des peuples, et après avoir tronqué, abrégé, arrangé ou dérangé la Bible, retranchant ce qu'il aurait fallu laisser, laissant ce qu'il aurait été bon de retrancher, pour des enfants surtout, avec des intentions que les effets semblent rendre difficiles à excuser, on finit par dire : « L'histoire des Assyriens, *incertaine encore*, mais his- » torique au moins est racontée par la Bible (1). » Ainsi la Bible est incertaine dans sa partie prophétique, nous l'avons vu plus haut, incertaine dans sa partie historique, que renfermera-t-elle donc de certain? Et ailleurs : « Le despotisme » des rois de Syrie, leur intolérance religieuse amena enfin, » sous Antiochus Epiphane, une insurrection qui devait rendre » à la Judée son indépendance politique. *C'est seulement à par-* » *tir de cette époque que l'histoire générale peut s'occuper de* » *l'existence de ce petit état...*» (Et on consacre dans l'histoire générale des cahiers entiers à Sparte et à Athènes, à Lycurgue et à Solon, dont on ne sait rien de positif; ces villes étaient apparemment de grands états, et elles ont laissé, elles et leurs rois des traces et des monuments dans l'his-

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle* à l'usage des colléges et des écoles normales primaires, cours de sixième, deuxième cahier, p. 97, 98 et 100.

toire du monde près desquels Moïse, David, Salomon, tout le peuple et toute la religion divine des juifs ne sont rien.) « Ravir au peuple hébreu sa religion, c'était lui ôter son » individualité, sa vie, le rayer de la liste des nations; car » dans le *plan de Moïse*, *la cité de Dieu, n'était pas distincte* » *de la cité terrestre*; JÉHOVAH N'ÉTAIT QUE L'EXPRES» SION SUBLIME DE LA PATRIE, ET LE TEMPLE EN » ÉTAIT L'IMAGE (1) !!!

» La base de l'état politique des juifs fut la théocratie ou » plutôt l'aristocratie des prêtres ou chefs qui se *vantaient* » de recevoir des instructions immédiates de la divinité; et » quoique le nom de Dieu ait été honoré chez eux, il n'en » résulte pas que leur constitution ait été religieuse. Dieu » n'est représenté dans leurs dogmes que comme un » prince temporel qui n'a aucun égard aux consciences (2). » Témoin le *Décalogue*, entre cent autres monuments; mais il n'y a rien à répondre à une aussi grossière ignorance, quoique présentée aux savants et au peuple, aux grands et aux petits comme un admirable catéchisme.

« La première *révélation* qui s'est faite... pour les Hé» breux, comme pour les Gentils, *se manifestait par l'organe* » *de la nature*... Pendant le moyen-âge, le Nouveau-Testa» ment avait, pour ainsi dire, fait oublier l'Ancien. Les » pères de l'Eglise éclipsaient les prophètes. Le Christ se dé» tachait peu à peu de Jéhovah, c'est-à-dire que le dieu de » l'Occident tendait à se séparer du Dieu de l'Orient. Un des » résultats de la réformation fut de rétablir le lien entre l'un » et l'autre (3). » Un brevet d'invention à M. Edgar Quinet! Il en est peu qui aient fait tant de découvertes et avec tant d'économie de preuves et de moyens! Il va nous en donner bientôt de nouveaux exemples et tout-à-fait ineffables.

« Moïse, le créateur par excellence en matière de législa-

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, cours de cinquième, sixième cahier, p. 115.

(2) Catéchisme de M. Bouillier, p. 61.

(3) *Génie des Religions*, p. 30 et 80.

» tion, n'a donc pas tout créé. Ce puissant artiste a travaillé » sur un fond donné, sur une matière qui lui préexistait. C'est » l'œuvre des plus grands hommes ; Dieu seul fait quelque » chose de rien et de rien quelque chose. »

Tout l'esprit de l'article d'où ce passage est tiré est la négation de l'inspiration de Moïse et de l'intervention particulière de Dieu dans le peuple juif et ses lois. Les livres de Moïse et des juifs ne sont divins que comme ceux des Indiens et de Manou. *Lycurge est un Moïse dont la montagne de Delphes est le Sinaï.* On en dit autant du Christianisme et de l'Evangile ; c'est le génie de l'humanité qui l'inspire... Salomon, l'auteur de plusieurs livres saints, est un sage et voluptueux sceptique qui était destiné à terminer l'œuvre de Moïse et à préparer sa ruine, à bâtir le temple et ébranler la loi (1).

« *Je me persuade* (voilà une preuve!) que Salomon (mais » il n'est pas seul!) *et les rois d'Israël, de Samarie*, en as- » sociant la Vénus orientale à Jéhovah, CROYAIENT achever, » consommer en lui la divinité, loin de vouloir la détruire ; » ils efféminaient son culte, ils ne le reniaient pas; ils lui » amenaient, dans son temple, sa compagne, son épouse at- » tendue. C'était une alliance offerte à Jéhovah pour sortir de » l'éternel veuvage; d'autant mieux que la déesse phéni- » cienne parlait la même langue que lui, qu'elle était la lumière » comme lui; que, descendue de Chaldée, elle avait la même » origine; qu'au milieu de l'armée des Cieux, elle semblait, » à plusieurs égards, le reflet de l'ancien astre de Jacob; » qu'ainsi tout expliquait, consacrait à l'œil des sens leurs » épousailles (2). » Nous ne dirons rien sur cette infâme assimilation du vrai Dieu avec des dieux païens cherchant femme; il y a des gens tellement abrutis, qu'ils ne savent pas

(1) J.-J. Ampère : *Histoire des Lois par les mœurs. Revue des Deux-Mondes*, deuxième série, tome II, p. 492 et suivantes, p. 495 et 675.

(2) M. Quinet : *Génie des Religions*, p. 354 et 355.

concevoir autrement les choses, même les plus spirituelles et les plus saintes. Mais voici, sur le reste de ce passage, quelques réflexions assez piquantes de la *Bibliographie Catholique* : « Les rois d'Israël, de Samarie ; » n'est-ce pas, d'abord, chose bien amusante? car c'est absolument comme si l'on nous disait : Les rois de France, de Paris; ou : Les rois belges, de Bruxelles; à moins que M. Quinet n'ait découvert, pour son excuse, que les dix tribus séparées se nommaient Samarie, et que les rois d'Israël étaient les mêmes souverains que les rois de Juda. Mais ce n'est là encore qu'une bagatelle! Croirait-on que M. Quinet appuie sa persuasion si bizarre, relative à Salomon et aux rois d'*Israël, de Samarie*, sur le texte des Ecritures! Nous savions bien que Salomon « ado- » rait Astarthé » au verset 5, du chapitre XI, du livre III, des Rois. Eh bien! M. Quinet nous disant dans une note que : « Salomon *suivit* Astarthé, » nous renvoie, pour preuve, au verset d'un chapitre du livre premier, où nous lisons : « Saül « retournait alors de la campagne, en *suivant* ses bœufs (!) » Et pour fortifier sa preuve que Salomon *suivit* Astarthé, il nous renvoie aussi au livre II des Rois, à ce chapitre XXIII, où David déclare que les violateurs de la loi de Dieu seront exterminés comme des épines; et, dans ce chapitre, le verset 13, sur lequel M. Quinet fonde son autorité, nous dit : « C'était le temps de la moisson, et les Philistins étaient » campés dans la vallée des Géants. » Mais, non content de cette première note justificative de sa persuasion, M. Quinet écrit encore, au sujet de Salomon et des rois d'*Israël, de Samarie*: « Ils servaient l'Eternel, et en même temps ils ser- » vaient leurs dieux. » Si nous l'en croyons, ce texte appartient au verset 32 du chapitre XVII, du livre II des Rois. Or, ce chapitre XVII du livre II concerne David et Absalon, et il n'y a pas de verset 32! M. Quinet aurait-il voulu nous renvoyer au livre I des Rois, chapitre XVII, verset 32? Mais ce chapitre et ce verset ne s'occupent que du combat de David contre Goliath. C'est peut-être le chapitre XVII et le verset 32 du livre III, que M. Quinet a eu l'intention de citer! Or, ce chapitre du livre III, nous en-

tretient des miracles du prophète Elie, et il n'a que vingt-quatre versets ! Mais *les Rois* ont quatre livres, et M. Quinet a peut-être eu l'intention de nous renvoyer à ce dernier livre, au 32e verset de son XVIIe chapitre. Est-ce là, enfin, qu'il nous sera dit que Salomon et les rois d'Israël, *de Samarie*, « servaient » l'Eternel, et en même temps servaient leurs dieux? » Pas davantage ! Mais ce qui n'était jusqu'ici qu'une bévue grossière, devient à la lumière de ce chapitre, un énorme mensonge ; car ce chapitre XVII du livre IV, nous raconte le siége de Samarie par le roi des Assyriens, Salmanasar, qui transfère les Israëlites dans ses Etats, et envoie des colons idolâtres peupler le pays de Samarie. C'est pourquoi, il y a, dans ce chapitre XVII, un verset 32 et un verset 33, qui nous apprennent que ces peuples *étrangers*, dont M. Quinet fait Salomon et les rois d'Israël, « quoiqu'ils adorassent le Seigneur, » servaient en même temps leurs dieux ; » ce qui signifie, comme ce chapitre nous l'explique, que ces vainqueurs d'Israël ayant peuplé de leurs idoles les temples du pays conquis, mêlèrent à leur culte celui des vaincus. Mais non content de ces deux notes, pour asseoir sa preuve, M. Quinet nous cite encore le prophète Amos. Suivant lui, nous dit-il, les Israélites, dans le désert, adoraient les planètes : Versets 25 et 26. Et cette citation est destinée à nous persuader que la Vénus orientale avait la même origine que Jéhovah, qu'elle semblait, à plusieurs égards, le reflet de l'ancien astre de Jacob. Mais il n'y a pas un mot de cela dans ces versets 25 et 26 du prophète Amos ! Enfin, M. Quinet, pour nous prouver que Salomon et les rois d'Israël, *de Samarie*, au lieu de renier Jéhovah, « lui amenaient dans son temple, sa compagne, son épouse » attendue, » nous allègue cette formidable autorité : II, *Chroniques*, XXXIII, 15. Nous n'avons pas la clé de cet hiéroglyphe, nous ne pouvons donc pas en déchiffrer le sens ; mais nous sommes bien convaincus que M. Quinet lui-même n'a pu trouver cette indication justificative que dans un certain livre qui n'est pas imprimé, et dont tous les écrivains du progrès, depuis MM. Thierry et Michelet, jusqu'à M. Pierre Leroux et compagnie, se servent très-souvent pour confondre

le catholicisme. Quel est donc cet ouvrage? il n'a pas de nom, mais nous pouvons le nommer à coup sûr : le livre des textes *qui n'existent pas.*

Mais voici encore l'historien des classes de sixième et des écoles primaires normales, qui, lui aussi, nous renvoie au IIe livre des *Rois*, chapitres XVIII et XIX, pour le massacre de l'armée de Sennachérib par l'ange du Seigneur, qui ne se trouve qu'au IVe livre. Cette uniformité d'erreurs sur le livre des *Rois*, tient-elle seulement à la grossière ignorance des professeurs? Non, elle vient encore de ce que, pour écrire l'Histoire Sainte à l'usage des enfants catholiques, on ne se sert à l'Université que de bibles protestantes; dans ces bibles, en effet, les deux premiers livres des Rois portent pour titre : *Livres de Samuel.* De quatre, par conséquent, il n'en reste que deux, et le quatrième dans les bibles catholiques devient le second dans les bibles protestantes et les bibles de l'Université. Mais ce qui n'est ni de l'ignorance, ni du protestantisme; ce qui, aux yeux de tous les chrétiens, est de la grosse impiété, c'est la réflexion dont on fait suivre le massacre surnaturel de l'armée des Assyriens : « *Quoiqu'on doive penser*, dit-il, *de l'authenticité de ce fait*, il est toujours certain que *si les Assyriens éprouvèrent* une perte aussi considérable, ils l'eurent bientôt réparée (1). » C'est ainsi que, dès l'enfance, est inoculé dans nos générations le virus de l'incrédulité voltairienne, et qu'il va se développant d'année en année, en sorte que, dès la quatrième, le Voltaire classique peut venir lui-même lui donner tout son accroissement, par ces mots, sur le même fait que nous lisons dans une préface de l'*Histoire de Charles XII*, qui peut servir de panégyrique aux cours d'histoire universitaire : « Ce qui manque d'ordinaire » à ceux qui compilent l'histoire, c'est l'esprit philosophique : » la plupart, au lieu de discuter les faits avec des hommes, font » des contes à des enfants. Faut-il qu'au siècle où nous vi-

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, cours de sixième, deuxième cahier, p. 48.

» vons on imprime encore le conte de Sennacharib, ou Senna-
» kérib, ou Sennacâbon, dont l'armée fut *détruite miraculeu-*
» *sement par des rats* ! Quand on veut répéter ces contes, il
» faut du moins les donner pour ce qu'ils sont. » De là l'esprit de l'histoire dans l'Université ; tout ce qui est divin, au-dessus des forces de l'homme, est rangé parmi les contes, et Dieu et sa puissance sont bannis de l'instruction publique pour faire place au panthéisme et à l'immoralité, ou plutôt à la justice et à la colère de Dieu.

Dans les *Précis Historiques* du sieur Caix, adoptés aussi par le Conseil royal de l'instruction publique, et prescrits pour l'enseignement dans les colléges et dans les autres établissements, on rencontre à chaque page le même esprit d'impiété. Ici, le récit de Moïse sur la création vient à la suite des systèmes des anciens philosophes et des cosmogonies fabuleuses des Indous ; et cette marche, en histoire comme en philosophie, est celle de tous les professeurs ; depuis les plus bas jusqu'aux plus élevés, nous n'en avons pu trouver un seul qui fît exception ; là on prononce avec un souverain mépris pour tous les sentiments contraires, que les six jours de la création, dont il est question dans la *Genèse*, sont des espaces de temps indéterminés dont il est impossible de fixer la durée. Tantôt c'est Jephté que la religion du serment force à immoler réellement sa propre fille ; on oublie seulement alors les mythes et les figures qui jouent partout ailleurs un si grand rôle quand il s'agit surtout des choses morales, surnaturelles, divines ; tantôt c'est l'histoire entière du peuple de Dieu et de ses chefs, dont on ne craint pas de dire : « *Aucun Etat n'a été gou-* » *verné par des princes plus ignorants et plus féroces.* » Ailleurs, c'est le passage même de la mer Rouge, pour lequel on renvoie aux explications impies du grand ouvrage sur l'Egypte, par M. Dubois-Aymé (1).

Le *Nouveau-Testament* et les hommes inspirés qui l'ont écrit ne sont pas plus respectés par l'Université que les saints

(1) *Ami de la Religion*, tome CIV, p. 469 et suivantes

ivres et les hommes inspirés de l'Ancien; et il ne peut en être autrement, puisqu'aux yeux de presque tous les professeurs, toute inspiration est humaine; est appelée par eux enthousiasme, imagination, poésie, spontanéité d'une raison qui n'a point encore appris à réfléchir, aussi ne citerons-nous que quelques passages.

« Pour que la croyance de l'Eglise se maintienne, s'étende » et se perpétue, il est nécessaire qu'il y ait un livre consacré » par le RESPECT PUBLIC qui en tant que dépositaire des » doctrines morales et religieuses est appelé *Sainte-Ecri-* » *ture.*

» Comme toute croyance historique isolée de ses rapports » avec la foi morale est non seulement morte elle-même, mais » est encore la lettre qui tue ; ce livre, en tant que Sainte- » Ecriture, ne peut avoir pour interprète suprême que la pure » croyance religieuse... (C'est-à-dire la raison). La révélation » ne peut être conçue comme religion que par la raison » seule.... Comme religion enseignée, le Christianisme (et » l'Evangile) contient des faits et des lois réglementaires. » Sous ce point de vue, il n'est pas la religion, mais la » croyance de l'Eglise ; les faits et les lois ne peuvent même » devenir des éléments de la vraie croyance de l'Eglise... de » la croyance religieuse, si la portée historique et réglemen- » taire est regardée comme fondement de la croyance ou » religion (1);» si, par conséquent, la révélation et l'inspiration du livre saint ne sont pas chose indifférente qu'on peut prendre ou laisser, ce qui est la destruction de toute inspiration divine.

« Le prêtre chrétien en France modifiait les prières, se- » lon le génie local ou les événements de l'époque. Le culte » était alors un thème large et libre pour l'inspiration: le prêtre » était alors littéralement le créateur, le poète, le *trouvère* » du droit (2).

» La religion, qui semblait devoir délivrer le monde lui

(1) Catéchisme de M. Bouillier, p. 51, 52 et 70.

(2) M. Michelet : *Origines du Droit*, introd., p. 88.

» forgea des fers, et après avoir établi sa domination à l'aide » d'*un livre*, elle voulut brûler *tous les autres* (1).

» Il y a déjà quelque temps qu'une grande guerre a éclaté » en Europe entre la raison humaine d'une part et les imper- » fections d'une solution (l'Evangile) qui gouverne depuis » dix-huit cents ans cette partie du monde, de l'autre... Une » religion ne se fait pas de propos délibéré, ne se trame pas » comme une conspiration... Elle est toujours une production » spontanée des idées des masses, se faisant jour et s'incar- » nant, quand elles sont mûres dans une imagination, exaltée, » dupe elle-même le plus souvent de la révélation qu'elle an- » nonce (2)

» Malgré la vénération qu'on professait pour les *Apôtres* (les » écrivains du Nouveau-Testament), on les considéra comme » des hommes sujets à l'erreur d'autant plus qu'ils venaient » eux-mêmes à la rencontre de cette opinion, ne s'attri- » buant aucune espèce d'infaillibilité... Bientôt on osa diffé- » rer de leurs sentiments et attaquer leurs doctrines (3). » (Nous avons déjà répondu à l'imposture.)

« Il y a donc eu depuis saint Paul jusqu'à Jefferson un » agrandissement de l'esprit et du cœur de l'homme ; depuis » l'*enthousiaste* de la route de Damas jusqu'au fondateur de » l'indépendance américaine, l'homme est devenu succes- » sivement plus pur, plus profond, plus réfléchi, plus » libre, plus intelligent. Ainsi donc, il n'y a pas jusqu'aux » propositions du Christianisme qui ne reçoivent du temps des » commentaires plus larges ou des *corrections nécessaires* ; » autrement c'est mettre l'Evangile *hors la loi de l'humanité* » (faiblesse et erreur); je ne veux pas prendre ma part d'une » pareille IMPIÉTÉ. »

(1) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome IV, p. 2.

(2) M. Jouffroy : *Mélanges philosophiques : du problème des destinées humanitaires*, p. 436 et 440.

(3) M. Matter : *Histoire de l'Eglise*, tome I, p. 460.

L'outrage et le blasphème peuvent-ils aller plus loin !

« Jusques dans ces derniers temps, on considérait géné-
» ralement la religion comme une fourberie politique, comme
» une ruse ourdie systématiquement par quelques hommes
» supérieurs qui menaient les peuples. Cette opinion voulait
» être élargie, redressée ; elle était un progrès sur l'*aveu-*
» *glement de la foi à une révélation littérale* (ou aux livres
» sacrés), puisqu'elle tendait à restituer à l'homme sa puis-
» sance, mais elle contrariait sa nature, qui répugne à ce
» qu'elle croit faux. Il y avait à ramener les esprits à une ex-
» plication plus vraie, plus naturelle. Il fallait, au nom de
» l'esprit humain, lui démontrer qu'il recelait en lui-même
» plus de grandeur qu'il ne supposait ; puisque ces croyan-
» ces, ces symboles, ces religions avec leurs établissements
» et leur continuité, leurs mythologies et leurs mystères sor-
» taient de sa propre pensée (1). »

Ainsi, il y avait progrès, selon l'Université, sur la foi antique au texte sacré, à dire que les livres saints et la religion elle-même n'étaient qu'une fourberie politique, et il y a progrès plus grand encore à croire que les religions, quelles qu'elles soient, avec leurs mythologies et leurs mystères sont une invention humaine, et c'est à quoi, pour redresser le premier progrès, il faut ramener les esprits. Honnête professeur ! Nous venons d'entendre les grandes voix universitaires sur l'inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament et sur les révélations hébraïques et chrétiennes ; on compte leurs échos par centaines, par milliers : à l'école primaire, au collége communal, au collége royal, dans les chaires des Facultés, d'une extrémité de la France à l'autre, partout ils répètent la même chose. Ce que nous en avons cité suffit donc, et après les blasphèmes et les impiétés du monopole sur nos livres sacrés en général ; voyons en particulier ses sentiments sur les principaux faits contenus dans ces livres.

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 222 et 223, et *Lettres philosophiques à un Berlinois*, *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 474 et suivantes.

Enseignement Chrétien.

De l'inspiration divine et de la véracité incontestable, par conséquent, des livres saints, suit nécessairement et indépendamment de toutes les preuves humaines qu'en donnent et les savants et les vrais philosophes, la certitude dogmatique :

1° De la création du monde : *Au commencement, Dieu créa le Ciel et la terre*, dit la Genèse, et nous *croyons*, avec le symbole, *en Dieu, Père Tout-Puissant, créateur du Ciel et de la terre*. C'est aussi la croyance de tous les peuples.

2° De la création d'un seul homme et d'une seule femme, d'où sont descendus tous les autres : *Dieu les créa à son image*, dit encore la Genèse, *et les ayant placés dans un lieu de délices, il leur dit : Croissez et multipliez-vous*. C'est encore une vérité attestée par les traditions de tous les peuples.

3° De la chute de ce premier homme et de cette première femme; des conséquences de cette chute : péché originel, ignorance, concupiscence ou pente au mal. Tous les hommes sont, en effet, conçus dans le péché, et *nul* N'EST *exempt de cette tache, pas même l'enfant qui vient de naître*, comme parlent les livres saints. Tous les peuples anciens, dit Roucher, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, plus voisins que nous de l'origine du monde, savaient, par une tradition uniforme et constante, que le premier homme avait prévariqué, et que son crime avait attiré la malédiction de Dieu sur toute sa postérité. Nous sentons tous en nous des guerres, les combats des concupiscences, les luttes du corps contre l'âme et de l'orgueil contre Dieu; et l'on ne sait quelle voix triste et lugubre se prolonge à travers les siècles et nous crie que nous sommes tombés. Qu'une raison hautaine et débile plie sous le poids de cette formidable vérité, a dit un grand écrivain, une naturelle et invincible conviction nous force à la reconnaître devant ce tribunal

intérieur qu'on ne peut ni décliner, ni séduire. Et l'homme, dit aussi Pascal, est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme.

4° D'un déluge universel, châtiment des crimes des hommes, parvenus à leur comble, où tout ce qui avait vie sur la terre périt, à l'exception de Noé, de sa famille et des animaux qu'il sauva avec lui. Ainsi le racontent les livres saints, et tous les faits de la nature, tous les monuments de l'histoire, toutes les vraies traditions des peuples viennent confirmer ce récit. Bérose, à Babylone, au temps d'Alexandre, en parlait comme Moïse; les Védas, chez les Indiens, le décrivent en termes correspondants; et au-delà des grands déserts de la Tartarie, à une autre extrémité du monde, chez les Chinois, on le trouve raconté de la même manière par Confucius.

Enseignement Universitaire

« Les traditions hébraïques, plus nouvelles, moins compli-
» quées que les traditions indostanes et égyptiennes » (qui les
ont altérées parce qu'elles ne sont venues qu'après), « con-
» cordent avec les sentiments des autres peuples, en nous
» montrant l'homme et le monde *débutant* par l'innocence.
» Quand cet âge d'or se fut laissé ternir, le règne de la force
» brutale commença : époque des Géants. Le châtiment ne
» tarda pas à suivre : époque du Déluge. Voilà *les préludes*
» de l'histoire du genre humain; voilà comment *il s'est re-*
» *présenté* ses premiers jours; *voilà ce qu'il prend pour des*
» *souvenirs*; mais l'histoire ne vient qu'après, et la pre-
» mière chose qu'elle nous raconte de l'homme, c'est la
» chasse (1). »

Donc, tout ce qui est enseigné par la Bible, par la religion et les traditions de tous les peuples sur la création, sur

(1) M. Lerminier : son Cours résumé par lui-même. *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 259, et *Bon Sens*, 9 août 1831.

l'homme, sa nature, sa chute, son châtiment, le Déluge, etc., n'est qu'une fable inventée par l'imagination du genre humain.

« La matière a donné naissance à tous les êtres corpo-
» rels ; sa puissance de transformation, *qui est Dieu*, a
» passé dans l'homme ; par elle, il créa les religions et les
» sociétés, qui naissent les unes des autres..... L'homme n'a
» pas tranquillement hérité du ver de terre par une suc-
» cession légitime ; entre l'un et l'autre, il y a une révolu-
» tion. »

Ainsi, c'est la matière qui a tout fait, et nous descendons du ver de terre moyennant une révolution !!! Ailleurs on donne pour créateur de l'univers le fétiche, ou l'arête de poisson, et on amalgame toutes ces erreurs avec le panthéisme de Schelling, les cultes astronomiques de Dupuy, le saint-simonisme, le *Contrat social*, le progrès humanitaire, etc. (1).

« La création de l'homme est le secret de Dieu.... L'his-
» toire ni la science ne peuvent rien nous en apprendre ; il
» faudrait une révélation divine, et cette révélation ne nous
» a pas été faite ; car les prétendues révélations divines ne
» sont que des conjectures humaines. La Genèse, dans le
» chapitre Ier, ne dit rien sur ce point ; et dans le chapitre II,
» elle emploie un langage figuré dont le sens réel nous est
» inconnu, et qui exprime les absurdités, les plus grossières
» superstitions des temps anciens, dont se moqueraient les
» plus vieilles femmes elles-mêmes et les plus petits en-
» fants (2). »

Et Mgr l'archevêque de Toulouse a eu tort de signaler aux fidèles l'auteur de pareils enseignements, comme un blasphémateur et un impie !

« La science des origines, dégagée de toute *préoccupation*

(1) M. Ed. Quinet : *Génie des Religions*, p. 2 et suivantes.

(2) Gatien Arnoult : *Eléments philosophiques*, p. 39 et suivantes.

» *étrangère* (c'est-à-dire de la foi), donne raison à Manethon » et date la monarchie égyptienne de cinq à six mille ans avant » Jésus-Christ. Avec elle encore, elle place au-delà le règne » si long des dieux et des demi-dieux (1). » Voilà Manethon, ce prêtre idolâtre, dont les fragments historiques ne sont arrivés jusqu'à nous que par les fragments d'un historien, copiés plus ou moins fidèlement par un troisième, placé avant et au dessus de Moïse, et réfutant les croyances, les traditions et les expériences du genre humain. Qu'on dise ensuite que la haine n'aveugle pas certaines gens? La même assertion est pourtant reproduite dans le deuxième cahier du cours d'histoire à l'usage des enfants des classes de sixième.

« Toute *création* est une distinction. Nous ne nous représentons pas aisément aujourd'hui l'amour de l'homme pour » la nature dans les premiers âges, où il était encore à peine » dégagé de son sein. Dans les âges plus voisins de la création, l'homme était moins séparé des bêtes, et voilà pourquoi l'auteur inconnu du Sésostris, de Turin, et Michel-Ange, » dans son *Moïse*, n'ont pas craint de laisser quelque chose » de la bête dans ces gigantesques images de l'homme primitif (2). »

« Du Christ de la science annonçant la venue,
» Kepler du tabernacle avait ouvert la nue ;
» Alors du Dieu voyant, adoré par Platon,
» Le Verbe se fit homme, il s'appela Newton ;
» Il vint, il *révéla* le principe suprême,
» Constant, universel, un comme Dieu lui-même.
» Les mondes se taisaient, il dit : Attraction !
» Ce mot, c'était le mot de la *création* (3). » *Distinction*.

(1) M. Letronne : Cours de 1835.

(2) M. Michelet : *Origine du droit français*, introd. p. 53, 68 et 110.

(3) J. J. Ampère : *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome II, p. 219.

« Je sens, comme beaucoup d'autres, qu'une intelligence a » tout coordonné; je cherche si je puis en conclure qu'elle a » créé; mais je ne le puis pas, parce que l'expérience ne me » fournit point la représentation d'une création absolue; je » n'en conçois que de relatives, et ce ne sont que des modifi- » cations de ce qui existe : donc la seule cause appréciable » pour moi est dans les molécules ou atômes, et dans les im- » pondérables qui font varier leurs activités; mais je ne sais » ce que c'est que les impondérables, ni en quoi les atômes » en diffèrent... Ainsi, sur tous les points, j'avoue n'avoir que » des connaissances incomplètes.... Et je reste avec le senti- » ment d'une intelligence coordonnatrice, que je n'ose appeler » créatrice, *quoiqu'elle* doive l'être (1).

» *Émanation* du sein de Dieu de tous les êtres spirituels, » retour et vie heureuse et vraiment divine de tous dans le » sein même de Dieu; voilà les enseignements fondamen- » taux du gnosticisme, le plus original et le plus riche de » tous les systèmes qu'a produits l'ancien monde. « Et ail- leurs : « L'amour divin rattache l'âme à celui de qui elle est » *Émanée* (2) ».

Donc, distinction, attraction, émanation, mais non créa- tion.

« Qu'est-ce que la création? demande M. Cousin; voulez- » vous la définition vulgaire (c'est-à-dire chrétienne et uni- » verselle)? la voici : Créer, c'est faire quelque chose de rien, » c'est tirer du néant » (ou faire que ce qui n'est pas, soit : Que la lumière soit, et la lumière fut; *dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux*). « Et il faut que cette définition *paraisse* » *bien satisfaisante*, puisqu'on la répète encore aujourd'hui » presque partout. Or, Leucippe, Epicure, Lucrèce, Bayle, » Spinosa (tous les athées et leurs troupeaux, *Epicuri de* » *grege porcum*), et tous les penseurs un peu exercés démon-

(1) M. Broussais : sa profession de foi. *Ami de la Religion*, tome C, p. 113.

(2) M. Matter : Introduction à l'*Histoire du Gnosticisme*, p. 18.

» trent trop aisément que de rien on ne tire rien, que du » néant rien ne peut sortir ; d'où il suit que la création est » impossible.»

Et c'est là ce que vous appelez une trop facile démonstration. Certes, que ce raisonnement soit chose aisée, cela est évident ; mais que ce soit une démonstration, c'est ce que ne comprendraient pas aussi facilement les penseurs qui ont eu le malheur de n'être pas un peu exercés, tels que saint Thomas d'Aquin, Descartes, Fénélon, Bossuet, Mallebranche, Pascal, Newton, Leibnitz, de Bonald, etc. Du néant, dites-vous, rien ne peut sortir ; ou ce qui n'était pas, ce qui n'a jamais été, ne peut jamais être. Mais c'est précisément la question ; et nier, n'est pas résoudre. D'un côté, et dès le commencement du monde, le genre humain affirme ; un livre divin et le plus authentique, le plus ancien, appuie cette affirmation, d'accord avec les traditions de tous les peuples et avec tout ce que le monde a produit d'hommes savants et vertueux ; d'un autre côté, vous et votre école, l'école de Lucrèce, d'Epicure et de Spinosa, vous niez ; depuis des milliers d'années nous possédons notre affirmation ; vous, vous n'êtes que d'hier. Où sont vos raisons, vos titres, ce que vous appelez vos démonstrations pour nous dépouiller de notre possession, et dire que nous n'y avons pas droit ? Où sont vos preuves ? où sont les monuments qui vous autorisent à conclure contre le genre humain ; *donc la création est impossible* ? Vous ajoutez :

« Le fond de la définition est dans l'idée même du néant. » une idée purement négative. C'est la puissance de l'esprit » de faire toutes sortes d'hypothèses, de pouvoir, par exem- » ple, en présence de la réalité, supposer le contraire ; mais » il y a une véritable extravagance à aller de la possibilité » d'une hypothèse à la réalité de cette hypothèse. Celle-ci » a encore un malheur de plus que bien d'autres hypothèses, » elle renferme une contradiction absolue. Le néant est la » négation de toute existence ; mais qui fait ici la négation » de toute existence ? Qui ? la pensée, c'est-à-dire vous qui » pensez ; de sorte que vous qui pensez (par la définition de la

» création), vous niez précisément, vous, votre pensée et » votre négation même (1). »

Qui s'en serait douté ? Mais cette extravagance qui fait des hypothèses et va de la possibilité d'une hypothèse à la réalité; cette hypothèse qui renferme une contradiction absolue, cette idée du néant, qui est la négation de toute existence; toutes ces belles choses, où sont-elles donc, M. Cousin, sinon dans votre tête? Qui donc fait ici des hypothèses, des contradictions absolues, de nous qui croyons et attestons la création comme un fait, sur le témoignage du genre humain et d'un livre sacré; ou de vous qui supposez ce fait impossible et soutenez que le TOUT-PUISSANT NE PEUT PAS? Le fond de la définition de la création est dans l'idée même du néant, dites-vous, et en le disant, vous semblez ignorer jusqu'à la nature, jusqu'aux éléments constitutifs de toute définition. Une définition, dit en effet feu M. Laromiguière, dans ses leçons de philosophie, les plus lucides et les plus populaires qui soient sorties, dit votre *Manuel de philosophie*, d'une bouche ou d'une plume universitaire; une définition, qu'est-ce autre chose « qu'une proposition dans laquelle l'idée de » l'attribut est la même que celle du sujet, et où le sujet est » en même temps le nom même de l'attribut. Ainsi, dans » cette définition, l'homme est un animal raisonnable.... par » où l'on voit, dit-il encore, que *pour définir une idée*, on » lui substitue *deux autres idées* : l'une, comme celle d'ani- » mal qui est une idée générale; l'autre, comme raisonna- » ble, qui sépare et différencie l'animal qu'on veut dési- » gner (2). »

Certes, ce n'était point à nous, et nous en rougissons, à vous rappeler les prolégomènes et les premiers éléments de la philosophie, à vous, chef de la philosophie moderne, professeur des professeurs de philosophie, conseiller-directeur de toutes les chaires de philosophie de France; mais vous nous y

(1) Cousin : *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 21, 22 et 23.

(2) *Leçons de Philosophie*, tome I, p. 267 et 287.

avez forcé en insultant comme une extravagance, en reniant comme une contradiction absolue un de nos dogmes fondamentaux, le premier article de notre symbole. Prétendre donc qu'une seule idée fait le fond d'une définition, c'est ignorer en soi ce que c'est qu'une définition, et dans l'espèce ne pas même comprendre celle de la création dont on dit qu'il est si aisé de démontrer l'absurdité. La création, en effet, disons-nous avec l'univers entier, à part les penseurs un peu exercés, comme Epicure et M. Cousin, est l'action divine par laquelle le monde a été tiré du néant, ou a été fait existant de non existant. Or, de quelle qualité, de quelle condition demandée par M. Laromiguière, cette définition manque-t-elle ? La création, voilà le sujet; l'action divine par laquelle le monde est tiré du néant, ou est fait existant de non existant, voilà l'attribut; l'idée de l'attribut est identiquement celle du sujet, et le sujet, à son tour, est le nom même de l'attribut. A l'idée de création sont substituées, pour la définir, deux autres idées, qui la composent et la constituent pour ainsi dire; l'idée d'action divine, toute-puissante, à qui rien ne résiste, qui peut tout, excepté le péché et l'absurde, idée générale convenant à toutes les actions divines, et l'idée de monde tiré du néant, ou de la collection des êtres non nécessaires, qui de non existants sont faits existants, idée qui sépare et différencie l'action divine de la création, de toutes les autres; en sorte que cette définition convient parfaitement à ce que tout le monde appelle création et ne convient qu'à elle seule.

Mais oubliant, avec M. Cousin et toute l'école éclectique, a nature et les éléments de la définition, admettant avec lui, qu'une seule idée en fasse le fond, nous le demandons à quiconque sait seulement ce que c'est qu'une idée : celle qui domine dans la définition de la création, est-ce l'idée du néant? N'est-ce pas, au contraire, comme l'indique lui-même le mot de *création*, *l'idée d'action qui crée*, qui tire du néant, qui donne un être, une substance à qui n'était pas, l'action libre de Dieu manifestant à l'extérieur sa toute-puissance? N'est-ce pas là l'idée qui domine, qui fait vraiment et le fond de la définition et le fond de la création elle même? L'idée du néant

y apparaît-elle autrement que pour démontrer la contingence du monde et de toutes les créatures, et faire éclater au grand jour la toute-puissance et l'inénarrable fécondité de Dieu? Ne faut-il pas être bien malheureux, s'être plongé dans de bien profondes ténèbres, avoir perverti d'une manière étrange ses facultés intellectuelles pour ne voir que le néant et la négation même de toute existence et, par conséquent, de Dieu même, dans la plus belle, la plus magnifique, la plus évidente démonstration de l'Etre par excellence, du Dieu des Dieux, du Dieu très-haut, du Jéhovah qui dit *que la lumière se fasse, et la lumière est faite*; que tout soit, et tout est. Mais qu'est-ce à dire: la création chrétienne *est la négation de toute existence*; le monde n'étant pas, Dieu lui-même cesse d'être? Il répugne donc qu'il y ait des êtres contingents, c'est-à-dire, qui peuvent exister ou ne pas exister? Il y a donc absurdité, contradiction à les concevoir tels avec tout ce qu'il y a eu au monde de philosophes sensés. Et, parce que les taupes, par exemple, les citrouilles et M. Cousin n'existeraient pas, il s'ensuivrait qu'il n'y a point de Dieu! Est-ce là ce que vous voulez dire? ou plutôt, n'est-ce pas la conséquence forcée, nécessaire de ce que vous dites, de ce que vous enseignez, de ce qu'enseignent, après vous, d'une extrémité de la France à l'autre, la plupart des professeurs de l'Université, vos élèves et vos adeptes? Et de tels enseignements, ne sont-ils pas, tout ensemble, et les derniers excès du blasphème et les derniers degrés de l'extravagance?

Sans doute, cette action sublime de Dieu qui crée, cette toute-puissance ainsi agissant, ainsi produisant le monde, le *quomodò* de cette action divine que nous nommons création, nous est incompréhensible, comme la toute-puissance, comme tout ce qui est infini, comme Dieu même; mais la raison voit clairement qu'il en doit être ainsi, qu'il est impossible qu'il en soit autrement, et, la main sur la conscience, loin de se sentir assaillir par le doute à la vue de ces myriades de mondes, de ces mystères jaillissant de toutes parts de la création, magnifiques et sans fin, parce qu'ils échappent à nos calculs, il n'est personne qui ne s'écrie, au contraire, dans

une conviction intime, profonde, pleine de calme, de suavité et de paix, avec le chef des archanges : *Quis ut Deus*, qui est comme Dieu ! ou avec le prophète roi : *Cœli enarrant gloriam Dei et opera manuum ejus annuntiat firmamentum* ; les cieux racontent la gloire de Dieu et le firmament annonce qu'il est son ouvrage ; ou même avec Rousseau : Plus je contemple cette puissance infinie, moins je la conçois, mais moins je la conçois, plus je l'adore.

Mais voyons donc, ô hommes qui vous attribuez le monopole de la science et de la sagesse, ce que votre éclectisme met à la place de notre création ; car le monde existe et vous existez vous-même.

« *Qu'est-ce que créer*, Messieurs, non d'après la méthode » hypothétique, mais d'après la méthode que nous avons suivie, d'après cette méthode qui emprunte toujours à la con» science humaine, ce que, plus tard, par une induction su» périeure, elle appliquera à l'essence divine ? Créer est une » chose très-peu difficile à concevoir, car c'est une chose » que nous faisons à toutes les minutes ; en effet, nous » créons toutes les fois que nous faisons un acte libre..... » L'homme ne tire point du néant l'action qu'il n'a pas » faite encore et qu'il va faire ; il la tire de la puissance qu'il » a de la faire ; il la tire de lui-même. Voilà le TYPE DE LA » CRÉATION. »

Ainsi cette statue que vient d'ébaucher un artiste, cette *bouillie* que vient d'apprêter la nourrice de M. Michelet, ce toupet dont votre coiffeur vient d'orner votre front (car on dit, M. Cousin, que vous craignez les perruques ; et nous, nous n'aimons pas les nuages et, avant tout, nous voulons être compris et faire toucher au doigt à tout le monde, l'absurde impiété de votre enseignement) ; ces trois créations, comme vous dites, c'est d'eux-mêmes que les créateurs les ont tirées ? D'eux-mêmes ; la chose est bien sûre ? C'est de lui-même que le statuaire a tiré ce bloc de marbre ; c'est d'eux-mêmes que la nourrice de votre collègue et votre coiffeur ont tiré, l'une sa bouillie et l'autre son faux toupet ? d'eux-mêmes, et quant à la matière et quant à la forme ? Et

c'est sérieusement que vous le dites, sérieusement que vous appelez ces œuvres, ces actions libres, le type d'une création! Dans ce cas, votre tête n'aurait-elle pas besoin d'autre chose que de la philosophie! Continuons néanmoins un instant encore.

« La création divine est de la même nature. Dieu, s'il est » une cause, peut créer; et s'il est une cause absolue, il ne » peut pas ne pas créer; et, en créant l'univers, *il ne le tire* » *pas du néant, il le tire de lui-même.* » Or, l'univers se compose de matière et d'esprit, d'eau et de pierres, de grenouilles et de philosophes, de panthères et de forçats, de M. Edgard Quinet et du ver qui lui a servi d'élément; si donc, votre dieu, car vous l'avez dit, *mon dieu n'est pas celui de la scholastique*, et vous avez bien raison; si donc, votre dieu, le dieu de l'Université, tire tous ces êtres, non du néant, mais de son sein, s'il les tire nécessairement, comme vous le dites encore, et par conséquent de toute éternité, il faut donc que, de toute éternité, ils soient dans son sein; qu'ils soient là, dans le ventre de ce dieu panthée, multipliés à l'infini, croassant, philosophant, piaulant, pataugeant, poétisant, prosaïsant, barbotant, vivant de sa vie; il faut que toujours, et de toute éternité, cette espèce de Gargantua que vous appelez votre dieu, s'amuse à les extraire de son sein et à les y replacer, à les vomir et à les ravaler, que ce soit là son occupation nécessaire, les éternelles actions de sa divinité! Mais quand il les tire ainsi de son sein, dites-nous donc, nous vous en prions, où les met-il? dans lui ou hors de lui? Dans lui! il ne les tire donc pas de son sein, puisqu'ils y restent; hors de lui, il y a donc des espaces, des lieux hors de votre dieu; et où sont-ils? que sont-ils?

« Il y a plus, ajoutez-vous encore : *Dieu crée avec lui-* » *même* (de sorte que les pierres sont des morceaux de lui-même, des fragments de Dieu; certes, il doit être bien dur votre dieu, M. Cousin; et comme toutes les maisons que nous bâtissons sont bâties avec ces pierres, morceaux de Dieu, toutes nos maisons sont divines et dignes d'adoration); « donc, » il crée avec tous les caractères que nous lui avons reconnus

» et qui passent nécessairement dans ses créations (1). » Or, ces caractères sont l'éternité, la toute-puissance, l'immensité, etc.. Donc, puisqu'ils passent nécessairement dans les créations, ces créations sont immenses, éternelles, infinies; donc elles sont Dieu; donc les betteraves et les hannetons, les grenouilles et les philosophes sont dieux; donc MM. Cousin et Quinet, Jouffroy et Michelet, Nisard et Gatien sont autant de dieux, ou morceaux de dieux; donc M. Villemain, le grand-maître de tous ces dieux, en est aussi le plus grand; et comme ils ont tous, et nécessairement, tous les caractères de la divinité, tous, et nécessairement, devront créer, et à qui mieux mieux, des mondes éternels, des esprits infinis, des grenouilles immenses et des philosophes tout-puissants. En vérité, n'est-ce donc point assez d'une maison de fous par département, veut-on donc transformer encore, en maisons de cette espèce, tous les colléges et tous les cours des facultés de la France. Il n'y aurait que matière à rire dans ces indicibles extravagances, si le monopole n'était là pour les enseigner partout et les rendre pratiques, et si la plus dégoûtante immoralité, si des forfaits monstrueux, si l'abâtardissement de tous les caractères, n'en étaient point la première conséquence.

« Que toutes les langues viennent d'une source unique, » comme toutes les races d'hommes d'une même souche, ce » sont des affirmations hasardées (2).

» Sur la grande question de l'unité du genre humain, c'est-» à-dire, sur la question de savoir si les hommes sont tous » sortis d'une seule et même souche primitive... à écouter » simplement les traditions, plus ou moins confuses, on com-» mence par éprouver quelque embarras... La croyance à » l'unité et à la diversité du genre humain, peut sembler éga-

(1) M. Cousin : *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 27 et 28.

(2) M. Jules Simon : *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome XXVII., p. 535.

» lement renfermée dans les traditions. Elles sont aussi ex-
» pliquées de plusieurs manières.

» A écouter ensuite les savants naturalistes, on éprouve
» un embarras non moins grand.... Cependant, au milieu de
» ces causes d'incertitude, l'opinion de l'unité de l'espèce
» humaine est celle qui compte le plus grand nombre de par-
» tisans, soit parmi ceux qui s'en rapportent aux traditions, soit
» parmi les naturalistes..... Sur ce point encore, et indépen-
» damment de la foi religieuse, la *Genèse* obtient l'assentiment
» du plus grand nombre (1). » C'est vraiment heureux pour cette pauvre *Genèse* : M. Gatien Arnoult a compté les voix en sa faveur, au moins sur le point dont il est ici question, et il se trouve que l'*opinion* qu'elle soutient a la majorité.

« Il y a trois âges dans l'histoire : Divin, héroïque et hu-
» main ; autrement dit, sacerdotal, guerrier, raisonneur. Dans
» le cycle des peuples asiatiques, l'Inde représente l'âge di-
» vin ; la Perse, l'âge héroïque ; la Judée, l'*âge humain*, l'âge
» critique (2). » M. Cousin, M. Lerminier, M. Ampère, l'auteur des *Précis Historiques*, tous en disent presque autant, et placent les Indiens à la tête de tous les peuples et comme les plus anciens. C'est un thème impie emprunté à *Vico* et répété de toutes parts, sans autre preuve que son autorité.

» N'y a-t-il qu'un peuple primitif, c'est-à-dire, une seule
» race, et par conséquent une seule langue, une seule reli-
» gion, une seule philosophie, qui, sorties d'un seul centre et
» d'un foyer unique, se répandent successivement sur toute
» la face du globe, de telle sorte, que la civilisation se fasse
» par voie de communication ; ou bien l'histoire n'a-t-elle
» d'autre fonds que la nature humaine, la nature qui nous est
» commune à tous, et qui, partout la même, mais partout
» modifiée, se développe partout avec ses harmonies et ses
» différences? Telle est la première question que rencontre
» sur son chemin la philosophie de l'histoire ; *selon moi*,

(1) M. Gatien Arnoult : *Eléments généraux*, p. 39.

(2) M. Michelet : *Origines du droit*, introduction, p. 99 et 100.

» cette question est encore plus embarrassante qu'impor-
» tante (1). » Il importe peu en effet à une philosophie impie et à son histoire, qu'il y ait eu, ou non, une chute première, originelle, dans laquelle ait été entraîné le genre humain tout entier, et une réparation de cette faute par un homme-Dieu, et, par conséquent, une religion divine et obligatoire. Aussi, la négation de la chute primitive ou du péché originel est-elle l'enseignement commun et presque universel dans les colléges; elle marche de pair avec le panthéisme, et en est la conséquence forcée. Qu'il nous suffise donc d'ajouter quelques passages à tous ceux que nous venons de citer dans cet article, passages qui sont également et contre cette vérité et contre la suivante. Ceux que nous donnerons bientôt sur le panthéisme, achèveront de démontrer, et ce point, et tous les autres.

« L'intelligence se développa et l'industrie naquit dans
» l'instant organique où la patte de l'animal devint la main
» de l'homme, et la pensée commença sa carrière indéfinie
» quand les cris inarticulés des bêtes se transformèrent dans
» la parole humaine. » Plus tard, pour hâter les progrès du genre humain, on ridiculisa « les mythes de la Bible, et on
» considéra tout le Christianisme comme la conséquence de
» deux épouvantables absurdités, du péché originel et de
» l'enfer (2).

» Quand l'homme commença à se distinguer de la nature
» extérieure, ce monde extérieur, dans son ensemble, dans
» sa totalité, fut le premier Dieu qu'il reconnut. Le panthéisme
» fit place au polythéisme et celui-ci au théisme et à l'unité :
» telle fut la marche du genre humain. » Donc, nulle chute, mais toujours progrès. Ainsi parle le *Manuel de Philosophie* des colléges royaux et communaux, et nous avons vu, dans

(1) M. Cousin : *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, neuvième leçon, p. 4.

(2) M. Ferari : Extrait *de Vico et l'Italie*, p. 385 et 112.

les pages précédentes, que les cours d'histoire de sixième tenaient à peu près le même langage aux enfants (1).

C'est probablement aussi le même enseignement que l'inspecteur des écoles primaires des Vosges a voulu donner à ces écoles, lorsqu'après leur avoir appris, dans son livre, *le Presbytère et l'Ecole*, l'inutilité de la prière, il ajoute que : « *La* » *terre est le lieu privilégié*, et que dire que la terre est le lieu » de l'exil, c'est nier en tout les pouvoirs de l'âme (2). » Et voilà pourquoi M. Matter, M. Bouillier et M. Michelet veulent que le baptême ne soit qu'une initiation au Christianisme, une simple cérémonie et non pas un sacrement institué pour effacer en nous le péché originel ; et voilà pourquoi M. Cousin, dans son Catéchisme pour les écoles primaires, a retranché aussi de la définition du même sacrement, cette propriété du baptême, qu'on retrouve dans tous les catéchismes catholiques (3).

« L'idée d'une chute primitive, dit encore M. Matter, est » devenue si populaire chez les Juifs, qu'elle s'est communi- » quée à tous leurs docteurs, et que, passant de là aux Pères, » elle est devenue dominante chez les interprètes philosophes » qui voient, dans les premiers chapitres de la Genèse, plu- » tôt *un mythe qu'une histoire*... Cette idée de la chute y est » en effet ; et si l'âme y tire son origine de Dieu, on y trouve » pourtant, d'après l'interprétation allégorique, l'opinion » qu'elle n'a été revêtue d'un corps qu'après sa chute. En » effet, lorsque la Genèse rapporte que le Créateur revêtit » Adam et Eve *d'une tunique de peau*, que signifie cette tu- » nique, *si ce n'est le corps qui enveloppe l'âme* (4)? »

De sorte qu'Adam et Eve n'avaient point de corps quand ils *mangèrent* du fruit défendu, et que tout ce qui est raconté

(1) P. 125.

(2) *Union Catholique*, n° 83.

(3) *Livre d'instruction morale*, p. 246.

(4) M. Matter : *Histoire du Gnosticisme*, tome I, p. 68 et 320.

dans la Genèse sur la formation du corps de l'un et de l'autre, avant leur chute, n'est qu'un mythe : encore ne doit-on l'entendre que du temps qui l'a suivie. Quand on dit des absurdités à faire rougir l'homme de sens, il faudrait au moins les garder pour soi, surtout lorsqu'on est inspecteur-général, et ne pas les rejeter sur un livre que tous les cultes reconnus et garantis en France, reconnaissent et vénèrent comme un livre saint et révélé.

« Tous les éléments essentiels de la nature humaine sont » bons, toutes les tendances primitives de la sensibilité con- » sidérées en elles-mêmes, non-seulement sont irréprocha- » bles, mais salutaires et providentielles, tout le mal est dans » la direction que leur imprime notre liberté. Nous sommes » de l'avis de Kant sur cette question de la nature et de » l'origine du mal..... Il est faux, comme la plupart des » théologiens (c'est-à-dire toute l'Eglise catholique), le » prétendent, que nous naissions avec des instincts d'une » nature essentiellement mauvaise (1). » Non, mais avec le péché originel et la pente au mal.

« L'homme n'est pas déchu ; sa vie ne doit pas être une » épreuve lugubre, une expiation funèbre ; l'homme est de » plus en plus perfectible, pour devenir de plus en plus » heureux ; plus sa carrière est progressive et plus elle s'em- » bellit et devient riante. Disparaissent à jamais les ténèbres, » les terreurs et la nuit du royaume de Satan ; le mal est une » chimère ; l'homme n'a dans le temps et l'espace d'autre » obstacle que lui-même ; ce sont ses propres illusions qu'il » doit disperser avec son épée, comme des apparitions men- » teuses. Cette levée de boucliers contre le héros infernal de » l'Evangile est audacieuse et bruyante... Je donne la main à » cette insurrection, je la crois légitime et je la regarde comme » le fruit naturel de la température de mon siècle : SEULE- » MENT *il y a des mystères que nous ne savons pas encore.* » Pourquoi dans l'histoire, tant de catastrophes inépuisables ?

(1) M. Bouillier : *Théorie de Kant*, préface, p. 13 et 14.

» Pourquoi dans l'homme, tant d'irrémédiables douleurs ? » J'ai toujours été frappé de la tristesse qui nous ronge le » cœur, et dès mon début dans la pensée, j'écrivais ces mots : » il est vrai, l'homme porte partout avec lui les déchirements » d'un mal inconnu, d'un mal incurable ; mais n'importe, il » doit marcher, il doit agir, mais sa force et sa gloire est de » n'en rien dire... On peut augurer que l'énergie de l'homme » lui donnera, plus tard, le secret de l'énigme ; il doit vain» cre le sphinx pour le pénétrer ; **DONC IL EST RAISON» NABLE** *de s'élever contre cette partie de la théologie du » Christianisme* (1). »

Ainsi on avoue, on proclame, quoiqu'on veuille le cacher, qu'on porte en soi les mystérieuses, mais incontestables preuves de la chute originelle ; et on conclut sur un augure de l'orgueil, qu'il est raisonnable de n'y pas croire et d'en affronter les éternelles et effrayantes conséquences.

« Une religion qui admettait le dogme de la dégénération » morale de l'homme ne devait ni croire aux progrès de » l'esprit humain, ni les encourager (2).

» Qu'ils disparaissent, ces détracteurs du genre humain » qui le prétendent enclin au vice ; aucune inclination vi» cieuse n'a été mise en nous par la nature ; ce sont les mau» vaises habitudes qui les enfantent, et pourvu que nous » exercions le désir inné de savoir et que nous le nourris» sions d'aliments sains, ces aliments, délices d'abord de nos » loisirs, deviendront bientôt la nécessité de notre vie et » l'instrument de notre bonheur. Voyez l'Amérique septen» trionale où sur trois habitants deux ont fréquenté les éco» les ; voyez *notre amie* l'Angleterre, l'Ecosse, la Suisse, le » Hanôvre, si riches en écoles, *on n'y trouve presque plus » de crimes* ! Qu'ainsi chez nous l'enseignement se débarrasse

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, p. 477 et 478.

(2) M. G. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 69.

» de la religion, des vieilles superstitions de nos pères ; qu'il » ne s'occupe pas trop de politique ; qu'il ne rapporte pas » tout à l'art militaire, mais que s'occupant de choses utiles, » il apprenne aux enfants à lire et à écrire ; qu'il leur ap- » prenne la syntaxe et l'arithmétique ; qu'ils sachent, par » un procédé simple, mesurer un champ ou une maison, » qu'ils n'ignorent pas surtout quels fruits portent les champs » de la patrie, comment on laboure la terre et l'on cultive » un métier. Qu'on y ajoute *quelque* science des mœurs, afin » que sachant ce qu'il faut faire dans la vie et pourquoi il » faut le faire, ils se conduisent comme d'honnêtes citoyens; » qu'on s'instruise enfin des arts qui donnent de la vigueur » aux empires et rendent la vie de chacun meilleure et plus » heureuse, et bientôt tous les crimes disparaîtront de la so- » ciété, et les peines capitales, opprobre d'une nation civili- » sée, seront abolies (1). »

(1) Facessant enim isti generis humani obtrectatores qui plebem ad vitia natam... nulla eis à naturâ vitia incita, sed pravis invecta consuetudinibus. Modo ut exerceatur ingenita sciendi cupido et sanis nutriatur alimentis, illa prius otii oblectamenta mox vitæ necessitates fient et felicitatis instrumenta...

Si enim septentrionalem Americæ oram lustraverimus, occurret libera gens, doctrinâ populari adeò instructa ut ad omnes ferè cives illa defluerit, et e tribus unus tantùm litteras nesciat.... Testis illa, nobis olim inimica, hodiè sperare licet, amicè æmula Britannia. Testes in primis Scotia, Helvetia, et Hanovria, ut scholis innumeris divites ità ferè immunes sceleribus... Nobis ergò presente cæterarum gentium exemplo, nec non præteritorum experientiâ utentibus multa supersunt peragenda. Ità nempe temperetur popularis disciplina *ut et priscâ majorum superstitione careat,* nec impensiorem habeat rei politicæ curam, nec cuncta ad militiam referat, sed conversis ad utilia animis, discant pueri litteras et noscere et ipsi exarare ; discant etiam quibus inter se vinculis connectantur vocabula ; additâque numerorum notitiâ, sciant agrum et domum simplici ratione metiri. Nec ignorent quas præsertim fruges patriæ ferat tellus, quibus optimè modis agri et artes colantur. Accedat insuper aliqua morum scientia, ut edocti quid in vitâ et ad quem finem sit agen-

Voilà en abrégé le programme de l'éducation universitaire; fondé sur la négation du péché originel, il proscrit la religion de nos pères comme une vieille superstition et une entrave, et y substitue *quelque science des mœurs* dont chacun sera juge. Catholiques, c'est à des pays protestants, nation la plus célèbre, la plus ancienne, la plus civilisée de l'Europe, c'est à des pays où la corruption des mœurs et la misère marchent de pair, où les classes populaires sont encore à demi-barbares, qu'on nous envoie demander des modèles pour nos écoles. C'est un professeur de rhétorique du collége Saint-Louis, devenu depuis, et, probablement en conséquence, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'instruction publique, qui a publié ce programme au nom même de l'Université, en présence de son grand-maître et du Conseil royal, devant tous les colléges de Paris réunis, au jour des plus grandes solennités universitaires, à la Sorbonne, pour la distribution des prix de concours. M. l'inspecteur Matter, dans ses livres approuvés par le conseil, renvoie presque toujours aussi aux pays protestants pour les écoles primaires. Ainsi, l'Université se plaît à ravaler la France et à faire litière, souvent aux derniers des peuples, surtout s'ils sont protestants, et de notre foi et de notre nom de Français.

Quelques années après, et cette année encore, MM. Lourdières et Berger, professeurs de rhétorique aux colléges de Saint-Louis et de Charlemagne, en proclamant, *dans les mêmes circonstances*, que notre âme était une portion de la divinité elle-même, *Mens humana divinæ mentis particula*, et que cette portion n'était autre chose qu'une force répandue dans tout l'univers, sot et grossier panthéisme ramassé

dum bonos cives ac viros probos se gerant; iis demùm artibus instruantur per quos vigent imperia, meliorque ac beatior unicuique vita efficitur... sublatisque ex hominum societate sceleribus, capitales istæ pœnæ, gentis benè moratæ opprobrium, tollantur et aboleantur. (Bellaguet. *Almanach de l'Université*, 1832, p. 369 et suivantes.

encore dans les bas-fonds de la protestante et nuageuse Allemagne, n'ont-ils pas par là même et en quelques mots, mis en question et nié la création, le péché originel et le Christianisme tout entier ? Car Dieu ne s'est pas créé lui-même ; une portion quelconque de lui-même ne peut pécher, ni par conséquent être condamnée, et avoir besoin de rédemption et de rédempteur.

Quant au Déluge universel et autres faits de la Bible en général, les professeurs qui les nient sont nombreux. Qu'il nous suffise, pour terminer cet article, déjà trop long, d'en citer deux ou trois des principaux.

« La terre aurait-elle souffert une inondation générale ou » plusieurs inondations partielles; les plaines auraient-elles » été balayées par les eaux de la mer ; et ne serait-il resté que » des débris du genre humain sur le plateau central, et sur » les plus hautes montagnes de chaque continent ? Cette der- » nière hypothèse, quoique appuyée par de nombreuses tra- » ditions, et par *des livres sacrés*, est encore loin d'être dé- » montrée comme un fait historique. En effet, il est aisé de » concevoir que les provinces de l'Asie centrale et la partie » intérieure de l'Afrique, trop élevées pour être submergées, » aient continué d'être habitées par des peuples considéra- » bles.... et qu'en Occident les chaînes des montagnes et les » pics isolés aient pu servir de refuge à quelques peuplades, » etc... *Nous croyons que cette hypothèse satisfait assez* aux » traditions historiques et aux recherches des naturalistes et » *explique* l'introduction des plantes et des animaux domes- » tiques en Occident *mieux* que ne le font les cosmogonies qui » *prétendent forcer toute la nature animée à dériver d'un* » *point unique* (1).... »

Que penserait M. Guillaume Libri du raisonnement suivant, car c'est lui qui donne à la Genèse le savant démenti qu'on vient de lire : *Il est aisé de concevoir* que M. Guillaume Libri

(1) M. Guillaume Libri : *Histoire des Sciences Mathématiques*, tome I, p. 6, 7 et 8.

trop sage, pendant qu'il était en Italie, pour écrire contre l'Eglise romaine de noires et sottes calomnies, trop prudent, depuis qu'il est en France, pour attaquer de front la religion de la majorité des Français et la gloire du peuple à qui il est venu demander de riches sinécures, n'ait pas écrit le livre impie et anti-français dont on le fait l'auteur. Ce livre est sans doute la supposition d'un ennemi. *Cette hypothèse satisfait assez* aux bons témoignages que M. Villemain a donnés au corps enseignant et aux apologies universitaires du *Journal des Débats*, et explique mieux l'avancement rapide de M. Guillaume Libri que ne le font les journaux qui *prétendent forcer son Histoire des Mathématiques* à dire qu'il est un mauvais écrivain, aussi ennemi de la religion catholique que de la gloire de la France.

M. Guillaume Libri est professeur du calcul des probabilités, et en faisant des raisonnements de cette force, il paraît beaucoup trop compter sur un excédant de probabilités d'ignorance et de sottise de la part de ses lecteurs ou de ses auditeurs.

Il s'appuie pourtant sur son collègue M. Letronne, et assure que l'*illustre professeur, dans les savantes leçons* qu'il donne sur cette matière, au collége de France, s'est proposé d'établir que depuis les temps historiques ou même traditionnels il n'y a pas eu de Déluge universel, mais qu'il y a eu seulement des inondations partielles (1).....

C'en est assez : passons aux mystères fondamentaux de la religion chrétienne.

Enseignement Chrétien.

La révélation renferme des mystères impénétrables à la raison humaine, et celui-là se rendrait coupable d'une grande témérité qui chercherait à les comprendre ; il a été écrit de

(1) M. Guillaume Libri : *Histoire des Sciences Mathématiques*, tome I, p. 6, 7 et 8.

lui, qu'il serait écrasé sous le poids de la gloire. Les Pères, il est vrai, se sont servis de similitudes explicatives quand ils en ont parlé ; mais leur but n'était pas de les dépouiller de leur sainte et majestueuse obscurité, ils voulaient seulement en rendre la croyance plus facile ; tous les ont toujours regardés comme des hauteurs inaccessibles.

Enseignement Universitaire.

« La société chrétienne se développera jusqu'à ce qu'elle » arrive à ce degré de perfection, où elle exclura la foi pour » faire place à la raison (1).

» Si vous voulez explorer les problèmes religieux, trois che- » mins s'offrent à vous : la philosophie, la réforme, le ca- » tholicisme. Pour nous, nous avons fait notre choix, et nous » nous en référons philosophiquement sur toute chose, à » l'autorité de l'esprit humain (2).

» L'explication des mystères n'est point interdite, les Pères » l'ont bien tentée ; nous pouvons donc la tenter aussi. Le » règne de la foi est consommé ; celui de la raison commence : » la raison dégage la vérité du symbole ; elle réduit enfin les » mystères à des faits purement psychologiques (3). Les vérités » seront les mêmes, mais la manifestation en sera toute scien- » tifique (4). Il paraît que les masses ont besoin de croire à » une certaine classe de faits dont on ne saurait démontrer » l'existence, et qui ont d'autant plus de charme pour le vul- » gaire qu'ils l'éloignent davantage de la réalité (5).

(1) M. Gatien Arnoult : *Doctrine Philosophique*, p. 405 et 406.

(2) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes, Lettres Phil., VIII. De l'Eglise et de la Phil.*, tome III, p. 738.

(3) M. Cousin : *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 19 et 20, et ailleurs encore.

(4) M. Damiron : *Essai sur l'Histoire de la Philosophie au XIXe siècle*, p. 242 et suivantes.

(5) M. Libri : *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 64.

» La révolution française est la fille de la philosophie moderne, la résultante de la pensée d'un siècle ; le triomphe » de l'esprit novateur sur la tradition, de la raison humaine » croyant à elle-même, sur des simulacres que Dieu n'habite » plus (1). »

Enseignement Chrétien.

Ces mystères chrétiens, nous les trouvons consignés dans un antique monument de notre foi, dans le symbole dit de Saint-Athanase, que l'Eglise répète chaque dimanche dans sa liturgie. « Nous vénérons un seul Dieu dans la trinité, et » la trinité dans l'unité, sans confondre les personnes, sans » diviser la substance ; car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit. Mais la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit est la même, leur » gloire est égale, leur majesté coéternelle ; ce qu'est le Père, » le Fils l'est, le Saint-Esprit l'est. Le Père est incréé, le Fils » est incréé, le Saint-Esprit est incréé... Et cependant ce ne » sont pas trois incréés, mais un seul. Ainsi le Père est Dieu, » le Fils est dieu, le Saint-Esprit est dieu, et cependant ce » ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu... car de même » que la vérité chrétienne nous oblige à confesser que chaque » personne en particulier est Dieu, de même elle nous défend » de dire qu'elles sont trois Dieux. Le Père n'a été fait par » personne, il n'a été créé, ni engendré ; le Fils vient du » Père, il n'est point fait, ni créé, mais engendré ; le Saint-» Esprit vient du Père et du Fils, il n'est point fait, ni créé, » ni engendré, mais il procède. Il n'y a donc qu'un Père, » non trois Pères, qu'un Fils non trois Fils, qu'un Saint-

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VI, p. 575 et 582. On retrouve les mêmes pensées dans Jouffroy, Quinet, Letronne, Michelet, J.-J. Ampère, et la plupart des professeurs du Collége de France et de l'Ecole normale.

» Esprit non trois Saint-Esprits ; et dans cette Trinité, rien » n'est antérieur, rien n'est postérieur, rien n'est plus grand, » rien n'est plus petit, mais les trois personnes sont coéter- » nelles et égales entre elles, en sorte qu'il faut vénérer en » tout et l'unité dans la trinité, et la trinité dans l'unité. Qui- » conque veut être sauvé, qu'il pense ainsi. »

Enseignement Universitaire.

« Ce qui fait le fond de notre raison, c'est-à-dire l'infini, le » fini, et leur rapport, fait aussi le fond de la raison éternelle, » c'est-à-dire une triplicité qui se résout en unité et une unité » qui se développe en triplicité. L'unité de cette triplicité » est seule réelle, et en même temps cette unité périrait » tout entière, sans un seul des trois éléments qui » lui sont nécessaires ; ils ont donc tous la même va- » leur logique, et constituent une unité indécomposable. » Quelle est cette unité ? l'intelligence divine elle-même ; » voilà le Dieu trois fois saint. Sa vie n'est que l'idée » de l'infini, du fini et de leur rapport ; car elle n'est pas » autre chose que le mouvement qui va de l'unité à la multi- » plicité et qui ramène la multiplicité à l'unité. C'est le droit » comme le devoir de la philosophie, *sous la réserve du plus » profond respect pour les formes religieuses*, de ne rien ad- » mettre qu'en tant que vrai en soi et sous la forme de l'idée. » Le *mysticisme est la forme nécessaire de toute religion* en » tant que religion, mais sous cette forme, sont des idées » qui peuvent être abordées et comprises en elles-mêmes ; un » Dieu qui nous serait absolument incompréhensible est un » Dieu qui n'existe pas pour nous (1). »

Ainsi, il n'y a de réel en Dieu que l'unité ; l'infini, c'est le Père ; le fini, c'est le Fils ; leur rapport, c'est le Saint-Esprit,

(1) M. Cousin : *Méthode à suivre pour l'Histoire de la Philosophie*, *Fragments philosophiques* et *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 15, 16, 17, 19 et 20.

et ces trois personnes, ou plutôt cette *triplicité*, ne sont qu'une idée qui se replie trois fois, et par ce mouvement, se donne la vie; c'est elle qui fait aussi le fond de notre raison. Ce sont là les blasphèmes que l'ex-grand-maître, le conseiller inamovible, chargé de la direction de toutes les études philosophiques dans toutes les Facultés des Lettres de la France, soumises au monopole universitaire, enseigne et imprime partout, *sous la réserve du profond respect pour les formes religieuses*; ce sont les blasphèmes que les élèves de l'école normale, dont il a été et le directeur et le professeur de philosophie, répètent à Caen, à Marseille, à Nancy, à Bordeaux et ailleurs, et partout, toujours *sous la réserve du profond respect pour les formes religieuses.*

« La matière veut la dispersion, l'esprit veut l'unité. La » matière, essentiellement divisible, aspire à la désunion, à » la discorde. Unité matérielle est un non sens; en politi- » que, c'est une tyrannie. L'esprit seul a droit d'unir, seul » il comprend, il embrasse et, pour tout dire, il aime. Comme » l'a dit si bien la *métaphysique chrétienne* : L'unité implique » la puissance, l'amour et l'esprit (1). »

Par là, le premier de nos dogmes n'est plus qu'un principe de métaphysique; seulement, au lieu d'un mystère fondé sur la parole de Dieu, nous avons une absurdité qui a pour garant la verbeuse jactance de M. Michelet; car, si l'esprit seul est puissance et amour, comment la puissance et l'amour peuvent-ils en être séparés; et s'ils n'en sont pas séparés, s'ils le constituent lui-même, comment font-ils trois avec lui?

« Conformément au besoin de la raison pratique, Dieu, en » sa qualité de dominateur moral du monde, est, sous trois » caractères essentiellement différents, un objet de foi : » 1° comme auteur moral du monde moral et physique, » *créateur du ciel et de la terre*, comme législateur saint; » 2° comme conservateur moral du genre humain, comme

(1) M. Michelet : *Histoire de France*, tome I, p. 148.

» souverain plein de bonté ; 3° comme administrateur des lois » morales, comme juge intègre...

» Cette croyance en une triple représentation de Dieu, ne » renferme réellement aucun mystère ; elle n'exprime point » des individualités dans la divinité, mais simplement ses » rapports avec le genre humain ; il suffit de la raison pour la » concevoir complètement, et elle se rencontre dans la reli- » gion de la plupart des peuples civilisés. Cette croyance » ayant été introduite d'abord dans la doctrine chrétienne et, » par celle-ci, publiée pour la première fois dans le monde, » sa manifestation peut bien être considérée comme une ré- » vélation de ce qui, par la seule faute des hommes, avait été » jusqu'à ce moment un mystère pour eux... C'est cette Tri- » nité qui est l'objet de la pure croyance religieuse. (1). »

Ici nous demanderons : 1° ce que c'est qu'un *auteur moral*, du monde physique ; 2° en quoi le législateur moral diffère de l'administrateur des lois morales, et comment ces rapports ne sont pas compris dans celui de souveraineté ? 3° Pourquoi les rapports de Dieu avec le monde sont-ils réduits à trois plutôt qu'à quatre, plutôt qu'à dix, plutôt qu'à vingt. Dieu n'est-il pas, selon vous-mêmes, créateur du monde physique, créateur du monde moral, conservateur du monde physique, conservateur du monde moral, administrateur de l'un, administrateur de l'autre, législateur du premier, législateur du second, juge de l'observation ou de la transgression de ses lois données à l'un et à l'autre, vengeur et rémunérateur, etc., etc.? Et tous ces rapports, dans les détails, ne se multiplient-ils pas à l'infini, ne prouvent-ils pas, dans le souverain qui en est l'auteur, l'immensité, l'éternité, la toute-puissance, une intelligence sans bornes, une, simple et cependant partout en même temps? Et vous dites qu'il n'y a point là de mystères, et que la raison suffit pour les concevoir complète-

(1) Catéchisme de M. Bouillier, ou *Théorie de Kant*, p. 86, 87 et 88.

ment! Est-ce mauvaise foi ou ignorance des mots mêmes que vous employez? Nous vous laissons le choix.

« Il y a disposition générale à chercher dans le Christia-
» nisme un système moral et rationnel. Les uns donnent, de
» la Trinité, une explication logique, et ne font plus, des
» trois personnes divines, que trois faces de l'être, dans Dieu
» et dans l'homme; voilà pour la métaphysique. D'autres
» cherchent surtout dans le Christianisme un système social,
» un idéal politique. Par cette double tendance, l'arianisme
» (la négation de la divinité du Fils de Dieu) est à la fois
» triomphant et transformé. Toutes les opinions dominantes
» du siècle impliquent son triomphe (1).

» La philosophie arienne est préférable à la philosophie
» chrétienne; car je ne comprends pas un Dieu plus grand
» que l'autre, ni un fils aussi grand que son père (2). »

Que dire de gens qui ont le front d'attaquer une religion dont ils ignorent même les premiers éléments? Et où donc le professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, a-t-il pris que le Christianisme admettait plusieurs dieux, et qu'il faisait l'un plus grand que l'autre? Et, s'il ne comprend pas qu'un fils puisse être aussi grand que son père, quand il s'agit surtout d'un fils qui possède la même nature divine et qui ne fait qu'un seul Dieu avec lui, que comprend-il donc? Il voit sans doute avec plus d'évidence, comment l'infini et le fini, et leur rapport, contiennent la vie du Dieu trois fois saint, et comment cette triplicité compose une unité indécomposable. Puis, ignorant ainsi les premiers principes du Christianisme, il prononce, avec toute l'autorité du pédantisme universitaire, que la philosophie arienne lui est préférable. Mais connaît-il mieux la philosophie arienne que

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, et les mêmes idées presque partout dans ses écrits et ses cours, où il enseigne hautement le panthéisme le plus absurde.

(2) M. Lacretelle : *Cours public de* 1837, *Ami de la Religion*, tome XCII, p. 43 et 44.

la philosophie chrétienne? Sait-il seulement ce que c'est que l'arianisme? Le sait-il mieux que son collègue, le professeur de législations comparées, qui vient de nous dire que la philosophie arienne ne voit dans la Trinité que trois phases de l'être dans Dieu et dans l'homme, et dans le Christianisme qu'un système social, qu'un idéal politique. Vraiment, on croit rêver en voyant passer devant soi des professeurs de cette force; et si l'on ne peut dire qui l'emporte chez eux, de l'ignorance ou de l'impiété, l'on comprend du moins, et avec évidence, pourquoi ils redoutent si fort la concurrence et se cramponnent au monopole comme à leur vie.

« La réforme socinienne eut pour objet essentiel de rentrer par l'interprétation critique des textes, dans les doctrines primitives de Jésus-Christ et de débarrasser la religion de l'*erreur fondamentale* qu'y a rattachée le moyen-âge, » et que la réforme elle-même a maintenue, c'est-à-dire, de » cette sorte de polythéisme qui est enseigné sous le nom de » Trinité chrétienne. Le monothéisme a été le premier symbole de la révélation, le grand progrès de Moïse sur les » prêtres de l'Egypte (et ils ont dit plus haut que Moïse l'a » volé à Memphis), le progrès plus universel de Jésus-Christ » sur les prêtres de l'Orient, de l'Occident, du monde. L'ignorance de quelques Pères et celle de plusieurs conciles ont » altéré le monothéisme (1). »

Et ces blasphèmes horribles dont Calvin fit brûler l'auteur, que Capiton, autre protestant, voulait faire écarteler, et Mélanchton proscrire, l'inspecteur-général Matter, le recteur Laroque, etc., etc., les enseignent publiquement; et le monopole universitaire, d'une extrémité de la France à l'autre, les impose aux enfants et à la jeunesse de tous les cultes, auxquels la Charte pourtant promet sécurité et protection!!!

« Au Père et au Fils (dit l'Eternité parlant à l'Espace), » j'ai creusé de ma main une fosse dans une étoile glacée qui

(1) M. Matter : *Histoire de l'Eglise chrétienne*, tome IV, p. 233 et suivantes.

» roule sans compagne et sans lumière. La nuit, en la voyant » si pâle, dira : C'est le tombeau de quelque Dieu (1) »

Enseignement Chretien.

Il est, en outre, nécessaire, pour le salut éternel, de croire l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ. La foi véritable consiste donc à croire et à confesser que Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, est Dieu et Homme. Il est Dieu en tant qu'engendré de la substance de son Père, avant tous les temps; il est Homme en tant que né de la substance de sa mère dans le temps. Dieu parfait, Homme parfait, subsistant avec une âme raisonnable et une chair humaine, égal au Père, selon la divinité, inférieur selon l'humanité; et quoiqu'il soit Dieu et Homme, il ne forme pourtant pas deux Christ, mais un seul, non par le changement de la divinité en notre chair, mais par l'élévation de l'humanité jusqu'à la divinité; un seul, non par la confusion de substance, mais par l'unité de personne; car, comme l'âme raisonnable et la chair font un seul homme, ainsi le Fils, Dieu et Homme font un seul Christ.

Le Christ a souffert pour notre salut; nous étions tombés dans Adam, il nous a relevés; il a guéri nos plaies par le sang qui a coulé des siennes; une sentence de mort avait été prononcée contre nous, il l'a déchirée en mourant à notre place; c'est notre médiateur unique; car par lui, et par lui seul, nous avons recouvré nos droits à l'héritage céleste. Il n'est pas, sous le ciel, d'autre nom que le sien, par lequel nous puissions être sauvés. Il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, il est la force qui, en nous attirant, nous fait arriver jusqu'au Père, et nous devons recevoir cette lumière par la foi, et nous devons nous investir de cette force par les sacrements. Sans cela, le Christ, à la fois notre pontife et notre victime, se sera inutilement immolé pour nous sur l'autel du Calvaire, et livrés à notre faiblesse, en proie à

(1) E. Quinet : *Ahasvérus*, p. 542.

notre aveuglement, nous marcherons infailliblement à notre ruine. Car, du Ciel, où il est monté après sa résurrection, il reviendra juger les vivants et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres.

Enseignement Universitaire.

« C'est pour les choses difficiles à comprendre que les es-
» prits se passionnent, c'est par les *mots mystérieux* que les
» peuples se mènent et s'agitent; et la morale est une chose
» trop simple et *trop vraie* pour suffire à ce besoin qu'un
» génie ardent éprouve, de dominer les âmes et de les subju-
» guer par sa croyance. L'intrépide, l'éloquent Athanase a
» donc souvent rempli ses ouvrages d'une scolastique subtile.»
(Dogme de la Sainte-Trinité et de la Divinité de Jésus-Christ.)
« S'il combat souvent sur *des dogmes obscurs* (les mêmes),
» son but est d'établir cette unité religieuse dont il a calculé
» toute la puissance. La doctrine d'Arius » (négation de la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ), « doctrine encore
» enveloppée à sa naissance de subtilités scolastiques, était
» *plus méthodique, plus simple, plus faite pour devenir uni-*
» *verselle*. Elle recélait au fond le pur déïsme, et par cela
» même, pouvait s'accorder davantage avec la réforme gra-
» duelle des anciens cultes (1).

» Le Christ, comme tous les révélateurs, est homme, mais
» plus qu'un autre il a du Dieu dans l'âme, et même la Divi-
» nité l'absorbe; alors il se confond avec elle, et cet hyménée
» sacré devient pour lui une identité; il ne se connaît plus
» comme homme, il se croit comme Dieu; voilà l'homme...
» L'homme appelle divin tout ce qui révèle l'humanité;
» comme il se sent Dieu lui-même, en ce sens qu'il
» en participe, il divinise ce qui est grand, bon et salu-
» taire; rapprochement nécessaire, confusion glorieuse de
» Dieu et de l'homme, incarnation continuelle qui de jour
» en jour devient plus sensible et plus intelligible... Car la

(1) M. Villemain: *Nouv. Mél.*, p. 160, 161, 173.

» nouveauté spiritualiste habite Socrate avant d'habiter Jésus;
» elle pénètre la société antique avant d'instituer la société
» moderne. Il n'y a pas solution de continuité.... L'homme
» doit tout attendre de ses propres efforts; il n'y a d'autre
» médiateur que l'esprit humain. L'esprit humain est une
» perpétuelle et nécessaire révélation de Dieu (1).

» Le Christianisme est le complément de toutes les reli-
» gions antérieures, le dernier résultat des mouvements reli-
» gieux du monde, il en est la fin.... En effet, le Christia-
» nisme, *si peu étudié*, *si peu compris*, n'est pas moins que le
» résumé des deux grands systèmes religieux qui ont régné
» tour à tour dans l'Orient et dans la Grèce. Il réunit en lui
» tout ce qu'il y a de vrai, de saint et de sage dans le théis-
» me de l'Orient, et dans l'héroïsme et le naturalisme mytho-
» logique de la Grèce et de Rome. La religion d'un Dieu fait
» homme est une religion qui, d'une part, élève l'âme vers
» le Ciel, vers son principe absolu, vers un autre monde, et
» qui en même temps lui enseigne que son œuvre et ses do-
» voirs sont dans ce monde et sur cette terre. La religion
» de l'Homme-Dieu donne un prix infini à l'humanité ;
» l'humanité est donc quelque chose de bien grand, puis-
» qu'elle a été choisie pour être le *réceptacle* de l'image de
» Dieu. »

Le Christianisme n'est donc, comme dit M. Lerminier, qu'une évolution de l'humanité, le dernier essai religieux qui résume tous les autres; et Jésus-Christ semble n'être là qu'une figure de l'humanité, comme dit Kant et M. Bouillier; non une personne divine, mais *l'image de Dieu*; en sorte qu'il est moins même que les autres hommes qui sont tous Dieu même ou portion de Dieu. Mais écoutons encore :

« Le genre humain croit à la raison, et il ne peut pas ne
» pas y croire à cette raison qui apparaît dans la conscience
» en rapport momentané avec le moi, reflet pur encore, quoi-

(1) M. Lerminier : *Influence de la Philosophie au XVIII*e *siècle*; *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 732 et 733. *Ibid.*, deuxième série, tome II, p. 93 ; *Philosophie du droit*, tome II, p. 340.

» que affaibli, de cette lumière primitive qui découle du sein » même de la substance éternelle.... Sans l'apparition de la » raison dans la conscience, nulle connaissance... Elle appa- » raît à la conscience comme un hôte qui lui a apporté des » nouvelles d'un monde inconnu... Si la raison était person- » nelle, elle serait sans autorité, hors du sujet et du moi » individuel ; si elle restait à l'état de substance non mani- » festée, elle serait comme si elle n'était pas pour le moi, qui » ne se connaîtrait pas lui-même. Il faut donc que la substance » intelligente se manifeste ; et cette manifestation est l'appa- » rition de la raison dans la conscience. La raison est donc à » la lettre une révélation, une révélation nécessaire et univer- » selle, qui n'a manqué à aucun homme, et a éclairé tout » homme à sa venue en ce monde ; la raison est le *médiateur* » *nécessaire* entre Dieu et l'homme, ce *logos* de Pythagore et » de Platon ; ce Verbe *fait chair* qui *sert d'interprète à Dieu* » *et de précepteur* à l'homme, homme *à la fois et Dieu tout* » *ensemble*. Ce n'est pas, sans doute, le Dieu absolu dans sa » majestueuse indivisibilité, mais sa manifestation en esprit, » et en vérité ; ce n'est pas l'être des êtres, mais c'est le » Dieu du genre humain (1). »

Ainsi, la raison de chaque individu, c'est le Verbe de Dieu, l'Homme-Dieu, Jésus-Christ même ; le médiateur divin, le médiateur nécessaire, ce n'est pourtant pas le Dieu absolu ni l'être des êtres, mais c'est le Dieu du genre humain, le Dieu qui illumine tout homme venant en ce monde. Il y a donc un Dieu relatif qui est le Dieu du genre humain, et un Dieu absolu qui n'est le Dieu de personne. Et ces savants hommes rejettent le mystère de la sainte Trinité comme incompréhensible. De là à Strauss, tout le monde le voit, il n'y a qu'un mot sous-entendu. L'impiété la plus monstrueuse est donc ici évidente. L'absurdité n'est pas moins manifeste. Car cette raison qui est Dieu, qui est à la lettre une révéla-

(1) M. Cousin : *Cours d'Histoire de la Philosophie*, p. 54 et 55, et préface de la première édition des *Fragments*, troisième édition, tome I, p. 78.

tion nécessaire et universelle ; qui est le médiateur nécessaire qui n'a jamais manqué à personne, pas même aux fous, est sans doute infaillible ; elle sait tout et parle en esprit et en vérité. C'est une conséquence qu'on ne peut contester sans renier le principe. Tous les hommes et chaque homme en particulier sont donc infaillibles, ils savent tout et parlent et agissent en esprit et en vérité, et comme le oui et le non ne peuvent être vrais en même temps, qu'il ne peut pas y avoir contradiction dans le même Dieu, tous les hommes pensent et ont pensé, disent et ont dit, toujours et partout la même chose. S'il en est ainsi, nous n'avons que faire de l'Université et de professeurs, de gouvernement, de tribunaux et de magistrats ; le Dieu qui est dans chaque homme et nous constitue ce que nous sommes nécessairement, universellement doit nous suffire ; nous devons tout savoir sans rien apprendre, et il est impossible qu'ayant dans nous, qu'étant nous-mêmes le Dieu du genre humain, nous puissions nous égarer en quoi que ce soit. Y a-t-il jamais eu par le monde EXTRAVAGANCE DE CETTE AMPLEUR et les petites maisons, en vérité, ne sont-elles pas dignes d'être les écoles normales d'un tel enseignement?

« Le Verbe... est la manifestation de la puissance divine, » réelle et substantielle dans Dieu, idéale dans l'esprit de » l'homme... Le Verbe est la forme absolue de Dieu, source » de toutes les formes secondaires qui en *émanent*, cause im- » manente de toute distinction et de toute limitation (1).

» L'étreinte divine que promettaient au genre humain les » bras étendus du Christ, elle devait se réaliser.... par » l'identification de l'objet aimant et de l'objet aimé. L'huma- » nité devait reconnaître le Christ en soi-même, apercevoir » en soi la perpétuité de l'incarnation et de la Passion... Cette » transfiguration du genre humain qui reconnaît l'image de Dieu » en soi... Elle fut la rédemption du monde moderne ; mais » elle parut la mort du Christianisme. Cependant Dieu n'est » pas moins Dieu pour s'être fait humanité, le temple n'est pas

(1) M. Bouchitté : *Rationalisme chrétien*, introd., p. 30 et 32.

» détruit pour être devenu grand comme le monde. En est-ce » donc fait, hélas !... La forme finie, tout est-il fini (1) ?

» La doctrine du Verbe fait chair, du Fils de Dieu parmi » les hommes, est pour Kant la réalisation objective de l'idéal » de l'humanité agréable à Dieu. Puisque cet idéal ne vient » pas de nous, il convient de dire qu'il est descendu du Ciel » en nous... Or, cet idéal, sous quelle forme peut-on se le » mieux représenter que sous la forme d'un homme de con- » dition purement humaine, mais animé de sentiments pure- » ment divins, prêt à remplir tous les devoirs de l'humanité, à » lui servir de leçon et d'exemple, même en dépit des plus » puissantes tentations, même au prix des plus affreuses souf- » frances et de la mort la plus ignominieuse (2) ?

» Dieu a dû se rapprocher de l'homme et se révéler à lui, » non qu'à cet effet il ait pris visage et corps, et se soit in- » carné sous quelque forme. Tout ce qui s'est dit de semblable » sur cette matière, est figure et poésie (3).

» La rédemption et la médiation de Jésus-Christ sont de » ces mythes, de ces symboles, de ces figures que le soleil » de la philosophie dissipera (4). »

Ainsi parlent et écrivent les Cousin, les Dubois, les Jouffroy, les Damiron, les Michelet, les Bouchitté, les Bouillier, etc., et marchant sur les traces de l'impie Strauss que les pays protestants ont eux-mêmes repoussé de leurs chaires, ils nient jusqu'à l'existence même historique de Jésus-Christ, pour ne l'admettre que comme mythe ; et on a pu lire dans l'*Univers* ces étranges paroles du recteur de l'Académie de Cahors :

« Je remercie M. le vicomte de Bonald de m'avoir placé en » si bonne compagnie, en me citant à son tribunal avec un

(1) M. Michelet : *Hist. de Fr.*, t. II, p. 695 et suiv.

(2) M. Bouillier : *Théor. de Kant*, préf. p. 15 et 16.

(3) M. Damiron : *Essai sur l'Hist. de la Phil.*, p. 388.

(2) M. Jouffroy : *Mél. Philos., Probl. de la dest. hum*, p. 485 et 475.

» des hommes les plus savants de l'Allemagne ; il me fait » plus d'honneur que je n'eusse osé jamais en espérer. On » comprend que je ne viens pas ici défendre le professeur » Strauss du reproche de renverser les fondements de notre » société, en soutenant l'unité de Dieu, » (en voilà encore un qui ne sait pas son catéchisme, puisqu'il suppose que le Christianisme reconnaît plusieurs Dieux), « l'Europe pré- » sente le dédommage amplement de dédains qui ne sauraient » l'atteindre (1). »

Qu'attendre donc de Jésus-Christ dans l'autre vie, s'il n'a pas même existé ici-bas, ou s'il n'a été qu'un grand homme? Aussi dans un prétendu poème, que nous avons déjà cité, fait-on dire par le chœur des rois morts :

« O Christ! ô Christ! pourquoi nous as-tu trompés? O » Christ! pourquoi nous as-tu menti? Depuis mille ans, nous » nous roulons dans nos caveaux, pour chercher la porte de » ton Ciel. Nous ne trouvons que la toile que l'araignée tend » sur nos têtes, etc. »

Et par le chœur des femmes :

« O vierge Marie! pourquoi nous avez-vous trompées? En » nous réveillant, nous avons cherché à nos côtés nos enfants, » nos petits-enfants, et nos bien-aimés, qui devaient nous » sourire au matin dans des niches d'azur. Nous n'avons » trouvé que des ronces, des mauves passées et des orties » qui enfonçaient leurs racines sur nos têtes. »

Et à ces interpellations absurdes et impies, on fait répondre par la cathédrale de Strasbourg au bruit des cloches et de l'orgue:

« L'éternité se rit de vous comme le vent, quand il s'amuse, » à travers les carrefours, avec l'herbe des faneurs qu'il a ra- » massée dans les clairières. »

Et puis le Christ, à son tour, vient terminer cette suite de scènes délirantes par ces paroles que l'indignation empêche de caractériser :

« Le Ciel est vide; je suis seul au firmament. L'un après » l'autre, tous les anges ont plié leurs ailes, comme l'aigle

(1) M. Laroque : Lettres à l'*Univers*, numéro du 15 septembre 1839.

» quand il est devenu vieux. Ma mère Marie est morte ; et » mon père Jehovah m'a dit, sur son chevet: Christ, mon » âge est venu. J'ai vécu assez de siècles de siècles... J'ai » froid... je suis las.... j'ai soif. Ma vieillesse est trop grande, » je ne vois plus même ton auréole. Va ! ton père est mort. » Et le firmament a secoué son Dieu de sa branche, comme » le figuier, ses feuilles.... »

Et s'adressant à l'éternité :

« Et moi aussi, lui dit-il, tu m'as brisé : ma vie était dans » mon calice ; tu l'as vidée trop tôt... Tout est fini. Mets-moi » dans le sépulcre de mon père. Ainsi-soit-il (1). »

Et l'éternité l'enterre dans une étoile glacée au milieu du firmament qui pourtant tout-à-l'heure était vide !!!

Et cinq cent quarante-cinq pages dans ce goût-là ! des pages où l'absurde le dispute à l'impie, la contradiction à l'amphigouri, l'obscénité au plus ridicule et au plus plat romantisme. Et ces pages, sont au nom du panthéisme, applaudies et jetées à travers nos écoles ! Et l'assemblée des professeurs universitaires bat des mains, et il s'en rencontre jusqu'à deux dans la seule *Revue des Deux Mondes* pour proclamer ce stupide *Farago*, un *véritable fragment d'épopée*, *l'interprétation des destinées humaines*, *une grande fresque épique*, *un torrent lyrique*, *une cataracte d'écumante poésie* (2), et se faire forts de prouver que la nature de la poésie, au moment où elle se montre, est d'être folle ou de le paraître. Et l'impur blasphémateur, l'homme d'*écumante* poésie, le fou à mettre aux petites-maisons, est marqué d'un diplôme de docteur ès-lettres, placé dans l'histoire universitaire de France, à la suite de sainte Chantal et de M. de Lamartine, comme un grand homme, sous le nom de *poète de l'histoire et de l'humanité* (3), puis institué professeur de littérature à Lyon ; enfin, installé au collége de France, dans la chaire des

(1) *Ahasvérus*, p. 321, 325, 534, 535 et 540.

(2) *Revue des Deux Mondes*, deuxième série, tome IV, p. 566 et suivantes, *Ibid.*, troisième série, tome II, p 117.

(3) M. Michelet : *Histoire de France*, tome II, p. 93.

langues et de la littérature de l'Europe méridionale, en compagnie de MM. Letronne, Lerminier, Michelet, Philarète Chasles, J.-J. Ampère, Guillaume Libri et du grand-prêtre de Saint-Simon, Michel Chevalier.

Mais quittons les dogmes du Christianisme pour passer à ses principales vertus : l'humilité, la pureté, la charité, et voyons encore sur ce point quel est l'enseignement universitaire.

Enseignement Chrétien.

Tendre vers Dieu, s'efforcer de devenir parfait comme le Père céleste est parfait, aspirer à monter ainsi, malgré les penchants contraires, suite du péché d'origine, tel est l'objet des vertus chrétiennes, tels sont aussi la vraie félicité, le progrès réel auquel Jésus-Christ est venu appeler tous les hommes. Créé à l'image de Dieu et par sa toute-puissance, conservé à toute heure par son infinie bonté, racheté d'un malheur certain et inévitable par sa miséricorde, l'homme n'a rien de lui-même, rien dans son âme, rien dans son corps, rien autour de lui, ni au Ciel ni sur la terre, qui ne vienne de Dieu, n'appartienne à Dieu en toute propriété, ne doive, par conséquent, retourner à lui, et lui être rapporté par la volonté même de l'homme. Il n'est dès plus, ici-bas, aucune souffrance, aucune humiliation, si grande qu'elle soit, que Dieu n'ait le droit de lui infliger dans sa justice, et que l'homme ne doive surmonter par la patience, afin de rendre gloire au souverain domaine de celui qui les inflige ou les permet pour notre bien et pour sa gloire.

Connaître seulement Dieu, c'est avouer ces vérités; croire en lui, c'est en avoir la ferme, l'intime conviction ; l'adorer en esprit et en vérité, c'est les proclamer par ses œuvres, les prendre pour règle de sa vie et de toutes ses actions. La raison elle-même l'enseigne, aussi bien que la foi chrétienne, à tout homme au cœur droit qui veut un peu réfléchir. Or, reconnaître avec sincérité que de nous-mêmes nous ne sommes rien et n'avons rien, que tout vient de Dieu et doit retourner à lui, comme les productions d'un champ au maître qui le

cultive et à qui il appartient ; que les talents et les facultés de notre âme, la santé, la force, les sens et les propriétés de nos corps sont des biens qui dépendent de Dieu et dont nous sommes comptables envers lui ; que les maux, quels qu'ils soient, ne sont point au dessus de ce qu'ont mérité nos fautes, et que les uns et les autres venant de Dieu, doivent tourner à sa gloire et à notre salut ; toujours et partout agir en conséquence de ces principes, de ces vérités premières, c'est l'humilité, c'est la vertu, base et fondement de toutes les autres. C'est par elle que, docile aux lois de la conscience et de la raison, l'homme contracte, avec le secours de la grâce, la douce habitude de se mettre à sa place, et descendant dans les profondeurs de son néant et de son péché, selon le sens étymologique et vrai du mot humilité (*habilitas ad humum*), de rendre à **CELUI QUI EST**, tout honneur, toute louange, tout amour.

De là, la foi, c'est-à-dire la soumission ou *subjection* de l'intelligence humaine à l'intelligence divine qui a révélé et manifesté, par des œuvres divines et qu'elle seule pouvait faire, la réalité de cette révélation ; de là, l'obéissance, c'est-à-dire la soumission ou *subjection*, à cause de Dieu, à l'autorité spirituelle ou temporelle qui vient de lui. Nobles vertus ! elles seules peuvent élever l'homme, seules l'empêcher de se courber, de ramper et de s'avilir devant un autre homme, et faire que, dans les chaînes mêmes de l'esclavage, il soit encore libre, ne reconnaisse toujours que Dieu seul pour maître et n'obéisse qu'à lui ; tandis qu'au contraire, partout hors d'elles, sous les lois de l'orgueil et de l'insurrection, l'homme ne plie, ne se prosterne plus que devant l'homme, devant la force brutale d'un soldat heureux, les machiavéliques fourberies d'un roué politique, ou la force arbitraire et numérique d'assemblées despotiques, oligarchiques ou populaires, leur vendant pour un peu d'or, ou pour quelques jours de vie, son honneur, sa conscience, la fortune, les libertés et les droits de ses concitoyens, la patrie elle-même ; permanente réalisation, dès ce monde, de la magnifique parole du Christ : *Celui qui s'humilie sera exalté, et celui qui s'exalte sera humilié.*

Enseignement Universitaire.

« Le saint-simonisme s'était inquiété de relever la fierté » de l'activité humaine, et avait protesté contre l'exagéra- » tion de l'humilité chrétienne ; il était ainsi sur la trace de » la marche progressive du génie occidental. Certes, depuis » le seizième siècle, l'homme n'est pas humble, il est révolu- » tionnaire ; il ne veut plus être pauvre d'esprit; cette dis- » position incontestable s'affermira de plus en plus, c'est le » levier du monde moderne » (et aussi le levier infernal du monde ancien ; car, selon la pensée d'un grand philosophe: *Vous serez Dieu, dit au premier homme, a fait la première révolution ; vous serez roi, dit au peuple, a fait la dernière ; l'orgueil est de tous les temps et ne meurt jamais*)..... « Cette » levée de boucliers (la négation du péché originel), est au- » dacieuse et bruyante; on dirait un défi de la force humaine » qui s'exalte, jeté à la fatalité qui pèse sur elle : c'est encore » une réclamation énergique contre cette humilité qui fit de » la résignation son héroïsme, et mit sa grandeur à courber » la tête.

» ..... Le saint-simonisme (ou l'orgueil divinisé) est le » symptôme du besoin de rénovation qui nous travaille, le » prospectus hâtif de la philosophie française du dix-neuvième » siècle. Il sera bon de s'ingénier, afin que l'ouvrage annoncé » ne reste pas toujours sous presse (1). »

L'Université est chargée de l'éditer, et son enseignement en offre chaque jour quelque livraison au public.

« Rome, qui est le siége du gouvernement, est le centre » des ténèbres.... *Le servilisme et la bassesse* y sont presque » les seuls moyens d'avancement ; les hommes *distingués*

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 477 et suivantes, et p. 481.

» y sont accablés de dégoûts et se trouvent en butte à tous les » genres de persécutions... (1).

» Singulière cause que celle du catholicisme qui a besoin » d'humilier l'homme pour le convertir (2). »

Il vaudrait autant dire : Singulière cause que celle du bon sens et de la logique ! Car, puisque le péché est une révolte contre Dieu, puisqu'il a sa première source dans l'orgueil, est-il possible que la pénitence, ou la conversion commence autrement que par l'humilité ou l'aveu qu'on est pécheur et qu'on a mérité châtiment ? Ne faut-il pas avoir fait divorce avec le jugement, ou ne pas même connaître la valeur des mots qu'on emploie, pour trouver là de la singularité ?

« L'instruction, cette initiation de l'homme et des sociétés » doit être vigoureuse et inspiratrice quand elle s'adresse » aux jeunes gens, ces conscrits de l'humanité. Elle ne doit » pas s'abaisser, en s'adressant aux femmes, surtout aujour- » d'hui où il y a évidemment parmi elles un mouvement insur- » rectionnel plus sensible même qu'au temps de saint Paul, » et qu'il faut seconder, au lieu de lui imposer silence comme » l'apôtre... Le but de l'éducation est de rendre l'enfant supé- » rieur à ses parents (3), » et par conséquent indépendant de leur autorité, et le maître dans la famille ; car, dit un peu plus loin le professeur :

« Un jour la société se trouvant plus intelligente que la mo- » narchie, le droit passa du roi au peuple.

» Appliquez-vous donc à l'étude, jeunes gens, et avec l'ap- » plication *vous arracherez au ciel sa foudre et leur sceptre* » *aux tyrans* (4).

(1) M. Guillaume Libri : *Revue des Deux Mondes*, deuxième série, tome I, p. 399 et 400.

(2) M. Lerminier : *Revue des Deux-Mondes*, tome VII, p. 739.

(3) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 264 et 265.

(4) *Nunc cœlo fulmen, nunc sceptrum tyrannis eripiet;* discours latin prononcé à la distribution des prix de concours. *Almanach de l'Université*, année 1837, p. 157 et 158.

» Je crois à la légitimité, à la souveraineté, à l'infaillibilité » de la raison (1).

» La raison est, à la lettre, une révélation nécessaire et » universelle..... *La raison, c'est le Dieu du genre hu-* » *main* (2). »

C'est bien là l'orgueil poussé jusqu'à l'apothéose de la raison; il ne manque plus à la déesse, comme en 92, qu'un représentant tiré des mauvais lieux. Nous allons voir l'Université en prendre elle-même la place; ce sera encore du progrès.

« La pensée divine n'est que l'idée générale du peuple (3). » J'attaque le Christianisme de ceux qui repoussent comme » principes hétérodoxes la liberté de conscience et la souve- » raineté du peuple (4). Croyez-vous à la souveraineté du » peuple? alors la philosophie devient la modératrice naturelle » des sociétés; la source éternelle où se baptisent et se régé- » nèrent les religions, la somme, la formule et l'application » de toutes les sciences. »

Voilà, il faut l'avouer, un programme facile pour le baccalauréat, voire même pour les bonnets de docteurs à l'usage de toutes les Facultés.

« La souveraineté du peuple est éternelle..... c'est la tra- » duction humaine de l'omnipotence de Dieu, et la plus grande » idée qui puisse avoir cours sur la terre; elle est donc un » dogme, une religion, une philosophie, une poétique; elle » est le seul système vrai, parce qu'elle est le seul com- » plet (5) !!! »

(1) M. Bouillier : *Cours de Philosophie*, 1840.

(2) M. Cousin : Préface de la première édition des *Fragments*, troisième édition, tome I, p. 78.

(3) M. Michelet : *Introduction à l'Histoire universelle*, p. 59.

(4) Gatien Arnoult, article publié dans l'*Emancipation* de Toulouse, 1842.

(5) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I, p. 279 et 281.

L'orgueil peut-il monter plus haut ? Oui, et voici comment. La raison, c'est donc le Dieu du genre humain ; ce Dieu, c'est la souveraineté du peuple ; mais « ce peuple, s'il est » souverain, il faut l'instruire (1)? » (demande le professeur de législations comparées? — C'est *la tâche de l'Université*, répond le grand-maître, restaurateur des facultés de théologie, dans la solennité de la distribution des prix de concours), » et cette tâche s'est agrandie dans ces temps *où la pensée » humaine ne reconnaît plus d'autorité dominante qui lui » commande sans examen, et où toutes les croyances, toutes » les opinions, tous les droits ont flotté sur leur base. » C'est à nous de gouverner l'incertitude des esprits et de la » diriger* (2). »

Ainsi l'Eglise a perdu tous ses droits : c'est l'Université qui en a hérité ; nous nous trompons, les pouvoirs de l'Eglise étaient nuls en comparaison des siens; elle est l'institutrice et la directrice du Dieu même qu'elle adore et qu'elle veut faire adorer par la France : elle est au dessus de lui ; c'est à elle qu'il faut élever un temple, « Panthéon nouveau où l'hu- » manité vénérera les hommes qui lui auront successivement » révélé à elle-même ses idées et sa loi (3) ! »

Il est donc bien vrai que l'orgueil élevé à sa plus haute puissance, constitue tout l'esprit, nous dirons mieux, tout le génie de l'Université. Le maréchal de Schomberg disait qu'il fallait trois choses pour faire la guerre, de l'argent, puis de l'argent et enfin de l'argent. Les professeurs que nous venons de citer, ne semblent-ils pas dire également qu'il faut trois choses pour faire un professeur de facultés universitaires : de l'orgueil, puis de l'orgueil et enfin de l'orgueil ? Tous les

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I, p. 279 et 281.

(2) M. Salvandy : *Almanach de l'Université*, 1838, p. 188.

(3) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 297.

blasphèmes, du reste, que nous avons cités dans les trois cents pages qui précèdent et tous ceux que nous citerons encore, sont-ils autre chose que le cri de l'orgueil, répétant le mot d'ordre donné contre Dieu par le chef des superbes : *Non serviam*, je n'obéirai pas! J'élèverai mon trône au dessus même des rayons de la gloire de Dieu ; **JE MONTERAI, JE MONTERAI, ET ON M'APPELLERA ET JE ME CROIRAI DIEU** !!! *Super astra Dei exaltabo solium meum*, **ASCENDAM, SIMILIS ERO ALTISSIMO** (1) !!!

Enseignement Chrétien.

Dans le chrétien, disait autrefois à un tyran romain, un jeune martyr de Lyon, *l'âme commande et le corps obéit* ; sublime traduction du précepte : *Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement* ; loi magnifique dont l'accomplissement élève l'homme non-seulement au-dessus de la bête, mais au-dessus de lui-même et jusqu'à la hauteur et la dignité des anges. Par l'âme seule, en effet, nous sommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu; le corps nous rapproche de la brute; autant donc l'image de Dieu l'emporte sur celle de la brute, autant l'âme doit l'emporter sur le corps ; et puisque c'est à elle qu'ont été donnés l'intelligence, la liberté, le vouloir, le pur et véritable amour, à elle aussi et nécessairement doivent appartenir l'empire, le gouvernement, la souveraineté sur le corps. C'est l'enseignement du Christianisme, la foi même des plus anciennes traditions; tout ce qui tend à détruire cette subordination, cet ordre divin est un crime. De là la chasteté, gloire de l'homme, objet d'admiration dans le monde entier. De là la honte et l'infamie qui s'attachent aux attentats contre la pudeur chez tous les peuples chrétiens, chez les autres même qui se sont le moins éloignés de la loi de nature, ce qui fai-

(1) Lucifer, dans Isaïe, chap. XIV, v. 13 et 14.

sait dire à un sage commentateur de Salomon parlant de l'impudique :

« J'ai vu, triste et lamentable spectacle, une bête traîner » dans la boue et dans la fange un homme lié sans qu'il fît rien » pour s'affranchir de cette hideuse servitude. »

De là, chez toutes les nations civilisées, le respect pour les mœurs de l'enfance et de la jeunesse, selon la maxime même d'un poète païen : *Maxima debetur puero reverentia*; de là les lois qui proscrivent les livres immoraux et en punissent les auteurs. De là encore les jeûnes, les abstinences, les mortifications et les austérités de tout genre, brillantes et courtoises armes, noble gymnastique données et enseignées à l'âme par le Christianisme, pour la rendre, avec l'assistance de la grâce, et sous la direction de la raison et de la foi, victorieuse dans ses luttes contre le corps et lui conserver intacte et entière, contre les insurrections des sens et de la concupiscence, l'autorité souveraine que lui a départie le maître qui l'a faite à sa ressemblance et auquel à son tour elle doit obéir. Or, de toutes les vertus, celle qui, après la foi, s'enseigne le moins dans l'Université, qui y est au contraire le plus attaquée et par les écrits et par les exemples, c'est la pureté des mœurs. Nous aurons à parler plus tard des exemples, bornons-nous aujourd'hui aux écrits, et encore avec toutes les précautions et restrictions qu'impose un pareil sujet.

Enseignement Universitaire.

« Qu'un législateur, philosophe ou prêtre, chef d'école » ou de secte, révélateur inspiré ou réfléchi, m'impose » comme nécessaires à ma fin, tantôt d'absurdes flagellations, » et de puérites abstinences, tantôt un isolement contre na- » ture, ou, que sais-je? la tâche ridicule de fixer pendant des » années entières, pour y attendre la lumière céleste, telle » ou telle partie de mon organisation physique, de quel » droit, si je m'enferme dans les quatre doctrines que j'ai pas-

» sées en revue (celles de Moïse, de Pythagore, de Zénon, » du Christ), ma raison personnelle résistera-t-elle à de tel- » les injonctions?... Les plus misérables jongleries s'élèvent » ainsi, par la communauté du résultat, à la hauteur des plus » sublimes actions; les faits les plus héroïques descendent » au niveau des observances les plus étroites. Eustache de » Calais, Vincent de Paul, ne SURPASSENT POINT *en mo-* » *ralité* ce bonze qui, à force d'immobilité, laisse les ongles » d'une de ses mains, pénétrer et se faire jour dans la chair » de l'autre; ce Siméon Stylite, qui fut sans contredit le » plus niais des Chrétiens, s'il est vrai qu'il fut, et si l'on peut » dégrader à ce point, en le donnant à un tel homme, le » beau nom de chrétien (1)! — Quand le spiritualisme eut » fatigué l'humanité, lorsqu'elle fut lasse d'abnégation, qu'elle » se sentit épuisée de macérations et de veilles... il se fit.. » une lente et progressive réaction du matérialisme contre le » spiritualisme, et du corps *asservi* contre l'âme *impérieuse*. » Cette réaction préparée par Abailard éclata au seizième » siècle... Elle était inévitable avant l'apparition de Luther... » D'année en année, on avait adressé de plus vifs reproches » à cette austérité qui écrasait l'homme, lui ordonnant une » sorte d'assassinat matériel et moral... Ainsi, après que » le spiritualisme eut compromis sa propre création en l'exa- » gérant, il y eut retour progressif, par l'examen, à la réha- » bilitation de la matière, et à cette révolution annoncée par » les quatre apôtres bouffons que j'ai groupés et réunis, » (Skelton, Rabelais, Folengo, Luther) (2). — Quant à ce » qui concerne la réhabilitation de la matière, j'y vois un » effet des doctrines du panthéisme qui incorpore la matière

(1) Charma : *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, livre qui contient le résumé d'une partie de l'enseignement de ce professeur à la Faculté de Caen, p. 438.

(2) M. Philarète Chasles : *Revue des Deux Mondes*, mars 1842. Extrait de son cours de littérature étrangère au collége de France : Quatre prêtres au seizième siècle.

» dans Dieu même, et l'absout par cette assimilation. » (Voilà le grand mérite du panthéisme, et la première cause sans doute de ses progrès dans l'Université, dans ses conseillers, ses professeurs et ses élèves.) « J'y remarque aussi une vue de » bon sens, une appréciation plus juste des merveilles du luxe: » c'est la pensée du mondain de Voltaire, revêtue d'une for- » mule solennelle (1).

» Les personnes les moins réfléchies acquièrent la plus » grande pénétration, quand les faits de conscience pren- » nent accidentellement en elles une grande véhémence; telle » est la propriété qu'ont les amants, par exemple, d'ana- » lyser avec une subtilité profonde, et de décrire à leurs » maîtresses, avec une fidélité prodigieuse, les sentiments » qui les agitent (2). »

Qu'en dites-vous? L'exemple de ces amants décrivant leurs sentiments à leurs maîtresses n'est-il pas heureusement choisi pour un livre adopté par l'Université, qui en a déjà débité deux mille cinq cents exemplaires, et destiné par elle à des adolescents de seize à dix-huit ans?

M. Damiron, autre professeur de philosophie à l'Ecole normale, à la Sorbonne et au collége de France, décrit aussi fort longuement dans son cours l'amour des amants et des époux. C'est même de l'œuvre de la chair qu'il déduit l'amour des parents pour leurs enfants ! Qu'on juge des dangers que doivent courir de jeunes imaginations, étant obligées de lire, d'étudier, de commenter de si indécentes leçons? Qu'on juge de la moralité d'une philosophie qui donne de tels fondements aux devoirs (3).

« Rappelez-vous ces vagues rêveries de l'adolescence, ces

(1) M. Lerminier : le *Saint-Simonisme*, *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 479.

(2) Jouffroy : *Esquisses de Philosophie morale*, préface, p. xxxi. deuxième édition.

(3) *Cours de Philosophie*. tome I. p. 207 et 208.

» inspirations sans fin, ces émotions sans objet, les larmes » involontaires dont vos yeux étaient tout-à-coup inondés, » ces espèces d'extases, d'oubli de vous-même où, dans » votre âme, s'éteignait toute haine, où votre cœur n'était » plus qu'amour.... Plongez à loisir dans ces souvenirs pleins » de charmes, ressuscitez, par la pensée, tout un monde » de jouissance et de bonheur, car c'est là un état poéti- » que (1).

» La *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et même les *Confessions* » sont des ouvrages qui exaltent l'âme, et où l'on respire la » poésie la plus pure (2). — Lisez Rousseau aux endroits les » moins chastes, la beauté du langage, l'élévation naturelle » des pensées... la manière dont il semble dominer son pro- » pre cynisme, toutes ces choses vous saisissent et vous » élèvent, si bien que l'influence corruptrice est neutrali- » sée. (3). » (Les crimes qui se multiplient d'une manière effrayante, répondent à cette incroyable assertion.) « Il n'y a » guères de poison, dans les livres de Georges Sand, que » pour ceux qui sont déjà gâtés ; d'ailleurs, ces livres de » forme *admirable*, mais de mauvaise morale, font moins de » mal que des livres de morale négative et de mauvaise » forme... La thèse de Georges Sand a son côté vrai, et » cette femme est un dialecticien, comme le grand Arnaud, » moins l'ennui de la matière (4). »

Il y a, sur Georges Sand, dans le livre que nous venons de citer, onze pages de ce ton et de ce style ! Et voilà pourquoi, sans doute, le suppléant d'un professeur de rhétorique, cette année même, n'a rien trouvé de mieux pour former

(1) Un professeur du collége de Lyon, suppléant à la Faculté de cette ville un professeur absent. *Réparateur*, 29 mai 1842.

(2) M. Gatien Arnoult : *Cours de Philosophie*, séances des derniers cours de janvier 1842, en présence du recteur de l'Académie de Toulouse.

(3 et 4) M. Dés. Nisard, professeur de philosophie à l'Ecole normale, etc. : *Mélanges de Littérature*, tome I, p. 429, 439 et 24[illegible].

ses élèves, que de leur lire, en classe même, les infâmes romans de cet être hermaphrodite (1). Dans le même ouvrage et à propos d'une course à Luxeuil, avec quel cynisme le haut dignitaire de l'Université ne parle-t-il pas de la promiscuité des deux sexes, de ces étourdis qui viennent piper, à la faveur du bain, quelque Agnès malade de désirs rentrés, etc., etc. L'analyse elle-même n'en serait-elle pas dangereuse ?

« Les réactions catholiques enveloppèrent la science et l'art » dans leurs proscriptions : la littérature classique fut con- » damnée, il devint impossible de reproduire les *magnifi-* » *ques* scandales de l'Arétin et du Boccace » (c'est-à-dire les chefs-d'œuvre de la lubricité et de l'immoralité). « Je- » tons un dernier regard d'amour sur cette œuvre immense » de la république de Platon... où les idées s'élèvent les unes » sur les autres à une hauteur infinie. » Et il avait dit lui-même : « Platon réclamait le règne des capacités, la com- » munauté des biens et la communauté des femmes, et cons- » truisait l'édifice de sa belle république sur ces trois larges » bases !!! Aristote, au contraire, véritable représentant du » calcul égoïste et mesquin, voulait la combinaison et la fu- » sion des intérêts, la propriété immobilière et la fa- » mille (2).

» La femme, esclave sous le paganisme, affranchie par » le Christianisme, sera *libre* sous la religion de l'ave- » nir (3).

» Le cours de philosophie de M. Laroque est, dans l'état » actuel des choses, un des meilleurs abrégés dont on puisse » conseiller la lecture aux jeunes gens ; ils y trouveront ce » qu'on rencontre rarement uni dans les ouvrages de ce

(1) *Union Catholique*, n. 329.

(2) M. Ferari : Extrait de *Vico et l'Italie*, p. 50, et Cours de philosophie résumé par lui et imprimé chez l'éditeur des ouvrages saint-simoniens et fouriéristes, et encore l'*Univers*, n. 813 et 863.

(3) M. Gatien Arnoult : *Doctrine Philosophique*, p. 405 et 406.

» genre : la doctrine saine, une morale pure et aimable, pré-
» sentées dans un style élégant, et sous des formes attrayan-
» tes ; (ils y verront) ces graves dissertations sur les diffé-
» rences de l'amour sexuel et physique et de l'amour pur et
» platonique, sur les avantages et les inconvénients de la po-
» lygamie, et même de la polyandrie (1). »

Et c'est le journal officiel de l'Université, le *Journal de l'Instruction publique* qui ose faire un pareil éloge d'un semblable livre !

Nous ne pouvons, quand il s'agit d'enseignement corrupteur, passer sous silence M. Michelet. L'immoralité, dans ses cours, marche de pair avec l'impiété. Images lubriques, récits impurs, réflexions destructrices de toute pudeur, souvent de toute morale, rien ne le fait rougir. Deux passages, et que nous abrégerons, suffiront entre cent autres. Voici le premier : « Le peuple français, si oublieux, en qui la
» trace du moyen-âge se trouve si complètement effacée, ce
» peuple qui se souvient des dieux de la Grèce plus que de
» nos saints nationaux (grâce à l'Université), n'a pas ou-
» blié Héloïse... C'est la seule qui ait survécu de toutes nos
» légendes d'amour.

» La chute de l'homme fit *la grandeur de la femme* : Sans
» le malheur d'Abailard, Héloïse eût été ignorée ; elle fut
» restée obscure et dans l'ombre..... Elle tint une grande
» école de théologie, de grec et d'hébreu ; elle fut chef d'or-
» dre... Mais sa gloire est dans son amour si constant et si
» désintéressé, auquel la froideur et la dureté d'Abailard
» prêtent un nouvel éclat. Comparons le langage des deux
» amants :

» Fulbert, dit Abailard, la livra sans réserve à ma direction,
» afin qu'à mon retour des écoles je m'occupasse de l'ins-
» truire, et que si je la trouvais négligente, je la châtiasse
» sévèrement. N'était-ce pas donner pleine licence à mes

(1) *Journal de l'Instruction publique*, n. 78.

» désirs? de sorte que si je ne réussissais pas par les caresses, » j'en vienne à bout par les menaces et les coups.

» *Cette lâche brutalité* d'un pédant du XIIe siècle » (celui que, quelques pages plus haut, on *appelle le chevalier errant de la dialectique; le restaurateur de la philosophie, le hardi et beau jeune homme, le jeune homme brillant, aimable, de noble race, beau de figure et tout-puissant d'esprit, qui avait retrouvé l'élégance antique, qui simplifiait, expliquait, popularisait, humanisait les plus formidables mystères et faisait fondre la religion dans sa main*, n'est plus qu'un pédant brutal, parce qu'il peint comme une imprudence l'autorité qu'on lui avait donnée sur Héloïse, et qu'il ne partage pas son ignoble et délirante passion), « cette lâche brutalité d'un pédant » du XIIe siècle, fait un étrange contraste avec l'exalta- » tion et le désintéressement des sentiments exprimés par » Héloïse : Dieu le sait (ce sont ses paroles) ! en toi, je ne » cherchais que toi..... Je n'ambitionnais nul avantage, pas » même le lien de l'hyménée ; je ne songeais, tu ne l'ignores » pas, à satisfaire ni mes volontés, ni mes voluptés, mais les » tiennes. Si le nom d'épouse est plus saint, je trouvais plus » doux celui de ta maîtresse, celui, ne te fâche point, de ta » concubine, *concubinæ vel scorti*. Plus je m'humiliais pour » toi, plus j'espérais gagner dans ton cœur. Oui, quand le » maître du monde, quand l'empereur eût voulu m'honorer » du nom d'épouse, j'aurais mieux aimé être appelée ta maî- » tresse (meretrix), que sa femme et son impératrice.....

» La forme seule des lettres d'Abailard et d'Héloïse, indi- » que combien la passion d'Héloïse obtenait peu de retour. Il » divise et subdivise les lettres de son amante ; il y répond » avec méthode et par chapitres ; il intitule les siennes : A » l'épouse *de* Christ » (en français catholique, *sponsæ Christi*, se traduit : A l'épouse du Christ), « l'esclave *de* Christ. Ou » bien : A sa chère sœur en Christ, Abailard, son frère en » Christ. Le ton d'Héloïse est tout autre : A mon maître. Non » à son père, à son époux, non à son frère, sa servante, son » épouse, non sa fille, sa sœur : A Abailard, Héloïse. Sa pas- » sion lui arrache des mots qui sortent tout-à-fait de *la ré-*

» *serve religieuse du XIIe siècle* (non pas d'un autre) : Dans » toute situation de ma vie, Dieu le sait, je crains de t'offen- » ser plus que Dieu même ; je désire te plaire plus qu'à lui. » C'est ta volonté et non l'amour divin, qui m'a conduite à » revêtir l'habit religieux. Elle répéta ces étranges paroles à » l'autel même. Au moment de prendre le voile, elle pro- » nonça les vers de Cornélie dans Lucain : O le plus grand » des hommes, ô mon époux, si digne d'un si noble hyménée ! » Faut-il que l'insolente fortune ait pu quelque chose sur » cette tête illustre ? C'est mon crime, je t'épousai pour ta » ruine ! je l'expierai du moins, accepte cette immolation vo- » lontaire !

» Cet idéal de l'amour pur et désintéressé, Abailard, avant » les mystiques, avant Fénélon, l'avait posé dans ses écrits » comme la fin de l'âme religieuse. La femme s'y éleva pour » la première fois dans les écrits d'Héloïse, en le rapportant » encore, il est vrai, à l'homme, à son époux, à son Dieu vi- » sible. Héloïse devait revivre, sous une forme spiritualiste, » en sainte Catherine et en sainte Thérèse, qui choisirent, » plus haut, leur époux (1). »

Voilà, pères et mères de famille, l'enseignement qu'on force vos fils, et qu'on forcera bientôt vos filles elles-mêmes de recevoir. La grandeur de la femme, le beau idéal de l'amour consiste à fouler aux pieds l'honneur et toutes les lois de la pudeur, à se passionner pour qui que ce soit et à préférer être la concubine plutôt que l'épouse de l'objet de sa passion. La conséquence pour les jeunes gens est d'avoir des concubines plutôt qu'une épouse, puisque le concubinage est pour la femme qui a le beau idéal de l'amour, et qui veut être grande, plus doux, plus désintéressé et plus honorable que le mariage. Pour les supérieurs, tuteurs, professeurs, maîtres qui rencontrent des filles ou des femmes qui veulent les aimer ainsi, ils sont obligés de répondre à cet amour, sous peine d'être traités par l'enseignement universitaire de

(1) *Histoire de France*, tome II, p. 293 et suivantes.

brutal pédant du XIIe siècle ; eussent-ils d'ailleurs tous les talents, toutes les qualités les plus propres à rendre leur nom illustre.

Quant au second passage, nous laisserons citer et parler le bibliographe catholique, en complétant toutefois le texte et en indiquant les pages d'où il est tiré. « Est-ce une leçon de » morale que la vie d'Isabeau de Bavière, telle qu'elle est » racontée dans le quatrième volume de l'*Histoire de France* ? » Cette immorale Messaline du XVe siècle, n'inspire pas d'in- » dignation à M. Michelet. Des fautes horribles, qu'il ne faut » nommer que pour les flétrir, il les excuse en quelque sorte, » il les enjolive par la galanterie du style. Citons textuelle- » ment :

» La reine, depuis longtemps éloignée de son mari, n'en » était pas moins enceinte ; elle attendait, elle souhaitait un » enfant. Elle accoucha en effet d'un fils, mais qui mourut en » naissant. Il fut pleuré de sa mère, plus qu'on ne pleure un » enfant de cet âge quand on en a déjà plusieurs, pleuré » comme un gage d'amour. » Un peu plus haut, à propos de l'infortuné duc d'Orléans, frère de Charles VI, trop connu par le scandale de ses mœurs, nous lisons encore : « De qui » tenait-il ces dons qu'il apporta en naissant, qui firent que » la France se vit en lui et s'adora : cette jolie tête qui tour- » nait celle des femmes, cet esprit hardi qui déconcertait les » docteurs ? de qui ? sinon d'une femme, de sa charmante » mère apparemment... Une femme mit de la grâce en lui, et » les femmes la cultivèrent... Et que serions-nous sans elles ? » elles nous donnent *la vie*, et cela, c'est peu ; mais aussi *la* » *vie de l'âme*. Que de choses nous apprenons près d'elles com- » me fils, comme amants ou amis... Et parmi les femmes qui » cultivèrent la grâce dans cet homme, fut *Isabeau de Ba-* » *vière*, *sa belle-sœur*, *son amie*, *peut-être davantage* (1). »

Et voilà l'inceste épuré par ses résultats, un diplôme de mauvais lieu ou de déshonneur et de poignant chagrin pour

(1) *Histoire de France*, tome IV, p. 139, 95 et 96.

les familles, donné, au nom de l'Université, à tous les professeurs-élèves de l'école normale ou du collége de France, et par eux à tous les jeunes gens du royaume. C'en est assez pour M. Michelet; aussi bien serions-nous empêchés de citer d'autres passages par la lubricité des images; si ce n'est pourtant celui où, traduisant une règle de saint Colomban, qui punit le moine en voyage de deux jours de pénitence, s'il passe la nuit dans la même maison qu'une femme, et un seul s'il ignorait que ce fût une faute, il lui fait dire : « Dans cet » étrange code pénal, bien des choses scandalisent le lecteur » moderne : pour le moine qui a failli avec une femme, deux » jours au pain et à l'eau, un jour seulement *s'il ignorait que* » *ce fût une faute* (1). »

Après M. Michelet, nous aurions à signaler M. Gustave Planche, un des plus immoraux collaborateurs, dans la *Revue des Deux Mondes*, des Cousin, des Rossy, des Nisard, des Lerminier, des J.-J. Ampère, des Quinet, des Labitte, des Jules Simon, etc.; mais nous ne sommes point assez sûrs qu'il fasse partie de l'Université. Plusieurs Planche ont bien l'honneur d'appartenir à l'illustre corps, mais comme dans l'Almanach officiel, tous les professeurs, soit économie, soit raison autre à nous inconnue, renoncent à leur nom de baptême, il ne nous a pas été possible d'acquérir quelque certitude sur le poste occupé par M. Gustave Planche. Laissons-le donc, et à la place des analyses et de l'éloge des plus infâmes romans de Georges Sand et de Sainte-Beuve, citons ce passage du Voltaire classique des classes de troisième. Nous le choisissons aussi entre cent autres, où il n'est question que d'intrigues amoureuses, d'adultères dépeints avec les couleurs les plus séduisantes, de maîtresses vraies ou supposées; car le véridique historien a soin d'en donner à tout le monde, afin, sans doute, d'accoutumer les lecteurs à les regarder comme une nécessité ou un meuble de bon ton :

« Dans le temps donc de la gloire, dit-il, et *des plaisirs* qui » adoucissaient les mœurs » (il vient de parler d'intrigues et

(1) M. Michelet : *Hist. de France*, tome I, p. 270.

d'adultères, suivis de morts attribuées au poison), « le mar-
» quis de Brinvilliers, gendre du lieutenant civil d'Aubrai,
» logea chez lui Sainte-Croix, capitaine de son régiment,
» d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les
» conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune
» homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui *de-*
» *vait arriver* arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père
» de la marquise, fut *assez sévère et assez imprudent* pour
» solliciter une lettre de cachet et pour faire envoyer à la
» Bastille le capitaine, *qu'il ne fallait envoyer* qu'à son régi-
» ment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la cham-
» bre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se venger.... La
» marquise *n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu*
» *de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause* ;
» mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son
» père, ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de
» crimes, elle avait de la religion ; elle allait souvent à con-
» fesse.... Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les
» hôpitaux, comme il est écrit dans les *Causes célèbres*,
» ouvrage d'un avocat sans cause et fait pour le peuple ;
» mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des
» liaisons secrètes avec des personnes accusées depuis des
» mêmes crimes (1). »

Or, nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, l'intrigue adultère, première et principale cause de ces horribles forfaits, n'est-elle pas excusée, justifiée presque? les seuls coupables ne sont-ils pas le père et le mari, et peut-être aussi la confession ; surtout quand on a dit, quelques lignes plus haut et au sujet de semblables crimes : « La confession, le plus grand
» frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en
» croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier, la
» confession fit connaître au grand pénitencier de Paris que
» quelques personnes étaient mortes empoisonnées. *Il en*

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.

» *donna avis au gouvernement.* » Infâme calomnie familière à l'écrivain.

Mais il faut se borner, surtout en pareille matière. Qu'il nous suffise donc d'indiquer M. Libri faisant un crime aux chrétiens grecs d'avoir brûlé les livres de certains poètes pleins d'obscénités et d'infamies : *Poemata ubi amores, turpes lusus et nequitiæ amantùm continebantur*, pour les remplacer par les chastes poésies de saint Grégoire de Nazianze ; ajoutant qu'on ne devait pas brûler même les livres de magie, quoique ne renfermant que les pratiques absurdes de la superstition la plus grossière (1); M. J.-J. Ampère faisant, à l'ouverture de son cours, l'éloge des chansons de Béranger (2); M. Jules Simon, reprochant longuement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à M. de Bonald, d'avoir si énergiquement combattu pour empêcher le rétablissement du divorce (3); M. Philarète Chasles, écrivant que l'Arétin ainsi que de Sade n'étaient qu'une réaction du principe charnel contre le principe chrétien (4); M. Noël, le conseiller universitaire laissant, à sa mort, une bibliothèque composée de livres dont les titres seuls sont tellement infâmes, que le catalogue en fut supprimé par ordre de la police ; M. Edgar Quinet, peignant dans des scènes lubriques, mêlées partout de blasphèmes, les amours de Rachel et d'Ahasvérus ; M. Lerminier, les louant comme un chef-d'œuvre de grâces ; un professeur de Lyon, demandant à un jeune homme, dans un examen du baccalauréat, combien Louis XV avait eu de maîtresses ; d'autres, interrogeant sur l'histoire édifiante d'Alexandre VI et de sa maison, sur les turpitudes de la ré-

(1) *Histoire des Mathématiques*, tome I, p. 69 et 161, et tome II, p. 125.

(2) Discours d'ouverture de cours, prononcé au collége de France, 14 février 1834.

(3) *Revue des Deux Mondes*, tome XVIII.

(4) *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome IV, p. 754.

gence (1), et peut-être aussi, pourquoi pas? sur celles du parc aux Cerfs, qu'un autre professeur d'histoire a bien osé faire longuement imprimer (2); enfin, cette abominable idylle de Théocrite, où les vices les plus hideux sont exposés à nu, et que chaque professeur de rhétorique ou de seconde est obligé d'expliquer en classe, puisqu'elle fait partie du programme pour le baccalauréat (3).

Enseignement Chrétien.

A la tête de la loi a été placé le précepte de la charité, et voici l'ordre qui doit la régler. Il faut d'abord aimer Dieu pour lui-même, par-dessus toutes choses; car Dieu est un être infiniment supérieur, que le concert du genre humain déclare préférable à tout et qui tire son amabilité, non d'une source étrangère, mais de la plénitude de son être. L'amour de Dieu a besoin d'être suivi de l'amour de nous-mêmes; mais c'est par rapport à Dieu seulement que nous devons nous aimer; car la raison qui nous rend aimables n'est point en nous; elle est dans celui qui nous a fait ce que nous sommes. D'ailleurs, dit saint Augustin, si l'homme s'aime pour

(1) Lettre à l'*Univers*, n. 852.

(2) M. Lacretelle: *Histoire du XXVIIIe siècle.*

(3) Première idylle. Il y a là, dit l'évêque de Valence, des détails qui font rougir. Et le courageux prélat ajoute en note de ses *Réflexions à l'occasion du projet de loi concernant l'instruction secondaire*: Un professeur aussi distingué par la délicatesse de ses sentiments que par l'étendue de son savoir, est venu nous demander si, en conscience, il pouvait mettre cette idylle entre les mains de ses élèves et la faire expliquer en classe; il ne pensait pas que l'exigence même du programme, pour l'examen du baccalauréat, fût une raison de souiller l'imagination et peut-être le cœur de ses élèves par la crudité et par le cynisme du texte grec de cette idylle.

soi-même, il ne se rapporte plus à Dieu, il n'est plus tourné vers quelque chose d'immuable ; et uniquement occupé de lui-même, plus il en veut jouir, plus il se dégrade et perd de sa perfection. Enfin, nous devons aimer aussi le prochain et l'aimer comme nous-mêmes, c'est-à-dire en vue de Dieu, puisque lui aussi tient de Dieu toute son amabilité; en l'aimant ainsi comme nous-mêmes, nous absorbons l'un et l'autre amour dans l'amour de Dieu, qui, dit le même Père, ne peut souffrir que ce fleuve diminue par le détour d'aucun ruisseau qui s'en écarte. Voilà en quoi consiste l'ordre de la charité chrétienne ; n'est-il pas en harmonie parfaite avec la raison ? Là, il n'y a aucune tache d'égoïsme, aucun retour personnel: et il peut y avoir précepte, puisque l'amour dont il s'agit est plutôt un amour de volonté que de sentiment.

Enseignement Universitaire.

« Toutes les affections sont intéressées (1). L'amour de soi » est nécessaire à toute espèce d'affection, il en est le prin- » cipe... il l'engendre et la produit; il la détermine dans » toutes ses tendances, la pousse à tous ses degrés, en fait » tous les caractères, en constitue tous les phénomènes... » Pour une existence étrangère, pour *un être non moi, être* » *plein de sollicitudes, d'intérêt et d'amour*, est une hypothèse » absurde.....

» L'amour d'autrui est après l'amour de soi, et comme une » conséquence qui en dérive... les émotions morales et reli- » gieuses ne sauraient naître que d'un amour de soi, appliqué » à Dieu et à l'humanité. » Le professeur philosophe fait ensuite l'application de ces principes aux affections pour la nature et pour Dieu qu'on *adore dans elle*, pour la famille, pour

(1) Ce principe est de MM. Cousin et Jouffroy. On le retrouve fréquemment dans les écrits de ces deux philosophes.

les pères et mères, pour les enfants, en sorte que l'amour pour eux cesse et doit cesser, se transforme et doit se transformer en sentiments contraires, si l'amour de soi n'y trouve plus son avantage (1). Dès-lors, tout dévoûment pur devient une inconséquence, et le plus vaste égoïsme étend sa main de fer sur tous les sentiments.

« Jésus-Christ, en plaçant à la tête de sa loi deux affec-
» tions, a renfermé dans sa morale un élément d'*épicuréisme.*
» Selon la vraie philosophie, l'intérêt n'est qu'un but secondaire
» et subordonné, et c'est dans l'accomplissement du devoir
» qu'elle place la destination de l'homme. D'ailleurs, les af-
» fections » (on confond évidemment l'amour sensible avec l'amour de volonté) « ne peuvent être prescrites comme un
» devoir, puisqu'elles sont indépendantes de la volonté : car
» n'étant que le résultat de nos émotions, elles ont leur prin-
» cipe dans l'action des objets extérieurs. »

Et ailleurs :

« Au lieu donc de l'égoïsme chrétien, de l'égoïsme qui
» s'avoue, nous n'avons pour nous conduire aujourd'hui que
» la sympathie ou l'égoïsme qui se déguise. Cette théorie
» n'est évidemment, comme toutes les théories anciennes,
» qu'une doctrine d'initiation ; c'est-à-dire de transition. Il
» en faudra revenir à l'œuvre avortée du rationalisme, et le
» point de départ c'est Kant (2). En France, l'impétueuse
» aversion du XVIIIe siècle pour tout ce qui touchait à la re-
» ligion, a laissé dans les esprits des traces profondes qui ont
» *leur raison et leur justice* : comme la religion s'était perdue
» dans l'idolâtrie d'intérêts et de passions égoïstes, elle avait
» été enveloppée dans la proscription de ces passions et de
» ces intérêts (3).

(1) M. Damiron : *Cours de Philosophie*, tome I, p. 161 et suivantes, tome II, p. 21, 22 et suivantes.

(2) M. Charma : *Essai sur les bases et les développements de la moralité ;* en plusieurs lieux et surtout en terminant l'ouvrage.

(3) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes,* septième volume, p. 474.

» Comme aucune autorité ne saurait m'en imposer, quand » elle est contraire à l'évidence, je dirai naïvement que l'oubli » des premières conditions de notre être se retrouve dans ce » précepte tant vanté : *Aimez votre prochain comme vous-* » *même.* Cette maxime manifeste la plus profonde ignorance » de la nature humaine (1). »

Ainsi, les ennemis du Christianisme lui reprochent, les uns, d'enseigner l'égoïsme ; les autres, un trop grand désintéressement. Ils n'ont vraiment de commun que la même ignorance et la même haine. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les attaques universitaires contre ces préceptes du Christianisme ; nous renvoyons à l'article suivant les témoignages en faveur du panthéisme, témoignages qui renversent par la base, et tout l'ordre de la charité chrétienne et cette charité elle-même.

(1) Destutt de Tracy : *Eléments d'Idéologie.* Interprète savant, dit M. Guizot, mais fidèle, de la philosophie du dix-huitième siècle, M. de Tracy, dans ses ouvrages, en reproduit les caractères, et M. Guizot et les professeurs universitaires font à l'envi l'éloge de la philosophie du dix-huitième siècle.

CINQUIÈME ARTICLE.

—

L'Université met en question, nie, ébranle et renverse autant qu'il est en elle, les dogmes catholiques, qui sont le fondement de toute religion et de toute société.

—

Plus on étudie l'esprit et les hommes qui dirigent l'enseignement universitaire, plus attentivement on en suit la marche lente ou hardie, les entreprises cachées ou sacrilégement audacieuses; plus on approfondit les horribles abîmes de cet enseignement impie; plus aussi apparaissent nombreux et effrayants, les indices d'un complot contre Dieu et son Christ, complot qui ne tendrait à rien moins qu'à la destruction complète, universelle de la foi en France, et que de nombreux agents travailleraient de toutes leurs forces à faire réussir. On ne peut même s'empêcher de voir (quelque déchirante que soit cette vue), que là, comme dans les sociétés secrètes, frappées des anathèmes de l'Eglise, les hommes religieux qui se laisseraient entraîner par illusion ou par intérêt à en faire partie, à certaines époques surtout et dans certaines villes, serviraient tout autant au succès, et souvent plus que les impies les plus déclarés et les hommes les plus pervers. Quelle est en effet la mère, quel est le père qui voudraient sciemment confier à des athées manifestes, l'instruction et l'éducation de leurs enfants? Quelle est la ville, maintenant encore, quelle est la commune qui, au lieu de protéger un collége composé en entier de semblables professeurs, ne se soulèveraient pas contre lui de la plus légitime indignation? Il faut donc alors, et dans cette hypothèse la chose est évi-

dente, garder des mesures, ne pas trop manifester ses intentions, s'envelopper de certaines équivoques, déguiser, sous des phrases hypocritement religieuses, les doctrines les plus impies, parler de Dieu et de religion en enseignant l'athéisme et en détruisant tous les cultes par la base ; il faut avoir çà et là quelques maîtres religieux, quelques prêtres même, pour servir de manteau et d'enseigne, et en imposer aux faibles et aux simples, reculer parfois, parfois sembler dormir, mais à la condition qu'on avancera toujours, ou plus vite ou plus sûrement vers le but proposé, que les hommes religieux ne pourront jamais rien sur la direction et la marche générale du corps, qui appartiendront toujours aux initiés, et que les chaires les mieux rétribuées et les plus influentes, les avancements les plus rapides seront pour les maîtres qui correspondront plus fidèlement à la direction donnée et pousseront au but avec plus d'efficacité.

De là donc, çà et là des professeurs, des principaux, des recteurs qui penseront autrement que le conseil et ses premiers agents, mais qui, de gré ou de force, en recevront et en suivront la constante impulsion; de là même des chaires de théologie occupées par des prêtres, mais qui reconnaîtront des impies avoués pour chefs et directeurs, et qui ne dépendant des évêques ni dans leur enseignement, ni dans les grades qu'ils confèrent, serviront merveilleusement à entraver toute la discipline de l'Eglise de France et à enchaîner de plus en plus l'autorité épiscopale, en rendant possible l'exécution de l'ordonnance inconstitutionnelle qui a décrété qu'à dater d'une certaine époque, il n'y aura de curés de grandes villes, de chanoines, de vicaires-généraux, d'évêques même, que sous le bon plaisir de l'Université, par la concession de ses grades, et aux conditions et selon les programmes qu'il lui plaira d'arrêter (1). De là encore certaines formes religieuses, certaines précautions de paroles dans l'enseignement public des professeurs, même les plus hardis, de ceux qui vont le plus directement au but que l'on veut atteindre.

(1) Cette ordonnance fut rendue à l'époque où furent signés les

De là aussi, pour nous, dans le pénible et désolant travail que nous avons entrepris, surtout au point où nous nous trouvons, la nécessité, on la comprendra bien, nous l'espérons, d'étendre et de multiplier nos citations, d'insister plus longuement sur tout ce qui tient à la direction même de l'Université, et de mettre au grand jour les pensées et les esprits des chefs, de ceux qui sont les professeurs des professeurs mêmes, ou dont l'avancement a été plus rapide et plus élevé; car c'est par la tête qu'il importe de saisir le colosse; c'est là, surtout là, qu'est l'horrible face qu'il faut démasquer et montrer au grand jour. Quand tous les yeux y auront vu l'*acre virus d'impiété* qui la pénètre, la lèpre hideuse d'immoralité qui la couvre et s'étend de là sur tous les membres, on viendra encore, si on l'ose, nous affirmer qu'un sang ainsi perverti, ainsi vicié dans sa source et dans son principal organe, porte pourtant dans les autres parties du corps, en s'y répandant, la santé et la vie; ou que sous une tête, d'où suinte de toute part la pourriture, il peut y avoir des membres florissants d'embonpoint et de beauté. Poursuivons donc avec courage l'œuvre commencée, sans craindre de fatiguer nos lecteurs.

Enseignement Religieux et Social.

« Je ne voudrais pas, avoue Voltaire, avoir affaire à un » prince athée, qui trouverait son intérêt à me faire piler dans » un mortier; je serais bien sûr que je serais pilé. Je ne vou- » drais pas, si j'étais souverain, avoir affaire à des courtisans » athées, dont l'intérêt serait de m'empoisonner; il me fau- » drait prendre au hasard du contre-poison tous les jours. Il » est donc absolument nécessaire, pour les princes et pour » les peuples, que l'idée d'un Etre suprême, *créateur*, *gou-*

traités sur le droit de visite. Etait-ce aussi pour faire la cour à la reine Victoria, et donner un gage de plus à l'Angleterre en posant par ordonnance la base d'un schisme et d'une rupture avec le Catholicisme? Des personnes qui croient bien voir l'ont pensé, et la chose ne serait pas impossible.

» *verneur*, *rémunérateur*, *vengeur*, soit profondément gravée » dans les esprits (1).

» Sortez de là, de l'existence de Dieu et d'une vie future, » avoue à son tour J.-J. Rousseau, je ne vois qu'injustice, » hypocrisie et mensonge parmi les hommes ; l'*intérêt parti-* » *culier*, *qui dans la concurrence l'emporte nécessairement* » *sur toutes choses*, apprend à chacun d'eux à parer le vice » du masque de la vertu. Que tous les autres hommes fassent » mon bien aux dépens du leur, que tout se rapporte à » moi seul, que tout le genre humain meure, s'il le faut, » dans la peine et dans la misère, pour m'épargner un mo- » ment de douleur ou de faim, tel est le langage intérieur » de tout incrédule qui raisonne. Oui, je le soutiendrai » toute ma vie, quiconque a dit dans son cœur : Il n'y a point » de Dieu, et parle autrement, n'est qu'un menteur ou un » insensé (2). »

La croyance en un Dieu créateur, gouverneur, vengeur et rémunérateur, c'est donc là le fondement de toute religion, de tout culte, de toute morale, de toute société. « Aussi, » dit Aristote, tous les hommes ont-ils l'idée de Dieu, cette » notion leur est transmise par une tradition qui remonte à la » plus haute antiquité » (*de Mundo*, c. 5); « et il n'y a pas, » ajoute Cicéron, de peuple si barbare, de nation si sauvage, » tellement de fer (*ferrea*), qu'elle ne sache pas qu'il doit y » avoir un Dieu (*de Legibus*); en sorte que si l'on trouve, dit » Plutarque, des villes sans murs, sans lettres, sans lois, etc., » on n'en a jamais rencontré et l'on n'en verra jamais sans » Dieu, sans temple, sans sacrifice, sans actes religieux. » (*Adv. Col.*) Une ville, ajoute-t-il ailleurs, suspendue en l'air » serait plus facile à former et à maintenir qu'un état sans » religion. » Et Rousseau encore : « Jamais état ne fut fondé » que la religion ne lui servît de base (3). Or, le Dieu, fon-

(1) Voltaire : *Dict. Phil.*, art. *Athéisme*.

(2) *Emile*, tome III, p. 206.

(3) *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.

« Ainsi, à l'enthousiasme et à la foi » (c'est-à-dire à la religion ou au culte créé par eux et leur invention par conséquent), « succède la réflexion ; or, si l'enthousiasme et la foi » ont pour langue naturelle la poésie et s'exhalent en hymnes, » la réflexion a pour instrument la dialectique, et nous voilà, » Messieurs, dans un tout autre monde que celui du symbo- » lisme et du culte. Le jour où un homme a réfléchi, ce jour- » là, la philosophie a été créée (1). »

La philosophie universitaire est donc essentiellement et de sa nature, destructive du symbolisme et du culte, c'est-à-dire de toute religion qu'elle met, de prime abord, en dehors de la logique et du bon sens.

« Les idées sont la pensée sous sa forme naturelle. Les » idées peuvent être vraies ou fausses ; on les rectifie, on les » développe, etc. ; mais enfin elles ont cela de propre, » d'avoir un sens immédiat pour la pensée et de n'avoir pas » besoin pour être comprises d'autre chose que d'elles-mê- » mes. Or, la pensée ne se comprend qu'avec elle-même, » comme au fond, elle ne comprend jamais qu'elle-même. » (Ainsi, la pensée fausse ne comprend que la pensée fausse, comment parviendra-t-elle à la vérité ?) « Ce n'était » qu'elle encore qu'elle comprenait dans ses sphères infé- » rieures que nous avons parcourues (la Foi, la Religion), » mais elle se comprenait mal, parce qu'elle s'y percevait » sous une forme plus ou moins infidèle ; elle ne comprend » bien qu'en se ressaisissant elle-même, en prenant elle- » même comme objet de sa pensée. Arrivée là, elle est arri- » vée à sa limite. En effet, elle ne peut pas se dépasser elle- » même ; car avec quoi la pensée se surpasserait-elle ? ce ne » pourrait être encore qu'avec elle-même. La pensée ne peut » donc dépasser la limite que nous venons de poser ; mais » elle tend *nécessairement* à l'atteindre. Tant qu'elle n'est » pas parvenue jusque-là, son développement est incom-

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, introd., première leçon, p. 23 et 24.

» plet. La philosophie est ce complet développement de la » pensée (1). »

Donc, il n'y a de vrai, de réel que la pensée de l'homme se saisissant et se comprenant elle-même ; donc, il n'y a de vrai pour nous que nos pensées, et s'il y a un Dieu c'est nous-mêmes, notre pensée ne peut être autre chose. De là la souveraineté de la raison proclamée par presque tous les professeurs de philosophie universitaire. Et comme si cette conclusion n'était pointencore assez claire, on ajoute :

« Les idées, Messieurs, voilà les seuls objets propres de la » philosophie; voilà le monde du philosophe. Et n'allez pas » croire *que les idées représentent quelque autre chose*, et que » *c'est par leur ressemblance avec ce qu'elles sont destinées à* » *représenter que nous leur prêtons* créance ; les idées, on l' » démontré, *ne représentent rien*, *absolument rien qu'elles-* » *mêmes*. Il implique que l'invisible représente quelque chose » Les idées n'ont qu'un seul caractère, c'est d'être intelli- » gibles ; j'ajoute même qu'il n'y a d'*intelligible que le* » *idées* (2). »

Donc, encore une fois, il n'y a rien, rien autre que nos idées, et nos idées sont Dieu, ou il n'y en a pas. Est ce clair ? Et le panthéisme athée peut-il être plus évidemment formulé, plus manifestement enseigné ? Aussi, écoutons les conséquences :

« 1° *La philosophie est donc la lumière de toutes les lumiè-* » *res*, *l'autorité des autorités*, *l'unique autorité*. En effet, » ceux qui veulent imposer à la philosophie et à la pensée » une autorité supérieure, ne songent pas que de deux choses » l'une : ou la pensée ne comprend pas cette autorité, et » alors cette autorité est pour elle comme si elle n'était pas » (sophiste ! commesi l'on ne pouvait pas comprendre qu'il doit

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, introd., première leçon, p. 24 et 25.

(2) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, introd., première leçon, p. 26 et 27.

y avoir une autorité, et où elle se trouve, sans comprendre pourtant cette autorité en elle-même, ou ce qu'il lui plaît de nous révéler et de nous enseigner); « ou elle la com-» prend, elle s'en fait une idée, et l'accepte à ce titre, et » alors c'est elle-même qu'elle prend pour mesure, pour ré-» gle, pour autorité dernière, » c'est-à-dire pour Dieu, si toutefois elle en admet (1).

» 2° Donc, les idées ne sont pas de purs mots; ce ne » sont pas des êtres, ce sont des conceptions de la raison hu-» maine; *et même la rigueur de l'analyse force de les rap-» porter au principe éternel de la raison humaine, à la raison » absolue; c'est à cette raison seule qu'elles appartiennent;* » elles ne sont que prêtées, en quelque sorte, à toutes les » autres raisons. »

Qu'est-ce que les autres raisons? Rien, puisqu'il n'y a rien autre que les idées.

« C'est à qu'elles existent; mais de quelle manière? Il ne » faut pas chercher bien loin; *elles existent de l'existence de » l'esprit, elles ne sont pas autre chose que la manière d'être » de la raison éternelle... les idées de la seule intelligence à » laquelle elles puissent appartenir, la vie de l'intelligence ab-» solue* (2). »

Donc, toutes nos pensées sont divines quoique toujours bornées, quoique souvent fausses, méchantes et anti-sociales; donc, elles sont la vie de Dieu même, et notre intelligence est celle de Dieu; or, comme nous ne sommes hommes que par l'intelligence, et que tout le reste, d'ailleurs, n'est rien, ne peut rien être, suivant la philosophie universitaire, puisqu'il n'y a rien de vrai, de certain que les idées, et que es idées ne représentent rien autre chose qu'elles-mêmes; donc, nous sommes autant de dieux, autant, du moins, de

(1) M. Cousin: *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, introd., première leçon, p. 29.

(2) M. Cousin: *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 12 et suivantes.

portions de Dieu, et le genre humain, l'humanité, c'est Dieu lui-même. Mais plutôt écoutons encore :

« 3° Donc, notre intelligence, ou plutôt celle qui fait son » apparition en nous, est un fragment de la raison univer- » selle, absolue, infaillible, de la raison éternelle (1). »

Mais comme la raison éternelle constitue, comme on dit plus bas, une unité *indécomposable*, et qui, par conséquent, ne peut se *fragmenter* ; donc, notre raison, ou ce qui apparaît en nous sous ce nom, est la raison infaillible et éternelle :

« 4° Donc, ce qui fait le fond de notre raison fait le fond de » la raison éternelle, c'est-à-dire une triplicité qui se résout » en unité, et une unité qui se développe en triplicité. L'unité » de cette triplicité est seule réelle et, en même temps, cette » unité périrait tout entière, sans un seul des trois élé- » ments qui lui sont nécessaires ; ils ont donc tous la même » valeur logique et constituent une unité indécomposable. » Quelle est cette unité ? L'intelligence divine elle-même.... » Voilà le Dieu trois fois saint que reconnaît et adore le genre » humain. »

Et l'ignorant blasphémateur ajoute :

« C'est aussi le Dieu des chrétiens, et ma théorie est le » fondement du Christianisme (2).

» 5° Donc, la raison est le Dieu du genre humain (3). Ses » idées c'est Dieu même. Un Dieu qui nous est absolument » incompréhensible est un Dieu qui n'existe pas pour nous ; » la mesure de la compréhensibilité de Dieu est précisément » la mesure de la foi humaine » (et l'objet de cette foi n'est autre que notre propre pensée réfléchie). « La foi, quelle » que soit sa forme, quel que soit son objet, vulgaire ou

(1) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 12.

(2) M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 15, 16, 18 et 19.

(3) *Fragments Philosophiques*, troisième édition, préface, p. 78.

» sublime, la foi ne peut pas être autre chose que le consen-
» tement de la raison à ce que la raison comprend comme
» vrai (1). »

Sans doute, sophiste, mais sans le comprendre en lui-même. Nous chrétiens, par exemple, nous tenons comme certain, nous sommes très assurés qu'il y a un seul Dieu; et un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit; nous le croyons fermement, non parce que nous le comprenons, c'est un mystère que nous reconnaissons au contraire être tout-à-fait incompréhensible, mais parce que nous sommes certains, que nous avons des preuves incontestables, que Dieu lui-même l'a révélé, et que notre intelligence voit clairement qu'étant finie et bornée elle doit se soumettre à l'intelligence qui est sans limites et sans bornes.

« 6° Donc, mon Dieu » (celui que l'Université enseigne et adore, bien entendu) « n'est pas l'abstraction de l'unité ab-
» solue, le Dieu mort de la scolastique » (lisez *religion chrétienne*, ou même religion quelconque); « Dieu n'étant donné
» qu'en tant que cause absolue, à ce titre, selon moi, il ne
» peut pas ne pas produire. De sorte que la création cesse
» d'être inintelligible et qu'il n'y a pas plus de Dieu sans
» monde que de monde sans Dieu... Dans le système de Spi-
» nosa, la création est impossible, dans le mien elle est né-
» cessaire (2). »

Sophiste malheureux, encore une fois, si elle est nécessaire, donc elle est éternelle, donc le monde a toujours existé et existera toujours, donc il est infini, donc il est Dieu, et la création est aussi impossible pour vous que pour Spinosa votre aïeul; car nous n'imaginons pas que vous poussiez la folie jusqu'à prétendre que votre Dieu se soit créé lui-même.

« Donc, Dieu crée; il tire le monde, non du néant, qui n'est

(1) *Cours de l'Histoire de la Philosophie,* cinquième leçon, p. 17.

(2) *Fragments Philosophiques*, troisième édition, préface, p. 20.

» pas, mais de lui, qui est l'existence absolue. Son caractère » éminent étant une force créatrice absolue qui ne peut ne » pas passer à l'acte, il suit, non que la création est possible, » mais qu'elle est nécessaire ; il suit que Dieu créant sans » cesse et indéfiniment, la création est inépuisable et se main- » tient constamment. Il y a plus : Dieu crée avec lui-même ; » donc il crée avec tous les caractères que nous lui avons » reconnus, (et qui le constituent Dieu) et *qui passent néces- » sairement dans ses créations* (1). »

Donc, les créations de Dieu, tout ce qui existe, par conséquent, est la substance de Dieu même, possède nécessairement tous les caractères de Dieu, *est Dieu lui-même*. Ecoutons encore :

« 7° Donc, le Dieu de la conscience (universitaire) n'est pas » un Dieu abstrait, un roi solitaire relégué par la création sur » le trône d'une éternité silencieuse, et d'une existence ab- » solue qui ressemble au néant même ; c'est un Dieu à la fois » vrai et réel, à la fois substance et cause, toujours substance » et toujours cause, n'étant substance qu'en tant que cause, » et cause qu'en tant que substance, c'est-à-dire, étant cause » absolue, un et plusieurs, éternité et temps, espace et nom- » bre, essence et vie, *indivisibilité* et *totalité*, principe, fin » et milieu, au sommet de l'être et à son plus humble degré, » infini et fini tout ensemble, triple infini, c'est-à-dire, à la » fois Dieu, nature, humanité. En effet, si Dieu n'est pas » tout, il n'est rien ; s'il est absolument indivisible en soi, il » est inaccessible et par conséquent incompréhensible, et » son incompréhensibilité est pour nous sa destruction (2). »

Or, comme on vient de nous dire que Dieu est *indivisibilité* et *totalité*, et par conséquent l'absolument indivisible, il n'y a donc point de Dieu *pour vous*, philosophes de l'Université.

(1) *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, cinquième leçon, p. 27 et 28.

(2) *Fragments philosophiques*, préface, p. 76 de la troisième édition.

Ainsi, en résumant, tout culte ou toute religion est une invention de l'enthousiasme et de la foi, et c'est à la philosophie de juger de leur vérité et de leur fausseté; la foi s'attache aux symboles et y contemple ce qui n'y est pas; il n'y a de vrai, de certain, de réel, que nos idées, et pourtant elles ne représentent rien, absolument rien qu'elles-mêmes; elles sont tout ou tout n'est rien; elles sont Dieu ou il n'y en a pas; nos idées, notre raison, c'est Dieu; le monde c'est Dieu; tout est Dieu ou Dieu n'est rien; l'indivisibilité le détruit et il est indivisible!... Si ces doctrines ne sont point impies, panthéistes, athées, destructrices de toute religion, de tout culte, de toute morale, de toute vertu, de tout ordre, aux yeux, non plus seulement des catholiques, mais de tout vrai philosophe, de tout citoyen honnête, connaissant seulement la valeur des mots, il n'y a pas, il ne peut y avoir de l'impiété, du panthéisme ou de l'athéisme nulle part. Et c'est là pourtant la philosophie enseignée par l'Université; la philosophie brutalement imposée par le monopole (1), par une violation flagrante

(1) Outre les preuves générales données dans notre deuxième article, en voici une particulière en attendant celles que nous y ajouterons bientôt.

On nous écrit d'abord, et un journal vient de confirmer les faits suivants :

« M. Bersot, professeur de philosophie au collége royal de Bordeaux, est un élève de M. Cousin, dont il a même été le secrétaire. Ce jeune professeur (il a vingt-quatre ans) a reproduit les doctrines de son maître, et dans toutes les parties de son enseignement a mécontenté souverainement ceux qui sont particulièrement intéressés à ce qu'une doctrine pure et religieuse soit donnée aux jeunes élèves du collége. Un bon nombre de pères de famille ont adressé au recteur et au ministre des réclamations pour obtenir le changement du jeune docteur; elles n'ont eu aucun effet. Enfin, M. Perret, proviseur du collége, qu'on peut appeler le restaurateur de cet établissement, que douze ans de service dans le même poste rendaient tout-à-fait recommandable, a jugé à propos de présenter lui-même des observations au ministre; elles n'ont pas eu plus d'effet que celles des pères de famille, et il a offert sa démission,

de toutes les libertés décrétées par le pacte fondamental en vertu duquel nous payons l'impôt, la philosophie à laquelle nul ne peut se soustraire, sans se voir exclu de toutes les carrières libérales et de l'Ecole polytechnique elle-même, exclu, comme un paria et par un simple arrêté ministériel, de toutes les charges et emplois dépendant de ces carrières et de cette école, exclu de la Charte elle-même, qui a proclamé pourtant la liberté des cultes et l'accessibilité aux charges et emplois, égale pour tous les Français; ce sont là les doctrines données en partie, et sous forme de catéchisme, aux plus petites de nos écoles, et qui vont arracher jusqu'au cœur du pauvre, la foi et l'espérance chrétiennes, leur seul et unique bien!... Tyrannie plus exécrable pesa-t-elle jamais sur aucun pays du monde! Bossuet disait, il n'y a guère plus d'un siècle, en parlant des athées :

« La terre produit peu de tels monstres; les idolâtres » mêmes et les infidèles les ont eus en horreur, et lorsque, » dans la lumière du Christianisme on en découvre quel- » qu'un, on en doit estimer la rencontre malheureuse et abo- » minable. »

» qui a été immédiatement acceptée. Ce n'est pas tout. Le recteur » de l'Académie, partageant les sentiments de l'ancien proviseur, a » donné le même témoignage de l'incompatibilité de ses croyances » avec celles du jeune professeur; il a offert sa démission, qui a » encore été acceptée. On dit que le nouveau proviseur offre aussi » la sienne. Le jeune professeur dit souvent à ses élèves qu'il ne » leur enseigne pas d'autre doctrine que celle qu'il a apprise de M. » Cousin, son maître et son protecteur, et que partant il ne craint » aucune censure. On dit encore que dans une délibération qui a eu » lieu en Conseil royal, M. Cousin a déclaré que si ce jeune homme » venait à avoir le dessous, il donnerait immédiatement sa démission. » (*Ami de la Religion*, 30 juillet 1842.) Il vient enfin, sur une menace » d'interdit sur tout le collége, faite, dit-on, par l'archevêque, » d'être remplacé; mais son successeur, assure-t-on, pense comme » lui. Nous avons donc déjà raison d'avancer que la philosophie de » M. Cousin est la philosophie universitaire Nos autres preuves se- » ront nombreuses. »

Et en France, de nos jours, on les impose pour professeurs à nos enfants, et nos enfants sont forcés d'apprendre l'athéisme!... Parlons maintenant de liberté!... Mais nous avons besoin, un besoin sacré de conscience, dans des accusations si graves, d'insister encore sur nos preuves, quelque évidentes, quelque concluantes qu'elles soient déjà par elles-mêmes, de les multiplier et de les fortifier par des témoignages que l'Université elle-même ne puisse récuser.

Que la philosophie de M. Cousin soit destructrice de toute religion, panthéiste et athée, c'est ce que proclame l'évidence des conclusions que nous venons de tirer des principes qui lui servent de base, conclusions avouées et enseignées expressément par lui-même, comme nous l'avons montré par une foule de passages. Tous les hommes, d'ailleurs, capables de juger de ces matières, qui ont lu ses ouvrages avec quelque attention en sont convaincus, et c'est ainsi que s'en expriment des professeurs de l'Université elle-même.

« Si l'on considère, dit M. Maret, professeur à la Faculté de » théologie de Paris, l'analyse de la raison, la théorie de Dieu, » de la création, de la révélation et la philosophie de l'histoire » que nous trouvons dans les écrits de M. Cousin (*et ses écrits* » *sont ses cours publics*), on ne peut y voir autre chose que » le panthéisme.

» M. Cousin est l'auteur d'un anthropomorphisme spiri- » tualiste plein d'erreurs et de blasphèmes; pour avoir » méconnu le dogme fondamental du Christianisme, il iden- » tifie la raison humaine et la raison divine, et pose ainsi la » base du panthéisme; or, les tendances morales du pan- » théisme sont aussi funestes que ses théories scientifiques » sont erronées; quoiqu'il répète sans cesse les mots de » sympathie, d'unité, de fraternité, de progrès, il n'est au » fond qu'un matérialisme et un athéisme déguisé, et toutes » les conséquences de ces fatales doctrines retombent sur » lui (1). »

(1) *Essai sur le Panthéisme*, p. 5, 7, 8, et préface, p. XI.

« Selon M. Cousin, dit M. Gatien Arnoult lui-même, *la* » *substance est une, ou il n'y a qu'une substance.* — Cette » doctrine n'est autre que le panthéisme de Spinosa. Selon » M. Cousin, Dieu est tout ensemble unité, variété, et rap- » port de l'unité à la variété; ensemble, il est infini, fini et » rapport du fini à l'infini, etc. Ces trois idées sont les modes » de Dieu nécessaires comme lui, ayant tous même valeur et » constituant ensemble une unité indécomposable. Tel est » Dieu; et ce Dieu n'est pas autre chose que le Dieu de Platon, » le Dieu de l'orthodoxie chrétienne, le Dieu que prêche le » catéchisme aux plus pauvres d'esprit et aux plus petits entre » les enfants.

« Sur tout ceci, voici trois remarques, ajoute M. Gatien » Arnoult: 1° Il y a d'abord un sophisme peu contestable » (Et il le prouve fort bien en montrant que M. Cousin ne sait pas même faire un syllogisme); « 2° Dieu, à la fois infini et » fini et rapport du fini à l'infini, est un assemblage de mots » dont les idées répugnent à se concilier; 3° D'un autre » côté, le Dieu à la fois infini, fini et rapport de l'infini au » fini, ne peut guère être que l'univers, dont il ne se dis- » tingue pas. Un Dieu qui n'est pas distinct de l'univers res- » semble fort à la négation de Dieu, comme un esprit qui » n'est pas distinct des organes ressemble fort à la négation » de l'esprit. *Le panthéisme de M. Cousin est au moins frère* » *de l'athéisme.*

» Selon M. Cousin, *la création est nécessaire, absolue,* » *infinie.* — Les idées de création et d'infini sont contradic- » toires. Une créature infinie ne serait pas une créature; un » infini créé ne serait pas un infini. Le panthéisme supprime » de fait la création. M. Cousin a supprimé la chose tout en » laissant le mot.

» Un grand mal intellectuel fait par M. Cousin, a été sans » contredit de fortifier dans la jeunesse qui l'écoutait ou le » lisait, la tendance, commune aujourd'hui, à se contenter de » grands mots qu'on ne comprend pas, à ne parler que par » formules ou principes absolus et à préférer, en tout, ces » aperçus vagues et généraux, qui cachent trop souvent une

» ignorance réelle sous un faux-semblant de science, haillons » de misère sous les oripeaux dorés du charlatan. C'est le » costume du jour et l'habit à la mode.

» Les résultats de son enseignement ont encore été funes- » tes à la morale. Sa doctrine du panthéisme, fataliste et » optimiste, ne tend à rien moins qu'à tuer la vertu dans son » principe... Trop de gens ont cru apprendre de M. Cousin à » la regarder comme une chimère et une niaiserie : ils agissent » en conséquence.

» Enfin, sous le point de vue religieux, il n'est parvenu » qu'à faire des athées, parlant mal chrétien et parodiant le » Catholicisme. Beaucoup de ceux qui avaient été ses disciples » se sont faits saint-simoniens(1). »

Nous avons donc bien jugé la philosophie de M. Cousin : elle est panthéiste, athée, destructrice de toute religion et de toute vertu. Or, cette philosophie, avons-nous dit encore, est la philosophie de l'Université, comme toutes les citations déjà rapportées par nous, font partie de son enseignement ou en démontrent l'esprit. Nous en avons déjà donné des preuves péremptoires et tout-à-fait concluantes, en mettant à la tête de nos articles la constitution même de l'Université ; les lois qui proclament son enseignement *uniforme*, attribuent à tout le corps les doctrines publiques de chaque membre et le rendent par l'unité de son gouvernement et l'indépendance de sa juridiction, responsable de l'enseignement public, imprimé surtout, et non réprimandé, du moindre de ses professeurs. Mais ici les preuves spéciales abondent et surabondent.

M. Cousin, en effet, loin d'avoir été réprimandé, après l'enseignement public de ses doctrines, après leur impression et leur publication retentissante, a été, au contraire, placé à la tête même de l'Université comme grand-maître, long-temps membre de son conseil dirigeant, long-temps chargé de l'enseignement philosophique à la Sorbonne et à l'Ecole normale,

(1) *Doctrine Philosophique*, p. 172 et suivantes.

directeur même de cette école où il a répété et inculqué ses systèmes impies, où toutes les chaires ont été données à ses adeptes et sont encore occupées par eux (1), replacé récemment encore dans le conseil comme membre inamovible, et chargé, comme tel, de l'enseignement philosophique de toutes les Facultés des lettres de France. Son catéchisme a été approuvé par le conseil entier ; les professeurs sortis de l'Ecole normale depuis qu'il y a enseigné, ont presque tous embrassé ses doctrines et répètent partout, plus ou moins ouvertement, ses abominables leçons. Ceux mêmes qui veulent encore être agrégés à cette école sont souvent obligés, par le programme, arrêté en Conseil royal et plusieurs fois renouvelé, d'expliquer, d'analyser, d'apprendre en quelque sorte de mémoire le poème de l'athéisme, l'infâme Lucrèce, qu'on nomme dans l'Université, le *grand poète*, le *penseur exercé*, et dont les vers se rencontrent sans cesse sous les plumes universitaires (2). Approuvé enfin plus directement et plus spécialement encore par le conseil entier, dans le *Manuel de Philosophie, adopté pour l'enseignement des colléges royaux et communaux*, et rédigé par un élève de l'Ecole normale sur le *programme officiel du conseil*, l'enseignement du panthéisme athée, destructeur de toute religion, a passé jusque dans les chaires d'histoire, de législation et de littérature qui, chacune à sa manière, le propagent aussi de toutes parts. Mais revenons aux citations et démontrons aux plus incrédules ce que nous avançons.

« L'esprit dans lequel ce livre est écrit, dit l'auteur même

(1) L'Ecole normale, dit l'*Almanach universitaire*, est placée sous l'autorité immédiate du ministre et du conseil royal de l'instruction publique. Cet établissement est destiné à former des professeurs dans les sciences et dans les lettres *pour tous les colléges*.

(2) Voyez la collection de l'*Almanach de l'Université ;* M. Michelet : *Origine du droit*, p. 2 ; M. Cousin : *Cours de l'Histoire de la Phil.*, cinquième leçon, p. 22, etc., etc.

» du *Manuel*, dans sa première préface (1), est celui de la » philosophie éclectique..... qu'un illustre professeur, » M. Cousin, aux opinions et aux jugements de qui nous » aurons occasion de faire de fréquents appels en ce livre, » est venu proclamer du haut de cette chaire de la Sor- » bonne.

» L'éclectisme a deux sortes d'adversaires, à savoir : d'une » part, et ce sont là ses ennemis naturels, les disciples du » *théocratisme*, du *théocratisme fanatique* qui proscrit l'in- » dépendance de la raison humaine et la soumet à un con- » trôle supérieur, qui n'est autre chose que l'intervention de » la raison divine en ce monde, par l'intermédiaire de Dieu » ici-bas, le Pape. Mais il est peu redoutable et frappé d'im- » puissance (2). »

On proclame donc, dès la préface, que l'esprit du livre enseigné non par un professeur isolé, mais *adopté par l'Université, et adopté non pour les Facultés seulement, mais pour les colléges même communaux*, est celui de la philosophie de M. Cousin, et on déclare hautement cette philosophie l'ennemie de la religion catholique qu'on essaie de flétrir du nom de *théocratisme fanatique et frappé d'impuissance.* Qu'on le remarque bien, c'est une réponse péremptoire, outre celles déjà données, à la plus spécieuse des défenses universitaires contre nos attaques. Et cette réponse, nous prions de ne pas l'oublier dans tous les passages que nous allons extraire des doctrines officielles du monopole. Le *Manuel* ajoute :

« J'ai donné plus d'extension que dans les précédentes » éditions (c'est la troisième), aux indications d'auteurs à » consulter qui se trouvent à la fin de chaque chapitre. Tou- » tefois, j'ai fait parmi ces auteurs un *choix sévère*, et je me » suis *scrupuleusement* attaché à n'indiquer que des livres

(1) P. III et IV.

(2) P. *ibid.* et p. 223, 224 et 238.

» où les élèves trouveraient de *saines et bonnes doctri-* » *nes.* »

Or, ces livres indiqués, conseillés, sont, à tous les chapitres, les livres de M. Cousin, dont nous avons fait ressortir les *saines et bonnes doctrines* ; les livres de ses disciples, Damiron et Jouffroy, dont nous parlerons bientôt, et, çà et là, ceux de *Lucrèce*, de *Spinosa*, qu'on *dit être certainement un des plus éminents esprits de l'âge moderne* ; de Voltaire, dont la philosophie, dit-on aussi, légère, superficielle et moqueuse exerce une immense influence, et dont les romans, ajoute-t-on encore, les dialogues, les œuvres historiques, les poésies légères, le *Dictionnaire philosophique* constituent dans leur ensemble un cours complet de scepticisme rendu accessible à toutes les intelligences par le peu de profondeur des idées, et *surtout par la clarté et le charme de la forme* ; de d'Alembert, de Condorcet, de Condillac, de Rousseau : l'*Héloïse*, l'*Emile* et autres écrits où *il embrasse avec chaleur la cause du spiritualisme* ; de la Romiguière, professeur aussi de philosophie à l'Université, quoique, dit le *Manuel*, dans *ses Leçons de philosophie, livre devenu populaire par l'agrément de la forme et la clarté des idées*, il représente et enseigne avec Loke, Condillac, Bonnet, Cabanis, Broussais (autre professeur de l'Université), et Gall, la métaphysique du sensualisme, comme Helvétius, St-Lambert, Volney en enseignent la morale, et Hobbe la politique (1). Et ce n'est pas seulement l'esprit impie de la philosophie de M. Cousin qu'a pris le *Manuel universitaire*, mais encore, mot pour mot et sans correctif, son panthéisme le plus hardi. Ecoutons :

« Toute science n'est que réminiscence. S'il en est ainsi, » il faut que nous ayons su avant cette vie ; il faut donc que » l'âme ait existé avant de revêtir cette forme humaine..... » Cette science est-elle innée, et le seul fait de la naissance » la développe-t-il en nous ? Loin de là : ce n'est pas en » entrant dans ce séjour de ténèbres qu'on découvre la lu-

(1) Préf., p. III et p. 199, 207, 208, 209, 220, 221 et 222.

» mière ; on la perdrait bien plutôt. Reste donc que nous » l'ayons acquise avant notre naissance et que nous ne fassions » que nous en ressouvenir. Ces idées du beau, du bien, du » juste, encore une fois, nous ne les puisons pas dans les » impressions extérieures, mais nous les trouvons d'abord » dans notre âme, qui les possédait avant cette vie ; elle peut » donc lui survivre ; mais il faut percer ces enveloppes, pour » entrevoir les *hautes vérités* qui sont dessous. La théorie de » la science considérée comme réminiscence, ne nous enseigne-t-elle pas que la puissance actuelle (c'est-à-dire Dieu), » prise substantiellement et avant de se manifester sous la » forme de l'âme humaine, contient déjà en elle ou plutôt est » elle-même le type primitif et absolu du beau, du bien, de » l'égalité et de l'unité ; et que lorsqu'elle passe de l'état de » substance à celui de personne et acquiert ainsi la conscience » (Dieu apparemment n'a pas de conscience avant de se transformer ainsi en nous-mêmes, et n'est par conséquent qu'une force brute), « et la pensée distincte, en sortant des » profondeurs où elle se cachait à ses propres yeux, elle » trouve dans le sentiment obscur et confus de la relation » intime qui la rattache à son premier état, comme à son » centre et à son principe, les idées du beau, du bien... de » l'infini qui, alors, ne lui paraissent pas tout-à-fait des découvertes et ressemblent assez à des souvenirs (1). »

Ainsi notre âme est Dieu même, et ce monstrueux panthéisme s'appelle une *haute vérité* !

Ailleurs, toujours d'après M. Cousin, le *Manuel universitaire* dit :

« Je conçois que cet ordre de choses (la vie présente), est » un acte passager, et que l'ordre éternel que révèlent les » principes absolus de la justice et du mérite sera rétabli dans » un autre monde où l'absolu (c'est-à-dire notre âme en Dieu), » vivra enfin de la vie pure de l'absolu (2). »

(1) P. 244.

(2) P. 133.

Donc notre âme ou l'absolu, puissance actuelle ou Dieu, avant de se manifester à l'état de personne dans cette vie, qui n'est qu'un acte passager, redeviendra, après la mort, l'absolu vivant de la vie pure de l'absolu. C'est bien là encore, et sans déguisement, le panthéisme spiritualiste de la philosophie de M. Cousin. On parle pourtant de Dieu; on énumère les preuves de son existence, on appelle même théodicée une partie de cette philosophie; mais on enseigne que dans les masses la solution affirmative de l'existence de Dieu n'est basée que sur la foi, c'est-à-dire sur l'enthousiasme, la poésie, l'imagination, le tout incapable de donner la certitude; mais parmi les arguments apportés en faveur de cette solution par les philosophes, on ne retient que celui qui peut convenir au Dieu de Spinosa aussi bien qu'à tout autre. Pour ceux qui tendent à prouver un Dieu distinct de nous et du monde, les uns tirés des idées de l'infini, de l'Eternel, du parfait, ne sont, d'après Reid, dont on se déclare disciples que des spéculations d'hommes supérieurs qui pourraient bien être des écarts d'imagination; les autres, ceux tirés de la création et du mouvement de la matière, sont peu faits pour impressionner les intelligences, ou ne sont qu'une hypothèse contraire à la vérité physique, mais qui ne tombe pas tout-à-fait dans l'absurde. On déclare hautement et plusieurs fois, on pose même en principe que la raison humaine est à l'impersonnel, qu'elle est si peu individuelle que son caractère est le contraire de l'individualité : savoir, l'universalité et la nécessité; que l'esprit humain est toujours identique à lui-même, sinon en degré, du moins en nature; qu'abstractivement de l'humanité, la raison est absolue, éternelle, infaillible, et que dans l'homme, quoique tombée sous *la loi du temps et de l'erreur* (comprendra qui pourra *la loi de l'erreur*, surtout dans les théories universitaires qui font de la raison le Dieu du genre humain), elle fait que, même au fond des plus déplorables aberrations, il y a toujours quelque chose de vrai (1).

(1) P. 33, 31, 120, 121, 122, 206, 69 et 70.

De tout cela on est forcé de conclure :

« 1° Que l'idée de Dieu ne fut pas la même à toutes les » époques. Quand l'homme commença à séparer *le moi du* » *non moi*, et à se distinguer de la nature extérieure, ce » monde extérieur, dans son ensemble, dans sa totalité, fut » le premier Dieu qu'il reconnut. Le panthéisme fit place au » polythéisme, et celui-ci au théisme ou à l'unité. *A ces sortes* » *de croyances* correspondent parallèlement les trois genres » de culte : fétichisme, antropomorphisme, spiritualisme; » telle fut la marche du genre humain(1). »

Imposture ! N'est-il pas manifeste au contraire, comme l'a démontré Lactance, dès les premiers siècles de l'Eglise, par le témoignage des historiens grecs et latins, que l'idolâtrie n'a commencé qu'environ dix-huit cents ans avant Jésus-Christ (2)? Et M. Lebatteux n'a-t-il pas montré, au siècle dernier, dans un mémoire, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que jusque-là, et même plus tard, le genre humain tout entier n'adorait que le seul vrai Dieu, et que la notion ne s'en perdit jamais tout-à-fait, même au milieu du paganisme (3).

(1) P. 125.

(2) *De falsâ religione, de origine erroris.*

(3) *Si les païens ont ignoré le vrai Dieu :* c'est le titre du mémoire. « Il est question ici, dit-il, non des sages, mais de ce qu'on » appelle peuple par opposition aux usages.... Or, il m'a paru qu'on » pouvait établir que ces peuples (les Chaldéens, les Perses, les » Egyptiens, les Grecs et les Romains), malgré tant d'erreurs et » d'extravagances, ont connu un Dieu suprême, distinct de tout » le reste, et qu'ils n'en ont connu qu'un. »

Il développe ensuite ses preuves, et conclut ainsi : « Donc la » tradition du genre humain, les mystères, les usages religieux, la » forme des gouvernements, les lois, les serments, les poètes, les » philosophes, le sentiment intérieur, la crainte de l'avenir, enfin le » ciel et la terre annonçaient la même vérité. Tout le genre humain » aurait été endormi, qu'une seule de ces voix aurait suffi pour le » réveiller. Or, il était bien loin de l'être. » (*Mémoires de l'Académie*, édition in-4°, tome XXXV, p. 171, 182 et 183.)

2° « Que Spinosa est de l'école spiritualiste aussi bien que M. Cousin et ses disciples, admettant comme eux, et Dieu et l'immortalité de l'âme; que Descartes avait fait prévaloir l'idée de substance sur l'idée de cause; que Spinosa a seulement négligé totalement cette dernière; qu'il n'y a plus alors plusieurs substances (M Cousin et son école n'en admettent également qu'une), mais une seule, éternelle, immense, infinie, étendue et pensante, matière et esprit tout-à-la-fois, et cette substance, unité à deux faces, c'est Dieu; que ce panthéisme, dont Fénélon a tenté une réfutation, est tout spiritualiste (1);

3° Que « les pratiques religieuses, sous quelque forme » qu'elles apparaissent, sont l'expression, plus ou moins par» faite, mais *toujours légitime*, d'un des besoins les plus im» périeux du cœur humain (2). »

Ainsi, philosophie de M. Cousin, philosophie panthéiste, philosophie recommandant, comme livres de bonnes et saines doctrines, fruit d'un choix scrupuleux et sévère, des livres impies et athées, philosophie louant Spinosa et le classant dans l'école spiritualiste; philosophie déclarant la raison et l'esprit humain identiques et impersonnels, faisant de notre âme une transformation passagère de la puissance actuelle, de l'absolu, de ce qu'elle appelle Dieu; philosophie attaquant et déclarant sans consistance et sans valeur toutes les preuves en faveur d'un Dieu distinct de nous et du monde, philosophie destructive de la Religion catholique, devant qui elle se pose hardiment comme ennemie, philosophie, en un mot, subversive de toute religion positive, de toute morale pratique, en les soumettant aux lois toujours changeantes du progrès, en déclarant comme également légitimes toutes les pratiques religieuses, quelles qu'elles soient, depuis le fétichisme jusqu'au culte de la déesse Raison, jusqu'aux scènes burlesquement sacriléges du bazar Châtel, les plus immorales, les

(1) *Manuel, etc.*, p. 206 et suivantes.

(2) *Manuel, etc.*, p. 137.

plus monstrueuses et les plus barbares superstitions, toutes, excepté la religion catholique, qui n'est, *elle*, qu'un *théocratisme fanatique et impuissant* : voilà donc encore la philosophie officielle de l'Université, les doctrines publiquement adoptées par le conseil dirigeant, pour le corps universitaire tout entier, pour les colléges royaux et communaux, aussi bien que pour les facultés, que tout professeur est autorisé à enseigner à l'enfant de la commune aussi bien qu'à l'étudiant en droit, sur lesquelles doit être examiné (1) tout Français prétendant au baccalauréat, et par conséquent aux carrières qui l'exigent comme condition indispensable. L'impiété, le panthéisme athée sont-ils donc dans l'Université, comme quelques personnes se plaisent encore à le dire, un fait isolé, un enseignement caché et simplement toléré? Ne sont-ils pas au contraire l'enseignement autorisé, protégé, encouragé, adopté par elle, l'enseignement officiel du monopole? Que les pères de famille, les hommes honnêtes de toutes les opinions, qui attachent encore un sens aux mots de religion et de liberté, veuillent bien être juges? Que les catholiques, surtout, qui croient pouvoir encore, poussés par de pieuses illusions ou de dures nécessités, s'aggréger ou continuer d'appartenir à un corps qui professe de pareilles doctrines, accepter pour supérieurs et directeurs, dans l'enseignement, les hommes qui ont donné le jour à ces doctrines, ou qui les adoptent et les promulguent (2), et couvrir de l'autorité de leur vertu un

(1) Ce *Manuel* a été composé pour le baccalauréat, et celui qui en est l'auteur se dit membre, depuis sept ans, des commissions d'examen.

(2) M. Cousin a été long-temps grand-maître, il est encore directeur de toutes les chaires de philosophie de France ; M. Dubois, qui partage ses doctrines, et celui-là même qui a annoncé comme prochaines les funérailles du culte catholique, est le DIRECTEUR DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE et de l'École normale (voir l'*Almanach universitaire*) ; M. Villemain, qui vient de faire, à la dernière distribution des prix de concours, l'éloge de M. Jouffroy, de l'im-

si impie et si monstrueux monopole, que ces catholiques veuillent bien y penser? Il s'agit ici de la foi, de la religion tout entière, des intérêts les plus sacrés, des conditions les plus essentielles des sociétés elles-mêmes, de la conservation ou de la ruine de la patrie.

Grands-maîtres, conseil, directeurs et direction des facultés des lettres et des études philosophiques, Ecole normale où se forment les professeurs de tous les colléges de France, livre élémentaire de philosophie, adopté par l'Université, pour les colléges royaux et communaux, catéchisme également adopté pour les écoles primaires, tout ce qui constitue la tête universitaire, l'esprit et la direction de ce monstrueux colosse du monopole est donc anti-catholique, panthéiste, athée, ou fauteur d'athéisme et de panthéisme; c'est désormais chose démontrée pour tout homme de bonne foi qui sait comprendre ce que les mots veulent dire. Il nous reste maintenant à suivre les ramifications de ce vaste complot d'irréligion et d'immoralité, et à soulever autant que notre position en province, et le huis-clos de la plupart des cours et des classes universitaires peuvent le permettre, le lourd réseau d'impiété étendu sur la France entière par l'Université, pour la conduire en la *décatholisant*, au profit d'une *aristocratie d'athées* (1), aux cultes les plus extravagants et à la plus abrutissante servitude.

Viennent, d'abord, les hautes chaires de philosophie et

pie et panthéiste disciple de M. Cousin, et d'appeler de tous ses vœux des professeurs qui lui ressemblent, est en ce moment le grand maître et le chef suprême de l'Université, à qui, aux termes des lois universitaires, tous les membres doivent obéir en tout ce qui concerne l'enseignement!

(1) « Dans le mouvement actuel de la société française, dit » M. Villemain, (distribution des prix du concours, 1840, *Almanach* » *de l'Université*, p. 213, lorsque par un juste et généreux calcul, » l'instruction est distribuée aux classes les plus pauvres (argent » comptant, il importe de maintenir et d'accroître une laborieuse » *aristocratie des intelligences*. »

Et l'année suivante *Almanach de* 1841, p. 242 : « Pendant que

d'histoire de la capitale, et les premiers professeurs en célébrité, de Paris et de l'Université. Elèves et maîtres tour-à-tour de l'Ecole normale, ils sont disciples de M. Cousin, avons-nous dit, et les disciples de M. Cousin, assure M. le professeur universitaire Maret, n'ont guère fait que continuer et appliquer ses principes. La philosophie de l'histoire a surtout fixé leur attention comme celle du siècle entier... et ces spéculations historiques se sont montrées saturées de panthéisme. MM. Jouffroy et Damiron sont les plus célèbres disciples de cette école (1).

« M. Cousin a été notre maître, dit M. Damiron, professeur à l'Ecole normale, au collége de France, à la Sorbonne, au collége de Louis-le-Grand, etc.; c'est sous lui » que nous avons commencé; c'est sous sa constante direction

» les écoles populaires (toujours moyennant argent) répandent dans » les villes et les moindres villages, les connaissances les plus né- » cessaires » (lire, écrire, compter, quelque peu de morale *sans superstition*, comme a dit en semblable occasion M. le professeur Bellaguet, maintenant chef du bureau de M. Villemain, ou un christianisme bâtard comme l'a formulé M. Cousin; assez, en un mot, pour faire un Anglais ou un Prussien capable de recevoir la schlague ou de mourir de faim, sans trop se plaindre), « les *colléges* et les » *facultés*, de jour en jour plus étroitement unis, formeront une » jeunesse d'élite, s'y renouvelant sans cesse, destinée à relever » successivement tous les premiers postes, par le légitime ascendant » de l'esprit et du caractère; en un mot, la *véritable aristocratie* du » dix-neuvième siècle. » Or, dans un Mémoire sur l'enseignement, couronné l'an dernier, d'après le rapport on ne peut plus laudatif de M. Jouffroy, il est dit expressément que l'enseignement secondaire ou supérieur, c'est-à-dire aristocratique répugne absolument à toute influence sacerdotale et religieuse, et que la religion devait être appelée en aide de la seule instruction élémentaire ou du peuple, mais non par le moyen du sacerdoce qu'on exclut au contraire. M. Cousin en a dit à peu près autant et c'est le plan que nous voyons fidèlement se dérouler sous nos yeux. Comprendra-t-on enfin où l'on veut nous mener ?

(1) *Essai sur le Panthéisme*, p. 21 et 22.

» que nous avons continué à cultiver la science. Nous sommes » de sa famille, nous avons de lui tout ce qui constitue, entre » certaines intelligences, *communauté de pensée et similitude* » *de doctrine*, nourris que nous sommes de ses inspirations, » élevés sous sa discipline, sans cesse guidés et soutenus par » ses leçons et ses avis (1).

» Toutefois, à côté de la sienne, une autre influence, » qui, du reste, n'en est qu'une *émanation*, a eu une assez » grande part dans les travaux que nous avons entrepris. » Elève comme nous de M. Cousin, M. Jouffroy s'est trouvé » en plus d'un endroit sur notre route, nous l'avons suivi » avec confiance, bien sûr d'être dans le vrai en marchant » sur ses pas (2). » Ainsi, ils l'avouent eux-mêmes; ils sont disciples de M. Cousin, ses doctrines sont les leurs; c'est assez dire que le panthéisme athée est le fonds de leur enseignement.

En effet, les paroles de M. Cousin, citées plus haut par le *Manuel*, qui font de notre âme Dieu lui-même prenant conscience, il les répète à son tour, dans son cours public, et les imprime comme « résumé de toutes ses doc- » trines sur l'homme (3). » Dès la première page de ce cours, il fait même entendre ces panthéistes paroles : « L'âme » est autre chose que le *moi*, ou plutôt elle est davantage ; » elle existe avant d'être moi; elle le devient *en se dévelop-* » *pant*, et dans la suite de ses destinées, *lors même qu'il* » *lui arriverait de cesser de se reconnaître et de mourir à la* » *conscience*, elle serait encore, malgré tout, *dût-elle être à* » *d'autre titre que les éléments désunis d'un corps qui se dis-* » *sout ou d'une force qui se perd dans le vague sein de l'être.* » Matérialiste ou spiritualiste, spiritualiste dans le sens du » panthéisme ou du théisme, quelque explication que l'on » donne de l'origine, de la nature et de l'état futur de l'âme,

(1) *Cours de Philosophie*, 1 vol., préface, p. XLIII.

(2) *Cours de Philosophie*, 1 vol., préface, p. XLIV.

(3) *Cours de Philosophie*, p. 65.

» on *conçoit nécessairement* que le *moi* n'est pas son tout, » il ne prend pas toute son existence (1). »

De quel théisme parle là le philosophe éclectique? d'un théisme universitaire sans doute, peu différent de son panthéisme; car, dans le théisme catholique, le *moi* est le tout de notre âme, son tout dans le temps, pour mériter ou démériter; son tout dans l'éternité au Ciel ou en enfer pour être récompensée ou punie. De là même la résurrection de ce corps, à la fin des temps, et pour le jugement dernier, afin que ce moi, reconstitué dans toute sa plénitude, reçoive entière et complète justice.

« La foi, pour lui comme pour M. Cousin, n'est accom- » pagnée de certitude que lorsque les choses se manifestent » et réunissent à la réalité l'*intelligibilité* (2). En sorte que la » certitude, effet et suite de l'évidence, n'est jamais qu'en » raison de la cause qui la produit, c'est-à-dire, en d'autres » termes, que rien n'est certain que ce qui se montre, et que » le caractère de la certitude dépend de celui de la manifes- » tation. De là, cette conséquence idéologique, que l'on ne » croit que ce que l'on voit, que mieux on voit, mieux on » croit, que moins on voit, moins on croit (3). » Ce qui renverse et détruit toute religion et Dieu lui-même avec la foi religieuse que saint Paul a définie : la conviction, la certitude des choses qui ne paraissent pas : *Argumentum non apparentium.*

Comme M. Cousin, et en empruntant ses paroles, qu'il appelle *ses belles leçons*, M. Damiron montre aussi la prétendue impossibilité de la création; il appelle, comme lui, Lucrèce, Spinosa, tous les athées un peu célèbres, des penseurs exercés; avec lui, il affirme que Dieu a tiré le monde, non

(1) M. Geruzez, suppléant de M. Villemain, répète aussi, page 80, ces mêmes paroles dans son nouveau cours de philosophie dédié à son patron grand-maître.

(2) *Cours de Philosophie*, p. 47.

(3) *Cours de Philosophie*, p. 53.

du néant qui n'est pas, mais de lui qui est l'existence absolue; que cette création est nécessaire, inépuisable, sans interruption, infinie, et qu'elle renferme enfin et nécessairement tous les caractères de Dieu même. C'est-à-dire que le monde est Dieu (1).

Il va même plus loin et affirme que le système tout-à-fait matérialiste, qui ne voit dans le monde que la matière, *est seulement moins satisfaisant que les autres* ; que celui qui fait la matière coéternelle avec Dieu qu'il appelle *la force*, s'accorde mieux avec la croyance plus générale qui admet entre les éléments spirituels et matériels une distinction fondamentale ; mais qu'il manque de preuves, aussi bien que le troisième qui affirme que tout vient de la force ou de Dieu et a la même nature, et qu'en conséquence le choix entre les deux n'est plus qu'une affaire de goût : « Pour nous, ajoute-t-il, » nous restons donc avec notre goût (2) (qui est pour le troisième). En effet, dit-il, « la matière venue de rien, cela ne » se peut; venue de l'âme, comment cela se peut-il ? Le » système qui nous occupe n'éprouve point d'embarras pour » répondre à cette question ; il *assimile entre eux le corps et* » *l'esprit*, *leur prête même nature*, ne les distingue qu'en » degrés, et de la sorte explique sans peine le rapport de la » filiation du créé et de l'incréé. *L'homme et le monde sont de* » *même souche*, et Dieu, leur père commun, n'a fait, en leur » donnant l'être, que *mettre sous des formes diversifiées*, *son* » *infinie activité* (3). »

Ainsi, tout est esprit ou force, tout est l'être de Dieu et son infinie activité mise sous des formes diverses: le scélérat comme l'homme de bien, celui qui tue son frère comme celui qui le secourt, l'eau comme le feu, la fange comme le diamant. En tout, c'est même nature, c'est même divinité, même sève divine coulant dans les branches d'une même souche. Il n'y a de différence que dans le degré ; en sorte que

(1) *Cours de Philosophie*, p. 429 et suivantes.

(2) *Cours de Philosophie*, p. 441 et 442.

(3) *Cours de Philosophie*, p. 437.

la matière est esprit, et l'esprit est matière ; l'infini est fini, et le fini est infini ; l'immuable changeant tous les jours, et le changeant immuable ; l'incréé est crée, et le créé est incréé ; le nécessaire, l'éternel commence et finit, et la substance du contingent et du passager est la substance même du nécessaire et de l'éternel. C'est là ce que M. le professeur de l'Ecole normale, du collége de Louis-le-Grand et professeur récemment en titre de la Sorbonne et du collége de France comprend beaucoup mieux que la création et l'âme enseignées par la religion catholique et toutes les traditions ; c'est vers quoi incline son goût ; c'est ce qu'il enseigne à ses élèves, ce que le *Manuel* recommande aux études de tous les colléges royaux et communaux ; on ne leur donne même de choix qu'entre ces immorales et absurdes contradictions, ou deux systèmes plus absurdes, si c'est possible, et plus immoraux encore. Tout ce qui est catholique, chrétien, raisonnable dans ces matières est écarté, proscrit, par un seul mot : *Je ne comprends pas*, et un gros rire. Savants philosophes !

Quant au second des principaux disciples de M. Cousin, il est démontré déjà, par tout ce que nous venons de dire, que ses doctrines sont les mêmes ; aussi enseigne-t-il dans toutes ses leçons : « qu'il n'y a pas de vérité fixe, de dogme certain; que toute religion, tout culte est une création, une invention de l'intelligence (Homme inconséquent, si toutes les religions sont d'une invention humaine, comment se fait il que le catholicisme renferme des mystères ; la raison de l'homme aurait-elle donc inventé des choses qu'elle ne pouvait comprendre ?) ; que ce n'est point à elle par conséquent à se soumettre au catholicisme, au symbole ou à l'*enseignement du curé*, mais à elle au contraire à juger les uns et les autres; que cette intelligence d'ailleurs obéit elle-même à une fatalité qui la domine toujours et partout, et qui semble être le seul Dieu qu'il reconnaisse, qu'il y a nécessairement dans la vie de l'humanité, des époques de crises, et que ces époques sont celles où ses lumières la forcent à se détacher d'un dogme reçu pour en créer et en embrasser un autre ; qu'elle se trouve alors entre deux croyances, l'une détruite, l'autre à

faire, *sans foi morale, sans foi religieuse, sans foi politique*, sans idées arrêtées d'aucune espèce sur les questions qui la font pourtant palpiter.... que nous sommes dans une de ces crises; que le Christianisme n'est plus qu'une institution absurde et usée; que l'humanité en voit les imperfections, et qu'elle est bien décidée à ne pas rentrer dans ces vieilles passions..... que du reste tous les catéchismes, tous les codes participent plus ou moins à la vérité, plus ou moins à l'erreur; que *toute opinion est aussi nécessairement fausse qu'elle est nécessairement vraie*.... que l'homme raisonnable ne se déclare ni pour, ni contre aucune.... que du reste les *siècles ne sont pas plus coupables de leurs opinions que les hommes des leurs*, et que ce n'est point de la vérité à l'erreur et de l'erreur à la vérité que voyage l'esprit humain; mais d'une vérité à un autre ou, pour mieux dire, d'une face de la vérité à une autre face; que Jupiter et Jésus sont deux de ces faces également adorables, mais qui ont fait leur temps (1).... »

En voilà certes bien assez comme cela de M. Jouffroy.

Ainsi Dieu, la vérité, la morale, tout disparaît dans ce chaos éclectique et ce pêle-mêle de contradictions; le panthéisme seul surnage, ou plutôt la maxime que M. Jouffroy avoue quelque autre part, et que lui et les siens semblent avoir pris à tâche de démontrer : « *La philosophie* (uni- » versitaire) *et le sens commun sont toujours en contradic- » tion* (2). »

Et voilà cependant les hommes que M. le grand-maître Villemain exalte *pour leur sagesse et leurs lumières*, dont il appelle les enseignements *de si pures leçons*; dont il de-

(1) *Mélanges Philosophiques* : Comment les dogmes finissent; tout l'article. De la Sorbonne et des philosophes surtout, p. 41, 45, 47, 49 et 54; de l'*Eclectisme en morale*, du *Problème de la destinée humaine*, p. 355 et suivantes, p. 481 et suivantes, et autres déjà citées.

(2) *Ibid. De la Philosophie et du sens commun*, p. 150.

mande à la science de l'Université, *s'il est possible*, une succession constante, pour tous nos colléges et toutes nos écoles (1). Si bien que le *Constitutionnel* appelle ces paroles du grand-maître *une réhabilitation de l'enseignement philosophique qui, confié à l'habile direction de M. Cousin*, SAURA DÉJOUER LES COMPLOTS DE SACRISTIE. »

Plus de doute donc, toute la philosophie universitaire parisienne est panthéiste ; elle sape toute religion par la base en rejetant et la foi et le Dieu de l'univers, et cependant elle reçoit les publics et les plus magnifiques hommages du grand-maître lui-même.

Ecoutons maintenant ceux qui sont à la tête de l'enseignement historique du monopole. Deux hommes s'y disputent l'autorité, l'influence et les brillantes et lucratives chaires ; MM. Michelet et Guizot. Le premier est à l'enseignement de l'histoire, dans l'Université, ce qu'y est M. Cousin à l'enseignement de la philosophie. Depuis longtemps professeur à l'Ecole normale, au Collége de France, etc., disciple lui-même de M. Cousin, il a tellement imprégné de panthéisme tous ses ouvrages, qu'il faudrait les citer tous ; et les passages impies et athées sont si nombreux dans chacun que l'on n'a que l'embarras du choix.

Trois ou quatre fois, dit M. Maret (2), M. Michelet a parlé de Dieu dans son *Introduction à l'Histoire universelle*, chaque fois il montre qu'il n'en admet pas l'idée absolue, mais que son Dieu n'est autre qu'une invention des hommes, une idée qui se forme avec les développements du monde. « D'abord, Dieu est tout, tout est Dieu ; l'idée divine n'est » que le panthéisme. Puis, cette idée prend la forme du poly- » théisme, d'abord grossier et gigantesque dans l'Inde, plus » dégagé en Perse, humanisé dans la Grèce, et *cela fut un » grand progrès, car le peuple fit Dieu bon comme lui* » (en particulier, Saturne qui croquait ses enfants, et Vénus qui ren-

(1) Discours à la distribution des prix de concours, 1842.

(2) *Essai sur le Panthéisme*, p. 33.

dait l'adultaire adorable). « L'idée de Dieu paraît sous la forme » de l'unité dans la Judée. » Le savant professeur a-t-il lu la Bible ! il ne paraît pas ; car il y aurait appris que ce n'est point en Judée qu'a commencé à paraître le Dieu un, mais par toute la terre, avec le monde et la dispersion des enfants de Noé. « Dieu se développe et s'affranchit par le Christia- » nisme (1). »

Ainsi, rien d'absolu dans l'idée de Dieu ; cette idée revêt des formes diverses, toutes également légitimes, il n'y a plus de vérité, plus d'erreur, il n'y a que l'éternel développement des formes de la pensée humaine.

Dans les *Origines du droit français*, le panthéisme se rencontre encore à chaque page : « Sous toutes les formes » des peines (ou supplices), cette infernale poésie où sem- » blent se jouer capricieusement les lois antiques, c'est tou- » jours le monde social qui replonge *au monde universel* l'in- » dividu qui a voulu être sa loi, son monde à lui : Apprends » rebelle, que tu n'étais qu'*une pièce* dans l'*harmonie com- » mune* ; la mort t'y ramène. Tu voulais être un tout, rentre » dans l'unité (2). »

Beau châtiment, en vérité ! et tout-à-fait propre à détourner du crime, que celui qui consiste à refaire un peu plus tôt des scélérats, *le type primitif et absolu du beau, du bien, de l'égalité et de l'unité, en les rendant à la vie pure de l'absolu, à leur état antérieur de Dieu à l'impersonnel*, selon la théorie et le jargon universitaires, publiés par MM. Cousin, Damiron, etc., et adoptés, par le Conseil royal, pour tous les colléges royaux et communaux.

« Dans la sépulture sacerdotale » (celle qui consiste à enterrer les morts ou à les enfouir dans la terre), « l'homme, » aux dépens de son orgueil, se réconcilie avec la nature, se » soumet à elle humblement. La grand'mère qui l'a nourr

(1) *Introduction à l'Histoire*, p. 8, 15 et 70.

(2) *Origines du droit*, introd., p. LX.

» longtemps, veut l'avoir à elle seule; l'épouse toute féconde » rappelle celui qu'elle aime en son sein. La sépulture est » encore un mariage (1). »

Sublime enseignement contre le suicide, le parricide, l'émeute et tous les autres crimes qui n'aboutissent, au pis-aller, qu'à jouir un peu plus tôt des délicieuses voluptés de la sépulture sacerdotale !

« Tout néant qu'il est, l'homme a en lui, comme image de » Dieu, une idée, une force féconde; l'idée qu'enferme tout » symbole brûle d'en sortir, de s'épancher, de *redevenir* » *infinie*. Elles s'efforcent, ces pensées ailées, à voler sous » le poids qui les entraîne contre terre ; elles se soulèvent » comme pour respirer un peu. Voilà le malaise universel, » la sublime tristesse du monde; homme, nature, toute exis- » tence (le pourceau aussi bien que la pierre), est travaillé » d'un *infini captif* qui veut se révéler par la génération, » par l'action et par l'art, qui fait et défait ses symboles, » languissant tour à tour de créer et de mourir (l'infini lan- guissant de mourir!!!) ..... Qu'est-ce que l'enfance ? sinon » *une lourde incarnation de la pensée chargée de lait, de* » *sang et de poésie?* (ou de foi, comme ils disent partout.) » L'âge nous en guérit (du lait, du sang et de la poésie), » et la prose et l'analyse, la mort surtout, cette suprême » analyse. Mais il faut qu'il y ait d'abord enfance et poésie. Il » est bon que l'homme se nourrisse longtemps du lait de la » nature... »

O justice de Dieu ! Et ce sont de semblables fous qu'on impose à la jeunesse de notre France, pour lui apprendre l'origine des lois et la sagesse de l'histoire ! Et ces impurs blasphémateurs, un inconstitutionnel monopole les engraisse, dans de riches sinécures, de la plus pure substance de nos pauvres.

« Nous ne nous représentons pas aisément aujourd'hui » l'amour de l'homme pour la nature, dans les premiers âges

(1) *Origines du droit*, introd. p. LXIV.

» *où il était encore à peine dégagé de son sein.* En chaque » créature de Dieu, il voyait une sœur, une amante.... Fai- » sons aujourd'hui, si nous voulons, les fiers, mais n'oublions » pas notre éducation sous la discipline de la nature. *Les* » *plantes et les animaux, voilà nos premiers précepteurs.* » (Nous voudrions bien savoir à quelle époque et dans quel pays les brutes avaient le monopole de l'enseignement, et comment il a passé à l'Université comme à leur héritière en ligne directe?) « Tous ces êtres que nous dirigeons, ils nous » *conduisaient alors mieux que nous n'aurions fait nous-* » *mêmes* (professeurs universitaires); ils guidaient notre jeune » raison par un instinct plus sûr.... *Nous profitions à con-* » *templer ces irréprochables enfants de Dieu* (1). »

Et voilà pourquoi, sans doute, l'Université veut que tous ses élèves expliquent et apprennent la première idylle de Théocrite *pour y contempler la conduite des boucs avec les chèvres*, et, comme le berger dont il est question, envier le bonheur de ces frères de M. Michelet, de ces irréprochables enfants de Dieu. Mais en voilà bien assez sur ce brutal et grossier panthéiste, autrement il faudrait copier toute cette introduction et nous ne sommes plus maîtres de notre indignation !...

Passons à M. Guizot, l'ex-grand-maître, l'ex-conseiller, le professeur d'*histoire moderne et de la civilisation en Europe et en France*; ou plutôt, comme il a trop d'habileté et de puritanisme dans sa manière, pour avouer le panthéisme et l'enseigner franchement, et que, pour faire juger de sa pensée, il faudrait citer trop et de trop longs passages; qu'il nous suffise, pour prouver que dans le fond pourtant il ne diffère pas des autres oracles universitaires, et que le panthéisme n'en est pas moins la conséquence dernière de son enseignement, de citer l'analyse qu'en donne encore le professeur qui a déjà si bien appuyé nos autres jugements. Universi-

(1) *Origines du droit*, introd., p. LXV et suivantes.

taire, et dans une des facultés de Paris, comme nous l'avons déjà fait remarquer, son autorité ne peut être suspecte. Son jugement est d'ailleurs si bien motivé, que nous nous engageons à citer à l'appui de chacune de ses propositions, pour peu qu'on veuille les contester, de longs textes de M. Guizot lui-même. Plusieurs de ceux que nous avons déjà cités, p. 230 par exemple, peuvent servir à cet effet.

« La souveraineté de droit, dit donc M. Guizot dans ses » leçons de l'*Histoire générale de la civilisation en Europe*, » la souveraineté de droit qui n'est que la raison et la jus- » tice, ne se trouve pas parmi les hommes; elle n'existe ni » dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre politique. Il n'y a » pas sur cette terre de vérité absolue et immuable; du moins » elle n'est jamais complètement réalisée dans les institutions » humaines, soit religieuses, soit politiques. La vérité est » dans l'individu; il la produit par le développement de ses » facultés. Toutefois, les raisons individuelles étant diverses, » changeantes et même souvent opposées entr'elles, il suit » que la raison individuelle ne renferme pas non plus la vérité » immuable et absolue.

» La civilisation n'est que le développement des facultés » humaines; la fin et la condition première de la société sont » dans la liberté absolue de ce développement... De là le » système moderne qui reconnaît une liberté intellectuelle et » morale sans limites, une liberté civile qui n'en a d'autre que » celles qui résultent de la lésion des droits d'autrui. M. » Guizot proclame ce système comme le moyen de la perfec- » tibilité humaine. »

En théorie, car pour la pratique, dans la question de la liberté d'enseignement, comme dans toutes les autres questions de liberté, tout le monde connaît l'étroit despotisme de M. Guizot.

« Mais, continue M. Maret, dès qu'on admet la souverai- » neté de l'esprit humain et de la raison comme fait indivi- » duel, se produisant par les opinions de chacun et de tous, » on est forcé de reconnaître aussi que toutes les opinions » sont égales, que toutes les religions, toutes les philosophies,

» tous les systèmes politiques ont le même droit à paraître » et à se produire. Dès lors, dans les pensées humaines, il » n'y a rien d'absolument vrai, ni d'absolument faux, et dans » les actions, rien d'absolument bien ou d'absolument mal. » L'esprit humain flotte entre je ne sais quel milieu de vérité » et d'erreur, de bien et de mal; ses pensées sont les rêves » d'une ombre.... Pour concilier alors la diversité qui existe » de fait, avec l'unité qui est de droit dans l'esprit humain, » on est obligé d'absorber la diversité dans l'unité et de ne » reconnaître qu'une seule substance. On ne peut échapper » à cette nécessité logique; et cette nécessité, c'est le pan» théisme (1). »

La négation, d'ailleurs, de toute vérité révélée de Dieu et la proclamation de la souveraineté de l'esprit humain ne sont-elles pas déjà une évidente apothéose de l'homme et une proclamation suffisante du Dieu, fini et infini, nature et humanité de M. Cousin ?

Ainsi, l'enseignement universitaire de l'histoire à Paris, à l'Ecole normale et par elle dans la plupart des colléges de France, est comme l'enseignement de la philosophie, destructeur de toute religion, panthéiste et athée, ou aboutit nécessairement au panthéisme et à ses épouvantables conséquences. Et pour que tout le monde comprenne bien que cet enseignement athée est le résultat d'un plan ou d'une direction suprême qui s'étend des plus hautes classes aux plus basses, des étudiants de philosophie à ceux de sixième, des facultés de lettres aux écoles primaires, rappelons, quoique déjà cités en partie, quelques passages des cours d'histoire pour les enfants et les écoles normales primaires, approuvés et adoptés par le conseil royal de l'instruction publique, aussi bien que le *Manuel de Philosophie* et les différents cours de cette science que nous avons analysés.

« Placé, à l'enfance du monde, sur cette terre miraculeuse » de l'Egypte, l'homme, frappé du spectacle des phénomènes

(1) *Essai sur le Panthéisme*, p. 44, 45, 46 et 47.

» physiques, se prosterna devant la nature et l'adora. Ses » forces furent personnifiées..... Tout ce que la nature pro- » duit pour l'homme de mauvais et de bon, reçut, vivant » comme inerte, un culte, témoignage de reconnaissance et » d'effroi. Cependant, la préoccupation de la matière n'étouffa » point dans l'homme le principe de l'esprit; et l'âme ayant » *conscience de soi*, créa bientôt des puissances spirituelles » qui s'identifièrent avec les personnifications de la nature.... » Et dans le point de vue d'une mystérieuse unité, le Dieu » suprême et l'univers se confondent... Dieu est dans l'éter- » nité; de l'éternité vient le monde, du monde le temps, du » temps la génération. Tout vit dans l'univers, tout vit d'une » seule vie, et cette vie c'est Dieu... Il est le tout, dans le » tout et par le tout.....

» Nous retrouvons chez les Assyriens, chez les Phéniciens » et chez les Syriens proprement dits, Baal ou Bel, Astarte ou » Astaroth, Dercéto dans Diodore. Nous n'entreprendrons » point de préciser quelles étaient *les forces de la nature* » *personnifiée par ces divinités* : ce travail fort épineux d'in- » ductions et de conjectures, serait sans résultats.... Outre » cette religion que nous appellerons suprême, les Syriens » comme les autres peuples de l'antiquité adoptaient les dieux » du pays qu'ils habitaient. »

Quant aux Juifs, la force personnifiée dans Jéhovah, c'était la patrie. « Car, dans le vaste plan de Moïse, la cité de Dieu » n'était pas distincte de la cité terrestre; Jéhovah n'était que » l'expression sublime de la patrie... Aussi, Judas Machabée, » pour ressusciter la patrie et lui rendre son ancien état, purifia » le temple qui en était l'image (1). » Ainsi parle-t-on partout de Dieu et de la religion de tous les peuples.

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire universelle*, à l'usage des colléges et des écoles normales primaires, cours de sixième, deuxième cahier, p. 97 et 98 ; troisième cahier, p. 42, et cours de cinquième, sixième cahier, p. 116 et 118. C'est le même esprit dans tous les cahiers et pour tous les cours.

Que les professeurs de législations comparées et de haute littérature apportent maintenant aussi à nos démonstrations leurs titres de panthéisme athée. Le premier, M. Lerminier, professeur au collége de France, a été fait maître des requêtes ou conseiller-d'état, en récompense de son enseignement; le second, M. Ampère, malheureux fils d'un si digne père, grâce à l'Université, professeur au Collége de France, à l'Ecole normale, reçoit dix mille francs par an, pour avoir ramassé dans trois gros volumes les indigestes impiétés de ses cours. M. Quinet, nous l'avons déjà dit, appuyé sur un misérable fatras saturé d'athéisme, a escaladé en deux bonds, d'abord une chaire de littérature à la Faculté de Lyon, puis une autre au Collége de France, plus éminente et mieux rétribuée, d'où il vient de faire paraître un autre livre aussi impie et aussi mauvais sous tous les rapports, que le premier.

Pour mieux comprendre l'esprit des cours de ces hauts professeurs, étudions-les d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, qui en est, pour ce qui les concerne, comme le résumé, et où leur impiété vient le disputer au cynisme des Sainte-Beuve, des Musset, des Georges Sand, des Gust. Planche, universitaire aussi, et à plus d'un titre, et peut-être le plus immoral des rédacteurs. Là, dans ce recueil abominable, qu'on dirait assez souvent écrit pour les mauvais lieux, la pensée des Lerminier, des Ampère, des Quinet, etc. (car il y a là foule de professeurs universitaires), est généralement moins embarrassée, plus franche et plus hardie, leur dessein plus hautement et plus clairement manifesté.

Citons donc quelques traits entre cent. Commençons par M. Lerminier :

« Il y a deux pôles dans l'universalité des choses : le monde » et l'homme, et *ça été* le travail des idées humaines de chercher » la place de Dieu tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de » ses extrémités. L'Orient a absorbé la cause suprême dans » la substance infinie ; la Grèce a sculpté la divinité dans » les variétés gracieuses de l'image humaine ; le Christianisme » a tiré son Dieu des entrailles d'une femme (Ignare blasphé- » mateur !), l'a fait homme et, dès ce jour, Dieu et l'homme

» se sont tellement rapprochés que désormais l'homme ne » saurait plus consentir à perdre Dieu, encore une fois dans » les abîmes, sous âme de l'infini... » (Et ces Messieurs disent qu'ils n'aiment pas les mystères)! « Mais il s'est trouvé » qu'au XVIIe siècle, un homme sorti de l'hébraïsme, comme » le fondateur du Christianisme, un juif prenant en main la » cause de l'univers et de l'infini, considérant la révélation » chrétienne comme une solution trop légère, parce qu'elle » était trop humaine, replongea Dieu dans les profondeurs de » la substance, et ne craignit pas de le dépayser, à la stupé- » faction commune. VOILA POURQUOI SPINOSA EST SI » GRAND; IL N'A PAS HÉSITÉ A RIVALISER AVEC JÉSUS. » LE NAZARÉEN AVAIT ANNONCÉ DIEU-HOMME, LE HOL- » LANDAIS PROCLAMA LE MONDE-DIEU. C'est avec ces » résolutions extrêmes qu'on remue l'espèce humaine : aussi » le métaphysicien solitaire a ébranlé toutes les têtes (uni- » versitaires) de ceux qui pensent à la pensée (c'est-à-dire, » en français, qui ont besoin d'ellébore).... Plus tard, quand » après longues années, notre génération et celles qui la sui- » vront *auront renouvelé l'histoire et la pensée*, découvert les » fondements et les mystères de l'Orient, passé la revue de » toutes les religions antiques.... alors viendra le philosophe » créateur et poète, le révélateur intelligent et intelligible (il » sera bien temps !), chargé de faire faire à l'Occident un pas » de plus, d'élargir *sa conscience de Dieu*, de rendre la reli- » gion plus humaine encore et cependant plus idéale, d'outre- » passer Jésus-Christ et Spinosa.... Génie divin, nous ne te » verrons pas.... Si nous pouvions au moins, génération de » ce siècle, préparer quelque peu ta venue, et dans le pres- » sentiment de tes triomphes, ô nouveau verbe de l'esprit! » puiser le courage nécessaire aux luttes que nous soute- » nons (1)! » (Pauvres innocents persécutés!)

(1) *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 476 et 477.

» Ah! tous tant que nous sommes, nous marchons à la dé-
» couverte d'un Dieu inconnu; car le travail de l'esprit humain
» n'est pas de nier Dieu, mais de le déplacer. Les Hébreux
» du désert portaient avec eux Jéhovah dans un tabernacle
» mobile. » (On voit que M. le professeur n'est pas plus fort sur l'Ancien-Testament que sur le Nouveau, et que, comme tous ses pareils, il blasphème ce qu'il ignore). « Nous, au-
» jourd'hui, nous nous engageons à la poursuite d'un Dieu
» qui nous échappe encore : où donc est-il? Pour moi, j'ai
» traversé bien des systèmes, des idées et des passions, j'ai
» demandé partout le bonheur et la vérité et je n'ai pu trou-
» ver quelque répit, quelque adoucissement à d'*inconcevables*
» *inquiétudes* que dans la foi à l'irrésistible loi qui entraîne
» l'humanité comme la lyre d'Orphée, » c'est-à-dire dans le fatalisme ou l'absurde. Et ces gens-là nous reprochent notre foi!

« Les symboles se ternissent, les images chancellent, la
» lettre se fait hypocrite et mensongère; les âmes sont pe-
» tites, les cœurs glacés, les esprits courts, l'aridité et la dé-
» solation, sorties des flancs de l'égoïsme, répandent sur le
» monde la torpeur et le silence. Où se sauver? ô mon Dieu!
» Que veux-tu de nous? Parle, tonne, frappe, révèle-toi;
» mais tire-nous de nos ignorances et de nos langueurs :
» mieux vaudrait une société en travail, en enfantement, en
» douleur, qu'une société sans cœur, sans intelligence, sans
» enthousiasme (1). »

Vous avez raison dans ces dernières lignes; mais cette société, qui l'a ainsi faite? Cette torpeur qui ressemble à la mort, cet égoïsme qui va tout dévorant, ces cœurs glacés, ces esprits courts, cette avidité, cette désolation enfin, d'où viennent-ils? Ces ténèbres qui vous enveloppent de toute part, qui les a si fort épaissies? Malheureux, vous osez, dix ou quinze ans durant, enseigner au peuple et vous dire à vous-mêmes : La plante qui pourrit, l'insecte qui rampe,

(1) *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 42 et 43.

l'enfant qui tue son père, la fille qui se prostitue, l'eau, le feu, la terre, la nature, tout cela est Dieu! et vous êtes étonnés que les peuples, que vos propres consciences vous répondent : Ce Dieu nous est inconnu? Vous arrachez des cœurs la charité et la morale évangélique avec la sanction d'une autre vie, et vous vous plaignez que les esprits soient courts, les âmes glacées, et que des intérêts égoïstes et voraces envahissent tout, menacent de tout dissoudre? Vous renversez et foulez aux pieds le flambeau des nations, la religion révélée, et vous êtes surpris que la nuit se fasse, et que de noires ombres enveloppent les intelligences? Vous secouez, vous ébranlez les fondements des sociétés, et vous êtes étonnés qu'elles chancellent et s'écroulent? Mais du moins l'incendiaire, dont la frénétique vengeance vient de consumer une immense cité, ne va pas ramasser à pleines mains les cendres encore chaudes, et les montrant aux cent mille infortunés qui n'ont plus où reposer leur tête, leur dire :

Regardez donc, comme le feu fait les cendres! Et quand les enfants de Jacob eurent vendu leur frère, déchiré et ensanglanté sa tunique, ils eurent au moins la pudeur de n'aller pas eux-mêmes l'offrir aux yeux remplis de larmes d'un père désolé, et en outrageant de leurs blasphèmes ses cheveux blancs, lui demander encore sa bénédiction! Il n'y a qu'un athée capable de ces choses; qu'un athée ou un fou (car les deux se ressemblent) qui puisse dire encore :

« Le XIXe siècle est un siècle puissant et fort... irrésisti-
» ble, impitoyable, infini; il répète avec Dieu : *Ego sum qui*
» *sum*. Devant ce dominateur terrible, courbez la tête, obéis-
» sez!.... Pourquoi ne pas aimer notre siècle, cette *face de*
» *Dieu* dans un point de l'éternité (1). »

Ecoutons-le maintenant nous dire dans sa *Philosophie du Droit* :

« Nous ne devons jamais désespérer de l'esprit humain; il
» achèvera son œuvre, il arrivera à la science et à la liberté;

(1) *Revue des Deux Mondes*, tome VIII, p. 487.

» il lui sera donné de fonder son empire et ses lois. Mais » l'homme doit tout attendre de ses propres efforts; il n'y a » pas d'autre médiateur que l'esprit humain. L'esprit humain » est une perpétuelle et nécessaire révélation de Dieu (1).... » Le droit, la sociabilité, la science, se développent et se dé- » truisent d'époques en époques; au milieu de ces perpétuels » changements, *l'unique droit naturel qui persiste*, c'est celui » de maintenir sa liberté, et de lui faire porter des fruits » toujours nouveaux..... Dieu lui-même, essence de la loi, ne » se développe dans la société que progressivement (2)..... »

Ainsi, voilà Dieu, la religion, les sociétés et les lois, les droits et les devoirs assis sur le sable mouvant du doute et des opinions changeantes, et quand soufflent les vents des intérêts et les tempêtes des passions contraires, que les grandes eaux des misères humaines montent en bouillonnant et viennent les battre à flots précipités, nous sommes étonnés et nous nous lamentons de ce que tout s'écroule? Insensés! nous laissons organiser le pillage et l'émeute, poser le fondement, établir le principe de tous les crimes, et quand ils grondent ou nous frappent, que les récidives en tout genre épouvantent les tribunaux, nous appelons à notre secours la religion que nous laissons insulter et détruire; nous assombrissons nos cachots, nous aiguisons nos triangles d'acier: mais c'est un abominable jeu, une sanglante dérision, une atroce barbarie!

Armons-nous de patience pour écouter encore le professeur athée, dans l'analyse qu'il nous donne lui-même de son cours des législations comparées: « Il n'y a de positif que ce » qui est idéal,.... et les facultés idéales n'ont pris leur essor » qu'après les deux premières époques du monde, celle des » chasseurs et celle des pasteurs, lorsqu'à la troisième épo- » que, l'agriculture eut rendu la nourriture plus certaine et » plus abondante. »

(1) Tome II, p. 340.

(2) Tome I, p. 61, 65 et 75.

D'où il appert que les idées viennent du ventre, que les facultés intellectuelles sont dans l'estomac, et que l'homme ne pense que quand il est bien repu. Et ce sont des hommes de cette espèce, nous emploierions volontiers un autre mot, qu'on charge de faire à la jeunesse un cours de législations?

« Du reste, tout ce que les traditions hébraïques, *plus » nouvelles* que les traditions indostanes et égyptiennes, » (nous serions bien curieux de savoir comment l'Université le prouverait, car c'est le thème convenu de tous ces hauts professeurs?) « et concordant avec les traditions des autres peu- » ples, nous enseignent d'un Dieu créateur, de la créature, de » l'homme, de sa nature, de sa chute, des châtiments qui l'ont » suivie, ne sont que des imaginations que le genre humain a » pris pour des souvenirs. L'histoire ne commence que plus » tard... La religion a suivi tous les progrès et toutes les for- » tunes de l'esprit humain... Dieu assiste à toutes les traduc- » tions que nous faisons de lui, à toutes les religions que nous » mettons à ses pieds; il est toujours le même; c'est son es- » sence; nous changeons toujours, c'est notre vertu. »

En sorte que s'il nous était permis de rire au milieu de nos larmes, comme l'*Andromaque* d'Homère, nous pourrions dire, en style charivarique, que le dieu *Panthée*, fabriqué par l'Université, doit avoir pour adorateurs des hommes *pantins*. C'est ainsi qu'ils sont en effet, levant la main comme le pied, pourvu que le fil qui les fait mouvoir soit un fil d'argent.

Enfin, le professeur déclare que « le haut enseignement » doit toujours avoir un caractère initiateur, et même, s'il le » faut, aventureux; qu'il n'est pas établi pour répéter ce que » tout le monde sait (1). » Il y paraît de reste. Et voilà pourquoi sans doute la *Revue des Deux Mondes*, en rendant » compte du cours de M. Lerminier, s'écrie que « c'est là le » guide, le représentant qu'il faut à la jeunesse impatiente » et déroutée, et qu'elle nous le montre dans son cours, s'ap-

(1) Des législations comparées, *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome III, p. 257 et suivantes.

» pliquant à prouver, appuyé sur Montesquieu, Voltaire, Di-
» derot et Rousseau, ce quartenaire immortel, et sur la *Con-*
» *vention* appréciée pour la première fois dans une chaire
» publique, que tout est à refaire et à recréer dans le temps
» actuel : l'art, la religion, la philosophie et la législation (1). »
Et maintenant comprenez, députés conservateurs, électeurs et pères de famille ! instruisez-vous, vous tous qu'on a fait rois et qui gouvernez la France?

A M. Ampère maintenant ; entendons-le d'abord célébrer en ses vers le panthéisme de l'Université :

« Oui, j'ai roulé ce songe en moi de refléter
» Le monde du savoir et de l'oser chanter ;
» D'oser faire à notre âge ouïr la mélodie
» D'une muse inconnue, à la bouche hardie,
» Au vol majestueux planant sur l'univers,
» De qui la forte voix soufflerait en mes vers,
» Non d'*un passé détruit la tradition morte,*
» Vaine ombre que du temps l'aile rapide emporte,
» Non les songes déjà vieillis du genre humain,
» *Songes de trois mille ans qui pâliront demain ;*
» Mais les choses et l'homme et le monde et la vie,
» Éclairés des splendeurs de la philosophie ;
» Mais nous et notre foi, nous, notre vérité,
» *Nos symboles de Dieu : Nature, Humanité !* »

Et plus loin :

« Par delà j'aperçois l'invisible univers,
» *Univers seul réel* qu'à notre faible vue,
» D'une sublime nuit, voile son étendue,
» Où nous vivons dans l'ombre entourés de clarté,
» Aveugles, tâtonnant dans son immensité... »

(1) *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 381 et suivantes.

Et enfin :

« Du Christ de la science annonçant la venue,
» Keppler du tabernacle avait ouvert la nue ;
» Alors du Dieu voyant, adoré par Platon
» Le Verbe se fit homme, il s'appella Newton.

. . . . . .

. . . . . .

» Les mondes se taisaient, il dit attraction !
» Ce mot, *c'était le mot de la création* (1). »

On peut juger par cet échantillon, si la poésie panthéiste vaut mieux que la prose.

Mais passons vite à un passage de discours, prononcé en pleine chaire du collége de France, et qui prouve mieux encore que les vers et tous nos raisonnements, le complot universitaire dont nous avons parlé, de détruire la religion et de remplacer le Dieu de nos pères, le Dieu de vérité, le Dieu seul éternel, par un Dieu et une religion enfantés dans un temps de délire, par des imaginations malades et des passions sans frein. Après un éloge de la révolution française, qui doit changer le monde, un panégyrique de Béranger, poète de la liberté et de la gloire, et une quasi-apothéose du protestantisme, indépendance de la pensée moderne, le professeur s'écrie :

« Celui qui vous parle est un soldat de cette grande expé-
» dition de découverte, de cette grande armée de conquête
» qui s'ébranle et se lève partout, et qui s'avance avec ar-
» deur (don Guichotte nouveau) vers un but *qu'elle aper-*
» *çoit encore un peu confusément*. Ce but, quel est-il? Nul
» peut-être ne le saurait dire : mais les âmes en ont le pres-
» sentiment. Entendez de toutes les bouches, de tous les li-
» vres, de toutes les chaires (de l'Université, bien entendu),
» partir des voix qui appellent ou promettent un renouvelle-

(1) *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome II, p. 213, 217 et 219.

» ment religieux, moral, social (que personne ne connaît)..... » Ecoutez l'école née du saint-simonisme, et qui a échappé » à ses écarts; écoutez mes jeunes et illustres collègues : » M. Lerminier, dont l'éloquence nous est en ce lieu si pré- » sente; M. Jouffroy, dont la pensée calme et limpide réflé- » chit de plus en plus les horizons nouveaux » (et qui n'existent pas encore, et que personne même ne peut prévoir). « Croyez donc à l'avenir et cherchons ses voies (1). »

Quant à M. Quinet, il suffit d'ouvrir son *Poème de l'Athéisme* ou son *Génie des Religions* et de citer les premières lignes venues.

« La terre, dit-il, dans ce dernier ouvrage, immortelle » Cybèle, ne se couronne pas seulement de murailles, » mais aussi d'institutions et d'idées, aussi *immuables que* » *les tours*. Dans son vaste sein, s'éveillent des pensées » dont chacune fait la vie d'une société. A ses mamelles » sont suspendus des peuples qui se nourrissent de *lait* » *divin*, et dont le vagissement couvre le bruit du chaos.... » La figure des continents, des fleuves, des mers et des » montagnes a presque partout déterminé celle des sociétés; » en sorte que chaque continent est un moule où la Provi- » dence jette les races humaines pour qu'elles y prennent la » forme *éternelle* de ses desseins; et le premier prophète a » écrit son livre dans les lignes muettes des continents en- » core inhabités (!!!) Et il résulte de là que chaque lieu de la » nature, chaque moment de la durée ayant son génie propre, » représente la divinité sous une forme particulière, de chaque » forme du monde s'élève une révélation, etc. Il n'est pas un » point égaré dans l'espace ou le temps, qui ne figure pour » quelque chose dans la révélation toujours croissante de » l'Eternel.... Et la terre enfante véritablement son Dieu » dans le travail des âges (2). »

Et 500 pages de ce style-là!

(1) Discours prononcé au collége de France, *Revue des Deux Mondes*, troisième série, tome I. p. 411, 413 et 421.

(2) M. Ed. Quinet : *Génie des Religions*, p. 8 et 9.

Laharpe, en relevant les absurdités de l'athée Diderot, s'écrie quelque part : O Providence ! mais citons encore quelques lignes d'*Ahasvérus*, à l'ouverture du livre :

« Souvent il arrive qu'un Dieu est mort et enterré dans le » Ciel et que nous l'adorons encore sur la terre. Toute la » difficulté est de connaître au juste l'époque du décès, pour » ne pas perdre son temps devant un squelette qui pendille à » la voûte de l'éternité. Mais, après tout, dans le doute, un » homme comme il faut peut toujours être son Dieu à lui-même, » pendant une quinzaine d'années, en attendant que le Ciel se » déclare.... Si, à toute force, il vous faut une religion, » l'amour, quand il est *pur*, en est une à sa façon. Vous avez » de la fortune, de la naissance, vous êtes indépendant, vous » pouvez vous en passer la folie, les sens ne doivent pas être » tout-à-fait sacrifiés, et vous auriez grand tort de ne les » compter pour rien.... Tous les sentiments cachent un cal- » cul et au fond toutes les femmes se ressemblent. Qui dit » l'une dit l'autre. Un peu plus tôt, un peu plus tard, la meil- » leure vous dupera ; et puis d'ailleurs, vous-mêmes, pourvu » que vous les amusiez, vous êtes parfaitement quittes envers » elles. Elles se le tiennent pour dit ; et rien n'est plus facile, » vous verrez, que de s'en faire adorer.... Sans cela que sait- » on, que fait-on, qu'a-t-on vu, et la vie qu'est-elle ? Néant, » néant, néant, ce mot dit fort bien ce qu'il veut dire. On n'a » goûté que la moitié des choses, et l'intimité est la plus déli- » cieuse de toutes (1). »

Tout le reste, 544 pages, de cette lascive impiété, et ce que nous venons de citer est peut-être ce qu'il y a de moins mauvais.... Pères et mères de famille, électeurs et députés surtout, vous savez ce que ces noms signifient et les obligations qu'ils vous imposent, et vous avez souffert depuis douze ans, et vous souffrez encore qu'un illégal monopole impose pour maîtres à vos fils et bientôt à vos filles d'aussi exécrables blasphémateurs, des corrupteurs aussi infâmes ! Les pasteurs

(1) M. Ed. Quinet : *Ahasvérus*, p. 267, 269 et suivantes.

de l'Eglise catholique, les gardiens de la sainte foi du Christ n'auront-ils donc cette année encore que des gémissements et des larmes à opposer aux hurlements et au carnage de ces loups, et tandis que, au nom de la liberté des cultes, on leur en fera même un crime, les corrupteurs triomphants viendront-ils encore cette année, en plein cours, sous les yeux mêmes du grand-maître et du conseil qui les a choisis et nommés, insulter au bon sens et à la moralité publics et jeter à la face d'un peuple légalement catholique dans son immense majorité ces dérisoires paroles, ces insultantes provocations : « Messieurs, j'ai été accusé publiquement de porter » dans cette chaire l'esprit de blasphème. Je repousse cette » accusation, car je *n'ai jamais* manqué de parler avec con- » venance et respect des croyances religieuses. Mais je n'en- » tends pas abdiquer le droit de liberté d'examen, et s'il me » fallait y renoncer, il me serait plus facile de descendre de » cette chaire qu'*il ne me l'a été d'y monter*. Il existe deux » classes d'hommes religieux : ceux qui veulent tenir le livre » des croyances perpétuellement fermé ; ceux, au contraire, » qui croient que la religion est toujours destinée à se déve- » lopper, à se transformer ; à cette seconde classe appar- » tiennent les poètes (comme moi), les âmes qui ne sont ja- » mais satisfaites, qui sont toujours avides du lendemain. » Tels étaient ces poètes de la société païenne qui, par leur » aspiration vers l'avenir ont préparé l'avénement du Chris- » tianisme ; tels étaient ces prêtres du moyen-âge, dont les » pensées et les imaginations ont préparé l'avénement de la » réforme et de l'ère nouvelle (1). »

Nous avons omis M. le rhéteur Villemain, et cependant peut-être aurions-nous dû le placer avant tous les professeurs de littérature, de philosophie même, en sa qualité de très célèbre professeur d'éloquence et de grand-maître actuellement en fonctions. Mais M. Villemain est-il panthéiste, est-il

(2) M. Ed. Quinet. Discours d'ouverture de son Cours, 18 avril 1842. *Univers*, n° 879.

athée ? Sans doute nous savons bien qu'il n'est pas catholique, lui qui appelle la papauté « *une puissance d'imagination*, une » idole adorée au loin, mais faible et vulnérable dans son » temple, des ruines sur des ruines, et qui dit du concile de » Trente : qu'il était impossible qu'un concile *formé* en pré- » sence de *la réforme* qui sapait tout principe d'autorité reli- » gieuse, ne poussât pas au plus haut degré les doctrines de » la suprématie romaine (1), » lui qui nous a fourni déjà tant d'autres preuves de sa haine contre le Catholicisme. Mais ne serait-il pas protestant? Il est vrai que dans tous ses écrits, il poursuit de ses injures et de ses calomnies les jésuites, que M. Guizot dit avoir été institués contre le protestantisme; que dans sa *Vie de l'Hôpital* il plaide chaudement la cause de l'hérésie ; que, comme M. Matter, il appelle Calvin « *un apôtre*, un homme fait » pour affermir et pour régler les innovations de Luther, parce » qu'avec un génie moins impétueux, il avait autant de fermeté, » plus d'art et de méthode ;» il est vrai encore que, comme le roi de Prusse et la reine Victoria, la vénérable compagnie de Genève et l'agent de l'Angleterre Espartero, il s'arroge le droit de faire des docteurs de théologie, *d'instituer* des professeurs d'Ecriture Sainte et de dogmes, de faire constater le savoir au sein du sacerdoce, comme parle M. de Salvandy ; de s'attribuer hors de l'Eglise le monopole du catéchisme. Mais le protestant Mélanchton s'écriait, lui : « Plût à Dieu » que je pusse, non pas infirmer la domination spirituelle des » évêques, mais la rendre tout-à-fait dominante ; car je vois » quelle Eglise nous allons avoir, si nous renversons la police » ecclésiastique. Je vois que *la tyrannie sera plus insuppor- » table que jamais.* » Et ailleurs : « Nous **PROFESSONS TOUS** » **A L'UNANIMITÉ**, et en particulier, que le gouvernement » ecclésiastique est une chose sainte et utile, qu'il faut des

(1) M. Villemain, ex-conseiller, ex-chancelier, professeur d'éloquence à la Sorbonne, grand-maître : *Scène historique au XIe siècle. Revue des Deux Mondes*, deuxième série, tome II, p. 75. *Nouveaux Mélanges*, tome II, p. 129 et tome I, p. 108.

» évêques pour présider aux autres ministres des églises, et » un Pontife souverain siégeant à Rome pour présider aux » évêques. Car il est nécessaire qu'il y ait dans l'Église des » gouverneurs pour inspecter, ordonner ceux qui sont appe- » lés aux différents ministères, *examiner la doctrine et le » savoir des prêtres*; et s'il n'y avait point d'évêques pour » cela, il faudrait les créer (1). »

Mais tous les protestants, luthériens et calvinistes admettent la foi chrétienne comme un don de Dieu et au sens de l'apôtre saint Paul; ils reconnaissent la divinité de Jésus-Christ; et M. Villemain appelle sans cesse la foi chrétienne *imagination* et *enthousiasme*, la divinité de Jésus-Christ, *un dogme obscur*, *une subtilité scolastique*; il pense sur tout cela comme Servet, que Mélanchton voulait bannir de tous les États, Capiton écarteler, et que l'apôtre Calvin fit brûler tout vif. Il fait d'ailleurs, ainsi que ses collègues, l'éloge d'Arius et de l'arianisme, et celui de Julien l'Apostat (2). M. Villemain n'est donc ni catholique, ni protestant; il n'est donc pas chrétien? Et qu'est-il donc? Juif? il insulte le judaïsme comme le Christianisme: *Par la croyance aux génies* (ou anges) *et aux possessions*, dit-il, *le déisme judaïque ramenait le polythéisme; cette superstition rendait fou*! Serait-il donc musulman? nous ne savons; boudhiste? nous ne savons; brahmiste? nous ne savons, quoiqu'il parle pourtant de la Chine et de l'Inde avec un intérêt plein de mystère, on dirait presque de

(1) Mélanchton: Lib. IV, epist. 104, lib. I, epist. 17. « *Primum » igitur hoc omnes profitemur*, politiam ecclesiasticam remesse » sanctam et utilem, ut sint utique aliqui Episcopi qui præsint » pluribus ecclesiarum ministris, item ut ROMANUS PONTIFEX PRÆ- » SIT OMNIBUS EPISCOPIS. Opus est enim in Ecclesia gubernatoribus, » qui vocatos ad ministeria ecclesiastica explorent et ordinent... et » inspiciant doctrinam sacerdotum; et si nulli essent Episcopi, ta- » men creari tales oporteret. » (*D'Argentré, coll. judic.*, tome I, part. II, p. 387.)

(2) M. Villemain: Passages déjà cités.

dévotion. Il est athée donc? mais il défend, au contraire, son ami M. Cousin de l'accusation d'apôtre d'athéisme et de sédition quand, en Prusse, elle était portée contre lui? Il le réclame en plein cours, d'une voix tout-à-fait pathétique, comme l'ennemi de la philosophie de la sensation, comme un excellent spiritualiste (dans le genre de Spinosa, sans doute), d'un sentiment religieux plein d'élévation et de pureté; comme un volontaire royal ayant émigré à Gand, en compagnie de M. Guizot, *à l'approche du despotisme reparaissant sous les traits de Buonaparte*; il se fait sa caution « auprès d'une » auguste influence, auprès du prince qui vainquit l'Espagne » par la modération comme par les armes, le plus fidèle sujet » et le plus noble confident du roi de France, puissante pro- » tection pour le malheur et pour le talent..... Ce n'est pas » une opinion, s'écrie-t-il, qui réclame M. Cousin, c'est » l'honneur du trône, c'est la conscience publique.

» Le roi de Prusse, continue-t-il, entendra ce langage; il » ne s'étonnera pas de le retrouver dans la bouche des hom- » mes les plus amis de l'ordre. Sa Majesté se souviendra » peut-être d'un jeune homme qu'*en* 1814, dans une solennité » littéraire, *elle accueillit avec la plus bienveillante faveur et* » *qu'elle daigna présenter elle-même aux princes ses fils.* Elle » se souviendra peut-être *d'une voix qui, faisant allusion* » *aux récentes adversités qu'avaient éprouvées la maison de* » *Brandebourg*, fit entendre ces paroles, ratifiées par d'una- » nimes suffrages: Le vaillant héritier de Frédéric a montré » que les chances de la guerre ne font pas tomber du trône » un véritable roi; qu'il se relève toujours noblement sou- » tenu sur les bras de son peuple et demeure invincible parce » qu'il est aimé. C'est la même voix qui s'élève aujourd'hui » pour M. Cousin. »

M. le grand-maître n'est donc pas plus athée que M. Cousin le spiritualiste; il possède comme lui un sentiment religieux plein d'élévation et de pureté, selon les commentaires et les explications de M. Pierre Leroux. Et voilà pourquoi, tout en appelant *le penseur un peu exercé* de M. Cousin, Lucrèce, l'homme « AUX ÉLOQUENTS BLASPHÈMES, AUX ABSUR-

» **DITÉS TRÈS LOGIQUES**, il aime à le peindre dans ses » cours comme un des plus grands poètes qui aient paru, à » le suivre, plein d'admiration, avec un de ses plus honnêtes » prédécesseurs, lorsque s'élançant à une hauteur d'enthou- » siasme et de poésie, qui n'a de rival que dans la sublimité » d'Homère lui-même, il remonte au-delà de toutes les tra- » ditions, et, *malgré les fables universelles dont l'obscurité* » *cache le berceau* du monde, il cherche l'origine de nos arts, » de nos religions et de nos lois. »

Et voilà pourquoi il l'excuse encore « en ce qu'il attaque et » veut seulement faire disparaître, non les dieux vengeurs du » crime et soutiens du remords, mais ces divinités fantasti- » ques et capricieuses qui peuplaient l'univers.... cette sor- » cellerie mythologique dont l'univers était infatué. » Et voilà pourquoi il trouve « que la philosophie d'Epicure détruisant » toute spiritualité, toute liberté, toute conscience n'est, » après tout, qu'une spéculation oisive, et que *s'il semble* » qu'accueillie par la malveillante activité des Romains, elle » *s'envenime* de tous les vices des oppresseurs du monde, il » est néanmoins **SANS DOUTE QUE LES PASSIONS DE** » **QUELQUES HOMMES S'ACCOMMODENT TOUT AUSSI** » **BIEN POUR FAIRE LE MAL D'UNE CROYANCE QUE** » **D'UNE IMPIÉTÉ !** »

Et voilà pourquoi il se complaît à montrer à la jeunesse Cicéron « traitant de fable et d'ineptie, aussi bien que César, » la croyance que l'on puisse souffrir dans un autre monde, » ne croyant pas au polythéisme et doutant de tout le reste, » détruisant dans sa patrie tout l'ancien système religieux, à » *travers, toutefois, quelques précautions qui semblent des* » *égards pour la croyance de l'État.* » Comme s'il eût calculé lui aussi, ce qu'elle pouvait avoir encore de centaines d'années dans le ventre, et qu'il lui eût levé son chapeau pour continuer plus facilement la philosophie. Tant il est vrai que les sophistes impies se ressemblent toujours par l'égoïsme, la lâcheté et l'hypocrisie.

Et voilà pourquoi il nous montre encore « Virgile expli- » quant, dans la sublime allégorie du sixième chant, la philo-

» sophie où devaient s'élever tous les esprits que ne séduisaient plus les riantes folies du polythéisme, *expliquant la nature par une première cause, par une sorte* de panthéisme qui rejette bien loin toutes les fables religieuses de l'antiquité, et, plaçant en même temps, docile à la politique d'Auguste, celui qui méprise les dieux dans le séjour des peines éternelles. »

Et voilà enfin pourquoi il vient, à la dernière distribution des prix de concours, de faire l'éloge public de ce Jouffroy, à qui M. Cousin avait appris, de son aveu, à ne plus croire en Dieu ; ce Jouffroy, dont tous les écrits, tous les cours suent le panthéisme ; et d'émettre le vœu « de n'avoir, s'il est possible, par une succession constante, que des hommes, que des maîtres tels que lui pour l'instruction publique de tout le royaume (1). »

Mentionnons vite maintenant parmi les universitaires prêtres *du dieu Panthée* ou de l'athéisme, et ses prédicateurs publics, à Paris encore et à l'Ecole normale, M. Désiré Nisard, qui se dit *incrédule sans impiété*, reconnaissant qu'il faut *une religion pour le peuple* (ce grand seigneur !), mais les rejetant toutes pour lui et l'aristocratie dont nous avons parlé, les attaquant même avec un esprit aussi immoral que sceptique ;

Au collége de France, M. Philarète Chasles, *le grand réhabilitateur de la matière par l'examen*; — M. Michel Chevalier son collègue, l'ex-saint-simonien, faisant un cours d'économie politique d'où sont bannis Dieu et toute religion, et où domine encore, comme dans ses lettres sur l'Amérique du Nord, l'idée saint-simonienne et panthéiste;

—M. Magendie, qui s'exprime ainsi : « L'intelligence de l'homme se compose de phénomènes tellement différents de

(1) M. Villemain : *Mélanges nouveaux*, tome II, p. 102 et 103, 81 et suivantes ; tome I, p. 209, 210, 211, 213, 292, 300, 301 ; tome II, p. 0, 7, 8, 10, 13, 29 et 30 ; enfin, *Union Catholique*, 18 août 1842.

» tout ce que présente d'ailleurs la nature, qu'on les rapporte » à un être particulier que l'on regarde comme une émana- » tion divine, et dont le premier attribut est l'immortalité... » Mais la sévérité de langage et de logique que comporte main- » tenant la science, exige que nous traitions de l'intelligence » humaine comme si elle était le résultat d'un organe (1) » (Panthéisme matérialiste.);

— M. Libri, rejetant toute religion et faisant l'éloge de l'athée Giordano Bruno, etc.;

— M. Valette, suppléant depuis longues années de M. Jouffroy, et pour qui le *Courrier Français* réclamait, au nom de la philosophie de Loke, de Condillac et de Cabanis, cette chaire qui vient d'être donnée à M. Damiron qui vaut encore moins que lui;

— M. Géruzez, suppléant de M. Villemain à la Faculté des lettres, enseignant dans un nouveau cours de philosophie rédigé pour le baccalauréat et dédié à son protecteur et maître : « que le *temps est la durée de Dieu, l'espace son étendue*; » que l'âme est autre chose que le moi, ou plutôt qu'elle » existe avant d'être moi, alors qu'elle est encore au sein de » la substance universelle, qu'elle le devient en se dévelop- » pant, et que c'est la force, c'est-à-dire Dieu, douée de » conscience; que Dieu est la source commune de toute » existence; que notre âme émane de lui aussi bien que la » matière qui en est sortie par l'inertie, et qui y rentre par » l'activité; » répétant les paroles mêmes de M. Damiron et propageant ainsi toutes les idées panthéistiques de M. Cousin, et de Spinosa, qu'il cherche à excuser d'athéisme en disant qu'il est panthéiste et idéaliste (2);

— A la mairie du troisième arrondissement, M. Comte, ex-saint-simonien, professeur maintenant et examinateur de

1) *Précis élémentaire de Physiologie*, tome I, p. 175, deuxième édition.

2) *Nouveau cours de Philosophie*, p. 26, 80, 86, 140, 147, et 244.

l'Ecole polytechnique, enseignant dans son cours d'astronomie *pour le peuple*, cours qui, selon toutes les apparences, lui a » valu son avancement : « qu'il n'y a vraiment de certain que » les sciences mathématiques et physiques ; que c'est main- » tenant la seule base que la morale puisse avoir ; que la » théologie, qui convenait peut-être dans l'enfance du monde, » n'a plus aucun crédit ; que *la religion bientôt ne sera* » *plus bonne que pour les chiens* (1) ; »

— A l'Athénée, M. Voisin, plaçant Dieu dans les protubérances du crâne avec la fatalité, et détruisant dans des paroles tellement impies que nous avons eu peine à les répéter, toute religion et toute morale (2) ;

—Feu M. Broussais enseignant de par l'Université le matérialisme le plus grossier et le plus abject et le dieu porc et pierre.

— Feu M. de la Romiguière, professeur de philosophie, de la même école, avec quelque différence pourtant, selon le *Manuel philosophique de l'Université*;

—M. Loudières, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au Collége de Saint-Louis, qui s'est chargé de mettre en latin et de proclamer hautement, à la distribution des prix de concours, afin que personne ne l'ignore, que l'objet de l'enseignement universitaire est la quintessence du panthéisme de M. Cousin : « La raison de toute chose, matière et esprit, force » pleine de vie que l'Université fait contempler à ses élèves » dans la suite des âges, inspirant les poètes, animant les » orateurs, faisant des philosophes, des penseurs, des révéla- » teurs ou devins ; temps et mémoire, humanité, *quasi-divine* » *portion* de la nature des choses ; qui se meut en tout, croît » et vit dans les plantes, vit et sent dans les animaux muets ; » sent et pense dans l'homme ; dans l'homme épuise sa force, » par lui s'adore elle-même, acquiert réflexion et prend » conscience (3); »

(1) Déjà cité, p. 92.

(2) Cité déjà, p. 33; les autres l'ont été souvent aussi.

(3) *Almanach de l'Université*, 1839, p. 220.

— M. Berger, aussi docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au Collége Charlemagne, proclamant, en semblable circonstance, que notre âme est une portion de l'âme divine: *divinæ mentis particula* (1);

— M. Bellaguet, déjà cité, enseignant, dans pareille solennité, qu'il faut bannir de l'enseignement même toute espèce de religion (2).

Nous pourrions, à Paris encore, trouver un bien plus grand nombre de professeurs enseignant ouvertement le panthéisme. Mais il faut se hâter et parcourir rapidement les provinces, en faisant connaître ce que nous avons appris, sans que nous le cherchions, pour ainsi dire.

— A Versailles, M. Bouchitté, professeur d'histoire, enseigne au public, « qu'il y a dans toute philosophie quelque » peu profonde, un élément panthéistique, de la présence du- » quel on ne saurait douter; que la création *ex nihilo*, en- » seignée par le Christianisme, est une erreur qui répugne » au bon sens; que le seul sens raisonnable à attacher au mot » *nihilo*, dans ce cas, c'est d'y voir l'expression du principe » absolu et non manifesté. C'est-à-dire, que la cause qui a » donné l'être au monde, nous reste inconnue malgré son » œuvre, et est pour nous, quant à son contenu, comme si » elle n'était pas; que nul être ne présente, dans la concep- » tion que nous en avons, plus de contradictions formelles et » insolubles que Dieu; mais qu'il faut le croire à tout hasard » avec le genre humain, sans savoir s'il a raison ou s'il se » trompe et si nous ne nous trompons pas avec lui; enfin, » qu'on ne peut conclure de nos idées la vérité de ce qu'elles » représentent (3). »

— A Caen, M. Charma, professeur de philosophie, se vante « d'avoir, dans son cours, *limité dans l'intérêt de la*

(1) Déjà cité : *Péché originel*, p. 365.

(2) Déjà cité : *Péché originel*, p. 364.

(3) *Rationalisme chrétien*, p. 10 et 11, 288, et dans l'introduct., p. 29, 75, 83 et suivantes.

» *moralité humaine et de la liberté divine, la* PROVIDENCE » ET LA PRESCIENCE ABSOLUE DE DIEU; parce qu'il *in-* » *clinait* à les regarder comme incompatibles avec la liberté » et ses développements historiques; hérésie, ajoute-t-il, » que le conseil royal sait fort bien que je n'ai pas cherché à » cacher (1). » Qu'est-ce maintenant qu'un Dieu qui ne voit pas tout, qui ne sait pas tout, et dont la providence et la prescience sont bornées et limitées par M. Charma? diffère-t-il beaucoup du dieu de M. Cousin et de celui du savant et moral auteur d'*Ahasvérus et du Génie des Religions*?

— A Strasbourg, M. Matter, d'abord répétiteur ou censeur de l'Ecole normale, si notre mémoire ne nous trompe pas, puis professeur à l'Académie de Strasbourg, et maintenant inspecteur-général, attaque, comme on le sait, le catholicisme et la papauté dans tous ses écrits, fait l'éloge de tous les hérétiques, enseigne enfin, comme tous les universitaires avancés; « que toute doctrine qui aspire à la perpétuité, qui » se dit impérissable, doit adopter la maxime de la révélation » permanente, c'est-à-dire, progressive, ou des maximes » analogues, poser en principe sa propre perfectibilité, soit » par une révélation permanente, soit par la marche progres- » sive de la raison humaine..... que le méditatif Orient avait » fort bien saisi le principe sacré de la constitution humaine, » et posé avec une parfaite vérité le dogme de notre émana- » tion de l'intelligence suprême, comme celui de notre *réi-* *dentification avec lui*, etc. etc. (2). »

— Dans la même académie, M. Ferari, professeur de philosophie, fait *reculer Dieu* d'un pas, à chaque découverte de la science, confond l'homme avec la bête, déclame contre l'Eglise avec le *Manuel de Philosophie* de l'Université et l'inspecteur Libri, en faveur d'un moine apostat et athée,

(1) *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, avertissement, p. 10.

(2) *Histoire du gnosticisme*, p. 6, 7, et 160.

Giordano Bruno, qu'il appelle lui-même le grand panthéiste, et en faveur de quelques autres de la même espèce (1).

— A Nancy, M. Joguet, professeur d'histoire, fait du panthéisme à tant la page, dans *le Siècle* et dans l'*Encyclopédie-Nouvelle*, en compagnie et sous les ordres de M. Pierre Leroux, son maître et son ami (2).

— A Dijon, M. Tissot, professeur de philosophie, loue aussi Spinosa dans sa traduction de *Ritter*, et montre avec beaucoup de vérité, dit le *Manuel de Philosophie Universitaire*, toute l'influence de la philosophie de Descartes, qu'il soutient en ce sens, sur les développements du spinosisme.

— A Lyon, M. Bouillier édite ouvertement des catéchismes où tous les dogmes catholiques, tous les sacrements et la piété elle-même, où toute religion positive, *toute superstition*, comme il dit, *sont attaqués et détruits dans leur principe*. Il travaille au grand jour à la réhabilitation de la philosophie du dix-huitième siècle, avec l'approbation du *Journal de l'Instruction publique*, qui publie ses discours et les loue ; il proclame hautement, avec M. Cousin, son chef, « que Spinosa » n'a eu d'autre tort que de s'être laissé trop absorber par le » sentiment du Souverain être, que son livre (où le plus » vaste et le plus absurde panthéisme est enseigné), est un » des plus beaux hommages rendus à la souveraineté de la » raison, qu'il n'en renie ni l'esprit, ni les principes (3). »

— Dans l'intérieur du collége de la même ville, un professeur d'histoire, M. Monin, se dit, dans son cours imprimé, l'écho fidèle de MM. Guizot et Michelet ; il nous apprend « que les » Gaulois n'admettaient pas de Dieu créateur, mais l'esprit et » la matière éternelle ; il proclame Abailard père de la philo- » sophie universitaire, parce qu'il avait nettement déclaré » que tout, dans la religion, pouvait être expliqué et devait

(1) Extrait de *Vico et l'Italie*, p. 50 et 63.

(2) *Univers*, n. 863.

(3) *Théorie de Kant*, préface, p. vu ; *Univers*, n. 576, et son Cours déjà cité, p. 216.

» être entendu suivant les lumières de la raison, et que la foi » chrétienne n'était elle-même que la raison de l'homme dé- » pouillée de tout nuage et élevée à sa plus haute expression. » Comme son collègue plus haut placé, il enseigne enfin aux enfants des familles catholiques et chrétiennes « que la philo- » sophie du dix-huitième siècle *décidément hostile* à toute » révélation religieuse et prétendant pouvoir en tenir lieu, a » été pour nous une époque de gloire (1). »

— A Marseille, en douze ans, quatre professeurs de philosophie se sont succédé. Le premier doutait de toute chose et méritait de la part d'un de ses élèves cette interpellation pleine de bonhomie : « Mais, Monsieur, si nous ne pouvons pas arriver à la vérité, j'aimerais tout autant ne pas venir en classe. » Le second niait ouvertement les dogmes de l'Eglise; les choses en vinrent à ce point que l'autorité ecclésiastique se vit contrainte de s'adresser au ministre et de refuser de paraître au collége royal; le philosophe fut transféré ailleurs. Le troisième ne prononçait jamais, dit-on, le nom redouté du chef de la philosophie universitaire sans se découvrir aussitôt. Le quatrième est ce M. Lafaist qui enseigne « que la religion est de- » venue impuissante à régler les mœurs et les croyances, » et que la philosophie, au nom de la raison et du libre exa- » men, en a pris la place; que la raison est une émanation » de la raison divine, non par métaphore, mais en réa- » lité, etc., etc. (2). »

— A Auch, le professeur de philosophie se pose devant tout le monde, dit dans un journal un correspondant du pays, comme un incrédule qui ne croit à rien, et tous les autres professeurs le recommandent aux élèves comme *un homme de grand talent*. Le professeur de rhétorique est un ancien ministre protestant, ne croyant probablement pas à beaucoup de choses (3).

(1) Son Cours, avant-propos, p. 7 et 8, 167, 366 et suivantes.

(2) *Gazette du Midi* et *Univers*, n. 803, Cahiers dictés par M. Lafaist : morale.

(3) *Union Catholique*, n. 322.

—A Cahors, et comme recteur de toute cette Académie dont Auch dépend, est le fameux ex-professeur de philosophie Laroque, que tout le monde connaît et qui envie la gloire de l'impie et panthéiste Strauss.

— A Toulouse, M. Gatien Arnoult répète l'hymne commun du panthéisme universitaire, quoiqu'il ait dit de celui de M. Cousin, et prophétise avec tout l'enthousiasme d'une sybille sur le trépied sacré, que dans l'ère première la force humanitaire a été principalement perfectionnée par les chasseurs, les pasteurs et les agriculteurs (dont parlent MM. Michelet, Damiron, etc., et qui composent les trois premières époques de M. Lerminier); qu'alors le monde, sous le nom de nature, a été regardé comme un maître à craindre et à respecter, un Dieu objet légitime d'un culte matériel; que dans la seconde, il a été un ennemi à combattre, et Dieu l'objet d'un culte symbolique, passage de la matière à l'esprit; que dans la troisième, le monde serait un instrument ami, et Dieu l'objet d'un culte en esprit et en vérité; que la femme, enfin, serait libre dans cette religion de l'avenir, et que le Verbe serait fait chose. Et le paroxisme de *l'enthousiasme Villemain* le saisissant, il s'écrie : « Je ne me suis pas trompé sur le lieu » d'où part la voix divine.... J'ai compris la véritable parole » *du Dieu inconnu*; j'ai réellement connu son Verbe. Oh! » s'il eût été possible à ma langue d'exprimer tous mes sen- » timents, si ma plume eût pu traduire toutes mes pensées, » jamais plus bel hymne aurait-il été chanté en l'honneur » du vrai Dieu (que je viens de découvrir)! D'autres, plus » heureux, le chanteront; pour moi, ce m'est déjà un grand » bonheur d'avoir préludé, etc. (1). »

A Bordeaux, M. Bersot, après avoir répété, jeune et fidèle écho, tous les cours de M. Cousin, et avoir vu tomber devant lui, immolés par l'éclectisme, deux proviseurs et un recteur, s'est envolé devant une menace d'interdit sur tout le collége laissant, dit-on, pour remplaçant un collègue aussi éclectique que lui.

(1) *Doctrines Philosophiques*, p 405, 406, 481.

— Aux *Débats* et ailleurs, M. Cuvillier-Fleuri, en compagnie de MM. St-Marc Girardin, Rossi, Petit-Jean, Chasles et Chevalier, redit, sur un autre air, un refrain de ses collègues, contre toute religion : « Je n'aimais pas dans le saint-simo-
» nisme la prétention qu'il affichait de substituer un culte à
» ceux qui se partagent les croyances plus ou moins éclai-
» rées, plus ou moins sincères de la société française. Je
» trouvais qu'il n'était pas opportun de fonder une *religion*
» *nouvelle quand les anciennes* avaient tant de peine à
» vivre (1). »

— « Enfin M. Rogniat, professeur de philosophie je ne sais où,
» pose, dit la *Patrie*, comme principe, dans le programme
» d'un cours d'instruction tertiaire, la religion rationnelle,
» qu'il fait préexister, comme M. Cousin et le *Manuel uni-*
» *versitaire*, et qu'il oppose à la religion positive ; tout en
» proclamant néanmoins qu'en définitive, chaque raison n'a
» de juge qu'elle-même. D'où il suit, conclut le même journal,
» que l'Université, n'ayant pas même une religion rationnelle,
» mais possédant autant de religions qu'elle possède de pro-
» fesseurs, c'est non-seulement *le droit* des évêques, mais
» LEUR DEVOIR d'avertir les parents qui veulent pour leurs
» fils une religion positive, et non une religion *rationnelle*
» *selon la raison de Messieurs tels ou tels*, de ne point les
» confier à l'enseignement universitaire (2). »

Mais il est temps de clore — aussi bien l'épouvante nous saisit — cette lamentable liste d'ATHÉES ou de destructeurs de toute religion, nourris et engraissés par l'impôt, fruit de nos sueurs, pour arracher, malgré nous, du cœur de nos enfants tout sentiment religieux, toute croyance. Et pourtant qui ne voit que, dans notre position, le plus grand nombre a dû échapper, je ne dis pas à nos recherches, nous n'en avons point fait, mais au soin que nous avons mis pendant quel-

(1) *Journal des Débats*, compte-rendu du cours d'économie politique de M. Chevalier, 1842.

(2) *La Patrie*, citée par l'*Univers*, n. 855.

ques mois, au milieu d'une foule d'autres occupations, à noter ceux qui se présentaient à nous dans les quelques livres et les quelques journaux que nous avons parcourus.

Nous pouvons, du reste, par une preuve sans réplique, nous défendre contre toutes les accusations d'exagération, et démontrer aux plus aveugles la grandeur du mal et les progrès effrayants qu'il a faits en peu d'années. Tout le monde sait que la philosophie panthéiste, athée, importée de la Prusse par M. Cousin s'appelle éclectisme. Or, voici, dans le *Manuel de Philosophie*, adopté pour tous les colléges royaux et communaux, le témoignage officiel du conseil royal de l'instruction publique, sur l'état de la philosophie éclectique dans l'Université : nous l'avons déjà cité en partie au commencement de cet article, nous devons ici le compléter.

« Quant à l'esprit dans lequel ce livre est écrit, c'est celui » de la philosophie éclectique ; à l'heure qu'il est, il ne reste » à l'éclectisme d'autre ennemi que le sensualisme exclusif » (celui de MM. Broussais, Valette, etc., qui ne diffère de l'autre que par moins de nuages et plus de franchise) « et le » théocratisme fanatique (la religion catholique); mais l'un » et l'autre peu redoutables et comme frappés d'impuis- » sance.

» L'ÉCLECTISME EST PARTOUT, et quand un illustre pro- » fesseur (M. Cousin), aux opinions et aux jugements de qui » nous aurons occasion de faire de fréquents appels en ce » livre, est venu le proclamer du haut de cette chaire de la » Sorbonne, il n'a fait que formuler scientifiquement une » pensée qui se trouvait *dans tous les esprits* (1) » (de l'Université.) Il suffit donc; terminons.

Il n'y a pas encore vingt ans, un homme célèbre, après avoir recueilli, ravissant écho de cette voix qui s'élève de tous les points de la terre et du temps vers le Dieu de l'éternité, les témoignages de tous les peuples en faveur du Dieu qui a tiré l'univers du néant, ajoutait ces remarquables paroles :

(1) *Manuel*, préface, p. III, IV et p. 238.

« A l'écart, dans les ténèbres, une autre voix, une » voix sinistre a été entendue ; elle semblait sortir d'un sé- » pulcre et se briser entre des ossements ; c'était comme la » voix de la mort. Les peuples ont prêté l'oreille à ce bruit » funèbre, de sourds blasphèmes sont venus jusqu'à eux ; » ils ont dit : c'est le cri de l'athée ! et ils ont frémi d'hor- » reur. »

Hélas ! dans notre malheureux pays, cette voix sinistre n'est plus une voix solitaire. L'Université a formé mille échos qui en répètent de toutes parts les monstrueux blasphèmes et nos cités ne frémissent plus d'horreur en les entendant ; législateurs, magistrats, peuples, tout se tait ; on ne sait quel sommeil effrayant a engourdi les oreilles et les cœurs !.... Le bruit funèbre de ces voix de mort semble toujours néanmoins sortir d'un sépulcre et se briser à travers des ossements ; seulement ce sépulcre, c'est la France ; ces ossements, ce sont les **VERTUS ET LA FOI DE NOS PÈRES**, ce sont **NOS LIBERTÉS** !!!

A Rome, il y a plus de dix-huit siècles, la même chose se vit ; le lendemain, Tibère et Néron montaient sur le trône, les sages qui les entouraient conseillaient et justifiaient le parricide, des esclaves égorgés étaient jetés dans les viviers pour engraisser les poissons qui devaient être servis sur la table des puissants du jour, et les barbares en hurlant se précipitaient de toutes parts sur les frontières de l'empire, comme des vautours et des loups attirés par l'odeur du cadavre !

Il y a moins longtemps, Constantinople et le Bas-Empire furent livrés aux mains de sophistes athées, et le mahométisme s'abattit sur eux comme sur une proie facile et de monstrueuses voluptés ; l'esclavage et la mort régnèrent sur d'immenses ruines !!.

De nos jours enfin, il y a à peine un demi-siècle, au milieu de notre France oublieuse, la raison fut proclamée souveraine et Dieu par la philosophie qu'on vante, qu'on enseigne à nos enfants, et aussitôt elle fut adorée sous l'emblême d'une prostituée, des bourreaux étaient ses seuls pontifes, les écha-

fauds la seule sanction de ses lois, la tête d'un roi, le plus vertueux des hommes, roulait sanglante sur le pavé, et Robespierre et ses NAIFS BOUCHERS, comme parlent nos écoles, les Carrier et les Couthon se baignaient dans le sang, à la lueur des incendies !!!

De telles leçons, quoique données d'hier, ne sauraient-elles plus suffire à notre instruction? Pairs et députés de la France, c'est à vous de voir, vous êtes avertis ?

Nous nous sommes fort étendus sur l'athéisme des chefs et des principaux professeurs de l'Université ; et nous le devions. Il fallait, sur ce point qui renferme tous les autres, et sur les hommes qui constituent légalement et en vérité l'esprit universitaire, que nos preuves s'élevassent jusqu'à la démonstration, et qu'il n'y eût pas même possibilité de contredire. Là était aussi toute la cause de la liberté d'enseignement; cette cause nous la croyons par là victorieuse, s'il y a encore, et l'on n'en peut douter, dans notre France, dans les électeurs et les députés qui la représentent, nous ne disons plus amour de la patrie et de ses libertés, mais quelque foi, quelque vertu, quelque sentiment de dignité humaine. Disons encore quelque chose des doctrines qui sont la conséquence nécessaire du panthéisme et achevons.

Enseignement religieux et social.

De la véritable idée de Dieu découlent chez tous les hommes les notions du bien et du mal, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, du droit et du devoir, notions aussi nécessaires à la société que celle de Dieu même qui en est le principe. La société, en effet, une société quelconque, celle même de la famille dans ses éléments les plus simples, ne peut subsister sans des liens, sans des droits par conséquent et des devoirs qui en unissent et coordonnent entre eux les différents membres, les sociétés elles-mêmes les unes avec les autres, et la terre avec le ciel. La chose est évidente. Quiconque le nierait ne pourrait même prononcer le nom de société; car

il signifie union, alliance, liens réciproques. Ces liens sont donc absolument nécessaires ; ils sont donc vrais ; autrement il faudrait dire que l'erreur, le mensonge et la violence sont nécessaires à l'homme et le fondement de la société ; ce qui serait absurde, contradictoire, destructeur de la conscience et de la raison elle-même.

Mais si ces liens, ces droits et ces devoirs étaient une invention des hommes, une découverte du temps, l'effet de la ruse, de la violence, de l'intérêt et du caprice, une chose arbitraire qui dépendît des majorités ou des minorités, des temps et des lieux, ils ne seraient par là même qu'erreurs ou impostures, et dépourvus de toute force intrinsèque et obligatoire, ils cesseraient par là même de lier autrement que par la force brute. De quel droit, en effet, un homme, des hommes, *majorité ou minorité* m'imposeraient-ils des lois et des devoirs? En vertu de quels pouvoirs entreprendraient-ils d'enchaîner ma conscience et ma raison, de lier mon intelligence et ma volonté à la leur et de les mettre en société ? Appela-t-on jamais de ce nom le rapprochement et la juxta-position des brigands et de leurs victimes qu'ils trompent par la ruse ou dépouillent le pied sur la gorge et le poignard sur le sein ? De tels rassemblements d'hommes, s'ils étaient possibles, seraient-ils autre chose qu'une négation de toute véritable société? La chose est donc évidente ; la société, toute société demande et suppose nécessairement et sous peine de mort et de radicale impossibilité, parmi ceux qui la composent, les notions du bien et du mal moral, du vice et de la vertu, du droit et du devoir, des lois enfin souveraines, indépendantes des intérêts, des caprices et des passions, obligatoires pour l'homme individu aussi bien que pour l'homme collectif, pour les majorités aussi bien que pour les minorités. Aussi ces principes se retrouvent-ils chez tous les peuples, faisant partout le fondement des sociétés, la base des lois civiles, des traités et des conventions des états et des particuliers.

Il est évident encore que de telles lois, des lois ainsi souveraines demandent nécessairement quatre choses : 1° Un *Dieu*

créateur, dans le sens chrétien et universel ; 2° un *Dieu législateur* ; 3° un Dieu vengeur et rémunérateur ; 4° des sujets libres, anges ou hommes. Et d'abord un Dieu créateur qui ait tiré du néant les êtres à qui il impose des lois. Car on ne peut point se lier soi-même par des lois obligatoires, quand on n'a point de supérieurs ; on est Dieu alors, et Dieu n'a et ne peut avoir d'autres lois que les lois de sa nature ou plutôt les attributs qui le constituent ce qu'il est et qu'il ne peut pas plus violer, qu'il ne peut cesser d'être. Pour avoir le droit et le pouvoir de faire des lois souveraines, il faut donc être souverain, avoir des inférieurs sur qui on ait une souveraine autorité, une autorité tout-à-fait indépendante, des inférieurs, par conséquent qui n'aient rien d'eux-mêmes, qui tiennent tout et l'être même de celui qui fait la loi. S'ils ont dans eux une seule chose indépendante du législateur, intelligence ou volonté, esprit ou corps, cette chose évidemment ne peut être liée par la loi ; autrement elle serait et ne serait pas indépendante, ce qui est contradictoire. D'où il suit évidemment encore que sans Dieu, tel que la religion chrétienne et les traditions des peuples nous le font connaître, il est rationnellement impossible à des hommes d'imposer des lois à d'autres hommes autrement que par la force brute.

2° Un Dieu législateur : la chose est encore évidente, on ne peut pas plus reconnaître des lois sans législateur que des effets sans cause. Aussi tous les peuples ont-ils admis les lois dont il est ici question, non-seulement comme naturelles et inscrites en un sens au cœur ou dans la raison de tous les hommes, mais encore comme enseignées dès le commencement par une révélation positive, ainsi que les vérités que tout homme devait croire. Ce n'est même que par la double soumission à cette révélation, ou par la soumission de la raison ou la foi, et par la soumission de la volonté ou la vertu pratique, qu'il est possible à l'homme d'adorer Dieu en esprit et en vérité et de reconnaître son souverain domaine sur lui, âme et corps, individu ou société.

3° Un Dieu vengeur et rémunérateur, c'est-à-dire donnant à ses lois une sanction positive et capable par elle-même dans

toutes les positions et dans toutes les circonstances de déterminer le sujet à l'observation de la loi. Toute loi qui n'est point sanctionnée ou qui ne l'est point ainsi, suppose un législateur ou sans sagesse ou sans force ou sans intention d'obliger réellement ; toutes choses absolument impossibles ici, puisqu'il s'agit de Dieu et des lois absolument nécessaires à l'existence ou à la conservation même de la société pour laquelle l'homme est fait. Aussi tous les peuples ont-ils connu et adoré Dieu comme vengeur et rémunérateur ; tous ont-ils été convaincus que les sanctions de la terre n'étaient pas suffisantes, et en ont-ils reconnu d'autres après la vie, au Ciel, dans un bonheur sans fin, ou aux enfers, dans des peines éternelles. Telle a été la tradition générale attestée ainsi que la croyance à l'immortalité des âmes par Platon, par Hérodote, par Pausanias, par Cicéron, par Virgile, par Plutarque, par Celse l'Epicurien, par Huet, par Rousseau, par Voltaire, par Bolingbroke, par Robertson, par Bayle même (1).

« Celui qui règne sur nous, dit Platon, ayant vu que toutes » les actions humaines ont pour âme, soit la vertu, soit le » vice, il nous a préparé différentes demeures, selon la na- » ture de nos actions, laissant à notre volonté le choix de » ces demeures diverses... Ainsi, les âmes portent en elles- » mêmes la cause du changement qu'elles doivent éprouver » selon l'ordre et la loi.... Celles qui n'ont commis que des » fautes légères descendent moins bas que les âmes plus cou- » pables; elles errent à la surface de la terre : celles qui ont » commis plus de crimes et de plus grands crimes, sont pré- » cipitées dans l'abîme qu'on appelle l'enfer ou d'un nom » semblable, lieu redouté des vivants et des morts, et dont la » pensée trouble encore l'homme pendant son sommeil. Mais » l'âme qui, par de continuels efforts de sa volonté, avance

(1) Herod., lib. II, c. CXXIII. Pausan., *Messen.*, p. 142. Cicer., *Tuscul.*, lib. I, c. XII. Virg., *Eneid.*, lib. VI. Huet, *Quæst. alnet*, lib. II, c. IX. Voltaire, *Dictionnaire Philosophique*, tome I, p. 289, édition Baudoin. Bayle, *Continuation des pensées diverses*, § 14.

» dans la vertu et se corrige du vice, est transportée dans un » séjour d'autant plus heureux et plus saint qu'elle s'est plus » rapprochée de la perfection divine.... Jeune homme, tel est » le jugement des Dieux qui habitent le ciel, des Dieux que » tu t'imagines ne pas t'entendre. Les bons seront réunis aux » âmes des bons; les méchants aux âmes des méchants; cha- » cun rejoindra ceux qui lui ressemblent pour agir et souffrir » selon ce qu'il est. Que ni toi, ni aucun autre ne se flatte » d'éviter ce jugement! Non, quand tu pénétrerais dans les » profondeurs de la terre, quand, prenant ton vol, tu t'élè- » verais dans les hauteurs des cieux, le supplice que tu as » mérité t'atteindra, soit ici-bas, soit dans les enfers, soit dans » un lieu plus terrible encore. » Et ailleurs : « Pour ceux qui » ayant atteint les limites du mal, sont tout-à-fait incura- » bles, ils souffriront éternellement des supplices épouvan- » tables (1).

» Les chrétiens, dit Celse, ont raison de penser que ceux qui » vivent saintement seront récompensés après la mort, et que » les méchants subiront des supplices éternels. Ce sentiment » leur est commun avec tout le monde (2).

» La doctrine de l'immortalité de l'âme, dit Bolingbroke, et » d'un état futur de récompenses et de châtiments, paraît se » perdre dans les ténèbres de l'antiquité; elle précède tout » ce que nous savons de certain. Dès que nous commençons » à débrouiller le chaos de l'histoire ancienne, nous trouvons » cette croyance établie de la manière la plus solide dans » l'esprit des premières nations que nous connaissions (3). »

Ces notions, ces lois demandent: 4° la liberté, dans le sujet que la loi oblige, ou le pouvoir de faire ou de ne pas faire, de manière à mériter des récompenses ou des châtiments, en accomplissant ou transgressant la loi; c'est encore chose évidente. Le législateur qui commanderait des choses impos-

(1) Plat. : *de Leg.*, lib. x (Œuvres complètes, tome IX, p. 106 et 108, et dans son *Gorgias*, tome IV, p. 166 et suivantes.

(2) Celse : *Origen. in celsum*, lib. VIII, p. 409.

(3) Bolingbrok's Works, tome V, p. 237, in-1°

sibles, ou qui ne donnerait pas à ceux qu'il y oblige les moyens et la force d'obéir, serait injuste et en contradiction avec lui-même, et de telles lois, évidemment, cesseraient par là même d'être obligatoires. Aussi, avons-nous tous la conviction intime que nous sommes libres de bien ou de mal faire, et cette conviction a-t-elle été, toujours et partout, la croyance et la base de la législation de tous les peuples.

Or, sous tous ces rapports, l'enseignement du monopole universitaire renverse toute notion de droit et de devoir, de juste et d'injuste; il détruit radicalement la force obligatoire de toutes les lois, et travaille d'une extrémité de la France à l'autre, à ébranler et à arracher tous les fondements, même de l'ordre social. Montrons-en au grand jour les incontestables preuves.

Enseignement Universitaire.

Le panthéisme, nous venons de le démontrer, est l'enseignement universel du monopole; l'*éclectisme est partout* dans l'Université; dans les facultés comme dans les colléges, dans les cours de philosophie aussi bien que dans les classes de sixième, au Collége communal, à l'Ecole primaire, comme au Collége royal; partout l'on proclame « que Dieu n'a pu tirer » l'homme ni le monde du néant, que c'est une absurdité de » le croire, une extravagance de l'enseigner; que l'homme, » sa raison, son âme, son corps même, son moi, tout ce qui » le constitue, en un mot, est tiré de Dieu même, est une » émanation, une distinction, un fragment, une portion ou » partie de Dieu-même, et lui est coéternel, que le corps et » l'âme ont même nature; que l'homme et le monde sont de » même souche, que c'est l'activité infinie de Dieu, sous des » formes diversifiées; que les animaux et les plantes sont nos » précepteurs; que toutes les créatures, tigre et serpent, » boue et ver, betteraves ou ichneumon, sont autant que » nous, des enfants et des parties de Dieu, nos frères, nos » amantes et nos sœurs. »

Donc, 1° tout ce qui est en nous raison, esprit ou matière, étant Dieu et coéternel à Dieu, n'ayant et ne pouvant avoir de supérieur, n'est et ne peut être soumis à aucune loi, si ce n'est celle qui nous constitue et que nous ne pouvons pas plus violer, que nous ne pouvons, ainsi que Dieu, cesser d'être.

Donc, 2° il n'y a pas plus pour nous de législateur qu'il n'y en a pour Dieu, qu'il n'y en a pour les bêtes et les plantes, et nos précepteurs nos amantes; notre législateur souverain, indépendant, s'il en est, c'est nous-mêmes, c'est notre seule raison; elle est Dieu aussi bien que la raison de qui que ce soit au monde.

Donc, 3° il n'y a pas plus pour nous et il ne peut pas plus y avoir de Dieu vengeur et rémunérateur, qu'il n'y en a, qu'il ne peut y en avoir pour Dieu même. Ma raison, mon âme, mon corps, tout mon être n'ayant pu être tiré du néant, étant divin, éternel, qui donc au monde ou hors du monde peut les lier par des lois et leur sanction, par des châtiments ou des récompenses quelconques; l'affirmer, ce serait dire que Dieu ou une portion de Dieu peut pécher, se révolter contre Dieu ou d'autres portions de Dieu; que Dieu lui-même est un immense foyer d'anarchie; c'est l'absurde de l'absurde, la contradiction des contradictions. Les expressions manquent pour caractériser semblable délire.

Donc, 4° tout ce qui est hors de nous, tout ce qui est dans nous, tout ce qui est nous, étant Dieu, activité de Dieu, formes diverses de Dieu, essence de Dieu et de toute éternité, ne peut pas plus ne pas être que Dieu lui-même, pas plus ne pas se diversifier que Dieu lui-même essentiellement actif et créateur, force divine toujours en acte, ne pas créer, au sens de M. Cousin, ou cesser d'être cause; donc une irrésistible fatalité emporte tout.

Donc tout ce que nous appelons lois, droit et devoir, juste et injuste, vice et vertu, tout ce qui constitue, en un mot, le monde moral n'est plus qu'une logomachie, *des mythes*, *des symboles où l'on contemple ce qui n'y est pas*, comme parle le maître, *des nuages*, *des images*, *des figures*, comme parle le

premier disciple *que le soleil de la philosophie dissipe tous les jours de plus en plus*, sans qu'il soit possible d'empêcher toutes ces choses d'être ainsi.

Donc, le suicide, le parricide, l'homicide, l'infanticide, le duel, le viol, le rapt, la séduction, l'inceste, l'adultère, toutes les plus monstrueuses impudicités, les vols, les spoliations, les dilapidations, les concussions, les impôts et les lois injustes, les faux témoignages, les faux serments et les calomnies, la violation de tout ce que l'on nomme loi, la communauté des biens et des femmes, les insurrections et les tyrannies, la révolution et la mort, etc., etc., ne sont que des évolutions de l'humanité, des choses qui sont parce qu'elles doivent être, des mouvements *de l'activité infinie qui diversifie ses formes, le travail éternel de la force à l'absolu qui varie et disloque ses éléments*, les unit ou les sépare, les ordonne ou les combine, *donne conscience aux uns et remet les autres à l'absolu, les replonge dans le monde universel ou les fait rentrer dans le vague sein de l'être.* Et il n'y a pas plus de vice, d'injustice, de mal à faire toutes ces choses, qu'il n'y en a pour le feu de brûler, pour l'eau de submerger, pour le lion de rugir, pour le tigre de dévorer, pour les abîmes d'engloutir, pour les boucs et les chèvres de Théocrite de servir de types et de modèles à leurs frères du collége de France et de l'Ecole normale, et à leurs nombreux petits !!!

Toutes ces conséquences sont claires, et incontestablement déduites de leur principe; elles découlent du panthéisme spiritualiste et autre, comme l'eau de sa source ; elles en sortent comme le pus d'un abcès et les vers de la pourriture ; il est aussi impossible de les dénier, admettant le principe, que d'obscurcir l'évidence, que de nier la logique, que de briser la raison. La fourberie et l'hypocrisie, si faciles aux serviteurs du dieu *Panthée*, peuvent bien, sous le nom de prudence, les pallier, les envelopper de nuages et de figures, qui ne doivent que lentement se dissiper, ne les déduire que peu à peu, *en levant son chapeau* à la religion, à la vertu et à la morale, *sous la réserve du plus profond respect* pour les formes religieuses ou sociales, mais elles suivent leur

principe comme l'ombre suit le corps au soleil; et le principe admis, on les retrouve bientôt en tout ou en partie et sous mille formes diverses, dans les livres, et malheureusement trop souvent dans les actes et les mœurs. Qu'on se rappelle les éloges donnés par l'inspecteur Matter, par les Michelet, les Cousin, les Villemain, les Ampère, les Fauriel, etc., etc., aux gnostiques, aux manichéens, aux Albigeois, à toutes les sectes et tous les sectaires qui, partant des mêmes principes, en tiraient pratiquement la plupart des conséquences que nous venons d'énumérer; qu'on relise nos citations universitaires sur les vertus, qu'on y ajoute celles qui vont terminer cet article et que nous pourrions centupler sans les bornes que nous nous sommes imposées et que déjà nous avons franchies, et l'on sera convaincu qu'ici encore nous n'exagérons rien.

« La liberté, dit M. Cousin, est l'*idéal du moi*, le moi doit y » tendre sans cesse, sans y arriver jamais; il en participe, » mais il n'est point elle. Il est *la liberté en acte*, non *la* » *liberté en puissance*; c'est une cause, mais une cause phé- » noménale et non substantielle.... Il implique que rien de » substantiel ne se rencontre dans quoi que ce soit de phé- » noménal; (il faut donc admettre) une activité substantielle, » antérieure et supérieure à toute activité phénoménale qui » produit tous les phénomènes. Elle affecte, dans son déve- » loppement, deux formes parallèles à celles de la raison, » savoir, la spontanéité et la réflexion. Ces deux moments » se trouvent dans une sphère comme dans l'autre, et le » principe de l'une comme de l'autre est toujours une *causa-* » *lité substantielle*. L'activité et la raison, la liberté et l'intel- » ligence se pénètrent donc intimement dans l'unité de » substance (1). »

Ce seul passage renferme évidemment toutes les conséquences du panthéisme; l'homme et toutes ses actions ne sont

(1) M. Cousin : *Fragments*, préface de la première édition, p. 69 et 70 de la troisième.

que des phénomènes, et tous les phénomènes ont toujours pour principe la causalité substantielle, c'est-à-dire Dieu; c'est là seulement dans cette unique substance que se trouvent et s'unissent la raison et la liberté. Citons pourtant d'autres passages du maître, et qu'on n'oublie pas un seul instant qu'en les citant, nous citons l'enseignement de tous les colléges de France.

« Aussitôt que l'homme a la conscience de lui-même » (c'est-à-dire, cesse d'être Dieu à l'absolu, ou passe par la distinction, de l'état de plante, de ver ou de grenouille à celui d'homme) « il se trouve dans un monde étranger, ennemi; il » le modifie, le change, le refait à son usage et à son image. » Il crée l'industrie avec l'idée d'utile.... » Puis vient la jus- » tice : l'idée du juste est une des gloires de la nature » humaine... Ce qu'il a plu d'appeler la société naturelle, » n'est qu'un état de guerre où règne le droit du plus fort... » A la place de la société primitive, où tout était confondu, » il crée une société nouvelle *sur la base d'une seule idée*, » *celle de la justice. La justice constituée, c'est l'Etat*... une » société nouvelle, laquelle n'est pas moins que la justice en » action, par le moyen de l'ordre légal que représente l'E- » tat. » En sorte que la justice, qui est l'Etat, représente l'ordre légal ou le moyen de la justice mise en action. Comprenne qui pourra. Ce n'est pas tout; un peu plus bas : « L'égalité, » attribut fondamental de la liberté, fait avec cette même » liberté, *la base de l'ordre légal et de ce monde politique*, ou » société nouvelle, qui est une création du génie de l'homme, » plus merveilleuse encore que le monde de l'industrie. » L'égalité est donc la base de la base de l'Etat ou de la justice; mais l'égalité est l'impossibilité radicale de faire aucune loi; puisque l'idée de législateur ou de loi implique nécessairement l'idée de supériorité et d'infériorité, qu'exclut nécessairement l'idée d'égalité; LA BASE DE LA JUSTICE, selon M. Cousin, EST DONC L'IMPOSSIBILITÉ, LA NULLITÉ RADICALE DE TOUTES LES LOIS. Après ce chef-d'œuvre, *l'homme crée le monde de l'art, dont les ouvrages sont plus vrais que ceux de la nature*; d'où il suit que le plâtre, les li-

vres et les cours de M. Cousin, sont plus vrais que leur original. Après la création de ces trois mondes, l'homme en crée un quatrième plus merveilleux encore; il suppose quelque chose qu'il appelle Dieu, et le monde du culte ou la religion est créé; *monde infiniment supérieur*, mais monde de symboles, où l'homme contemple ce qui n'y est pas. Est-ce tout? Non, certes, le plus beau des mondes est encore à créer: « L'homme se *rend compte*, il réfléchit, et la philosophie » est créée. C'est le plus parfait des mondes, l'autorité des » autorités; seulement, ce monde est le *monde des idées, et les* » *idées, on l'a démontré,* **NE REPRÉSENTENT RIEN, ABSO-** » **LUMENT RIEN QU'ELLES-MÊMES** (1)! »

Est-il possible de nier plus radicalement tout devoir et toute loi, de fonder un plus vaste et plus profond scepticisme, d'ouvrir une porte plus large à tous les forfaits. Et cependant il dit encore: « Tous ces mondes: industrie, état, » art, religion, philosophie, et leurs résultats de toute espèce, » forment l'histoire; or, l'histoire est une géométrie inflexi- » ble; toutes ses époques, leur nombre, leur ordre, leur de- » veloppement relatif, tout cela est marqué en haut, en *ca-* » *ractères immuables*; et la Providence ne les a pas seule- » ment permis, elle les **A ORDONNÉS, car LA NÉCESSITÉ** » **EST LE CARACTÈRE PROPRE ET ESSENTIEL QUI, PAR-** » **TOUT LA MANIFESTE**; et l'histoire n'est pas seulement » une géométrie sublime, c'est aussi une géométrie vivante, » un *tout organique*, dont les divers membres sont comme la » véritable physiologie des totalités bien réelles, qui ont leur » vie à part et qui, en même temps, se pénètrent si intime- » ment, qu'ils conspirent tous à l'unité de la vie générale. » Peut-on dire plus expressément que nous sommes les membres de Dieu, et que tous nos actes sont ses actes, comme les actes d'un de nos membres sont les actes de tout le corps, actes écrits en haut en caractères immuables, et dont la nécessité est le caractère propre et essentiel.

(1) M. Cousin: *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, première leçon presque tout entière.

Aussi, ajoute-t-il, comme si ce grossier panthéisme, qu'ils appellent pourtant spiritualiste, n'était point enseigné assez clairement, ainsi que toutes les conséquences monstrueuses et fatalistes que nous en avons déduites : « Donnez-moi, mes-» sieurs, la carte d'un pays, sa configuration, son climat, ses » eaux, ses vents et toute sa géographie physique; donnez-moi » ses productions naturelles, sa flore, sa zoologie, etc., et je me » charge de vous dire *à priori* quel sera l'homme de ce pays, » et quel rôle ce pays jouera dans l'histoire, non pas acci-» dentellement, mais nécessairement, non pas à telle époque, » mais dans toutes. »

Et plus loin : « Sans entrer dans des détails superflus, il » sort de l'histoire entière des grands hommes, qu'on les a » pris, et qu'eux-mêmes se sont pris pour les instruments du » destin, pour quelque chose de fatal et d'irrésistible ; et il » n'y a pas d'erreur dans le fond de cette pensée : aussi le » caractère propre, le signe du *grand homme*, c'est qu'il » réussit. Quiconque ne réussit pas, n'est d'aucune utilité au » monde, ne laisse aucun grand résultat et passe comme s'il » n'avait jamais été. Il faut que le grand homme réussisse, » *dans quelque genre que ce soit...* Or, les grands hommes ne » sont pas seulement des artistes ou des philosophes, ils sont » aussi des guerriers. Le grand guerrier n'est tel qu'à la con-» dition de gagner beaucoup de batailles, c'est-à-dire encore, » de *faire d'épouvantables ravages* sur la terre. Ou nul guer-» rier ne doit être appelé grand homme; ou s'il est grand, il » faut l'*absoudre et absoudre en masse tout ce qu'il a fait.....* » On ne fait jamais attention que tout ce qui est humain, » c'est l'humanité qui le fait..... Or, l'HUMANITÉ A TOU-» JOURS RAISON..... Auprès des masses, les faits sont tout, » le reste n'est rien. Les intentions, la bonne volonté, LA » MORALITÉ, les plus beaux desseins, qu'on n'aurait certai-» nement pas manqué de conduire à bien, n'eût été ceci ou » cela, tout ce qui ne se résout pas en fait, est compté pour » rien par l'humanité.... L'humanité est le résumé de l'uni-» vers, le dernier mot du monde, la manifestation de Dieu et » la nécessité de ses lois a pour dernier principe Dieu lui-

» même. » Ou, en d'autres termes, comme on l'a dit ailleurs, elle est Dieu, dont *la Providence est appelée par le vulgaire fatalité* (1).

Et voilà pourquoi Brutus, Marat, Robespierre et leurs bouchers, ont toute la tendresse de M. Cousin, et qu'ils sont placés, parmi les grands hommes, avec Voltaire et Rousseau, en attendant Vidocq, Espartero et le général anglais qui s'est baigné dans le sang des habitants de Caboul.

Voici, du reste, un autre passage que nous ne pouvons omettre à cause de sa spécialité :

« Le corps tient à l'âme par des rapports trop intimes, il lui » est trop nécessaire comme instrument d'action, pour être » traité avec indifférence ; non qu'en lui-même il ait des droits » à des soins qui lui soient propres ; en lui-même il n'est que » physique. Effet de l'ordre, partie du monde, il y aurait sans » doute de la folie et par conséquent quelque mal à le détruire » sans raison, à le mutiler par caprice. Cependant, après » tout, il n'y aurait pas *crime et injure* ; ce serait une atteinte » à la nature et non à un être moral (2). »

Or, comme le corps ne change pas de nature pour appartenir à un autre qu'à moi, le duel, l'homicide, tous les attentats sur les corps ou sur les fortunes ne sont donc pas plus crime et injure que le suicide. Souvent même il y a dans ces actes, où l'activité infinie diversifie ses formes, de véritables services rendus aux âmes qu'on dégage ainsi de la matière, et qu'on rend au bonheur, à la vie pure de l'absolu.

« Le bon sens, dit un autre ex-grand-maître, le très célèbre » professeur d'histoire, veut le succès, et l'intérêt public ne » s'attache qu'aux grandes choses, **QUELS QU'EN SOIENT LE » PRINCIPE ET LE BUT.** »

(1) M. Cousin : *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, septième leçon, p. 36, 37, 38, 39; huitième, p. 17 ; dixième, p. 17, 18, 20, et 21.

(2) M. Cousin : *Essai sur l'Histoire de la Philosophie au XIXe siècle*, tome II, p. 257.

Ainsi, par exemple, assassiner les rois pour constituer des républiques, faire des Saint-Barthélemy ou des Vêpres Siciliennes pour faire dominer un parti, soulever les peuples et changer la forme des Etats, mentir, fausser l'histoire, calomnier l'Eglise pour établir la réforme et proclamer l'affranchissement de l'esprit humain des lois de Dieu même, vendre son pays, etc., etc., sont choses grandes pourvu qu'on réussisse. Le succès, quels qu'en soient le principe et le but, voilà ce que veut le bon sens. Aussi, M. le professeur-ministre dit-il ailleurs : « que la morale (la morale du monopole universi-» taire sans doute), existe indépendamment des idées reli-» gieuses, et qu'il y a *dans toutes choses* (quoique vous fassiez) » un mélange de bien et de mal si profond, si invincible que, » quelque part que vous pénétriez, quand vous descendez » dans les derniers éléments de la société ou de l'âme, vous » trouvez ces deux ordres de faits coexistants, se dévelop-» pant l'un à côté de l'autre, se combattant mais sans s'exter-» miner (1). »

On peut relire encore le passage cité à la page 230 et les réflexions qui l'accompagnent. Voici, en d'autres termes, la même doctrine enseignée par un autre grand-maître dans la distribution solennelle des prix de concours :

« C'est un arrêt de l'éternelle justice qu une volonté hon-» nête et ferme atteigne son but, et qu'une volonté faible ou » vicieuse soit au moins condamnée au châtiment de l'impuis-» sance (2). »

Donc, puisque c'est un arrêt de la justice éternelle, que tout ce qui vient d'une volonté vicieuse ne réussisse pas, et que tout ce qui vient d'une volonté honnête atteigne son but; tout ce qui a succès est bon par là même; tout ce qui ne réussit pas est faible ou vicieux; donc encore, le succès est le seul critérium de la morale.

(1) M. Guizot : *Cours d'Histoire moderne. Civilisation en Europe*, p 350.

(2) M. Villemain : Discours pour la distribution des prix de concours *Almanach universitaire*, 1842, p. 242.

« Est-ce donc un si grand crime d'avoir pensé d'une ma-
» nière plutôt que d'une autre?— Nous voudrions que ceux
» qui prodiguent la haine et la proscription, à propos d'opi-
» nions, réfléchissent un peu sur la manière dont une opinion
» s'adopte, et cherchassent avec un peu d'exactitude jusqu'à
» quel point celui qui l'embrasse est responsable de l'avoir
» embrassée.... On arriverait bien vite à voir tout ce qu'a
» d'absurde et d'injuste l'intolérance... Y a-t-il quelque chose
» de plus ridicule que d'en vouloir aux philosophes du dix-
» huitième siècle d'avoir pensé ce qu'ils ont pensé? C'est
» comme si on se fâchait contre la toupie qui tourne sous le
» fouet de l'enfant; ce n'est pas la toupie qui est coupable,
» c'est l'enfant..... Ce n'est donc point Voltaire ni ses amis
» qui sont coupables, c'est leur temps. Ce n'est point
» eux que leurs opinions compromettent, mais leur épo-
» que. »

Mais s'il n'y a pas de crime à publier des écrits, à manifester des opinions, à poser des principes qui sont une ardente provocation à l'adultère et au libertinage, au parricide et à l'exposition des enfants, aux meurtres et à l'incendie, aux concussions et à la révolte, à la spoliation et à la fraude, à l'assassinat des rois et au renversement de tout l'ordre social; quel crime peut-il y avoir à céder à la provocation? L'infortuné jeune homme ou l'artisan sans défiance, sous l'impression de telles lectures, et les réduisant à l'acte, le regardant comme indifférent ou vertueux, ressemble-t-il donc moins à la toupie sous le fouet de l'enfant, que l'écrivain impie et corrupteur sous l'influence de son siècle? Pourquoi donc alors des tribunaux? pourquoi un Code pénal? pourquoi des juges? pourquoi des échafauds?.... Mais vous avez raison en un sens, et nous comprenons avec vous que c'est une atroce barbarie que de séduire et de livrer aux échafauds des citoyens imprudents et inattentifs, des jeunes gens inexpérimentés, pour avoir cédé à des provocations encouragées, payées, imposées par l'Etat, pour avoir mis en pratique et réduit à l'acte des principes, des doctrines que l'Etat les a forcés de subir, de recevoir, d'adopter pendant les quinze ou vingt plus belles

années de leur vie ? Et voilà pourquoi l'indignation soulève nos âmes et que nous réclamons, avec toute l'énergie de parents dont on pousse les enfants à la guerre civile, au déshonneur et à l'échafaud, contre un monopole que vos doctrines et vos leçons ont rendu atroce !

« Les siècles ne sont pas plus coupables de leurs opinions » que les hommes des opinions de leur siècle. » Sans doute, pour la même raison ; mais si les individus sont entraînés par l'influence de leur siècle comme la toupie par le fouet de l'enfant, le siècle lui-même sous quel fouet tourne-t-il, sinon sous le fouet de la fatalité ? et que deviennent alors et les lois, et les devoirs, et les tribunaux, et les juges, et le mérite, et le démérite, et les châtiments, et les récompenses ? que deviennent le juste et l'injuste, et la morale tout entière ? Aussi, ajoute-t-on : « *Le mal pour la force* (plante, animal ou » homme), *c'est l'imperfection du développement qui est la* » *conséquence de sa nature*..... Il y a mal pour elle, parce » qu'elle lutte... que son développement est borné et fini.... » Le mal n'est point quelque chose de positif, c'est l'imper- » fection du bien ou de l'ordre ; ce qu'on doit dire de lui, » c'est qu'il est *imparfaitement bon*.... que son ordre n'est » point complet (1).

» Machiavel est le chef de cette école politique qui croit » tout permis pour la délivrance de la patrie. S'il était né au » milieu d'une démocratie puissante, il aurait prêché l'insur- » rection et de nouvelles Vêpres Siciliennes ; venu dans des » temps de décadence et de servitude, il a voulu confier à un » chef hardi et astucieux les destinées de son pays. Il ne s'est » pas proposé de former un roi bon, mais un despote fort et » propre au combat, et les hommes qui aiment le plus l'Italie » sont encore à se demander s'il reste d'autre espoir. » Et dans la *Revue des Deux Mondes*, l'inspecteur italien de nos écoles fait de nouveau l'éloge des *Vêpres Siciliennes*, et louant

(1) M. Jouffroy : *Mélanges Philosophiques ; de la Sorbonne et des Philosophes*, p. 41, 42 et 45 ; *du Mal et du Bien*, p. 374.

la pièce de ce nom, de Nicollini, il appelle ridicule la démarche du secrétaire de la légation française à Florence qui avait réclamé contre la représentation de cette pièce, où le nom français était d'ailleurs insulté à chaque scène (1).

« L'amour de soi est donc nécessaire ; il est le principe de » toutes les affections, en fait tous les caractères, en cons- » titue tous les phénomènes » (qui sont, comme on l'explique, le désir et l'amour qui veulent posséder et jouir, ou la haine et l'aversion qui repoussent et détruisent). « L'amour de soi » est au fond du cœur comme la garde de la personne.... S'ou- » blier soi-même et pour une existence étrangère, pour un être » *non moi* » (Dieu, religion, roi, patrie, père, mère, frères sujets), « être plein de sollicitude, d'intérêt et d'amour est une » hypothèse absurde. » Allez donc maintenant, pauvres fils de prolétaires, vous faire tuer sur les champs de bataille pour votre pays ! Allez donc, députés désintéressés, durant neuf mois à Paris, travailler, à vos dépens, au bien de la patrie, et vous dévouer aux intérêts de vos commettants ! N'entendez-vous pas le monopole universitaire enseigner de toutes parts à vos enfants que la chose est impossible, absurde, et qu'elle n'est plus tentée que par les imbéciles et les niais ? Faites-vous mille fois plutôt présenter à l'empereur de Russie ou au roi de Prusse et à ses fils pour les féliciter sur la prise de la capitale de votre pays et les humiliations de la France, si vous ne préférez toutefois vous faire les compères ou les disciples des Maroto, des Deutz et des Espartero. « Car, continue le » disciple de M. Cousin, une conséquence nouvelle qui sort » de tout ceci, c'est que jouir et souffrir des causes qui de » quelque façon nous favorisent ou nous contrarient dans » notre marche vers le bien (le nôtre et dont nous sommes » seuls juges), les aimer ou les haïr, les rechercher ou les re- » pousser, sont choses très licites, je dirai plus, très obliga- » toires....

(1) M. Libri, déjà cité, p. 53 et *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 35.

» Il arrive que des parents soient sans entrailles et des en-
» fants sans filialité : de là d'autres haines et d'autres divi-
» sions; que des enfants d'un même sang n'éprouvent entre
» eux que de l'éloignement : de là les inimitiés fraternelles.
» Aussi n'est-il point de passions si ardentes en amour, si
» énergiques pour la haine que celles qui éclatent dans la
» famille, entre l'époux et l'épouse, les parents et les enfants,
» les frères et les frères quand elles se développent sous l'em-
» pire de graves circonstances. Ce sont alors des entraîne-
» ments, des dévoûments et des sacrifices que la raison con-
» çoit à peine, ou un acharnement ou des vengeances qui
» effraient l'imagination. Il faut ajouter, pour la vérité, que si
» le plus souvent ces affections (ou passions ou amour) n'ont
» pour être ce qu'elles sont aucun motif raisonnable, et ne
» viennent que de l'aveuglement de l'erreur et du préjugé,
» *quelquefois cependant, plus éclairées, elles sont mieux*
» *fondées en raison, et ne méritent plus le même reproche.*

» Supposez que le père abjurant ses devoirs, après quel-
» ques peines prises pour le bonheur de sa famille, croyant
» sa tâche faite, et le cœur peu troublé ait quelque chose à
» ses yeux de plus cher que ses enfants » (et certainement
vous venez de le dire, l'amour de soi passe avant tout et il y
est forcé), « et ne leur témoigne que cet intérêt vulgaire et
» instinctif que l'on prend presque sans y penser à des êtres
» de son sang ; que père nul plus que mauvais père.... il vive
» en paix sur leur compte, s'inquiétant peu de leur présent
» et leur abandonnant leur avenir, et voyez si avec le temps
» il trouvera encore dans les âmes quelque chose du senti-
» ment qu'il devait leur inspirer. Elles ne le haïront peut-être
» pas parce qu'il n'a pas été méchant... Mais elles ne l'aime-
» ront certainement pas ou elles l'aimeront de moins en
» moins, et pour peu qu'elles lui ressemblent, elles en vien-
» dront à son égard a une parfaite indifférence.... » Et voilà
pourquoi un des patrons et des grands hommes de l'Univer-
sité, J.-J. Rousseau, dit qu'un enfant ne doit plus rien à ses
parents aussitôt qu'ils lui deviennent inutiles et qu'il n'a plus
besoin d'eux, et les enfants comprennent si bien ces maximes

quand elles leur sont enseignées par leurs maîtres, même à demi-mot, que Rousseau ayant été chargé de l'éducation du jeune d'Epinay, on fut obligé de renfermer ce jeune homme à quinze ans parce *qu'il avait voulu empoisonner son père* (1)!

Quant à la liberté, le disciple en fait aussi bon marché que le maître, et après avoir rejeté en la flétrissant comme inconséquente et contradictoire, la croyance de l'Eglise catholique qui se contente d'affirmer les deux faits de la présence de Dieu et de la liberté de l'homme, sans chercher à expliquer le secret de Dieu, le mystère que la raison de l'homme ne peut comprendre parce que là encore se trouve l'infini, il sépare et mutile les deux portions de son dieu Panthée, l'absolue et la relative, celle qu'ils nomment encore Dieu et celle qu'ils appellent l'homme, en faisant expirer la présence de l'une là où commence la liberté de l'autre, et celle-ci à son tour au terme marqué par celle-là; en sorte qu'en rajustant les deux morceaux vous n'avez d'infini ni dans le tout ni dans les parties (2).

« Le zéro est le nombre sacré. C'est sur lui que tout re-
» pose.... Il n'a ni commencement ni fin. Sans être il paraît,
» et la sphère des mondes est un grand zéro qui se trace vide
» dans le vide espace... Je voudrais t'adorer ici, Rachel, sans
» faire un pas, pendant l'éternité.—Dans les premiers temps,
» *Ahasvérus*, je me faisais scrupule de t'aimer autant que Dieu:
» j'ai longtemps souffert de ce combat. — Ne t'inquiète pas,
» ma chère âme. Le véritable Dieu est en toi... il n'y a au-
» dessus de toi que l'éternel vide qui t'écoute pour répéter à
» jamais le mot qu'il aura entendu de ta bouche. Tu es toute
» chose et tout ce qui n'est pas toi, n'est rien. — Autrefois,
» tu me disais la même chose, et je trouvais cela impie. A
» présent, je vois que c'était moi qui ne te comprenais pas
» assez. — Tu verras que tes autres doutes se dissiperont

(1) M. Mérault : *Cours d'histoire et de morale*, p. 208.

(2) M. Damiron : *Cours de Philosophie*, tome I, p. 161, 215, 211, 182, 292, et tome II, p. 20.

» aussi avec le temps.... Le paradis, c'est toi... La trace de » tes pieds que la bise a effacée, voilà toute l'immortalité..... » Toi-même, qui sait si tu es autre chose qu'une ombre, » qu'une pensée pour engloutir ma pensée dans le néant en- » trecoupé de parfums et de soupirs.... et à cette heure, dit » l'éternité après avoir enterré tous les Dieux, je suis seule » pour la seconde fois (1). » Qu'on veuille donc nous expliquer quelles actions sont des crimes, quelles autres sont des vertus, ce qu'est le bien, ce qu'est le mal devant de telles doctrines. Et cependant, ô délirante atrocité! ce sont les propagateurs de ces principes gros de forfaits et d'infamies, qu'une force qu'on appelle légale, impose pour précepteurs à six ou dix mille francs par an, à la jeunesse, à nos enfants! Et nous avons des tribunaux, des jurys et une chambre des pairs au besoin, pour condamner aux galères ou à l'échafaud le voleur poussé par la misère, ou le meurtrier emporté un instant par la haine et la vengeance!!! Eh! quoi donc? le monopole universitaire n'aurait-il été établi, ne serait-il maintenu à si grands frais que pour préparer des victimes et fournir des pourvoyeurs aux bourreaux!!!

« Le vrai progrès moral et religieux consiste... en ce que » chacun obéit *à la loi qu'il se donne à lui-même* et qui doit » être aussi par lui considérée comme *la volonté du Créateur* » *révélée à son esprit par la raison*, » et la première conséquence qui en résulte et qu'on indique presque à chaque page est : plus de prêtres, *plus de culte* ; et la seconde parallèle à la première, et découlant nécessairement de la même source : donc, plus de pouvoir législatif, plus de juges, plus de tribunaux. Ces conséquences ne doivent-elles pas être aussi le cri de la plupart des habitants des bagnes et de tous les scélérats consommés. Tel est le fondement du livre et le livre tout entier édité comme *catéchisme admirable* par le professeur de philosophie panthéiste de Lyon, et dont plus de mille exemplaires ont été vendus en peu de temps dans cette

(1) Edg. Quinet : *Ahasvérus*, p. 278, 289 et suivantes, et 513.

ville. C'est dans la préface même mise par le professeur à la tête du livre que nous en avons textuellement trouvé la quintessence; de sorte que toute la morale dont il fait tant de bruit, et dont le nom est répété plusieurs fois à chaque page de son livre, n'est autre chose que la loi que chacun se dicte à lui-même; et comme personne ne peut se dicter à lui-même des lois, puisque personne ne peut être en même temps supérieur et inférieur à lui-même, il s'ensuit que cette prétendue morale est la destruction de toute morale et ouvre, sous le nom de révélation intérieure dont chacun est juge, le plus vaste champ à tous les fanatismes. Aussi, le moral professeur, ajoute-t-il avec son maître, quelques pages plus loin, « que l'époque » où cette vraie religion (cette véritable morale) a exercé le » plus d'empire sur les âmes a été la fin du dix-huitième » siècle (1) : » l'époque où dominèrent Voltaire, Rousseau, Diderot et Helvétius, et où régnèrent, avec l'échafaud pour ministre et les honnêtes gens pour victimes, les Danton, les Marat et les Robespierre.

— « L'ordre des systèmes philosophiques, dit à son tour le » *Manuel de la Philosophie officielle de l'Université*, est sen- » sualisme, idéalisme, scepticisme, mysticisme; ce dernier est » un acte de désespoir de la raison, qui renonçant à chercher la » vérité par ses seules forces la demande directement à Dieu. » Considérée abstractivement de l'humanité et de ses pas- » sions, la raison est absolue, infaillible, et elle est *au sein de* » *la Divinité dont elle constitue l'essence*; mais *dans l'homme* » elle tombe sous la loi de la relation du temps, de l'erreur. » Toutefois, *au fond des plus déplorables aberrations, il y a* » *toujours quelque chose de vrai.* Or, la conscience morale » est cette fonction spéciale de la raison nous éclairant sur » le caractère bon ou mauvais, juste et injuste des actes dont » nous sommes auteurs ou témoins. En vertu de cette révé- » lation de la raison, nous sommes conduits universellement » et nécessairement à la distinction du bien d'avec le mal. Le

(1) *Théorie de Kant*, préface, p. 29 et 32.

» principe du bien considéré d'une manière absolue (comme » la raison en Dieu) est un, éternel, toujours égal à lui même, » tandis que dans ses applications il devient variable et *indé-* » *finiment* extensible. En d'autres termes, la notion du juste » et de l'injuste a existé de tout temps.... mais *appliquée aux* » *cultes humains*, cette notion invariable dans sa nature » (c'est-à-dire dans la force absolue ou Dieu) ne l'a plus été » dans le degré (ou l'homme), elle est tombée, comme tout ce » qui est de l'homme, sous la loi de la progressivité,» c'est-à-dire du temps et de l'erreur, comme on l'a dit plus haut (1). Donc, rien de certain, scepticisme en dogme comme en morale ; point d'autre loi que celle de la progressivité ou de l'erreur. Gouvernez donc les peuples avec de semblables maximes!

« La règle suprême de nos actions est trouvée toutes les » fois que notre raison ayant déclaré une action bonne ou » mauvaise , nous nous jugeons tenus de l'accomplir ou de » nous en abstenir.

» Le bien pour l'homme ne peut être connu que par sa » destinée ; sa destinée que par sa nature. Quelle est la na- » ture de l'homme ?.... Celle de l'esprit, dont les éléments » sont les penchants qui portent à connaître, à agir , à aimer. » La destinée de l'homme consiste donc *à développer le plus* » *possible ses penchants*, et c'est en quoi consiste aussi son » bien.... Si l'homme pourtant était fait pour le bonheur , il y » aurait entre sa condition et sa destinée une étrange con- » tradiction , puisque les passions mènent à un état péni- » ble (2).

» L'éducation morale, dit l'inspecteur-général Matter, » dans le *Manuel des Ecoles primaires, moyennes et nor-* » *males*, a pour but de former les mœurs, qui émanent des » sentiments et se manifestent dans les actions.

(1) M. Mallet : *Manuel*, p. 69, 70, 101, 102 et 105.

(2) M. Lafaist : professeur de philosophie, à Marseille Cahiers d'élés : morale et psychologie.

» Nos sentiments sont, les uns physiques, les autres mo-
» raux : la douleur que nous cause une blessure est physique,
» la douleur que nous cause la mort d'un ami est morale ; il
» ne s'agit, dans l'éducation morale, que *de sentiments mo-*
» *raux*..... Nos sentiments moraux émanent, d'un côté, de
» dispositions primitives, de facultés naturelles dont notre
» âme a été douée par le créateur, et se développent d'un
» autre côté par les sensations physiques de la douleur et du
» plaisir. Dès les premiers jours de la vie, nos sensations *ré-*
» *veillent et forment nos sentiments*. Nous aimons ce qui nous
» cause des sensations agréables, ce qui satisfait nos appétits
» naturels, ce qui flatte nos instincts physiques ; nous haïssons
» tout ce qui les contrarie ; nous regardons *le plaisir comme*
» *un bien, la douleur comme un mal.*

» *Le plaisir et la douleur sont ainsi nos premières sensa-*
» *tions, l'amour et la haine, nos premiers sentiments*, les no-
» tions *du bien et du mal, nos premières idées. Ces idées, ces*
» *sentiments, ces sensations se rapportent au physique* ; mais
» tel est dans l'homme la liaison du physique et du moral,
» que, du physique, ces premières leçons s'appliquent bientôt
» au moral.

» Ces sentiments viennent d'un principe ou d'une faculté
» de l'âme, que nous appelons *sensibilité*. Elle nous est don-
» née avec notre nature. Elle vient du Créateur, elle est
» conforme *aux lois morales* qu'il a tracées pour tous les
» êtres raisonnables. Ces lois ne sont autre chose que la *vo-*
» *lonté divine*, et c'est parce que notre sensibilité morale
» vient de Dieu, que notre volonté doit être conforme à celle
» de Dieu. On appelle *volonté, la résolution* que nous pre-
» nons d'agir en vertu de nos sentiments (1). »

Ainsi, les lois morales sont la volonté divine, et *la volonté divine* est la SENSIBILITÉ ; donc, tout ce qui est conforme à *la sensibilité* ou cause des sensations agréables ; tout ce qui *flatte nos instincts physiques* et *satisfait nos appétits natu-*

(1) Chap. VIII *De l'Education morale*, p 44 et 45.

rels, est moral, tout ce qui les contrarie est immoral; voilà le bien que nous devons aimer, voilà le mal que nous devons haïr : telles sont les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal. Qu'on trouve, si l'on peut, chez les peuples les plus barbares, les plus sauvages, des principes de morale plus immoraux que ceux-là ? Nos lecteurs comprennent maintenant pourquoi l'inspecteur Matter louait et donnait le nom de morale aux doctrines des gnostiques, nicolaïtes, caïnites et carpocratiens qui *rejetaient toutes les lois et ce que le vulgaire appelle religion*, et qui *proclamaient* LA COMMUNAUTÉ DU SOL, DES BIENS ET DES FEMMES COMME LE SEUL ORDRE LÉGITIME ET DIVIN ! Il y voyait sans doute un exemple parfait de morale, dont il posait lui-même les principes comme la base de l'éducation des écoles primaires, moyennes et normales ! ! !

« En présence du désert et de la belle vallée du Nil, dit » aussi l'historien des classes de sixième et des écoles nor- » males primaires, la pensée religieuse *conçut le dualisme* » *des principes* : *le bien et le mal*, la richesse et la fécondité, » la vie et la mort eurent leur expression symbolique dans » Nephtis et Isis, dans Osiris et Typhon.

» L'Asie soumet l'homme aux influences les plus diverses, » et détermine, on aura beau le nier, son rôle historique et » moral. La liberté humaine proteste vainement contre ces » lois fatales, il lui faut plier le genou. Dans cette vaste » partie du monde, les hommes relèvent et dépendent du » sol. » Qu'on joigne maintenant à ces pages les éloges donnés, dans les mêmes cours, aux fourberies des oracles, aux exercices des filles demi-nues en présence des jeunes gens, à la constitution qui *exempte* de vivre les enfants infirmes (1), et qu'on nous dise si partout, dans l'Université, l'enseignement n'est pas aussi immoral qu'impie.

(1) M. Burette : *Cahiers d'Histoire Universelle*, Cours de sixième, deuxième cahier, p. 97 et 8, et passages déjà cités, p. 138 et suivantes.

« Sur un autre point, la nouvelle école (le saint-simo-
» nisme) fut hardie; elle nia l'existence du mal et prêcha la
» réhabilitation de la matière. Y a-t-il du mal? y a-t-il du
» bien? Qu'est-ce que le mal? qu'est-ce que le bien? Il
» n'y a pas de mal! s'est-elle écriée. L'homme n'a point
» à lutter contre une puissance funeste; ce qu'il a pris pour
» le mal n'est que l'imperfection de sa propre science et
» l'insuffisance de sa propre force.... Disparaissent à ja-
» mais les ténèbres, les terreurs et la nuit du royaume de
» Satan; l'enfer est un mensonge, le mal est une chi-
» mère; l'homme n'a, dans le temps et dans l'espace, d'autre
» obstacle que lui-même; ce sont ses propres illusions qu'il
» doit disperser avec son épée comme des illusions men-
» teuses. Cette levée de boucliers est audacieuse et bruyante...
» Pour moi, je donne la main à cette insurrection. Je la
» crois légitime, et je la regarde comme un fruit naturel de
» la température de mon siècle. Le professeur de législations
» comparées dit aussi qu'on peut au moins se tuer dans trois
» cas : 1° si l'on est grand homme; 2° si l'on a vécu comme
» Thémistocle, Condorcet ou Robespierre; 3° si l'on a assez
» vécu pour être raisonnablement fatigué de la vie (1).

» Dans cette édition de son cours de philosophie, M. Pa-
» trice Laroque, dit le *Journal officiel de l'Instruction publi-
» que*, a modifié sur plusieurs points ses opinions, attestant
» par là tout ensemble, et sa bonne foi et l'activité d'un esprit
» méditatif... Donnons quelques exemples de ces change-
» ments, qui ne sont, le plus souvent, que des progrès... En
» traitant de la vie future, il avait évité, dans ses premières
» éditions, de se prononcer formellement sur cette grave
» question de l'éternité des peines, qui partage les philoso-
» phes et les théologiens; dans la nouvelle, il se décide, au
» risque de soulever de puissantes contradictions. Il ne craint
» pas de repousser ce dogme désespérant d'une religion mal

(1) M. Lerminier : *Revue des Deux Mondes*, tome VII, p. 744 et suivantes, et passage cité par les *Annales de Philosophie*, tome VII, p. 281 et 282.

» comprise, et va jusqu'à dire : » que rien n'est plus véritablement impie (1).

» Je crois que le culte extérieur exige que les premiers » besoins soient satisfaits..... J'applique cela aux animaux » voisins de nous. Telle est ma foi.... Je ne crains rien et » n'espère rien pour une autre vie, parce que je ne saurais » me la représenter. Je ne crains pas d'exprimer ma profession de foi.... Ceux-là seuls adopteront mes opinions qui » étaient organisés pour les avoir.... Les gens nés pour l'anthropomorphisme (la religion), n'en seront point changés (2).

» L'enfer est un conte comme celui de Croquemitaine ; il » faut donc à la morale une base plus solide.... Or, avec la » physiologie, il n'y a de vraiment certain que les sciences » mathématiques et physiques. C'est à l'absence des connaissances positives qu'il faut attribuer l'excessive démoralisation dont tout le monde se plaint ; elles sont maintenant la » seule base que la morale puisse avoir (3).

» Théologiquement parlant, la vie future est la suprême » individualisation. Quant aux récompenses et à la pénalité, » il ne faut point en chercher d'autres que dans la forme même » du souvenir (4). »

Ce langage est celui de toutes les philosophies et de la plupart des cours ou livres de l'Université. Depuis le catéchisme de M. Cousin jusqu'à sa philosophie, partout l'enseignement du monopole rejette l'enfer et n'admet pour récompense ou châtiment dans l'autre vie que la dissolution des *éléments qui nous composent ou le vague sein de l'être*, selon l'expression de M. Damiron. Un grand nombre même de professeurs, nous confondant plus ou moins avec les bêtes pendant la vie, et sous le rapport de l'intelligence, de la conscience même et

(1) *Journal de l'Instruction publique*, numéro 78.

(2) M. Broussais, *Profession de foi*, déjà citée, p. 351.

(3) M. Comte, déjà cité, p. 92.

(4) M. Michelet : Cours d'Histoire au collége de France, 19 mai 1842.

de la morale, nous en distinguent moins encore après la mort.

« Le Christianisme est la conséquence de deux épouvanta-
» bles absurdités, du péché originel et de l'enfer.... Vico, en
» enveloppant les plus sublimes vérités dans les plus grandes
» absurdités, ne se doutait guère qu'en rapprochant l'homme
» de l'animal, on pût saisir l'instant où la vie organique passe
» de l'instinct à la raison, qu'on pût le préciser en faisant cor-
» respondre le développement de l'intelligence aux différentes
» parties de ces organes; enfin, que l'industrie naquît dans
» l'instant organique où la patte de l'animal devient la main
» de l'homme, et que la pensée commençât sa carrière indé-
» finie quand les cris inarticulés des bêtes se transforment
» dans la parole humaine (1).

» L'opinion commune attribue à l'homme l'intelligence et
» aux animaux l'instinct; on a tort, car une foule d'animaux
» réunissent à l'instinct, l'intelligence..... La supériorité de
» l'intelligence humaine n'est qu'une différence du plus au
» moins, et non une différence qui porte sur l'essence des
» choses; une demi-aune de toile est de la toile aussi bien
» qu'une pièce entière. Nul doute, en effet, qu'il existe des
» chiens de génie, des éléphants d'esprit, des panthères à
» sensibilité » (et capables, par conséquent, de l'éducation morale de M. Matter), « des hirondelles à imagination.... La
» plupart des animaux ont même un langage et un voca-
» bulaire (2).

» On ne saurait donc, en bonne logique, dit le premier
» disciple de M. Cousin, refuser aux bêtes quelque intelli-
» gence... Elles ont au moins la sensation; peut-être même
» ont-elles plus et jouissent-elles du sentiment; peut-être ont-
» elles à leur manière de vagues idées de l'âme? N'y en a-t-il
» pas qui nous comprennent dans nos intentions et nos affec-

(1) M. Ferari : extraits de *Vico et l'Italie*, p. 385 et 442.

(2) *Instinct et mœurs des Animaux*, livre donné en prix dans les écoles primaires. *Union Catholique*, n. 60.

» tions, qui, par conséquent, comprennent en nous des actes » moraux et spirituels? Et si elles portent sur nous de tels » jugements, n'en portent elles pas sur elles de même na- » ture? Ne se voient-elles pas également avec certaines pen- » sées et certaines passions; n'ont-elles pas comme la cons- » cience d'une autre vie que de la vie physique? ne faut-il pas » même qu'elles l'aient pour pouvoir être avec nous en quel- » que commerce de sentiment (1)?

» Parmi les êtres, les uns, et c'est le plus grand nombre, » tendent à leur fin et l'accomplissent sans en avoir ni l'intel- » ligence, ni la conscience des moyens qui leur sont donnés » pour l'atteindre... Telle est la condition du minéral et de la » fleur. Passé ces deux degrés inférieurs, il n'en va pas tout- » à-fait ainsi, et nous n'oserions pas refuser à l'animal une » sorte de conscience... réelle (2). »

Mais c'est assez; l'homme et la bête ne diffèrent donc que par la forme; en substance et en morale, pour l'esprit et pour la conscience, pour la vie et pour la destinée, les animaux sont nos frères, les plantes sont nos sœurs, comme dit M. Michelet; nous ne sommes, nous et elles, leurs instincts et nos penchants, nos actes et les leurs, que les formes diversifiées de l'activité infinie. Tous ensemble nous vivons unis et confondus dans la même unité substantielle, ou le grand tout. De lui, de sa substance et éternellement, tout sort sans sortir, en elle tout rentre sans rentrer, force qui prend conscience ou force qui se perd dans le vague sein de l'être, néant éternel ou éternels éléments d'un corps qui se forme et se dissout. La fatalité est la loi suprême, la première et la dernière loi. Le vice et la vertu, le juste et l'injuste, le droit et le devoir, Dieu lui-même ne sont que des mots vides de sens; symboles vides, mythes sans valeur que le panthéisme universitaire jette çà et là dans ses cours ou ses livres pour en imposer aux simples, et *continuer la philosophie*; c'est le coup de

(1) Damiron: *Cours de Philosophie*, tome I, p. 389.

(2) M. Mallet: *Manuel de Philosophie*, p. 131.

chapeau donné au vieil ordre social pour le démolir plus aisément et pousser à fin le complot sacrilége dont le mot d'ordre n'a pas changé : *Ecrasez, écrasons l'infâme*. Tel est partout l'enseignement universitaire. C'est l'irréligion, c'est l'athéisme hypocrite avec toutes ses conséquences. Depuis les croyances catholiques jusqu'aux croyances simplement chrétiennes, depuis les dogmes de la religion primitive jusqu'aux vérités religieuses et morales, fondement nécessaire des sociétés, dans les cours élémentaires comme dans les facultés scientifiques, dans les classes d'histoire comme dans les leçons de littérature, aux institutions secondaires de la commune comme aux colléges des grandes cités, dans les classes de sixième comme dans celles de philosophie, aux écoles normales comme aux écoles primaires, tout est frappé par le monopole impie, tout tombe sous les coups incessants de ses insultes, de ses calomnies et de ses blasphèmes, et les générations s'affaissent abruties sur les générations; toute énergie, toute noble vertu, meurent au cœur des fils de la France ; un égoïsme froid, hideux, profond pénètre et envahit tout, et la dégradation se fait rapide, immense, lamentable. M. le grand-maître Villemain avait demandé à la France des exemples de l'impiété de l'enseignement universitaire, nous venons de les lui donner dans ces 500 pages, et quand il le voudra, nous en fournirons le centuple. Il a demandé aussi des faits, nous allons les lui fournir, généraux, incontestables, et terminer cette première partie.

CINQUIÈME ARTICLE.

—

Le Monopole Universitaire et ses conséquences pratiques.

—

Marmontel rapporte(1) que M. de Mairan, de l'Académie des sciences, avait connu à Béziers, un de ces hommes qui, voulant tout réduire aux lois de la nature, élevait ses enfants dans ses opinions philosophiques, leur inspirant du mépris pour les sentiments généralement reçus, qui, par leur universalité même, sont démontrés vrais et nécessaires. Il les portait à se conduire par les lumières d'une raison pure et libre de ce qu'il appelait préjugés. Cependant, comme il était lui-même beaucoup meilleur que sa doctrine, et mieux conduit par son cœur que par son esprit, honnête par sentiment, il corrigeait, à son insu, ses préceptes par ses exemples. Il fut donc longtemps à s'apercevoir du vice d'immoralité, dont il avait empoisonné l'éducation de ses enfants. Mais enfin arriva pour eux l'âge des passions, il fut celui de l'indépendance : le père se hâta de les émanciper. Ils voulurent se marier tous trois à leur fantaisie, et rien n'était plus naturel. Ces jeunes gens en donnaient cette grande raison : C'est ainsi que les animaux disposent d'eux-mêmes ; c'est encore ainsi, ajoutaient-ils,

(1) Nous tenons ce fait, dit M. Mérault, ancien oratorien, et vicaire général d'Orléans, de Marmontel, dans les temps de son incrédulité. Cours d'histoire et de morale, p. 208.

que s'unissent les sauvages, et le père n'eut pas un mot à répliquer.

A peine mariés, ces petits impies lui demandèrent compte de l'héritage de leur mère, et ils le demandèrent exact et rigoureux : car, disaient-ils, puisque, par un vice de la société, malgré l'égalité des biens donnés par la nature, il y avait propriété et transmission d'héritage, au moins fallait-il que chacun pût jouir à son tour de cette iniquité. Le père leur demanda grâce d'une partie de la dot, où, à son avis, le droit naturel parlait pour lui, mais où le droit civil lui avait été contraire. Les lois écrites principalement dans les cœurs, contraignaient également ces enfants à donner à leur père de quoi vivre, et ils crurent faire beaucoup de ne lui laisser que de quoi ne pas mourir. — Il voulut inutilement leur rappeler le don de la vie, ses tendres soins de leur enfance, tous les bienfaits de son amour ; ils l'écoutaient avec un froid silence, et ils lui demandèrent s'il avait fait pour eux plus que ne font pour leurs petits les animaux les plus sauvages ; si, en effet, le lion, l'ours ou le tigre, reprochent à leurs petits de les avoir fait naître, de les avoir nourris, gardés et défendus ; et lui, homme, quel droit avait-il sur ses enfants ? Il leur avait donné la vie. Eh bien ! n'avaient-ils pas le droit d'en jouir à leur tour ? et ne savaient-ils pas que les droits du sang étaient bornés par la nature à la durée de l'enfance, et qu'au delà chacun devait penser à soi.

Tandis que le malheureux père vieillissait dans la misère et l'abandon, son fils aîné, livré aux plus honteux déréglements, fut ruiné. Alors il trouva commode et juste d'user d'industrie pour réparer les débris de sa fortune. Il en fut blâmé par jugement, mais ne pouvant souffrir la sévérité des lois, il se jeta dans les forêts pour y exercer ses droits de reprise sur les passants. Il fut arrêté avec une bande de moralistes comme lui, et ils allèrent périr sur le même échafaud. — La fille, philosophe comme son frère (et vrai type de la *femme libre*), ayant épousé un homme dont elle fut bientôt lasse, se souvint du principe philosophique que tout engagement perpétuel est téméraire, et que le droit de liberté naturelle est

impreseriptible. Mais comme ces horribles lois écrites ne permettaient pas de rompre un mariage qu'elles regardaient comme indissoluble, elle fit ce que la nature conseillait, disait-elle, à la faiblesse opprimée et captive ; elle opposa la ruse à la force et à la contrainte, se dispensa d'être fidèle à un serment qu'elle avait fait librement, que son cœur abjurait, et elle usa tant de cette liberté primitive et inaliénable, qu'il fallut y opposer les grilles d'un couvent. Indignée de sa prison, elle s'en échappa, et vint à Paris, où bientôt elle fut jetée dans le triste et honteux asile de la douleur et des regrets... Bicêtre. — Le second de ses deux fils, en vertu de l'égalité naturelle, avait pris, dans le peuple, une femme dégagée comme lui des préjugés, et au point que, philosophe parfaite et excessivement libre dans ses goûts, elle plongea son mari dans l'amertume. Ayant pris dans le ménage, par droit de bienséance et de communauté, ce qu'il y avait de plus riche et de plus mobile, elle alla joindre, au port de Marseille, un matelot, qu'elle préféra à son mari philosophe, que ses principes, qu'elle partageait cependant si bien, lui rendaient odieux.

On s'inquiète de ce que devint le père au milieu des ruines d'une famille déshonorée. Accablé de douleur, de honte et de misère, il devint fou. Dans son délire, il semblait vouloir se punir; et cruel envers lui-même, après s'être meurtri le sein et le visage, il nous tendait les bras, dit M. de Mairan, nous regardant d'un œil qui demandait grâce : il excitait la pitié. Il avait des moments lucides; c'était alors que je l'observais avec plus d'attention, et que je recueillais avec plus de soin les sentiments qui lui échappaient. — Monsieur, me disait-il, mes enfants, qu'en avez-vous fait? Je n'en ai plus, c'est moi, oui, c'est moi... ; mais j'en suis puni. Dites leur que j'en suis puni, dites leur que je suis leur père...; malheureux père, il les a trompés! Il était bon père, oui, leur père était bon; mais il a perdu ses enfants!... Voyez comme ils m'ont dépouillé! ils m'ont dépouillé, mes enfants, oh! dites leur que je leur pardonne... Mais Dieu que j'ai méconnu, ce Dieu, dont je n'ai jamais parlé à mes enfants, me

pardonnera-t-il? Où sont-ils, où sont-ils?... dans l'abîme! C'est moi qui le leur ai creusé!... Oui, je l'ai creusé de mes mains. Ayez pitié de moi! ma misérable tête est perdue, je le sens bien; mais non, ce n'est pas à présent que je suis fou. Ah! je l'étais bien davantage, quand je me croyais sage, et qu'on m'appelait philosophe.

Demander donc si l'enseignement impie et immoral de l'Université doit produire dans la jeunesse, qui est forcée de le subir, des fruits d'irréligion et d'immoralité, c'est demander si la cire ne se façonne plus au gré de l'artiste, si l'huile a cessé de brûler dans le feu, si la peste n'est plus contagieuse, si la jeunesse n'est plus ce qu'elle a toujours été et si l'éducation a cessé de former l'homme; c'est demander si le monopole n'est pas un moyen, dans la pensée de ceux qui l'ont établi, et si c'est sans but, sans intention qu'on le maintient malgré la constitution et les lois, malgré la foi, si souvent jurée, et les cris de tout ce qu'il y a en France de pères de famille éclairés et religieux; c'est demander, enfin, si les professeurs savent ce qu'ils disent, si le grand-maître et le Conseil de l'instruction publique savent ce qu'ils font ou, en d'autres termes, qui, de la France ou de M. Villemain, doit passer pour aveugle ou insensé?

Il est donc évident que l'enseignement du monopole n'est anti-catholique que pour nous décatholiser, qu'il n'est anti-chrétien que pour détruire en France la foi chrétienne et le Christianisme, qu'il n'est impie, athée et immoral que pour propager l'impiété, l'athéisme et l'immoralité. Aussi, ne nous étendrons-nous pas longuement sur les conséquences pratiques du monopole de l'enseignement universitaire. Les principes posés et prouvés jusqu'à la démonstration, il n'est personne qui ne puisse tirer les conséquences, ou plutôt personne qui ne les voie chaque jour se déduire sous ses yeux dans l'indifférence religieuse et la corruption publique toujours grandissant. Entrons pourtant dans quelques détails, et mettons à nu, par des preuves incontestables et qui soient en même temps une exposition générale des faits, la plaie la plus hideuse de notre malheureuse France, la principale

cause, sans aucun doute, de tous les maux et de tous les crimes qui l'affligent et la déshonorent, et la conduisent rapidement aux abîmes où se sont engloutis tous les peuples qui ne sont plus.

Les conséquences pratiques du monopole de l'enseignement universitaire, ou les faits, suite de cet enseignement, sont de deux sortes : impiété et immoralité ; considérons-les sommairement dans les colléges, dans les écoles primaires et dans la France entière.

M. Jouffroy, dans le livre *posthume* qui doit jeter des lumières d'autant plus vives sur la question de la liberté de l'enseignement, qu'on a fait plus d'efforts pour l'empêcher de paraître ou pour le mutiler, après avoir raconté comment, « né de parents pieux, et dans un pays où la foi catholique » était encore pleine de vie au commencement de ce siècle; » comment, habitué de bonne heure à considérer l'avenir de » l'homme et le soin de son âme comme la grande affaire de » la vie; comment, après avoir trouvé dans les croyances du » Christianisme une réponse pleine et entière à tous ses be- » soins et à toutes ses inquiétudes, il avait cependant, à » l'Ecole normale et par l'enseignement qu'il y reçut, perdu » la foi, ajoute ces remarquables paroles : LA DIVINITÉ DU » CHRISTIANISME UNE FOIS MISE EN DOUTE A MES » YEUX, JE SUS ALORS QU'AU FOND DE MOI-MÊME IL » N'Y AVAIT PLUS RIEN QUI FUT DEBOUT : QUE TOUT » CE QUE J'AVAIS CRU SUR MOI-MÊME, SUR DIEU ET » SUR MA DESTINÉE EN CETTE VIE ET EN L'AUTRE, JE » NE LE CROYAIS PLUS. »

Or, si Jouffroy, de tous ceux qui ont passé par l'Ecole normale, le plus capable, peut-être, par ses habitudes et sa première éducation, de défendre sa foi, l'a perdue sous les coups incessants de l'enseignement qu'il y a reçu, et l'a perdue au point de pousser l'impiété jusqu'à l'athéisme, et de ne cesser de l'enseigner à son tour, et jusqu'à sa mort, dans cette même Ecole normale et au Collége de France, et à la Sorbonne, et dans les autres colléges de Paris, qui donc peut nous taxer d'exagération lorsque nous en concluons qu'il

en doit être ainsi de presque tous les autres; quand, d'ailleurs, tout ce que nous connaissons de leur enseignement, loin d'affaiblir cette conséquence, vient la fortifier par les témoignages les plus formels, les plus authentiques et les plus nombreux.

Mais, si l'enseignement de l'Université, pendant les quatre années seulement que durent les cours de l'Ecole normale, a pour effet immédiat d'arracher la foi, et de précipiter dans la plus effrayante impiété les professeurs-élèves chargés de le répéter ensuite dans tous les colléges de la France; y aura-t-il exagération encore à conclure que cet enseignement doit pervertir, à plus forte raison, les simples élèves d'un âge tendre, enfants timides, sans défiance et tout-à-fait désarmés, pendant les dix ou quinze ans qu'ils seront obligés de le recevoir ou de le subir.

Ce seul fait suffit donc pour établir incontestablement cette conséquence : donc, l'enseignement universitaire détruit pratiquement, dans l'esprit de tous les élèves qui le subissent, la foi à la divinité du Christianisme, et avec cette foi la croyance de toute vérité dogmatique et morale sur Dieu, sur l'homme, sur sa destinée, et en cette vie et en l'autre. Aussi, tous les rapports, tous les témoignages, toutes les lettres publiques et privées, attestent-ils, d'une extrémité de la France à l'autre, que la foi, que la piété ne sont dans les colléges qu'à l'état d'exception, et que la règle normale est l'indifférence la plus profonde, ou l'impiété la plus avancée : Voici ce que nous extrayons d'une lettre fort longue et fort détaillée, adressée par un élève de l'Université, sous l'empire, et imprimée dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Instruction publique, depuis* 1789 *jusqu'à nos jours.*

Religion.

« On entendait la messe le dimanche ; mais comme les supérieurs ne donnaient aucun bon exemple, qu'on les voyait tout occupés de leurs intérêts temporels, que d'ail-

leurs les mœurs étaient fort corrompues, il était impossible qu'il y eût de la piété. Les prières ne se faisaient point, ou si elles se faisaient, cela ne servait qu'à montrer dans quel mépris le culte était tombé. Non-seulement le nom de la Divinité était sans cesse profané par les plus infâmes jurements, mais encore on lui insultait jusque dans le sanctuaire. Ce qu'il y a de plus sacré pour un chrétien, le plus auguste de tous nos mystères, était un objet de dérision... » (Tout le monde sait jusqu'à quel degré de sacrilége cette dérision impie a été portée, et notre plume se refuse à en transcrire le récit.)

« Je viens de tracer le tableau exact de ce dont j'ai été témoin pendant trois années consécutives que j'ai habité le lycée ***. Les abus y subsistent en leur entier depuis l'origine de la maison. Comme j'ai passé le même nombre d'années dans un autre lycée, j'y ai vu, dans le cœur des élèves, les mêmes turpitudes; dans les maîtres le même caractère de cupidité, la même indifférence pour le progrès des élèves.

» Depuis le retour du roi, on a ajouté quelques formules, comme, par exemple, de faire faire la prière au commencement de la classe; mais je sais, de bonne part, que les mœurs y sont les mêmes; que les mêmes abus y règnent, et que toutes ces apparences de dévotion sont autant de grimaces introduites par les supérieurs de la maison, pour faire croire au gouvernement que tout est sur le meilleur pied possible, et pour la conservation de leurs places. »

Ce n'est donc qu'avec une excessive modération qu'un protestant, M. Gasparin, a adressé à un journal protestant, l'*Espérance*, un appel à ses coréligionnaires, où nous lisons ces paroles :

« Je veux faire comprendre que la place naturelle de nos enfants n'est pas dans les colléges universitaires. Il y a pour cela un motif *plus grave* encore (que tout le reste), et qu'il ne sera pas aussi facile de faire disparaître. L'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les colléges. » (Non, certes, puisque l'impiété la plus monstrueuse est l'esprit de leur enseignement.)

« C'est la *tache ineffaçable*, c'est LA CONDAMNATION PERMANENTE des établissements mixtes, (c'est-à-dire de tous les colléges du monopole), que l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une et le plus souvent comme LA DERNIÈRE DES LEÇONS. On y fait bien ou mal son cours de Christianisme ; mais le Christianisme n'y pénètre pas toutes les branches de l'enseignement » (nous avons montré que loin de les pénétrer, on se servait de toutes pour l'attaquer et en détruire la foi dans le cœur de la jeunesse); « il n'y exerce pas cette domination absolue à laquelle il a droit et en dehors de laquelle il n'est pas d'éducation vraiment bonne.

» Ce sera l'un des *étonnements de l'avenir*, que d'apprendre qu'une société qui se disait chrétienne a voué les sept ou huit plus belles années de la jeunesse de ses enfants à l'étude exclusive des auteurs païens, qu'elle les a nourris, exclusivement nourris de leurs fausses idées, de leurs fausses gloires ; qu'elle les à élevés dans le culte de la patrie, de l'honneur (et non pas même dans ce culte-là), qu'elle a lentement et laborieusement inspiré tous les sentiments les plus opposés à l'Evangile ; que cet Evangile a été relégué à une place tellement subordonnée, tellement infime, qu'il a pu rarement contrebalancer l'influence de ces détestables doctrines, si bien adaptées à nos penchants naturels ; et qu'au nom de Jésus-Christ, on s'est efforcé de faire beaucoup de disciples de Socrate et de Zénon. » Ou plutôt, au nom de Spinosa et du panthéisme, beaucoup d'athées.

Si néanmoins un protestant parle ainsi des sentiments religieux des colléges universitaires pour avoir passé comme élève quelques années dans un des meilleurs, avec combien plus de droit et de vérité les aumôniers de plusieurs grands colléges n'ont-ils pas pu faire, à l'époque où l'éclectisme commençait déjà à dominer dans l'enseignement, le rapport suivant :

Rapport à Monseigneur l'Archevêque de *** (1).

« Monseigneur,

» Les aumôniers des colléges royaux de ***** ont l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous leur avez demandés sur l'état religieux et moral de ces colléges. Ils sont heureux que vos ordres les aient mis à même de s'exprimer sur d'aussi graves intérêts. Le silence pesait à leur conscience, surtout au moment où l'autorité civile elle-même, inquiète sur l'état de ces colléges, avait ordonné une enquête pour l'approfondir. Ils eussent craint que, dans une telle conjoncture, leur silence ne devînt un signe d'approbation et un motif de sécurité.

» C'est tous ensemble qu'ils vous offrent ce rapport, parce que tel est le désir exprimé par la lettre qu'ils ont reçue de Votre Grandeur. D'ailleurs, leurs devoirs sont les mêmes, leurs peines sont communes, et les pensées qu'ils ont à exprimer ne concernent ni des désordres particuliers, ni tel collége royal plutôt que tel autre.

» Persuadés que les malheurs de la religion dans l'Université, tiennent à des causes générales, les soussignés écarteront donc toute question locale et personnelle. Ils se borneront à signaler l'état religieux et moral des colléges royaux de *****, se souvenant toutefois, dans leur exposé, des barrières mille fois sacrées que le ministère dont ils sont honorés leur interdit de franchir.

» Renfermés dans ces limites, ils ont l'honneur de soumettre à Votre Grandeur les faits généraux qui suivent, comme vrais en eux-mêmes, et toutefois comme une peinture *affaiblie* du triste état de la religion dans leurs colléges.

(1) Ce rapport fut fait un peu avant 1830, et a été publié, en 1832, dans une revue politique, *l'Invariable*, par un des signataires.

» 1° Les aumôniers sont dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoiqu'ils n'aient négligé ni soins, ni études pour le rendre fructueux.

» 2° Les enfants qui leur sont confiés sont à peine entrés dans l'Université, que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne, et c'est heureux si, aux approches de leur première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

» 3° S'il en est quelques-uns qui demeurent fidèles à leurs premiers sentiments, ils chercheront à les cacher comme un secret funeste. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas, et demander grâce en mille façons de valoir un peu mieux que leurs condisciples. Le respect humain fatigue ainsi ces âmes tendres par une persécution sourde et continuelle, quelquefois même plus ouverte. L'idée du bien ne leur apparaît qu'avec l'idée de la honte. Ils n'osent prier qu'en fermant le livre de la prière; le signe de la croix devient pour eux un acte de courage, et, dans une nombreuse assemblée de ces enfants réunis pour adorer Dieu, un étranger ne discernerait pas toujours s'ils sont chrétiens avant d'avoir regardé l'autel.

» 4° Leur foi n'a pas encore péri; mais, un peu plus tard, entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles; nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, en telle sorte que, dans chaque collége, les classes réunies de mathématiques, philosophie, rhétorique et seconde comptent à peine, sur quatre-vingt-dix ou cent, sept à huit élèves qui remplissent leur devoir pascal.

» 5° Or, ce n'est ni l'indifférence, ni *les passions seules* qui les amènent à un oubli général et si précoce de leur Dieu, mais *une incrédulité positive*. Comment, en effet, croiraient-

ils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prêtant l'oreille, tous les jours de leur vie, à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel ? Nous-mêmes, nous sentons périr sur nos lèvres, quand nous leur parlons, la sainte hardiesse de la foi ; nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter quelques doutes dans leur âme, à leur faire penser qu'après tout il serait peut-être bien possible que l'Evangile fût l'ouvrage de Dieu, et nous avons le malheur de ne pas même laisser toujours à leur esprit cette dernière ressource contre les préjugés anti-religieux.

» 6° Les voilà donc à quinze ans, sans règle de leurs pensées, sans frein pour leurs actions, si ce n'est une discipline extérieure qu'ils abhorrent et des maîtres qu'ils traitent comme des mercenaires. La crainte des châtiments et l'intérêt de leur avenir donnent seuls à l'esprit de révolte, dont ils sont imbus, quelques apparences de soumission, et fatigués d'une vie que la religion n'adoucit en rien, ils regardent le collége comme une prison et leur jeunesse comme un temps de malheur.

» 7° Enfin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée et qui la mettent en pratique ? il en est environ chaque année UN par collége.

» Ainsi, un aumônier, qui consacrera huit années de sa vie à l'Université, peut espérer tout au plus de faire, dans ce laps de temps, *huit à dix* chrétiens, et s'il a des collègues, comme nous en avons tous plusieurs, cette gloire sera sujette à partage. Ainsi, un enfant, envoyé dans une de nos maisons, composée de quatre cents élèves, pour y passer les huit années scolaires, n'a que huit ou dix chances favorables à la conservation de la foi ; tout le reste est contre lui, c'est-à-dire que sur *quatre cents* chances, il y en a *trois cent quatre-vingt-dix* qui le menacent d'être un homme sans religion.

Tel est le chiffre qui exprime, dans l'Université, l'espérance tel est le résultat final de tous nos travaux. Il peut encore se vérifier en remarquant, dans les écoles spéciales de tout genre, le petit nombre de jeunes gens qui pratiquent leur religion. Ce petit nombre même, sauf quelques exceptions, n'est pas sorti des maisons de l'Université.

» 8° Les faits généraux qui viennent d'être exposés, n'étaient pas applicables au collége royal de ***, dans les premières années de son établissement. Mais cette maison, formée avec tant de précautions, entourée de soins si privilégiés, défendue même par des réglements qui ne peuvent pas être universels, n'a grandi qu'en voyant s'éteindre peu à peu les espérances qu'elle avait données.

» Nous attestons toutes ces choses, Monseigneur. C'est à regret, toutefois, que nous les avons dites, et que nous avons peint, sous des couleurs si peu favorables, des enfants qui nous sont devenus chers dès le jour qu'ils nous ont été confiés. Mais indépendamment de vos ordres, qui nous en faisaient un devoir, nous nous consolons de cette triste nécessité, en pensant que nous leur donnons aujourd'hui la plus grande preuve d'attachement qu'ils aient encore reçue de nous ; et d'ailleurs, qui ne reconnaîtrait que ces enfants sont bien plus à plaindre qu'à condamner ?

» Les faits que nous avons signalés sont connus des proviseurs et des autres fonctionnaires laïques, chargés de la surveillance dans l'Université, et nous n'avons rien dit qui ne s'accorde avec leurs secrets gémissements. La seule différence qu'il y ait peut-être entre leur opinion et la nôtre, c'est qu'ils croient que le mal tient au siècle et qu'il est irréformable. Il est vrai que le découragement semble justifié, lorsque l'on considère que dans tous les temps, sous tous les régimes, après des réformes multipliées, l'Université actuelle a toujours porté les mêmes fruits. Quelques-uns d'entre nous ont passé leur jeunesse dans son sein; ils ont vu autrefois, comme ses élèves, ce qu'ils voient aujourd'hui comme ses fonctionnaires, et ils ne se sont jamais souvenus de leur éducation qu'avec une ingratitude sans bornes, comme ils ne se rappelleront

leur ministère actuel qu'avec douleur. Il est vrai encore que l'expérience du collége royal de ***, qui a été le plus brillant essai de l'Université en faveur de la religion, est capable d'ôter toute confiance pour l'avenir, et aussi n'en conservons-nous aucune dans ce qu'on pourra faire, si l'on continue de se tenir dans la ligne qui a été suivie jusqu'à ce jour.

» Les soussignés s'arrêtent là ; c'est à l'autorité qu'il appartient d'aller plus loin et de voir si, après tant d'essais infructueux, le plus efficace de tous ne serait pas la suppression du monopole universitaire, déjà souvent réclamée, et qui semble impérieusement commandée par les institutions fondées en France. Ils ajoutent seulement qu'il ne leur est pas permis de croire que le Christianisme, qui a tiré tant de peuples de l'ignorance et de la barbarie, ait été privé du don d'élever les générations dans la crainte de Dieu, et que, rendu à sa liberté légitime, il ne puisse encore accomplir sa noble et divine mission.

» Telles sont nos pensées, Monseigneur, sur ce grave sujet ; c'est dans votre sein de pontife et de père que nous les déposons, et déjà nous nous sentons consolés par la pensée de tout le bien que votre sagesse en saura faire sortir. »

Nous sommes avec respect, etc.

Suivent les signatures de neuf aumôniers.

Le ton tout-à-fait digne qui règne dans ce rapport, tout le monde l'a senti à la simple lecture, prouverait seul, quand il ne serait pas précédé par tant d'autres preuves, tout ce qu'il renferme de vérité sincère et de charité éclairée. Le mal, on le comprend sans peine, n'a pu que s'accroître dans tous les colléges à mesure que se sont multipliés, dans chacun, les livres et les professeurs systématiquement impies ; depuis, surtout, qu'on a donné le panthéisme pour fondement à l'enseignement historique et philosophique de l'Université, et que le conseil de l'instruction publique s'est mis lui-même à la tête de la propagande anti-chrétienne et athée. Ces preuves suffisent donc. Nous y ajouterons seulement deux autres faits qui, au besoin, pourraient remplacer tous les autres, et tenir

lieu, aux yeux de tous les hommes de bonne foi, de la plus évidente manifestation. Le premier est la défense de l'Université par *le National*, *le Courrier Français*, *le Constitutionnel*, *la Phalange*, le journal *le Peuple*, *les Débats*, c'est-à-dire, par tous les journaux les plus irréligieux, les plus impies, et plusieurs, les plus démocratiques même, au sens de la Convention et de Robespierre. Le second est l'impiété ou l'absence complète de principes religieux, dans l'immense majorité de la jeunesse sortie de nos colléges. Ces faits parlent plus haut que tous les discours, et ils ont pour témoins les pasteurs catholiques, les pasteurs protestants, les pères de famille, la France entière. Passons à la seconde conséquence, celle des mœurs.

La foi à la divinité du Christianisme et de toute autre religion arrachée des esprits, tout sentiment religieux étouffé dans les cœurs, le jeune homme, l'enfant même, ne sentant plus rien debout dans leurs âmes, ni sur Dieu, ni sur l'homme, ni sur leur destinée, soit en cette vie, soit en l'autre, toute règle de conduite morale, tout frein des passions étant brisés, par conséquent, et remplacé par un scepticisme universel ou un grossier panthéisme avec son fatalisme impur et l'immoral cortége de toutes leurs conséquences, il est facile de se faire une idée des excès et des malheurs auxquels l'inconstance, la colère, la vengeance, la cupidité, l'ambition, le désespoir, peuvent emporter les malheureuses générations de colléges, de la corruption précoce qui, comme une lèpre hideuse, s'étend sur elles, les couvre, passe dans leur sang, pénètre jusqu'à la moëlle de leurs os, et de comprendre quels ravages affreux toutes les passions réunies exercent sur leur être tout entier. Sentiments généreux, désintéressement, obéissance, amour pur, respect pour les parents, dévoûment, amitié, délicatesse, amour de l'ordre et du travail, candeur, ingénuité, douce insouciance, naïve simplicité, charmant laisser-aller de l'enfance; tout disparaît, effacé par de crapuleuses passions, ou détruit à jamais par l'hypocrite dissimulation ou les froids calculs d'un égoïsme profond et raisonné. Imagination, mémoire, sensibilité, esprit, cœur, tout s'é-

mousse et se flétrit; tout languit, tout s'use rapidement, et d'irrémédiables misères viennent souvent tuer à la fois et le corps et l'âme, ou s'attacher à leur existence pour en faire incessamment le tourment et la honte. Mais notre dessein n'est pas de dérouler ici le tableau des mœurs des colléges, d'où la foi est bannie et où règne l'impiété; de raconter les faits de détail dont chaque grande cité est plus ou moins témoin, d'énumérer les maladies, les divers genres d'épuisements, cette foule d'infirmités, suite du libertinage que connaissent les médecins et qu'ils peuvent attester; de mettre au jour les turpitudes, les complots d'immoralité que nous avons souvent entendu rapporter par les personnes les plus graves, que nous avons lus dans des lettres intimes, et dont nous avons été nous-mêmes les tristes témoins dans les années que nous avons passées dans ces sentines de tous les vices. Qui ne les a entendu rapporter, ou qui ne les a vus soi-même? Nous nous bornerons donc, comme toujours, à des témoignages généraux et que la presse a déjà rendus publics. Les premiers, les plus étendus, les plus capables de faire impression parce que, naissant, pour ainsi dire, de la forme et de la composition même des colléges, ils portent avec eux un caractère intrinsèque de vérité qu'il est impossible de contester, se trouvent dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Instruction publique, depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, mémoires souvent cités et pourtant trop peu connus. Ce que nous allons en extraire concerne les mœurs générales des maîtres et des élèves, à des époques, l'Empire et la Restauration, où l'Université, dirigée par des grands-maîtres plus ou moins religieux, donnait aux personnes à illusions faciles les plus grandes espérances.

Discipline et mœurs des Lycées.

« De tous les côtés faibles des lycées, il n'y en avait pas de plus faible que la discipline et les mœurs. C'est ici le mal capital de ces écoles. Telle est la nature de la plaie,

qu'on est même embarrassé pour la faire connaître. Il faut d'abord montrer les élèves tels qu'ils étaient en entrant dans les lycées. — Il y en avait de trois sortes : boursiers du gouvernement, boursiers des communes, pensionnaires libres. — Les nominations des boursiers du gouvernement se faisaient à Paris. Buonaparte en nommait lui-même quelques-uns à des époques remarquables, ou lorsque, à ses parades, des hommes qu'il ne connaissait pas pouvaient lui remettre directement des suppliques. Ces occasions étaient rares. L'immense majorité de ces bourses étaient à la disposition du ministre de l'intérieur : le ministre, au milieu des détails immenses dont il était surchargé, ne pouvait s'en occuper. Le chef de division, dont l'instruction publique n'était que la plus faible attribution, n'y mettait pas plus d'intérêt, les nominations étaient donc presque entièrement confiées à un chef de bureau auquel toutes les pétitions étaient renvoyées, et dont les décisions faisaient loi. Dans cette position, les bourses étaient généralement données aux enfants dont les parents avaient pu se concilier le chef du bureau des lycées. Elles se distribuaient sans examen aux familles qui avaient le plus l'habitude des intrigues de Paris; les femmes, surtout, en obtenaient tant qu'elles voulaient, et il résultait de ce mode de nomination, que les boursiers du gouvernement se composaient principalement d'enfants de militaires dont les femmes vivaient à Paris, de fils d'hommes en place que le luxe empêchait d'élever leur famille; de fils d'actrices ou de femmes galantes, et de bâtards de personnages puissants. Les mœurs de ces enfants étant, en général, parfaitement conformes aux traditions du *Prytanée* (école publique sous le Consulat), il n'était pas étonnant que son esprit se maintînt, même en s'éloignant de son origine. Il était renouvelé par ces colonies d'enfants, qu'on voyait partir chaque année de Paris, et qui allaient porter dans toutes les parties de la France la corruption prématurée de la capitale.

» Nous remarquerons ici que ce mode de nomination existe encore aujourd'hui (sous la Restauration), et que le même

commis qui distribuait les bourses impériales distribue les bourses royales.

» Le mode de nomination des élèves communaux paraissait devoir donner lieu à quelques chances favorables. Chaque ville dont les revenus surpassaient cinquante mille francs, entretenait dans les lycées un certain nombre de boursiers; ces boursiers étaient nommés d'après un examen fait par les inspecteurs-généraux. Il était à présumer que le choix en serait meilleur que celui des élèves du gouvernement; mais le vice de l'institution rendait ce mode aussi mauvais que l'autre, et effaçait presqu'entièrement toute différence entre les deux espèces de boursiers. La ville de Paris, à elle seule, payait à peu près autant de bourses que toutes les villes du royaume; elle entretenait des élèves dans les établissements les plus éloignés : c'était encore de Paris que partait chaque année un nombre considérable d'enfants peu différents de ceux qui étaient à la nomination du ministère de l'intérieur. A Paris, les examens des bourses n'avaient lieu que pour la forme; la bonne bourgeoisie n'y envoyait pas ses enfants; il ne s'y présentait que des fils de commis ou de fonctionnaires publics subalternes; les femmes agissaient dans les bureaux du grand-maître comme dans ceux du ministre de l'intérieur; le plus souvent les rapports des inspecteurs-généraux n'étaient pas consultés, et de cette nature de candidats, de cette manière de faire les nominations, il devait résulter des inconvénients aussi graves que ceux qui avaient lieu dans les choix des élèves du gouvernement.

» Dans les départements, les nominations, quoique faites moins arbitrairement, n'en étaient pas meilleures. La répugnance pour les lycées y était encore plus forte qu'à Paris; presque toutes les familles honnêtes s'efforçaient d'en éloigner leurs enfants : des employés des droits réunis, des contributions, des postes, enfin ce qui compose cette série de fonctionnaires que les grandes administrations de Paris envoient dans les départements, et qui n'appartiennent proprement à aucune ville, à aucun pays; tels étaient ceux

qui, presque exclusivement, sollicitaient pour leurs fils les bourses communales. Les mœurs et les principes de la plupart de ces familles errantes étaient, pour les enfants, une digne préparation à l'éducation des lycées.

» Les pensionnaires libres, dont la plupart des lycées étaient entièrement privés, appartiennent à des familles plus relevées, mais dont les principes ne sont pas plus rassurants. Ces familles se composent de quelques patriciens de la révolution et d'un petit nombre d'hommes livrés aux erreurs de la philosophie moderne; car jamais aucun père, vraiment religieux, n'a mis son fils en pension dans un lycée, ou s'il l'a fait, il s'en est repenti tôt ou tard, et nous en connaissons plusieurs qui déplorent encore les suites de leur imprudence.

» Tels étaient les enfants envoyés dans les lycées. Examinons maintenant quelles étaient les ressources de ces maisons pour travailler à la réforme des mœurs déjà gâtées, ou même à préserver seulement celles qui ne l'étaient pas. Nous n'y trouvons ni la ressource des préceptes, ni celle des exemples.

» Jetons, en effet, un coup-d'œil sur le caractère des professeurs et des fonctionnaires des lycées.

» Les professeurs, soumis à une autorité qui, chaque année, pouvait disposer d'eux, et les éloigner du pays qu'ils habitaient, perdirent bientôt ces affections locales qui, en les attachant aux établissements, auraient pu leur en faire désirer sincèrement la réformation et la prospérité. Ils ne mirent presque plus d'importance à se faire aimer et considérer par les parents de leurs élèves: car ce n'était pas d'eux qu'ils pouvaient attendre leur avancement. Affranchis de la surveillance municipale et n'ayant de compte à rendre qu'à une autorité éloignée, ils ne mirent pas leurs soins à se concilier l'estime des magistrats. Il devint beaucoup plus essentiel pour eux d'obtenir la protection d'un agent supérieur de l'Université, que la considération de toute une ville. Ce fut vers Paris qu'ils dirigèrent leurs vœux et leurs espérances; ce fut du chef-lieu de

l'Université que partirent exclusivement les grâces et les faveurs.

» L'Université offrait à l'ambition de ses membres un assez grand nombre de places lucratives ; et les statuts avaient annoncé l'époque peu éloignée où tout le monde pourrait y prétendre. Il n'en fallut pas davantage pour faire naître et exalter cette passion, chez des hommes dont les travaux, ne pouvant être récompensés, comme autrefois, par la reconnaissance des familles, étaient devenus un métier pénible, que l'espoir de parvenir bientôt à un emploi supérieur faisait seul supporter. — Cette ambition fit en peu de temps d'étonnants progrès : aucun professeur ne fut content de son sort ; tous voulurent en changer ; une inquiétude générale se répandit dans tous les membres du corps ; des prétentions incroyables s'élevèrent ; mille intérêts opposés luttèrent les uns contre les autres ; des patronages s'établirent, et le temps qui devait être consacré à la jeunesse, se consuma souvent en de misérables intrigues, dont tous les fils aboutissaient à Paris.

» Il est remarquable que les vices les plus honteux trouvèrent un appui et une sorte de garantie dans l'organisation de ce corps immense. Du moment qu'il fut possible de se maintenir dans son état sans obtenir la considération de la ville où l'on enseignait, il n'y eut plus de frein capable d'arrêter ceux que la crainte de perdre leurs places avait jusqu'alors contenus. La destitution ne devait être prononcée qu'à la suite d'un jugement du conseil de l'Université, qui pouvait être revu par le conseil d'Etat. Une protection dans l'un de ces deux conseils suffisait pour avoir la certitude de n'être jamais condamné ; et cela est si vrai, que depuis que l'Université existe, il n'y a pas eu une seule destitution légale. La mutation était donc la seule peine qu'on eût à craindre ; et cette crainte en était-elle une, lorsque des scandales publics avaient mis un homme hors d'état d'habiter plus longtemps une ville ? Des membres du corps enseignant ont été convaincus de mœurs infâmes, de séduction, de corruption de l'enfance ; ils ont

été convaincus d'athéisme, et cependant on les a vus promener leur ignominie dans plusieurs colléges, tandis que, s'il n'y eût pas eu un corps exclusivement chargé de pourvoir à tous les établissements d'instruction publique, sans l'intervention des autorités locales, ces monstres, aussitôt connus, auraient perdu leur état, et auraient été écartés pour jamais de la carrière.

» L'Université exerça son influence même sur les professeurs exempts d'ambition et de vices. Les changements immenses qui s'opéraient chaque année dans le corps, réveillaient dans tous les membres le sentiment de l'inconstance, si naturel à l'homme. Une inquiétude sans objet portait les uns à quitter l'établissement auquel ils étaient attachés; l'envie de voyager entraînait les autres; et le simple désir de vivre dans un climat plus agréable, et surtout de se rapprocher de Paris, déterminait le plus grand nombre à solliciter une nouvelle destination. Ainsi, nulle stabilité dans le personnel des établissements, nulle suite dans la surveillance et dans l'enseignement.

» Les inspecteurs généraux, dans leurs tournées, ne pouvaient presque jamais connaître la vérité. Les autorités locales, n'ayant aucune influence sur les établissements, et n'y prenant aucun intérêt, ne leur donnaient que des renseignements vagues. C'est donc seulement des membres du corps enseignant qu'ils devaient attendre des lumières, et ils ne trouvaient, en général, que des gens intéressés à les tromper. Des intrigues se formaient autour d'eux; on connaissait d'avance leurs caractères et leurs principes, et l'on avait soin de s'y conformer. L'hypocrisie rampait devant ceux qui avaient une réputation de piété; l'indépendance d'opinions se déployait devant ceux qui passaient pour philosophes; et l'on voyait souvent, dans l'intervalle d'une année, les mêmes hommes jouer ces deux rôles opposés. Après une course rapide, les inspecteurs généraux revenaient à Paris; et c'était sur les notions confuses qu'ils avaient recueillies que le corps enseignant était bouleversé chaque année. L'époque des vacances, consacrée aux muta-

tions, était un moment d'agitation et de trouble; de toutes les parties de la France, les proviseurs, censeurs, professeurs, principaux et régents affluaient à Paris; ils assiégeaient les portes du grand-maître, des conseillers et des inspecteurs. Chacun avait son patron, chacun faisait jouer des ressorts différents. Une commission formée par le grand-maître examinait tous les rapports et toutes les demandes, et avec des notions beaucoup plus confuses que celles qu'avaient rapportées les inspecteurs généraux, dont elle réformait les jugements, elle plaçait, déplaçait, faisait avancer, faisait reculer, et croyait de bonne foi tendre à la régénération du corps, en l'agitant, le tourmentant et le secouant, si l'on peut parler ainsi, en mille sens divers. Des établissements étaient quelquefois entièrement renouvelés; dans les uns, le chef était sacrifié aux murmures des inférieurs; dans les autres, les inférieurs devenaient victimes des injustices du chef. Des voyages de deux cents lieues étaient imposés à des professeurs qui traînaient après eux une famille nombreuse; ils avaient cru trouver de l'avantage dans leur déplacement, ils n'y trouvaient que leur ruine. D'autres attendaient longtemps à Paris une décision sur laquelle leur existence était fondée; ils y consumaient leurs ressources, et lorsqu'une nomination si désirée leur parvenait enfin, ils portaient dans les villes où ils étaient appelés, un dénûment, une misère, qui leur ôtaient toute espèce de considération.

» Ainsi, l'institution gâtait les hommes : elle leur faisait perdre cet amour de la tranquillité qui peut seul se concilier avec des mœurs douces et des études suivies; en enflammant leur ambition, en flattant leur inconstance, en donnant un aliment à tous les vices, elle leur ôtait jusqu'au goût des lettres; et la passion de l'étude, où viennent s'éteindre toutes les autres, était la seule qui ne fût pas connue dans ce corps enseignant, dont la cupidité était l'âme, dont l'égoïsme formait les liens, dont l'esprit aventurier était le mobile, et de l'honneur duquel personne ne se croyait garant ni responsable solidaire.

» Tels étaient les hommes chargés des pénibles fonctions d'enseigner.

» Quant aux premiers chefs des établissements universitaires, hommes estimables la plupart; à l'origine de l'Université, attirés dans ce corps par la garantie que semblait leur donner le caractère bien connu du premier grand-maître, ils éprouvèrent bientôt différentes vicissitudes. Les uns, scrupuleux observateurs des devoirs qu'ils s'étaient imposés, quittèrent promptement des places où il leur était impossible de faire aucun bien. Les places étaient lucratives; et ces exemples de désintéressement, dignes d'un meilleur siècle, furent très rares. Dans deux ou trois départements écartés, où Buonaparte n'envoyait qu'un petit nombre de boursiers, des hommes de ce caractère purent se soutenir sans manquer à leurs principes, et parvinrent à pallier, jusqu'à un certain point, le vice radical des établissements qu'ils dirigeaient. D'autres proviseurs, ayant longtemps vécu dans la solitude, ne soupçonnant pas la corruption de la jeunesse actuelle, se trompèrent entièrement sur le caractère de leurs élèves; quelques formes agréables les séduisirent; et ce ne fut que dans certaines occasions qu'ils purent entrevoir l'abîme où se précipitait la génération présente; mais l'indulgence, qui accompagne toujours la vertu peu éclairée, leur fit bientôt oublier ces terribles révélations. D'autres, enfin, et ce fut malheureusement le plus grand nombre, se faisant les plus singulières illusions, se contentèrent d'une apparence d'ordre, qui couvrait les vices les plus monstrueux. Ils devinrent les apologistes d'un système, dont, avant leur nomination, ils auraient été les juges les plus sévères; et leur conscience s'égara, au point de considérer comme légitime cet esprit de corps fondé sur la cupidité, qui consiste à couvrir d'un voile officieux tous les abus et tous les désordres, dont la manifestation, en éclairant le public, pourrait être nuisible à des intérêts particuliers.

» Au surplus, les moments des proviseurs étaient absorbés dans les détails de l'administration et de la comptabilité. La

plupart d'entre eux vivaient sans entretenir de communications fréquentes avec leurs élèves; et ceux-ci n'étaient ni à même de profiter de leurs exemples, s'ils étaient bons à suivre, ni exposés à leur séduction, s'ils étaient dangereux.

» Les censeurs faisaient des apparitions habituelles au milieu des jeunes gens. Mais leurs fonctions se bornaient à faire observer une discipline militaire, qui pouvait bien régler l'extérieur, mais qui n'avait aucune prise sur le cœur.

» Les professeurs se renfermaient strictement dans les fonctions du professorat, et le soin de former les mœurs et le caractère de leurs élèves, ne les regardait point. Leur classe faite, ils avaient rempli leur tâche.

» Restait les maîtres d'étude, qui ne quittaient pas les élèves, mais qui, loin de les édifier par une conduite régulière, étaient pour eux un sujet de scandale. Les maîtres d'étude, choisis, la plupart, parmi d'anciens boursiers, ne cachaient point leur indifférence religieuse et leur incrédulité : en contraignant les enfants de s'acquitter de quelques pratiques extérieures, ils s'en dispensaient toutes les fois que l'ordre du service ne les y appelait pas; et les mêmes hommes chargés de faire apprendre le catéchisme, n'approchaient pas des sacrements. Comment serait-il possible, en supposant les proviseurs les plus vertueux, les aumôniers les plus zélés et les enfants les mieux élevés par leurs familles, que ces derniers ne se corrompissent pas bientôt dans les lycées, par l'exemple continuel et journalier des hommes qui les surveillent, qui ne les quittent pas un moment, et sur lesquels ils doivent naturellement régler leur croyance et leur conduite? Cette supposition n'étant vraie que pour quelques proviseurs et quelques aumôniers, on peut aisément se figurer les effrayants progrès que fait l'irréligion dans ces établissements. Et qu'on ne croie pas cette peinture exagérée : l'Université elle-même en a reconnu l'exactitude rigoureuse dans des instructions qui ont été données aux inspecteurs-généraux, en août 1814, et qui, comme on devait s'y attendre, n'ont produit aucun effet.

» Quant à la physionomie de cette jeunesse, qui compose les

pensionnats des lycées, et qui est destinée à donner le ton au siècle, elle mérite d'être examinée par l'observateur. L'étranger qui entre pour la première fois dans un lycée, est frappé d'une apparence d'ordre qui, par quelque chose d'affecté et de matériel, diffère de l'ordre des anciens colléges. Suit-il les élèves dans les différents exercices ? il voit que tout est exécuté avec une ponctualité rigoureuse. Assiste-t-il aux exercices religieux? on se met à genoux, on s'assied, on se lève avec l'ensemble et la précision des mouvements militaires. S'entretient-il avec quelques-uns des pensionnaires? il trouve des jeunes gens fins, déliés, au-dessus de leur âge par des connaissances prématurées; déguisant sous des formes agréables une insubordination raisonnée; sachant donner à leurs maîtres des ridicules ineffaçables, sans sortir des bornes d'une décence convenue; évitant, dans leurs manières et dans leurs discours, tout ce qui pourrait les rapprocher des autres enfants de leur âge; pensant faire partie d'une puissance, parce qu'ils appartenaient à un pensionnat payé par le gouvernement; enfin, se figurant que les lycées sont un corps indépendant dans l'Etat, à qui toutes les places et toutes les richesses sont destinées. Nous en connaissons qui nous ont avoué, qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à être maréchaux de France.

» Ces apparences, capables de séduire certains pères de famille, et même d'abuser quelque temps des supérieurs peu éclairés, cachent, en général, la plus horrible corruption. En interceptant la correspondance des élèves, on y voit l'esprit qui les anime. Ils ont des sociétés secrètes, des chiffres, un langage convenu et des signes de ralliement. » (Quelquefois la corruption a ses statuts, et on en a découvert dont l'objet est de dépraver les nouveaux venus et de leur apprendre à séduire les femmes). « Des enfants de douze ans étonnent par des infamies que les hommes les plus libertins n'ont peut-être jamais conçues. Le vice se développe avec une maturité qui fait frémir; il s'avoue avec une impudence qui détruit tout espoir, et des formes agréables couvrent cette incroyable dépravation.

» Les élèves des anciens colléges avaient, en général, l'insouciance et la candeur de leur âge ; les élèves des lycées montrent la prévoyance et l'adresse de l'âge mûr ; les uns étaient étourdis et bruyants dans leurs exercices, les autres ont des mouvements silencieux et compassés ; chez les uns la mise était négligée, chez les autres la tenue militaire a survécu à l'uniforme ; les premiers s'occupaient peu de ce qui se passait au dehors, on cherchait à prolonger leur enfance, et si la corruption se glissait parmi eux, elle n'atteignait que le petit nombre ; les élèves des lycées font leur principale occupation de la politique et des nouvelles ; on les fait hommes avant l'âge, et la corruption de leurs mœurs est presque générale. L'institution des anciens colléges tendait à former des hommes paisibles, désintéressés, attachés à leurs familles et à leurs devoirs ; l'institution des lycées tend, au contraire, à créer une race ennemie du repos, avide et ambitieuse, étrangère aux affections domestiques, ne connaissant d'autre droit que la force, d'autre devoir que l'intérêt. »

Enfin, la lettre d'un élève, insérée dans le même ouvrage, et dont nous avons déjà extrait un passage sur la religion des colléges, s'exprime ainsi sur les mœurs :

Mœurs.

« Je n'y ai vu aucune de ces vertus qui font le charme de la vie ; la douceur, la sagesse, la tempérance y étaient également inconnues. Le *libertinage*, la paresse, l'intérêt animaient tous les cœurs. Aucun lien d'amitié n'unissait les maîtres aux élèves, ni les élèves entre eux. J'ai entendu parler des souvenirs de collége, je ne crois pas que personne parle jamais des souvenirs du lycée.

» Les quartiers étant fort nombreux, le pouvoir des maîtres se trouvait extrêmement limité. Quand un maître voulait faire son devoir avec rigueur, les élèves se réunissaient et l'assommaient de coups. De mon temps, les trois maîtres

ont été fort maltraités ; mais aussi la plupart étaient des *gascheux*, pour qui leurs supérieurs n'avaient aucun égard, et qui, à leur tour, n'avaient aucune affection pour les élèves.

» Les punitions étaient dures et, loin de corriger, aigrissaient les caractères. Aucune de ces remontrances paternelles, qui suffisent pour changer un jeune homme, n'était employée, même pour prévenir son découragement. Mais en voyant la pauvreté méprisée, les égards, les préférences réservées à la richesse, on était tenté de croire que la vertu était un être imaginaire, et l'argent la seule divinité qu'il fallût adorer (1). »

Tels étaient donc, sous l'Empire et sous la Restauration, les mœurs des colléges ; tels étaient les maîtres, tels étaient les disciples. Les choses ont-elles changé depuis 1830. Pour tout ce qui tient à la constitution même du corps universitaire, et à toutes les passions qui en sont la conséquence nécessaire, et dans les maîtres et dans les élèves, évidemment non. Quant aux doctrines, nous avons démontré qu'elles sont devenues plus généralement et plus systématiquement impies, et que le panthéisme de Spinosa ou l'athéisme y était devenu l'enseignement universel, des plus hautes aux plus basses classes, de l'école primaire et des classes de sixième, aux cours de philosophie et des plus hautes facultés. L'état des mœurs évidemment encore n'a donc pu qu'empirer et se dépraver davantage, et la corruption s'étendre à un bien plus grand nombre de sujets, par l'étendue toujours croissante donnée à la tyrannie du monopole universitaire. Aussi M. Dubois, membre et vice-président du Conseil royal de l'instruction publique, a-t-il pu écrire, dans le *Globe*, à la fin de la Restauration, ces paroles remarquables :

« C'est le même principe de monopole qui frappe tour à

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'instruction publique, ou Génie de la Révolution considéré dans l'éducation*, tome III, p. 92 jusqu'à 113, et p. 126.

» tour tous les partis... Rien de stable, rien de grand ne peut » se tenter ; disons plus : **RIEN DE MORAL.** Car aucune con- » viction libre ne peut vivre dans un corps comme celui de » l'Université, sans cesse exposé à démentir le lendemain ce » qu'il professait la veille. Il y a longtemps que, pour la pre- » mière fois, et les premiers avec suite, méthode et fidélité, » nous avons réclamé contre le monopole, **DESTRUCTEUR » DE TOUTE CROYANCE ET DE TOUTE INSTRUCTION.** » Combien le sort de la science et des croyances est différent » avec la liberté ! L'Etat a ses écoles soumises à sa volonté ; » il y règne comme il l'entend. Ceux qui acceptent d'y enseigner » gner acceptent sa domination et la précaireté des divers mi- » nistères ; mais à côté sont les écoles indépendantes, corri- » geant le mal ou les erreurs des écoles de l'Etat. Si quelqu'un » ne convient plus au gouvernement, ou si le gouvernement » ne lui convient plus, il se retire et professe ailleurs. Voilà » le droit et l'état naturel de l'instruction dans les gouverne- » ments *libres* ; voilà ce que la Charte a consacré le jour où » elle a proclamé la liberté des religions, la liberté de la presse » et la liberté de l'industrie ; voilà ce que l'Université con- » trarie et détruit sans même être *consacrée par une loi* (1).»

Aussi M. Philarète Chasles écrivait-il en 1835 :

« Il faut bien le dire, l'éducation publique (de l'Université, » c'est-à-dire sans religion), quels que soient ses avantages, » développe les penchants mauvais et *féroces* de l'humanité. » Ces murs de prison, ces longues heures de travail, ce joug » de plomb qui pèse sur la jeunesse, cette discipline militaire » et monacale qui comprime son élan, cette jalousie excitée » par les concours, ce mélange de toutes les nuances de ca- » ractères, timides ou hardis, impérieux ou simples ; *la ter- » reur universelle inspirée par le despotisme nécessaire pour » gouverner cette masse turbulente* ; voilà bien des causes » pour donner à ces jeunes âmes, **JE NE SAIS QUELLE FÉ- » ROCITÉ PRÉMATURÉE** (2). »

(1) *Le Globe*, 22 septembre, 1829, p. 609.

(3) *Revue des Deux Mondes*, 1835, tome I, quatrième série, p. 298 et 299

Et M. Lamennais, même année :

« On vous juge incapables de discerner quelle éducation il » est convenable de donner à vos enfants ; et par tendresse » pour eux, on les jettera dans des cloaques d'impiétés » et de mauvaises mœurs, à moins que vous n'aimiez » mieux qu'ils demeurent privés de toute espèce d'instruc- » tion (1). »

Et M. Lallemant, docteur de la Faculté de médecine, à Montpellier, en 1839 et 1840 :

« Si j'en juge par ma propre observation, sur dix mastur- » bateurs dont la santé s'est altérée immédiatement ou con- » sécutivement, on peut en compter neuf qui se sont perdus » au collége ou dans un pensionnat. Tout ce que j'ai lu dans » les auteurs m'a convaincu que cette proportion n'était pas » exagérée.... L'enfant y trouve en arrivant un foyer de con- » tagion qui s'étend bientôt jusqu'à lui ; car le mal y est établi » d'une manière endémique, et se transmet sans interruption » des anciens aux nouveaux venus. Si quelques individus » échappent d'abord à ces initiations perfides, leur temps » vient un peu plus tard. Je n'entrerai dans aucun détail, » quoique j'aie reçu des révélations bien multipliées, bien » circonstanciées. Comment pourrais-je reproduire ce que » ces malades osaient à peine me confier en tête à tête et » pressés par l'intérêt puissant de leur conservation ? L'un » d'eux me disait encore, il y a quelques jours (1838), sans » vouloir s'expliquer davantage : « Sachez seulement que les » infâmes ouvrages du marquis de Sade ne sont que des égio- » gues auprès de ce que j'ai vu. » — D'après tout ce qui m'est » revenu des sources les plus directes et les plus variées, je » ne crains pas d'affirmer que nulle part on ne se procure » aussi facilement de mauvais livres, que nulle part ils ne » circulent avec plus d'impudence et de sécurité, que la cause » du mal n'est pas seulement dans les élèves, mais encore

(1) *Livre d'un Croyant*, chap. 21, édition de 1835.

» dans les domestiques et les surveillants, que les abus ne se » bornent pas toujours à la masturbation..... qu'ils ne se » propagent pas seulement par l'exemple et la séduction, » mais qu'ils s'imposent même quelquefois par la menace et » la violence. Et que l'on ne croie pas que je ne parle ici que » de faits rares, exceptionnels, ou que je me les exagère... je » parle sur preuves multipliées et concordantes. D'ailleurs, » tous ceux qui se sont occupés de ce triste sujet, rapportent » des faits semblables. Le docteur Terraube surtout en parle » très longuement (*Traité de la Chiromanie*). Il n'y a rien » d'exagéré dans tout ce qu'il en dit, et c'est la meilleure » partie de son ouvrage. Les effets de cette corruption, prou- » vée par une quantité de cas, continue le même docteur, » sont : affaiblissement si grand, qu'il peut aller et qu'il est » allé souvent jusqu'à la mort ; inflammation, gastrite et ma- » ladie de cœur, assoupissement, congestions vers la tête, » vertiges, affaiblissement de la vue, de l'intelligence et de la » mémoire, caractère de plus en plus impatient et irascible, » hypocondrie, marasme, penchant au suicide, accès de fureur, » symptômes d'aliénation mentale (1). »

Aussi, la *Quotidienne* imprimait-elle, au mois d'avril 1842 : « L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE N'EST PAS CATHO- » LIQUE, RIEN DE PLUS CLAIR. De quel droit donc » l'Etat me contraint-il, moi catholique, de lui envoyer mes » enfants pour recevoir sa doctrine, quelle qu'elle soit? Si » l'Etat exerce ce droit en vertu d'une loi, je dis que cette » loi est une tyrannie ; s'il l'exerce en vertu d'un monopole » arbitraire, je dis que ce monopole est un crime.

» Veut-on quelque chose de facilement saisissable pour » tous les esprits? Nous avons entendu tel professeur hono- » rable raconter l'état des mœurs de son collége en termes » qui faisaient frissonner. Nous avons vu tel maître d'études » verser des larmes de douleur sur des maux dont il était

(1) *Pertes séminales*, p. 423 et suivantes, 468 et ailleurs.

» témoin sans les pouvoir guérir. Et à ces désolants récits, » nous disions : Mais si l'Université est telle, vouloir que » les familles soient contraintes d'envoyer leurs enfants » à ses écoles, qu'est-ce? de quel nom nommer cette vio- » lence? »

Et *le Temps*, vers la même époque : « Il faut le reconnaî- » tre, l'éducation proprement dite : LA SCIENCE DU BIEN » ET DU MAL n'est peut-être pas prise assez au sérieux dans » les établissements que surveille ou dirige l'Université. » Et M. Gatien Arnoult : « Les résultats de l'enseignement de » M. Cousin (par conséquent de la philosophie universitaire), » ont été funestes à la morale. Sa doctrine du panthéisme fa- » taliste et optimiste, ne tend à rien moins qu'à tuer la vertu » dans son principe, qui est la croyance aux devoirs. Trop » de gens ont cru apprendre, de M. Cousin, à la regarder » comme une chimère et une niaiserie; ils agissent en consé- » quence (1). »

Et *le National*, au mois de septembre 1842 : « L'éducation » que donne l'Université est impie, immorale, incohérente (2). »

Et *l'Union Catholique*, même temps : « Que les pères de » famille y songent bien : nous avertissons leur sollicitude; » leur conscience répondra du résultat de nos conseils de- » vant la postérité et devant Dieu. Qu'ils se le disent; ils ne » connaissent pas nos colléges, ceux de Paris surtout. Pour » nous, nous y avons été élevés; ils ont été la première pa- » trie de notre enfance, au sortir de la famille; tous nos sou- » venirs s'y rattachent, et *les trop longs instants* que nous y » avons passés, pèsent encore sur notre vie. Personnellement, » nous n'avons pas eu à nous plaindre de l'Université, au » moins sous les rapports qui flattent les passions et l'or- » gueil.... Dans ses concours particuliers et généraux, nous » avons été plus heureux que nous n'étions digne. En un

(1) *Doctrine Philosophique*, p. 422.

(2) Cité par l'*Union Catholique*, 1 et 2 octobre 1842.

» mot, notre impartialité se trouve dans les meilleures con-
» ditions pour ne pas reculer devant la justice. Mais c'est au
» poids de cette impartialité même que nous jugeons l'Univer-
» sité qui nous a élevés; c'est notre foi réveillée au sortir de
» ces tristes écoles, qui se soulève avec une indomptable
» énergie! On peut nous en croire : **NOUS PRÉFÉRERIONS**
» **POUR NOS ENFANTS L'AIR DE LA PESTE A CELUI**
» **QU'ON RESPIRE DANS CES LIEUX IMPURS, OU SE FLÉ-**
» **TRIT A L'AVANCE L'ESPOIR DE LA PATRIE ET DE LA**
» **RELIGION** (1). »

Nous avons donc le droit, c'est notre devoir de répéter ces éloquentes paroles d'un jeune pair, devenues maintenant plus vraies encore qu'au temps où elles furent prononcées. Puissent-elles retentir dans toutes les cités de la France, aller remuer au fond de tous les cœurs catholiques la foi qui s'y est endormie, faire tressaillir, au nom même de la nature, toutes les âmes qui ont gardé le sentiment de la dignité humaine!

« La gangrène est dans les institutions, dans les col-
» léges, dans tout ce que l'Université a fondé, dans tout ce
» qu'elle a protégé, partout où elle veut que nous jetions nos
» enfants et que nous la payions pour les y voir flétrir. Vous le
» savez; y a-t-il un seul établissement de l'Université, où un
» enfant catholique puisse vivre dans la foi? *Le doute conta-*
» *gieux*, *l'impiété froide et tenace*, ne règnent-ils pas sur
» toutes les jeunes âmes qu'elle prétend instruire? Ne sont-elles
» pas toutes souillées, ou pétrifiées, ou glacées? L'immoralité
» la plus flagrante, la plus monstrueuse, la plus dénaturée,
» n'est-elle pas inscrite dans les registres de chaque collége,
» et dans les souvenirs de chaque enfant qui y a passé seulement
» huit jours? La contagion n'est-elle pas, chaque année, plus
» mortelle, ne dévore-t-elle pas chaque année des milliers
» d'enfants? Et cependant, chaque année, l'infâme ne vient-elle

(1) *Union Catholique*, p. 299.

» pas élargir le cercle de ses ravages, et arracher au foyer pa-
» ternel de nouvelles victimes? Catholiques, nous sommes las
» de ces sacrifices impies, nous sommes las de prostituer ainsi
» à la création de la Convention et de l'Empire ce que nous ai-
» mions le plus au monde : nos enfants; nous vous redeman-
» dons leur honneur, leur pureté, leur foi, leur vertu. Vous
» n'oseriez refuser à des Juifs, à des protestants le fruit de
» leur amour; vous n'oseriez rester sourds aux cris de leurs
» cœurs! Pourquoi faut-il que nous, catholiques, nous soyons
» sans refuge et sans secours? Vos lois nous proclament la ma-
» jorité du peuple français; ah! pour Dieu! ôtez-nous ce vain
» titre, et rendez-nous à ce prix les libertés que nul n'a le
» droit de contester à la minorité la plus chétive! ces libertés
» si solennellement jurées, nous les avons trop long-temps
» attendues?»

» Notre patience s'est lassée! nous avons trouvé que c'était
» trop longtemps se jouer de nous, trop longtemps nous as-
» sujétir à un régime plus exécrable, plus perfide que celui
» de Julien l'Apostat. Lui, le plus cruel et le plus adroit
» persécuteur de notre religion, exclut, il est vrai, les
» chrétiens des écoles publiques; mais il ne songea jamais
» à fermer les leurs. Jamais il ne les précipita de force dans
» les écoles païennes pour les y dépouiller à son aise de
» leurs mœurs et de leur foi.

» Ainsi vous parlerait tout catholique à ma place. Ainsi
» je vous parlerais moi-même si j'étais père de famille, et ce
» langage, quelque étrange qu'il puisse vous sembler, du
» moins dans la bouche d'un jeune homme, d'un laïque, d'un
» étudiant, ne saurait vous paraître suspect. C'est la convic-
» tion la plus profonde, ce sont les souvenirs les plus péni-
» bles qui me dictent aujourd'hui ces paroles. C'est le cœur
» encore navré de ces souvenirs, que je déclare ici que, si
» j'étais père j'aimerais mille fois mieux voir mes enfants
» croupir toute leur vie dans l'ignorance et l'oisiveté que de
» les exposer à l'horrible chance, que j'ai connue moi-même,
» d'acheter un peu de science au prix de la foi de leurs
» pères, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de

» fraîcheur dans leurs âmes, d'honneur et de vertu dans » leurs cœurs (1). »

Quant aux écoles primaires sous la pleine et entière dépendance de l'Université, nous avons montré par de nombreux extraits des livres et journaux mis à leur usage par le Conseil de l'instruction publique et adoptés surtout pour les écoles normales primaires chargées de former tous les maîtres d'écoles, que sous le rapport des doctrines impies, elles marchent à peu près de pair avec les écoles secondaires et les facultés. Les mœurs y sont dans un état presque aussi effrayant. On jugera de celles des enfants et des jeunes gens qui les fréquentent par celles des maîtres chargés de les diriger. Voici un extrait du *Tableau de l'instruction primaire en France à la fin de* 1833, publié par M. Lorrain, longtemps professeur dans l'Université, et proviseur maintenant d'un des grands colléges de Paris. C'est d'après les rapports adressés au ministre de l'instruction publique ou grand-maître de l'Université par les quatre cent quatre-vingt-dix inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France à la fin de 1833, qu'il a été composé.

« Des Pyrénées aux Ardennes, est-il dit dans le chapitre » premier, du Calvados aux montagnes de l'Isère, sans en » excepter même la banlieue de la capitale, les inspecteurs » n'ont poussé qu'un cri de détresse, et si les récits de » quelques-uns n'étaient capables d'émouvoir jusqu'aux lar- » mes en songeant à ces pauvres enfants qu'on entasse dans » des foyers d'infection et d'épidémie, qui pourrait garder » son sérieux à la lecture de ces combinaisons comiques, de » ces réunions contre nature, inventées par la plus extrême » misère, ou par le plus sordide intérêt, pour reléguer l'ins- » truction primaire dans un repaire qui ne coûte rien à per- » sonne....

» La misère des instituteurs égale leur ignorance et le mé-

(1) M. de Montalembert : *Procès de l'Ecole libre*, p. 116 et suivantes.

» pris public *mérité souvent par leur ignominie* ; c'est un » spectacle immonde !... et le cœur se soulève à la lecture de » ce chaos de tous les métiers, de ce répertoire de tous les vices, » de ce catalogue de toutes les infirmités humaines. Depuis » l'instituteur qui se fait remplacer par sa femme, pendant » qu'il va chasser dans la plaine, jusqu'à l'assassin que l'ins- » pecteur cherche en vain dans son école, parce qu'il vient » d'être conduit dans les prisons voisines, combien de degrés » dans le crime ! Depuis l'usurier condamné par le conseil » municipal jusqu'au forçat libéré, depuis l'instituteur payé » par la commune pour sonner les cloches pendant l'orage » jusqu'à l'instituteur prêtre de l'église française, combien de » ministères différents ! Depuis l'instituteur sans bras jusqu'à » l'épileptique, combien d'infirmités à parcourir... Je ne » doute pas qu'un jour, si notre livre méritait d'être conservé » dans quelque bibliothèque, nos enfants n'eussent honte à » cette lecture d'un état de choses qui chez nous n'était pas » même remarqué et qu'ils n'eussent peine à croire des asser- » tions garanties pourtant par des documents authenti- » ques. »

M. Lorain rappelle ensuite quelque dialogue entre l'inspecteur et les instituteurs primaires : « Monsieur, dit un ins- » pecteur, en entrant dans quelques écoles, où en êtes-vous » de l'instruction morale et religieuse ? — Réponse : Je n'en- » seigne pas ces bêtises-là. Ailleurs (département de la Man- » che), une école mutuelle se promène avec l'instituteur dans » la ville, tambour en tête, et chantant la *Marseillaise*, » qu'elle interrompt en passant devant le presbytère, pour » crier à tue-tête : *A bas les Jésuites* ! *à bas les calotins* ! S'il » en était ainsi par toute la France, et qu'on vînt à nous de- » mander : Le clergé est-il favorable à l'instruction primaire, » nous n'hésiterions pas à répondre, qu'il ne faut pas compter » sur son appui. Et cependant, sans l'appui du clergé, il faut » désespérer du sort de l'instruction primaire dans les cam- » pagnes. »

Qu'a-t-on fait pour remédier à tant d'immoralités ? On a fait des circulaires aux maîtres d'école, on a multiplié les écoles

normales primaires. Or, la principale de ces circulaires insérée dans le *Manuel*, que nous avons eu déjà l'occasion de citer bien des fois, s'exprime ainsi : « Quant à l'éducation morale, c'est » en vous *surtout*, Monsieur, que je me fie... Que l'instituteur » ne craigne donc pas d'entreprendre sur *les droits des familles* » en donnant ses premiers soins à *la culture intérieure de l'âme* » de ses élèves. Autant il doit se garder d'ouvrir son école à » l'esprit de secte ou de parti et de nourrir les enfants dans » *des doctrines religieuses* ou politiques qui les mettent pour » ainsi dire en révolte contre l'autorité des conseils domesti- » ques, autant il doit s'élever au-dessus des querelles passa- » gères qui agitent la société, pour s'appliquer sans cesse » à propager, à affermir *ces principes impérissables de morale* » *et de raison sans lesquels l'ordre universel est en péril....* » L'instituteur est lui-même UNE AUTORITÉ dans la com- » mune... mais le maire est le chef de la commune ; il est à la » tête de la surveillance locale ; l'intérêt pressant comme le » devoir de l'instituteur est donc de lui témoigner en toute » occasion la déférence qui lui est due. *Le curé ou le pas-* » *teur ont aussi droit* au respect, car leur ministère répond à » ce qu'il y a de plus élevé dans *la nature humaine* » (et celui du maître d'école également, puisque sans craindre d'entreprendre sur le droit des familles, il doit donner aussi ses soins à la culture intérieure de l'âme). « S'il arrivait que par » quelque *fatalité*, le ministre de la religion refusât à l'instituteur » (qui amènerait, par exemple, ses élèves crier sous les fenêtres du presbytère : A bas les jésuites, à bas les calottins, pour mettre en pratique les déclamations des grands-maîtres, des inspecteurs et de M. Bonnechose contre les jésuites et les membres du clergé) « une juste bienveillance, celui-ci » ne devrait pas *sans doute s'humilier* pour la reconquérir, mais... *il saurait l'attendre* (1). »

Pour les écoles normales primaires, voilà ce que l'*Union Catholique*, du 6 juin 1842, a extrait de la *Gazette de Metz* :

(1) Circulaire du grand-maître, *Manuel*, p. 260, 261 et 262.

« Nous avons lu deux ouvrages publiés récemment sur l'éducation populaire par MM. Prosper Dumont et Barrau, et approuvés (quoique impies, sur le rapport de M. Jouffroy, par l Académie des sciences morales) ; nous y avons vu que sur les soixante-dix-sept écoles normales organisées en ce moment en France, onze seulement présentent des résultats satisfaisants sous le rapport de l'*instruction morale et religieuse*. Ils racontent que dans l'une de ces écoles, les élèves se refusèrent catégoriquement et en masse à l'accomplissement des devoirs religieux, que l'esprit d'orgueil, de vanité et d'ambition propagé par ces écoles a été tel que pour y porter remède, en moins de trois mois, sur près de soixante-dix directeurs d'écoles normales, cinquante ont été appelés à d'autres fonctions ou obligés de changer de résidence; enfin, que sur quatre-vingts heures consacrées par semaine à l'étude (des livres dont nous avons cité une partie) trois ou quatre seulement l'étaient à la religion (et à la religion selon le *Manuel* Matter et le *Catéchisme* Cousin), et que sur le temps consacré à l'étude de l'histoire (selon MM. Chaix et Burette), l'histoire de France (selon MM. Bonnechose, Michelet et Monin) n'en avait pas la quinzième partie. »

Aussi les feuilles publiques apportent-elles chaque jour quelques preuves nouvelles de l'impiété ou de l'immoralité des inspecteurs ou des maîtres des écoles primaires : « Ici, c'est l'inspecteur des écoles des Vosges enseignant aux maîtres, d'après M. Cousin, et dans un livre approuvé : que la pensée est le *vrai à priori*, c'est-à-dire Dieu et que la prière est inutile (1); là, c'est l'instituteur de la presqu'île de Lézardieux répétant, d'après le *Manuel de la Philosophie universitaire*, que toutes les pratiques religieuses sont indifférentes; qu'on peut être également juif, chrétien ou musulman, parce que le dogme n'offre que des idées spé-

(1) M. Mansion, inspecteur d'écoles primaires : *Le Presbytère et l'Ecole. Union Catholique*, n. 83.

» culatives et arbitraires (1); ici c'est un inspecteur atten-
» tant, à Boulogne et pendant l'inspection même d'une école
» de jeunes filles, à la pudeur d'une d'entre elles, âgée de
» douze ans (2); là, c'est un maître d'école du département
» des Vosges, canton des Bains, condamné aux travaux for-
» cés à vie pour avoir mis en pratique les principes pan-
» théistes de ses inspecteurs et attenté à la pudeur d'un
» grand nombre de filles de son école (3); plus loin, c'est un
» instituteur du Pas-de-Calais qui, pénétré sans doute des
» doctrines de l'*Echo des Ecoles primaires*, apostasie et se
» fait protestant avec vingt de ses élèves (4); ailleurs, ce
» sont des compères de Châtel, continuant en 1842 comme en
» 1833, de faire, avec brevet universitaire, de l'instruction
» morale et religieuse. »

Et un député écrit dans la *Patrie* : « La majesté de la reli-
» gion a perdu (par le monopole universitaire) tout l'ascen-
» dant qu'on enlevait à la dignité du clergé... On a fait pé-
» nétrer dans les masses une hérésie désolante, à savoir que
» la liberté de conscience et de religion autorise chacun à
» ne suivre aucun culte et à n'avoir aucune religion. Ces
» causes n'engendrent pas seulement au dedans des désor-
» dres incalculables qui frappent et affligent tous les hommes
» de sens et de cœur; elles affaiblissent profondément au
» dehors la considération et la puissance de la France et de
» son gouvernement (5). »

Et M. Cormenin, dans son rapport à l'Académie des scien-
ces morales, sur l'empoisonnement par l'arsenic et sur le re-

(1) *Ami de la Religion*, 1 septembre 1842. Il ajoutait qu'un journal même du gouvernement, effrayé des fautes graves reprochées aux instituteurs, demandait au moins que comme palliatif, on ne leur conférât pas de diplôme avant qu'ils fussent mariés.

(2) *Union Catholique*, 1 juillet 1842.

(3) *Réparateur*, journal de Lyon, 16 juillet 1842.

(4) *Univers*, n. 860.

(5) *Patrie*, 4 janvier 1843.

mède qu'il serait urgent d'y apporter, fait entendre ces effrayantes paroles : « Le mal est grave ; il croît d'année en » année, il déborde, il ravage la société. Le remède est » urgent mais il faut qu'il soit efficace. Je n'ai point ici à » traiter du moyen moral, celui qui a pour but de prévenir » le crime en corrigeant le criminel. Je dirai seulement » qu'une corruption sourde et latente se glisse au sein des » campagnes. On a, il est vrai, bâti des salles d'écoles plus » aérées et des chambres d'instituteurs avec grenier au-des- » sus. On a tapissé l'intérieur de la salle de tableaux de ba, » be, bi, bo, bu et de figures d'animaux artistement colo- » riées. L'instruction prend à peu près partout les apparences » et semblants d'une culture variée et florissante. Mais » l'*éducation* manque et les leçons de morale religieuse ne » pénètrent pas assez de jeunes enfants, filles et garçons ; » on ne leur apprend pas assez à *aimer Dieu dans le Ciel* et » *leurs parents sur la terre qui sont les représentants de Dieu* » (mais la philosophie universitaire enseigne *qu'être plein de sollicitude, d'intérêt et d'amour pour une existence étrangère, pour un être non moi est une* **HYPOTHÈSE ABSURDE**). « Ceci » est tout-à-fait digne de fixer l'attention sérieuse du gouver- » nement. C'est son devoir, c'est aussi son intérêt ; car un » peuple qui n'a pas de règles sûres de moralité ne peut pas » avoir le sentiment profond de la liberté ni de l'ordre, et » sans ordre ni liberté, il n'y a pas de gouvernement pos- » sible.

» Mais doit-on attendre que cette régénération des mœurs » s'accomplisse, et les moyens actuels de législation, de » police et de répression sont-ils en rapport avec l'urgence » et la grandeur du mal ? Nous n'hésitons pas à dire : » **NON.** »

Et M. Charles Dupin s'écrie à son tour (1) : « Dans cet in- » tervalle (depuis 1830) combien peu d'efforts accomplis ou

(1) Discours sur les rapports de la morale, de l'enseignement et de l'industrie, prononcé à l'ouverture de son cours pour les ouvriers.

» seulement tentés pour donner à toutes les classes de la so-
» ciété plus d'amour de l'humanité, plus de respect pour les
» mœurs, plus de vénération pour le jeune âge et la vieil-
» lesse... Combien, au contraire, d'entreprises désespérées
» afin de réduire, de la théorie (enseignée par le monopole
» universitaire) à la pratique, le mépris de tout bien social,
» de tout devoir domestique ou civil, de tout sentiment mo-
» ral et religieux ! Voyez les théâtres tenant écoles de cor-
» ruption et de scélératesse, non plus comme au temps du
» vieux mélodrame, qui du moins finissait par immoler le
» crime sur son boulevart favori... mais, au contraire, en fou-
» lant aux pieds les vertus les plus saintes, avec l'intention
» patente de faire aimer, admirer le duel, le suicide, l'as-
» sassinat, le parricide, l'empoisonnement, le viol, l'adul-
» tère, l'inceste, en préconisant ces forfaits, comme la fa-
» talité glorieuse des esprits supérieurs (théorie de
» M. Cousin, etc., etc.), comme un progrès des grandes âmes
» qui s'élèvent au-dessus de la vertu des idiots, de la reli-
» gion des simples et de l'humanité du commun du peuple...

» Et cette littérature empoisonnée nous ramène par la
» corruption à la barbarie. Aujourd'hui le crime du suicide
» est descendu jusqu'à la classe ouvrière » (chacun veut re-
devenir Dieu à l'absolu et rentrer le plus tôt possible dans le
sein d'où il est émané) ; « il se commet le plus souvent pour
» des motifs frivoles et se multiplie avec une effrayante rapi-
» dité ; la contagion passe du sexe fort au sexe faible ; de
» l'âge viril où les passions bouillonnent et maîtrisent le cœur,
» il remonte jusqu'à l'adolescence » (le premier exemple de
suicide de ce genre a été donné dans l'intérieur d'un col-
lége de Paris, par un élève léguant son âme aux mânes de
Rousseau et de Voltaire), « et descend jusqu'à la vieillesse
» que n'arrêtent plus les glaces de l'âge, et le frein de l'ex-
» périence. Hélas ! en apprenant ainsi à se jouer de sa propre
» vie, on apprend à se jouer également de celle de ses sembla-
» bles. » (Sans aucun doute, c'est la conséquence du même
principe, nous l'avons démontré.) « Voyez avec quelle rapidité
» se propage dans toute la France un crime qui, jusqu'à
» cette époque, semblait étranger au caractère national :

« En 1830.... 1,756 suicides ; 1831 , 2,081 ; 1832, 2,156 ; 1833, 2,233 ; » et en 1835, 2,305 ; 1836, 2,340, d'après une statistique générale dressée sur les documents officiels et publiée par le journal la *Presse* (1).

Et le mouvement de la criminalité , d'après un travail de M. Guerry sur les mêmes statistiques , lu à l'Académie des sciences morales et politiques, a suivi de 1825 à 1836, onze années, le progrès suivant : « Le nombre total des crimes » et des délits ordinaires s'est élevé de 57,669 à » 79,930 ; c'est une augmentation de 39 pour cent. Durant » ce même intervalle de onze années, le nombre des cri- » mes de faux témoignage et de subornation de témoins a » augmenté du quart ; celui des assassinats et des tentatives » d'assassinat, du tiers et au-delà ; celui des faux, de près » de moitié. Enfin , le nombre des attentats à la pudeur sur » des enfants de moins de seize ans, s'est élevé , en 1836 , » à plus du double de ce qu'il était en 1825 , et celui des » parricides à plus du triple. » En 1838 , le nombre des attentats contre les personnes s'est accru encore , dit le *Journal des Débats*, de 77 sur celui de 1837 , et en 1839, de 633 sur celui de 1835. Et comme les notions du juste et de l'injuste vont, en vertu du même principe et de la même éducation, s'affaiblissant dans la même proportion, et dans une proportion beaucoup plus rapide encore, parmi les jurés et les juges que parmi les accusés, le même journal montre par un tableau des condamnés, que la pénalité , chose qui lui paraît à lui incroyable, va en diminuant plus rapidement encore que les crimes n'augmentent ; en sorte qu'en 1835 , il n'y a eu, à cause des circonstances atténuantes que 4,407 condamnations, dont 54 seulement à mort ; 151 aux galères perpétuelles, 777 à temps, 790 à la réclusion et 2,592 à la prison ; tandis qu'en 1826 , 150 avaient été condamnés à mort, 281 aux galères perpétuelles, 1,139 aux galères à

(1) 1 octobre 1839.

temps, 1228 à la réclusion ; en sorte encore, a dit un député, M. de Peyramont, dans la discussion sur la réforme du Code d'instruction criminelle, qu'en 1838, sur 800 attentats à la vie de l'homme constants, 335 sont restés sans répression, et en 1839, sur 754, 348 sont également demeurés impunis, et qu'en 1838, a reconnu le garde des sceaux, il y aurait eu, sans les circonstances atténuantes, 248 condamnations à mort a lieu de 44 ; 246 aux travaux forcés à perpétuité au lieu de 198 ; 1,800 aux travaux forcés à temps au lieu de 885 ; 1,780 à la réclusion au lieu de 923 (1).

Et combien de forfaits de toutes les espèces demeurent ensevelis dans les ténèbres.

Les autres crimes ou désordres annonçant l'affaiblissement des notions du juste et de l'injuste, et la dégénération rapide des mœurs de la France ont suivi la même proportion ; ainsi, de 1817 à 1826, le nombre moyen annuel des faillites déclarées avait été de 1,227 seulement, il a passé 2,000 depuis, et en 1840, il a atteint le chiffre 2,618. Les enfants illégitimes aux yeux de la loi seulement ont plus que triplé en quelques années ; et de 1830 à 1835 leur nombre s'élevait à 2,122,940 ; les enfants exposés ont augmenté de plus de 13,000 en dix ans, et de 3,000 par an depuis 1830. On en comptait dans les hospices publics 129,629 en 1835. En 1784, ce chiffre, pour toute la France, était de 40,000, et on les gardait plus longtemps.

Voilà des faits, voilà des chiffres certains, menaçants, épouvantables pour l'avenir, quoique nous soyons loin d'avoir tout dit; ils attestent en caractères lamentables que l'égoïsme le plus hideux, la cupidité la plus vorace, la duplicité la plus noire, la licence la plus effrénée ont pris chez nous la place du dévoûment, de la loyauté, du désintéressement, de la dignité chevaleresque et de l'amour de l'ordre qui distinguait nos aïeux ; ils constatent mathématiquement nos progrès vers

(1) Cité par *l'Ami de la Religion*, 11 décembre 1838, 13 août 1840, et par M. Henri de Bonald, *France*, 6 mars 1839.

la barbarie, l'affaissement, la dégradation du plus beau, du plus noble pays du monde (1).

Un magistrat, le procureur-général dans l'affaire Quénisset, gémissant sur cette dépravation, disait : « Il fallait aux épo-
» ques précédentes de longues années pour pervertir les
» hommes, les fanatiser et les armer d'un fer homicide ; tan-
» dis que maintenant ce n'est plus que l'affaire de quelques
» semaines pour transformer en meurtriers, en lâches assas-
» sins des hommes jusque-là sans reproche. » Et il ajoutait :
« Ah ! sans doute, cette rapide dégradation tient à une
» cause, à un vice caché dans notre organisation so-
» ciale ! »

Cette cause, ce vice caché ! quels sont-ils, quels peuvent-ils être ?

« Nous sommes forcés d'avouer, dit M. Ch. Dupin, que
» la complète ignorance s'allie à la moindre proportion des
» crimes contre les personnes, et que l'instruction *supérieure*
» (de l'Université) **L'EMPORTE SUR TOUTES LES AUTRES**
» **PAR LA MULTIPLICITÉ DES CRIMES** (2). »

(1) *Presse*, 1 octobre 1839, et Rapport de M. Guerry, à l'Académie des sciences morales. De son rapport du 2 juillet 1832, inséré par extraits dans le *Courrier d'Europe*, du 6, il résultait que les départements de l'Ouest et du Centre, où l'instruction universitaire était en moindre proportion, étaient aussi ceux où se commettaient le moins de suicides, et que dans ceux, au contraire, où cette instruction était plus répandue, les crimes contre la propriété et contre les personnes étaient en raison directe de cette instruction, à Paris surtout, la ville de France la plus *universitairement éduquée*. Cette ville, dit M. de Cavaignac, un des rédacteurs de la *Presse* et du *Globe* maintenant, cette ville aux penchants athées, cette ville envasée de voleurs et de prostituées, engorgée d'une population unique au monde, car elle a plus d'un bâtard sur trois habitants, et un cinquième de ses membres naît à l'hôpital, et la moitié y meurt. Cité par la *Gazette du Midi*, août 1839.

(2) *Journal des Débats*, 1er octobre 1842.

Et M. d'Angeville, membre de la chambre des députés, dans son *Essai sur la Statistique morale de la France* : « Quel a été notre étonnement, lorsque nous avons vu que les » trente-deux départements du nord de la France, qui sont » si éclairés (par les lumières universitaires), contenaient » TREIZE des dix-sept départements qui présentent le plus » d'accusés de crimes contre les personnes et les propriétés, » tandis que le Midi (où le théocratisme, ennemi de l'éclec- » tisme domine encore), c'est-à dire cinquante-trois départe- » ments, n'en renferment que quatre ! »

Qui ne voit donc que la cause du mal, le vice caché, C'EST LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE.

« L'Université, par les salles d'asile, a dit un grand-maître » de l'Université, saisit l'enfant presque au berceau ; par » l'instruction primaire et ses nombreux rameaux, écoles » publiques et privées, classes d'adultes, cours usuels, pro- » fessionnels, commerciaux, elle dispense au peuple entier » les connaissances qui ASSURENT SA RICHESSE ET SA » MORALITÉ ; par l'instruction secondaire, elle prépare cette » élite des générations qui doit, à l'aide de l'enseignement » littéraire et scientifique, *soutenir la civilisation française* » *à son niveau* ; par l'instruction supérieure enfin et les cinq » ordres de facultés qui y concourent, elle conduit la jeunesse » jusqu'au seuil de toutes les professions libérales qui veulent » les fortes et saines études... »

Et c'est lui qui, dans une grande solennité, en présence de Paris et de la France, a fait entendre et imprimer cette vérité, ces accablantes paroles : « VOUS SAVEZ QUE S'IL » ARRIVE A UNE GÉNÉRATION DE FAIRE FAUSSE » ROUTE, ON DEMANDE QUELS MAITRES LA FORMÈ- » RENT (1). »

(1) Rapport au roi, *Almanach de l'Université*, p. 1 et 2, et Discours pour la distribution des prix de concours, *Almanach*, 1838, p. 188.

C'est aussi ce que pensait Leibnitz lorsqu'il disait : « qu'on » réformerait le genre humain si l'on réformait l'éducation » de la jeunesse. »

Résumé de toute cette première partie.

L'enseignement public dans toute la France est confié exclusivement à un corps qui s'appelle Université; les décrets qui régissent ce corps, son monopole, sa hiérarchie en rendent tous les membres solidaires les uns des autres dans l'enseignement qu'il donne, et dans les livres et les doctrines qui servent de thème et de fondement à cet enseignement. *Toutes les écoles*, aux termes de ces décrets, *prennent d'ailleurs pour règle de leurs leçons l'obéissance aux statuts du corps enseignant et qui ont pour objet l'uniformité de l'instruction.*

« Le conseil de l'instruction publique, dit aussi M. Sal- » vandy, d'après les mêmes décrets, placé à la tête du corps » entier, pris dans ses rangs, dépositaire de toutes les tradi- » ditions, et gardien (ou plutôt usurpateur) de tous les droits» (de ceux des évêques, de ceux des communes, de ceux des pères de famille, de ceux des maîtres, de ceux des élèves), « donne encore à l'institution son caractère *d'unité*, *d'indé-* » *pendance et de fixité. Tout ce qui est jugement lui appar-* » *tient en ce qui touche les choses*, avec appel au conseil » d'Etat en ce qui touche les personnes, SOUVERAINE- » MENT (1). »

Or, voici quel est l'enseignement de l'Université, d'après sa constitution, d'après ses lois, d'après les arrêtés et les décisions de ses grands-maîtres et de son Conseil, d'après les livres et les doctrines approuvés et adoptés par lui pour tous les colléges, pour tous les cours, pour toutes les écoles et servant de règle et de base à l'enseignement général, d'après les leçons, les livres et les doctrines de ses grands-maîtres, de ses recteurs, de ses professeurs, de ceux surtout qui sont chargés de former tous les autres, et dont les élèves

(1) Voyez l'abrégé de ces lois, p. 3, 4, et 6, et le Rapport au roi, *Almanach de l'Université*, 1839, p. 11.

de l'Ecole normale sont obligés de suivre les cours dans l'intérieur de leur école, au collége de France, à la Sorbonne et aux diverses facultés.

Premièrement, elle insulte à la religion catholique et à tout ce qu'elle respecte, à la religion chrétienne, à la religion juive et à tout ce qu'elles vénèrent, à la plupart même des grands rois et des grands hommes religieux de la France et du monde.

Secondement, elle loue et exalte tous les ennemis de la religion catholique, les ennemis même de toute religion, les écrivains impies, immoraux, athées.

Troisièmement, elle met en question, attaque et renie la foi catholique et tous les dogmes qui lui appartiennent exclusivement.

Quatrièmement, elle blasphême, met en doute et renie tous les dogmes communs à la religion catholique et aux sectes qui s'en sont séparées, aux protestants et aux juifs même.

Cinquièmement enfin, elle ébranle et détruit autant qu'il est en elle toutes les vérités dogmatiques et morales qui font le fondement même des sociétés : Dieu, sa Providence, les notions du juste et de l'injuste, du droit et du devoir, les peines et les récompenses d'une autre vie, la liberté de l'homme, la force obligatoire de toutes les lois.

Les preuves de ces graves et effrayantes accusations, nous venons de les donner authentiques, nombreuses, évidentes, publiques ; tout le monde peut les avoir sous les yeux, chacun peut s'en assurer par lui-même : et nous ne croyons pas que devant aucun tribunal accusation ait jamais été appuyée par des témoignages plus sûrs, plus clairs, plus multipliés, plus convaincants. On dirait qu'il y a là un vaste complot contre tous les cultes et toutes les vérités religieuses et morales, qui s'étendrait du conseil de l'instruction publique à l'Ecole normale, qui est immédiatement sous sa direction et qui est chargé de donner des professeurs à tous les colléges de France, de l'Ecole normale aux cours des facultés, des facultés aux colléges royaux, des colléges royaux aux colléges de la commune, des colléges

de la commune aux Ecoles normales primaires, et de là dans le dernier village de France; et il n'y a pas d'école universitaire où la moralité et la foi d'un enfant catholique, chrétien ou juif n'aient des dangers et presque toujours les plus grands dangers à courir.

Donc, l'Université attaque tous les cultes, tend au renversement de toutes les religions.

DONC, L'UNIVERSITÉ EST EN RÉVOLTE OUVERTE CONTRE LA CHARTE; ELLE VIOLE ET FOULE AUX PIEDS AU GRAND JOUR LA SECONDE PARTIE DE L'ARTICLE V : « CHACUN OBTIENT POUR SON CULTE LA MÊME PROTECTION. »

Mais c'est le droit et le devoir de tous les pasteurs, de tous les pères et de toutes les mères de famille, de tous les catholiques, de tous les chrétiens, de quiconque a un sentiment religieux et social dans le cœur, de ne point exposer, d'arracher leurs enfants et tous ceux qui dépendent d'eux aux dangers de perdre la foi, la moralité, les sentiments religieux et sociaux ; ce devoir est sacré, impérieux, imposé par toutes les religions, par la nature même à toutes les consciences. L'exercice de ce droit, l'accomplissement de ce devoir sont garantis par l'article V du pacte social : « **CHACUN PROFESSE SA RELIGION AVEC UNE ÉGALE LIBERTÉ ;** » ou cet article de la Charte n'a aucun sens, et cette charte elle-même n'est qu'une insulte au bon sens des peuples, une impie dérision.

DONC, LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE, EN FORÇANT TOUS LES ENFANTS DE LA FRANCE A SUBIR SON ENSEIGNEMENT IMPIE ET IMMORAL, ET A S'EXPOSER PAR LA AU DANGER ÉVIDENT DE PERDRE LA FOI ET LES MOEURS, OU A RESTER SANS INSTRUCTION ET A SE VOIR FERMER LA PLUPART DES CARRIÈRES LIBÉRALES, CELLE DE L'ENSEIGNEMENT MÊME, ET L'ENTRÉE AUX ECOLES SPÉCIALES ET AUX EMPLOIS QUI EN DÉPENDENT, VIOLE, DÉCHIRE, ANÉANTIT PAR LA FORCE BRUTALE, LA PREMIÈRE, LA PLUS IMPORTANTE DES LIBERTÉS GARANTIES PAR LE PACTE SOCIAL, LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Et c'est avec vérité qu'il a été dit de ce monopole, devant un des premiers corps de l'Etat : « Jamais, depuis l'origine » du monde, un si exécrable despotisme n'avait pesé sur la » race humaine, et si quelque chose prouve à quel point la » notion de la vraie liberté s'est altérée, de nos jours, c'est » sans doute la honteuse patience avec laquelle on l'a sup- » porté jusqu'à présent (1) ! »

Donc, le droit et le devoir des pasteurs, des pères et des mères de famille, de tous les catholiques et de tous les chrétiens, de quiconque a des sentiments religieux et sociaux, sont : 1° d'arracher ou de soustraire leurs enfants, tous ceux sur qui ils ont autorité, aux séductions impies et immorales du monopole universitaire ; 2° de réclamer hautement et par toutes les voies légales, devant les chambres, devant les tribunaux, l'exécution franche et loyale du pacte juré, du contrat synallagmatique passé en 1830, entre le souverain et les sujets, et dont la non exécution, selon tous les principes officiellement proclamés, délie les sujets de leurs serments.

Donc, le droit, et la *Patrie* l'a hautement et courageusement proclamé, le devoir même des évêques est d'éclairer les peuples qui leur sont confiés, selon les recommandations de l'apôtre saint Paul et de l'encyclique de Pie VIII, sur les pestilentiels et meurtriers enseignements de l'Université, de leur ôter tout prétexte d'erreur et de chute sur un point si important pour les mœurs et pour la foi, et de voir dans leur sagesse et leur conscience, les mesures à prendre pour s'opposer à de si grands maux. Et qui donc, en France, aurait le droit de les en blâmer sans aller contre la lettre et l'esprit du pacte fondamental qui nous régit tous ?

Mais, comme tout monopole est odieux de sa nature, et qu'en matière d'instruction, a dit, parlant sur ce sujet, le rapporteur de l'Assemblée constituante, Talleyrand lui-même, le monopole est plus odieux et plus absurde encore ; comme il est incompatible avec la liberté des cultes,

(1) Procès de l'école libre, p. 121.

parce que s'il est favorable à l'un, il viole tous les autres; s'il garde le silence sur tous, l'enseignement devient impossible, cesse d'être religieux, et blesse la conscience de tous, qui demande qu'il le soit; s'il les discute également en faisant ce que fait l'éclectisme, il les attaque et les détruit tous (1), et avec eux toute religion; donc, le devoir et la fidélité à la foi jurée, obligent tous les électeurs à ne donner leur voix qu'à des députés qui promettent d'assurer la liberté des cultes par l'abolition du monopole universitaire et par la liberté de l'enseignement.

Donc, le devoir des magistrats et des tribunaux est d'assurer le maintien et l'observation des lois qui garantissent la liberté de conscience, et de donner force et appui à tous les citoyens à qui le monopole la ravit.

Donc, enfin, la Charte, les serments, la morale, le bien public, toutes les destinées de la patrie, obligent tout loyal Député, tout Pair de France fidèle à la conscience, à demander, à obtenir l'abolition du monopole tyrannique et impie de l'Université, et à rendre, par la liberté franche et sincère de l'enseignement, aux cultes leur liberté, aux consciences leurs droits, à la France entière la pleine jouissance du pacte social.

Le premier magistrat d'un pays voisin, le président de la Cour de Cassation en Belgique, a dit, dans une histoire de son pays, de 1814 à 1830 : « C'était, en Belgique, comme

(1) Aussi le professeur qui a poussé le plus loin l'athéisme, M. Quinet, prétend-il que c'est ainsi qu'il faut entendre la Charte, et que sa véritable exécution pour les professeurs est *de chercher dans chacune des croyances établies et reconnues, la part de vérités et de grandeur qui y est renfermée*, et, par conséquent, de les détruire toutes et de former de leurs débris une religion nouvelle dont M. Villemain serait le pape, MM. Quinet, Lerminier, Chevalier, Damiron, Cousin, les archevêques, etc. C'est en effet ce que cherche à faire l'Université. N'est-ce point là, contre le monopole universitaire, un nouvel aveu des coupables à ajouter à tous les autres. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1842, et *Univers*, 28 mai de la même année.

» une exhumation des édits de Joseph II, prince philosophe et » despote, qui prétendait aussi anéantir, par ordonnances, les » vieilles lois fondamentales du pays. La liberté de l'instruc- » tion, mère et fille de toutes les libertés politiques et reli- » gieuses, vu les circonstances, devenait, pour le catholi- » cisme, une question d'existence; question qui n'a été com- » prise sous aucun gouvernement constitutionnel comme en » Belgique depuis 1824, nulle part aussi solennellement dé- » battue, nulle part aussi nettement résolue; question im- » mense, l'une des plus vastes dont puissent s'inquiéter le » philosophe et le chrétien. Lorsque le gouvernement néer- » landais osa pénétrer (par le monopole de l'enseignement) » jusque dans les foyers domestiques, il eut contre lui, non » seulement tous les pères, mais toutes les mères, et certes, » leur instinct ne les trompait pas. Plus de fortunes ont été » détruites, plus de beaux noms traînés dans la boue, plus de » races se sont éteintes par la mauvaise éducation des enfants » que par tous les malheurs ensemble qui peuvent accabler » la famille!..... Le remède, le seul contrepoids possible » dans l'ordre actuel, à ce mouvement qui nous séduit et » nous entraîne... c'est l'instruction religieuse à laquelle » nous sommes revenus, nous, par le chemin *de la liberté*. »

CHAPITRE II.

—

Le Monopole Universitaire détruit l'égalité devant la loi.

—

L'anéantissement de la liberté des cultes et de l'article 5 de la Charte par le monopole universitaire une fois démontré, et nous croyons l'avoir fait d'une manière invincible, notre travail est presque terminé ; la liberté de l'enseignement a vaincu, et ce n'est que par surabondance de droit que nous essayons d'indiquer aux législateurs, aux électeurs et aux pères de famille les autres incompatibilités du monopole avec la Charte qui nous régit. Les preuves de notre première partie se sont, d'ailleurs, tellement multipliées dans les matériaux qui nous avaient été confiés, quoique nous en ayons négligé le plus grand nombre, que force nous est bien, pour ne point faire un volume qui dépasse toutes les bornes, de réduire aux plus étroites proportions, ce qu'ils nous offrent encore, sur les points qui nous restent à traiter. Les chambres aussi ont ouvert leur session de 1843, leurs adresses, en

réponse au discours du trône, sont déjà votées, les projets de loi succèdent aux projets de loi, M. Villemain prépare le sien sur la liberté de l'enseignement qu'il a promis pour le cours de la session, il faut donc nous hâter nous-mêmes si nous ne voulons point arriver trop tard.

L'égalité devant la loi que nous devons montrer ici, renversée et détruite par le monopole universitaire, est de tous les progrès législatifs le plus vrai, le plus important et le plus légitime. L'égalité devant la loi est, en effet, la fille de l'égalité devant Dieu, sa conséquence naturelle et nécessaire, et il était impossible qu'elle ne prévalût pas avec le Christianisme, comme il est impossible que sans lui elle puisse subsister longtemps. Qu'est-ce, en effet, que la loi quand elle est ce qu'elle doit être? Quelle est son origine, son principe? quelle est sa nature? quelle est sa fin? Les hommes par eux-mêmes n'ont aucune autorité, aucun droit sur d'autres hommes; tous sont égaux par la nature, et ils ne pourraient, par conséquent être assujétis à aucune loi, sans l'intervention d'un supérieur dont la souveraineté incontestée ait droit de commander à tous et à laquelle le devoir de tous soit d'obéir. Cette supériorité, reconnue par tous les peuples qu'une UNIVERSITÉ n'a pas abrutis, la chose est évidente, c'est celle de Dieu. C'est de lui, dit l'apôtre, que vient toute puissance bien ordonnée, c'est du Ciel où il habite que descend toute paternité. Tous les législateurs reçoivent de lui ses pouvoirs ou ils n'en ont d'autres que la force; c'est par son autorité qu'ils font des lois ou ces lois sont radicalement nulles, radicalement incapables d'obliger et de lier les consciences, cessent par là même d'être des liens sociaux et perdent le nom de lois. C'est chose déjà démontrée par nous, dans nos conséquences du panthéisme. Le principe de la loi est donc nécessairement l'autorité de Dieu même. Mais Dieu ne donne et ne peut donner d'autorité que pour la justice. La justice est donc de la nature de la loi; et cette justice, un des plus beaux attributs de Dieu, c'est encore dans Dieu, comme dans sa véritable source, que nous en puisons les notions essentielles. Aussi, la justice avant tout! est-ce là le cri des nations; il faut obéir à

Dieu plutôt qu'aux hommes! le cri plus vrai, plus fort, plus intelligible du Christianisme? Car c'est pour Dieu que les mondes et les peuples ont été créés, pour Dieu qu'ils subsistent, et c'est pour les peuples que sont établis les gouvernements et les rois, et non les peuples pour les rois, pour leurs ministres ou pour les assemblées législatives. Le but de toute loi, de tout pouvoir est donc encore, doit donc être d'aider ceux qui leur sont soumis à accomplir cette grande fin de leur création et de leur existence; connaître Dieu leur créateur, de qui ils tiennent tout, à qui ils appartiennent toujours et en tout temps; tendre vers lui par la religion véritable, l'adoration en esprit et en vérité, c'est-à-dire par la foi, l'espérance et l'amour; et tout l'esprit, toute la raison des pouvoirs et des lois se trouvent magnifiquement exprimés dans ces paroles du profond publiciste chrétien, du sublime philosophe de la religion du Christ, de Paul, *l'Apôtre des nations*, écrivant à un évêque son disciple, à Timothée: « Je vous » en conjure, que tous adressent à Dieu des supplications et » des demandes pour les rois, et tous ceux qui sont élevés en » dignité, afin qu'obtenant par la sagesse de leurs lois et » de leur gouvernement la paix et la tranquillité temporelle » nous menions dans l'accomplissement de tous les devoirs » de la piété une vie chaste et sainte. Là est le bien, la chose » agréable au Dieu sauveur, qui veut que tous les hommes se » sauvent et parviennent à la connaissance de la vérité (1). » Aussi, tous les théologiens, tous les jurisconsultes, la conscience de tous les peuples ont-ils toujours proclamé que le bien public, le bonheur des peuples était la condition, la fin essentielle de toute loi et de tout pouvoir. Ainsi, divine par le principe d'autorité du législateur; divine, par le principe de justice dont elle est la conséquence, divine par la fin qu'elle doit se proposer, la gloire de Dieu et le bonheur des peuples, la loi est sur la terre l'image de Dieu, l'expression de sa volonté; elle en a la majesté, elle en a la justice, elle en a la puis-

(1) Première Epître à Timothée, chap. II, v. 1, 2, 3 et 4.

sance ; et l'égalité devant elle n'est vraiment que l'égalité devant Dieu. La tyrannie et le joug de l'homme, sa radicale impuissance disparaissent alors et s'effacent ; Dieu remplit tout ; la liberté et l'obéissance s'embrassent comme deux sœurs et l'ordre le plus parfait règne sur la terre.

Or, de toutes les tyrannies, de toutes les mesures iniques, la plus opposée à l'égalité devant la loi, celle qui la renverse et la détruit jusque dans sa notion la plus intime, et avec elle la sainte majesté de la loi et la loi elle-même, c'est le monopole. Composé de deux mots grecs, monopole signifie : vendre seul des marchandises, privilége de cette vente, et il n'avait jamais eu parmi nous d'autre sens avant Robespierre et l'Université. Jamais, chez les peuples modernes, avec l'élévation que le Christianisme avait donnée aux idées, jamais chez les peuples même de l'antiquité païenne, il n'était venu à l'esprit ni d'aucun gouvernement, ni de personne, qu'il pût y avoir un monopole de l'instruction, une vente au profit d'un ou de plusieurs des doctrines et des intelligences. Mais procédons avec méthode et n'anticipons pas. Le monopole est donc un privilége obtenu par un ou par plusieurs pour vendre seuls et à leur profit telles ou telles marchandises. Ce privilége, quand il ne regarde que les choses, et qu'il est payé à l'Etat avec des sommes assez considérables pour alléger les impôts, améliorer la condition des peuples, ce qui pourtant est toujours fort rare, alors, tout en conservant le nom de monopole, il peut rentrer dans les conditions de la loi ; mais quand loin d'alléger l'impôt, il l'augmente et en multiplie les vexations et les charges ; quand il lui donne un caractère qui anéantit toutes les notions d'équité, toutes les conditions d'un impôt juste ; quand, par une conséquence révoltante d'iniquité et d'arbitraire, il s'étend jusqu'aux emplois, jusqu'aux dignités, jusqu'aux carrières ouvertes toujours et partout, chez les peuples libres, à tous les citoyens ; mais quand ceux qui ont usurpé ou obtenu l'odieux privilége et qui l'exploitent à leur profit, sont soustraits par une autre conséquence à la juridiction ordinaire des tribunaux établis par la loi, et desquels tous les autres citoyens relèvent,

quand ils deviennent, soit dans les concours, soit dans une foule d'autres causes, juges et parties en même temps; mais quand le monopole va droit aux personnes, qu'il en fait une chose, une marchandise qu'un ou plusieurs exploitent à leur profit; quand tout ce qu'il y a dans la famille de droits naturels, sacrés, inaliénables, que tout ce qu'il y a dans l'homme de libre, de grand, de semblable à Dieu, quand les doctrines, les intelligences, les consciences et les âmes deviennent l'objet du monopole et d'un ignoble et infâme trafic; oh! alors, non-seulement il n'y a plus égalité devant la loi, plus de liberté, plus de constitution sincère; c'est la traite, une traite impie; non la traite des noirs, mais la traite des blancs; non la traite des corps, mais la traite des consciences, la traite des intelligences, la traite des âmes; c'est la servitude dans la fange et la boue, c'est la mort d'un peuple dans un égoût, c'est l'abrutissement et la dégradation jusqu'à la bête. Mais quand cette traite, cette servitude, cet abrutissement sont achetés et payés non par ceux qui l'exploitent et en profitent, mais par ceux mêmes qui en sont les victimes; mais quand ce monopole, cette espèce d'égoût infect, on vous force vous-mêmes de l'entretenir avec la sueur de vos pauvres, avec le sang le plus pur de vos enfants; quand on vous force à payer les bourreaux qui doivent vous y enfermer et vous y faire mourir; oh! alors, il n'y a pas de monstruosité sur la terre qui puisse lui être comparée, jamais, et nous le répétons, parce que c'est la vérité, la vérité manifeste, incontestable, **JAMAIS, DEPUIS L'ORIGINE DU MONDE, UN SI EXÉCRABLE DESPOTISME N'A PESÉ SUR LA RACE HUMAINE!**

Qui n'a reconnu à tous ces traits le monopole universitaire? Certes, cinq cents pages de preuves sur le trafic qu'il fait des doctrines, sur son exploitation des consciences par l'athéisme et l'immoralité, sur l'enseignement destructeur de toute liberté des cultes qu'il impose à la jeunesse et aux plus faibles enfants, sont plus que suffisantes pour montrer à quel degré d'infamie cette traite des âmes est portée, et pour convaincre tous les hommes d'intelligence ou de bonne foi de son

existence. Pour les autres, nous multiplierions en vain les volumes, il n'est point de pire sourd que celui qui refuse d'entendre. Mais parmi les caractères les plus odieux du monopole et les plus destructeurs de l'égalité devant la loi après ceux qui ont été signalés dans notre première partie, il en est trois que nous venons d'indiquer et que nous devons d'autant plus montrer comme appartenant au monopole universitaire qu'ils sont plus diamétralement opposés à trois articles de la Charte ; ce sont : l'injustice de son impôt, les incapacités à certains emplois et à certaines carrières, créées par les circulaires de ses grands-maîtres, enfin sa juridiction spéciale. Nous allons le faire dans trois articles séparés.

PREMIER ARTICLE.

—

Le Monopole Universitaire détruit l'égalité devant la loi par l'impôt qu'il prélève.

—

Trois conditions sont absolument nécessaires à la justice et à la légitimité de toute espèce d'impôts, et tous les théologiens sont d'accord avec tous les jurisconsultes consciencieux, pour décider que l'absence d'une seule, suffit pour rendre l'impôt inique, non obligatoire pour la conscience, tyrannique, et pour obliger à restitution, dans beaucoup de cas, et ceux qui le votent, et ceux qui le perçoivent et ceux qui en profitent. Ces conditions sont 1° une matière imposable; 2° la proportion de l'impôt avec la fortune de celui qui en est grevé; 3° la nécessité de cet impôt pour le bien public. Ces conditions sont si claires, constituent si essentiellement la justice plus rigoureusement requise encore dans les lois d'impôt que dans toute autre, que nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir lieu là à la moindre contestation. La Charte, d'ailleurs, reconnaît, en termes exprès, les deux premières dans l'article 2 du *Droit public des Français* : « *Ils contribuent indis-* « *tinctement*, DANS LA PROPORTION DE LEUR FORTUNE, » *aux charges de l'Etat;* » et la dernière, nous l'avons déjà montré, est le fondement, la condition *sine quâ non* de la validité de toutes les lois. Or, le monopole universitaire, par l'impôt qu'il frappe sur tous ceux qui fréquentent les écoles, sur les chefs et les maîtres d'institution et de pension, mécon-

naît absolument toutes ces conditions et foule aux pieds l'article 2 de la Charte.

Et d'abord, l'objet qu'il impose répugne absolument, et par sa nature, à toute espèce d'impôt. Tous les théologiens et tous les jurisconsultes venus à notre connaissance, ou le bon sens plutôt et l'éternelle justice, disent qu'on ne peut frapper d'impôt ni les choses purement spirituelles : la pensée, la foi, la morale, l'ordre, les croyances, les opinions, la parole, les lettres, ni les choses mêmes temporelles qui sont de première nécessité : l'eau, le feu, l'air, le pain, etc.

Or, nous le demandons à tout le monde, quels sont la matière, les objets qu'atteint et que frappe l'impôt universitaire? N'est-ce pas l'enseignement donné et reçu, c'est-à-dire, la pensée qui se traduit en sons articulés, la parole qui se fait entendre, l'attention qui se recueille et qui les reçoit; depuis la leçon qui apprend à épeler à l'enfant, jusqu'à celle qui apprend au jeune homme à réfléchir, à tirer des conséquences des principes et à rendre ses pensées, l'enseignement tout entier. Est-il autre chose ? Or y a-t-il au monde rien de plus spirituel? C'est donc la pensée, le son articulé, la parole, l'attention, des choses essentiellement spirituelles que frappe l'impôt universitaire. Mais, cette pensée exprimée par des sons, ces paroles, cette attention, quel en est, quel en doit être l'objet, l'objet essentiel, le principal but, ou plutôt, ces choses spirituelles, quelles sont-elles? les croyances, les mœurs, les vertus, les langues, la littérature des âges, l'histoire des peuples, l'aliment des âmes, leur nourriture de première nécessité, des choses aussi indispensables à la vie intellectuelle et sociale des peuples, que le pain l'est au corps, l'air aux poumons, le feu aux membres engourdis et paralysés par le froid. Mais ces choses sont-elles à vous? Vous appartiennent-elles pour en faire ainsi, non seulement le siége de votre impôt, mais la matière de votre monopole, et pour nous les vendre au poids de l'or? Le gouvernement lui-même, l'Etat, comme vous dites, et au nom duquel vous prétendez exercer l'absurde, l'inique et odieux monopole de toutes ces choses, l'Etat en est-il le maître? A-t-il le droit

de donner à l'enfant la religion, la croyance, la morale qu'il veut? a-t-il le droit de l'exposer à n'en avoir aucune? Alors il faut dire que la religion, que les mœurs, que la croyance en Dieu sont soumises au gouvernement et font partie du domaine de l'Etat! Le bon sens frémit de ces iniques absurdités; mais la conscience frémit bien davantage. Et si le gouvernement n'a pas le droit de disposer de toutes ces choses, peut-il, a-t-il le droit de vous les vendre? Que disons-nous, de vous les vendre? de vous payer avec notre substance, avec le sang de nos pauvres, pour que vous et ceux à qui vous les revendez, vous ayez vous-mêmes, et que vous ayez seuls le droit d'en trafiquer?

« L'éducation est donc un des premiers besoins des peu-
» ples, a dit un homme d'un grand sens, c'est son bien, c'est
» sa vie, et voilà pourquoi elle répugne à l'impôt, et que
» chez tous les peuples du monde elle a toujours été gra-
» tuite du côté des gouvernements; qu'elle l'est encore en
» Suisse, en Italie, en Allemagne, etc., et voilà pourquoi encore,
» elle répugne au monopole et qu'elle doit être libre comme
» les subsistances. Si l'on voulait nourrir administrativement
» une nation, en dépit des plus belles théories, elle mourrait
» de faim. Que le gouvernement empêche qu'on vende des
» poisons au lieu d'aliments, qu'il surveille les marchés, qu'il
» y maintienne une bonne police, qu'il établisse même, si
» cela se peut, des greniers d'abondance; tout cela est de
» son ressort et même de son devoir. Mais s'il va plus loin,
» s'il entreprend de fournir seul, de pain, un peuple entier,
» au lieu de montrer sa sollicitude, il ne prouvera que sa ra-
» pacité ou son ineptie (1), » et l'insurrection de la raison universelle et de la morale publique contre une si monstrueuse iniquité, deviendra alors, en vérité, non-seulement un droit, mais un devoir.

» Je cherche, continue le même écrivain, des raisons (en
» faveur, et de cet impôt et de ce monopole), je ne trouve

(1) *Du droit du Gouvernement sur l'Education.*

» pas même des prétextes. A quel titre le gouvernement se-
» rait-il maître absolu de l'éducation? Serait-ce comme lé-
» gislateur? Mais, qui jamais imagina de régler par des lois
» ce qu'on doit croire et ce qu'on doit savoir! Serait-ce
» comme administrateur? Mais, entendit-on jamais parler
» d'administrer les croyances et la morale, d'administrer
» l'éloquence et même l'alphabet? Le ridicule saute aux
» yeux. Les croyances et la morale sont du domaine de la
» religion (et sont essentiellement comprises dans la liberté
» des cultes); le reste est du domaine individuel (du domaine
» des opinions, et doit être libre comme elles). Le droit du
» gouvernement se borne à conseiller, à diriger, par des
» établissements publics et gratuits, à offrir à tous, sans con-
» trainte, les moyens d'instruction, à surveiller les établisse-
» ments libres ou privés, à les supprimer même (mais non
» arbitrairement), s'ils sont dangereux pour l'Etat, pour les
» bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines fu-
» nestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge de plus,
» sont une usurpation de la puissance paternelle, » une vio-
lation évidente de la Charte et des droits qu'elle reconnaît à
tous les Français.

L'impôt universitaire est donc d'abord inconstitu-
tionnel et injuste, en ce qu'il frappe des choses spirituelles
et non les biens de la fortune, comme l'indique l'article 2
de la Charte; il est inique, cruel, tyrannique, en ce que les
choses spirituelles qu'il atteint sont, de plus, choses de pre-
mière nécessité, et dont le monopole n'appartient et ne peut
appartenir ni à l'Etat, ni à l'Université sans renverser toutes
les lois de la nature, de la justice, de l'ordre et du bon sens.
Il va plus loin encore, il frappe sans garder *aucune pro-
portion avec la fortune* : condition essentielle encore à la
légitimité de l'impôt, et selon la Charte et selon l'éternelle
justice. C'est ici, surtout, que le monopole est non seulement
une traite en lui-même, mais qu'il en prend toutes les formes
dures et dégradantes. Voyez ces inspecteurs, ces rec-
teurs, ces proviseurs aux appointements de mille écus
à douze mille francs; où se rendent-ils en hâte sur

toutes les routes, à cinq, sept et huit francs par poste, à six, huit et dix francs d'indemnité par jour d'absence? Où courent-ils, la valise remplie de catalogues, de listes, de droits, de circulaires et d'ordonnances? Que cherchent-ils dans les rues tortueuses de ces villes, dans ces campagnes écartées, dans ces maisons où ils entrent le front haut, la parole dominante, et où tout s'agite et se remue autour d'eux? Pourquoi cet empressement à compter les lits de ces dortoirs, les places de ces salles d'étude et de ces classes, le nombre de ces enfants qui sont là debout devant eux, la tête inclinée? Pourquoi examinent-ils avec tant de soin, défilant un à un, ces autres qui sortent de la maison après chaque classe, ou qui se retirent le soir à l'heure du souper pour ne reparaître que le lendemain? Pourquoi ces longues heures passées à feuilleter ces registres, à examiner le prix de ces pensions, à s'enfoncer dans les calculs minutieux et sans fin d'une interminable comptabilité? Pourquoi? — Mais... tout le monde ne le sait-il pas? c'est pour s'assurer si les droits ont été intégralement payés, s'il n'y a eu ni fraude, ni contrebande. Quels droits? les droits par tête que la douane universitaire a mis sur nos enfants; et voilà pourquoi il faut les compter, pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, afin qu'aucun n'échappe, comme on compte, à dit un célèbre missionnaire, à l'entrée de nos villes les pièces de bétail que le fermier va vendre ou que le boucher vient d'acheter; comme on compte à l'octroi les pièces de vin ou d'étoffes étrangères. Ainsi le veulent les réglements de la traite universitaire, et à la tête *des contraventions aux devoirs envers l'Université*, voici celle que nous présente son code, décret de 1811, art. 65, comme la plus affreuse, la plus importante à découvrir et à » condamner : « Les maîtres de pension et les chefs d'institu- » tion autorisés, qui feront de fausses déclarations sur le nom- » bre de leurs élèves, sur le prix de la pension et sur le degré » d'instruction qui a lieu dans leurs maisons, seront tenus à » la restitution des rétributions dont ils auraient privé l'Uni- » versité, et condamnés, par forme d'amende, envers elle, à » payer une somme égale à celle qu'ils paient pour leur diplôme;

» ils seront, de plus, censurés; en ce cas, l'exécution aura » lieu à la diligence de notre procureur impérial. »

Et ces droits quels sont-ils? — Le vingtième de la pension totale payée par les parents des élèves internes aux maîtres de pension, chefs d'institution, ou principaux et proviseurs de colléges, sans compter ce qu'on nomme *frais d'études* et qui s'élève à peu près annuellement à soixante francs par élève. — Et pour les externes et demi-pensionnaires? — Le vingtième également, non de leur propre pension, mais de celle des élèves internes. — Et pour les élèves gratuits, de pauvres enfants que pousse et excite le noble amour de la science, que brûle et dévore le feu de la poésie? — Le vingtième également, sans compter les soixante francs *des frais d'étude*; lisez plutôt, titre XII du décret du 17 septembre 1808 : « La rétribution annuelle des étudiants, » mentionnée en l'article 137 de notre décret du 17 mars » dernier, est fixée ainsi qu'il suit, savoir : Pour les pension- » naires, dans les pensions, institutions, colléges, lycées et » séminaires » (les séminaires ont été retranchés, sous la Restauration, du nombre des sujets de la reine universitaire, et on veut les y replacer), « au vingtième du prix de la pen- » sion payée par chaque élève; pour les élèves à demi-pen- » sion, pour les externes et pour les élèves *gratuits ou non* » *gratuits*, à une somme égale à celle que paient les pension- » naires de l'établissement où ils sont admis. »

Mais ces maîtres, chefs d'institution, etc., ne reçoivent rien de l'Université; déjà ils lui ont acheté leur part du monopole, 200, 300, 500 fr. et plus; tous les dix ans, ils sont obligés de la payer de nouveau; chaque année, ils sont frappés encore d'une contribution qui s'élève au quart du droit décennal; ils paient eux-mêmes leurs professeurs quand ils en ont. — N'importe, il faut encore de tous les élèves le vingtième du prix de la pension des internes. — Mais plusieurs de ces enfants sont pauvres, quelquefois orphelins, abandonnés; comment pourront-ils faire face à ces droits sans cesse renaissants, payer encore soixante francs en sus, et porter en même temps les charges de leur entretien et de leur nour-

riture pendant dix ou quinze ans? — Que nous importe, ce n'est point notre affaire; il nous faut le vingtième! Eh! que viennent-ils chercher dans les colléges et les pensions? Ne savent-ils pas que cette éducation est réservée à *l'aristocratie du dix-neuvième siècle*, que c'est MOI, *le grand-maître Villemain*, qui ai solennellement déclaré en 1840: « que dans le mouvement actuel de la société française, » lorsque par un juste et rigoureux CALCUL, l'instruction » est distribuée aux classes les plus pauvres, il importe de » maintenir et d'accroître UNE LABORIEUSE ARISTOCRA- » TIE DES INTELLIGENCES; » et l'année suivante: « Que » les colléges et les facultés sont pour former une jeunesse » d'élite, sortie de tous les rangs (excepté de ceux des pau- » vres), *destinée à relever successivement tous les premiers* » *postes* par le légitime ascendant de l'esprit et du caractère; » en un mot, la véritable aristocratie du dix-neuvième siè- » cle (1). » Qu'ils aillent donc aux écoles populaires, à l'école des *vilains*! — Ah! oui, nous savons; dans ces écoles que votre premier chef de bureau a dit qu'il fallait déblayer des vieilles superstitions de nos pères, et où l'on devait se contenter d'apprendre à lire, à écrire, à compter, à mesurer un champ, à labourer la terre ou cultiver quelque métier, avec *quelque science des mœurs* seulement. Mais là encore il faut payer ou se voir marquer comme pauvre et mettre comme tel sur la liste de ceux pour qui la commune doit s'imposer de nouvelles contributions. M. Lorrain, dans son rapport sur les écoles primaires, ne reproche même qu'une seule chose, un seul grief aux Frères de la doctrine chrétienne, la gratuité de leur enseignement. Nous y avons passé d'ailleurs par ces écoles, nous y avons appris tout ce que l'on y enseignait, et comme J.-B. Rousseau, le fils du cordonnier, comme Rollin, le fils du coutelier, comme Vincent de Paul, le fils du pauvre paysan, quelque chose dont nous ne sommes pas maîtres, un instinct, un feu, une vocation nous pousse et nous presse de

(1) Discours à la distribution des prix de concours, *Almanach Universitaire*, 1840, p. 213, et 1841, p. 212.

nous instruire, sans nous laisser de repos. — Ambition, fanatisme que tout cela ! C'est impossible, il faut le vingtième ou retirez-vous ! vous n'êtes point faits pour prendre place dans *l'aristocratie* ! — Mais les gentilshommes de cette nouvelle aristocratie, destinés à relever tous les postes, qui donc, quoi donc les crée et les fait nobles? — Qui, quoi ? l'instruction des écoles secondaires et des cours des facultés; nos examens et nos diplômes destinés à constater le savoir même dans le sacerdoce, et à conduire aux premiers postes de l'Eglise. — Ah ! nous comprenons, c'est-à-dire que l'instruction et les grades du monopole universitaire sont *une savonnette à vilain*; que le baccalauréat équivaut au titre de chevalier, la licence à celui de comte, le doctorat à celui de duc et de pair avec le temps; mais pour l'instruction, il faut d'abord dix ou douze ans durant, payer outre *les frais d'études* le vingtième de la pension des plus riches, ce qu'ils paient eux-mêmes, le reste représentant les aliments et les autres dépenses matérielles auxquelles nous, pauvres externes, n'avons et ne pouvons avoir aucune part; et pour les examens et les grades, il nous faudra payer encore sans différence aucune et autant que les plus riches, savoir : dans les facultés des lettres et pour le baccalauréat ou le *titre de chevalier*; droits d'examen, 24 francs; droits de diplôme, si l'examen en a fait juger digne, 36 francs ; pour la licence ou *le titre de comte in partibus sans comtat fixe* ; droits d'inscription, 12 francs ; droits d'examen, 24 francs ; droits de diplôme, toujours dans le cas de jugement favorable, 36 francs ; pour le doctorat ou *le titre de duc in partibus* encore et *sans duché* ; droits d'examen, 48 francs ; droits de diplôme, toujours conditionnellement, 72 francs. Puis il faudra ajouter, pour le baccalauréat de droit ou titre de chevalier *dans le barreau*, 36 francs; pour la licence ou le titre de comte *dans le droit*, 48 francs ; pour le doctorat ou le titre de duc, toujours *en droit*, 48 francs, et pour *le duché en médecine et chirurgie*, 100 francs. Quant aux titres de noblesse ou de principauté en théologie universitaire, la partie n'étant point encore assez achalandée, et les titres étant jusqu'ici restés au rabais ce n'est, pour les droits d'examen, que 10 francs ; pour

le baccalauréat, 15 francs; pour la licence, même prix ; c'est moins cher, mais l'article n'est pas demandé, et il faut allécher ou amorcer la pratique ; pour le doctorat, un peu plus, 50 francs ; on croit même qu'en marchandant, au moins à présent, il ne serait point impossible d'obtenir une petite faveur. Mais comment, nous autres pauvres, quels que soient nos talents naturels, nos dispositions pour les sciences, notre amour de l'étude, comment avec la science même acquise et beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour subir tous ces examens et y briller, mais science acquise dans les universités et les colléges gratuits de l'étranger, et qu'on n'admet pas même à l'examen, comment parvenir à réunir ces sommes? Impossible de *nous décrasser* jamais ; il nous faudra rester éternellement *vilains*!—Eternellement! C'est bien assez pour vous de pouvoir devenir maçons et d'apprendre à cultiver nos champs, et à faire nos souliers ou cirer nos bottes. — Mais, sous l'ancien régime, il n'en était point ainsi ; mais dans les gouvernements despotiques, encore maintenant, les colléges et les universités sont gratuitement ouverts à tout le monde ; les grades sont accordés gratuitement à qui a la science pour les mériter, et le pauvre, avec le courage, un talent éminent, des actes d'une vertu supérieure, obtient gratuitement des lettres de noblesse auxquelles même des pensions sont attachées. — Que dites-vous ? insolents, vile canaille ! vous osez tenir ici des propos séditieux et nous comparer aux gouvernements despotiques ! — Pardon, Monseigneur, mais nous sommes les uns fils d'anciens nobles que la révolution et le temps ont dépouillés de toute fortune ; les autres des fils de membres de la nouvelle noblesse, de pauvres officiers-généraux qui avaient gagné leurs grades et leurs titres avec leur sang sur les champs de bataille, et que la mort nous a enlevés avec leur pension qui était toute leur fortune ; et la Charte, la constitution qui nous régit tous, dit qu'un des droits publics des Français est de ne contribuer que dans la proportion de leur fortune aux charges de l'Etat. — Nous en sommes bien fâchés ; mais sans argent, point d'instruction ; sans argent, point de grades ; sans ar-

gent, point de place dans notre aristocratie. Mais nous venons de vous faire remarquer que la Charte.... — Eh ! que nous importe la Charte ? nos réglements passent avant la Charte, et l'Université est au-dessus de la constitution ! De l'argent donc ? — Mais permettez, Monseigneur ; l'Université possède, d'une part, la rente de quatre cent mille francs, débris de l'ancien patrimoine des colléges, provenant de dons faits en grande partie par des prêtres ou des catholiques pour l'instruction chrétienne et gratuite ; d'une autre part, lui ont été rendus tous les biens meubles, immeubles et rentes ayant appartenu aux universités, académies, colléges non aliénés ou non affectés à d'autres services en 1808, et qui avaient la même destination, l'enseignement gratuit. Ils forment, répartis entre les divers colléges, selon les tableaux officiels de l'*Almanach universitaire*, la somme passablement ronde de 2,318,108 francs ; joignez à cela 2,097,550 francs fournis par nos budgets, 441,950 francs de plus qu'en 1839 ; puis tous les fonds votés par les communes et les villes ; c'est plus qu'il n'en faudrait pour l'enseignement tout-à-fait gratuit si la liberté était accordée : sans compter les fondations, qui de toutes parts se renouvelleraient comme autrefois. Ne pourrait-on donc retrancher, au moins en faveur des étudiants pauvres, quelque chose des 1,183,496 francs que rend l'impôt du vingtième, dans les seuls colléges qui ne sont pas dans les chefs-lieux d'académie, ce qui suppose une somme double avec les colléges, les institutions et les pensions ? Nous ne disons rien des sommes produites par les frais d'études, et qui doivent s'élever à un chiffre double encore pour le moins. Ne pourrait-on retrancher encore, en faveur des pauvres étudiants, les sommes énormes que doivent donner les examens et les ventes des grades.—Que dites-vous, malheureux, diminuer quelque chose du budget universitaire ? retrancher l'impôt du monopole en faveur des pauvres ! vous voulez donc étouffer la science, couper court aux progrès, perdre les avantages que nous avons eu tant de peines à recueillir, replonger la France dans les ténèbres de l'ignorance. — Pardon, encore une fois, Monseigneur, vous vous méprenez.

Autrefois, en 1789, avec l'enseignement libre et gratuit, la France comptait 562 colléges ; maintenant, en 1840, avec le monopole universitaire, elle n'en a plus que 359 ; c'est, par conséquent, 203 de moins. Dans ces 562 colléges, on comptait 72,747 écoliers; maintenant, dans vos 359, on n'en compte que 36,047 (1); c'est donc, par conséquent, plus de la moitié de moins, et la France a augmenté de 7 millions le nombre de ses habitants ; le monopole et l'impôt n'ont donc point pour but le bien public ; ils sont donc injustes et tyranniques encore sous ce troisième rapport. — Tyranniques ! mais c'est encore un propos séditieux ; misérables, vous visez à l'émeute ! — Non, Monseigneur, mais à la justice et à l'exécution pure et simple de la Charte que vous avez jurée ; et c'est saint Thomas qui a nommé tyrannique tout ce qui est ordonné ou réglé pour le bien particulier de ceux qui gouvernent, au détriment de la multitude, ce qui convient exactement, et selon toute la rigueur des expressions, à l'Université, à ses impôts et à son monopole : *Hoc enim tyrannicum est cum sit ordinatum ad bonum proprium præsidentis cum multitudinis nocumento* (2) ; et il ajoute que ce sont les mesures tyranniques qui sont séditieuses, et non pas les moyens légaux employés pour les faire cesser. — Mais notre enseignement est infiniment supérieur, nos classes incomparablement plus fortes qu'autrefois ; le bien général se trouve donc dans les avantages particuliers. — Quand il en serait ainsi, il n'y aurait pas bien général, puisque les moyens employés seraient le renversement des articles principaux de la constitution, l'injustice sous tous les rapports de l'impôt, l'immoralité du monopole. Mais nous sommes loin de convenir de la supériorité de votre enseignement ; l'enseignement supérieur, par rapport au bien et au bonheur du peuple, est l'enseignement le plus moral, le plus propre à former des citoyens vertueux et heureux, par l'affranchissement des ignobles et

(1) *Quotidienne*, 24 décembre 1840.

(2) *Summ.*, part. 2æ 2æ, quæst. 42, art. II, ad. 3.

avilissantes passions, et nous avons démontré que l'enseignement du monopole universitaire était, au contraire, immoral, impie, poussant au suicide, destructeur de toutes les vertus, de toutes les lois, de tous les liens sociaux. Sous le rapport même purement littéraire, il n'y a qu'un cri, d'une extrémité de la France à l'autre, pour proclamer que vos professeurs, dans leurs classes, s'attachent à quelques-uns des plus forts élèves, ne soignent qu'eux seuls et délaissent complètement tous les autres. Nous avons, d'ailleurs, cité des morceaux assez considérables de vos plus brillants et plus célèbres docteurs et licenciés, et il ne nous a pas été difficile de démontrer qu'ils manquaient tous de jugement et de logique, qu'ils ignoraient les choses les plus simples et les plus élémentaires, en religion, en chronologie, en géographie, en grammaire même aussi bien qu'en philosophie; que les contradictions, le mauvais goût et l'absurde fourmillaient dans leurs écrits, et que la mauvaise foi et le mensonge étaient les seules qualités qui fussent chez eux hors de contestation. La cupidité, d'ailleurs, tue l'amour des lettres au cœur du plus grand nombre, et tout sous leur main et dans leur pensée se transforme en spéculation. Mais laissons plutôt parler M. le ministre, un de vos plus universitaires prédécesseurs :

« Les professeurs de premier ordre, rhétorique et philoso-
» phie, dans les colléges royaux de première classe ont un
» traitement fixe de 2,000 fr. » (les tableaux officiels disent 3,000 fr. à Paris, 2,400 dans les autres colléges de première classe, 2,200 dans ceux de seconde classe, 2,000 dans ceux de troisième classe), « outre un traitement éventuel, exa-
» mens, etc., qui s'élève jusqu'à 1,900 f., sans compter le prix
» des leçons particulières ou répétitions. » (Il est plus d'un officier dans nos régiments, plus d'un magistrat dans nos tribunaux, plus d'un sous-préfet dans nos arrondissements dont les traitements ne vont pas jusque-là, et il n'est pas un seul chanoine, un seul vicaire-général dans nos chapitres et dans nos diocèses dont les honoraires atteignent ce chiffre.)
« C'est de là, dit le ministre, que vient la stagnation de l'en-
» seignement universitaire, parce que les professeurs de ces

» classes ne veulent pas monter aux chaires des facultés » *comme moins payées.* Il arrive de là que l'*ambition*, ce » principe généreux qui fait la force de toutes les autres hié- » rarchies, n'existe pas dans ces rangs élevés. Comme il faut » aux hommes un ressort » (et qu'après l'ambition, il n'y en a pas d'autre dans l'Université, que l'égoïsme et la cupidité), « un autre se développe; on s'inquiète des moyens d'assurer » une plus douce existence à sa famille, un plus doux repos » à sa vieillesse : on s'épuise alors dans les répétitions, fatal » penchant qui use les forces physiqnes et morales du profes- » seur, qui voue son enseignement à une froide routine, qui » l'empêche de faire *des efforts constants sur ses élèves* et sur » lui-même. Les études ne sont plus pour lui qu'une pro- » fession » (une industrie, comme ont dit les premiers, MM. St-Marc Girardin et Dubois, tous deux conseillers inamovibles à 10,000 fr. de gage, sans compter 18,000 fr. par an que MM. les conseillers se partagent pour l'examen et l'approbation *des bons ouvrages sous le rapport littéraire et scientifique, et sous le rapport moral,* comme nous avons vu, et vingt-cinq autres mille francs, annuellement aussi alloués pour les dépenses d'examen et de distribution de prix, pour les concours), « les *études* ne sont plus » pour lui qu'une profession; *elles cessent d'exister à* » *l'état de science*; il ne fait point de travaux philosophiques, » point de recherches nouvelles. CETTE DISPOSITION EST » LA PLAIE DE L'UNIVERSITÉ..... *Pour y remédier, nous* » *demandons que les traitements des professeurs de facultés* » (pour deux ou trois heures de classe par semaine pendant huit ou neuf mois de l'année) « *soient augmentés de* 1,000 *fr.* » *et portés à* 4,000. » Ces traitements, sans compter ce que rendent les examens, les répétitions, etc., se montent, d'après les tableaux officiels, dans les facultés où le nombre des élèves

est au-dessous de. . .	100.	150.	200.	300.	400.	500.	600.	700.	800.
Pour les Professeurs, à	4,500 f.	5,150 f.	5,600 f.	6,000 f.	6,200 f.	6,400 f.	6,600 f.	6,800 f.	7,000 f.
Préciput du doyen. .	600	800	1,000	1,200	1,400	1,600	1,800	2,000	2,200
Pour les Secrétaires. .	3,000	3,434	3,734	4,067	4,200	4,334	4,407	4,600	4,734
Pour les Suppléants. .	1,667	2,017	2,267	2,434	2,500	2,567	2,634	2,700	2,767

Et quand ils sont chargés d'un cours, ils reçoivent un supplément de 1,500 fr.

C'est sans doute pour la même raison, pour exciter l'ambition et empêcher la cupidité, cette grande plaie de l'Université, de se développer, que les traitements des professeurs du Collége de France sont portés, chiffre rond, à dix mille francs (1); et que le même ministre, *pour que les recteurs ne restassent pas démesurément au-dessous des chefs politiques* (préfets), *des chefs judiciaires* (présidents de Cours royales), *des chefs religieux* (les évêques et présidents de consistoire) annonçait au roi que leur traitement était augmenté de 2,000 francs, dans les académies de première classe, sans compter, pour les frais de bureau: un *minimum* de 3,500 f., pour ceux de deuxième classe, et de 4,000 fr. pour ceux de première, et une indemnité de 500 fr. pour ceux qui ne sont pas logés, et de 1,000 fr. pour leurs bureaux, sans compter, pour leurs visites et tournées, les 8 fr. par poste et les 10 fr. par jour d'absence dont nous avons parlé. C'est encore pour la même raison, sans contredit, que les inspecteurs généraux, conseillers amovibles en même temps reçoivent deux fois 6,000 francs ou 12,000 fr., sans compter, pour leurs tournées, 10 fr. par poste, et 12 fr. par jour d'absence, quoique logés et nourris communément et sur le plus large pied dans les colléges et les institutions, dont les chefs ont un si grand intérêt à se les rendre favorables; et que pour les inspecteurs d'Académie, M. le ministre demandait aussi une augmentation, attendu que leur traitement de 3,000 fr., et que leurs frais de tournée, 7 fr. 50 c. par poste, et 8 fr. par jour d'absence dans l'Académie de Paris, et 5 fr. par poste et 6 fr. par jour d'absence dans les autres académies ÉTAIENT HORS DE TOUTE PROPORTION AVEC LEURS FATIGUES. C'est ainsi, Monseigneur, qu'un de vos plus illustres prédécesseurs a parlé DE LA SUPÉRIORITÉ *de l'enseignement uni-*

(1) Les impies et athées que nous avons cités, MM. Michelet, Lerminier, Ampère, Quinet, Libri, Chasles, Chevalier, etc., reçoivent cet énorme traitement, sans compter celui de professeur à l'Ecole normale et dans les facultés, ou celui d'inspecteurs qu'on y réunit parfois, comme fait M. Libri. (*Univers*, n. 863.)

versitaire, et qu'il a remédié autant qu'il a pu A LA GRANDE PLAIE de l'Université, celle qui fait de SES ÉTUDES UNE PROFESSION, UN MÉTIER, VOUE SON ENSEIGNEMENT A UNE FROIDE ROUTINE ET QUI EMPÊCHE SES PROFESSEURS DE FAIRE DES EFFORTS CONSTANTS SUR LEURS ÉLÈVES ET SUR EUX-MÊMES. Voici maintenant, si vous voulez bien nous le permettre, ce que M. de Châteaubriand, qui s'entend quelque peu dans les lettres, a écrit sur l'enseignement gratuit tel qu'il était donné par les professeurs même en qui vous trouvez le plus de défauts et le moins de capacité ; le public, par conséquent pourra juger par là des autres : «L'Europe a fait , dit-il, dans son *Génie du Christianisme* , une perte irréparable dans les jésuites; l'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute; ils étaient singulièrement agréables à la jeunesse; leurs manières polies ôtaient à leurs leçons ce ton pédantesque qui rebute l'enfance ; comme la plupart des professeurs étaient des hommes de lettres , recherchés dans le monde , les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie ; ils avaient su établir entre les écoliers de différentes fortunes , une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences ; ces liens , formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux sentiments généreux , ne se brisaient plus dans la suite, et rétablissaient entre le prince et l'homme de lettres ces antiques et nobles amitiés qui subsistaient entre les Scipions et les Lœlius. Naturalistes , chimistes, botanistes, mathématiciens, mécaniciens, astronomes , poètes, historiens, traducteurs , antiquaires , journalistes , il n'y a pas une branche de sciences que les jésuites n'aient cultivée avec éclat.

Lalande, qui s'entendait quelque peu en sciences et en astronomie, en a parlé à peu près dans les mêmes termes. M. de Lévis , de l'Académie française, en a porté le même jugement : « J'ai toujours remarqué , dit-il, dans ses *Souvenirs et Portraits*, une prodigieuse différence pour l'instruction en-

(1) Salvandy : Rapport au roi, décembre 1838. *Almanach de l'Université*, 1839.

tre les personnes élevées dans les colléges des jésuites et la génération suivante. Ceux qui avaient étudié chez eux savaient tous le latin... et depuis, à la cour, sur dix hommes, il n'y en avait pas un qui entendît Virgile... Ils avaient soin que quelqu'un d'entre eux excellât toujours dans les arts et dans les sciences. Ils avaient donc des mathématiciens habiles, de bons astronomes, des physiciens, de grands orateurs. Ils cultivaient la littérature avec le plus grand succès et dans toutes les branches; ils s'adonnaient à l'érudition sacrée et profane, à l'intelligence des auteurs classiques, à l'éloquence, à la poésie ; dans tous les genres ils ont produit des chefs-d'œuvre.... Aujourd'hui que parlements, jésuites, moines de toute espèce sont détruits, et que le tribunal où se juge ce grand procès est élevé sur des débris, on voit, au premier coup d'œil, quel vide avait laissé dans l'Etat la suppression de la société de Jésus. L'éducation dont elle était chargée en partie, fut partagée entre des séculiers pour la plupart sans instruction, sans mœurs, imbus des principes philosophiques qui commençaient à se répandre, et des maîtres, vils spéculateurs, plus occupés de leur fortune que de l'avancement de leurs élèves... Aussi le triomphe de l'irréligion ne date-t-il que de la suppression des jésuites. » Enfin, M. de Lally-Tollendal, encore de l'Académie française, dit aussi : « Nous croyons pouvoir avouer, dès ce moment, que, dans notre opinion, la destruction des jésuites fut une affaire de parti, et non de justice ; que ce fut un triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité judiciaire sur l'autorité ecclésiastique, nous dirions même sur l'autorité royale, si nous avions le temps de nous expliquer ; que les motifs étaient futiles, que la persécution devint barbare; que l'expulsion de plusieurs milliers de sujets hors de leurs maisons et de leur patrie, pour des métaphores communes à tous les instituts monastiques, pour des bouquins ensevelis dans la poussière, et composés dans un siècle où tous les casuistes avaient professé la même doctrine, était l'acte le plus arbitraire et le plus tyrannique qu'on pût exercer ; qu'il en résulta généralement le désordre qu'entraîne une grande injustice, et qu'en par-

ticulier **UNE PLAIE INCURABLE FUT FAITE A L'ÉDUCATION PUBLIQUE** (1). Mais c'est vous retenir trop longtemps, M. le grand-maître, votre projet de loi vous appelle, allez y mettre la dernière main, et nous, concluons pour le public : Donc, le monopole universitaire, ses impôts et sa fiscalité sont injustes, immoraux, tyranniques, destructeurs de l'article 2 de la Charte et de l'égalité devant la loi ; donc il tend à créér une aristocratie nouvelle, exclusive des pauvres, quels que soient leurs talents et leurs vertus, contraire à la Charte et uniquement fondé sur l'argent ; son enseignement, loin de l'emporter sur ce qu'il était sous le régime libre et gratuit, soit pour les études, soit pour les vertus, soit pour le nombre des élèves qui le reçoivent, a considérablement diminué en tout ; impie, immoral, il est descendu encore à l'état de métier, n'ayant d'autre mobile que la cupidité et l'égoïsme. En vain, on essaie de fermer cette plaie incurable en lui donnant à pleines mains à dévorer l'or de nos budjets, les sueurs et l'avenir des conditions pauvres, l'âme, l'esprit et le corps même des enfants des conditions aisées, la religion, les mœurs, nos constitutions et nos lois ; comme un chancre, il demande encore et s'étend toujours. Il n'y a qu'un remède à tant de maux : l'accomplissement sincère de la Charte, **LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.**

---

(1) *Mercure* du 25 janvier 1806.

ARTICLE DEUXIÈME.

—

Le Monopole universitaire détruit l'égalité devant la loi, en empêchant tous les Français d'être également admis aux emplois civils ou militaires.

—

« Les Français sont TOUS ÉGALEMENT admissibles aux » emplois civils et militaires. » Tel est l'article 3 de la Charte constitutionnelle. Il est évident que cet article n'est qu'un piége tendu à la bonne foi et à la loyauté françaises, si chaque ministre et le gouvernement lui-même sont libres de créer des incapacités, par ordonnances et par simples circulaires, ou d'apposer arbitrairement à l'admissibilité à tels ou tels emplois, des conditions que la loi elle-même n'exige pas. En agir ainsi, serait une violation manifeste de la Charte, l'anéantissement de toutes les garanties qu'elle donne. Un ministre qui se rendrait coupable d'actes semblables, mériterait d'être mis en jugement; un gouvernement qui se jouerait ainsi des lois fondamentales, marcherait sur des abîmes. Mais, s'il se formait dans l'Etat un corps en contradiction avec l'esprit et la lettre des constitutions, appuyé sur des ordonnances tyranniques, expression de la volonté d'un despote qui foulât aux pieds toutes les lois, et que, profitant de l'incurie des citoyens et de la faiblesse du gouvernement, il s'interposât entre la constitution qu'il anéantirait, et le gouvernement qui choisit les citoyens pour les emplois, et les citoyens eux-mêmes qui y sont tous égale-

ment admissibles, et qu'il ordonnât au gouvernement de ne choisir que ceux qu'il désignerait par tels ou tels caractères, et aux citoyens d'avoir à se soumettre aux conditions qu'il imposerait, conditions contraires à la conscience, détruisant la liberté des cultes, condamnant les pauvres, quels que soient leurs talents et leurs vertus, à l'état d'ilotisme, foulant aux pieds toutes les lois de l'équité, frappant d'interdiction, sans autre raison que son caprice et sa volonté, quiconque n'aurait pas voulu reconnaître sa souveraineté; un tel corps ne serait-il pas un phénomène monstrueux, tel que l'histoire du monde n'en aurait jamais présenté, et le pays où de telles choses se passeraient, le gouvernement et le peuple qui plieraient la tête sous un tel joug, mériteraient-ils encore les noms de peuple et de gouvernement? Parler de Charte et de liberté pour un tel pays, d'égalité devant la loi, ou d'égale admissibilité à tous aux emplois, ne serait-ce pas une amère dérision, une insultante ironie? Or, qu'on veuille bien y réfléchir un instant, et l'on verra si l'Université ne ressemble pas beaucoup à ce corps monstrueux, et si son monopole ne nous menace pas de devenir nous-mêmes un gouvernement et un peuple sans nom dans aucune langue.

Il existe, en effet, quatre grandes branches d'emplois : 1° Les emplois ecclésiastiques; 2° les emplois du barreau et de la magistrature, et cette foule d'autres emplois civils qui demandent la connaissance des lois ; 3° les emplois du génie civil et militaire; 4° les emplois, presque sans nombre, des chaires publiques et de l'enseignement. Selon la Charte, et d'après *le droit public* qu'elle reconnaît aux Français , il est évident que tous devraient également être admissibles à tous ces emplois, que les conditions nécessaires pour y être admis ne devraient être réglées que par des lois, et n'être en contradiction avec aucun autre article de la constitution. Que ait pourtant l'Université? Et d'abord pour les emplois ecclésiastiques: une ordonnance est rendue par un de ses grands-maîtres qui statue qu'à dater d'une certaine époque, « nul » ne pourra être nommé archevêque ou évêque, vicaire-gé- » néral, dignitaire ou membre d'un chapitre, curé dans une

» ville chef-lieu de département ou d'arrondissement, s'il n'a » obtenu le grade de licencié en théologie, ou s'il n'a rempli, » pendant quinze ans, les fonctions de curé ou desservant; » nul ne pourra être nommé curé de chef-lieu de canton, s'il » n'est pourvu du grade de bachelier en théologie, ou s'il n'a » rempli, pendant dix ans, les fonctions de curé ou desser- » vant (1). Une autre ordonnance, un décret impérial, règle » que, pour obtenir ces grades, il faut subir un examen théologique devant des hommes *institués* par l'Université, et qu'elle a établis elle-même juges de la foi et de la science sacerdotale; que cet examen sera payé dix francs; que si ces juges sont favorables à l'examiné, il paiera quinze francs encore pour obtenir, au nom du grand-maître de l'Université, protestant, juif ou athée, un diplôme de bachelier en théologie; que pour passer au grade de licencié, il faudra, de nouveau, subir un examen pour la même somme, et devant les mêmes juges; de nouveau débourser quinze francs pour un diplôme de licencié, si, dans le second examen, on a su plaire aux juges; dix autres francs pour l'examen du doctorat, et cinquante autres pour le diplôme de docteur.

Mais, nous l'avons déjà prouvé ailleurs (2), les gouvernements eux-mêmes, et à plus forte raison un corps inconstitutionnel et sans pouvoir, selon les lois, ne peut ni ôter, ni restreindre le droit divin qu'ont les évêques d'enseigner et d'instruire, ou par eux-mêmes, ou par *autrui*; seuls ils sont chargés, et par Dieu même, du grand œuvre de l'instruction des fidèles; seuls ils ont autorité pour constater la science au sein du sacerdoce; et c'est à Dieu seul et à son Eglise qu'ils doivent en rendre compte.

Mais le concordat entre les deux puissances et les lois qui l'ont rendu exécutoire n'imposent à la nomination et à l'institution des curés par les évêques d'autre condition que l'agré-

(1) Ordonnance du 21 décembre 1831.

(2) P. 9 et suivantes.

ment du gouvernement, et moins encore pour la nomination des vicaires-généraux et des chanoines (1).

Mais de savants théologiens et des prêtres pieux croient qu'on ne peut, en conscience, se soumettre à subir un examen théologique devant un tribunal institué par une autorité laïque prétendant avoir le droit de constater le savoir au sein du sacerdoce et agissant au nom de cette autorité, ils pensent que s'y soumettre serait trahir la vérité et reconnaître un droit contraire au droit divin des évêques. Ils croient aussi qu'on ne peut acheter avec de l'argent des grades théologiques; ou ils n'ont point la faculté, après de longues études, et déjà fort coûteuses par elles-mêmes de payer les sommes qu'on exige, et qui ne peuvent que contribuer à soutenir et à engraisser un monopole injuste, tyrannique et contraire à toutes les lois.

Des conditions contraires aux lois, à la liberté de conscience, à la liberté des cultes sont donc posées, et par ordonnance universitaire, à l'égale admissibilité des Français aux charges et emplois ecclésiastiques; des incapacités sont donc créées arbitrairement; l'article 3 de la Charte est donc, sous ce premier rapport, violé, anéanti.

Pour obtenir les charges du barreau, la justice, le bien public demandent des études spéciales. Des facultés de droit avaient donc été créées par la loi du 13 mars 1804, et cette loi avait déterminé les fonctions auxquelles les grades devenaient nécessaires. Le ministre de la justice, comme le bon sens l'indique, en avait la direction. Tous les Français pouvaient également se présenter dans ces écoles pour en recevoir les leçons, et après des examens impartiaux et réglés par les lois, courir noblement la carrière du barreau et de la magistrature; les droits des Français étaient garantis de toute atteinte. Que fait l'Université? Comme pour les emplois ecclésiastiques, elle s'interpose entre les facultés de

(1) Concordat et articles Organiques, titre II, section III, art. 19.

droit et la France, entre la loi et les jeunes Français qui s'avancent, loyalement appuyés sur elle, vers l'étude du droit auquel les appellent leur goût et le vœu de leur famille ; elle les arrête sur le seuil des premiers sanctuaires de la justice, et leur en refuse l'entrée jusqu'à ce qu'ils aient subi devant elle et ses tribunaux illégaux et arbitraires un examen pour le baccalauréat ès-lettres, obtenu, d'après leur jugement, un diplôme de bachelier, et payé, pour l'un ou pour l'autre, une somme de 60 fr., et puis encore, sans compter plusieurs autres droits, 36 fr. pour le baccalauréat de droit, 48 fr. pour la licence, 48 fr. pour le doctorat. Et toutes ces conditions, toutes ces entraves au droit public de tous les Français, ces incapacités réelles, ce sont des décrets, des ordonnances qui les ont créées, des circulaires qui les font exécuter (1). Ainsi tombe ici encore l'égale admissibilité aux emplois, décrétée par les constitutions; ainsi est violée la Charte qui nous régit tous.

Mais il y a en France une école célèbre, à laquelle le mérite et la science seuls donnent accès; le concours est libre, chacun peut se présenter aux examens; pourvu qu'il remplisse la condition d'âge et qu'il soit Français, il peut hardiment entrer dans la carrière. On ne lui demande pas où il a acquis les connaissances nécessaires : dans les colléges de l'Etat ou dans des établissements particuliers; s'il a suivi les cours patentés ou s'il a seul avec ses livres conquis la science que l'Etat réclame de lui. Il sait, l'examinateur apprécie et tout est jugé. Cette école, c'est l'Ecole polytechnique, c'est l'entrée d'une foule de carrières et de la plupart des emplois dépendant *du génie civil et militaire*. De toutes les professions libérales, celles-ci seules étaient ouvertes à tous. L'article 3 de la Charte était franchement exécuté. Aussi l'Université n'en dormait-elle pas; elle perdait 60,000 fr. par an de diplômes, sans compter l'argent des proscrits qui devaient se représenter en instance. Personne ne sera plus savant, même à l'Ecole

(1) Décret, 17 mars 1808, 17 février 1809.

polytechnique, s'il n'a pas payé à l'Université ses droits et subi des examens devant elle. En vain M. Arago s'oppose-t-il à cette mesure comme hardie et tendant à compromettre gravement la prospérité de l'Ecole ; en vain, les deux conseils d'instruction et de perfectionnement de l'Ecole, manifestent-ils la même opposition ; en vain prouve-t-on que, d'après cette condition, le premier des professeurs, le savant M. Poisson, ne pourrait même être admis comme élève ; en vain M. Dubois, vice-président du conseil de l'instruction publique, affirme-t-il que sur soixante-dix élèves de la première promotion, quarante-huit des plus forts ne sont point bacheliers, et que le premier de tous, le plus distingué ne l'est pas ; en vain M. Arago ajoute-t-il encore que dans le programme pour le baccalauréat donné par l'Université, il se trouve des questions d'astronomie auxquelles lui-même ne pourrait répondre, parce qu'elles sont tout-à-fait incompréhensibles (1) ; tout est inutile, l'Université l'emporte, et là encore la Charte sera lacérée, violée et foulée aux pieds par ordonnance (2). Ainsi, l'Université, ce corps inconstitutionnel dans son principe, inconstitutionnel dans ses effets, domine toutes les administrations, s'immisce dans tous les emplois, se rend juge et arbitrairement de toutes les capacités, maître absolu, en quelque sorte, de l'admissibilité à toutes les charges publiques ; il viole, anéantit, confisque à son profit la Charte elle-même. Mais ce corps monstrueux, tyrannique, spoliateur des droits de tous les Français, violateur de la Charte, les respecte-t-il davantage quand il s'agit de lui-même et des membres qu'il admet dans son sein. Ses nombreux emplois, ses chaires si lucratives, comment sont-elles rendues accessibles à tous les Français? Nous avons démontré déjà que toutes les conditions illégales, injustes, impossibles ou écrasantes pour les pauvres, imposées à ceux qui prétendent courir les autres carrières, elle les multiplie et les accumule chez elle. Non-seulement il faut être bache-

(1) Chambre des Députés, séance du 26 mai 1843.

(2) Septembre 1842.

lier ès-lettres, et payer les examens et le diplôme de ce grade, payer quatre inscriptions, puis l'examen et le diplôme de la licence, l'examen et le diplôme du doctorat ; mais encore, tous ces examens subis, tous ces droits acquittés, il faut, quand il y a une chaire vacante accepter les conditions d'un concours où toutes les lois de l'égalité sont méconnues. Ici, nous copions une lettre qu'on nous a communiquée, et dont nous remercions sincèrement l'auteur, regrettant de n'avoir pu, pour une foule de raisons, profiter des offres de service qu'il avait la bonté de nous faire adresser :

« C'est de l'Ecole normale de Paris que sortent les profes-
» seurs auxquels sont destinées les premières chaires des
» facultés et des colléges royaux. Cette école est, en quelque
» sorte, le séminaire laïque des doctrinaires (ou de l'éclec-
» tisme); à la vérité, les jeunes gens n'y sont admis qu'après
» avoir subi des examens; mais, vous savez que sous l'in-
» fluence des doctrinaires, il n'y a rien de plus illusoire au
» monde que les examens de l'Université. Le fait est qu'on
» ne reçoit guère, à l'Ecole normale, que les jeunes gens
» qu'on juge les plus propres à être façonnés par MM. Cou-
» sin et consorts. Sortis de cette école, et répandus dans les
» facultés et dans les colléges royaux, les jeunes profes-
» seurs forment une espèce d'association, qu'animent presque
» toujours les sentiments les moins nobles et les moins éle-
» vés.» (Nous avons montré à quelle dégradation de doctrines et de sentiments, le panthéisme, dont ils étaient presque tous infectés, les faisait descendre). « Ils n'aiment point les pro-
» fesseurs qui ne sont pas sortis, comme eux, de l'Ecole nor-
» male, et ils croient surtout leur être fort supérieurs. Cette
» vaste camaraderie doctrinaire qui, à l'aide de l'Ecole nor-
» male, étend ses ramifications dans toute la France, est
» bien plus sérieuse qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent.

» Les chaires, dit-on, sont données au concours. Oui, il
» est vrai, des concours existent, mais on paraît ne les avoir
» institués que pour mieux se moquer du public. Les condi-
» tions pour y être admis sont telles, qu'on ne trouverait
» peut-être pas, dans toutes les sections de l'Institut, dix

» membres qui pussent les remplir; on renverrait les autres » sur les bancs, à côté des jeunes gens de seize à dix-sept » ans, en leur disant: Vous n'êtes ni *bacheliers* ni *licenciés*, » ni *docteurs*; recommencez vos études, prenez des certifi- » cats, présentez-vous aux examens, et dans trois ou quatre » ans, on vous admettra dans le concours. Ce qu'il y a de » curieux, c'est que, ni le ministre actuel de l'instruction » publique, ni, peut-être, aucun membre du Conseil royal » ne remplissent les conditions exigées pour être admis à » concourir dans les facultés. On n'imagine rien de plus ab- » surde et de plus ridicule. Supposons toutefois qu'un homme » étranger à la coterie doctrinaire fût admis à concourir; eh » bien! on a mille moyens pour le faire échouer. Voici une » question qui, après 1830, est restée trois années de suite » dans le programme du concours :

» RASSEMBLER ET DISCUTER TOUS LES PASSAGES » ATTRIBUÉS A DÉMOCRITE. »

» Ces passages sont dispersés dans plus de cinquante à » soixante volumes, dont la plupart ne se trouvent point dans » les bibliothèques des départements. On ne se les procure » même que difficilement à Paris. Le programme n'était pu- » blié que six semaines ou deux mois avant l'époque des » concours; mais on avait eu soin, une année d'avance peut- » être, d'indiquer les principaux passages de Démocrite aux » élèves de l'Ecole normale qui, par là, avaient eu le temps » de les copier et de les apprendre par cœur; on les leur » avait fait discuter dans les conférences; ils n'en étaient pas » pour cela plus instruits, mais ils avaient sous la main et » dans leurs cahiers, ce que les concurrents, étrangers à » l'école, ne pouvaient évidemment se procurer en six se- » maines. On emploie encore des moyens semblables ou ana- » logues. Ce sont, d'ailleurs, les professeurs de l'Ecole nor- » male qui rédigent le programme et deviennent ordinairement » les juges du concours. Quel homme sérieux pourrait avoir » l'envie de s'y présenter? Aussi il faut voir ces concours » pour s'en faire une idée! on n'imagine rien de plus pi- » toyable..... »

Est-ce assez de déceptions, d'illégalités, de violations du pacte social, de despotisme, enfin? Non, il est encore des iniquités, des infamies qui dominent et surpassent toutes les autres, et qui, s'étendant à tous les emplois où le baccalauréat ès-lettres est exigé, anéantissent par le fait et radicalement l'article 3 et encore l'article 5 de la Charte constitutionnelle; c'est le refus d'admettre même à l'examen quiconque n'a pas suivi les cours de philosophie et de rhétorique dans la maison paternelle ou dans l'Université. En vain vous présenterez capacité, science, vertu, vous êtes, d'un seul mot, déclaré inadmissible à la plupart des emplois et des charges publiques; vous êtes mis hors la loi; il n'y a point pour vous de Charte, de lois, vous êtes un ilote, un paria! Quel est votre crime? avoir décliné la souveraineté du monopole universitaire, et refusé de vous prosterner devant cette idole impie! Et quelle est la loi qui vous l'ordonne, le tribunal qui vous juge et vous condamne? Il s'agit bien de lois, il s'agit bien de tribunaux et de jugements! Il a suffi, pour vous priver de tous vos droits de Français, du bon plaisir et de la circulaire d'un homme qui s'appelle grand-maître de l'Université ou ministre de l'instruction publique. Et c'est en France, sous la Charte vérité, dans toutes les provinces académiques, qu'une violation aussi évidente, aussi audacieuse de la constitution et des lois, est proclamée loi et exécutée sans résistance! En sorte qu'il faudra se voir fermer l'entrée de toutes les carrières, excepté de l'industrie, ou s'exposer à perdre la foi et les mœurs en écoutant, un an ou deux, des leçons immorales, impies, panthéistes et athées. Est-ce tout? Non, il y a encore autre chose : ce n'est point assez de s'exposer, pour devenir bachelier à perdre la foi et les mœurs; il faut, ces années de rhétorique et de philosophie une fois passées au milieu des plus imminents dangers, auxquels la conscience même ne vous permet pas de vous exposer, il faut enfin aborder le programme sur lequel doit rouler l'examen dont le succès doit vous conduire au baccalauréat; or, il y a là, dans ce programme, des choses infâmes qu'il faudra étudier, expliquer; commenter, peut-être, cette première

idylle de Théocrite, nous l'avons dit, où les vices les plus hideux sont exposés à nu, où il y a, selon l'expression d'un évêque, des détails qui font rougir (1); il y a là à lire, à étudier, à apprendre des livres hérétiques, calomniateurs, condamnés par le Saint-Siége, flétris par la main du bourreau; il y a des doctrines impies, réprouvées par le Christianisme, qu'il faudra étudier, adopter, peut-être, si vous ne voulez vous voir évincer et ignominieusement renvoyer comme incapables (2); il y a là, peut-être, parmi ceux qui vont vous examiner, des athées, des hommes immoraux qui auront passé leur vie à réunir, pour bibliothèque à leur usage, tout ce que l'égoût des presses clandestines a jamais jeté aux mauvais lieux, des hommes qui vous demanderont combien Louis XV a eu de maîtresses, et si le pape le plus avare n'est pas celui qui a inventé le jubilé, etc...

Mais la rougeur monte au front devant de telles indignités, devant ces hypocrites et insolentes tyrannies, devant ces dérisions honteuses de toutes nos libertés, et on a besoin, quand on est père, de se rappeler aussi qu'on est chrétien, pour maîtriser le sentiment d'indignation qui soulève l'homme jusqu'au fond des entrailles; l'âme se sent pressée par d'inexprimables angoisses, et elle comprend tout ce qu'il y a d'amertume et de noble honte dans ce cri d'un concitoyen : « Au nom de Dieu, je vous en conjure, ne dites plus que je suis Français. »

(1) Voyez p. 492, pour ce fait et pour les suivants.

(2) *Les Provinciales* et la plupart des livres philosophiques et athées adoptés par l'Université pour manuel du baccalauréat.

ARTICLE TROISIÈME.

—

Le Monopole Universitaire détruit l'égalité devant la loi, par les priviléges de sa juridiction.

—

Nous étant déjà trop étendus dans les deux articles précédents, nous ne dirons ici qu'un mot. L'article 50 de la Charte s'exprime ainsi :

« Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants » sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une » loi. »

Les articles 53, 54 et 55 ajoutent :

« Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Il ne » pourra, en conséquence, être créé de commissions et tribu- » naux extraordinaires, *à quelque titre et sous quelque déno- » mination que ce puisse être* (addition de 1830). Les débats » seront publics en matière criminelle, à moins que cette pu- » blicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et, dans » ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. »

Or, la juridiction universitaire est contraire à tous ces articles. Il y a là, dans le décret du 15 novembre qui la constitue, un Code de procédure civile pour régler l'instruction des affaires en matière de comptabilité, de droits dus à l'Université, etc.; un Code des contraventions, des délits et des peines; un Code d'instruction criminelle pour la punition de ces délits et l'application de ces peines, en dehors de tous nos

Codes établis par la loi. Il y a des délits dont nos Codes ne parlent pas, ou dont ils parlent, comme le vol, la calomnie, la diffamation, les faits scandaleux blessant la délicatesse et l'honnêteté, mais qu'on soustrait, au moins en certains cas, à la connaissance et au jugement des tribunaux établis par la loi ; il y a des peines dont ils ne disent rien, des juges et tout un corps de magistrats inconnus à toutes les lois ; on y juge à huis-clos et SOUVERAINEMENT pour les choses, dit M. Salvandy, et avec appel au conseil d'Etat pour les personnes. Les élèves peuvent faire intenter à leurs maîtres des procès qui sont jugés à Paris, sur le rapport d'un inspecteur, envoyé exprès sur les lieux, et quand les élèves sont condamnés et que les parents ne veulent point qu'ils soient soumis à la peine, comme à trois jours de prison, par exemple, dans l'intérieur du collége, ils sont bannis de tous les colléges de l'Université et, par conséquent, mis hors la loi, déclarés ilotes et parias sans autre forme de procès. Les procureurs impériaux, dans la plupart des cas, sont obligés, véritables huissiers ou gendarmes de l'Université faire exécuter, à l'aveugle et sans examen, les sentences portées. Les illégalités, en un mot, les violations de la Charte, ici comme partout, sautent tellement aux yeux, toutes les dispositions de ces codes inouïs sont si radicalement frappées de nullité, que, dans l'impuissance de les faire exécuter, l'Université préfère pour l'ordinaire se passer de toute discipline plutôt que de s'exposer à voir son autorité foulée aux pieds par ses propres membres, et souvent le plus haut placés dans sa hiérarchie. Une consultation, dans un jugement de ce genre, porté contre un professeur, maintenant conseiller inamovible, directeur des facultés de théologie, vice-président du conseil, suffira pour démontrer tout ce que nous venons de dire.

En 1830, M. Dubois, professeur de l'Université en non activité, rédigeait le journal le *Globe*. Il fut cité devant les tribunaux et condamné pour délit de la presse. De là, assignation de M. Dubois devant le Conseil de l'instruction publique. Voici quelles furent les conclusions des avocats de l'honorable député :

« Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 10 mai 1806, l'organisation du corps enseignant devait être présentée en forme de loi à la session de 1810 ;

» Que, de plus, et d'après tous les principes de notre droit public, une loi peut seule créer une juridiction pénale;

» Que, néanmoins, les décrets impériaux du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811, qui contiennent tout à la fois une organisation de l'Université et la création d'une juridiction pénale, ont été rendus sans le concours du pouvoir législatif;

» Que, par l'établissement de la Charte constitutionnelle, les divers pouvoirs de l'Etat sont irrévocablement rentrés dans leurs limites respectives.... ;

» Qu'ainsi, d'une part, la Charte peut être considérée comme ayant aboli les décrets impériaux sur l'Université ;

» Que, d'autre part, si ces décrets sont considérés comme subsistant et ayant force de loi, toujours serait-il que des lois seules auraient pu y déroger et en modifier les dispositions. »

D'après tous ces considérants, l'incompétence du corps royal était proclamée par MM. Odilon-Barrot, Reynouard et Desclozeaux.

Ce qui n'a point empêché M. Dubois, après avoir démontré victorieusement l'illégalité du tribunal devant lequel il était cité, de consentir à en devenir lui-même l'un des grands-juges, à dix mille francs de traitement.

Et cependant, cette juridiction exceptionnelle, impuissante pour le châtiment contre quiconque sait seulement vouloir y résister, sera pleine de force quand il faudra protéger des coupables contre les juridictions ordinaires et légales, et les mettre à l'abri des poursuites judiciaires. Qui pourrait, en effet, qui oserait les atteindre, enveloppés qu'ils sont de cette juridiction privilégiée comme d'une enceinte de forts? Quand, comment seraient-ils découverts? Quand et comment les tribunaux ordinaires seraient-ils saisis! Quel tribunal, quel magistrat, quel procureur du roi

oserait établir une enquête, une instruction contre des doctrines, contre des livres, contre un enseignement appuyé, adopté par un conseil inamovible et dont les membres sont les auteurs, par un ministre tout-puissant, par un corps dont la hiérarchie et l'influence étreignent tous les intérêts intellectuels. Des écrivains, quel que soit l'ascendant de leur nom, s'appelassent-ils Châteaubriand, Lamennais, verront leurs écrits attaqués, condamnés; ils se verront eux-mêmes passibles de fortes amendes et de la prison pour avoir manifesté une opinion contraire au pouvoir établi, attaqué quelqu'une de nos institutions, parlé mal d'un des corps législatifs, fait quelque allusion à des actes personnels du chef de l'Etat, et des Quinet, des Michelet, des Joguet, des Bellaguet, des Mallet, des Nizard, des Laroque, des Arnoult, des Cousin, des Monin, des Genin, des Villemain, des Jouffroy, des Damiron, des Guizot, des Lerminier, des Matter, des Libri, des Ferari, etc., des hommes qui ne sont pas même Français, viendront impunément, parce qu'ils sont universitaires, jeter l'insulte et l'outrage à pleines mains sur les dogmes, sur les pratiques, sur le clergé, sur toutes les institutions catholiques; attaquer, calomnier et blasphémer au grand jour la religion de la majorité; insulter, tenter de détruire tous les cultes, toutes les religions; s'acharner avec une haine stupide aux fondements même de la société, de l'ordre et de la morale publique; proclamer, en un mot, LE SCEPTICISME ET LE PANTHÉISME d'une extrémité de la France à l'autre. Rien ne restera debout devant leurs attaques, leurs blasphèmes et leurs sophismes, comme une bile noire, comme un âcre poison tomberont goutte à goutte, ou se répandront par torrent sur les générations, empoisonneront, abrutiront, pousseront à tous les crimes les enfants de la France; tout ce qu'il y a de grand, de noble, *d'admirable aux yeux du monde entier*, dans l'esprit national, dans le caractère français, périra sous leurs coups, et disparaîtra sans retour peut-être sous le souffle de leur bouche impure, et leurs doctrines, et leurs livres, et leurs personnes demeureront inviolables.

Des écrivains obscurs, des Luchet, seront condamnés à

deux ans d'emprisonnement et mille francs d'amende, leurs écrits seront lacérés et détruits, et la contrainte par corps devra, contre eux, durer pendant un an. Leur crime sera d'avoir excité dans un livre, dit M. l'avocat-général, à la haine et au mépris de toutes les religions. Admettre Dieu suffira pour en être convaincu. Mais ce livre devait tomber entre les mains de peu de personnes; c'est librement qu'il aurait été lu; aucune influence extérieure n'aurait agi pour en faire prendre connaissance et obliger à le lire. N'importe, il est condamné et il devait l'être. Mais s'il eût été universitaire? devant ce nom, la justice et les lois seraient tombées désarmées et impuissantes. Non-seulement il aurait pu impunément dire toutes ces choses, les imprimer, les enseigner, mais les justifier par l'athéisme, par l'athéisme pousser à des choses plus monstrueuses encore, et adoptées comme tant d'autres du même genre pour le fond, par le conseil inamovible et inviolable, par la tête du corps qui est au-dessus de toutes les lois, en contradiction avec toutes les chartes, les rendre classiques et forcer la jeunesse et les enfants même de la France de les payer au poids de l'or. Il y a plus : il aurait pu, par les faits, en tirer lui-même les premières conséquences, sans avoir rien à craindre des jurys ni des tribunaux. DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT, disent *les Mémoires pour servir à l'instruction publique*, que nous avons déjà cités, ont été convaincus de mœurs infâmes, de séduction, de corruption de l'enfance; ils ont été convaincus d'athéisme, et cependant on les a vus promener leur ignominie dans plusieurs colléges (et maintenant, quant à l'athéisme, dans presque tous les colléges) (1), sans que les tribunaux établis par les lois, aient pu exercer contre eux aucune poursuite. Nos enfants ont été et sont encore forcés de vivre au milieu de ces exemples, de subir cet enseignement corrupteur, d'apporter leurs cœurs, leurs corps et leurs âmes à ces infâmes séductions, et si, plus tard, réduisant en acte l'athéisme qui leur a été enseigné, ils se rendent coupables de livres ou

(1) Tome III, p. 93.

d'écrits immoraux et impies, de vol, de faux, d'émeute, ils sont saisis, condamnés, jetés aux bagnes, leurs corrupteurs, les agents provocateurs, dont ils ont été forcés d'écouter et de subir les leçons, restent impunis et continuent à faire des victimes. Que disons-nous impunis : de lourds, d'injustes, d'inconstitutionnels impôts sont frappés sur tous les français pour les engraisser dans d'opulentes *sinécures*; il nous faudra, comme les Chinois, et sans tenter même de résistance, acheter, payer, prendre sur notre subsistance, sur les sueurs de nos pauvres, pour acheter avec de l'or l'opium bien autrement meurtrier de ces nouveaux Anglais!!! Concluons donc que l'Université, soit par sa juridiction privilégiée, soit par les conditions arbitraires qu'elle met à l'égale admissibilité de tous les Français aux emplois, soit par les impôts injustes et inconstitutionnels qu'elle frappe, viole ouvertement le pacte social, et tend à l'anéantissement de toutes les libertés qu'il assure et qu'il garantit.

CHAPITRE III.

Le Monopole Universitaire détruit l'inviolabilité de la loi.

» Le roi, dit la Charte, est le chef suprême de l'Etat.... » il fait les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exé- » cution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois » elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution. (Art. 13.) »

Si donc, nous prouvons qu'en France les lois en matière d'enseignement consacrent la liberté, et que le monopole universitaire, dans son institution, sa conservation et son existence, est la violation de ces lois, ne sera-t-il pas évident pour tous, que la Charte est encore ici violée dans un de ses articles fondamentaux, et que le monopole universitaire, en brisant, par des actes permanents, le pacte social en vertu duquel le gouvernement a été fondé, en vertu duquel il subsiste et l'impôt est payé, pose en droit une nouvelle révolution, et la provoque en fait auprès du fanatisme de tous les partis. Or, il en est ainsi, et pour mettre en tout son jour, ce point d'histoire législative, montrons quel était, avant la création de l'Université, l'esprit et la lettre des lois en matière

'e nseignement, et comment ces lois, appartenant, la plupart, à nos constitutions, et confirmées par la Charte, loin d'avoir été révoquées par elle, ont été, et sont encore violées en permanence par de simples décrets ou ordonnances, dans la création et la conservation de l'Université et dans les usurpations quotidiennes de son monopole.

Qu'avant 1789 l'enseignement public ait toujours été gratuit du côté du gouvernement, et que la libre concurrence ait été le droit général ; ce sont deux faits qu'attestent les monuments de l'histoire, les lois et coutumes de France(1), le grand

« (1) Dès la fin du treizième siècle, dit l'inspecteur Libri dans son » *Histoire des Mathématiques*, p. 103 et 105 du tome I, l'enseigne- » ment a toujours été gratuit, et s'il n'y avait pas liberté *de tou* » enseigner, *il y avait au moins libre concurrence.* »

« Que des biens desdicts maistres et escoliers, dit l'ordonnance de » Philippe VI, ne prenes aucuins biens quelz qu'ilz soient pour les » garnisons de noz guerres ne pour nostre hostel, pour l'hostel de » nostre chere compaigne la Royne, ne pour nos enfants, ne pour » aultres quelz qu'ilz soient de nostre lignage, noz lieuxtenans, ca- » pitaines, connestables ou aultres veuillans ou soi disans avoir prin- » ses a nostre royaulme, par quelque autorité que ce soit, mais » tous les biens desdictz maistres et escoliers leur laisses paisible- » ment. » 23 février 1345.

En 1295, le mardi après la Trinité, Philippe-le-Bel exempta les maîtres et les écoliers de l'Université de Paris de tout impôt envers l'Etat, même pour frais de guerre. Des ordonnances de Philippe de Valois et Charles V exemptent aussi et les maîtres et les écoliers des droits de gabelle.

C'était également une coutume dans les Universités et surtout à Toulouse, à Poitiers, à Cahors que les maîtres ne reçussent aucun salaire des écoliers sans fortune, auxquels on devait même faire remise de toute somme qu'ils étaient tenus de payer.

L'étudiant avait droit aussi de récuser pour examinateur, tout docteur qui lui était suspect ; le chancelier et les doyens veillaient à ce qu'aucun régent, sous le poids de suspicion légitime, n'entrât dans la salle d'examen. L'examen devait être consciencieux, doux plutôt que sévère. (*Histoire de Calvin*, par Audin, tome I, p. 25 et suivantes.

nombre des colléges et la grande variété des maîtres chargés de les diriger. Laïques, clercs séculiers, clercs réguliers, bénédictins, jésuites, oratoriens, doctrinaires, corporations et particuliers, tous concouraient librement à un si noble ministère. Les rois, les évêques, les villes, les communes, les pères de famille, tous étaient également libres de fonder des colléges, et d'appeler pour y enseigner et les régir, qui bon leur semblait. Seulement, le gouvernement, ou plutôt les évêques et la magistrature, étaient chargés de la surveillance; l'opinion publique faisait tout le reste. Il y avait émulation, économie, moralité, religion et instruction supérieure à tout ce que nous avons eu depuis; nous l'avons montré plus haut par des témoignages incontestables, provenant d'hommes tout-à-fait dignes de foi et excellents juges en ces matières.

Cet esprit de gratuité et de liberté dans l'enseignement, était même tellement dans la nature, tellement l'esprit national et l'opinion de tous, qu'au milieu des innovations sans nombre qui remuèrent la France, jusque dans ses fondements, au temps de la révolution, et à travers ses mille lois ou projets de lois sur l'enseignement et l'instruction publique, cet esprit ne put jamais être étouffé, et l'emporta toujours.

« Si chacun, dit la constituante par le rapporteur de son » projet de loi sur l'enseignement; si chacun a le droit de re- » cevoir les bienfaits de l'instruction, CHACUN A RÉCIPRO- » QUEMENT LE DROIT DE CONCOURIR A LA RÉPANDRE; » car c'est du concours et de la rivalité des efforts indivi- » duels que naîtra toujours le plus grand bien. La confiance » doit seule déterminer le choix pour les fonctions instruc- » tives. Tous les talents sont appelés de droit à disputer le prix de l'estime publique. TOUT PRIVILÉGE EST, PAR SA NATURE ODIEUX, UN PRIVILÉGE, EN MATIÈRE D'INSTRUCTION, SERAIT PLUS ABSURDE ET PLUS ODIEUX ENCORE (1). »

(1) Rapport de M. Talleyrand, 10 et 11 septembre 1791.

Le projet de loi prononçait donc en ces termes la liberté d'enseignement :

« Il sera libre à tout particulier, en se soumettant aux lois » générales sur l'enseignement public, de former des établis- » sements d'instruction. Ils seront tenus d'en instruire les mu- » nicipalités, et de publier leurs réglements. »

Les filles n'étaient point comprises dans ce projet de loi ; le rapport « se bornait à recommander leur éducation aux » parents, leur rappelant que c'était leur premier devoir. »

L'assemblée constituante n'eut pas le temps de voter ce projet, elle se contenta seulement d'en entendre et le rapport et la lecture, et d'ordonner l'impression de l'un et de l'autre.

L'assemblée législative n'eut également qu'un projet de loi sur l'enseignement. Production de Condorcet, cet impie fameux qu'on surnomma le *mouton enragé*, ce projet, malgré la haine qu'on y montrait contre la religion, proclamait pourtant pour toutes les écoles au-dessus de celles dites élémentaires, une pleine liberté. « L'indépendance absolue des opi- » nions dans tout ce qui s'élève au-dessus de l'instruction » élémentaire, fait en quelque sorte, dit-il, PARTIE DES » DROITS DE L'ESPÈCE HUMAINE. »

A travers ces projets divers, la liberté ainsi avouée en droit se maintenait donc toujours en fait, et réglait seule l'enseignement dans toute la France, à part les persécutions religieuses; un décret même avait été rendu qui ordonnait que les professeurs des colléges occupés par des congrégations religieuses, seraient maintenus dans leurs fonctions (1); lorsque parut la Convention. La liberté lutta d'abord avec quelque succès dans cette assemblée célèbre, malgré le mauvais vouloir et les intentions liberticides d'un grand nombre de ses membres ; le projet de loi présenté au nom du comité d'instruction, par Lakanal, en reconnut même et en proclama le principe dans son article XLI :

(1) 28 octobre 1791.

« La loi, dit-il, ne peut porter atteinte au droit qu'ont les » citoyens d'ouvrir des cours et écoles particulières et libres, » sur toutes les parties de l'instruction, et de les diriger » comme bon leur semble. Elles seront seulement soumises à » la surveillance des bureaux d'inspection et d'une commis- » sion centrale. »

Mais enfin, LA MONTAGNE ET LA TERREUR l'emportèrent, et pendant que des milliers de proscrits, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, ramassés de tous les points de la République, arrosaient de leur sang *les échafauds en permanence*, que les têtes de deux victimes royales roulaient sanglantes sur le pavé, Robespierre, Danton et Charlier faisaient rayer d'un décret nouveau sur l'instruction publique la liberté d'enseignement. Inutilement Fourcroy s'était-il écrié le 21 frimaire : « Ici, comme dans tous les autres » établissements républicains, la liberté est le premier et le » plus sûr mobile des grandes choses... *Laisser faire*, est ici » le grand secret et la seule route des succès les plus cer- » tains.... le système libre est le seul que vos principes vous » permettent d'embrasser. » Inutilement Thibaudeau, Bouquier invoquèrent le droit de la nature ; inutilement le comité tout entier de l'instruction publique, dans son projet de décret proposa-t-il la liberté de l'enseignement, tout céda devant la parole terrible de l'agent de Robespierre, du cannibale Danton : « Il est temps de rétablir ce grand principe » qu'on semble méconnaître, dit-il, que les enfants appar- » tiennent à la République avant d'appartenir à leurs pa- » rents. Personne, plus que moi, ne *respecte la nature ;* » mais l'intérêt social exige que là, seulement, doivent se » réunir les affections. Qui me répondra que les enfants, » travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux » pour la République ?.... A qui, d'ailleurs, accorderions- » nous cette faculté de s'isoler ? Au riche seul. Et que dira » le pauvre?... » Ces arguments furent irrésistibles et un amendement décida « *que quiconque refuserait ses enfants à l'ins- » titution commune* serait privé de l'exercice des droits de » citoyen pendant qu'il se serait soustrait à remplir ce droit

» civique. » Il ne s'agissait pourtant encore ici que des écoles primaires et l'enseignement y demeurait gratuit. Mais à peine Robespierre et ses complices eurent-ils trouvé la peine due à leurs forfaits, que la liberté d'enseignement recouvra ses droits, et que sur le rapport de Lakanal on proclama de nouveau et l'on décréta : « que la loi ne pouvait porter aucune » atteinte AU DROIT QU'ONT LES CITOYENS D'OUVRIR » DES ÉCOLES PARTICULIÈRES et libres, sous la surveil- » lance des autorités constituées (1). »

L'article 300 de la constitution de l'an III posa même cette liberté en principe dans les termes suivants :

« Les particuliers ont le droit de faire des établissements » particuliers d'éducation et d'instruction ; » et elle ajouta, art. 355 : « Il n'y a ni *privilége*, ni jurande, ni maîtrise, ni » limitation à *l'exercice de l'industrie et des arts de toute es-* » *pèce*, » Et M. Daunou, membre de la commission des onze, qui avait rédigé cette constitution, proposant, au nom de la même commission, l'organisation de l'instruction publique avait dit dans son rapport, après avoir fait l'éloge du projet de loi de Talleyrand sur l'enseignement et de quelques autres : « Nous n'avons laissé que Robespierre qui » vous a aussi entretenus d'éducation, et qui, jusque dans » ce travail, a trouvé le secret *d'imprimer le sceau de sa* » TYRANNIE STUPIDE, par la disposition barbare qui arra- » chait l'enfant des bras de son père, qui faisait une dure ser- » vitude du bienfait de l'éducation.

» Pour nous, nous nous sommes dit : LIBERTÉ DE L'ÉDU- » CATION DOMESTIQUE, LIBERTÉ DES ÉTABLISSE- » MENTS PARTICULIERS D'ÉDUCATION ; nous avons » ajouté : LIBERTÉ DES MÉTHODES INSTRUCTIVES (2). »

Dès lors, la liberté de l'enseignement n'eut plus de risques à courir ; au corps législatif, sous le directoire, au conseil des cinq-cents, comme au tribunat et au conseil des anciens,

(1) Dernier article de la loi du 27 brumaire an III.

(2) Rapport sur la loi du 3 brumaire an IV. *Moniteur* des 2 et 3 brumaire, 24 et 25 octobre 1795.

toujours et partout appuyée sur les droits de la nature, et sur la constitution comme sur un roc immuable, elle triomphe de toutes les oppositions et de tous les mauvais vouloirs. En vain la queue de Robespierre s'agite-t-elle en faveur de l'*institution commune* ; en vain la rappelle-t-elle de ses vœux et de ses discours ; en vain, comme aujourd'hui, fait-elle retentir, pour effrayer la majorité, les mots de fanatisme et de prêtres, et montre-t-elle les écoles particulières comme des foyers de monarchie et de superstition ; en vain même représente-t-elle les écoles nationales en ruine, et dans l'impossibilité de soutenir la concurrence des établissements privés ; la liberté l'emporte ; la constitution est respectée ; Boulay (de la Meurthe) proclame avec Smith *que l'instruction pour être utile et bonne doit être libre* ; et quand le consulat paraît, Chaptal, au nom d'une commission, répète encore en l'an IX, et dans un projet de loi : « *qu'il est libre à tous* » *les citoyens de former des établissements d'instruction.* Tout » privilége, ajoute-t-il après Talleyrand pour motiver cet » article, tout privilége est odieux de sa nature ; il serait ab- » surde en matière d'instruction : l'autorité n'a que le droit » d'exiger de celui qui exerce la profession d'instituteur les » obligations qu'elle impose à tous les citoyens dévoués à une » profession quelconque, elle a sur lui une surveillance qui » doit être d'autant plus active, que l'exercice de cette pro- » fession intéresse plus essentiellement la morale publique : » là se bornent tous les pouvoirs du gouvernement...

» Ainsi, il dérive de la nécessité d'assurer l'instruction et de » la rendre générale et accessible à tous, que le gouvernement » doit créer partout des écoles publiques. Mais il appartient » aux droits d'un chacun d'ouvrir aussi des écoles et d'y ad- » mettre les enfants de tous ceux qui n'auront pas pour l'ins- » tituteur public le degré de confiance nécessaire. De la li- » berté de l'enseignement doit naître cette rivalité précieuse » entre les instituteurs, qui tourne toujours au profit de la » morale et de l'instruction.

» Le gouvernement, maître absolu de l'instruction, pour- » rait tôt ou tard, la diriger au gré de son ambition ; ce levier,

» le plus puissant de tous, deviendrait peut-être dans ses » mains le premier mobile de la servitude : *toute émulation » serait éteinte* ; toute pensée libre serait un crime ; et peu » à peu l'instruction, qui par sa nature doit éclairer, bientôt » dégénérée dans la main de quelques instituteurs timides, » façonnerait toute une génération à l'esclavage. »

Enfin, le 11 floréal an X, 1er mai 1802, quelque temps après la promulgation du concordat, Fourcroy, au nom du gouvernement, présenta au corps législatif une loi sur l'organisation de l'instruction publique, dont la liberté faisait encore la base, pour ainsi dire :

« L'instruction sera donnée, dit l'article premier : 1° dans » des écoles primaires *établies par les communes*; 2° *dans » les écoles secondaires établies par des communes, ou tenues » par des maîtres particuliers* ; 3° dans des lycées et des » écoles spéciales entretenues aux frais du trésor public. »

Les droits des communes, du gouvernement et des particuliers étaient donc reconnus, et servaient en quelque sorte de base à la loi entière. L'article 7 excite et encourage même les écoles particulières.

« Le gouvernement, dit-il, encouragera l'établissement des » écoles secondaires et récompensera la bonne instruction » qui y sera donnée, soit par la concession d'un local, soit par » la distribution de places gratuites dans les lycées, à ceux » des élèves de chaque département qui se seraient le plus » distingués, et par des gratifications accordées aux cinquante » maîtres de ces écoles qui auront eu le plus d'élèves admis » aux lycées. »

Il est vrai qu'en échange de cet encouragement, la loi restreignait, mais uniquement dans l'intérêt de la moralité, comme on l'expliqua, la liberté d'enseigner, par une disposition ainsi conçue :

« Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'auto- » risation du gouvernement. Les écoles secondaires, ainsi » que toutes les écoles particulières dont l'enseignement » sera supérieur à celui des écoles primaires, seront pla- » cées *sous la surveillance et l'inspection particulière des pré- » fets.* »

Ainsi, d'une main, le gouvernement donnait l'autorisation, et de l'autre il distribuait des récompenses aux écoles particulières. Pourvu que cette double opération fût confiée à des mains justes et libérales, il n'y avait rien à dire à cette disposition. Aussi le rapporteur la fit remarquer comme conciliant parfaitement la liberté d'enseignement que le gouvernement doit à chacun, avec les moyens d'enseignement qu'il offrait à tous.

« Ceux, dit-il, qui pensent avec Smith que l'instruction » doit être abandonnée aux entreprises particulières, trouve- » ront, dans cette partie du projet, la réalisation de leurs » idées; ceux qui croient au contraire que le gouvernement » doit offrir à tous, les moyens d'instruction, reconnaîtront » qu'il a fait, à cet égard, tout ce qu'il peut faire dans les cir- » constances où il est placé. »

Un orateur du tribunat (Challan, 26 avril 1802), justifia par les mêmes motifs la nécessité de l'autorisation et de la surveillance :

« Le gouvernement, dit-il, en contractant des obligations » envers les établissements particuliers, ne pouvait pas non » plus les abandonner à une concurrence illimitée. En effet, » il n'est pas indifférent à l'ordre social, que le dépôt des » connaissances et des lumières qui doit influer sur un peuple » entier, puisse être confié sans précaution préalable. Etabli » par la loi, il ne doit pas être permis de l'altérer; d'où il suit » qu'avant de former de pareilles entreprises, elles doivent » être examinées au moins *sous le rapport de la moralité* de » celui qui s'y dispose; et certes, il est moins fâcheux » d'éprouver un refus d'autorisation, que de voir fer- » mer une école presque aussitôt qu'elle aurait été ou- » verte.

» Les écoles dont nous venons de parler, **NE SONT » DONC SOUS SA DÉPENDANCE, QUE POUR GARANTIR » LES CITOYENS DES VICES QUI POURRAIENT S'Y GLIS- » SER, ET PROTÉGER CES MÊMES ÉCOLES, LORSQUE » LES MAITRES SE CONDUISENT DE MANIÈRE A MÉRI- » TER L'ESTIME PUBLIQUE.** Afin d'éviter les préventions

» qui naissent des intérêts très rapprochés, c'est au magis-
» trat d'un ordre supérieur que la loi confie la surveil-
» lance. »

L'orateur du tribunat au corps législatif (Siméon), ne vit également, dans cette partie du projet, que des faveurs pour les écoles particulières et pour ceux qui les avaient établies.

« La loi, dit-il, prenant ce qu'il *y a de plus sage dans* » *l'opinion des meilleurs publicistes* : qu'en matière d'instruc-
» tion, *il faut beaucoup laisser faire aux particuliers*, com-
» mande moins qu'elle n'exhorte et n'invite. Elle favorise
» beaucoup plus qu'elle n'établit.

» Le gouvernement s'associe pour l'exécution et les com-
» munes et les particuliers; il les met en part de son pou-
» voir. C'est un réglement de famille où il les appelle tous
» pour pourvoir à leurs besoins et à leurs intérêts ; il ne se
» réserve que la surveillance et les encouragements.

» Les conseils municipaux établiront les écoles primaires.
» Quant aux écoles secondaires, des particuliers en ont ou-
» vert avec succès : *on respecte cette propriété fondée par* » *leurs talents, consacrée par la confiance des citoyens.*
» Non-seulement ils continueront d'en jouir, mais ils parti-
» ciperont aux encouragements accordés aux établissements
» publics du même genre, que les communes sont invitées à
» faire.

» Ces encouragements, principe fécond d'émulation et
» pour les parents, et pour les disciples, et pour les maîtres,
» vont donner aux études, sur tout le sol de la république,
» une activité qu'elles n'avaient jamais eue autrefois qu'à
» Paris. »

Ainsi présenté, ainsi expliqué, au tribunat comme au corps législatif, le projet de Fourcroy fut adopté à une immense majorité, et la liberté de l'enseignement fut de nouveau proclamée sous le nom de *Loi sur l'instruction publique*, du 11 floréal an X. Aux colléges particuliers de Juilly, de Fontainebleau, de Sorèze, de Riom, de Vendôme, qui jetaient déjà un si grand éclat, vinrent se joindre ceux de

Belley, de Roanne, de l'Argentières et une foule d'autres... Les évêques imitèrent l'exemple des particuliers, et formèrent des pensionnats qui sous le nom de petits séminaires ou d'écoles ecclésiastiques, eurent, dès le commencement, les plus grands succès. Le désintéressement des supérieurs de ces écoles fit le contraste le plus frappant avec la cupidité des proviseurs, disent *les Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique*. Une multitude de pauvres enfants furent élevés à leurs frais, et aucune spéculation particulière ne rendit leur zèle suspect.

Tel était, depuis 1789, l'état de la législation sur l'instruction publique : toujours et partout, par conséquent, à l'exception des jours de la Terreur et pour les écoles purement élémentaires qui encore demeurèrent gratuites, la liberté de l'enseignement avait été l'esprit et la base de toutes les lois en cette matière. Assurée par la constitution de l'an III, décrétée de nouveau par une loi solennellement débattue, et adoptée par tous les pouvoirs, elle semblait tout-à-fait hors d'atteinte, quand, le 10 mai 1806, parut une loi ou plutôt, sous la forme de loi, un projet de loi future ainsi conçu :

« Art. 1er. Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, » un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de » l'éducation *publics*.

» Art. 3. L'organisation du corps enseignant sera présentée » en forme de loi au corps législatif, à la session de 1810. »

Puis, le 17 mars 1808, un simple décret en 144 articles, organisa ce corps enseignant et son monopole, et le 15 novembre 1811, un autre décret en 193 articles confirma le premier, créa pour l'Université une juridiction exceptionnelle et privilégiée, et confisqua le mobilier des petits séminaires.

Or, la constitution du 22 frimaire an VIII, qui réglait les pouvoirs à cette époque, s'exprimait ainsi : « Art. 25. Il ne » sera promulgué de lois nouvelles que lorsque le projet en » aura été proposé par le gouvernement, communiqué au » tribunal et décrété par le corps législatif. Art. 28. Le tri-

» lunat discute les projets de loi ; il en vote l'adoption ou le » rejet. Art. 44. Le gouvernement propose les réglements » nécessaires pour leur exécution. »

Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII ne change rien à ces dispositions ; il déclare seulement que le gouvernement de la république est confié à un chef qui prend le titre d'empereur des Français.

Donc évidemment les décrets organisateurs de l'Université violent la constitution elle-même, et la loi rendue en 1806, qui ne regardait que l'enseignement et l'éducation *publics*, c'est-à-dire donnés au nom de l'Etat, et qui prescrivait d'ailleurs que l'organisation du corps enseignant serait présentée en forme de loi au corps législatif, et non en 1808, mais à la session de 1810 ; donc ils dépouillent par ordonnance les Français des droits qu'ils tiennent de la nature, et que toutes les constitutions et toutes les lois leur reconnaissent comme sacrés et inviolables ; donc ce sont des actes de bon plaisir et de despotisme, contraires à toutes les lois, sans force par conséquent et nuls de plein droit.

Aussi, à peine le successeur de Robespierre, en matière d'enseignement, fut-il renversé, que le gouvernement provisoire s'empressa de revenir aux lois et de rendre aux Français et aux pères et mères leurs droits, en décrétant l'abolition de l'Université.

« Considérant, dit l'arrêté du 8 avril 1814, signé de MM. » de Talleyrand, d'Alberg, Jaucourt, etc., que le système de » diriger exclusivement vers l'état et l'esprit militaire les » hommes, leurs inclinations et leurs talents, a porté le der- » nier gouvernement à soustraire un grand nombre d'enfants » à l'autorité paternelle ou à celle de leur famille, pour les » faire entrer et élever, suivant ses vues particulières, dans » des établissements publics ; que rien n'est plus attentatoire » aux droits de la puissance paternelle, et que, d'un autre » côté, cette mesure vexatoire s'oppose directement au déve- » loppement des différents genres de génie, de talent et » d'esprit que donne la nature, et dont l'ensemble varié » forme la richesse morale publique ; qu'enfin *la prolongation*

» *d'un pareil désordre* serait une véritable contradiction avec » les principes *d'un gouvernement libre*; arrête que les formes » et la direction de l'éducation des enfants seront rendues à » l'autorité des pères et mères, etc. »

Louis XVIII vint bientôt lui-même confirmer cette mesure par l'ordonnance du 17 février 1815 :

« Il nous a paru, disait-il dans le préambule, que l'Univer- » sité était destinée à servir les vues politiques du gouverne- » ment, plutôt qu'à répandre les bienfaits d'une éducation » morale.... qu'une autorité unique et absolue, essentielle- » ment occupée de la direction de l'ensemble, était en quelque » sorte condamnée à ignorer ou à négliger ces détails, et cette » surveillance journalière qui ne peuvent être confiés qu'à » des *autorités locales,* mieux informées des besoins, et plus » directement intéressées à la prospérité des établissements » placés sous leurs yeux ; qu'un tel régime était incompatible » avec nos institutions paternelles et avec l'esprit social du » gouvernement..... que la levée de rétributions sur tous les » élèves des colléges, lycées et pensions, et appliquée à des » dépenses dont ceux qui les paient ne retirent pas un avan- » tage immédiat, peuvent être considérablement réduites... »

Il est vrai qu'un mois plus tard, le 30 mars, rétablie de nouveau et par ordonnance par son auteur, l'Université fut maintenue provisoirement par une autre ordonnance du 15 août 1815 ; mais que pouvaient légalement de telles mesures et sous de telles formes contre des lois si précises, contre l'esprit et la lettre de toutes les constitutions et de la Charte elle-même ; et quand ces mesures auraient eu autant de valeur légale qu'elles renfermaient de causes de nullité, incompatibles avec la liberté des cultes et des opinions, avec l'égalité devant la loi, ne devaient-elles pas disparaître absolument devant l'article 59 de la Charte de 1830. « *Le Code civil et les lois* actuellement » existantes, qui ne *sont pas contraires* à la présente Charte, » restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dé- » rogé. » On encore devant l'article 70 : « Toutes les lois et » ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux disposi-

» tions adoptées pour la réforme de la Charte sont, *dès à pré-* » *sent*, et demeurent annulées et abrogées. »

Le décret impérial créant l'Université en contradiction avec toutes les lois, ou l'ordonnance de Louis XVIII qui la maintenait provisoirement contre ces mêmes lois, étaient-ils donc des lois ? ou ces lois n'étaient-elles point contraires à la Charte ?

Nous savons que les agents de l'Université ont dit, qu'ils ont prétendu, qu'ils disent et prétendent encore que le décret impérial qui a créé l'Université doit être considéré comme une loi et en avoir la force. Mais s'il en était ainsi, comment donc le gouvernement provisoire, composé des principaux sénateurs, a-t-il pu croire pouvoir rapporter ce décret, cette prétendue loi, par un simple arrêté ? Pourquoi Louis XVIII, à la face des chambres, l'a-t-il révoqué par une simple ordonnance ? Pourquoi Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, l'a-t-il rétabli de la même manière ? Pourquoi Louis XVIII, à son retour de Gand, l'a-t-il maintenu provisoirement de nouveau encore et toujours par de simples ordonnances ? Mais cette prétendue loi pourquoi n'a-t-elle d'autre sens fixe que l'arbitraire ? Pourquoi l'Université elle-même l'interprète-t-elle, la change-t-elle, la mutile-t-elle ou y ajoute-t-elle au gré de ses intérêts et de ses caprices, ou selon les circonstances ? Pourquoi l'article 7 sur les concours pour les chaires de théologie est-il supprimé ? Pourquoi, l'article 8 n'exigeant que trois professeurs dans les facultés de théologie, en augmentez-vous le nombre arbitrairement et sans loi ? Pourquoi, les facultés des lettres ne devant compter que six professeurs à Paris, dont trois du collége de France, et trois dans les autres académies, dont l'un professeur de belles-lettres du lycée, en avez-vous augmenté le nombre, ou les prenez-vous ailleurs que votre loi ne le prescrit ? Pourquoi ne demandez-vous pas à tous vos professeurs, à tous vos proviseurs, à tous vos doyens les grades à la suite d'examens que votre loi demande ? Pourquoi les préceptes de la religion catholique ont-ils cessé d'être la première base de l'enseignement universitaire, comme le voulait l'article 38 ?

Pourquoi lui avez-vous substitué la philosophie éclectique qui, de l'aveu de votre *Manuel de Philosophie*, lui est diamétralement opposé, et avec lui l'impiété, le panthéisme, l'athéisme et l'immoralité? Où est la loi qui vous a autorisé à cette substitution?

La fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions, devait être, d'après le même article, la seconde base de votre enseignement : où est la loi qui, en 1814, y a substitué la fidélité au roi et à la dynastie de la branche aînée des Bourbons? Où est la loi qui, en 1815, a substitué à cette récente fidélité, la fidélité précédente, et qui, trois mois après, en a décrété l'abolition pour reprendre l'autre? Où est la loi qui, en 1830, a changé de nouveau cet article et transformé la fidélité à la branche aînée en la fidélité à la branche cadette? Et quelles sont les idées libérales proclamées par les constitutions, sinon la liberté des cultes, la liberté des opinions, la liberté de l'industrie, la liberté et la gratuité de l'enseignement, toutes choses diamétralement opposées à votre monopole?

L'obéissance aux statuts du corps enseignant, qui ont pour objet l'uniformité de l'instruction, doit être la troisième base de l'enseignement universitaire, et dans votre enseignement, il n'y a d'uniforme que l'impiété, que les principes subversifs de toute religion, de toute vertu, de toute société? Où est donc encore la loi qui détermine cette interprétation? Enfin, la dernière et quatrième base de l'enseignement universitaire, est la déclaration de 1682; mais la déclaration de 1682 est contraire à la liberté des cultes, contraire à la liberté des opinions assurée par la Charte; elle s'immisce dans ce qui tient au domaine de la conscience, elle entreprend de régler les croyances par ordonnance et par décret, elle renverse, elle seule, tout ce qu'il y a de libéral dans les constitutions? Où sont donc les lois qui expliquent ces contradictions et qui concilient avec la Charte tant de points qui lui sont diamétralement opposés?

Mais si le décret créateur de l'Université a force de loi, doit être considéré comme loi, si l'on ne peut y rien changer sans une loi, dites-nous donc encore en vertu de quelle loi le titre de grand-maître a été quitté, repris, quitté et repris encore, et se confond avec celui de ministre de l'instruction publique? Quelle est la loi qui a changé les lycées en colléges, et réformé l'article 70, qui ordonne que sur les dix conseillers à vie qui doivent former le conseil, six soient choisis parmi les inspecteurs et quatre parmi les recteurs, inspecteurs et recteurs qui aient exercé ces fonctions pendant cinq ans et siégé déjà comme tels dans le conseil? En vertu de quelles lois a-t-on si souvent dérogé à ces clauses et exempté des conditions qu'elles demandent? Après l'organisation complète de l'Université, dit aussi l'article 101, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux et régents des colléges, ainsi que les maîtres d'études de ces écoles, seront astreints au célibat et à la vie commune; quelle est encore la loi qui a réformé cet article et autorisé la plupart des fonctionnaires dont il est ici question à avoir femmes et enfants, vivant aux dépens des élèves? Quelle loi, ou même quelle ordonnance a permis aux pères de famille de mettre leurs enfants dans les institutions particulières avant que le lycée ou collége ne fût complété? Est-ce une loi encore qui a changé en sens contraire le serment du grand-maître ainsi conçu: « Sire, je jure devant Dieu à » Votre Majesté, de remplir tous les devoirs qui me sont » imposés; de ne me servir de l'autorité qu'elle me confie » que pour former *des citoyens attachés à leur religion* (quelle » religion?), à leur prince (quel prince?), à leur patrie (quelle » patrie?), de favoriser par tous les moyens qui sont en mon » pouvoir les *progrès des lumières*, *des bonnes études et des* » BONNES MOEURS; d'en perpétuer les traditions *pour la* » *gloire de Votre Majesté, le bonheur des enfants et le repos des* » *pères de famille*? » Sont-ce des lois encore qui ont exempté les élèves des grands-séminaires du baccalauréat, et soustrait les petits à l'enseignement universitaire? Sont-ce des lois qui accordent deux ou trois petits séminaires à certains dé-

partements, et proscrivent dans la plupart des autres l'érection même d'un second ? Sont-ce des lois qui reconnaissent ici des manécanteries, et qui là poursuivent à outrance, et traînent devant les tribunaux pour y être condamnés, le vicaire ou le curé qui apprend à ses clercs à entendre et à bien prononcer le latin pour pouvoir mieux, et avec plus d'intelligence servir à l'autel ? La chose est donc évidente, tout en matière d'enseignement ne repose que sur le bon plaisir ou sur des ordonnances ? Et c'est avec vérité que M. le grand-maître Salvandy disait dans son rapport au roi « que depuis » l'ordonnance du 15 février 1815 jusqu'à lui, en 1838, l'Uni- » versité dont le nom était demeuré supprimé, son conseil » surtout, n'ont existé que provisoirement et N'ONT MAR- » CHÉ QU'EN DEHORS DE TOUTES LES CONSTITUTIONS » IMPÉRIALES, et qu'en conséquence il proposait de *rentrer* » *purement et simplement dans le décret* (1). »

Et c'est vous, vous fonctionnaires et agents de l'Université qui après avoir changé, mutilé, interprété au gré de vos caprices, et selon les circonstances, les réglements arbitraires et illégaux par lesquels elle subsiste, les pliant en tous sens, les changeant, les mutilant, les interprétant encore tous les jours au gré de vos passions comme une verge à fouetter des esclaves ou selon l'influence de tel ou tel personnage dont vous craignez l'opposition ; c'est vous qui prétendez en faire une loi, et nous les faire respecter comme tels !

Une loi ? le code informe et draconien de l'Université ! Mais d'après quel principe ? La loi, sous l'empire comme depuis, aux termes des constitutions, ne devait-elle pas être discutée et votée par les pouvoirs législatifs? L'autorité exécutive pouvait-elle alors plus que depuis changer par décrets et par ordonnances les lois existantes, la constitution elle-même qui avait posé en principe la liberté de l'enseigne-

(1) *Almanach de l'Université*, 1839, p. 11, 12 et 13.

ment ? Créé contre toutes les lois, illégal, invalide, nul de plein droit, le monopole universitaire a-t-il pu être validé depuis, conservé, étendu par ordonnances encore contre ces mêmes lois qu'aucune nouvelle loi n'avait révoquées, contre l'esprit et la lettre de la nouvelle constitution elle-même qui appelait, reconnaissait, confirmait toutes les anciennes lois favorables à la liberté? En appellerez-vous à l'usage, à la coutume ? et depuis quand l'exercice de la tyrannie érige-t-il la tyrannie en loi ? depuis quand l'usage de quelques années imposé par la force, en contradiction avec toutes les lois peut-il prescrire contre la liberté des citoyens, contre les lois constitutives qui la reconnaissent, annuler ces lois et ces constitutions et en prendre la place ? Dans quel pays assez dégradé avez-vous jamais entendu ériger en principe semblables maximes ? Et c'est en France, dix ans après une révolution qui n'a triomphé, dites-vous, que pour faire prévaloir les lois sur les ordonnances que vous osez tenir ce langage ? Vous croyez donc les corps de l'Etat bien avilis et le peuple lui-même devenu bien stupide ? Non, jamais le monopole universitaire n'a été loi, jamais même il n'a pu être rangé parmi les coutumes légitimes; toujours il a eu contre lui les vœux de la France, et quand « la restauration tomba comme l'empire, les vœux de la France parurent encore une fois au-dessus des ruines, » disait M. Lacordaire devant la chambre des pairs dans un discours dont nous devons ici rappeler un des plus brillants passages. « Ces vœux quels furent-ils? vous le savez. La liberté d'enseignement consacrée dans la Charte comme un droit inviolable de la nation française, apprit à l'Université que ce n'était pas seulement la restauration et le catholicisme qu'elle avait pour ennemis, mais que, fille d'un despotisme exécrable, elle avait fatigué vingt ans la patrie. Tous les régimes, l'empire, la restauration, la révolution de 1830, tous ont jeté leur malédiction à l'Université; tous, et je ne parle ici que des actes du gouvernement, je tais les injures privées; car, qui pourrait les compter? Ainsi, a quelque époque que nous nous placions, nous pouvons demander du décret impérial : Qui lui a donné force de loi?

où est le consentement des citoyens? où est la liberté? où est la coutume? A chaque époque l'Université a été flétrie par des actes du pouvoir, et l'acte même qui lui donna naissance fut un parjure; à chaque commotion sociale la France l'a réprouvée, et faut-il s'en étonner? La France combat pour être libre et l'Université pour l'asservir; la France veut la liberté des opinions et des cultes, la liberté d'intelligence, source de toutes les autres, et l'Université les opprime toutes dès notre berceau; la France veut la liberté de la famille, l'inviolabilité du foyer domestique, et l'Université arrache les fils à leurs pères au nom de la science qu'elle ne leur donne pas et de la vertu qu'elle leur ravit. Encore une fois, faut-il s'étonner qu'elle soit en butte à la haine commune et que je n'en puisse parler qu'avec un accent d'imprécation? Oh! oui, nous la haïssons du fond de nos entrailles, et tant qu'il restera dans notre cœur un souffle de vie, tant qu'il restera dans nos veines un peu de sang, nous emploierons ce souffle, nous userons ce sang à la combattre, à la tuer. Car il faut que nous soyons libres, nobles pairs, il le faut. Et puis, nous tous qui parlons, qui écrivons, nous tous, à cette barre et dans la France, nous tous qui sommes de ce temps, est-ce que nous ne sommes pas aussi de l'Université? Est-ce que nous n'avons pas éprouvé ses bienfaits? Est-ce que nous ne connaissons pas le ventre de notre mère?

» Vous pouvez maintenant, nobles pairs, juger cette assertion, à laquelle le ministère public a réduit toute la cause : Le décret de 1811 a force de loi. Je ne crains pas de dire qu'il n'existe aucun acte de l'autorité souveraine dans notre législation, qui porte davantage l'empreinte de l'illégalité et du despotisme, et qui l'ait mieux conservée. Flétri par son propre auteur, qui n'osa pas essayer d'en faire une loi, quoiqu'il l'eût promis dans une loi; flétri par le gouvernement provisoire, au premier moment de la chute de Napoléon; flétri par une ordonnance du roi Louis XVIII, et par tout le gouvernement de la restauration, qui le viola dix ans d'une manière flagrante; flétri par la révolution de 1830; flétri par une haine unanime, par des pétitions innombrables,

par tous les organes de l'opinion publique, par plusieurs tribunaux qui ont refusé de l'appliquer, par la Cour royale de Paris, qui, dans cette même cause, ne nous a condamnés par défaut qu'au *minimum* de la peine impériale ; c'est en son nom qu'il y a cinq mois le nom de la liberté fut effacé des murs où nous l'avions inscrit, que des enfants furent chassés par la force, du lieu où les retenaient les ordres de leurs parents, que j'ai été moi-même chassé hors de mon domicile, et que des scellés m'empêchent encore d'y rentrer. Voilà le décret, nobles pairs, qu'on veut que la France adore comme une loi, et dont l'histoire abjecte, même dans l'histoire du despotisme, ne rappelle avec des idées d'oppression aucune idée de grandeur. Ce n'est pas même un glaive sanglant, c'est le fer ignoble avec lequel on a cloué ma porte.»

Mais l'aveuglement et l'esprit de vertige s'est emparé de la grande usurpatrice, et dans sa soif d'irréligion et de tyrannie, non-seulement elle veut faire prévaloir des ordonnances illégales et nulles de plein droit, sur les lois, sur les constitutions elles-mêmes, mais encore substituer sa volonté toute seule, son bon plaisir, sa cupidité, sa haine de toute religion, aux lois de la nature, aux droits les plus sacrés de la famille et de la religion, aux promesses de la Charte, à l'esprit, à la lettre de toutes nos lois, sans ombre même de décret quelconque. Nous voulons parler de l'enseignement des filles.

Jamais les lois et les projets de lois sur l'enseignement, depuis 1789, à part la loi de Robespierre, n'ont entendu s'occuper de l'enseignement des filles, et mettre des entraves quelconques à la liberté de leur éducation. La constituante s'est contenté de la recommander aux pères et mères comme un devoir sacré, et le directoire, le consulat et l'empire ont gardé sur elle un silence absolu. Les décrets universitaires de 1808 et de 1811, n'en ont jamais dit un mot, la loi de 1833, sur l'instruction primaire, se tait absolument sur elles; tous supposent évidemment par les termes qu'ils emploient, par les mesures qu'ils prescrivent, que les législateurs n'ont jamais entendu qu'il en fût question. Ils se sont toujours reposé de

ce soin sur la nature, sur la religion, sur le dévouement des communes, sur la délicatesse, sur l'instinct si sage et si prévoyant des mères ; et l'expérience a prouvé qu'ils avaient bien jugé. D'une extrémité de la France à l'autre, des femmes dévouées, instruites, de bonnes mœurs, sans ambition, sans cupidité, se sont consacrées, sur l'ordre de la religion, à ce noble et pénible ministère, sans empêcher la concurrence d'une foule d'écoles et de pensionnats jouissant, à juste titre, de la confiance des mères; et la liberté assurée, par les lois et les constitutions, une liberté pleine et entière, sous la surveillance des magistrats, a régi et toujours régi seule cette branche de l'enseignement, sans qu'aucun usage contraire ait jamais cherché même à prévaloir. Les filles n'ayant, d'ailleurs, aucun rôle politique à jouer dans l'Etat, aucune charge publique à exercer en son nom, le bon sens, l'évidence, un sentiment de justice, une certaine droiture innée et toujours vivante aux cœurs qu'un hideux athéisme n'a pas corrompus et dégradés, criaient trop haut pour qu'on osât les étouffer, que l'Etat n'avait aucun prétexte pour toucher à cette éducation, que la responsabilité du monopole, serait là trop effrayante, le monopole lui-même trop manifestement odieux et tyrannique pour qu'on tentât publiquement de proposer de l'étendre jusqu'à elle. Eh bien! cette tyrannie honteuse, absurde, qu'aucun législateur n'avait osé même proposer au grand jour, l'Université, enhardie par ses usurpations, accoutumée à s'élever au-dessus de toutes les lois et à les braver, à fouler aux pieds toutes les constitutions, ne regardant les chambres que comme un troupeau vil dont elle se croit le berger, et la France entière que comme une proie, l'Université a entrepris de la réaliser clandestinement et dans l'ombre; elle ne pouvait se résoudre à laisser ainsi échapper à sa pestilentielle influence, aux mesures vexatoires de son joug abrutissant, la moitié et la plus intime moitié de la famille. Sa cupidité apercevait là aussi de l'or à ramasser, et sa haine pour la religion, l'impiété et l'immoralité de ses doctrines rencontraient, dans la femme chrétienne, une digue, un obstacle insurmontable à ses desseins et aux succès de a

guerre impie qu'elle a déclarée à tous les cultes. Les femmes de toutes les conditions sont, en effet, demeurées fidèles dans leur immense majorité, aux pratiques de la foi, et, en 1836, malgré les tentatives faites pour les corrompre par le monopole et les romans, sur 7,232 accusés traduits en Cour d'Assises, les hommes y étaient pour 5,893, et les femmes, seulement pour 1,339 (1). Quelle honte pour le monopole, qui s'est chargé, et qui a répondu de la moralité des hommes! Il faut s'en laver, dût-on périr dans le travail! Une ordonnance, du 23 juin 1836, contresignée par un grand-maître protestant, assimile donc, sans aucune autre forme, les écoles de filles à celles des garçons, et étend, d'un trait de plume, sans aucune distinction, le monopole universitaire sur elles comme sur eux.

Dès-lors, toutes les institutrices, toutes les maîtresses d'écoles, de jeunes filles, souvent pleines de timidité et de candeur, sans nulle expérience pour le mal, sont obligées d'aller implorer un certificat de moralité, non auprès de leurs pasteurs, mais auprès du maire, et sur l'attestation de trois conseillers municipaux (2). Qui ne voit, qui ne sent les dangers? qui ne comprend les conditions qui peuvent être mises à de pareilles attestations? Ce n'est pas tout. Outre le certificat de moralité, il leur faut un brevet de capacité, et pour l'obtenir, subir un examen, se donner en spectacle, jeunes, belles, peut-être, devant une commission composée d'hommes, en grande partie, arbitrairement choisis par un grand-maître qui peut être protestant, impie ou athée, par conséquent, peut-être impies, peut-être athées, peut-être libertins eux-mêmes, et là, devant eux, et sur leur ordre, pendant une heure, peut-être deux, répondre sur les principes de la foi et de la morale, sur l'histoire sainte, sur l'histoire profane, sur l'histoire naturelle; lire, écrire, chanter (3). Peut-être faudra-t-il encore les visiter chacun en particulier pour se les rendre favorables? Il y a plus, le brevet obtenu,

(1) *La Presse*, 1er octobre 1839.
(2) Titre II, article 6.
(3) Titre Ier, article 1er.

il faudra, pour élever une école d'externes, une autorisation du recteur de l'Académie du lieu, peut-être de celui qui trouve de l'honneur à être comparé à l'apostat Strauss, et s'il s'agit d'un pensionnat, une autorisation spéciale du grand-maître lui-même, en son Conseil royal de l'instruction publique? Que de voyages, que de visites pour les obtenir? que de personnes il faudra employer? que de dangers encore, que de conditions immorales, infâmes, peut-être, seront apposées à toutes ces faveurs? Nous avons le droit de faire toutes ces suppositions parce qu'elles sont dans la nature du cœur humain, parce qu'elles sont fort ordinaires et comme une conséquence nécessaire de l'irréligion, de l'impiété, de l'athéisme, des doctrines et des principes immoraux professés par les hommes de l'Université.

Enfin, l'école ou le pensionnat est établi, avec la flétrissure peut-être pour condition et pour base. De jeunes enfants, toutes belles d'innocence, de fraîcheur et de simplicité, s'y rendent de toutes parts, conduites par leurs mères, trompées par les apparences ou forcées par leur position, qui ne leur laisse pas la faculté de faire elles-mêmes l'éducation de leurs filles et ne pouvant les confier à d'autres mains, puisqu'ainsi le veut le monopole. Que va-t-il advenir? Cet asile où vient s'abriter la pureté, la douce espérance de la famille, pour s'y instruire et s'y former aux vertus domestiques, sera-t-il au moins un sanctuaire inviolable, inaccessible à l'immoralité? Elles l'espèrent, ces mères infortunées à qui l'innocence de leurs filles est plus chère que la vie... Elles se trompent. Les hommes de l'Université, ses agents, ceux même qui spéculent sur la plus sale fibre du cœur humain, comme à Lille le marchand de la *Bibliothèque des Amants* (1), ses inspecteurs, ceux qu'elle destine à remplacer nos évêques et qu'elle leur substitue déjà

(1) Le libraire de Lille qui a fait paraître un prospectus sous ce titre est vice-président du *Comité local d'instruction primaire*, et, comme tel, a droit de visiter les écoles. *Univers*, 19 février 1843.

dans tous leurs droits sur l'instruction morale et religieuse et sur l'éducation de la jeunesse, viendront, quand bon leur semblera, à toute heure, si quelque chose les y attire, visiter interroger, examiner, faire passer devant eux pour les considérer, pour les flétrir de leurs regards, peut-être de leurs mains immondes, ces tendres et si fragiles fleurs; et la ville de Boulogne ne retentit-elle pas encore des attentats récents d'un de ces inspecteurs à la pudeur d'une jeune élève de douze ans, qui venait de faire sa première communion (1) !

Et ces mesures tyranniques, immorales, contraires à toutes les lois, l'Université les impose aux communautés même de vierges consacrées à Dieu (2) ! Il faudra qu'elles aussi, si elles veulent abriter, comme élèves internes, dans leurs sanctuaires sacrés, l'innocence, le dénûment même de pauvres orphelines; si elles veulent élever leur enseignement au second degré; il faudra qu'elles subissent des examens; qu'elles se donnent, elles consacrées au Dieu de pureté, elles défendues du contact du monde par les grilles obscures et les pesantes portes de leur cloître, il faudra qu'elles se donnent en spectacle, sans leur long voile, aux agents de l'Université; qu'elles affrontent leurs questions impudentes, leurs quolibets, leurs blasphèmes peut-être; il faudra qu'elles obtiennent du grand-maître une autorisation qu'il pourra accorder ou refuser selon son bon plaisir. Viendront ensuite les inspecteurs du monopole; devant leurs faisceaux devront s'incliner la sainteté du domicile, les règles sacrées de la clôture religieuse; rien n'arrêtera de tels hommes; ils voudront visiter l'intérieur des couvents, les dortoirs, les couches pudiques des vierges (3); il faudra, pour éviter les attentats de Boulogne, commis dans une maison religieuse et de plus grands peut-être, que les évêques s'arment de la sainte

(1) *Union Catholique*, 1er juillet 1840.

(2) Titre IV, art. 14.

(3) *Union Catholique*, 1er juillet 1840.

énergie des Ambroise, et ordonnent aux communautés de leurs diocèses, de tenir fermées les portes de leur clôture, et d'attendre que la force brutale vienne les briser (1). On reculera alors, mais là seulement et pour un temps, en épiant une circonstance favorable pour revenir à la charge et frapper les derniers coups.

Nous ne disons rien des livres et des enseignements préparés pour pervertir ces établissements et faire marcher de pair la corruption et l'impiété de la jeunesse des deux sexes; des cours d'histoire approuvés pour les écoles de filles comme pour celles de garçons; des livres adressés directement aux mères de famille et aux institutrices, et couronnés du prix Monthyon, livres où les Aimé Martin et les Nathalie Lajolais attaquent également et avec une impudence qui ne sait pas rougir, et la foi et les mœurs; des cours d'éducation maternelle d'un juif, Lévy Alvarès, honorés de la visite de deux inspecteurs et récompensés de la croix d'honneur, quoique remplis de sophismes et d'erreurs dogmatiques et morales, ni des livres de ce même juif adoptés par le Conseil de l'instruction publique et renfermant la quintessence de l'impiété des enseignements universitaires : le temps ne nous le permet pas; ce peu de mots suffit d'ailleurs.

Or, ces outrages, ces usurpations, ces attentats à la liberté de ce qu'il y a de plus cher, de plus pur, de plus intime dans la vie de la famille, l'éducation de la femme, sur quel texte de loi, sur quelles ordonnances même illégales et inconstitutionnelles, l'Université et ses suppôts les appuient-ils? Derrière quel décret impérial se retranchent-ils? par quelle loi autorisé, le grand-maître fonde-t-il des écoles normales de maîtresses d'écoles et d'institutrices, et sur cinq déjà en activité, en place-t-il quatre dans telle ou telle communauté religieuse, pour séduire plus facilement sous de telles apparences? Pourquoi, ici encore, la liberté des cultes

(1) Ces ordres ont été donnés par plusieurs évêques.

l'égalité devant la loi, les lois et les constitutions elles-mêmes sur la liberté de l'enseignement sont-elles ainsi violées et par ordonnances ? Pourquoi dans un pays dont la majorité des habitants est reconnue catholique par la Charte, lorsqu'il s'agit d'un enseignement qui, selon la loi, doit avoir pour base la religion et la morale, l'autorité de l'Eglise catholique, de ses évêques, de ses prêtres, seuls juges d'un pareil enseignement, est-elle ainsi méconnue, foulée aux pieds ? De quel droit arrache-t-on de leur sein la plus faible, la plus timide, la plus pure portion de leur troupeau, celle qui a le plus grand besoin pour savoir souffrir et s'immoler, de la foi, des sacrements, des consolations et de la force de la religion catholique ? Pourquoi ?... Mais, c'est inutilement que nous insisterions ; la cause, le motif de ces attentats aux lois, à la charte jurée, aux promesses faites et acceptées comme condition du pouvoir, à la religion, à la nature, la chose est évidente, c'est l'audace impunie d'un corps accoutumé à se jouer de tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les peuples, et à regarder dans sa folle insolence, les chambres, la France elle-même comme une machine dont les ressorts sont entre ses mains, et qui n'a d'autre volonté que la sienne, d'autre mouvement que celui qu'il lui imprime. Notre indifférence, notre stupide apathie sur notre dignité, sur les intérêts les plus graves et les plus sacrés de nos familles et de la société elle-même, jointe à la connivence de plusieurs des gardiens mêmes de nos libertés, prouveront-elles longtemps encore qu'il a raison ? Quand on laisse ainsi usurper par un privilége aussi odieux qu'absurde, vendre et revendre, par un inconstitutionnel monopole les droits les plus saints, les sources même de l'honneur, de la dignité, des mœurs et de la prospérité de la famille, la liberté de son culte et de sa conscience, il faut au moins ne pas s'étonner de voir trafiquer de l'honneur et de la liberté de l'Etat. Certes, quand, impunément et au grand jour, on livre à l'Angleterre la foi de nos pères et tous les

avantages qu'elle nous donnait en Europe et dans les quatre parties du monde, on peut bien lui livrer clandestinement les ressources de notre commerce et l'indépendance de la patrie !

Digitized by Google

CHAPITRE V.

—

Le Monopole Universitaire anéantit la promesse de la liberté de l'enseignement, consignée dans la Charte comme une des conditions du pouvoir établi en 1830.

—

M. Dupin, député de la Nièvre, rapporteur nommé par la commission chargée d'examiner et de discuter les réformes et les additions à faire à la Charte de 1814, avant d'en faire la Charte de 1830, après avoir exposé, au nom de la commission, ces changements et ces additions, dont une était ainsi conçue : « Art. 69. Il sera pourvu successivement, par des » lois séparées, et dans le plus court délai possible, aux ob- » jets qui suivent... 8° *L'instruction publique et* LA LIBERTÉ » DE L'ENSEIGNEMENT ; » termina ainsi son rapport : « Après ces modifications, la plupart faciles, et dont la né- » cessité était d'avance empreinte dans tous les esprits, » viennent les lois dont la rédaction n'a pu être instantané- » ment préparée et qui exigeraient de notre part une discussion » approfondie, mais dont LA PROMESSE, QUI CETTE FOIS

» NE POURRA PAS ÊTRE ÉLUDÉE, FAIT PARTIE DES » CONDITIONS SOUS LESQUELLES DEVRA S'ACCOMPLIR » LA DERNIÈRE PARTIE DE LA PROPOSITION. Cette » proposition a pour objet d'asseoir et de fonder un établis- » sement nouveau, nouveau quant à la personne appelée, et » surtout quand au mode de vocation. Ici, la loi constitu- » tionnelle n'est pas un octroi du pouvoir qui croit se déssaisir, » c'est tout le contraire. C'est une nation en pleine posses- » sion de ses droits, qui dit avec autant de dignité que d'in- » dépendance au noble prince auquel il s'agit de déférer la » couronne: A CES CONDITIONS ÉCRITES DANS LA LOI, « VOULEZ-VOUS RÉGNER SUR NOUS?

» Messieurs, avant tout, ce prince est honnête homme; il » en a parmi nous l'éclatante réputation; s'il vous dit qu'il » accepte; si, par cette acceptation, le contrat est une fois » formé; s'il en jure l'observation en présence des chambres, » à la face de la nation, nous pourrons compter sur sa pa- » role. Il vous l'a dit: LA CHARTE, TELLE QU'IL L'AURA » ACCEPTÉE, SERA DÉSORMAIS UNE VÉRITÉ (1). »

Tout le monde sait à quelle majorité ce rapport, ces changements et ces additions furent accueillis et votés, et la Charte ainsi refaite, présentée à la France comme un contrat synallagmatique entre les Français et les pouvoirs établis, comme une condition essentielle de la nouvelle royauté elle-même.

Il est donc évident, qu'une loi à donner *dans le plus bref délai possible*, sur l'*instruction publique*, et ayant pour base *la liberté de l'enseignement*, a été, en 1830, placée dans la Charte comme une condition essentielle des pouvoirs établis, et que des serments solennels, dont le ciel et le monde ont été les témoins, de l'observation desquels les gardes nationales et *tous les citoyens* ont été établis surveillants, ont promis que cette condition serait remplie.

Il est évident encore que cette promesse ne pouvait s'en-

(1) Séance des députés du 6 août au soir, *Moniteur* du 8.

tendre du monopole universitaire, tel qu'il existait. Il est absurde, insultant pour le bon sens français et l'intelligence et la loyauté des députés et des pairs de France, aussi bien que pour le lieutenant-général du royaume, de prétendre qu'on ait demandé et qu'on ait promis avec tant de solennité, et comme une condition du pouvoir, une mesure tyrannique et attentatoire à tous les droits, une violation de toutes les lois depuis 1789, une loi qui aurait déjà existé et qui, depuis vingt ans, pesait sur la France comme une monstrueuse oppression; qu'on ait appelé, enfin, *liberté de l'enseignement* ce qui en était la destruction, la ruine, le complet anéantissement.

Il est donc manifeste déjà, par ce peu de mots, que le monopole universitaire est une violation permanente de la Charte et du contrat synallagmatique qui lie entre eux les pouvoirs et les sujets, et que tout ministre qui oserait en proposer la conservation, trahirait le prince, attenterait à la constitution, briserait le pacte social, et mériterait, par ce seul fait, d'être mis en jugement. Mais comme les assembleurs de nuages qui se sont emparés du pouvoir sous le nom de doctrinaires, après avoir confisqué, à leur profit, le programme de l'Hôtel-de-Ville, travaillent encore de toutes leurs forces, en vrais joueurs de gobelets, à escamoter la Charte elle-même et avec elle toutes les libertés qu'elle nous assure, la liberté de l'enseignement surtout, qui est le fondement de toutes les autres, nous avons besoin d'ajouter encore à cette démonstration, quelque évidente qu'elle soit, des témoignages et des faits incontestables, qui montrent à la France entière que, par la loi promise en 1830 sur la liberté de l'enseignement, on a toujours entendu la destruction du tyrannique et inconstitutionnel monopole, légué par l'empire et la restauration elle-même; que tel était le vœu de tous les partis et de la France entière.

« Prenant en considération, disait le député Bérard en pro-
» posant le premier à la Chambre les réformes et les addi-
» tions faites à la Charte; prenant en considération les *vœux*
» *universels* émis par la France pour obtenir le complément
» de ses institutions, j'ai l'honneur de vous proposer les ré-

» solutions suivantes..... (et parmi elles), la promesse d'une » loi sur l'instruction publique et la liberté de l'enseigne- » ment (1). »

Donc, dans l'opinion du premier auteur publie de la Charte de 1830 et dans l'opinion des chambres, par conséquent, qui l'ont adoptée, la loi à faire sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement, doit être un des compléments de nos institutions, selon le vœu universel émis par la France ; donc elle doit être la destruction du monopole universitaire, puisque la France n'a pu émettre le vœu, et désirer universellement comme un complément futur de nos institutions ce qui depuis plus de vingt ans aurait existé.

« Je ne crois pas, dit après cette lecture, M. Augustin » Périer, en demandant le renvoi à une commission, je ne » crois pas être démenti par aucun de mes collègues, en » assurant en leur nom qu'ils sont tous disposés à profiter » de cette circonstance pour consolider, pour assurer à » notre avenir les bienfaits de cette liberté sage que la » France réclame depuis 89 (2). »

Or, un des points capitaux de cette liberté sage réclamée depuis 89 par la France est la liberté d'enseignement, et ce sont les états-généraux de cette époque, la constituante, qui a consacré cette immortelle maxime de liberté que nous nous plaisons à répéter ici encore « Si chacun a le droit de » recevoir le bienfait de l'instruction, chacun a récipro- » quement le droit de concourir à la répandre. Car c'est du » concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra » toujours le plus grand bien. LA CONFIANCE DOIT SEULE » déterminer le choix pour les fonctions instructives. Tous » les talents sont appelés de droit à disputer le prix de l'es- » time publique. Tout privilége est par sa nature odieux, » et un privilége en matière d'instruction serait plus odieux » et plus absurde encore (3). »

(1) *Moniteur*, 7 août 1830.

(2) *Ibid.*

(3) Rapport sur l'instruction publique, 10 et 11 septembre 1791.

« On n'a fait de modifications, dit encore M. Dupin, que » celles qu'un consentement unanime avait d'avance signa- » lées; en indiquant donc les lois (à faire : instruction publi- » que et liberté de l'enseignement), on s'est borné au » titre (1). »

Dans ces lois à faire, qu'un *consentement unanime* avait d'avance signalées, ne pouvait donc être le monopole universitaire déjà existant. Ces trois députés qui eurent tant de part aux réformes et aux additions de la nouvelle Charte étaient encore tous les trois membres ou rapporteurs de la commission qui les proposa au vote de la chambre, et sur le rapport de laquelle la chambre les a adoptées. On comptait encore dans le sein de cette commission, MM. de Sade et de Tracy, qui ont sans cesse depuis demandé l'abolition du monopole universitaire et la liberté de l'enseignement, et avant eux, avant même M. Bérard, le général Lafayette avait dit : « Déjà » sous le gouvernement qui vient de tomber, les demandes » du rétablissement d'administrations électives... la liberté » de l'enseignement... devaient être des objets de discussions » législatives préalables à tout vote de subsides : à combien » plus forte raison ces garanties doivent-elles *précéder* la » concession des pouvoirs définitifs que la France jugerait à » propos de conférer (2) ! » Enfin, ni dans la discussion qui eut lieu dans le sein de la commission, ni dans celle qui précéda le vote de la chambre, personne, pas même M. Villemain, présent et parlant contre les tribunaux exceptionnels, n'éleva la voix pour donner un sens contraire ou seulement différent au principe de la liberté de l'enseignement établi et consacré par la Charte comme base d'une loi sur cette matière devant paraître dans le plus bref délai possible. Aussi, quand, quelques mois après, une pétition fut présentée à la chambre des députés en faveur de la liberté de l'enseignement, la commission des pétitions proposa-t-elle l'ordre du jour par ce

(1) *Moniteur*, 8 août 1830.

(2) Cité par M. Fremery, avocat. *Procès de l'Ecole libre*, p. 85.

seul motif que la liberté d'enseignement *existait*, et que la pétition ne présentait aucunes vues utiles sur la question d'*organisation du principe consacré par la Charte* (1).

L'Université elle-même sembla quelque temps en prendre son parti, tant la chose était claire et évidente à tous les yeux. M. Girod (de l'Ain), comme ministre de l'instruction publique annonça cette année même à la distribution des prix de concours la liberté d'enseignement dans le sens de la Charte : « Le gouvernement, dit-il, doit à la fois rendre l'éducation » *gratuite* pour une partie du peuple ET LIBRE POUR TOUT » LE MONDE. Cette double tâche il saura la remplir (2). » MM. Pelet et Guizot essayèrent deux années de suite de dire en grimaçant de moins explicites paroles, mais où cependant on retrouvait le mot de liberté donné comme principe. Enfin, M. Salvandy s'exprimait ainsi dans un rapport au roi :

« Lorsque la Charte de 1830 annonça qu'il serait pourvu » par des lois à l'instruction publique et à la liberté d'en- » seignement, tous les systèmes opposés se produisirent. » Les ministres du roi cessèrent de porter la toge universi- » taire. Le nom de l'Université ne fut point écrit dans les lois » relatives à l'enseignement. La loi sur l'instruction primaire » déféra, par exemple, aux tribunaux correctionnels la juri- » diction disciplinaire à l'égard des instituteurs, et chercha » tous ces points d'appui en dehors de la juridiction, des » formes et des règles de l'Université. Beaucoup d'esprits » pensèrent qu'il y avait lieu de procéder comme si la ré- » volution de 1830 eût fait table rase en matière d'instruc- » tion publique ; il ne se serait agi de rien moins que de tout » constituer à nouveau (3). »

M. Villemain écrivait lui-même, comme conseiller et vice-président du conseil, à un instituteur de Paris qui s'était plaint au Conseil royal d'un abus de confiance dont l'avait rendu

(1) Cité par M. Lafargue, avocat. *Procès de l'Ecole libre*, p. 99

(2) *Almanach de l'Université*, 1832, p. 376.

(3) *Ibid.*, 1839, p. VIII et IX.

victime un professeur de l'Université sorti de son institution, et qui venait d'ouvrir près de lui une école sans autorisation. « Monsieur, le Conseil royal a été appelé à délibérer sur » la réclamation que vous avez formée contre l'établissement » d'instruction publique ouvert par le sieur D.... dans le voi- » sinage de votre pension. Par arrêté en date du 12 mars » courant (1831), dûment approuvé, il a été décidé que *le* » *principe désormais consacré de la liberté d'enseignement* » ne permettait pas de s'arrêter aux raisons de trop grande » proximité que vous avez fait valoir (1)... »

Mais un fait qui eut un grand retentissement vint bientôt provoquer l'opinion de tous les journaux, et les mettre dans le cas de proclamer à la face du monde quel sens était attaché par tous les partis au principe de la liberté de l'enseignement consacré par la Charte. Nous voulons parler du procès de l'*école libre* ouverte par MM. Lacordaire, de Montalembert et de Coux, et fermée par la force, à la demande de l'Université. Ces témoignages sont trop importants ici pour que nous puissions les passer sous silence. Nous les citerons donc successivement:

« Cet acte, dit le *Temps*, et celui qui en est résulté, nous semblent appeler toute l'attention du gouvernement, qui devra s'occuper de préparer une loi qui *fasse une vérité des articles de la Charte qui consacrent la liberté de l'enseignement.* (Donc, le monopole universitaire n'est *pas cette vérité.*) Mais, en attendant, n'eût-il pas été convenable de fermer les yeux sur l'établissement des écoles où l'on ne s'écarterait pas des principes de la saine morale? Ne craint-on pas, en faisant une démarche du genre de celle qui a eu lieu dans la rue des Beaux-Arts, qu'on accuse le gouvernement actuel d'imiter celui de la restauration, et de s'exagérer les dangers de l'enseignement remis en d'autres mains que les siennes? Il faut y prendre garde, *cette liberté a été une de celles qui ont été réclamées avec le plus de force et de persévérance par*

(1) Cité par M. Lafargue, avocat. *Procès de l'Ecole libre*, p 99.

les hommes qui dirigent aujourd'hui les affaires; des discours pleins de sens et de vérité, ont été prononcés dans les discussions qui ont été soulevées à ce sujet; et, non-seulement, en agissant comme on fait, on se trouverait déroger à ses principes, mais la rigueur déployée en cette affaire contre des hommes qui professent des opinions politiques assez peu en harmonie avec celles de la révolution de 1830, pourrait faire croire, bien à tort sans doute, qu'on a voulu frapper à la fois la liberté de l'enseignement et celle des consciences.

» Nous ne pensons pas entièrement comme les auteurs de la protestation, que la fermeture de l'école puisse être combattue par les voies légales; mais nous savons aussi que la Charte *a établi la liberté de l'enseignement* et qu'on a le droit de réclamer une loi qui consacre et régularise cette liberté. Or, cette loi n'existant pas encore, ce serait au pouvoir de ne pas froisser le texte de la Charte, en n'usant pas des décrets qu'il serait peut-être équitable de laisser reposer jusqu'à ce que cette législation ait été décidée par les chambres.

» Puisque *le principe du droit libre d'enseignement n'est pas douteux*, il y aurait bon esprit et bon goût à faire d'avance des concessions auxquelles *il faudra bien se résigner plus tard* (1).

» *La liberté d'enseignement*, dit le *Courrier français*, *est une promesse de la Charte, c'est une nécessité de l'état de choses actuel, cela est incontestable*. Et, bien que nous croyions que l'éducation donnée selon les principes de l'*Avenir* fera plutôt des séminaristes que des citoyens, nous ne balançons pas à reconnaître que la liberté de l'enseignement, réglée par la loi, comme doivent l'être toutes les libertés, aurait en définitive plus d'avantages que d'inconvénients.

» Maintenant, suffit-il que la Charte ait reconnu cette liberté pour que les citoyens en soient mis en possession immédia-

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 15 et 16.

tement ? Les lois qui gênaient précédemment l'exercice de cette liberté sont-elles abolies par le fait même de la Charte ? N'est-il pas nécessaire qu'une législation spéciale applique le principe général de cette liberté d'enseignement ? Ce sont là des questions qui seront la matière du procès évoqué devant les tribunaux, et que nous n'avons pas à discuter maintenant que la justice va décider.

» Nous remarquons toutefois, qu'il est fâcheux pour le gouvernement d'avoir à disputer encore aux citoyens une des libertés promises en juillet. Il semble que durant la longue session qui vient de finir, et qui a été remplie de tant d'inutilités ou de questions secondaires, on aurait eu le temps de s'occuper *d'un objet aussi pressant que l'instruction.* Une chambre nommée exprès pour assurer l'application des doctrines de juillet n'aurait pas manqué de donner son attention à cette question importante. La chambre qu'on a gardée s'était attiré tant d'autres affaires sur les bras, que celle-ci n'a pu trouver son tour. C'est un embarras de plus que le gouvernement doit à la malheureuse persistance qu'il a mise à garder cette chambre, malgré toutes les représentations qui ont été faites à ce sujet.

» Ce qui passe toute permission, ce qu'on ne sait de quel nom qualifier, c'est qu'un citoyen paisible ait été par la force expulsé de son domicile, parce qu'il y enseignait, et que les scellés aient étémis sur la porte de son appartement. C'est une violation arbitraire d'un droit sacré, contre laquelle tous les amis de la liberté ne sauraient protester avec trop de force. La salle d'école n'était-elle pas évacuée, les enfants partis, les amis mêmes de M. Lacordaire retirés ? Ne restait-il pas seul, comme il l'a dit, avec son droit et la loi ? S'il y a infraction, infraction qui après tout ne constituerait pas un délit, mais une simple contravention disciplinaire, c'était devant les tribunaux de police qu'il fallait la poursuivre. Dans quel temps vivons nous donc, et quelle est cette liberté si vantée, au nom de laquelle on nous chasse de nos maisons, on cadenasse notre libre arbitre, on persécute la solitude innocente de notre sommeil ? Quel vertige a donc saisi nos pouvoirs ?

Voyez comme l'*Université cherche à éclairer le peuple* ! elle a des chaires de sciences abstraites que personne ne fréquente et dont elle paie exorbitamment cher les professeurs qui tiennent leur bouche close ; elle entretient un luxe inutile d'état-major, elle pressure les institutions privées, et elle prohibe les écoles gratuites ouvertes sans son autorisation. MM. Lacordaire, de Coux et de Montalembert ont fait une action louable, généreuse, en dévouant leurs talents et leurs veilles à l'enseignement gratuit des enfants pauvres. S'ils encourent les condamnations de la police correctionnelle, ils auront l'estime des gens de bien ; la publicité des débats fera voir ce que c'est que *les priviléges de cette Université vermoulue qui signale par des persécutions les derniers restes de son existence* ; ce que c'est que cette intolérance d'un gouvernement qui veut tout faire passer sous le niveau de la règle ; ce que c'est que *la liberté actuelle de l'enseignement dans un pays où les pères ne peuvent faire élever leurs enfants par qui et comment il leur plaît* ; ce que c'est enfin que *la protection secourable de l'autorité pour les classes pauvres dans une société où des hommes charitables, honnêtes, éclairés ne peuvent se réunir pour donner en commun et sans frais, à de petits enfants, les premières notions de la morale et du langage* (1). » N'est-ce pas là entendre la promesse de la Charte dans le sens le plus large de la liberté ! N'est-ce pas l'abolition du monopole universitaire.

« Une école gratuite, dit le *Constitutionnel*, a été ouverte lundi dernier, rue des Beaux-Arts, sous les auspices de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. M. l'abbé Lacordaire a prononcé le discours d'inauguration. Le lendemain, un commissaire de police, accompagné de trois agents, s'est présenté à l'école, et y a fait lecture d'une commission rogatoire du juge d'instruction qui lui enjoint de la fermer, en ayant recours au besoin, à la force armée. Les instituteurs, avant de se retirer devant cet ordre, ont déposé

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 17 et 18.

sur le bureau une protestation par laquelle ils déclarent qu'en établissant cette institution ils ne faisaient qu'user d'un droit dont aucune loi du royaume ne les a privés, tous les décrets qui ont entouré la liberté d'enseignement avant la révolution de 1830 leur paraissant essentiellement illégaux et attentatoires à une liberté consacrée par les articles 5, 69 (§ 8), et 70 de la Charte de 1830.

» Ce différent fâcheux fait sentir toute *l'urgence de la loi promise* sur l'instruction publique, et qui, *sans doute, sera présentée à la prochaine session* (1). » Donc, selon le *Constitutionnel* même, la loi promise n'était pas le monopole universitaire.

» Nous recommandons, dit le *Globe* à l'*Avenir*, de ne pas se tenir, ainsi qu'il le fait, à l'étroit sur le terrain de la légalité ; car il suffirait d'une loi portée contre la liberté de l'enseignement (et une telle loi ne serait pas difficile à obtenir en ce temps-ci) pour détruire l'échafaudage sur lequel il paraît disposé à bâtir sa défense.

» Nous l'avons déjà dit, c'est la compétence de l'autorité que l'*Avenir* se doit attacher à combattre, car l'*autorité n'a aucun critérium pour juger la bonté d'un enseignement* : l'autorité ne sait pas ce qu'il faut enseigner. (Donc, abolition du monopole.)

» Les membres de l'*Agence catholique*, en consacrant leurs efforts à l'instruction de la classe pauvre, et en s'exposant aux avanies du pouvoir, se sont acquis des droits incontestables à l'estime et aux encouragements de tous les hommes généreux qui désirent que le peuple aussi prenne sa part de ce lot de science et d'instruction, *aveuglément réparti par le hasard de la naissance entre quelques privilégiés qui n'en savent pas même tirer parti* (2). »

« *La Révolution de* 1830, dit le journal de ce nom, a été la première des feuilles périodiques à proclamer toutes les li-

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 19.

(2) *Ibid.*, p. 20.

bertés qui lui semblaient résulter des événements de juillet. Parmi ces libertés dont on nous a contesté l'usage, *celle de l'enseignement est la plus vivement réclamée* par le parti que nous n'avons cessé de combattre et sous l'empire et sous la restauration. Nous manquerions à nos principes si nous refusions de prêter notre concours aux tentatives de ceux qui prennent de bonne foi, ainsi que nous, pour devise : *Vérité, liberté* (1). » Donc encore, abolition du monopole universitaire.

« Nous avons rapporté à dessein, dit le *Journal des Communes*, le texte même de l'article de l'*Avenir*, sans y rien ajouter, sans y rien retrancher. Dans ce simple récit, la moindre circonstance a son intérêt, et le détail le plus minutieux son importance. Il s'agit de l'exercice *d'un droit* et *de la violation d'une liberté*.

» Cette incursion de la police dans le domicile d'un citoyen, ces enfants enlevés des bancs de leur école, cet homme arraché de force à sa chaire d'instituteur, cette porte verrouillée avec une apparence de légalité, tout cet ensemble enfin compose un spectacle aussi triste que repoussant. Pour nous, hommes de juillet, qui rêvions sur les barricades un avenir de liberté grande et puissante, tout cela est étroit et mesquin, d'un égoïsme à flétrir l'âme, d'une petitesse à serrer le cœur.

» Lorsqu'au jour des ordonnances, les sbires du pouvoir déchu vinrent, armés de baïonnettes, ravir à l'imprimeur ses presses et ses caractères, et, de leurs mains salariées, briser la plume indépendante du journaliste, le peuple s'émut de colère et rugit d'indignation.....

» Eh bien ! cette force brute, ce pouvoir matériel, les voilà en 1831, assiégeant les portes d'une école, comme en 1830 celles d'une imprimerie.

» Mais la loi parle, dites-vous, la loi qui invite et au besoin

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 20.

contraint à l'obéissance.... Soit, je ne parle ni de l'article 5 de la Charte qui est une vérité, ni de la déclaration du 7 août qui n'est qu'un programme, et je dis avec vous : La loi existe.

» Vous parlez d'exécuter la loi ; mais une exécution est impossible, parce que cette loi est mauvaise, et si vous en avez conçu l'idée, vous reculerez vous-mêmes devant les conséquences d'une pareille détermination. Je suppose donc que, fort de cette énergie qu'imprime la persécution aux âmes exaltées, M. Lacordaire ne cède le terrain que pas à pas, et s'arrête partout où sera la place d'un banc et d'une chaire. Ne vous lasserez-vous pas de le suivre, et cadenasserez-vous vingt portes, cent portes peut-être ? Et s'il arrivait qu'à l'exemple des *Camisards* des Cévennes, le prêtre instituteur demandât aux champs un asile pour ses leçons proscrites, établiriez-vous de nouvelles dragonnades ? Non, sans doute. Regardez ceux que vous poursuivez : un professeur officieux que des pères de famille ont investi de leur confiance, quelques jeunes enfants à qui on met une plume entre les doigts, un livre dans les mains en leur disant : Deux et deux font quatre ; il y a un Dieu en trois personnes... Voilà vos ennemis ! C'est absurde... Que parlez-vous dès-lors d'exécuter la loi ? Tenez-vous-en à la honte et au ridicule de votre malheureux essai.

» Et n'est-ce pas assez déjà que ces sommations réitérées, ces meubles consignés à la porte, ces inscriptions effacées, ces élèves emportés par des agents de police, ce maître touché au bras par un sergent de ville ? N'est-ce pas trop d'avoir violé la propriété, attenté à un droit naturel, méconnu le respect que mérite le caractère de l'homme et du prêtre, et les égards qu'on doit à l'enfance ? Et tout cela pour l'exécution d'*une loi décrépite qui, si elle vit encore, n'a du moins qu'une existence de fait, et dont l'abolition* est une des conditions premières du pacte constitutionnel.

» Oui, nous le répétons, c'est déjà trop.... A cette scène, il ne manquait, pour être à la fois odieuse et burlesque, qu'une pompe à incendie au lieu d'agents de police, et pour

être dégoûtante, que le forgeron des forçats de Bicêtre, à la place du serrurier de la ville.

» Que le but de M. Lacordaire fût politique plutôt que charitable; que son établissement fût devenu un séminaire plutôt qu'une école mutuelle, peu nous importe. Nous ne voyons qu'un fait, et ce fait est, nous le disons, déplorable. Nos intérêts ou nos sympathies ne sont pas les seules règles de nos devoirs, et lorsque nous défendons la liberté, ce n'est pas parce qu'elle peut être utile à nous ou à nos amis, c'est parce qu'elle est un bien pour tous, une propriété appartenant à tous. Attendrons-nous pour blâmer l'expédition de police dont M. Lacordaire vient d'être victime, que l'autorité ait fermé les écoles que nous fonderons peut-être demain ? Quand la liberté n'est pas pour tous, elle devient tyrannique, comme le gouvernement représentatif, quand l'égalité est un mensonge, n'est lui-même qu'une fiction (1). »

« L'*Avenir* annonce, dit le *Courrier de l'Europe*, que MM. de Coux, l'abbé Lacordaire et le vicomte de Montalembert sont assignés à comparaître vendredi devant le juge d'instruction. C'est *le cours de la justice, du monopole et du despotisme.* En d'autres pays, les agents de la violence commise auraient été cités devant le magistrat; en France, pays de franchise libérale, cela ne peut se passer ainsi. Un homme sera chassé de sa demeure et jeté dans la rue; là, l'autorité se recueille pour lui faire un procès. N'y a-t-il pas un peu de prison pour couronner cette liberté ? Allons, MM. du Conseil royal de l'Université, battez des mains, voilà votre cause bien soutenue.

» Cela est pourtant assez sérieux, et c'est beaucoup trop. Il faut que la France sache si elle est le jouet d'une faction ambitieuse. Que les hommes de talent qui se sont hardiment aventurés dans cette entreprise la soutiennent jusqu'au bout. Il y a ici d'immenses questions à éclaircir, et nous nous félicitons d'avoir vu naître autour de nous le conseil d'avocats

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 21 et suivantes.

si distingués qui s'empresseront d'apporter leurs secours à MM. de Coux, Lacordaire et de Montalembert, et d'ajouter leurs lumières à celles de tous leurs amis. Que nul ne recule dans cette lutte nouvelle. Il s'agit de toutes les libertés à la fois; quand il ne s'agirait que de la question de savoir si le droit de s'emparer de la jeunesse, nous ne disons pas pour la pervertir et pour la tuer, mais seulement pour la façonner à des habitudes ou à des doctrines quelconques, est un droit du pouvoir, et si les pères ne sont plus comptes pour rien dans une société où règne l'athéisme; quand il ne s'agirait, disons-nous, que de cette question, elle est assez grave encore pour des hommes qui ont foi en quelque chose, et nous espérons que nos lecteurs comprendront toute l'importance des discussions sérieuses que nous les prions de suivre avec nous (1). »

« Une affaire sérieuse, dit à son tour la *Quotidienne*, vient de s'élever entre l'Université et la liberté d'enseignement.

» ..... Le chef et les maîtres qui avaient tenté *cette démarche* sont MM. l'abbé Lacordaire, de Coux et le vicomte de Montalembert : démarche que tous les vrais amis de l'ordre doivent soutenir, parce qu'elle est faite dans la vue du bien public et de la liberté d'enseignement, si nécessaire à conquérir au profit de l'avenir; citoyens généreux dont il faut conserver les noms, parce qu'ils n'ont pas craint de s'exposer aux suites que peut avoir cette noble tentative. Ils appartiennent à un journal avec lequel, si nous nous trouvons d'accord sur des vérités morales et religieuses, nous différons souvent dans les conséquences et les applications qui appartiennent à la politique. Mais ici nous marchons ensemble, et nous avons eu déjà à nous expliquer sur cette question si profonde de l'enseignement libre. Une nouvelle occasion se présente de la traiter, et ce n'est pas ce moment que nous choisirions

(1) *Procès de l'École libre*, p. 24.

pour abandonner et cette cause et les hommes honorables qui sont poursuivis pour elle. Il y a toujours de l'écho en France, chez les royalistes, quand il s'agit de courage et de véritable liberté.

» Ce qui est remarquable dans l'incident qui s'est élevé, c'est que l'Université, tout en se livrant à ces mesures d'expulsion et de clôture, a découvert elle-même le secret de sa faiblesse légale. Le juge d'instruction, dans sa commission rogatoire, et le commissaire de police, dans son procès-verbal, tous deux officiers judiciaires, appelés au secours de l'Université, n'ont pu citer que les *lois existantes*, sans en spécifier une. C'est qu'en effet, il n'en existe pas. Une seule loi, celle du 10 mai 1806, a fondé, avec un heureux laconisme, cette institution dont les développements n'ont été consacrés postérieurement que par une suite de décrets et d'ordonnances qui ont bien pu avoir leur valeur dans un temps et sous d'autres régimes, mais qui ne sauraient avoir le même effet désormais.

» C'est encore là une des déceptions sorties de la Charte de 1830, et que veulent tâcher de consolider les hommes qui, en dédommagement de la monarchie et de l'ordre social qu'ils ont culbutés, veulent ne pas donner à la France les libertés qu'ils lui avaient promises et qui, seules cependant, eussent pu lui faire quelque illusion sur tant d'autres prospérités perdues. Nous allons en donner une nouvelle preuve.

» La loi de 1806, les décrets impériaux subséquents et les ordonnances royales postérieures, ont maintenu, en faveur de l'Université, un monopole d'enseignement intolérable, non seulement dans les formes publiques, dites constitutionnelles, mais dans tout état non soumis au despotisme absolu : car c'est sans doute le premier droit de la conscience et de la liberté pour les familles et les individus, les unes que de faire élever leurs enfants selon les principes qui leur paraissent salutaires, les autres que d'exercer la profession qu'ils veulent choisir, le tout sous la protection des autorités naturelles. Nous n'hésitons pas à dire que, malgré la prorogation du monopole de l'Université sous l'empire de la Charte

de 1814, le temps n'était pas éloigné, au moment de la révolution de juillet, où la liberté de l'enseignement aurait été rendue à la société, qui la réclamera toujours comme un droit sacré.

» Mais la question n'est pas là, et en concédant, par force majeure, à l'Université, qu'elle pouvait, armée de quelques décrets abusifs, faire fermer l'école de M. Lacordaire et de ses amis, il faut promptement ajouter que le gouvernement aurait dû prévenir une collision de cette nature; que la liberté de l'enseignement qu'il a proclamée par sa Charte du 7 août, et, par contre, l'inertie où il est resté depuis dix mois, à cet égard, ont fait penser à chacun que cette liberté serait définitivement traitée comme celle des communes, des élections, de la garde nationale; et la clôture de l'école libre, ainsi que les poursuites dirigées récemment par l'Université, semblent démontrer que ces suppositions ne sont pas gratuites. En effet, la mesure de l'Université contre ces messieurs est trop profonde et trop importante pour n'avoir pas été concertée et autorisée en conseil de ministres, et l'on peut juger, dès-lors, des arrière-pensées futures. Il faut, dira le ministère, faire exécuter les lois tant qu'elles ne sont pas abrogées. — Oui, sans doute, mais d'abord cette raison est bien plutôt celle des tribunaux que celle du gouvernement; ensuite, il ne s'agit pas de lois, mais de simples réglements d'administration publique; vous pouviez les rectifier par de nouvelles dispositions réglementaires qui auraient annoncé votre intention d'arriver plus tard à une révision législative et générale; et si cette intention devait être réalisée dans la session prochaine, rien ne vous forçait alors de faire exécuter avec éclat et dans une époque aussi rapprochée, des réglements aussi rigoureux, que le bon sens et la bonne foi devaient au contraire vous porter à laisser tomber en désuétude momentanée; vous auriez ainsi donné un témoignage patent de vos dispositions pour l'avenir, et engagé à une patience raisonnable, ceux qui ne peuvent, ni ne veulent pas attendre plus longtemps.

» Et dans une question qui, quoique de nature très-diffé-

rente, offre pourtant une grande analogie avec celle qui nous occupe, puisqu'il s'agit d'*enseignement public*, comment le gouvernement a-t-il agi avec les théâtres? Il y a également un réglement d'administration publique de 1806 sur ces établissements, lequel détermine leur condition, leur nombre, leur genre. Depuis la révolution de juillet on a considéré ce réglement comme non avenu. Tous les spectacles ont joué le genre qu'il leur a plu de choisir; de nouveaux théâtres vont s'ouvrir ces jours-ci à la porte Saint-Antoine, rue Saint-Martin, au Palais-Royal; d'où vient que l'on n'invoque pas contre eux le décret de 1806 et l'ordonnance de 1824? d'où vient que les réglements sur la censure dramatique n'ont pas été maintenus? d'où vient qu'aucun officier de police judiciaire ou administrative n'est intervenu dans les scandales dramatiques dont les yeux et et les oreilles ne cessent d'être affligés? Et quand une école primaire et gratuite, dirigée par les hommes les plus honorables, vient à essayer de répandre les bienfaits d'une éducation chrétienne, le gouvernement envoie en toute hâte des commissaires et des sergents pour la clôturer, pour en chasser les élèves et les maîtres, sans se soucier même du respect que l'on doit au domicile du chef de cette école! Est-ce que par hasard la liberté du théâtre paraîtrait plus sacrée que celle de l'enseignement?

» Rassurons-nous, toutefois, la *question du monopole de l'Université est jugée dans tous les esprits.* L'initiative des propositions de lois est, en quelque sorte, entre les mains de tout le monde, depuis qu'elle a été jetée dans les deux chambres, et il est impossible qu'il ne sorte pas de la session, soit de la part du gouvernement, soit par des propositions de propre mouvement des chambres, soit par des pétitions sociales, une solution définitive sur la liberté de l'enseignement. MM. Lacordaire, de Coux et de Montalembert succomberont peut-être dans l'incident qu'ils ont généreusement suscité, et cette sorte de dévouement n'aura pas été inutile à la noble cause que nous soutenons tous. Mais, en tout état, nous avons la conviction d'un dénouement prochain et salutaire sur cette question. La France va, quoiqu'on la gou-

verne, et quelle que soit la prétention des doctrinaires de 1830, nous finirons par obtenir que les pères de famille, les communes et les institutions de la jeunesse ne soient pas traités plus rigoureusement que les comédiens (1). »

Ainsi, l'opinion des journaux de toutes les nuances était unanime pour voir et pour proclamer, dans la promesse de la Charte, la liberté de l'enseignement et la ruine prochaine du monopole universitaire. Les avocats les plus célèbres de Paris et de la plupart des villes de France, unirent, dans une consultation, leurs voix à celle de la presse, et M. Persil lui-même, portant la parole devant la chambre des pairs, comme procureur-général, dans ce grave débat, se vit forcé, par l'évidence, de confesser par deux fois que tel était le sens incontestable du pacte social. « Nous n'avons pas besoin de » dire (c'est son premier aveu), avant de commencer, que » quand nous invoquons le monopole universitaire, nous » nous appuyons D'UNE LÉGISLATION EXPIRANTE, dont » nous hâtons de TOUS NOS VOEUX LA PROMPTE ABRO- » GATION. La NÉCESSITÉ SEULE fait un devoir de l'invo- » quer encore, parce que tout le monde sait que, tant que » la liberté d'enseignement ne sera pas organisée par une loi, » le monopole vaut encore mieux que la licence ; » c'est-à-dire, que les lois et les constitutions qui existaient avant les décrets inconstitutionnels de l'empire, et que ces décrets n'avaient pu anéantir. C'est ainsi qu'entendait la liberté, l'homme qui venait de demander en son nom la tête de quatre ministres. Et il ajoute encore avant de terminer son réquisitoire : « Cet article, l'article 69 de la Charte, ne renferme » pas seulement *une promesse*, mais UNE OBLIGATION » QU'ON IMPOSE AU GOUVERNEMENT ET QU'IL SE HA- » TERA DE RÉALISER (2). »

Enfin, l'*Avenir*, dans un tableau qui doit être conservé, ne fût-ce que pour montrer à quelle ardeur et à quelle impatience

(1) *Procès de l'Ecole libre*, p. 26 et suivantes.

(2) *Procès de l'Ecole libre*, réquisitoire de M. Persil, p. 77 et 87.

le désir de la liberté de l'enseignement était parvenu, résumait ainsi l'opinion générale sur le sens attaché, par la France entière, aux promesses qui lui avaient été jurées :

« Après s'être reposée des fatigues de l'an 1831, l'Université vient de reprendre avec quelque orgueil le cours de ses travaux. Elle a souffert, il est vrai, d'incroyables opprobres; mais enfin elle vit. Le gouvernement a trouvé juste, pour la dédommager des mépris de la France, de lui confier exclusivement, pendant une année encore, l'éducation du peuple français. Ne parlons plus des serments jurés à ce peuple, ni du délai si court dans lequel on devait les accomplir; des temps viennent où il est indigne d'un peuple de parler des serments qui lui furent faits. La parole suppose du respect dans ceux à qui on l'adresse ; et quel respect le ministère a-t-il montré pour la voix de la France réclamant, depuis quatorze mois (bientôt quatorze ans), la liberté de l'enseignement ? La France avait écrit cette liberté dans la Charte. Les pères de famille, inquiets sur l'avenir de leurs enfants, l'ont appelée à grands cris. Les deux chambres ont renvoyé leurs pétitions au ministère, et outre celles dont le rapport n'a pas encore eu lieu, un grand nombre arrive chaque jour au Palais-Bourbon. Nos députés eux-mêmes, quand ils n'étaient que de simples candidats dans une élection générale, se sont engagés pour la plupart à défendre la liberté d'enseignement ou du moins ils ont fait, à cet égard, des professions de foi qui attestent d'autant plus le vœu du pays, que le peu de fidélité des élus à leur parole a prouvé qu'ils cédaient en la donnant, à une autre force que celle de leur conscience. Plus impatients que leurs députés, des citoyens ont ouvert des écoles libres sur différents points du royaume, et plusieurs d'entre eux ont été acquittés par les tribunaux, qui n'ont pas voulu regarder comme une loi le plus vil des décrets de l'empire. On a vu une commune tout entière accusée d'avoir défendu à main armée des instituteurs de son choix, déclarée innocente par le jugement d'un jury, et, si la cause de la liberté d'enseignement a succombé ailleurs, elle a succombé avec tant de puissance, que les juges n'ont osé, malgré les circonstances les

plus aggravantes, condamner ceux qu'ils estimaient coupables qu'à la moindre peine qu'ils ont pu. L'opinion publique s'était prononcée en leur faveur, et il est remarquable que, dans ce pays si divisé, pas un journal, quel que fût son parti, n'a cru possible la défense du monopole de l'enseignement ; presque tous l'ont vivement attaqué ; les moins favorables à l'affranchissement de l'intelligence et de la religion n'ont pas même honoré la servitude d'un silence complet. Enfin, l'Université, quelque aveuglée qu'elle soit par le désir de vivre, s'est tellement sentie réprouvée, qu'elle n'a pas dit un seul mot pour réhabiliter sa cause, qu'elle n'a pas trouvé dans son sein un homme de lettres qui voulût venger ses injures. Et quelles injures ! On lui a dit que, depuis vingt ans, elle corrompait toutes les espérances de la patrie, que ses élèves n'avaient ni foi, ni science, ni mœurs; qu'elle avait servi tous les despotismes, adoré tous les symboles ; qu'elle était l'objet de la haine universelle, de la haine des pères, de la haine des enfants, et que rien n'égalait cette haine, si ce n'est le mépris qu'elle inspire à tous. On lui a dit cela tous les jours de sa vie depuis un an ; on l'a défiée de prendre pour juges entre elle et ses accusateurs douze pères de famille choisis au hasard. Qu'a-t-elle répondu? Rien. Après avoir élevé vingt ans toute la jeunesse de la France, elle n'a pas trouvé dans ces vingt générations un seul homme reconnaissant, un seul qui daignât par pitié lui rendre témoignage et dire à ses ennemis : Vous allez plus loin que la justice. Au bout d'un an de ces vengeances sanglantes de l'opinion publique, tombée désormais au-dessous du déshonneur, l'Université est venue s'humilier devant le pays; elle a fait hommage à la liberté d'enseignement, par la bouche de son grand-maître, dans une occasion solennelle, au milieu des couronnes de lauriers que sa main allait distribuer à une génération ingrate comme les autres, en sorte que le monopole a redit lui-même au monopole l'arrêt prononcé contre lui par la Charte, par les deux chambres, par les tribunaux, par la presse, par les pères de famille, par ses propres élèves, par le discours de la couronne, par tout l'univers. Mais il fallait quelque chose de plus, et M. Persil est venu, par ses aveux contre le mo-

nopole, faits à la chambre des pairs, porter à l'Université le dernier coup. Certes, on peut le dire, jamais la volonté, le besoin de la France ne furent manifestés plus haut ni plus clairement.

» Quel compte le ministère en a-t-il tenu? Il a ajouté des promesses à des promesses, il a calculé combien de fois il lui faudrait mentir pour livrer les familles, pendant une année encore, à la merci du monopole, et c'est ce plan de déception que vient d'accomplir la rentrée de l'Université. Ce n'était pas assez que l'exercice de nos droits eût été suspendu jusqu'aujourd'hui, le gouvernement a trouvé le moyen de faire marcher son despotisme plus vite que le temps, et comme une année commencée est une année finie en matière d'éducation, il est vrai de dire que deux ans se sont écoulés depuis la révolution de juillet, sans qu'on nous ait mis en possession de la liberté qui nous fut jurée. Des pères de famille qui l'attendaient, ont privé leurs enfants de toute instruction pendant l'année précédente, dans l'espoir qu'il leur serait permis de les faire instruire sans les exposer à être corrompus; mais cette année sera perdue sans fruit, à moins qu'ils ne consentent à en perdre une seconde, peut-être encore sans fruit. Une génération sera victime de l'abominable calcul du ministère; des milliers de familles verront s'évanouir les espérances qu'elles avaient mises dans la foi et dans la pureté de leurs enfants. Et pourtant il y là une Charte pour protéger ces espérances! Il y a là une Charte qui doit s'accomplir DANS LE PLUS BREF DÉLAI POSSIBLE! (1) »

Il n'y a donc, il ne peut y avoir aucun doute; la promesse de l'article 69 de la Charte est la promesse expresse, IMPOSÉE COMME UNE OBLIGATION QUI DEVAIT ÊTRE BIENTOT RÉALISÉE, de la liberté d'enseignement, d'une liberté incompatible avec le monopole universitaire. Ce monopole, indéfiniment prolongé, audacieusement proposé aux chambres pour qu'elles en fassent une loi serait donc encore

(1) *Avenir*, 12 octobre 1831.

la violation du pacte solennel juré à la France, et sur lequel reposent tous les pouvoirs établis.

Examinons maintenant les projets de lois proposés par MM. Guizot et Villemain pour remplir les promesses constitutionnelles, et que la France, ses pairs, ses députés, ses électeurs et ses pères de famille soient attentifs à celui que ces mêmes hommes s'apprêtent à leur présenter : c'est l'avenir de nos libertés, de nos mœurs et de la foi de nos pères !

CHAPITRE V.

—

Le Monopole Universitaire sous le nom de liberté.

—

Deux projets de loi pour la liberté de l'enseignement ont été présentés à la chambre des députés, l'un en 1836 par M. Guizot; l'autre en 1841, par M. Villemain. Il serait trop long et sans but pour nous d'en faire l'histoire. Nous voulons seulement les consigner ici comme deux monuments appartenant aux annales universitaires, comme deux preuves de plus de l'audace et de la mauvaise foi avec lesquelles certains hommes se jouent des promesses les plus sacrées, des serments les plus solennels et de la loyauté de la France, et par quelques réflexions appeler l'attention des esprits sur les périls qui entourent la Charte et sur les servitudes dans lesquelles on s'apprête à ensevelir la liberté des cultes, la liberté de conscience, la constitution et ses promesses, toutes nos libertés.

Projet de loi sur l'instruction secondaire. 1836.

TITRE PREMIER.

Des Institutions et Pensions.

« ART. 1er. Tout Français âgé de 25 ans au moins, et n'ayant encouru aucune des incapacités comprises dans l'art. 5 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire (1), pourra former et diriger un établissement d'instruction secondaire, sous la condition de déposer dans les mains du recteur de l'académie, qui lui en remettra récépissé, les pièces suivantes : 1° Un brevet de capacité délivré dans la forme déterminée ci-après ; 2° un certificat constatant qu'il est digne, par ses mœurs et sa conduite, de diriger une maison d'éducation; ledit certificat délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans ; 3° Le réglement intérieur et le programme d'études de l'établissement projeté ; 4° Le plan du local choisi pour l'institution ou la pension, lequel plan devra être visé par le maire de la commune où l'établissement sera formé.

» ART. 2. En cas de refus de visa de la part du maire, pour défaut de convenance et de salubrité du local, ledit refus devra être notifié à la partie intéressée quinze jours au plus après la présentation du plan, et sauf tout recours de droit par la voie administrative et contentieuse.

(1) L'art. 5 de la loi du 25 juin 1833 porte : « Sont incapables de tenir école, 1° les condamnés à des peines afflictives ou infamantes; 2° les condamnés pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance, attentat aux mœurs, et les individus qui auraient été privés par jugement de tout ou partie des droits mentionnés aux paragraphes v et vi de l'art. 42 du code pénal ; 3° les individus interdits en exécution de l'art. 7 de la présente loi, pour cause d'inconduite et d'immoralité.

» ART. 3. Un mois au plus après le dépôt des pièces requises en l'art. 1er, la remise devra en être faite au déclarant avec un certificat signé du recteur, portant qu'elles ont été visées et enregistrées à l'académie ; et l'établissement pourra être immédiatement ouvert, à moins qu'il ne soit intervenu dans ce délai une opposition formée par le ministère public devant le tribunal civil de l'arrondissement, pour une des incapacités prévues par l'art. 1er de la présente loi, et par l'art. 5 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

» ART. 4. Nul établissement ne pourra prendre le titre d'institution, si les élèves n'y reçoivent l'instruction secondaire complète, et analogue à celle qui est donnée dans les colléges de plein exercice, royaux et communaux, quels que soient d'ailleurs le mode d'enseignement et l'objet des cours accessoires.

» ART. 5. Il sera formé au chef-lieu de chaque académie une commission chargée d'examiner les aspirants aux brevets de capacité pour le titre, soit de chef d'institution, soit de maître de pension. — Cette commission sera composée : 1° du recteur de l'académie, président; 2° du procureur-général près la Cour royale, s'il existe une Cour royale dans le chef-lieu de l'académie, ou, à son défaut, du procureur du roi près le tribunal civil de l'arrondissement ; 3° du maire de la commune; 4° de quatre membres choisis par le ministre de l'instruction publique parmi les fonctionnaires supérieurs de l'enseignement, les professeurs ou agrégés, les magistrats et citoyens notables.

» ART. 6. Pour être admis à l'examen devant ladite commission, il faudra, indépendamment des justifications d'âge et des qualités prescrites par l'article 1er, produire les diplômes de licencié ès-lettres et de bachelier ès-sciences, si l'aspirant veut obtenir le brevet de capacité pour le titre de chef d'institution ; ou seulement le diplôme de bachelier ès-lettres, si l'aspirant ne prétend qu'au brevet de capacité pour le titre de maître de pension. La commission délivrera lesdits brevets sous l'autorité du ministre, en la forme d'une déclaration générale de capacité, sans désignation de lieu ni d'établissement spécial.

» ART. 7. Quiconque, sans avoir satisfait aux conditions prescrites par les articles 1er et 3 de la présente loi, aurait ouvert une institution ou une pension, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit, et condamné à une amende de cent à mille francs. L'établissement sera fermé. En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de quinze à trente jours et à une amende de mille à trois mille francs.

» ART. 8. Tout chef d'institution ou maître de pension, sur la poursuite d'office du ministère public, ou sur la plainte du recteur de l'Académie, pourra être traduit, pour cause d'inconduite et d'immoralité, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et être interdit de sa profession à temps ou à toujours. La procédure, le jugement et la peine auront lieu dans les formes déterminées par l'article 7 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire (1), sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées pour crimes, délits ou contraventions prévues par les lois.

» ART. 9. Les chefs d'institution et maîtres de pension, établis conformément à la présente loi, seront libres d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs élèves aux classes des colléges royaux et communaux.

» ART. 10. Le ministre de l'instruction publique pourra, toutes les fois qu'il le jugera convenable, faire visiter et inspecter les institutions et les pensions.

» ART. 11. Tout chef d'institution ou maître de pension qui refuserait de se soumettre à cette surveillance pourra être traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement, et condamné à une amende de cent à mille francs. En cas de récidive, l'établissement sera fermé.

» ART. 12. En cas de négligence grave dans les études et de désordres constatés dans le régime de l'établissement, le chef dudit établissement pourra, sur le rapport des inspec-

(1) Art. 7. Le tribunal entendra les parties et statuera sommairement en chambre du conseil. Il en sera de même sur l'appel, etc.

teurs d'académie, être appelé à comparaître devant le conseil académique, et réprimandé, s'il y a lieu, sauf recours devant le Conseil royal de l'instruction publique.

TITRE II.

Des Colléges communaux.

» Art. 13. Tout établissement d'instruction secondaire qui reçoit de la commune, soit un local, soit une allocation destinée à pourvoir, en tout ou en partie, à l'acquittement de ses dépenses, est réputé collége communal.

» Art. 14. Il y a deux ordres de colléges communaux : 1° ceux qui offrent une instruction secondaire, complète et analogue à celle des colléges royaux ; 2° ceux qui n'offrent qu'un degré inférieur de l'instruction secondaire.

» Art. 15. A l'avenir, dans les colléges communaux de premier ordre, les régents devront avoir, pour chaque chaire, les mêmes grades que les professeurs des colléges royaux.

» Art. 16. Dans les colléges communaux du second ordre, l'enseignement des langues anciennes ne pourra excéder les classes dites de grammaire. Cet enseignement et celui de l'histoire et de la géographie, des sciences mathématiques et physiques, devront être donnés au moins par quatre régents gradués, y compris le principal.

» Art 17. Nulle ville ne peut établir ou conserver un collége communal de premier ou de second ordre, si elle ne remplit les conditions suivantes : 1° fournir un local approprié à cet usage et en assurer la réparation et l'entretien 2° placer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours ; 3° garantir pour cinq ans au moins le traitement fixe du principal et des régents, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collége, de la rétribution collégiale, payée par les externes, et des produits du pensionnat.

» ART. 18. Le conseil municipal réglera pour cinq ans le montant de la rétribution collégiale, après avoir pris l'avis du bureau d'administration du collége, et sous l'approbation du ministre de l'instruction publique.

» ART. 19. Le pensionnat des colléges communaux pourra être géré, soit directement pour le compte des villes, soit par entreprise, d'après toutes conventions passées par le maire, après délibération du conseil municipal, et sous l'approbation du ministre de l'instruction publique.

» ART. 20. Toutes conventions pour un terme fixe, faites jusqu'à ce jour par les villes, relativement à la gestion d'un pensionnat communal, sortiront leur plein et entier effet.

Projet de loi pour la liberté d'enseignement, présenté à la chambre des députés (1841).

TITRE I.

De l'enseignement secondaire et de son objet.

» Art. 1. L'enseignement secondaire comprend : l'instruction morale et religieuse, les études de langues anciennes et modernes, de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques, qui servent de préparation, soit aux examens du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales.

» Art. 2. Les établissements d'enseignement secondaire sont particuliers ou publics.

» Art. 3. Les établissements particuliers d'enseignement secondaire se divisent en deux ordres :

» 1° Les institutions où l'enseignement secondaire est donné dans toute son étendue; 2° les pensions où cet enseignement n'est donné qu'en partie.

TITRE II.

Des établissements particuliers d'enseignement secondaire.

» Art. 4. Tout Français, âgé de 25 ans au moins, et n'ayant encouru aucune des incapacités comprises dans l'article 5 de la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire, pourra former un établissement particulier d'instruction secondaire, et réunir des élèves pour tout ou partie de cet enseignement, sous la condition préalable de déposer dans les mains du recteur de l'académie où il se propose de s'établir, les pièces suivantes, dont c recteur lui remettra récépissé :

» 1° Un certificat du maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans, délivré sous la responsabilité du maire et sur l'attestation de trois conseillers municipaux, ledit certificat constatant que l'impétrant est digne, par ses mœurs et sa conduite, de diriger une maison d'éducation ; en cas de refus dudit certificat, le réclamant pourra former un recours devant le tribunal civil de l'arrondissement, statuant en chambre de conseil, le ministère public entendu ; et, s'il intervient décision favorable, elle tiendra lieu de certificat ;

» 2° Les diplômes de grades et le brevet de capacité qui seront ci-après déterminés ;

» 3° Le réglement intérieur et le programme d'étude de l'établissement projeté, lequel dépôt devra être renouvelé tous les ans ;

» 4° Le plan du local choisi pour ledit établissement, lequel plan, soumis à l'approbation du maire de la commune où l'établissement serait situé, aura dû être approuvé par lui, s'il y a lieu, dans le délai de quinze jours, à partir de la présentation qui lui en est faite, sans que ladite approbation puisse être refusée pour autre cause que pour défaut de convenance et de salubrité du local, et sauf, en cas de refus, tout recours de droit par la voie administrative et contentieuse.

» Art. 5. Deux mois, au plus, après les pièces requises, la remise devra en être faite au déclarant, avec mention sur les pièces mêmes, qu'elles ont été enregistrées à l'Académie, ladite mention signée du recteur.

» Après cette remise, le déclarant pourra immédiatement ouvrir l'établissement projeté, à moins qu'il ne soit intervenu dans ce délai, une opposition du ministère public devant le tribunal civil de l'arrondissement, pour une des incapacités relatées dans l'article 4 de la présente loi. Si le déclarant n'ouvre pas ledit établissement dans l'année de la remise des pièces, il ne pourra plus effectuer cette ouverture sans que les formalités ci-dessus prescrites n'aient été par lui renouvelées.

» Art. 6. Il sera formé, au chef-lieu de chaque académie, *un jury* chargé d'examiner les aspirants aux diplômes de capacité pour l'enseignement secondaire. Ce jury sera composé ainsi qu'il suit : Le *recteur de l'académie*, président ; le procureur-général près la Cour royale, s'il existe une Cour royale dans le chef-lieu de l'académie, ou, à son défaut, le procureur du roi près le tribunal civil de l'arrondissement; le maire de la ville; un ecclésiastique catholique choisi par le ministre de l'instruction publique, sur la désignation de l'évêque du diocèse où est placé le chef-lieu de l'académie; un ministre de chacun des deux autres cultes reconnus par l'Etat, choisi par le ministre de l'instruction publique, sur la désignation de l'autorité consistoriale, avec cette réserve, que ledit ecclésiastique catholique et chacun desdits ministres n'assisteront qu'à l'examen des candidats qui appartiennent à leur communion; *le chef d'un établissement particulier d'instruction secondaire*, *choisi par le ministre* de l'instruction publique dans la circonscription de l'académie; *quatre membres choisis par le même ministre* parmi les professeurs titulaires de l'académie, les magistrats du ressort et les citoyens notables.

» Art. 7. Pour être admis à se présenter devant le jury, tout candidat au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire, devra : — 1° Etre français et âgé de 21 ans, au

moins; 2° produire soit le diplôme de bachelier ès-lettres, s'il prétend au titre de maître de pension, soit les deux diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences, ou seulement le diplôme de licencié ès-lettres, s'il prétend au titre de chef d'institution.

» Art. 8. Les examens auront lieu publiquement. La matière et les formes desdits examens seront déterminés par un *réglement arrêté en Conseil royal de l'instruction publique.* Les brevets seront délivrés par le jury, sous l'autorité du ministre, en la forme d'une déclaration d'aptitude à diriger l'un ou l'autre ordre d'établissements d'instruction secondaire, sans désignation spéciale de lieu.

» Art. 9. Tout candidat non reçu ne pourra se représenter, soit devant le même jury, soit devant un autre jury, pour l'instruction secondaire, avant le délai d'un an au moins, à partir de l'examen où il aura été refusé. Tout candidat qui aura été trois fois refusé ne sera plus admissible à se représenter.

» Art. 10. Dans tout établissement particulier d'instruction secondaire, nul ne pourra être préposé à la surveillance des élèves, ou à quelque partie que ce soit de l'enseignement littéraire ou scientifique : 1° s'il n'est à l'abri des incapacités relatées par l'art. 4 de la présente loi ; 2° s'il ne justifie pas d'un certificat délivré par les autorités mentionnées audit article, et attestant qu'il est digne par ses mœurs et sa conduite de se livrer à l'enseignement; 3° s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès-sciences dans tous les cas, et du diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques ou ès-sciences physiques, selon la section d'enseignement scientifique à laquelle il serait préposé. Lesdits grades ne seront obligatoires qu'après le délai de six mois, à partir de la promulgation de la présente loi.

» Art. 11. Le ministre de l'instruction publique peut, toutes les fois qu'il le jugera convenable, faire visiter et inspecter tout établissement particulier d'instruction secondaire.

» Art. 12. Toute obligation imposée aux chefs d'institu-

tion et maîtres de pension d'envoyer leurs élèves aux classes des colléges royaux ou communaux, est supprimée. Est également supprimée, pour l'admissibilité aux épreuves du baccalauréat ès-lettres, toute obligation de représenter des certificats d'études universitaires ou domestiques.

» Art. 13. Quiconque, sans avoir satisfait aux conditions prescrites par les articles 4 et 5 de la présente loi, aura ouvert un établissement particulier d'instruction secondaire, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit et condamné à une amende de cent à mille francs. L'établissement sera fermé. En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de quinze à trente jours, et à une amende de mille à trois mille francs.

» Art. 14. Tout chef d'un établissement particulier d'instruction secondaire qui refuserait de se soumettre à l'inspection autorisée par l'article 11 de la présente loi, pourra, sur procès-verbal dressé par l'inspecteur, être traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement, et condamné à une amende de cent à mille francs. En cas de récidive, l'amende sera de cinq cents francs à deux mille francs, et l'établissement pourra être fermé. Une amende de cent à deux cents francs pourra être appliquée par le même tribunal à tout chef d'un établissement particulier d'instruction secondaire, qui aurait employé dans ledit établissement des maîtres non pourvus du certificat de moralité et du diplôme de grade prescrit par l'article 10 de la présente loi. En cas de récidive, le *maximum* de l'amende pourra être doublé.

» Art. 15. En cas de négligence permanente dans les études et de grave désordre dans le régime et la discipline d'un établissement particulier d'instruction secondaire, le chef dudit établissement pourra, sur le rapport des inspecteurs, être appelé à comparaître devant le conseil académique de la circonscription, et condamné, s'il y a lieu, à la réprimande, sauf recours devant le Conseil royal de l'instruction publique; lequel recours devra être exercé dans le délai d'un mois, à partir de la notification de la décision du conseil académique. En cas de récidive, constatée par une nouvelle

information devant le conseil académique, le Conseil royal de l'instruction publique devra connaître des faits dans le délai d'un mois, et pourra, par jugement disciplinaire, ordonner que le chef dudit établissement demeurera interdit de l'exercice de sa profession pour un intervalle d'un an à cinq ans. Ledit jugement sera exécuté à la diligence du procureur-général du ressort où est situé l'établissement.

» **Art.** 16. Tout chef d'institution ou maître de pension, tout maître employé, soit à l'enseignement, soit à la surveillance dans un établissement particulier d'instruction secondaire, pourra, sur la poursuite d'office du ministère public ou sur la plainte du recteur de l'Académie, être traduit, pour cause d'inconduite ou d'immoralité, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et être interdit de sa profession à temps ou à toujours. La procédure et le jugement auront lieu dans les formes et sous les réserves spécifiées par l'article 7 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

» **Art.** 17. Seront considérés comme ayant satisfait à l'article 4, les chefs d'institution et maîtres de pension qui, à l'époque de la promulgation de la présente loi, se trouveront en exercice en vertu de diplômes précédemment conférés par le grand-maître de l'Université. Les droits résultant pour eux des diplômes précités, ne pourront leur être retirés que dans les cas prévus et selon les formes précitées par les articles 14, 15 et 16 de la présente loi.

» **Art.** 18. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux institutions dénommées écoles secondaires ecclésiastiques, sauf les exceptions ci-après déterminées.

» **Art.** 19. Les supérieurs, professeurs et maîtres qui, à l'époque de la promulgation de la présente loi, se trouveront en exercice dans les écoles secondaires ecclésiastiques actuellement existantes, sont dispensés de satisfaire aux conditions ci-dessus prescrites par les articles 4, 5 et 10; cette dispense est étendue aux ecclésiastiques qui seront appelés à remplir les mêmes fonctions dans ces écoles pendant cinq ans, à partir de ladite promulgation. Aucune école secondaire ecclé-

siastique ne pourra, toutefois, recevoir d'élèves externes que lorsque les supérieurs, professeurs et maîtres de ladite institution rempliront effectivement les conditions de capacité et de grades ci-dessus exigés.

» ART. 20. Il sera ouvert au budget du ministère de l'instruction publique un crédit spécial pour dispenses de rétribution universitaire à accorder, chaque année, sur la proposition des archevêques et évêques, aux élèves internes des écoles secondaires ecclésiastiques. Le nombre des élèves ainsi dispensés de la rétribution universitaire pourra être porté à vingt mille par an.

TITRE III.

Dispositions spéciales aux établissements publics d'instruction secondaire.

» ART. 21. Le nombre des colléges royaux sera successivement augmenté jusqu'à concurrence d'un collége royal par département.

» ART. 22. Toute ville dont le collége communal sera érigé en collége royal, en exécution de l'article précédent, devra : 1° faire les dépenses de construction et d'appropriation requises à cet effet ; 2° fournir le mobilier et les collections nécessaires à l'enseignement ; 3° assurer la réparation et l'entretien des bâtiments ; 4° fonder dans l'établissement un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre de l'instruction publique et dont la concession aura lieu d'après un mode qui sera déterminé par ordonnance royale.

» ART. 23. Nulle ville ne pourra, à défaut de collége royal, entretenir, en tout ou en partie, d'autres établissements d'instruction secondaire, qu'un ou plusieurs colléges communaux, dont les principaux et les régents soient pourvus de grades universitaires et nommés par le ministre de l'instruction publique.

» **Art.** 24. Pour conserver ou établir un collége communal, toute ville devra satisfaire aux conditions suivantes : 1° fournir un local approprié à cet usage, et en assurer l'entretien ; 2° placer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours et à celle du pensionnat, si l'établissement reçoit des élèves internes ; 3° garantir pour cinq ans au moins le traitement fixe du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collége, de la rétribution collégiale payée par les externes, et des produits du pensionnat.

» **Art.** 25. Les colléges communaux sont de deux ordres : 1° ceux où les élèves reçoivent une instruction secondaire complète, et analogue à celle des colléges royaux ; 2° ceux où les élèves ne reçoivent qu'une partie de cette instruction.

» **Art.** 26. Dans les colléges communaux du premier ordre, les professeurs titulaires devront avoir, pour chaque chaire, les mêmes grades que les professeurs des colléges royaux.

» **Art.** 27. Tout collége communal du deuxième ordre doit avoir au moins quatre professeurs gradués, y compris e principal. L'enseignement des langues anciennes cesse d'être obligatoire dans lesdits colléges, et ne pourra, quand il sera maintenu, excéder les classes de grammaire.

» **Art.** 28. Il y a, près de tout collége communal, un comité gratuit chargé d'en surveiller l'administration. Ce comité, y compris le maire-président, se compose de cinq ou de sept membres choisis par le ministre de l'instruction publique parmi les conseillers municipaux ou les notables de la ville.

» **Art.** 29. Dans les colléges communaux du premier ordre, le traitement de chaque professeur de philosophie, de rhétorique, de mathématiques spéciales et de physique, ainsi que le traitement de l'aumônier, sera de dix-huit cents francs au moins. Le traitement de nul autre professeur dans les colléges communaux, soit du premier, soit du

second ordre, ne pourra être au-dessous de douze cents francs.

» ART. 30. Le pensionnat des colléges communaux peut être géré, soit directement pour le compte des villes, soit par entreprise, d'après une convention passée par le maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal, approuvée par le ministre de l'instruction publique.

» Toute convention de cette nature actuellement existante sortira son plein et entier effet. »

Deux choses sont évidentes à la simple lecture de ces deux projets de loi : la première, c'est qu'ils sont à peu près identiques, et que M. Villemain répète M. Guizot, en ajoutant toutefois au premier projet des mesures plus rigoureuses, et en les étendant aux petits séminaires. D'où il suit qu'on n'a fait aucun cas des réclamations secrètes faites par la plupart des évêques contre le premier projet, et que le ministère et ses *journaux liges* n'ont fait tant de bruit des réclamations faites contre le second, quoiqu'elles fussent à peu près les mêmes, que parce qu'elles étaient publiques. Ce seul fait suffirait, s'il n'était joint à une foule d'autres, pour convaincre qu'on ne craint que l'opinion publique, qu'on se soucie fort peu de l'opposition des évêques, tant qu'elle ne doit pas agir sur cette opinion, qu'on les en remercie même avec toute sorte de delicatesse et de petites attentions, pourvu que de leur cabinet elle passe dans les cartons du ministère pour y reposer en paix.

Convaincus donc qu'il ne suffit plus aux pasteurs pour la défense de la foi et des tendres et innocents agneaux confiés à leurs soins, d'adresser de respectueuses et secrètes supplications pour défendre le troupeau contre les loups qui rugissent et dévorent, c'est aux fidèles de toutes les nuances d'opinions de seconder leurs pasteurs par tous les moyens, et de conjurer tous ensemble le Seigneur de leur inspirer les mesures les plus efficaces pour arracher l'Eglise de France aux dangers imminents qui menacent de l'anéantir.

La seconde chose qui ressort évidemment de la lecture de ces deux projets, c'est la volonté bien arrêtée et qu'on ne

cherche plus même à déguiser, d'escamoter la promesse de la liberté de l'enseignement faite par la Charte, et de surprendre la religion et la loyauté des chambres, en leur faisant ériger en loi le monopole impérial, au mépris de la Charte, de l'opinion publique et de tous les serments.

L'Université, en effet, et tout d'abord, est mise hors de cause (aussi bien que les décrets illégaux et inconstitutionnels qui la constituent), et elle domine toute la loi comme une puissance sacrée et inviolable. Elle reste maîtresse de son conseil royal, de la censure et de l'approbation des livres du genre d'enseignement qui doit être analogue à celui des colléges royaux, des lycées ou colléges royaux, des facultés et de leurs grades, de son école normale, de ses impôts et de sa juridiction exceptionnelle ; elle continue enfin, sous tous les rapports, à braver la Charte, à saper tous les cultes, à anéantir la plupart des droits assurés par la constitution à tous les Français : l'égalité devant la loi, la liberté de religion pour soi et sa famille, la liberté de conscience, la liberté d'industrie et d'opinion. Le monopole est toujours là debout avec tout ce qu'il a *d'odieux et d'absurde* ; l'esprit de toutes nos constitutions, de toutes nos coutumes, anciennes et modernes, la promesse la plus expresse de la Charte, sont encore, sont toujours méconnus et foulés aux pieds. La *Patrie* peut toujours dire : « Après cinquante ans de révolution, de travaux héroïques et de sacrifices inouïs, le système d'éducation et d'instruction publique est toujours dicté par un » POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE que les Etats absolus ne » connaissent pas, et que n'auraient jamais admis les provinces acquises de l'ancienne France : la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, etc., où les magistrats des villes et des provinces nommaient jusqu'en 89 les » professeurs de leurs célèbres facultés (1). »

On ose plus même que sous l'empire. Les entraves existantes, cette oppression si longtemps maudite par les pères et les enfants, non-seulement on les regarde comme choses

(1) Cité par l'*Union Catholique*, n. 317.

sacrées, fixes et immuables, non-seulement on veut que les fers en soient rivés par des décrets sans valeur, comme s'ils étaient une loi, comme si nous n'avions point de Charte ; mais on veut les étendre encore, les resserrer, faire plier sous leur joug, sous un joug plus lourd toutes les têtes, tous les cœurs, anéantir jusqu'aux vestiges de tout ce que la force des choses, l'esprit des lois et le bon sens avaient pu rendre à la liberté.

Reprenons, en effet, les principales dispositions de ces projets. Qu'exigent les articles 6, 7, 11 et 16 du projet Guizot, 7, 10, 26 et 27 du projet Villemain ? Les grades et l'argent pour les obtenir demandés par l'article 31 du décret impérial du 12 mars 1808 et par le décret du 17 février 1809, avec la pénalité qui les sanctionnait dans la juridiction exceptionnelle établie par le décret du 15 novembre 1811. Et ces grades, condition nécessaire du professorat et de l'établissement d'une maison d'éducation, ces grades, vrai titre de capacité, véritables lettres de noblesse, annulant les droits d'admissibilité de tous aux emplois, assurés par la Charte, qui les institue ? Une ordonnance, un décret contraire à toutes les institutions. Quelle garantie, quelle règle fixe sont données aux citoyens pour les obtenir ? Aucune, tout est livré à l'arbitraire de quelques hommes privilégiés, d'une véritable oligarchie. Qui les distribue, qui les vend encore, qui en fait le monopole et en trafique? Toujours l'Université, toujours le corps illégal et inconstitutionnel dont la destruction a été promise solennellement par la Charte ; ce corps monstrueux qui pèse depuis plus de trente ans sur la France entière, et que depuis trente ans la France maudit !

Et voilà ce qu'on veut faire sanctionner par les députés et les pairs de France qui ont juré l'observation de la Charte et des lois! Voilà ce que des hommes qui ont accepté, pour condition de leur existence et pour fondement des pouvoirs établis, la liberté d'enseignement, ont eu l'audace de proposer à la France !

Que prescrivent les art. 10 et 11 du premier projet, 11 et

14 du second? Que l'Université et son grand-maître feront, quand bon leur semblera, visiter, examiner, comme par le passé, les établissements d'instruction qu'on ose appeler libres ou privés: c'est encore le rétablissement des décrets impériaux; encore et toujours le hideux monopole. On ne veut pour surveillants ou inspecteurs ni les évêques, ni les présidents de tribunaux, ni les préfets et les sous-préfets, ni les magistrats de la cité comme le voulaient les lois; ce serait la mort de monopole et on veut qu'il vive, et on veut qu'il nous pressure encore, et que les 5, 8 et 10 francs par poste, les 6, 10 et 12 francs par jour d'absence soient encore payés aux Matter ou aux Libri sans compter leurs énormes traitements. Monopole donc, trafic, honte et servitude.

Viennent ensuite l'article 12 du projet Guizot, et l'article 15 du projet Villemain, et avec eux tout ce qu'il y eut de plus inconstitutionnel et de plus odieux dans le monopole impérial, dans les despotismes de tous les temps. Il faut ici ne pas se contenter de renvoyer au texte, mais le reproduire de nouveau, afin que tout le monde le considère plus attentivement, et s'indigne de tant d'audace et de mauvaise foi.

« ART. 12. En cas *de négligence grave dans les études* et *de* » *désordres constatés dans le régime de l'établissement*, le chef » dudit établissement pourra, *sur le rapport des inspecteurs* » *de l'académie*, être appelé à comparaître *devant le conseil* » *académique et réprimandé*, s'il y a lieu, *sauf recours de-* » *vant le conseil royal de l'instruction publique.*

» ART. 15. En cas *de négligence grave permanente dans les* » *études et de graves désordres dans le régime et la discipline* » *d'un établissement particulier d'instruction secondaire*, » le chef dudit établissement pourra, *sur le rapport des ins-* » *pecteurs* être appelé à comparaître *devant le conseil académique* de la circonscription et *condamné*, s'il y a lieu, *à la* » *réprimande*, sauf recours devant le Conseil royal de l'ins- » truction publique; lequel recours devra être exercé dans le » délai d'un mois à partir de la notification de la décision du » conseil académique. En cas de récidive constatée par *une* » *nouvelle information devant le conseil académique, le con-*

» *seil royal de l'instruction publique* devra connaître des » faits dans le délai d'un mois, et pourra, par *jugement disci-* » *plinaire* ORDONNER *que le chef dudit établissement* DE- » MEURERA INTERDIT DE L'EXERCICE DE SA PROFES- » SION *pour un intervalle d'un an à cinq ans.* Ledit jugement » sera exécuté à la diligence du procureur-général du ressort » où est situé l'établissement. »

Jamais l'arbitraire et le despotisme ont-ils été moins déguisés ! Tribunaux exceptionnels en contradiction avec les douze articles de la Charte sur l'ordre judiciaire ; rapports des hommes du monopole et sans aucun caractère légal contre les citoyens qui peuvent faire concurrence aux établissements privilégiés; huis-clos, nulle faculté de se défendre, l'Université juge et partie en même temps, pénalité en dehors de toutes les lois, réprimande, interdiction de la profession, confiscation et ruine des établissements rivaux, délit indéfini, vague où tout est laissé à l'arbitraire et au besoin à la vengeance, rien ne manque à ces articles. C'est le monopole dans toute sa brutalité native ; c'est la Charte et ses promesses publiquement lacérées ; c'est le despotisme sans déguisement. On veut évidemment prouver que la Charte n'est qu'une déception. On dirait un pari fait de montrer au grand jour à l'Europe que juillet a trompé la France, et que la France est assez bas tombée, assez affaiblie pour ne pas même s'en apercevoir ; que disons-nous ? qu'elle n'est plus qu'un cadavre qu'on peut impunément souffleter et fouler aux pieds.

Ce n'est pas tout. Non-seulement le monopole est rétabli avec tout ce qu'il a jamais eu de plus inconstitutionnel, de plus arbitraire, de plus odieux, avec les articles même des décrets illégaux devant l'exécution desquels le despotisme impérial avait reculé ; mais on le dépasse encore et l'on y ajoute de nouvelles servitudes, où l'arbitraire le dispute à l'absurde. Voyez plutôt le 1° et le 2° de l'article 1er et l'article 5 du projet Guizot ; le 1° et le 2° de l'article 4 et les articles 6 et 8 du projet Villemain.

De quoi s'agit-il ? De deux choses ajoutées à ce qui était requis sous l'empire même, pour élever un établissement

d'instruction : un certificat de moralité délivré par un ou deux maires, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, attestant qu'on est digne par ses mœurs et sa conduite de diriger une maison d'éducation, et un brevet de capacité accordé après examen par une commission, qu'on ose appeler jurés, nommée et choisie dans la grande majorité de ses membres par le grand-maître, ministre de l'instruction publique. Quelles sont d'abord cette moralité, ces mœurs, cette conduite qui doivent vous faire juger dignes de diriger une maison d'éducation ? La loi les définit sans doute? Elle n'y songe pas même ; car, il ne peut être question ici de la moralité négative, déterminée par l'art. 5. de la loi du 23 juin 1833, et consistant à n'avoir pas été condamné à des peines afflictives ou infamantes, ni pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance ou attentat aux mœurs ; un tel certificat serait trop odieux, trop injurieux, trop blessant pour la délicatesse, et ferait d'ailleurs double emploi, puisque, dès le commencement, les deux projets rangent ces condamnations parmi les incapacités. Il serait aussi par trop peu rassurant pour les familles et la société. Il s'agit donc, à coup sûr, d'un autre moralité ; mais de laquelle? Tout est dans le vague, dans l'indéfini ; le plus vaste champ est ouvert à l'arbitraire, et il est impossible qu'il en soit autrement. Car, de quel point de vue les trois conseillers du maire jugeront-ils de cette moralité ? Du point de vue catholique ou du point de vue protestant ? Du point de vue doctrinaire et éclectique, c'est-à-dire selon *la morale tombée sous la loi du temps et de l'erreur ou de la progressivité*, ou au point de vue de l'inspecteur Matter, décidant que les doctrines des nicolaïtes, des caïnites et des carpocratiens pour l'abolition de toute religion et de toute loi comme tyranniques, et pour la communauté des femmes et du sol, étaient une morale, différant seulement de celle qu'il appelle orthodoxe et apostolique ? Dans les deux premiers cas, la liberté des cultes ne serait-elle pas violée, et dans ces derniers ne le serait-elle pas davantage, et avec elle tous les intérêts de l'ordre et de la société? Et c'est un maire et trois conseil-

lers municipaux que vous chargez de trancher arbitrairement des questions de cette importance; que vous lancez ainsi sans boussole et sans loi dans cet océan de l'arbitraire ; à qui vous donnez le droit de résoudre ce qu'aucun gouvernement, ce qu'aucun homme seul n'a le pouvoir ni le droit de décider. Mais nous sommes étonnés, nous sommes indignés de vos inconséquences. Eh ! quoi donc , vous refusez à l'Eglise , à la religion de la majorité, à son autorité de dix-huit siècles , aux pasteurs de chaque culte le droit de fixer une chose aussi spirituelle que la moralité, et vous avez l'audace de leur substituer l'opinion de trois hommes avec l'appel, en cas de refus, à l'opinion de trois autres statuant dans une chambre de conseil. Et vous appelez cela un projet de loi, et pour un pays qui a la liberté des cultes, une Charte et une promesse de liberté d'enseignement ! Mais, trouvez donc en Russie, en Turquie, dans le pays du monde que vous voudrez, un arbitraire, un despotisme aussi absurde? Mais ce maire, ces conseillers chargés de donner aux autres des certificats de moralité, est-ce que vous en exigez pour eux-mêmes ? Est-ce que l'élection de leurs concitoyens n'est pas un certificat plus conséquent et plus sûr ? Est-ce qu'avec la liberté d'enseignement telle qu'elle est promise par la Charte, telle qu'elle existait avant les décrets que vous exhumez des ruines de la tyrannie , le choix des pasteurs , des communes, des villes , des pères de famille qui confiaient à un maître tout ce qu'ils avaient de cher , ne valait pas vos certificats de moralité ?

Le brevet de capacité est-il moins ridicule , moins inconstitutionnel ; la chaîne de votre *monopole forçat* y apparaît-elle moins clairement, y résonne-t-elle moins haut ? De quelle capacité, en effet, vos projets de loi entendent-ils parler ? De celle des études et de la science ou de celle de l'administration et de l'économie ? Car, ici vos projets sont encore moins explicites que pour la moralité. Mais, qu'il s'agisse d'études : de grec et de latin , de poésie et de prose , d'églogues et d'épopées , du genre épistolaire ou du genre oratoire ; ou d'administration économique : blé ou farine, pommes de terre ou lentilles , rôti ou bouilli , lapins ou volailles , quel droit

avez-vous, quel droit le gouvernement a-t-il sur toutes ces choses? Est-ce que tout cela n'a pas toujours appartenu, n'appartient pas encore, dans tous les pays, excepté en France, aux droits individuels de chacun? Est-ce que toutes les constitutions n'ont pas proclamé l'abolition des jurandes, des maîtrises, des monopoles et la liberté de l'industrie et des arts? Est-ce que les communes et les pères de famille ne sont pas capables de juger ce qui convient en ce genre à leurs enfants, et les évêques à leurs séminaires? Est-ce qu'ils ne sont pas libres de leur faire étudier le grec ou le français et à tel ou tel degré, dans tel ou tel livre? Ayez les écoles et les méthodes et les plans d'études que vous voudrez; tant qu'il vous plaira; mais laissez aux pères de famille, laissez à ceux que poussent l'amour et l'instinct des lettres et de la science, la liberté que la constitution leur accorde d'avoir les leurs? La concurrence, la confiance des parents et l'opinion publique feront plus que toutes vos lois, comme l'expérience et toutes vos institutions le proclament. Mais non, le monopole vous plaît et vous enrichit, et le despotisme fait le fond de votre âme, c'est votre vie; il vous faut des brevets de capacité, et des tribunaux de bon plaisir, des commissions en dehors de toutes les lois pour les distribuer. Il faut que le monopole les préside, que tout s'y fasse en son nom, et que sur les neuf membres qui les composent, six puissent être choisis par vous et entre les commis de votre grand bazar! Vos lycées ou colléges royaux sont exempts de toutes ces formalités arbitraires; mais il faudra que les communes, les pères de famille, que les individus passent par toutes les conditions de l'injustice, de l'illégalité et de l'arbitraire; vous forcerez même les communes de n'avoir de professeurs que de votre main; vous entreprendrez même de régler (art. 29), les traitements qu'elles devront leur donner, afin que toute voie étant fermée à l'enseignement gratuit, à l'enseignement de dévoûment, vous régniez sans obstacle, et que le désintéressement ne puisse même établir contre vous de concurrence. Et il y a douze ans, qu'au nom des lois et de la liberté, une révolution a été faite, et il y a douze ans qu'une Charte

a été votée, que l'abolition du monopole, que la liberté d'enseignement y a été placée par les vœux unanimes de la France, comme une condition essentielle du pouvoir, comme UNE LOI QUI, CETTE FOIS, NE POURRAIT ÊTRE ÉLUDÉE ! O justice de Dieu ! ô peuple autrefois si fier, que s'est-il donc passé dans ton sein pour que tu courbes ta tête sans mot dire, sous de telles moqueries, sous de telles humiliations, sous une telle honte (1) !

Courage, tartufes politiques, courage ! Après cette liberté d'enseignement, vous en donnerez sans doute une

(1) Il s'est bien rencontré en France une espèce de grand-maître qui a osé dire que *l'Université avait le monopole de l'éducation à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice;* comcomme si les tribunaux vendaient la justice de même que l'Université vend l'éducation ; comme si les magistrats de tous les tribunaux formaient comme elle un corps privilégié en dehors de la nation et imposant des conditions à tous les citoyens et à toutes les autres carrières ; comme si les tribunaux délivraient pour de l'argent des diplômes pour établir d'autres tribunaux au-dessous des leurs ; comme si les citoyens n'étaient pas libres, dans une foule de circonstances, de recourir à des arbitrages à l'amiable plutôt qu'à l'autorité des tribunaux ; comme si les magistrats n'étaient pas les premiers à encourager ces sortes d'arrangements ; comme si tout dans les tribunaux n'était pas réglé par les lois, et que les magistrats ne vécussent que de privilége et d'arbitraire ; comme si enfin, tous les citoyens, tous les Français pour jouir des droits accordés par la Charte, étaient obligés de passer par les geoles des tribunaux, comme tous les Français par les geoles universitaires.

Il y a plus, le même universitaire a bien osé aller plus loin encore et ajouter que l'Université devait avoir le monopole de l'éducation comme l'armée celui de la force publique ; comme si l'armée trafiquait de la force publique de même que l'Université trafique de l'éducation ; qu'elle délivrât comme elle des brevets et des diplômes à tant la pièce pour former sous son influence des établissements de force publique, etc., etc.; comme si l'éducation, la pensée, les croyances, les mœurs étaient choses qui s'embrigadassent comme des compagnies de gendarmes ! Serait-il donc bien vrai qu'il y eût des hommes qui ne vissent dans l'éducation qu'un moyen d'abrutir pour régner plus facilement ?

semblable au commerce et à l'industrie? Une société de négociants privilégiés sera formée par vos soins; l'un d'eux acceptera volontiers d'en être le grand-maître; un fonds commercial, sous le nom de bourses, lui sera fourni par l'Etat, il aura ses magasins dans toutes les villes. Cette base, une fois posée, tout Français n'ayant encouru aucune des incapacités comprises dans l'art. 5 de la loi du 25 juin 1833 ou de tout autre, pourra former un établissement commercial sous la condition préalable de déposer dans les mains du grand-maître ou chef de la société privilégiée: 1° un certificat de moralité délivré par le maire sur l'attestation de trois conseillers; 2° le diplôme, d'après examen subi devant les commis du grand bazar, d'un des grades commerciaux: apprenti, compagnon ou maître, selon le genre de magasin ou d'usine qu'il voudra ouvrir; 3° un brevet de capacité, délivré après un nouvel examen par une commission composée encore dans sa grande majorité des agents ou des commis du grand bazar! Ces patentes obtenues, payées et visées par un des premiers agents du grand-maître de la compagnie privilégiée, il pourra en toute liberté ouvrir son établissement à la toute petite condition encore, c'est la dernière, une bagatelle, que la maison du privilége pourra, quand elle voudra, faire visiter, inspecter les magasins du nouvel établissement, ses ressources, ses livres de compte, le catalogue des personnes avec qui il travaille, lever une toute petite contribution de quelques centaines de francs sur chacune de ses pratiques, et avoir le droit enfin, sur les rapports de ses inspecteurs, de le faire fermer, et d'en suspendre les affaires pendant quatre ou cinq ans seulement, suivant qu'il paraîtra bon au conseil du grand bazar.

Battez des mains, compères et dupes, chantez en chœur l'abolition du monopole, et faites répéter à tous les échos: Vive la liberté d'enseignement! vive la liberté du commerce! vivent les grands hommes, Villemain, Guizot qui nous les ont octroyés!

Et vous, hommes sérieux de tous les partis et de toutes les conditions: pairs de France, députés, électeurs, pères de fa-

mille, à qui les noms de France et de patrie, de loi et de serments, disent encore quelque chose, feriez-vous moins de cas de la liberté de votre culte et de votre conscience, des mœurs et de la foi de vos enfants que du libre trafic de quelques pièces de toile ou de quelques objets de quincaillerie? le monopole de l'enseignement vous serait-il moins lourd et moins odieux que le monopole de votre commerce? Non, sur l'honneur et par l'intérêt que vous portez à votre pays, à la dignité et au bonheur de vos familles, il n'en peut être ainsi! Demandons donc, tous ensemble, l'abolition d'un monopole aussi absurde qu'odieux, aussi illégal qu'impie! Demandons la liberté promise, l'accomplissement de la foi jurée et des serments répétés tant de fois; demandons par des projets de loi, par des pétitions aux chambres; demandons par l'urne électorale, demandons tous ensemble, non une liberté quelconque, mais la liberté telle que les constitutions l'ont promise, telle que les constitutions et les lois depuis 89 l'ont accordée; demandons-la non comme une grâce, mais comme un droit, comme la condition du contrat synallagmatique qui nous lie, comme la condition de l'impôt que nous payons.

MM. les pairs et MM. les députés.

« Il sera pourvu, par des lois séparées et dans le plus » court délai possible, aux objets suivants.... *l'instruction* » *publique et la liberté d'enseignement*.... Toutes les lois et » ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux disposi- » tions adoptées, sont, dès à présent, et demeurent annulées » et abrogées. »

Ainsi parle la Charte de 1830 dans ses articles 69 et 70, et cette promesse solennellement jurée, il y a douze ans, par le roi et les chambres réunies, par les députés et les pairs, par tout le corps de l'Etat, cette promesse, de tous les vœux de la France, le plus universel, le plus constant, le plus généralement applaudi dans tous les temps et par toutes les opinions, depuis douze ans est restée sans accomplissement.

Depuis douze ans, au lieu de la liberté promise, pèse sur la France, qu'il dégrade et avilit, sur les cultes, qu'il attaque et qu'il détruit, sur les pères et sur les enfants, sur les sciences et sur les lettres, un monopole odieux, un privilége absurde, un impôt injuste, anti-populaire, barbare, puisqu'il frappe les intelligences, et les pauvres aussi bien que les riches, un joug oppresseur enfin, fruit des décrets et des ordonnances du despotisme et de l'arbitraire, et que, surtout quant à l'impôt, on n'a jamais vu et qu'on ne voit pas même encore dans le reste de l'Europe, sous les gouvernements les plus absolus.

Chaque jour vient aggraver encore cette monstrueuse oppression, et sur la surface de la France entière, dans les cités comme dans les hameaux, sur le moindre pensionnat, sur l'intelligence du plus pauvre enfant, sur tout cœur que fait battre l'amour de la science ou le feu de la poésie, s'étendent comme un vaste réseau, les chaînes et les entraves, la corruption et les vexations en tout genre du despotisme universitaire.

La convention, de hideuse et sanglante mémoire, avait la première, avait seule, en 1792, par la bouche de Robespierre, proclamé que, *quiconque refuserait ses enfants à l'institution commune, serait privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le temps qu'il se serait soustrait à remplir ce devoir civique.* Et depuis 1838, huit ans après la Charte qui proclame et pose en principe la liberté d'enseignement, des ministres, des fonctionnaires responsables, en sont venus, à fermer, par décrets ministériels, toutes les carrières du haut enseignement, à priver de la faculté même des examens préalables, à frapper enfin d'incapacité autant qu'il était en eux, au mépris de toutes les lois, *quiconque se soustrait au devoir civique de l'institution commune* ou de l'Université.

Nos filles elles-mêmes, les vierges consacrées à Dieu, dont l'enseignement était demeuré libre sous toutes les constitutions, sont à leur tour atteintes par le monopole et ses iniques et impures leçons ! Une ordonnance a violé, encore ici, et la Charte et toutes les lois, et amené déjà des attentats qui font trembler pour l'avenir.

Un tel joug, pairs et députés de France, n'est plus tolérable; nous serions le dernier des peuples si nous souffrions qu'on se joue plus longtemps et avec tant d'impunité de l'autorité paternelle, de la liberté des intelligences, des droits des communes, des lois naturelles, des lois écrites, des droits les plus sacrés, les plus universels et les plus imprescriptibles.

Nous demandons donc le respect pour la foi jurée, l'accomplissement, dans le plus bref délai, des promesses qui servent de fondement au pacte social, la liberté d'enseignement, telle que la Charte la garantit, sans la censure préalable des diplômes universitaires, sans l'impôt sur les intelligences, impôt véritablement destructeur, pour le pauvre, de l'égalité devant la loi, sans peines préventives, avec la seule surveillance des magistrats religieux, judiciaires et civils.

Nous demandons la liberté d'enseignement telle que l'avait décrétée en principe l'assemblée nationale, lorsqu'elle proclamait, par l'organe de son comité de constitution, les 10 et 11 septembre 1791, que « si *chacun* a le droit de recevoir » les bienfaits de l'instruction, *chacun* a réciproquement le » droit de concourir à les répandre; car c'est du *concours* et » de la *rivalité des efforts individuels* que naîtra toujours le » plus grand bien. La confiance doit seule déterminer le » choix pour les fonctions instructives; mais tous les talents » sont appelés, de droit, à disputer le prix de l'estime pu- » blique; *tout privilége est par sa nature odieux, un privi- » lége en matière d'instruction serait plus odieux* [*et plus* » *absurde encore.* » (Rapport du comité de constitution, par Talleyrand, 10 et 11 septembre).

Nous demandons la liberté d'enseignement telle que l'avait décrétée la constitution de l'an III, art. 300. « Les citoyens » ont droit de former des établissements particuliers d'édu- » cation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour » concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts. » Et encore, art. 355 : « Il n'y a ni privilége, ni jurande, ni » maîtrise, ni limitation à l'exercice de l'industrie et des arts » de toute espèce. »

Nous demandons la liberté d'enseignement telle qu'elle existait sous l'empire, avant 1806, avant que le despotisme de Napoléon, foulant aux pieds les plus légitimes formes de la législation, les articles fondamentaux de la constitution qui régissait les pouvoirs, toutes les prérogatives parlementaires et ses promesses les plus sacrées, substituât à la loi sa volonté, à la liberté et aux droits des communes et des familles, la force brute, la seule qui nous régisse encore en matière d'enseignement (1).

Nous demandons la liberté d'enseignement telle que l'avait arrêtée, en 1814, le gouvernement provisoire, lorsqu'il décréta :

« Considérant, dit l'arrêté du 28 avril 1814, signé de » MM. d'Alberg, Jaucourt, de Talleyrand, etc., que le sys- » tème de diriger exclusivement vers l'état et l'esprit mili- » taire, les hommes, leurs inclinations et leurs talents, a » porté le dernier gouvernement à soustraire un grand *nom-* » *bre d'enfants à l'autorité paternelle ou à celle de leur fa-* » *mille pour les faire entrer et élever, suivant ses vues par-* » *ticulières, dans des établissements publics* ; que *rien n'est* » *plus attentatoire aux droits de la puissance paternelle* ;..... » qu'*enfin la prolongation d'un pareil désordre serait une* » *véritable contradiction avec les principes d'un gouverne-* » *ment libre* ; *arrête que les formes et la direction de l'éduca-* » *tion des enfants, seront rendues à l'autorité des pères et* » *mères.* »

Nous demandons, enfin, la liberté d'enseignement telle que l'a proclamée la Charte de 1830, telle qu'elle était entendue

(1) La loi du 10 mai 1816, qui jeta les fondements de l'Université, n'en demandait elle-même l'organisation que pour l'enseignement et l'éducation *publics*, et cette organisation qui devait être, et d'après la même loi et aux termes de la constitution, présentée au corps législatif, en forme de loi, n'a jamais été délibérée ni votée par les chambres constituées pour la confection des lois, mais décrétée par ordonnance, au mépris des art. 25, 28 et 44 de la constitution de l'an VIII, qui régissait les pouvoirs sous Napoléon.

alors par les députés, par les pairs de France, la presse entière, par toutes les opinions, telle que la désirent tous les citoyens qui ne s'engraissent pas du sang des pauvres dans les *sinécures* universitaires, telle qu'elle convient à un peuple libre, à un peuple débarrassé des entraves et des peines préventives, qui jouit déjà de la liberté de la presse et de la liberté des cultes, et chez qui la religion catholique est la religion de la majorité.

P. S. — Nous apprenons, par le rapport que M. Villemain vient de faire au roi, en faveur du monopole universitaire, et dont les journaux donnent des extraits d'après le *Moniteur*, que le seul enseignement secondaire, par le monopole, coûte 27,078,783 fr., dont 22,757,967 fr. sont payés par les familles et le reste par les budgets de l'Etat, des départements et des communes, c'est-à-dire par ceux qui ne profitent pas de cet enseignement, aussi bien que par les autres.

Ces chiffres montrent la modération que nous avons mise dans les nôtres, chapitre II, et nous engagent à rappeler à la France que des calculs sûrs prouvent que dix ou douze millions suffiraient pour les frais d'un enseignement meilleur, avec la liberté promise par la Charte, millions même qui seraient bientôt amortis par les fondations que la liberté amènerait de toutes parts.

TABLE DES MATIÈRES.

—

Avis de l'Editeur. Origine et utilité de l'ouvrage.
Aux pairs et aux députés de France, aux électeurs et aux pères de famille. Périls de la Charte, exploitée par une coterie qui s'est fait un jeu du mensonge. P. IV.
Division de tout l'ouvrage : Conditions fondamentales du contrat synallagmatique passé en juillet, foulées aux pieds par le monopole universitaire. LIBERTÉ DES CULTES, ÉGALITÉ DEVANT LA LOI, PROMESSE DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE PLUS BREF DÉLAI POSSIBLE ; PROJETS DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT, QUI NE SONT QU'UN MENSONGE, ET LE MONOPOLE SOUS LE NOM DE LIBERTÉ. P. XIII, XV et XVI.

CHAPITRE Ier.

Le Monopole universitaire destructeur de toute religion et par conséquent de la *liberté des cultes*. P. 1
Division du chapitre. L'Université d'après sa constitution et ses réglements forme un seul corps, dont tous les membres sont solidaires par rapport à l'enseignement, qui *a l'uniformité pour principe* ; or, cet enseignement 1° insulte à la religion et à tout ce qu'elle vénère ; 2° il loue et exalte ce que la religion condamne et rejette ; 3° il renverse de fond en comble le symbole catholique ; 4° il met en question et attaque les dogmes catholiques, communs à toutes les sectes dissidentes ; 5° il ébranle et tend à renverser les dog-

mes qui sont le fondement de toute société ; 6° les faits, résultats généraux et particuliers de l'enseignement universitaire, confirment les exemples des leçons citées en preuve des accusations portées contre cet enseignement. P. 6

Premier article. — L'Université insulte à la religion et à tout ce qu'elle respecte. Preuves générales tirées de sa constitution et des arrêtés ou paroles de ses grands-maîtres, conseillers, inspecteurs, etc. 7

Passages tirés de livres approuvés par l'Université ou des cours de ses professeurs les plus célèbres et les plus influents, de ceux surtout qui sont chargés de former les autres professeurs envoyés dans tous les colléges, prouvant les insultes de l'enseignement universitaire, et réponses à ces insultes :

Contre Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère. 22

Contre les patriarches et les prophètes. 28

Contre les apôtres. 30

Contre les saints Pères. 33

Contre les saints évêques et patrons de l'Eglise de France et contre quelques autres. 40

Contre les reliques, les jubilés, la prière et les sacrements. 44

Contre le pape, les évêques, les prêtres et le clergé. 51

Contre les moines et les ordres religieux : bénédictins, franciscains, dominicains. 65

Contre les jésuites. Curieuses attaques de MM. Guizot et Villemain. 73

Contre le catholicisme. 86

Contre le Christianisme. 94

Contre la religion juive et toute religion. 96

Contre les grands hommes du Christianisme : Constantin, Théodose, Clovis, Charles Martel, Pepin, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, Charles V, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Duguesclin, Turenne, Bossuet, Fénélon. 104

Deuxième article. — L'enseignement universitaire loue et exalte tous les ennemis de la religion et toutes les erreurs qui lui sont contraires : 120

Le paganisme en général, et en particulier les empereurs persécuteurs : Néron, Julien l'Apostat. Réponses. 121

Le druidisme, le brahmanisme, le zoroastrisme, l'idolâtrie égyptienne, *les inspirations* de Lycurgue et de Solon. Réponses. P. 129

Le gnosticisme, Simon-le-Magicien, Ménandre, Cérinthe, Nicolaüs, Saturnin, Bardesane, Cerdon, Marcion, Valentin, Carpocrate, les caïnites et les sodomites, Manès et les manichéens, tous les gnostiques et leurs doctrines. Réponses. 145

Arius et l'arianisme, Pélage et le pélagianisme, Mahomet, ses Arabes et l'islamisme. Réponses. 177

Les sectaires des douzième et treizième siècles, les Vaudois, Albigeois, etc. Réponses. 190

Wiclef, Jean Huss, Luther, Calvin, Socin, Servet et leurs doctrines. Réponses. 203

LES ATHÉES et les sceptiques : Spinosa, Bruno, Temple, Helvétius, Bayle, Voltaire, Rousseau, etc. 216

MARAT, ROBESPIERRE et tous les hommes de la TERREUR. 221

Troisième article. — L'Université met en question et renie les dogmes qui appartiennent exclusivement à la religion catholique. 224

Enseignement catholique : LA FOI. 225

Enseignement universitaire : L'APOSTASIE et les différentes formules qu'en donnent les plus célèbres professeurs et les livres approuvés par l'Université, depuis le *Manuel de Philosophie* jusqu'au *Manuel des Ecoles primaires*. 229

Enseignement catholique : L'institution divine du catholicisme et de l'Eglise par Notre Seigneur Jésus-Christ. 248

Enseignement universitaire : Négation de cette institution. Passages et réponses. 249

Enseignement catholique : Hiérarchie instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ, composée d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs. 257

Enseignement universitaire : La hiérarchie catholique d'invention humaine. Passages du professeur et grand-maître Guizot, de l'inspecteur Matter, etc., remarquables de contradictions, de mauvaise foi ou d'ignorance. 262

Enseignement catholique : A la tête de l'épiscopat et de droit divin est le pape. 272

Enseignement universitaire : La papauté est une

usurpation, œuvre de l'ambition et des passions humaines. Passages des mêmes et de plusieurs autres, remarquables sous les mêmes rapports. P. 273

Enseignement catholique : L'épiscopat uni à son chef suprême, le pontife romain, constitue le haut tribunal de la foi, que Jésus-Christ a placé au milieu de son Eglise pour prononcer en dernier ressort et avec une souveraine et infaillible autorité. 283

Enseignement universitaire : L'autorité de l'Eglise enseignante est une usurpation et une tyrannie, elle est faillible et périssable, la raison de chacun est seule infaillible et d'une souveraine autorité. Passages et réponses. 284

Enseignement catholique : L'Eglise a de droit divin le pouvoir d'enseigner par voie d'autorité et indépendamment des pouvoirs temporels. 297

Enseignement universitaire : L'Eglise dépend du pouvoir temporel, et il n'y a de souverain que la raison. 298

Quatrième article. — L'Université attaque et cherche à détruire la croyance aux dogmes catholiques communs aux sectes protestantes. 304

Enseignement chrétien : Les bases divines du Christianisme sont, entre autres, les prophéties, les miracles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les martyrs, la propagation de la foi par toute la terre, la ruine de Jérusalem et de son temple et la dispersion et la conservation des juifs. 305

Enseignement universitaire, cherchant à arracher et à détruire toutes ces bases. Passages et réponses. 306

Enseignement chrétien : La religion chrétienne est l'œuvre de Dieu et doit durer jusqu'à la fin du monde, elle ne peut être ni sujette aux changements, ni réformée par les hommes. 324

Enseignement universitaire : Le Christianisme est une œuvre humaine qui a fait son temps et que la philosophie doit remplacer ; il n'y a pas d'autre révélation que la raison. 325

Enseignement chrétien : L'Eglise et toutes les sectes chrétiennes ont toujours cru comme un dogme de foi, l'inspiration de la Bible. 330

Enseignement universitaire : Il nie cette inspiration depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses classes. Passages et réponses. 331

Enseignement chrétien : Création, chute de l'homme, péché originel, déluge universel. P. 347
Enseignement universitaire : Négation de toutes ces vérités. Passages fort curieux du grand-maître Cousin, etc, etc. Réponses. 348
Enseignement chrétien : Mystères, Sainte Trinité, incarnation du Fils de Dieu, rédemption, jugement dernier. 369
Enseignement universitaire : Blasphèmes contre tous ces dogmes et leur négation. 370
Enseignement chrétien : L'humilité. Enseignement universitaire : L'orgueil poussé jusqu'à la déification de l'homme, et à la prétention de remplacer l'Eglise par l'Université. 383
Enseignement chrétien : Pureté de mœurs, amour de Dieu, charité. Enseignement universitaire : Matérialisme, impudicité, égoïsme. 389
Quatrième article. — L'Université nie et ébranle les vérités fondamentales de toutes les religions et de toutes les sociétés. 406
Enseignement religieux et social. Un Dieu distinct des hommes et du monde ses créatures, une religion. 408
Enseignement universitaire. Négation de Dieu et de toute religion positive. Panthéisme aussi abject qu'absurde dans toutes les classes et dans tous les cours, depuis les plus élevés jusqu'aux classes de sixième, depuis le *Manuel de Philosophie*, approuvé pour tous les colléges royaux et communaux, jusqu'aux livres approuvés pour les écoles primaires, et d'une extrémité de la France à l'autre l'athéisme enseigné. Passages et réponses. 411
Enseignement religieux et social. Notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, Dieu législateur, Dieu vengeur et rémunérateur, homme libre, vérités, seuls liens des familles et des sociétés, seul fondement de la vraie liberté. 471
Enseignement universitaire. Négation et anéantissement de toutes les notions du bien et du mal, de toutes les lois divines et humaines, et de toute sanction véritable ; fatalisme, suicide, crimes de tout genre, destruction de toute morale. Passages des grands-maîtres et des plus célèbres professeurs, aussi bien que des livres approuvés pour les plus petites écoles. 476

Cinquième article. — Conséquences pratiques de l'enseignement universitaire dans les mœurs des colléges et des écoles, et de la nation entière. Athéisme pratique, corruption épouvantable, cupidité et égoïsme, crimes de tout genre se multipliant partout, en raison des lumières de l'enseignement universitaires.. P. 500

CHAPITRE II.

Le monopole universitaire détruit l'égalité devant la loi : 548

Premier article. — Par l'impôt qu'il prélève. Injustice et inconstitutionnalité de cet impôt. Dialogue à ce sujet avec le grand-maître Villemain. 555

Deuxième article. — Par l'empêchement qu'il met à l'égale admissibilité de tous les Français aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires. 573

Troisième article. — Par les priviléges de sa juridiction. 583

CHAPITRE III.

Le Monopole universitaire détruit l'inviolabilité de la loi. Histoire de la législation en matière d'enseignement, depuis 1789 jusqu'en 1836. Les constitutions et les lois ont toujours été pour la liberté de l'enseignement. Les décrets universitaires étaient nuls de plein droit. Ils n'ont été jamais traités que comme des ordonnances, par l'Université elle-même. L'éducation des filles n'y a jamais été comprise, et l'Université, en étendant jusqu'à elles son monopole depuis 1830, a évidemment foulé aux pieds la Charte elle-même et toutes les lois antérieures. Immoralité et tyrannie de cette extension. 589

CHAPITRE IV.

Le monopole universitaire anéantit la promesse de la liberté de l'enseignement, consignée dans la Charte comme une des conditions du pouvoir établi en 1830. Sens de cette promesse, d'après MM. Lafayette, Bérard, Dupin, Cas. Périer, et la majorité des chambres, les grands-maîtres eux-mêmes, la plupart des journaux, l'opinion de tous les partis, les vœux de toute la France. 619

CHAPITRE V.

Projets de lois présentés par MM. Guizot en 1836, et Villemain en 1841, établissant et étendant le monopole sous le nom de liberté. P. 369
Formule de pétition en faveur de la liberté d'enseignement à signer par toute la France. 662

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 16, ligne 5, églises, *lisez* : écoles.
— 48, » Note omise. Triboulet était un fou de François Ier, à qui Victor Hugo fait jouer un grand rôle dans son *Roi s'amuse*.
— 83, » 10, (1). », *placez* (1) après méfiance, lig. 16.
— 160, » 13, universitaires, *lisez* : universitaire.
— 174, » 24, phsychique, *lisez* : psychique.
— 210, » 15, déiste à Rousseau . l'homme, *lisez* : déiste, à Rousseau l'homme.
— 213, » 4, herbe, *lisez* : herbes.
— 228, » 7, sans les comprendre ni, *lisez* : sans les comprendre et.
— 229, » 32, c'est les idées, *lisez* : c'est le culte des idées.
— 277, » 26, vous affirmer, *lisez* : vous affirmez.
— 292, » 1, *raboté* le, *lisez* : *raboté* les.
— 311, » 4, toire, de, *lisez* : toire et de.
— 341, 241, *lisez* : 341.
— 342, 342, *lisez* : 352.
— 377, » 29, qu'il est moins même, *lisez* : qu'il est moins, même.
— 377, » 30, Dieu même ou, *lisez* : Dieu, ou.
— 413, » 18, que le, *lisez* : que les.
— 414, » 17, c'est à, *lisez* : c'est là.
— 428, note (3), ligne 3, sage, *lisez* : usages.

Digitized by Google

Google

3 5556 027 287 614

Digitized by Google

Digitized by Google